

Rapport sur la performance de l'OMPI en 2016-2017

**Organisation Mondiale
de la Propriété Intellectuelle**

Rapport sur la performance de l'OMPI
en 2016-2017

TABLES DES MATIERES

INTRODUCTION	5
<hr/>	
I. PRESENTATION GENERALE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS OBTENUS	6
<hr/>	
II. TABLEAUX DE BORD DE LA PERFORMANCE PAR OBJECTIF STRATEGIQUE EN 2016-2017.....	30
Objectif stratégique I	ÉVOLUTION ÉQUILIBRÉE DU CADRE NORMATIF INTERNATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.....
PROGRAMME 1	Droit des brevets.....
PROGRAMME 2	Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques.....
PROGRAMME 3	Droit d'auteur et droits connexes
PROGRAMME 4	Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques
Objectif stratégique II	FOURNITURE DE SERVICES MONDIAUX DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE PREMIER ORDRE
PROGRAMME 5	Système du PCT.....
PROGRAMME 6	Système de Madrid
PROGRAMME 31	Système de La Haye.....
PROGRAMME 32	Système de Lisbonne
PROGRAMME 7	Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI.....
Objectif stratégique III	FAVORISER L'UTILISATION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT
PROGRAMME 8	Coordination du Plan d'action pour le développement
PROGRAMME 9	Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés
PROGRAMME 10	Pays en transition et pays développés
PROGRAMME 11	Académie de l'OMPI.....
PROGRAMME 30	Appui aux PME et à la création d'entreprises.....
Objectif stratégique IV	COORDINATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE MONDIALE EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
PROGRAMME 12	Classifications internationales et normes
PROGRAMME 13	Bases de données mondiales
PROGRAMME 14	Services d'accès à l'information et aux savoirs.....
PROGRAMME 15	Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle.....
Objectif stratégique V	SOURCE DE RÉFÉRENCES MONDIALE POUR L'INFORMATION ET L'ANALYSE EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.....
PROGRAMME 16	Économie et statistiques
Objectif stratégique VI	COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
PROGRAMME 17	Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle

Objectif stratégique VII	PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET ENJEUX MONDIAUX.....	143
PROGRAMME 18	Propriété intellectuelle et défis mondiaux	144
Objectif stratégique VIII	INTERFACE DE COMMUNICATION DYNAMIQUE ENTRE L'OMPI, SES ÉTATS MEMBRES ET L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES	150
PROGRAMME 19	Communications	152
PROGRAMME 20	Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs	158
Objectif stratégique IX	STRUCTURE D'APPUI ADMINISTRATIF ET FINANCIER EFFICACE AFIN DE PERMETTRE À L'OMPI D'EXÉCUTER SES PROGRAMMES	169
PROGRAMME 21	Direction générale.....	173
PROGRAMME 22	Gestion des programmes et des ressources.....	178
PROGRAMME 23	Gestion et mise en valeur des ressources humaines.....	184
PROGRAMME 24	Services d'appui généraux.....	190
PROGRAMME 25	Technologies de l'information et de la communication.....	196
PROGRAMME 26	Supervision interne.....	201
PROGRAMME 27	Services de conférence et services linguistiques.....	205
PROGRAMME 28	Sécurité informatique, des biens et des personnes	209
<hr/>		
III.	ANNEXES	214
ANNEXE I	Dépenses par résultat escompté et programme en 2016-2017	215
ANNEXE II	Budget 2016-2017 après virements par programme	218
ANNEXE III	Budget après virements et utilisation des ressources par résultat escompté en 2016-2017.....	219
ANNEXE IV	Résumé des résultats par union.....	221
ANNEXE V	Mise en œuvre des mesures de maîtrise des coûts en 2016-2017	222
ANNEXE VI	Nombre de postes par programme en 2016-2017	225
ANNEXE VII	Indicateurs relatifs aux opérations du PCT	226
ANNEXE VIII	Indicateurs relatifs aux opérations du système de Madrid	237
ANNEXE IX	Indicateurs relatifs aux opérations du système de La Haye	255
ANNEXE X	Rapport sur la situation des Fonds fiduciaires en 2017	263
ANNEXE XI	Rapport 2017 sur la performance des projets financés par les réserves.....	297
<hr/>		
IV.	APPENDICES.....	326
APPENDICE A	Méthodologie.....	326
APPENDICE B	Sigles utilisés dans le présent document	330

INTRODUCTION

Le Rapport sur la performance de l'OMPI pour 2016-2017 est un nouveau rapport simplifié, intégrant l'ancien Rapport de gestion financière et le Rapport sur l'exécution du programme; il offre un examen complet et transparent des performances financières et de l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2016-2017. Le rapport supprime tous les doublons d'information du Rapport de gestion financière, du Rapport sur l'exécution du programme et du Rapport financier annuel et états financiers, tout en garantissant l'absence de déperdition d'information; l'on obtient ainsi des gains d'efficacité et de productivité au sein du Secrétariat. Afin de faciliter la comparaison, la présentation du rapport est alignée sur celle du programme et budget.

L'apparence du Rapport sur la performance de l'OMPI a été modifiée afin de le rendre plus lisible et d'en améliorer la présentation grâce à une visualisation plus graphique des résultats, des tableaux de bord complets concernant les performances financières et l'exécution du programme pour chaque objectif stratégique et programme, ainsi qu'une importante vue d'ensemble des résultats de mesures de maîtrise des coûts mises en œuvre au cours de cette période biennale. La section consacrée aux résultats et à l'allocation des ressources met en avant de manière plus visible les principales réalisations de l'année 2016-2017 par objectif stratégique, y compris au moyen d'un aperçu du budget et des dépenses réelles par programme.

Pour la première fois, le rapport inclut un aperçu du tableau des résultats de l'OMPI, présentant les dépenses effectives, y compris les dépenses de développement par résultat. Parmi les autres améliorations, l'on recense un rapport renforcé concernant la mise en œuvre du fonds fiduciaire (FIT) et un rapport sur les projets du plan-cadre d'équipement.

I. PRESENTATION GENERALE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS OBTENUS

Le résultat IPSAS (résultat d'exploitation) du programme et budget de l'Organisation pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élevait à 63,5 millions de francs suisses, avec des recettes d'un montant total de 782,3 millions de francs suisses et une dépense d'un montant total de 718,8 millions de francs suisses (base IPSAS). Le résultat d'exploitation a enregistré une augmentation de 42,7 millions de francs suisses par rapport au programme et budget 2016-2017, augmentation principalement due à des recettes provenant des taxes supérieures de 34,1 millions de francs suisses à l'estimation budgétaire (8,6 millions de francs suisses). L'excédent de recettes au titre de l'exercice biennal s'élevait à 55,9 millions de francs suisses.

En 2016-2017, 92,9% des revenus de l'OMPI provenaient des taxes versées par les utilisateurs de ces systèmes internationaux de propriété intellectuelle en matière de brevets, marques et dessins et modèles industriels, les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye. Le système du PCT représentait la principale source de revenus avec 75% du total des recettes, suivi par le système de Madrid équivalant à 17% du revenu total.

Les actifs nets de l'Organisation, constitués des réserves et des fonds de roulement, ont atteint 202,7 millions de francs suisses fin 2017. Par suite de la mise en œuvre de la norme IPSAS 39, les actifs nets de l'OMPI comprennent désormais les gains et pertes actuarielles enregistrées par l'entremise des actifs nets, équivalant à 138,7 millions de francs suisses.

Tableau 1. Principaux éléments financiers 2016-2017
(en millions de francs suisses)

Principaux éléments financiers	Programme et budget 2016-2017	Ajustements effectifs et IPSAS 2016-2017	Différence entre le programme et budget et les montants effectifs 2016-2017	
			Montant	%
Recettes	756,3	807,5	51,3	6,8%
Ajustements IPSAS apportés aux recettes	(8,1)	(25,3)	(17,2)	
Total, recettes après ajustements IPSAS	748,2	782,3	34,1	4,6%
Dépenses	707,0	688,7	(18,3)	-2,6%
<i>Dépenses de personnel</i>	456,6	431,6	(25,0)	-5,5%
<i>Autres dépenses</i>	250,5	257,1	6,7	2,7%
Ajustements IPSAS apportés aux dépenses ¹	20,4	30,1	9,7	
Total, dépenses après ajustements IPSAS	727,4	718,8	(8,6)	-1,2%
Résultat IPSAS du programme et budget (résultat d'exploitation)	20,8	63,5	42,7	205%
Recettes diverses en rapport avec les projets financés au titre des réserves²	-	0,0	0,0	
Dépenses en rapport avec les projets financés au titre des réserves	23,7	9,7	(14,1)	-59,2%
Ajustements IPSAS apportés aux projets financés au titre des réserves	(18,1)	(2,1)	16,0	-88,5%
Dépenses totales (sauf comptes spéciaux)	733,1	726,4	(6,7)	-0,9%
Excédent de recettes/(déficit) (sauf comptes spéciaux)	15,1	55,9	40,8	269%
Contributions, comptes spéciaux	14,0	20,7	6,6	47,4%
Ajustements IPSAS apportés aux contributions, comptes spéciaux	-	(1,8)	(1,8)	
Dépenses, comptes spéciaux	14,0	21,0	7,0	50,0%
Ajustements IPSAS apportés aux dépenses, comptes spéciaux	-	(2,1)	(2,1)	
Excédent de recettes/(déficit)	15,1	55,9	40,8	269%
Actifs nets				
Actifs nets restructurés au 31 décembre 2015 – sauf gains/(pertes) actuarielles		285,2		
Excédent/(déficit) ¹		55,9		
Rendement des fonds de roulement		(2,0)		
Réévaluation des terrains		2,2		
Actifs nets restructurés au 31 décembre 2017 – sauf gains/(pertes) actuarielles		341,3		
Gains/(pertes) actuarielles enregistrées par l'entremise des actifs nets au 31 décembre 2017		(138,7)		
Actifs nets au 31 décembre 2017		202,7		

¹ Cela comprend l'ajustement de 5,3 millions de francs suisses apporté aux dépenses de personnel de 2016, en raison de l'adoption de la norme IPSAS 39

² Recettes diverses tirées de projets financés au titre des réserves pour un montant de 4000 francs suisses

Note : la somme des différents éléments ne correspond pas forcément au total, les chiffres ayant été arrondis

Tableau 2. Recettes en 2016-2017
(en millions de francs suisses)

Recettes	Programme et budget 2016-2017 (base budgétaire)	Programme et budget 2016-2017 (base comptable) ²	Montants effectifs 2016-2017 ³	Différence entre le programme et budget et les montants effectifs 2016-2017	
				Montant	%
Contributions					
Contributions (unitaires)	34,7	34,7	35,2	0,4	1,3%
Subventions (Lisbonne)	–	–	1,3	1,3	n.d.
<i>Sous-total, Contributions</i>	34,7	34,7	36,5	1,8	5,1%
Taxes					
Système du PCT	575,9	568,4	587,1	18,7	3,3%
Système de Madrid	128,8	128,3	129,5	1,2	0,9%
Système de La Haye	10,3	10,2	10,0	(0,1)	-1,3%
Système de Lisbonne ¹	0,0	0,0	0,1	0,0	113,3%
<i>Sous-total, Taxes</i>	715,0	706,9	726,7	19,8	2,8%
Arbitrage	2,5	2,5	3,3	0,8	33,2%
Publications	0,3	0,3	0,7	0,4	115,5%
Autres					
Recettes de placements	–	–	4,4	4,4	n.d.
Divers	3,8	3,8	10,7	6,9	182,3%
<i>Sous-total, autres</i>	3,8	3,8	15,1	11,3	296,9%
TOTAL	756,3	748,2	782,3	34,1	4,6%
	30,0	30,0	64,0	34,0	113,3%

¹ Détail des recettes de Lisbonne (en milliers de francs suisses)

² Le programme et budget 2016-2017 a été reformulé sur une base comptable, conformément au Tableau 2 du programme et budget 2018-2019.

³ Après ajustements IPSAS.

Les recettes provenant des taxes du PCT se sont élevées à 587,1 millions de francs suisses en 2016-2017, soit une augmentation de 18,7 millions de francs suisses (3,3%) par rapport à l'estimation budgétaire (base comptable). Le nombre de demandes internationales déposées selon le PCT durant l'exercice biennal 2016-2017 a été de 476 413¹, soit une hausse de 5,5% par rapport à l'estimation budgétaire pour l'exercice biennal. Cette hausse est due à trois géants des télécommunications de Chine et des États-Unis d'Amérique.

Les recettes provenant des taxes de Madrid se sont élevées à 129,5 millions de francs suisses en 2016-2017, soit une augmentation de 1,2 million de francs suisses (0,9%) par rapport à l'estimation budgétaire (base comptable). Le nombre d'enregistrements et de renouvellements a été de 159 573 en 2016-2017, soit une hausse de 1,9% par rapport à l'estimation budgétaire. Le programme spécial de Madrid a facilité cette hausse des enregistrements en aidant à réduire les retards dans les demandes à traiter.

Les recettes provenant des taxes de La Haye se sont élevées à 10 millions de francs suisses en 2016-2017, soit environ le même niveau que l'estimation budgétaire (base comptable). Le nombre d'enregistrements et de renouvellements a été de 16 721 en 2016-2017, soit une hausse de 4,6% par rapport à l'estimation budgétaire. Cela résulte principalement d'un niveau de renouvellements plus important que dans l'estimation budgétaire.

Tableau 3. Estimations versus demandes effectives de services déposées selon les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye en 2016-2017

¹ Concernant l'évolution des demandes déposées selon les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye, veuillez consulter le Tableau 3.

Systèmes d'enregistrement	Programme et budget 2016-2017	Demandes effectives 2016-2017	Différence entre le programme et budget et les demandes effectives	
			Total	%
1. Système du PCT				
Demandes internationales déposées	451 600	476 413	24 813	5,5%
2. Système de Madrid				
Demandes	101 581	109 733	8 152	8,0%
Enregistrements	96 039	100 993	4 954	5,2%
Renouvellements	60 600	58 580	(2 020)	-3,3%
3. Système de La Haye				
Demandes	10 650	10 775	125	1,2%
Enregistrements	10 210	10 274	64	0,6%
Renouvellements	5 770	6 447	677	11,7%

Les recettes tirées des contributions se sont élevées à 35,2 millions de francs suisses en 2016-2017, soit une augmentation de 0,4 million de francs suisses (1,3%) par rapport à l'estimation budgétaire (base comptable).

Les recettes provenant du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI se sont élevées à 3,3 millions de francs suisses en 2016-2017, soit une augmentation de 0,8 million de francs suisses (33,2%) par rapport à l'estimation budgétaire (base comptable). Cette hausse s'explique principalement du fait d'une augmentation des litiges relatifs aux noms de domaines soumis au cours de l'exercice biennal, 6110 litiges soumis, soit une augmentation de 37,3% par rapport à l'objectif biennal.

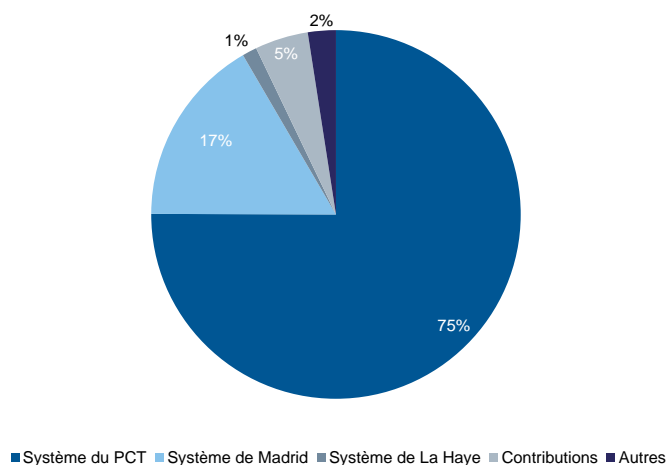
Les subventions reçues de la part des États membres de l'Union de Lisbonne se sont élevées à 1,323 million de francs suisses. L'on rappelle que ces subventions "constitue[nt] des mesures visant à combler le déficit biennal prévu de l'Union de Lisbonne", conformément à la décision adoptée en octobre 2016 par les assemblées de l'OMPI.

Les recettes de placement ont traduit un retour sur investissements de 4,4 millions de francs suisses, faisant suite à la mise en œuvre de la nouvelle politique en matière de placements.

Les recettes diverses se sont élevées à 10,7 millions de francs suisses en 2016-2017, soit une augmentation de 6,9 millions de francs suisses par rapport à l'estimation budgétaire. Cette hausse est principalement due à l'ajustement à la baisse d'un montant de 4,5 millions de francs suisses apporté à une provision.

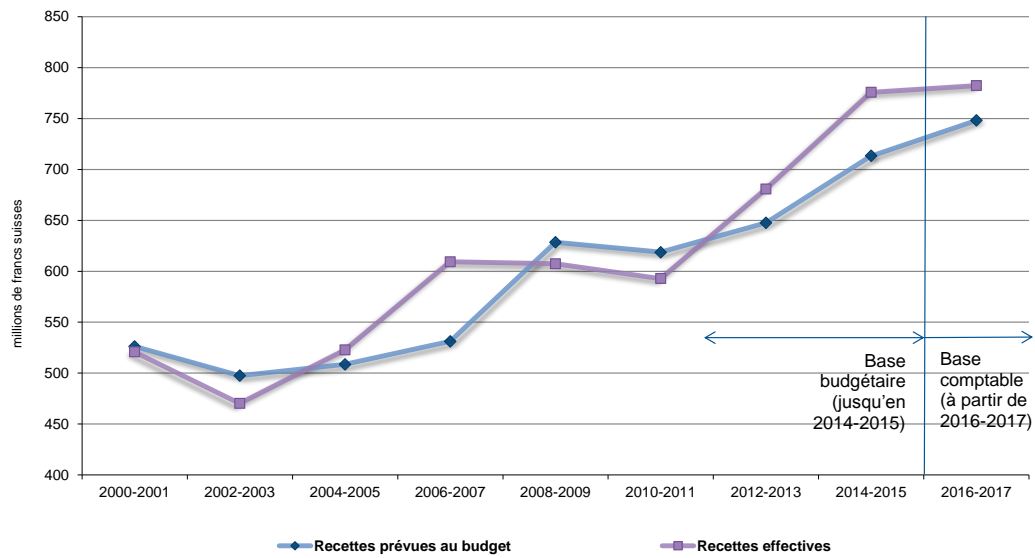
La répartition des recettes par provenance est illustrée dans la figure I ci-dessous. Les recettes provenant des taxes des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye représentent 92,9% des recettes totales. Les recettes provenant du PCT représentent à elles seules 75% des recettes totales.

Figure I. Répartition des recettes par provenance en 2016-2017









L'évolution globale des recettes de 2000-2001 à 2016-2017 est présentée dans la figure II ci-dessous.

Figure II. Évolution des recettes de 2000-2001 à 2016-2017



DÉPENSES RÉELLES Y COMPRIS LA PART CONSACRÉE AU DÉVELOPPEMENT PAR RÉSULTAT EN 2016-2017

(en milliers de francs suisses)

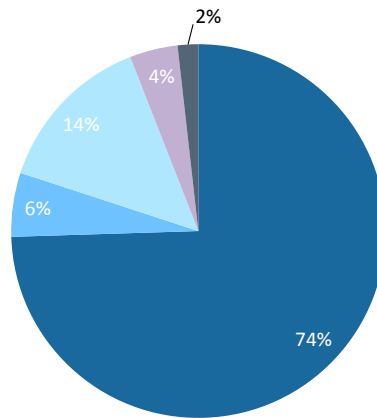
Objectif stratégique VIII : Interface de communication dynamique entre l'OMPI, ses États membres et l'ensemble des parties prenantes		Objectif stratégique II : Fourniture de services mondiaux de propriété intellectuelle de premier ordre		Objectif stratégique III : Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement		Objectif stratégique IV : Coordination et développement de l'infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle		Objectif stratégique V : Source de références mondiale pour l'information et l'analyse en matière de propriété intellectuelle		Objectif stratégique VI : Coopération internationale pour le respect de la propriété intellectuelle		Objectif stratégique VII : Propriété intellectuelle et enjeux mondiaux	
VIII.1 Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	VIII.2 Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité aux demandes de renseignements	VIII.3 Engagement réel auprès des États membres	VIII.4 Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales	VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales									
12 291 (4 057)	5 883 (2 798)	7 441 (-)	700 (-)	5 787 (3 338)	Total OS VIII : 32,102 (10,193)								
Objectif stratégique I : Évolution équilibrée du cadre normatif international de la propriété intellectuelle		Objectif stratégique II : Fourniture de services mondiaux de propriété intellectuelle de premier ordre		Objectif stratégique III : Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement		Objectif stratégique IV : Coordination et développement de l'infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle		Objectif stratégique V : Source de références mondiale pour l'information et l'analyse en matière de propriété intellectuelle		Objectif stratégique VI : Coopération internationale pour le respect de la propriété intellectuelle		Objectif stratégique VII : Propriété intellectuelle et enjeux mondiaux	
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	II.1 Utilisation élargie et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet	III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux	IV.1 Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes du monde entier à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que son utilisation et sa diffusion	V.1 Utilisation plus large et plus efficace de l'information statistique de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle	VI.1 Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement	VII.2 Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux							
14 407 (9 006)	26 500 (6 702)	10 798 (10 798)	6 794 (856)	2 442 (-)	1 197 (802)	5 058 (3 895)							
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	II.3 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT	III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	V.2 Utilisation plus large et plus efficace des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques	VI.2 Coopération et coordination systématiques, efficaces et transparentes entre les travaux de l'OMPI et ceux d'autres organisations internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle								
7 493 (5 994)	168,299 (-)	6 794 (856)	21 488 (15 160)	3 958 (1 451)	1 513 (1 135)								
I.3 Protection renforcée des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales	II.4 Utilisation plus large et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	III.3 Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les activités de l'OMPI	IV.3 Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle										
576 (-)	6 459 (668)	38 527 (37 621)	1 860 (484)										
I.4 Intérêt croissant pour l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la protection internationale des brevets, modèles d'utilité, schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés et informations confidentielles	II.5 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye	III.4 Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement, des PMA et des pays en transition	IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices et les autres institutions de propriété intellectuelle pour fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et de rationaliser l'administration de la propriété intellectuelle										
353 (-)	5,346 (-)	2 311 (2 311)	14 478 (11 423)										
Total OS I : 22 829 (14 999)		Total OS II : 276 121 (18 998)		Total OS III : 63 161 (61 823)		Total OS IV : 44 620 (27 923)		Total OS V : 6 399 (1 451)		Total OS VI : 2 710 (1 937)		Total OS VII : 5 058 (3 895)	
													
Contribuant à :													
Objectif stratégique IX : Structure d'appui administratif et financier efficace afin de permettre à l'OMPI d'exécuter ses programmes													
IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	IX.2 Un Secrétariat réactif, efficace et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	IX.3 Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel	IX.4 Une organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	IX.8 Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace									
165,852 (-)	42,891 (-)	3,067 (-)	17,686 (-)	6 202 (673)	Total OS IX : 235 698 (673)								

- Part consacrée au développement : les ressources sont indiquées comme "dépenses consacrées au développement" uniquement lorsque le bénéficiaire est un pays en développement et que des dépenses équivalentes ne sont pas prévues pour les pays développés (conformément à la pratique passée, les pays en transition économique sont inclus). Voir le paragraphe 60 du programme et budget.
- Les chiffres indiqués pour la part consacrée au développement tiennent compte des ressources affectées aux projets relevant du Plan d'action pour le développement
- La somme des différents éléments des dépenses peuvent ne pas correspondre au total, les chiffres ayant été arrondis

Dépenses 2016-2017 : 688,698
(Total des dépenses consacrées au développement : 141,893)

Résultats et ressources

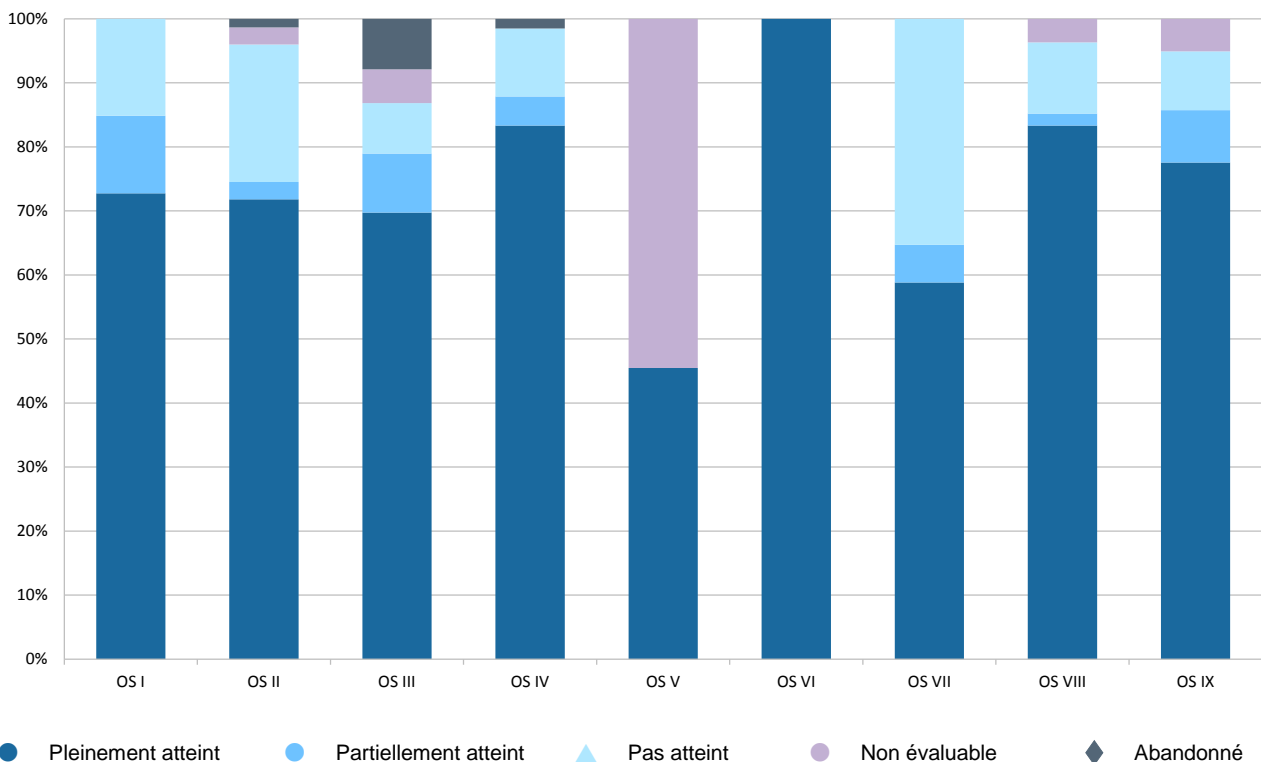
Vue d'ensemble des réalisations des résultats escomptés en 2016-2017



● Pleinement atteint ● Partiellement atteint ▲ Pas atteint ● Non évaluable ◆ Abandonné

Dans le rapport sur la performance de l'OMPI en 2016-2017, sur un total de 506 évaluations des indicateurs d'exécution (ÉIE)², dans 377 cas les indicateurs ont été considérés comme "pleinement atteints" ●; dans 28 comme "partiellement atteints" ●; dans 71 comme "pas atteints" ▲; dans 21 comme "non évaluables" ●; et dans 9 comme "abandonnés" ◆. Il est rendu compte des évaluations détaillées sous chaque programme.

Résumé des réalisations des résultats escomptés en 2016-2017 par objectif stratégique



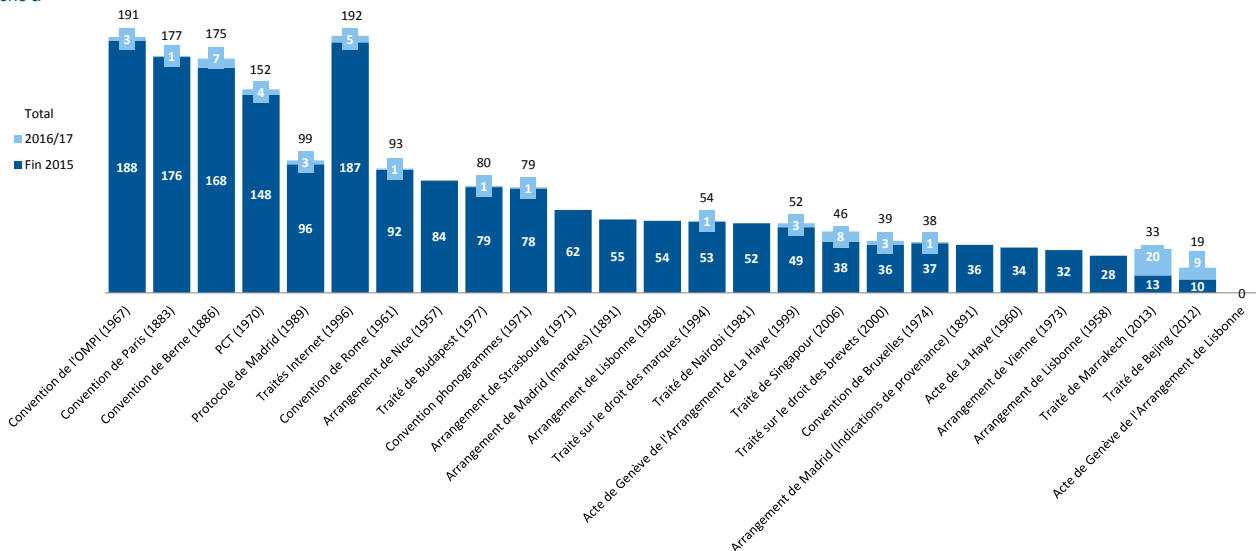
² Le nombre d'indicateurs d'exécution en 2016-2017 est de 287.



Élaboration d'un cadre normatif international équilibré dans le domaine de la propriété intellectuelle

71 ratifications des traités administrés par l'OMPI ou d'adhésions à

- Une avancée majeure lors de l'exercice biennal a été l'entrée en vigueur du Traité de Marrakech, le 30 septembre 2016, avec 25 parties contractantes. À la fin de la période biennale, le nombre total de parties contractantes au traité s'établissait à 33.
- Dans l'ensemble, les 26 traités administrés par l'OMPI ont fait l'objet de 71³ adhésions ou ratifications au cours de l'exercice biennal.



Note : Le nombre total de ratifications de traités Internet de l'OMPI s'établissait à 192 à la fin de l'exercice biennal, dont 96 ratifications du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et 96 ratifications du Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT).

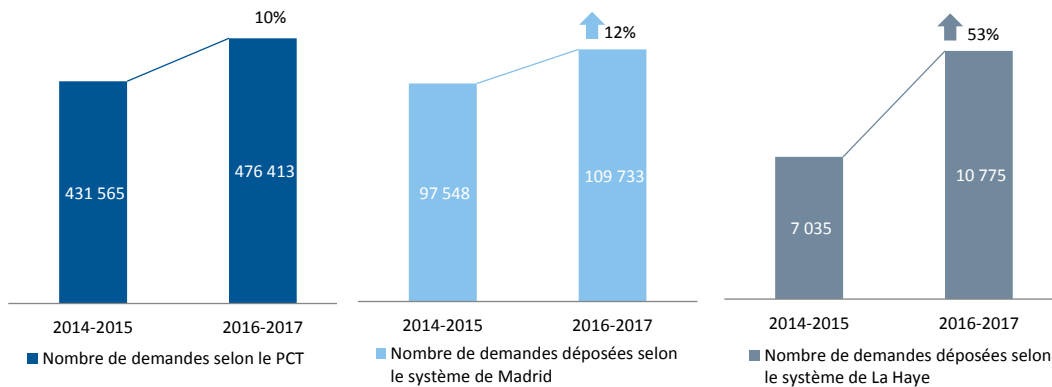


Services mondiaux de propriété intellectuelle

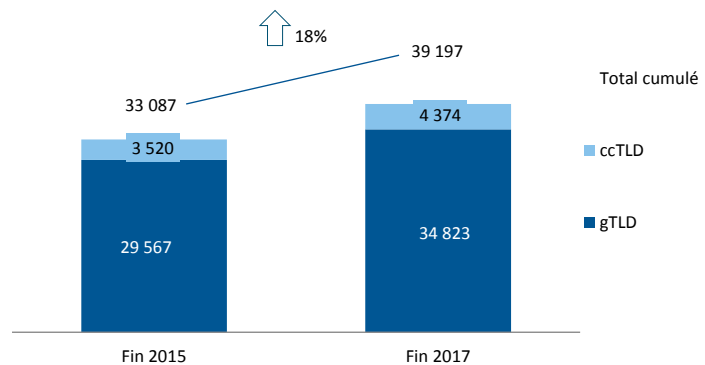
Années records pour l'OMPI en termes d'utilisation de ses services de propriété intellectuelle

- Durant l'exercice biennal, les systèmes d'enregistrement internationaux de l'OMPI ont enregistré des niveaux records, ce qui illustre leur essor considérable pour les septième et huitième années consécutives. Par rapport à l'exercice biennal 2014-2015, les taux de croissance des demandes déposées en vertu du système du PCT et du système de Madrid étaient de 10% et de 12% respectivement. Les demandes déposées au titre du système de La Haye ont quant à elles affiché une hausse de 53% en 2016-2017, comparativement à 2014-2015.
- S'agissant du PCT, le 150e État contractant (Djibouti) a déposé son instrument d'adhésion en 2016-2017, ce qui porte à 152 le nombre d'États contractants au terme de l'exercice biennal.
- Fait marquant pour le système de Madrid, le 100e instrument d'adhésion (Indonésie) a été déposé en octobre 2017 et entrera en vigueur en 2018.

³ Les données concernant le Traité de Singapour, le Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid et l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne représentent la date d'entrée en vigueur, par opposition à la date de dépôt de l'instrument.



- Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a enregistré un nombre record de plaintes tant en 2016 qu'en 2017 (3 036 et 3074 respectivement). Les litiges administrés par l'OMPI en vertu des principes UDRP ont impliqué des parties issues de 125 pays et ont été administrés dans 17 langues. Depuis que le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a administré le premier litige en vertu des principes UDRP en 1999, plus de 39 000 plaintes ont été déposées auprès de l'OMPI en 2017, concernant plus de 73 000 noms de domaine.



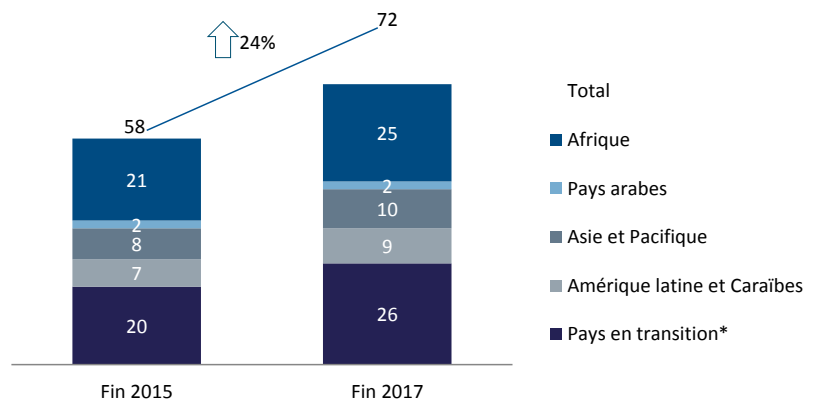
- Outre les cas relatifs aux noms de domaine, le Centre a été saisi de 112 cas d'arbitrage et de médiation couvrant un large éventail de litiges en matière de propriété intellectuelle.



Adoption de 14 autres stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle

Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement

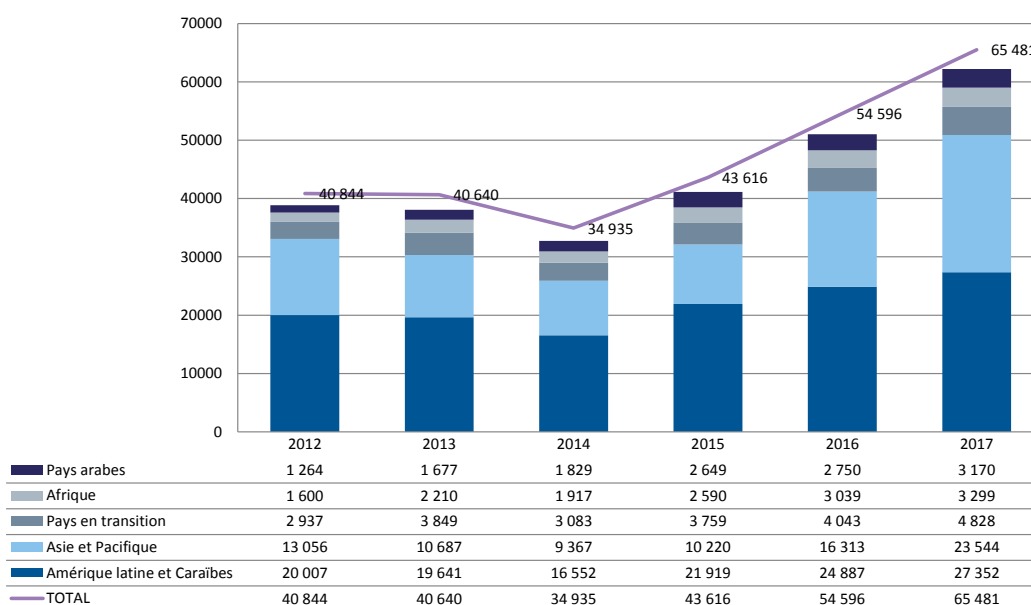
- En 2016-2017, 72 pays au total, dont 20 PMA, ont adopté 14 stratégies nationales de propriété intellectuelle/plans de développement nationaux supplémentaires. Cela représente une hausse de 24% par rapport à la fin de 2015. L'adoption de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle permet de jeter les fondations d'une approche intégrée visant à donner aux pays en développement, aux pays en transition et aux PMA les moyens de maîtriser la propriété intellectuelle pour renforcer à l'échelle nationale le potentiel en matière d'innovation.



* Les données relatives aux pays en transition tiennent compte des stratégies nationales de propriété intellectuelle ainsi que des stratégies nationales en faveur du développement socioéconomique et de la recherche scientifique.

- Le projet relatif aux technologies appropriées⁴ a été mené à bien et évalué en 2016-2017, ce qui a débouché sur l'identification de six technologies appropriées pour répondre aux besoins en développement de trois pays bénéficiaires (Éthiopie, Rwanda et République-Unie de Tanzanie). Dans les pays bénéficiaires de la phase I du projet, à la fin de 2017, trois technologies appropriées avaient été commercialisées dans les PMA (une au Népal et deux en Zambie), tandis que six technologies appropriées faisaient l'objet d'un examen par les gouvernements en vue de leur commercialisation.
- Le programme d'aide aux inventeurs, qui est une initiative commune de l'OMPI et du Forum économique mondial opérationnelle depuis 2017, a été mis en œuvre en Colombie, en Équateur, aux Philippines, au Maroc et en Afrique du Sud. Le réseau de conseils en brevets offrant des services à titre gracieux compte plus de 90 membres et plus de 30 inventeurs ont bénéficié du programme à la fin de 2017.
- Le Programme d'enseignement à distance a affiché un taux de croissance de 53% en 2016-2017 par rapport à 2014-2015, toutes les régions de l'OMPI ayant signalé une augmentation du nombre de participants. En 2016-2017, on comptait plus de 120 000 participants, contre 78 551 en 2014-2015.

Répartition régionale des participants aux cours d'enseignement à distance 2012-2017



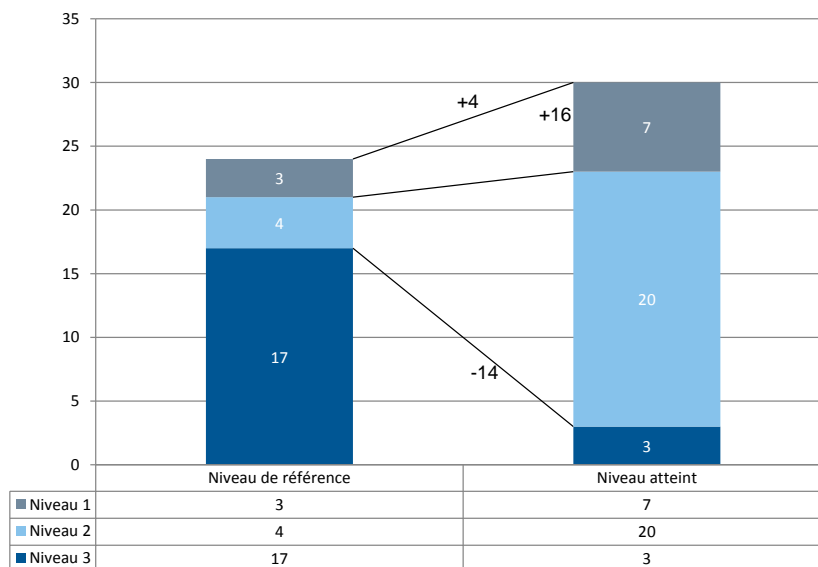
Infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle



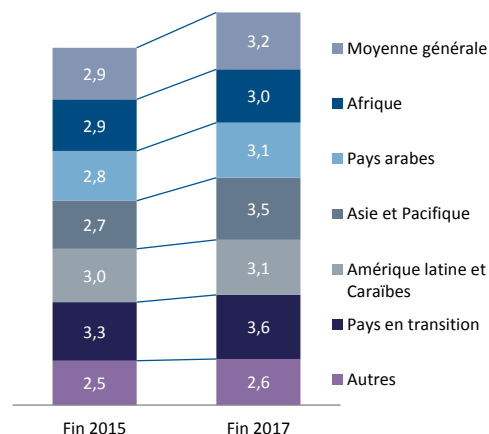
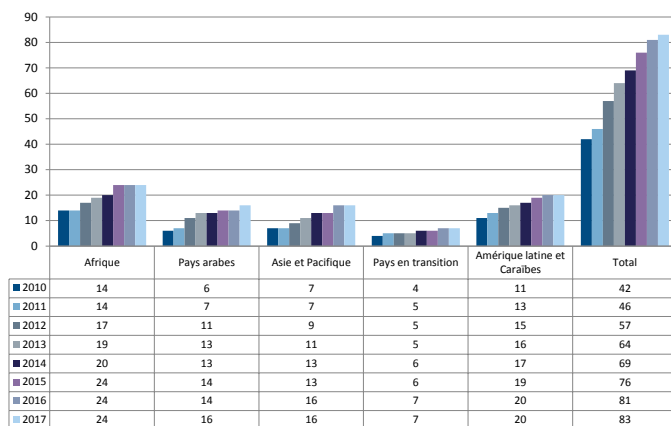
Nouvel outil de traduction automatique neuronale fondé sur l'intelligence artificielle pour neuf paires de langues

- Un nouvel outil de traduction automatique neuronale fondé sur l'intelligence artificielle, destiné à la traduction des documents de brevet, a été lancé pour trois paires de langues en 2016; six paires de langues ont été ajoutées à cet outil en 2017. Cet outil enregistre des performances qui dépassent celles des autres produits accessibles sur le Web et fournit aux innovateurs du monde entier des services de traduction de qualité et leur permet d'accéder plus facilement à l'information en matière de brevets et de nouvelles technologies.
- Le nombre de réseaux de centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) a augmenté de 42% durant l'exercice biennal, passant de 50 à la fin de 2015 à 71 à la fin de 2017. Avant la fin de l'exercice biennal, 30 réseaux nationaux au total remplissaient les critères d'atteinte de l'un des trois niveaux de maturité en matière de durabilité, soit une hausse de 25% par rapport à 2014-2015.

⁴ Renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées pour répondre à certains enjeux de développement – phase II.



- L'utilisation des systèmes des offices de propriété intellectuelle de l'OMPI⁵ a régulièrement augmenté durant l'exercice biennal, avec la participation de 83 offices de propriété intellectuelle à la fin de 2017, soit une augmentation de 9% par rapport à 2015. On a observé une augmentation de 98% du nombre d'offices de propriété intellectuelle participants de 2010 à 2017. Le niveau de service moyen des offices de propriété intellectuelle, qui est un indice composite permettant d'évaluer le niveau de maturité d'un office (d'"élémentaire" à "très avancé") concernant la prestation de services, a progressé dans toutes les régions en 2016-2017; globalement, le niveau de service moyen est maintenant de 3,2, contre 2,9 à la fin de 2015.

Systèmes des offices de propriété intellectuelle de l'OMPI – Utilisation par région⁶Niveau de service moyen⁷ des offices de propriété intellectuelle bénéficiant d'une assistance

⁵ Les systèmes opérationnels destinés aux offices de propriété intellectuelle comprennent les systèmes suivants : IPAS (système d'automatisation en matière de propriété intellectuelle), AIPMS (système automatisé de gestion de la propriété industrielle destiné aux pays arabes), WIPO Scan (système de numérisation), EDMS (système de gestion des documents), WIPO File (système de dépôt en ligne) et WIPO Publish (base de recherche en ligne).

⁶ Rectificatif : En 2015, six offices dans les pays en transition (sur 76 offices au total) utilisaient les systèmes des offices de propriété intellectuelle de l'OMPI, contrairement au nombre de sept offices (sur 77 offices au total) indiqué dans le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2014-2015.

⁷ Pour une définition des indicateurs de niveau de service, veuillez consulter la page 3 du document de questions-réponses soumis à la vingt-septième session du Comité du programme et budget (WO/PBC/27/Q&A).

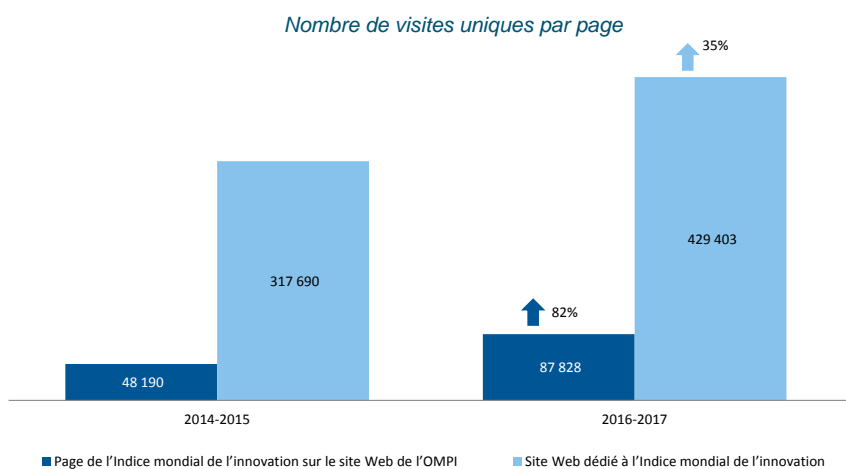
- Le Consortium pour des livres accessibles a affiché d'excellents résultats, du moment que le nombre de livres accessibles prêtés aux usagers par l'intermédiaire des bibliothèques participant au service mondial d'échange de livres de l'ABC est passé de 58 000 à la fin de 2015 à 165 000 en 2016-2017, soit une hausse de 184%.



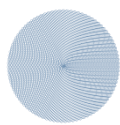
Accroissement non négligeable de l'intérêt pour l'indice mondial de l'innovation

Source de références mondiale pour l'information et l'analyse en matière de propriété intellectuelle

- La publication biennale intitulée *Rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde* a été diffusée en 2017, ouvrant de nouvelles perspectives avec les toutes premières estimations de la valeur du capital immatériel dans les chaînes de valeurs manufacturières mondiales.
- En 2016-2017, un accroissement non négligeable de l'intérêt pour l'*Indice mondial de l'innovation*, publié conjointement avec l'Insead et le Cornell SC Johnson College of Business, a été constaté. Cet indice comptait 14 100 mentions de médias en 2017 contre 11 400 en 2016, tandis que les campagnes sur Twitter ont donné lieu à 10 000 impressions ou tweets en 2017 contre 8500 en 2016. Cette campagne multicanaux a bien établi l'Indice mondial de l'innovation parmi les grandes études annuelles réalisées par l'OMPI et le système des Nations Unies en général. En outre, le nombre de visites uniques sur les sites Web relatifs à l'Indice mondial de l'innovation a largement dépassé les objectifs biennaux.



- Le nombre d'offices contribuant à la base de données sur les statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI a augmenté de 4% en 2016-2017, passant à 132 offices contre 127 en 2014-2015. En outre, la collection de statistiques de l'OMPI a été étendue et inclut des informations sur les indications géographiques et certaines caractéristiques fonctionnelles des offices de propriété intellectuelle.



ACE – dialogue international de politique générale riche et constructif entre les États

Promotion du respect de la propriété intellectuelle

- Afin de faire progresser le dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, les onzième et douzième sessions du Comité consultatif sur l'application des droits (ACE) ont permis aux États membres d'échanger des informations sur les expériences et les pratiques nationales en matière d'activités et de campagnes stratégiques de sensibilisation, d'arrangements institutionnels concernant l'application des droits de propriété intellectuelle, d'assistance législative et d'activités de renforcement des capacités. Les exposés présentés par des experts et les tables rondes ont donné lieu à un dialogue riche et constructif.

Propriété intellectuelle et enjeux mondiaux

- En 2016-2017, la conclusion des deux premiers accords favorisés par le marché de technologies durables de WIPO GREEN a constitué une réalisation majeure.
 - Kwale Water and Sewerage Company (KWAWASCO) (entreprise kényenne à la recherche de technologies) et Swiss Quest Water Supplies Limited (fournisseur de technologie) : à la suite d'une lettre d'intention initiale émise en 2016, un projet pilote visant à mettre en œuvre le système de compteurs intelligents AquaCAPTURE pour les 20 000 clients de KWAWASCO a été lancé. S'appuyant sur le succès du projet, KWAWASCO a demandé un financement au Water Sector Trust Fund pour le transfert complet de la technologie et son application.



Les deux premiers accords favorisés par le marché de technologies durables de l'OMPI

- Cubo Environmental Technologies (à la recherche de technologies) et SusteQ (fournisseur de technologie) : en 2017, les deux sociétés ont créé une coentreprise dans le cadre de laquelle Cubo a installé son système d'approvisionnement en eau potable pour un millier de personnes du village de Murang au Kenya.
- Le nombre de membres et de collaborations de WIPO Re:Search a augmenté. WIPO Re:Search a lancé son plan stratégique pour 2017-2021, structuré autour de quatre objectifs stratégiques : i) utiliser les actifs de propriété intellectuelle pour faire progresser la recherche-développement sur les maladies tropicales négligées, le paludisme et la tuberculose grâce à des collaborations; ii) accélérer les travaux sur des pistes ou des composés prometteurs; iii) renforcer les capacités mondiales en matière de gestion de la propriété intellectuelle et de recherche-développement dans le domaine biomédical; et iv) faire connaître le rôle bénéfique joué par la propriété intellectuelle dans l'innovation pour les maladies tropicales négligées, le paludisme et la tuberculose.

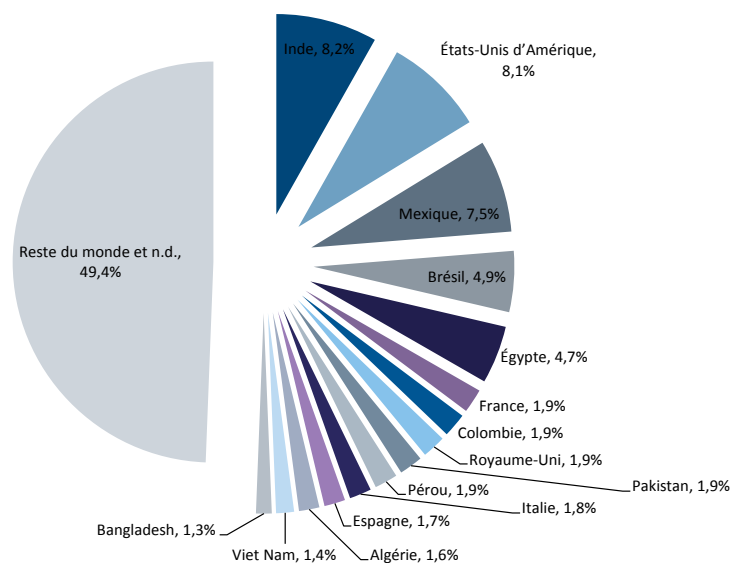
Interface de communication dynamique



Les meilleurs résultats de l'histoire de la campagne de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle

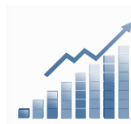
- Le contenu multiplateforme et multiformat a permis d'accroître considérablement la participation à des événements clés de l'OMPI, tels que la Conférence sur le marché mondial des contenus numériques (67 200 vues du tweet #GDCM le plus populaire) et l'entrée en vigueur du Traité de Marrakech (plus de 103 100 vues du principal tweet). La campagne de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle a donné ses meilleurs résultats en 17 ans d'histoire avec plus de 500 événements signalés dans 124 pays en 2017 et 363 800 fans sur Facebook. Sur Twitter, le taux d'interactions positives avec le contenu de l'OMPI (plus de 40 400 tweets partagés au cours de l'exercice biennal) par rapport au nombre d'abonnés (plus de 49 000) témoigne d'une forte participation de la communauté. Le nombre de vues sur la plateforme de partage de photos Flickr a atteint le chiffre record de 2,86 millions au cours de l'exercice biennal 2016-2017.

Répartition mondiale des abonnés à la page Facebook de l'OMPI



- Le réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI a continué de fonctionner comme une partie intégrante de l'Organisation, mettant les services et les activités de coopération de l'OMPI à la portée de ses États membres, de ses parties prenantes et de ses partenaires et accroissant l'efficacité de l'exécution du programme, tout en répondant aux besoins et priorités spécifiques des pays ou des régions qu'ils servent. En 2016-2017, les offices ont axé leurs efforts sur la promotion des systèmes d'enregistrement international de l'OMPI, des plateformes et des systèmes des offices de propriété intellectuelle, ainsi que sur le renforcement des relations avec diverses parties prenantes.
- À la suite de la décision prise par les États membres lors des assemblées de l'OMPI de 2016 de créer deux nouveaux bureaux extérieurs, en Algérie et au Nigéria, des négociations sur les privilèges, immunités et facilités accordés à l'OMPI et à son personnel qui sera affecté en Algérie et au Nigéria ont eu lieu et le Comité de coordination de l'OMPI a approuvé les accords avec les pays hôtes lors de sa session d'octobre 2017.

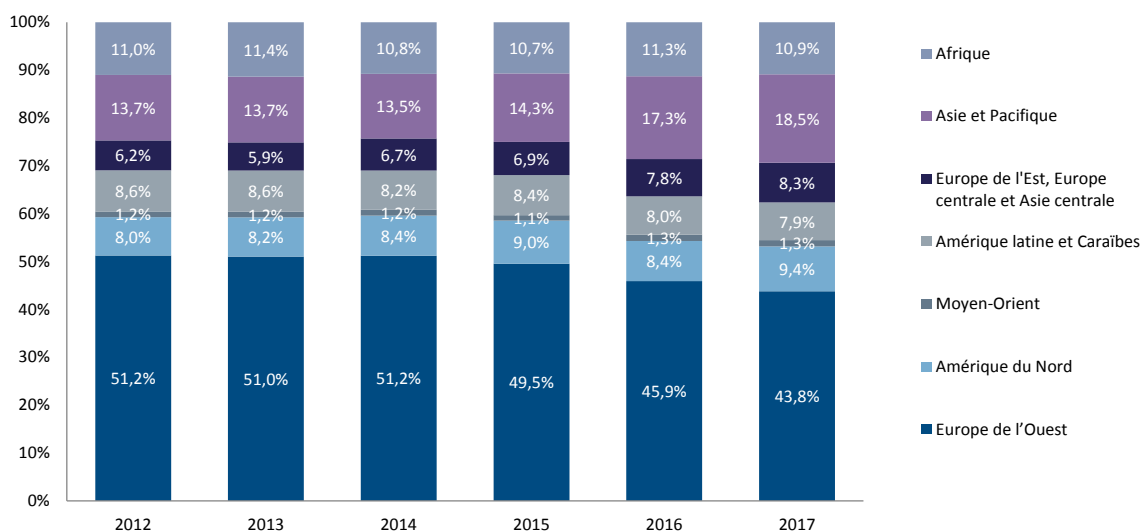
Structure d'appui administratif et financier efficace



Mise en œuvre de la nouvelle politique en matière de placements approuvée par les États membres et visant à protéger l'OMPI de l'impact de taux d'intérêt négatifs

- La mise en œuvre de la nouvelle politique en matière de placements approuvée par les États membres en octobre 2017 était pratiquement achevée à la fin de 2017, y compris le retrait de tous les fonds de l'Organisation placés auprès de l'Administration fédérale des finances (AFF) au 14 décembre 2017. La mise en œuvre rapide de cette politique, associée à l'application réussie des stratégies de l'Organisation en matière de placements et aux directives du Comité consultatif pour les placements, a protégé l'OMPI des taux d'intérêt négatifs.
- La diversité géographique du personnel de l'OMPI en 2016-2017 a permis d'atteindre le nombre record de 120 États membres représentés. La proportion de fonctionnaires originaires de certaines régions, notamment d'Asie et du Pacifique, d'Europe de l'Est, d'Europe centrale et d'Asie centrale, ainsi que d'Amérique du Nord, a augmenté, tandis que le nombre de fonctionnaires venant d'Europe occidentale, qui ne représentent plus la majorité des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, a diminué de 5,7% par rapport à 2015.

Diversité géographique du personnel de l'OMPI (administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur) par région



- Face à l'évolution constante du contexte de cybermenace, l'OMPI a poursuivi la mise en œuvre de plusieurs stratégies d'assurance informatique pour renforcer ses capacités dans ce domaine afin de fournir à ses États membres et à ses clients des solutions sécurisées de qualité en matière de propriété intellectuelle. Ces stratégies visaient à créer un environnement axé sur la sécurité, à adopter une méthode de gestion des risques axée sur les opérations, à limiter l'exposition aux risques et à assurer un suivi continu, une meilleure connaissance de la situation et un renforcement des capacités d'intervention.

Budget par rapport aux dépenses par programme et par objet de dépense

Table 4. Budget par rapport aux dépenses par programme en 2016-2017
(en milliers de francs suisses)

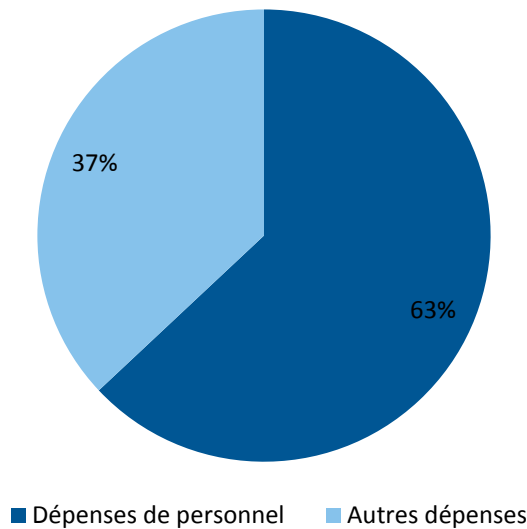
	Programmes	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017	Budget final après virements par rapport aux dépenses	
					Montant	%
1	Droit des brevets	5 291	5 044	5 019	(25)	-0,5%
2	Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	4 854	4 883	4 826	(57)	-1,2%
3	Droit d'auteur et droits connexes	16 733	17 240	16 923	(317)	-1,8%
4	Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	6 115	6 760	6 338	(422)	-6,2%
5	Système du PCT	208 209	204 097	192 770	(11 327)	-5,5%
6	Système de Madrid	58 106	57 102	56 429	(673)	-1,2%
7	Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI	11 358	10 916	10 369	(547)	-5,0%
8	Coordination du Plan d'action pour le développement	3 671	3 421	3 179	(242)	-7,1%
9	Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés	31 907	30 282	29 718	(564)	-1,9%
10	Pays en transition et pays développés	7 919	8 073	7 703	(370)	-4,6%
11	Académie de l'OMPI	13 083	13 220	12 437	(783)	-5,9%
12	Classifications internationales et normes	7 070	7 048	6 794	(254)	-3,6%
13	Bases de données mondiales	5 758	8 000	7 173	(828)	-10,3%
14	Services d'accès à l'information et aux savoirs	6 990	7 449	7 353	(96)	-1,3%
15	Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle	13 806	14 117	13 926	(191)	-1,4%
16	Économie et statistiques	6 072	6 453	6 399	(54)	-0,8%
17	Promotion du respect de la propriété intellectuelle	3 752	3 910	3 990	80	2,1%
18	Propriété intellectuelle et défis mondiaux	6 323	6 059	6 169	109	1,8%
19	Communications	16 483	16 584	16 233	(351)	-2,1%
20	Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs	12 395	12 269	11 409	(859)	-7,0%
21	Direction générale	20 675	19 680	20 006	326	1,7%
22	Gestion du programme et des ressources	33 276	32 387	30 852	(1 535)	-4,7%
23	Gestion et mise en valeur des ressources humaines	24 617	28 854	33 427	4 573	15,8%
24	Services d'appui généraux	47 216	53 966	54 139	172	0,3%
25	Technologies de l'information et de la communication	52 032	49 255	48 199	(1 055)	-2,1%
26	Supervision interne	5 358	5 163	4 781	(382)	-7,4%
27	Services de conférence et services linguistiques	38 925	36 577	35 307	(1 269)	-3,5%
28	Sécurité de l'information, des biens et des personnes	17 733	19 062	18 599	(463)	-2,4%
30	Appui aux PME et à la création d'entreprises	6 083	6 206	6 047	(159)	-2,6%
31	Système de La Haye	7 572	11 466	10 872	(594)	-5,2%
32	Système de Lisbonne	1 335	1 331	1 311	(20)	-1,5%
	Non affecté	6 319	164	-	(164)	
	TOTAL	707 036	707 036	688 698	(18 338)	-2,6%

Note 1 : Les dépenses 2016-2017 visent les dépenses effectives avant ajustements IPSAS.

Note 2 : L'analyse détaillée des écarts budgétaires et de l'utilisation du budget figure dans la section relative à l'utilisation des ressources de chaque programme.

Le montant global des dépenses de personnel et autres dépenses s'est élevé à 688,7 millions de francs suisses en 2016-2017 selon la comptabilité budgétaire, soit 18,3 millions de francs suisses ou 2,6% de moins que le budget approuvé pour l'exercice biennal 2016-2017. Cette différence s'explique principalement par les économies réalisées en matière de dépenses de personnel (25 millions de francs suisses), dues essentiellement à un taux de vacance plus élevé que prévu et à une diminution des frais de voyage (4,6 millions de francs suisses) et partiellement compensées par des coûts financiers plus élevés après le remboursement anticipé d'un emprunt commercial (7 millions de francs suisses) et par des dépenses plus élevées que prévu pour la réfection du site de l'OMPI (6,8 millions de francs suisses).

Figure III. Part des dépenses de personnel et autres dépenses en 2016-2017



Ressources en personnel

Le montant global des dépenses de personnel s'est élevé à 431,6 millions de francs suisses selon la comptabilité budgétaire, soit 25 millions de francs suisses ou 5,5% de moins que le budget approuvé pour l'exercice biennal 2016-2017. Cette différence est le résultat net des économies réalisées en matière de traitements, partiellement compensées par des dépenses plus élevées que prévu pour d'autres objets de dépense de personnel.

Les traitements se sont élevés à 279,8 millions de francs suisses, soit 32,5 millions de francs suisses ou 10,4% de moins que le budget approuvé. Les économies s'expliquent principalement par un taux de vacance plus élevé que prévu (6% en moyenne durant la période considérée contre un taux prévu de 3%), permettant une économie de 29,6 millions de francs suisses, et par des modalités de travail à temps partiel.

Les contributions à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies se sont élevées à 53,1 millions de francs suisses, soit 5,6 millions de francs suisses ou 9,5% de moins que le budget approuvé. Les économies s'expliquent par des dépenses moins élevées en matière de traitements (vacances de poste) et des taux de change moins élevés que prévu.

Tableau 5. Budget par rapport aux dépenses par objet de dépense en 2016-2017
(en milliers de francs suisses)

Objet de dépense	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017	Budget final après virements par rapport aux dépenses	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	420 411	402 923	399 942	(2 981)	-0,7%
Fonctionnaires temporaires	29 719	27 272	24 233	(3 039)	-11,1%
Autres dépenses de personnel	2 120	5 120	7 397	2 277	44,5%
Sous-total, A hors non affecté	452 250	435 315	431 573	(3 742)	-0,9%
Non affecté (Personnel)	4 319	164	–	(164)	–
Total, A	456 569	435 479	431 573	(3 906)	-0,9%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	765	1 204	967	(237)	-19,7%
Bourses de l'OMPI	5 533	6 680	6 141	(539)	-8,1%
<i>Sous-total</i>	<i>6 297</i>	<i>7 884</i>	<i>7 108</i>	<i>(776)</i>	<i>-9,8%</i>
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	12 956	12 080	10 066	(2 014)	-16,7%
Voyages de tiers	15 260	15 781	14 188	(1 593)	-10,1%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	3 129	2 704	2 519	(185)	-6,8%
<i>Sous-total</i>	<i>31 346</i>	<i>30 565</i>	<i>26 773</i>	<i>(3 792)</i>	<i>-12,4%</i>
Services contractuels					
Conférences	6 878	7 795	7 366	(430)	-5,5%
Publications	323	404	81	(323)	-80,0%
Services contractuels de personnes	26 391	26 399	23 872	(2 527)	-9,6%
Autres services contractuels	120 468	131 517	121 328	(10 189)	-7,7%
<i>Sous-total</i>	<i>154 060</i>	<i>166 115</i>	<i>152 646</i>	<i>(13 469)</i>	<i>-8,1%</i>
Coûts financiers	7 342	14 189	14 315	126	0,9%
<i>Sous-total</i>	<i>7 342</i>	<i>14 189</i>	<i>14 315</i>	<i>126</i>	<i>0,9%</i>
Frais de fonctionnement					
Locaux et entretien	34 278	38 460	41 092	2 632	6,8%
Communication	5 379	4 803	4 290	(513)	-10,7%
Frais de représentation et autres frais de fonctionnement	1 073	1 975	1 772	(204)	-10,3%
Services communs du système des Nations Unies	1 874	1 903	1 440	(463)	-24,3%
<i>Sous-total</i>	<i>42 603</i>	<i>47 141</i>	<i>48 594</i>	<i>1 453</i>	<i>3,1%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	1 635	1 706	2 302	596	35,0%
Fournitures	5 183	3 957	5 387	1 430	36,1%
<i>Sous-total</i>	<i>6 818</i>	<i>5 663</i>	<i>7 689</i>	<i>2 026</i>	<i>35,8%</i>
Sous-total, B hors non affecté	248 467	271 557	257 125	(14 432)	-5,3%
Non affecté (autres dépenses)	2 000	–	–	–	–
Total, B	250 467	271 557	257 125	14 432)	-5,3%
TOTAL	707 036	707 036	688 698	(18 338)	-2,6%

Note : Les dépenses 2016-2017 visent les dépenses effectives avant ajustements IPSAS.

Les dépenses relatives aux prestations et avantages se sont élevées à 62,2 millions de francs suisses, soit une augmentation de 6,9 millions de francs suisses (12,5%) par rapport au budget estimé, en raison principalement : i) de l'entrée en vigueur du barème unifié des traitements qui a transféré l'indemnité pour charge de famille dans la catégorie

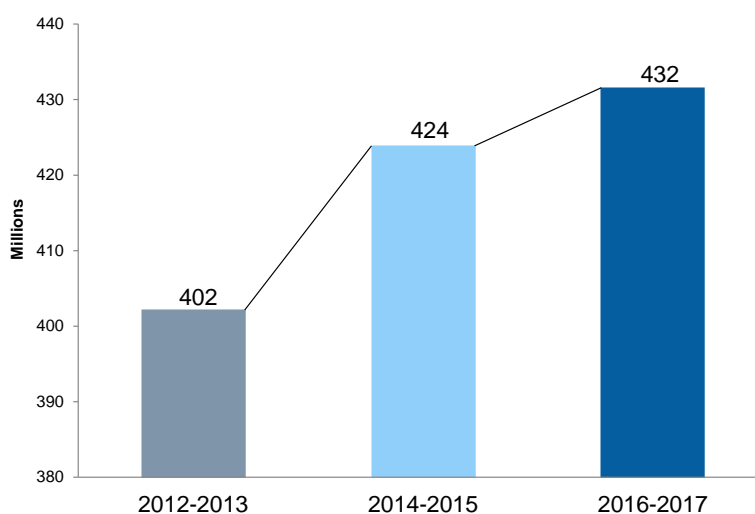
des prestations et avantages; ii) d'une augmentation de 8,8% des primes des assurances collectives maladie et accidents; iii) de l'application de l'indemnité pour charge de famille aux fonctionnaires des services généraux; et iv) d'une provision constituée pour le programme de récompenses et de reconnaissance.

Les dépenses relatives à l'assurance maladie après cessation de service se sont élevées à 29 millions de francs suisses, soit une augmentation de 5,2 millions de francs suisses par rapport au budget estimé, en raison de l'imputation d'une provision supplémentaire de 2% au titre de l'assurance maladie après cessation de service à la fin de l'exercice biennal.

Les autres coûts de personnel se sont élevés à 7,4 millions de francs suisses, soit une augmentation de 5,3 millions de francs suisses par rapport au budget estimé, en raison principalement d'une provision pour litiges de 6,2 millions de francs suisses partiellement compensée par des dépenses moins élevées que prévu au titre de l'assurance accidents professionnels.

L'évolution des dépenses de personnel de 2014-2015 à 2016-2017 a été limitée, signant une augmentation marginale de 1,8%, inférieure à l'augmentation réglementaire des salaires. La maîtrise des dépenses de personnel est le résultat des efforts continus déployés pour réduire les coûts, en évoluant notamment vers un personnel plus réactif et flexible.

Évolution des dépenses de personnel (en millions de francs suisses)



Stages et bourses de l'OMPI

Les dépenses totales pour les stages et les bourses de l'OMPI se sont élevées à 7,1 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2016-2017, soit une augmentation de 0,8 million de francs suisses (12,9%) par rapport au budget approuvé. L'augmentation reflétait la création de nouveaux programmes de bourses, notamment au titre des programmes 13, 15 et 16.

Voyages, formations et indemnités

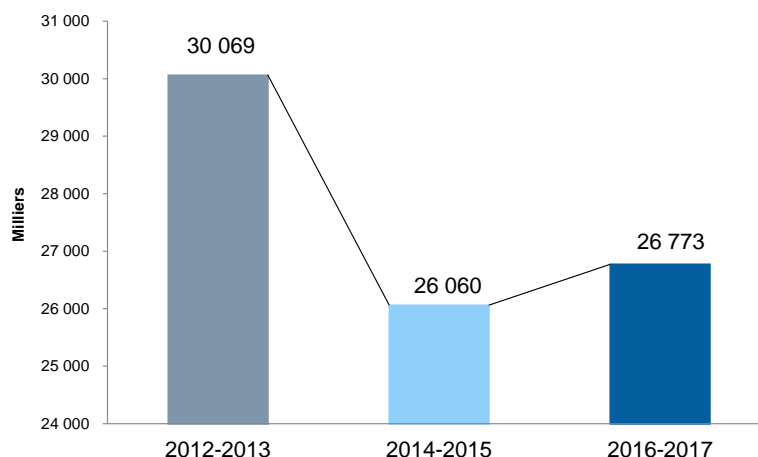
Les dépenses totales pour les voyages, les formations et les indemnités se sont élevées à 26,8 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2016-2017, soit une diminution de 3,8 millions de francs suisses (12,4%) par rapport au budget final après virements (et de 4,6 millions de francs suisses par rapport au budget approuvé).

La baisse des dépenses était due à plusieurs facteurs, notamment : i) le recours accru à l'outil de réservation en ligne qui a permis d'obtenir une baisse globale des tarifs moyens des billets; ii) la poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle politique relative au congé dans les foyers introduite en 2014 (la période de transition s'est terminée en 2017); et iii) le report, l'annulation ou la réduction du nombre de participants concernant certaines activités au titre du programme 9, principalement en Afrique et dans les pays arabes.

Les dépenses au titre des voyages, des formations et des indemnités ont baissé de 11% de 2012-2013 à 2016-2017.

Évolution des voyages, des formations et des indemnités

(en millions de francs suisses)



Services contractuels

Le total des dépenses pour services contractuels s'est élevé à 152,6 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2016-2017, soit une diminution de 1,4 million de francs suisses (0,9%) par rapport au budget approuvé.

La diminution concernait principalement : i) le programme 25, du fait des économies réalisées au titre des services du Centre international de calcul des Nations Unies (CIC) suite à la baisse des coûts liés à l'hébergement des serveurs, au stockage et à la sauvegarde; et ii) le programme 5, suite aux tarifs réduits négociés pour la traduction des abrégés et des opinions écrites de l'administration chargée de la recherche internationale, ainsi que des rapports préliminaires internationaux sur la brevetabilité et à l'adoption de la post-édition pour la traduction des abrégés d'anglais en français. La baisse des dépenses a été partiellement compensée par l'augmentation des coûts au titre : i) du programme 31, pour appuyer les phases initiales de la nouvelle plateforme informatique de La Haye; et ii) du programme 6, pour l'examen et la traduction du volume plus important que prévu des demandes et la stabilisation de la plateforme MIRIS.

Coûts financiers

Le total des coûts financiers s'est élevé à 14,3 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2016-2017, soit une augmentation de 7 millions de francs suisses par rapport au budget approuvé. Les dépenses étaient principalement constituées des frais d'intérêts sur le remboursement de l'emprunt commercial contracté pour le Nouveau Bâtiment jusqu'à la date de remboursement (11,6 millions de francs suisses) et des paiements d'intérêts sur ce même emprunt (2,3 millions de francs suisses).

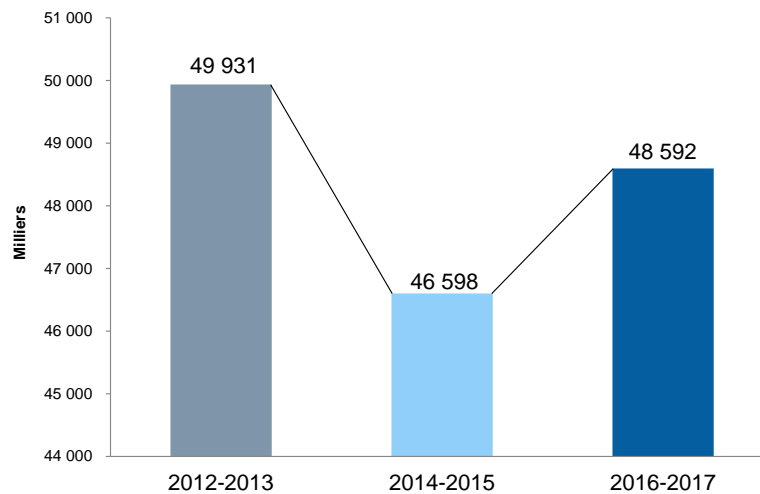
Dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 48,6 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2016-2017, soit une augmentation de 1,4 million de francs suisses (3,1%) par rapport au budget final après virements.

L'augmentation concernait principalement la catégorie Locaux et entretien au titre du programme 24, en rapport avec plusieurs rénovations effectuées en 2016-2017, notamment : i) la transformation de l'unité médicale en structure de type hospitalier; et ii) l'achèvement de l'imprimerie principale unique.

Les dépenses de fonctionnement ont diminué de 6,7% de 2012-2013 à 2014-2015 en raison de la baisse des dépenses consacrées à la location de locaux à usage de bureaux suite à l'achèvement de la construction de la nouvelle salle de conférence et du Nouveau Bâtiment. L'augmentation de 4,3% enregistrée de 2014-2015 à 2016-2017 reflète les dépenses liées aux améliorations continues apportées au site de l'OMPI.

Évolution des dépenses de fonctionnement (en millions de francs suisses)



Matériel et fournitures

Le total des dépenses relatives au matériel et fournitures s'est élevé à 7,7 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2016-2017, soit une augmentation de 2 millions de francs suisses (35,8%) par rapport au budget final après virements. L'augmentation concernait principalement le programme 25 au titre des éléments suivants : i) migration des bases de données sur des plateformes virtuelles, notamment Windows 10/Office 2016; ii) renouvellement prévu du matériel informatique des postes de travail en 2018; iii) installation d'une nouvelle plateforme sécurisée pour le serveur de télécopie du PCT qui rend le traitement des télécopies plus fiable et plus rentable; et iv) mise en place d'une nouvelle plateforme pour l'authentification et la gestion des accès et d'une nouvelle plateforme de reprise des opérations après un sinistre dédiée au système de messagerie électronique de l'Organisation.

Dépenses de développement

Le total des dépenses de développement s'est élevé à 141,9 millions de francs suisses, soit une diminution de 9,6 millions de francs suisses (6,3%) par rapport au budget approuvé. La baisse était principalement due au niveau inférieur des dépenses réelles par rapport aux dépenses inscrites au budget dans tous les programmes pour la réalisation des objectifs de l'exercice biennal.

Tableau 6. Dépenses de développement en 2016-2017
(en milliers de francs suisses)

Programmes	Budget 2016-2017 approuvé			Budget final 2016-2017 après virements			Dépenses 2016-2017			Budget final après virements par rapport aux dépenses	
	Total	Projets du Plan d'action pour le développement	Total avec les projets du Plan d'action pour le développement	Total	Projets du Plan d'action pour le développement	Total avec les projets du Plan d'action pour le développement	Réelles	Projets du Plan d'action pour le développement	Total avec les projets du Plan d'action pour le développement	Montant	%
1 Droit des brevets	3 546	-	3 546	3 485	-	3 485	3 386	-	3 386	(99)	-2,8%
2 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	2 319	-	2 319	2 210	109	2 318	2 166	97	2 263	(56)	-2,4%
3 Droit d'auteur et droits connexes	13 003	440	13 443	13 165	554	13 719	13 051	393	13 444	(275)	-2,0%
4 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	4 891	-	4 891	5 416	-	5 416	5 046	-	5 046	(370)	-6,8%
5 Système du PCT	5 845	-	5 845	6 029	-	6 029	5 835	-	5 835	(194)	-3,2%
6 Système de Madrid	11 117	-	11 117	10 203	-	10 203	9 693	-	9 693	(510)	-5,0%
7 Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI	594	-	594	565	-	565	533	-	533	(32)	-5,7%
8 Coordination du Plan d'action pour le développement	3 671	-	3 671	3 421	-	3 421	3 179	-	3 179	(242)	-7,1%
9 Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés	31 348	559	31 907	29 723	559	30 282	29 300	418	29 718	(564)	-1,9%
10 Pays en transition et pays développés	6 368	-	6 368	6 134	-	6 134	5 854	-	5 854	(280)	-4,6%
11 Académie de l'OMPI	12 583	500	13 083	12 720	500	13 220	12 358	78	12 437	(783)	-5,9%
12 Classifications internationales et normes	1 078	-	1 078	894	-	894	856	-	856	(38)	-4,3%
13 Bases de données mondiales	1 440	-	1 440	3 002	-	3 002	2 741	-	2 741	(261)	-8,7%
14 Services d'accès à l'information et aux savoirs	4 995	450	5 445	4 663	450	5 113	4 624	371	4 995	(118)	-2,3%
15 Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle	11 896	-	11 896	11 100	-	11 100	10 872	-	10 872	(229)	-2,1%
16 Économie et statistiques	950	575	1 525	892	638	1 530	919	532	1 451	(79)	-5,2%
17 Promotion du respect de la propriété intellectuelle	3 207	-	3 207	3 272	-	3 272	3 341	-	3 341	68	2,1%
18 Propriété intellectuelle et défis mondiaux	4 981	-	4 981	4 489	-	4 489	4 567	-	4 567	79	1,8%
19 Communications	5 566	-	5 566	5 635	-	5 635	5 494	-	5 494	(142)	-2,5%
20 Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs	8 920	-	8 920	8 572	-	8 572	7 904	-	7 904	(668)	-7,8%
21 Direction générale	2 346	-	2 346	279	-	279	285	-	285	6	2,1%
22 Gestion du programme et des ressources	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
23 Gestion et mise en valeur des ressources humaines	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
24 Services d'appui généraux	730	-	730	760	-	760	755	-	755	(5)	-0,6%
25 Technologies de l'information et de la communication	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
26 Supervision interne	963	-	963	730	-	730	673	-	673	(57)	-7,9%
27 Services de conférence et services linguistiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
28 Sécurité de l'information, des biens et des personnes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
30 Appui aux PME et à la création d'entreprises	6 083	-	6 083	6 206	-	6 206	6 047	-	6 047	(159)	-2,6%
31 Système de La Haye	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
32 Système de Lisbonne	534	-	534	544	-	544	526	-	526	(19)	-3,4%
TOTAL	148 976	2 524	151 500	144 110	2 810	146 920	140 004	1 889	141 893	(5 027)	-3,4%
Dépenses de développement en pourcentage du budget total	21,1%			20,4%			20,3%				

Note¹ : les dépenses réelles de développement pour 2016-2017 sont calculées conformément à la définition des dépenses de développement figurant au paragraphe 60 du programme et budget de 2016-2017.

Note² : les dépenses 2016-2017 s'entendent des dépenses réelles avant ajustements IPSAS.

Tableau 7. Projets du plan d'action pour le développement en 2016-2017
(en milliers de francs suisses)

Projets	Programmes	Exercice biennal 2016-2017		Projet	
		Budget 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017	Budget total du projet	Dépenses totales du projet jusqu'à fin 2017
La propriété intellectuelle et la gestion des dessins et modèles pour le développement des entreprises dans les pays en développement et les PMA	Programme 2	109	97	487	448
Renforcement et développement du secteur de l'audiovisuel au Burkina Faso et dans certains pays africains – phase II	Programme 3	440	323	540	323
Nouvelles activités pouvant être menées par l'OMPI dans le domaine de l'utilisation du droit d'auteur pour promouvoir l'accès à l'information et aux contenus créatifs	Programme 3	114	70	144	100
Renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées pour répondre à certains enjeux de développement – phase II	Programme 9	239	216	468	350
Propriété intellectuelle et tourisme : contribution aux objectifs de développement et protection du patrimoine culturel en Égypte et dans d'autres pays en développement	Programme 9	320	201	320	201
Coopération avec les instituts de formation judiciaire des pays en développement et des pays les moins avancés dans les domaines du développement et de l'enseignement et de la formation professionnelle en matière de droits de propriété intellectuelle	Programme 11	500	78	500	78
Utilisation de l'information figurant dans le domaine public aux fins du développement économique	Programme 14	450	371	800	371
Propriété intellectuelle et développement socioéconomique – phase II	Programme 16	638	532	801	638
TOTAL		2 810	1 889	4 060	2 510

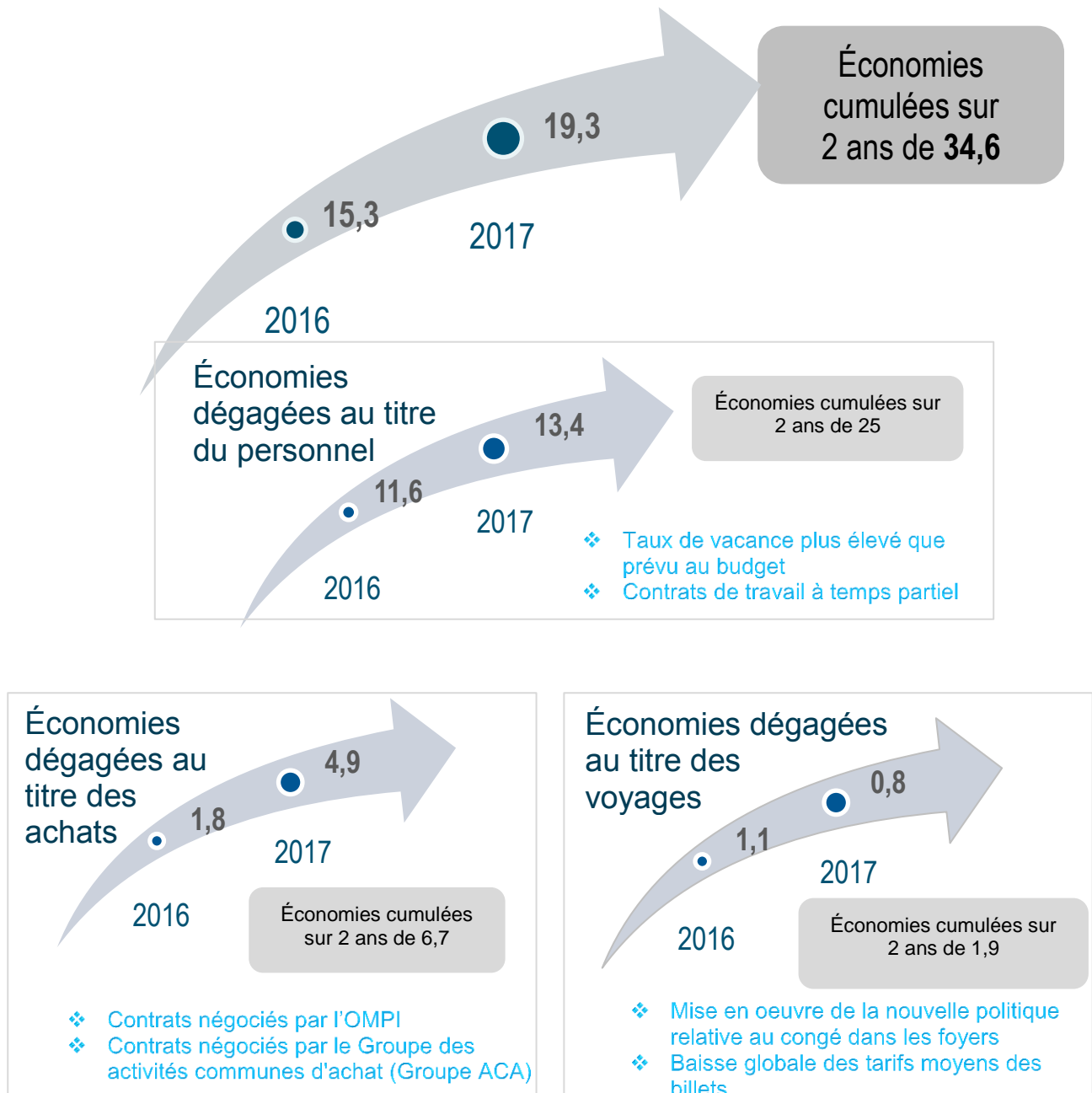
Note : les dépenses 2016-2017 s'entendent des dépenses réelles avant ajustements IPSAS.

Mesures de maîtrise des coûts en 2016-2017

L'ensemble des économies réalisées durant l'exercice biennal 2016-2017 a représenté 34,6 millions de francs suisses. Les principaux domaines concernés sont indiqués dans le diagramme IV ci-dessous. On trouvera un aperçu complet des économies réalisées au cours de l'exercice biennal à l'annexe V.

Figure IV. Mesures de maîtrise des coûts en 2016-2017

(en millions de francs suisses)

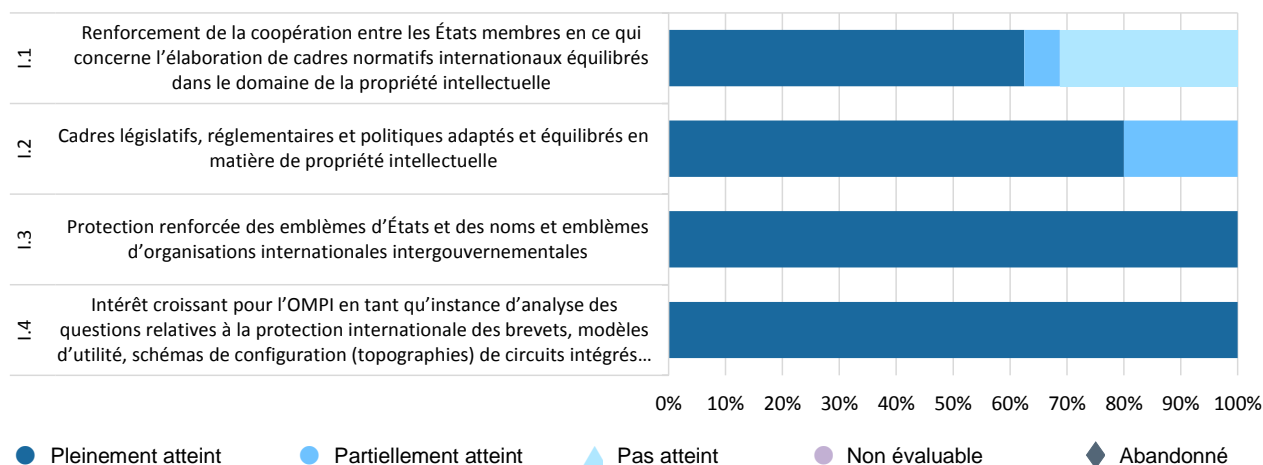
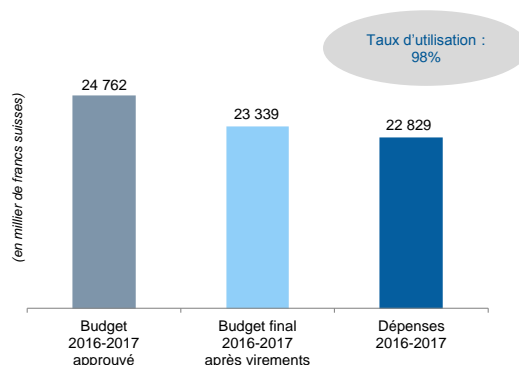
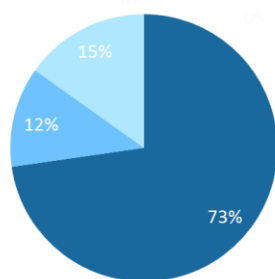


II. TABLEAUX DE BORD DE LA PERFORMANCE PAR OBJECTIF STRATEGIQUE EN 2016-2017

Objectif stratégique I ÉVOLUTION ÉQUILBRÉE DU CADRE NORMATIF INTERNATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tableau de bord des performances biennales

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé des progrès accomplis vers l'obtention des résultats pour l'exercice biennal 2016-2017, tels que mesurés par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.



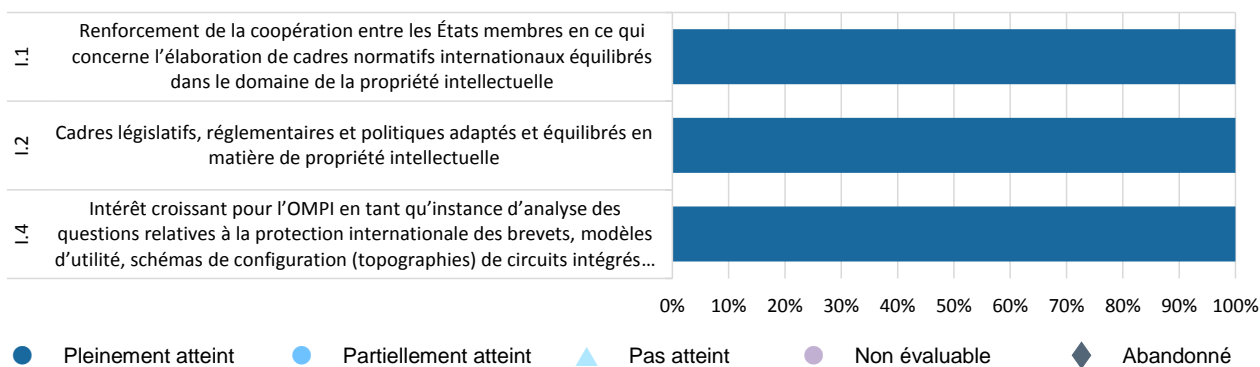
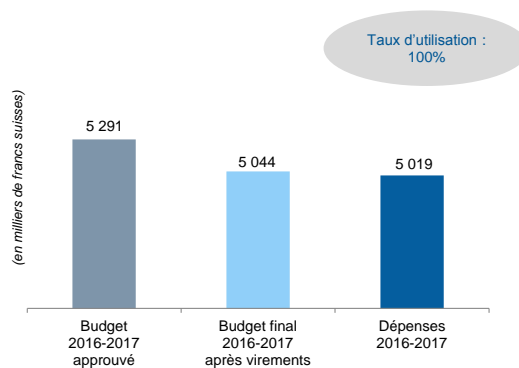
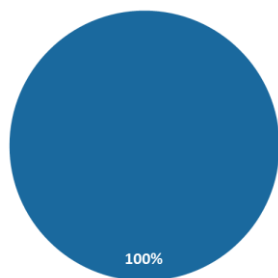
Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	ÉIE
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	Niveau de satisfaction des participants des ateliers ou séminaires organisés sur des thèmes spécifiques relatifs aux brevets	Programme 1	●
	Niveau de satisfaction des participants du programme d'aide aux inventeurs	Programme 1	●
	État d'avancement de la mise en œuvre des travaux convenus selon l'ordre du jour du SCP	Programme 1	●
	Nombre de ratifications du Traité de Singapour ou d'adhésions à ce traité	Programme 2	●
	Progrès en vue d'un accord sur les points à l'ordre du jour du SCT	Programme 20 Programme 2	● ▲ ●

	État d'avancement de la mise en œuvre des activités au programme de travail du SCCR	Programme 3	●
	Progrès accomplis en vue de la mise en œuvre des activités d'établissement de normes sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles, conformément à la décision des États membres	Programme 4	●
	Nombre de ratifications du Traité de Beijing ou d'adhésions à ce traité	Programme 20	▲
	Nombre de ratifications des traités Internet ou d'adhésions à ces traités	Programme 20	● ●
	Nombre de ratifications du Traité de Marrakech ou d'adhésions à ce traité	Programme 20	▲ ▲ ● ▲
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	Pourcentage de bénéficiaires ayant trouvé utiles les informations fournies concernant les principes et les pratiques juridiques des systèmes des brevets, des modèles d'utilité et des circuits intégrés, y compris les éléments de flexibilité	Programme 1	●
	Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits des conseils juridiques et pratiques fournis	Programme 1	●
	Nombre et pourcentage d'États membres et d'organisations régionales ayant donné un retour d'information positif sur les conseils législatifs fournis dans le domaine des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques	Programme 2	●
	Pourcentage de pays ayant donné un retour d'information positif sur les conseils législatifs fournis par l'OMPI	Programme 3	●
	Nombre de pays ayant ratifié le Traité de Beijing ou ayant adhéré à ce traité	Programme 3	●
	Nombre de pays ayant ratifié le Traité de Marrakech ou ayant adhéré à ce traité	Programme 3	●
	Nombre de ratifications ou d'adhésions relatives aux traités de droit d'auteur en vigueur, notamment la Convention de Berne, la Convention de Rome et les traités Internet	Programme 3	●
	Nombre ou pourcentage de pays ayant donné un retour d'information positif sur les conseils fournis par l'OMPI dans le domaine législatif	Programme 9	●
	Nombre de ratifications de traités administrés par l'OMPI	Programme 10	●
	Nombre de pays en transition ayant actualisé leurs lois et réglementations	Programme 10	●
	Nombre de pays ayant adopté ou mis en œuvre une stratégie nationale de promotion du respect de la propriété intellectuelle, ou étant engagés dans un tel processus, avec l'assistance de l'OMPI	Programme 17	●
	Nombre de pays ou d'organisations régionales ayant adopté ou modifié leurs cadres de référence aux fins de l'application effective des droits de propriété intellectuelle au regard du titre III de l'Accord sur les ADPIC et de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement, ou s'appuyant à le faire, suite à l'assistance fournie par l'OMPI	Programme 17	●
	Nombre et éventail de parties prenantes (offices de propriété intellectuelle, services chargés de l'application du droit de la concurrence, organisations intergouvernementales et ONG compétentes) ayant engagé un dialogue avec l'OMPI	Programme 18	● ●
	Nombre de pays demandant à l'OMPI une contribution dans le domaine de la propriété intellectuelle en rapport avec des questions relatives à la politique en matière de concurrence	Programme 18	●
I.3 Protection renforcée des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales	Nombre de signes contenus dans la base de données sur l'article 6ter	Programme 2	●
I.4 Intérêt croissant pour l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la protection internationale des brevets, modèles d'utilité, schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés et informations confidentielles	Pourcentage de bénéficiaires ayant trouvé utiles les informations fournies concernant les principes et les pratiques juridiques relatifs à la protection des brevets, modèles d'utilité, schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés et renseignements confidentiels	Programme 1	●

PROGRAMME 1 Droit des brevets

Chef de programme M. J. Sandage

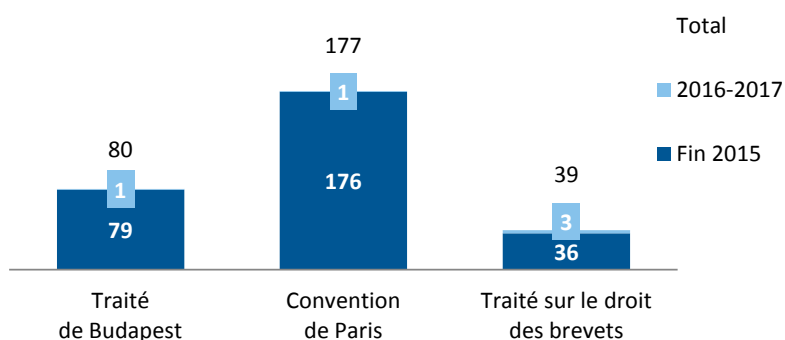
Tableau de bord du programme



Principales réalisations

- Au cours de ses quatre sessions de 2016-2017, le Comité permanent du droit des brevets (SCP) a examiné le système international des brevets actuel en adoptant une approche globale prenant en considération les différents besoins et intérêts des États membres et des parties prenantes. Une approche progressive a élargi la base commune à partir de laquelle le comité pourrait faire avancer ses débats. En outre, diverses méthodes utilisées par le comité, notamment la préparation des études de fond, des séminaires et des réunions de partage des données sur la mise en œuvre d'une législation sur les brevets au niveau national et les échanges des expériences et enjeux nationaux ont contribué à faire progresser les débats sur les questions d'intérêt commun au sein du SCP. Un certain nombre de propositions a été présenté par des États membres sur les thèmes précités, démontrant leur engagement dans les travaux du SCP.
- En ce qui concerne les traités administrés par l'OMPI dans le domaine des brevets, un État (Afghanistan) a adhéré à la Convention de Paris, un État (Colombie) a adhéré au Traité de Budapest et trois États (Biélorus, Japon et Libéria) ont adhéré au Traité sur le droit des brevets au cours de l'exercice biennal.

Nombre de parties contractantes



- Le Programme d'aide aux inventeurs, une initiative mise au point conjointement avec le Forum économique mondial, a été lancé en 2016 à Genève et s'étendra progressivement à d'autres pays en plus des trois premiers pays pilotes (Colombie, Maroc et Philippines)⁸. En 2017, le programme a été étendu à l'Équateur et à l'Afrique du Sud et a agrandi son réseau de conseils en brevets agissant à titre gracieux, augmentant ainsi sa capacité à offrir des services aux inventeurs qui ont été sélectionnés dans le cadre du programme pour le travail de préparation et de traitement de la phase internationale des demandes selon le PCT dans l'Union européenne et aux États-Unis d'Amérique.
- Des approches novatrices en matière de renforcement des capacités dans le domaine des brevets ont été mises en œuvre, ce qui a permis de réaliser d'importantes économies de coût unitaire et d'encourager considérablement la diffusion du programme, comme l'a montré le nombre de participants enregistré, participants dont les compétences en matière de rédaction de demandes de brevet ont été renforcées. Les activités de promotion d'une meilleure connaissance des principes et des pratiques juridiques en cours dans les domaines des brevets et des secrets d'affaires se sont poursuivies en 2016-2017 parmi les États membres, les organisations intergouvernementales, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les autres parties concernées.
- L'assistance en matière de législation et de politiques est restée très appréciée, 12 États membres indiquant que les conseils fournis ont été complets, de bonne qualité et utiles pour comprendre les enjeux des questions abordées.

Principales contributions au Plan d'action pour le développement

Mise en œuvre des projets en cours relevant du Plan d'action pour le développement et des activités approuvées par le CDIP :

Les informations contenues dans la base de données consacrée aux éléments de flexibilité ont été diffusées au sein des groupes de discussion nationaux et internationaux. La base de données a été transférée sur une nouvelle plateforme et enrichie d'informations sur son système de mise à jour et améliorée avec de nouvelles fonctionnalités de recherche, ce qui a entraîné une forte augmentation de son utilisation en 2017 (recommandation n° 14).

Un certain nombre de séances d'informations visaient à améliorer les connaissances des États membres sur :

- l'évaluation de l'activité inventive;
- la coopération entre offices de brevets en matière de recherche et d'examen;
- les brevets et d'autres questions relatives à l'accès aux médicaments;
- les bases de données accessibles au public contenant des informations sur le statut des brevets, les médicaments et les vaccins;
- la confidentialité des communications entre clients et conseils en brevets;
- et les dispositions du droit des brevets ayant contribué au transfert efficace de technologie (recommandation n° 14).

⁸ Le programme compte parmi ses parrains des entreprises, telles que Novartis, Qualcomm, 3M, Medtronic et Pfizer, des institutions mondiales, telles que la Chambre de commerce internationale (CCI) et l'International Federation of Inventors Associations (IFIA), ainsi que des associations telles que la Federal Circuit Bar Association (FCBA), l'European Patent Institute (EPI) et l'Inter-American Association of Intellectual Property (ASIPI).






Intégration des projets relevant du Plan d'action pour le développement : les États membres ont continué d'utiliser les études et orientations élaborées au titre du projet sur la propriété intellectuelle et le domaine public ainsi qu'au titre du projet relatif aux brevets et au domaine public.

Principes directeurs : les débats relatifs à l'évolution progressive du système international des brevets au sein du SCP ont continué de s'appuyer sur les recommandations n^{os} 15, 17, 21, 22, 25 et 42.

Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Impact sur la performance
Affaiblissement du rôle du Comité permanent du droit des brevets en tant qu'instance multilatérale d'établissement de normes.	L'exposition au risque a été considérée comme stable au cours de l'exercice biennal.	Le risque a été efficacement atténué grâce à la mise à disposition d'un cadre ouvert à tous et neutre dans lequel les États membres ont pu débattre et grâce à la fourniture d'informations de fond, actualisées et précises aux États membres.	Cette atténuation efficace a permis de faire avancer les travaux réalisés au sein du SCP.

Données relatives à l'exécution

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle				
 État d'avancement de la mise en œuvre des travaux convenus selon l'ordre du jour du SCP	État d'avancement des travaux menés au sein du comité tel qu'indiqué dans le résumé présenté par la présidente SCP/23/5 ⁹ (identique)	Résultats convenus par le SCP	Le SCP a tenu quatre sessions en 2016-2017. Les résultats convenus par le comité ont été détaillés dans les résumés pertinents (SCP/24/5 ¹⁰ , SCP/25/5 ¹¹ , SCP/26/7 ¹² et SCP/27/9 ¹³).	●
 Niveau de satisfaction des participants des ateliers ou séminaires organisés sur des thèmes spécifiques relatifs aux brevets	96,85% (92,75%)	90%	89% sur la base de 753 réponses reçues de participants à 31 séminaires (Afrique 5, pays arabes 4, Asie et Pacifique 6, Amérique latine et Caraïbes 12, pays en transition 3, autre 1)	●
 Niveau de satisfaction des participants du programme d'aide aux inventeurs	90% (n.d.)	90%	77% sur la base de 11 réponses reçues d'inventeurs et 7 reçues d'autres participants	●
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle				
 Pourcentage de bénéficiaires ayant trouvé utiles les informations fournies concernant les principes et les pratiques juridiques des systèmes des brevets, des modèles d'utilité et des circuits intégrés, y compris les éléments de flexibilité	95,24% (85,7%) sur la base de 24 (7) réponses	90%	99% sur la base de 26 réponses dans 4 activités de formation (Asie et Pacifique 2; Amérique latine et Caraïbes 1; pays en transition 1)	●
 Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits des conseils juridiques et pratiques fournis	94% (90%) sur la base de 9 (8) réponses	90%	92% sur la base de 12 réponses (Afrique 2, pays arabes 1, Asie et Pacifique 2, Amérique latine et Caraïbes 5, pays en transition 2)	●


⁹ Résumé présenté par la présidente : [SCP/23/5](#).

¹⁰ Résumé présenté par la présidente : [SCP/24/5](#).

¹¹ Résumé présenté par la présidente : [SCP/25/5](#).

¹² Résumé présenté par la présidente : [SCP/26/7](#).

¹³ Résumé présenté par le président : [SCP/27/9](#).

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
I.4	Intérêt croissant pour l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la protection internationale des brevets, modèles d'utilité, schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés et informations confidentielles			
 Pourcentage de bénéficiaires ayant trouvé utiles les informations fournies concernant les principes et les pratiques juridiques relatifs à la protection des brevets, modèles d'utilité, schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés et renseignements confidentiels	n.d.	90%	84% sur la base de 29 réponses	●

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	2 239	2 734	2 688
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	2 559	1 978	1 979
I.4 Intérêt croissant pour l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la protection internationale des informations confidentielles	494	332	353
Total	5 291	5 044	5 019

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	3 953	3 575	3 651	102%
Autres dépenses	1 339	1 469	1 367	93%
Total	5 291	5 044	5 019	100%

Budget final après virements :

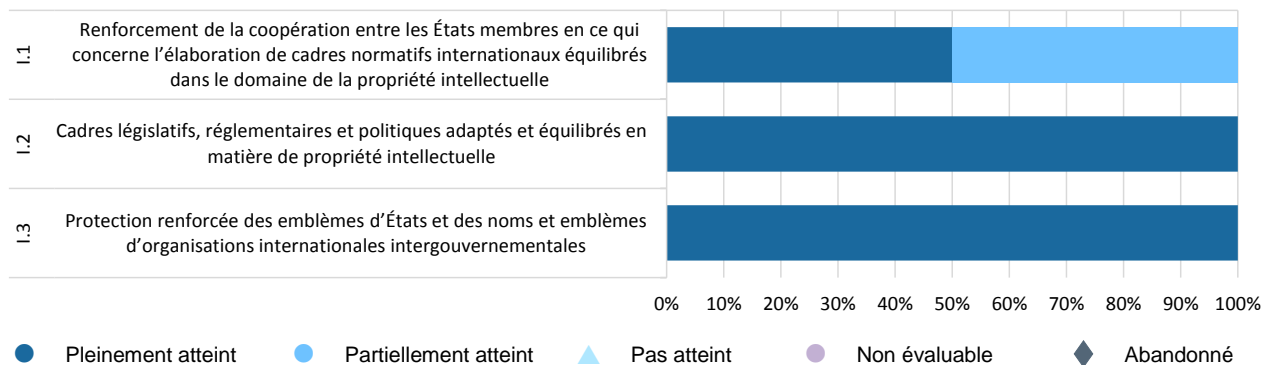
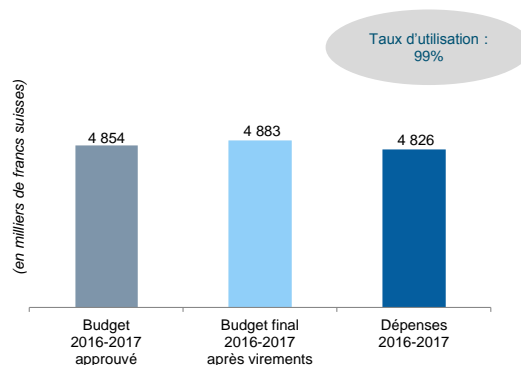
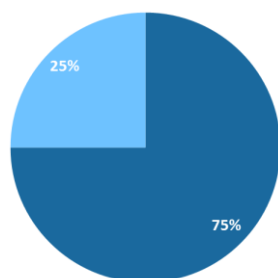
- La diminution des dépenses de personnel a été le résultat net : i) du transfert d'un poste au programme 3 pour renforcer les conseils en matière de législation sur le droit d'auteur et les droits connexes, tel qu'indiqué au résultat escompté I.2; ii) de la régularisation d'un juriste adjoint exerçant une fonction régulière; et iii) du redéploiement des économies dégagées au titre du personnel vers d'autres priorités de l'Organisation.
- La légère augmentation nette des dépenses autres que les dépenses de personnel a découlé : i) du transfert de dépenses supplémentaires du programme 5 et du programme 7 à la vingt-septième session du SCP, tel qu'indiqué au résultat escompté I.1; et ii) du transfert de dépenses pour les stages au programme 23.

L'utilisation du budget a été conforme au budget final après virements.

PROGRAMME 2 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques

Chef de programme Mme B. Wang

Tableau de bord du programme

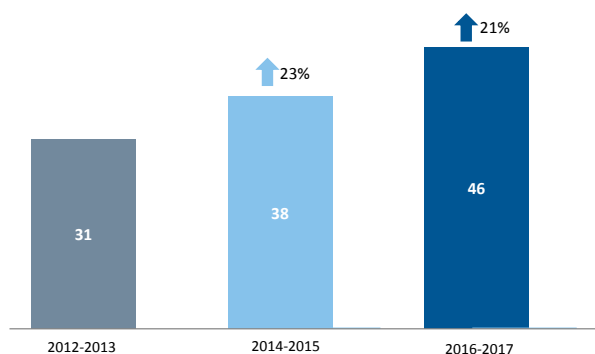


Principales réalisations

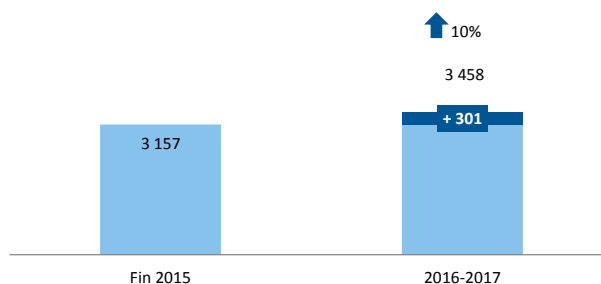
- Il convient de rappeler que l'Assemblée générale de l'OMPI, qui s'est tenue en octobre 2015, avait décidé "de convoquer une conférence diplomatique en vue de l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles à la fin du premier semestre 2017, sous réserve que les discussions sur l'assistance technique et la divulgation soient achevées lors des trente-quatrième et trente-cinquième sessions du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT)." Étant donné que les discussions sur ces deux thèmes en suspens n'ont pas été menées à terme au cours des sessions du comité, la question est revenue à l'Assemblée générale de l'OMPI, laquelle a décidé, en octobre 2016, que "lors de sa prochaine session en octobre 2017, elle poursuivra l'examen de la convocation d'une conférence diplomatique pour l'adoption du traité sur le droit des dessins et modèles pour la fin du premier semestre de 2018." À la trente-sixième session du comité, qui s'est tenue en octobre 2016, le président du SCT a indiqué en conclusion que "la question du [traité sur les dessins et modèles] resterait inscrite à l'ordre du jour du comité et que le SCT devrait donner suite à la décision de l'Assemblée générale". À la trente-septième session du comité, en mars 2017, le président du SCT a rappelé cette conclusion et a "encouragé les délégations à utiliser le temps à disposition jusqu'à la session suivante de l'Assemblée générale, en octobre 2017, pour combler les lacunes restantes". L'Assemblée générale de l'OMPI a réexaminé la question à sa quarante-neuvième session (23^e session ordinaire) en octobre 2017. Au cours de l'Assemblée générale, les États membres se sont efforcés de combler les lacunes restantes entre les points de vue empêchant la convocation d'une conférence diplomatique en vue de l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles et a décidé qu'"à sa prochaine session en 2018, elle poursuivra l'examen de la question de la convocation d'une conférence diplomatique pour l'adoption du traité sur le droit des dessins et modèles pour la fin du premier semestre de 2019."

- Quatre sessions du SCT se sont tenues au cours de l'exercice biennal. Concernant la protection des noms d'États contre leur enregistrement et leur utilisation en tant que marques, le comité a examiné les domaines de convergence possibles et a prié le Secrétariat d'organiser, à sa trente-neuvième session, une séance d'information d'une demi-journée sous la forme d'une table ronde avec modérateur sur l'examen par les offices des marques composées en tout ou partie de noms de pays et tenant compte du point de vue des utilisateurs. Le comité a poursuivi son examen des dessins et modèles d'interfaces utilisateurs graphiques et d'icônes et de polices/fontes de caractères et, après une séance d'information concernant la question soulevée à sa trente-huitième session, il a notamment prié le Secrétariat d'inviter les États membres et les ONG accréditées à communiquer leurs propositions concernant les aspects sur lesquels il serait souhaitable de poursuivre les travaux. À la suite d'une séance d'information concernant la question soulevée à sa trente-septième session, le comité, à sa trente-huitième session, a adopté son plan de travail sur les indications géographiques.
- Le nombre d'adhésions au Traité de Singapour sur le droit des marques a augmenté de 21% au cours de l'exercice biennal avec huit nouvelles parties contractantes (Afghanistan, Bénin, Irlande, Japon, Mali, République de Corée, République populaire démocratique de Corée et Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)), portant le nombre total de parties contractantes à 46 à la fin de 2017.
- En ce qui concerne la protection des emblèmes des États et des noms et emblèmes des organisations internationales intergouvernementales en vertu de l'article 6ter de la Convention de Paris, 301 nouveaux signes ont été publiés, soit plus du double de l'objectif de l'exercice biennal, portant le nombre total de signes contenus dans la base de données Express sur l'article 6ter à 3458 à la fin de 2017, ce qui représente une augmentation de 10%.

Nombre de parties contractantes au Traité de Singapour



Nombre de signes contenus dans la base de données sur l'article 6ter



Principales contributions au Plan d'action pour le développement

Mise en œuvre des projets en cours relevant du Plan d'action pour le développement et des activités approuvées par le CDIP : À sa vingtième session, qui s'est tenue en décembre 2017, le CDIP a approuvé le suivi du projet sur la propriété intellectuelle et la gestion des dessins et modèles pour le développement des entreprises dans les pays en développement et les pays les moins avancés¹⁴ à l'issue de son examen de l'évaluation du projet à la dix-neuvième session du comité. Un des éléments du suivi serait consacré à l'intégration des activités menées au titre du projet dans les activités ordinaires de sensibilisation et de renforcement des capacités menées par le Secrétariat.

Principes directeurs : les activités relatives à l'établissement de normes du programme au sein du SCT ont continué de s'appuyer sur les recommandations n^{os} 15, 21 et 42. En outre, les activités d'assistance technique, de renforcement des capacités et d'assistance législative du programme (63 séries d'observations en matière de législation ont été fournies à 30 États membres) ont continué de s'appuyer sur les recommandations n^{os} 1, 6, 13 et 14.

¹⁴ Document [CDIP/20/4](#).

Risques



Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Impact sur la performance
Les accords au niveau multilatéral restent difficiles à obtenir et la réussite des activités normatives menées au titre du programme 2 dépendra dans une large mesure de la volonté des États membres d'atteindre des objectifs mutuellement convenus.	Le risque concernait les accords au niveau multilatéral, ce qui comportait naturellement des incertitudes, comme toutes les activités d'établissement de normes. L'exposition au risque a légèrement augmenté au cours de l'exercice biennal, conformément à l'ensemble des risques liés à l'efficacité du multilatéralisme.	Le Secrétariat a contribué à atténuer ce risque en menant ses travaux de manière neutre, équilibrée et transparente et en fournissant des informations de fond, actualisées et précises aux États membres.	La concrétisation de ce risque dans la période de référence a eu pour conséquence pour les États membres de ne pas parvenir à un consensus sur la question de la convocation d'une conférence diplomatique en vue de l'adoption d'un traité sur les dessins et modèles. Toutefois, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne les noms d'États et le plan de travail sur les indications géographiques.

Perspectives

- En ce qui concerne les progrès réalisés au sein du SCT, la session de l'Assemblée générale de l'OMPI de 2018 sera une nouvelle occasion pour les États membres de combler les dernières lacunes restantes entre les points de vue empêchant la convocation d'une conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité sur les dessins et modèles.
- De plus, une évolution positive du plan de travail sur les indications géographiques, qui a été largement soutenu par les États membres, parallèlement aux objectifs consistant à obtenir des résultats concrets et tangibles en ce qui concerne les noms d'États et à poursuivre l'examen des questions sur les techniques nouvelles en matière de dessins et modèles industriels, sont des facteurs de succès majeurs pour les travaux du comité pour l'exercice biennal 2018-2019.

Données relatives à l'exécution

Données relatives à l'exécution




Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
I.1	Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle			
 Progrès en vue d'un accord sur les points à l'ordre du jour du SCT	État d'avancement des travaux du SCT à la fin de 2015 selon le document SCT/34/7 (<i>identique</i>)	Résultats convenus par le SCT	L'Assemblée générale de l'OMPI a décidé qu'"à sa prochaine session en 2018, elle poursuivra l'examen de la question de la convocation d'une conférence diplomatique pour l'adoption du traité sur le droit des dessins et modèles pour la fin du premier semestre de 2019" (document A/57/11 Add.5 ¹⁵). À sa dernière session de l'exercice biennal (trente-huitième session, qui s'est tenue du 30 octobre au 2 novembre 2017), le comité : – a prié le Secrétariat d'inviter les États membres et les ONG accréditées à communiquer leurs propositions concernant les aspects des dessins et modèles d'interfaces utilisateurs graphiques, d'icônes et de polices/fontes de caractère sur lesquels il serait souhaitable de poursuivre les travaux (document SCT/38/5 ¹⁶ , paragraphe 8); – a décidé qu'une séance d'information sur les noms d'États aura lieu à sa trente-neuvième session (document SCT/38/5 ¹⁷ , paragraphe 12); et – a adopté un plan de travail sur les indications géographiques (document SCT/38/5 ¹⁸ , paragraphe 16).	

¹⁵ Rapport de synthèse : point 16 de l'ordre du jour unifié : [A/57/11 Add.5](#).

¹⁶ Résumé présenté par le président : [SCT/38/5](#).

¹⁷ Ibid.

¹⁸ Ibid.

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
 Nombre de ratifications du Traité de Singapour ou d'adhésions à ce traité	38 parties contractantes (<i>identique</i>)	8 nouvelles ratifications/adhésions	8 nouvelles parties contractantes : Afghanistan, Bénin, Irlande, Japon, Mali, République de Corée, République populaire démocratique de Corée et Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) (46 parties contractantes au total)	●
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle				
 Nombre et pourcentage d'États membres et d'organisations régionales ayant donné un retour d'information positif sur les conseils législatifs fournis dans le domaine des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques	10 États membres ou organisations régionales interrogés, 100% satisfaits (7 États membres ou organisations régionales interrogés, 100% satisfaits)	90% des personnes interrogées satisfaits des conseils fournis	Des conseils ont été fournis à 30 États membres : Afrique (6); pays arabes (5); Asie et Pacifique (12); Amérique latine et Caraïbes (5); pays en transition (2) Des retours d'information ont été reçus de 13 États membres ou organisations régionales interrogés, qui ont tous (100%) fait part de leur satisfaction à l'égard des conseils fournis.	●
I.3 Protection renforcée des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales				
 Nombre de signes contenus dans la base de données sur l'article 6ter	3 157 (3 103)	120 nouveaux signes publiés au cours de l'exercice biennal	301 nouveaux signes publiés La base de données Express sur l'article 6ter contenait un total de 3458 signes à la fin de l'exercice biennal.	●

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat) (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	3 210	3 352	3 269
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	1 100	862	885
I.3 Protection renforcée des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales	544	560	576
III.4 Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA	–	109	97
Total	4 854	4 883	4 826

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses) (en milliers de francs suisses)

	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	4 089	3 588	3 692	103%
Autres dépenses	765	1 295	1 134	88%
Total	4 854	4 883	4 826	99%

Budget final après virements :

- La diminution des dépenses de personnel a été principalement due au redéploiement des économies dégagées au titre du personnel vers d'autres priorités de l'Organisation.
- L'augmentation des dépenses autres que les dépenses de personnel a été essentiellement due au transfert de dépenses supplémentaires pour : i) la tenue de la deuxième session du SCT en 2017, tel qu'indiqué au résultat escompté I.1; ii) couvrir les frais supplémentaires du Colloque mondial sur les indications géographiques, qui a eu lieu en Chine; et iii) faire face à la demande accrue de conseils en matière de législation de manière plus efficace.

- La diminution nette des dépenses au titre du résultat escompté I.2 a été principalement due à la redistribution des dépenses de personnel vers le résultat escompté I.1 en vue de financer la tenue de la deuxième session du SCT en 2017.
- Les ressources allouées au résultat escompté III.4 concernaient le projet sur la propriété intellectuelle et la gestion des dessins et modèles relevant du Plan d'action pour le développement.

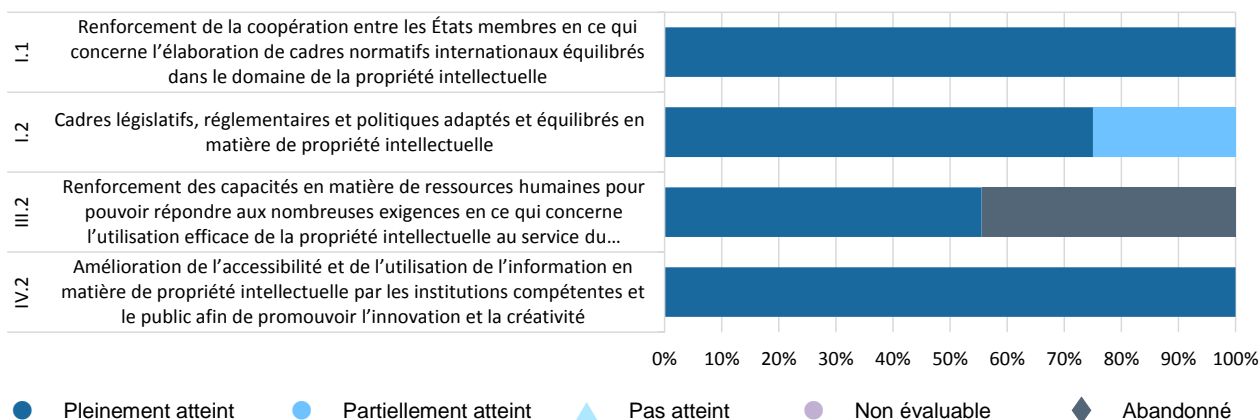
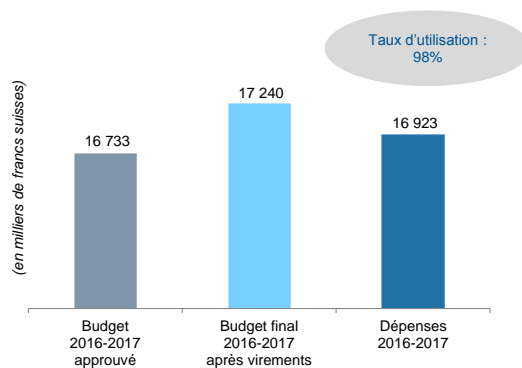
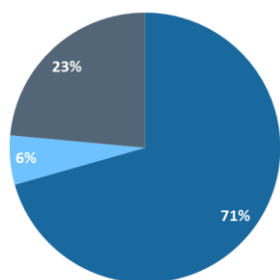
Utilisation du budget :

- L'utilisation de l'ensemble du budget a été conforme au budget final après virements.
- La sous-utilisation des dépenses autres que les dépenses de personnel a été principalement due à la diminution des missions du personnel au titre du résultat escompté I.2 et aux économies sur les voyages effectués dans le cadre du Colloque mondial sur les indications géographiques, qui a eu lieu en Chine.

PROGRAMME 3 Droit d'auteur et droits connexes

Chef de programme Mme S. Forbin

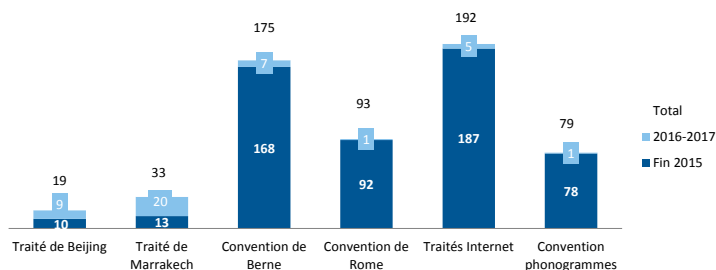
Tableau de bord du programme



Principales réalisations

- Le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) a tenu des débats fructueux sur un texte unique pour la protection des organismes de radiodiffusion et a également reçu les résultats d'études complètes concernant les limitations et exceptions en faveur des bibliothèques, des services d'archives et des établissements d'enseignement et de recherche, ainsi qu'une étude exploratoire sur les limitations et exceptions en faveur des personnes ayant d'autres handicaps. Le comité a également travaillé sur deux autres questions concernant le droit d'auteur dans l'environnement numérique et le droit de suite, notamment par la lecture de rapports sur les résultats d'études relatives à ces deux questions.

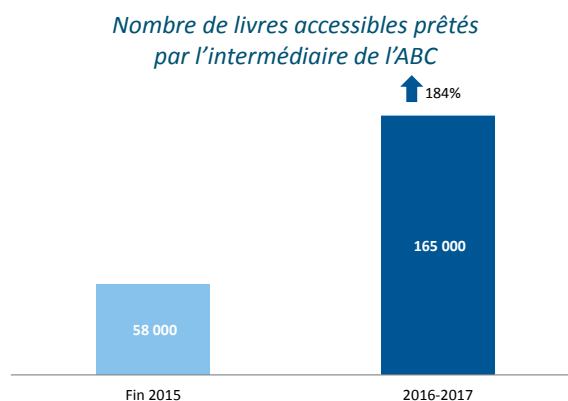
Nombre de parties contractantes des Traités sur le droit d'auteur



- Une réalisation majeure de l'exercice biennal 2016-2017 a été l'entrée en vigueur du Traité de Marrakech le 30 septembre 2016, comptant 25 membres. D'une manière générale, les traités de l'OMPI sur le droit d'auteur ont

enregistré 43 nouvelles adhésions au cours de l'exercice biennal, dont 20 ratifications supplémentaires du Traité de Marrakech et neuf ratifications supplémentaires du Traité de Beijing.

- Le Consortium pour des livres accessibles (ABC) a montré d'excellents résultats et le nombre de livres accessibles prêtés au moyen du Service mondial d'échange de livres ABC par l'intermédiaire des bibliothèques participantes a augmenté pour passer de 58 000 prêts à la fin de 2015 à 165 000 en 2016-2017, soit une hausse de 184%.
- Les outils et les publications sur les industries de la création ont continué de faire l'objet d'une forte demande. Quatre nouvelles publications sur les thèmes suivants : i) l'édition et la révolution numérique; ii) le droit et la pratique en matière de copie privée¹⁹; iii) les taxes sur les œuvres textuelles et visuelles²⁰, et iv) vivre des industries de la création²¹ ont été achevées et trois d'entre elles publiées.



Principales contributions au Plan d'action pour le développement

Mise en œuvre des projets en cours relevant du Plan d'action pour le développement et des activités approuvées par le CDIP :

- Dans le cadre du projet relatif au renforcement et au développement du secteur de l'audiovisuel au Burkina Faso et dans certains pays africains – phase II : i) le Burkina Faso a adhéré au Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles en juillet 2017; ii) la coopération avec les autorités du Sénégal et du Kenya a été renforcée afin de garantir que le cadre politique du secteur de l'audiovisuel réponde aux besoins de l'ère du numérique; iii) un soutien législatif a été fourni en vue de l'adoption de la loi sénégalaise sur la communication audiovisuelle en 2017 conformément aux normes internationales en matière de droit d'auteur et à la législation du droit d'auteur de 2008; et iv) un soutien a été apporté à deux autres pays bénéficiaires (Côte d'Ivoire et Maroc) pour qu'ils adhèrent au traité (recommandations n^{os} 1, 2, 4, 10 et 11).
- En ce qui concerne les nouvelles activités menées par l'OMPI dans le domaine de l'utilisation du droit d'auteur pour promouvoir l'accès à l'information et aux contenus créatifs, le Secrétariat : i) a continué de faciliter la mise en œuvre des politiques des organisations intergouvernementales ayant décidé d'appliquer une politique de libre accès et d'utiliser les nouvelles licences CC BY IGO; ii) a intégré le thème de la concession de licences ouvertes dans les cours et programmes de formation de l'OMPI relatifs au droit d'auteur; et iii) a achevé l'élaboration d'un module de formation sur la concession de licences de logiciels et la conception de logiciels libres ainsi que l'élaboration de modèles de politiques en matière de droit d'auteur et de dispositions juridiques concernant les diverses stratégies en matière de droit d'auteur relatives à l'information émanant du secteur public (recommandations n^{os} 1, 13, 14 et 17).

Principes directeurs :

- Les activités du programme en ce qui concerne l'établissement de normes au sein du SCCR ont continué de s'appuyer sur les recommandations n^{os} 15, 16, 17, 20, 21 et 42.
- Plus de 3100 participants de 126 pays et de trois organisations intergouvernementales régionales ont bénéficié des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités fournies par l'OMPI, conformément aux recommandations n^{os} 1 et 13.
- L'OMPI a fourni à 43 États membres ou organisations régionales une assistance législative sur des questions portant sur l'actualisation de la législation en matière de droit d'auteur et de gestion collective à l'ère du numérique ou sur l'adoption de nouvelles dispositions en vue d'adhérer aux traités de l'OMPI sur le droit d'auteur, tenant dûment compte des recommandations n^{os} 13, 14 et 17.

¹⁹ <http://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4183&plang=EN>.

²⁰ <http://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4192&plang=EN>.

²¹ http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo_pub_cr_2017_1.pdf.






Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Impact sur la performance
L'utilité du système du droit d'auteur est compromise par l'incapacité à s'adapter à la rapide évolution des technologies.	Même si l'évolution des technologies s'est accélérée au cours de l'exercice biennal, le risque résiduel est resté stable grâce à l'efficacité des mesures d'atténuation.	Les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités ont renforcé l'importance du système du droit d'auteur dans la création d'un système égalitaire permettant aux États membres d'utiliser, sur un pied d'égalité, les traités sur le droit d'auteur et les plans nationaux de mise en œuvre actualisés à l'ère du numérique afin d'encourager les industries de la création et de la culture.	Les efforts d'atténuation déployés ont permis d'atteindre des résultats positifs pour le programme en ce qui concerne les ratifications de traité et les adhésions et l'assistance législative.

Perspectives

- Si l'objectif visé concernant le nombre de pays devant ratifier le Traité de Beijing ou y adhérer au cours de l'exercice biennal 2016-2017, fixé lors de la vingtième session du Comité du programme et budget, était relativement ambitieux, le programme a partiellement atteint cet objectif en faisant de la fourniture d'assistance aux États membres en vue d'adhérer au traité une priorité. Le programme poursuivra cette approche au cours de l'exercice biennal 2018-2019.

Données relatives à l'exécution


Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle				
 État d'avancement de la mise en œuvre des travaux convenus selon l'ordre du jour du SCCR	Progrès tel qu'indiqué dans le résumé présenté par le président ²² (<i>identique</i>)	Objectifs convenus du SCCR	Le SCCR a réalisé des progrès sur diverses questions de fond inscrites à l'ordre du jour, comme illustré dans les résumés présentés par le président (SCCR/34 ²³ et SCCR/35 ²⁴), et l'Assemblée générale de l'OMPI de 2017 a chargé le SCCR de poursuivre ses travaux.	●
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle				
 Nombre de pays ayant ratifié le Traité de Beijing ou y ayant adhéré	10 (6) pays au total	30 (total)	9 pays supplémentaires (Algérie, Burkina Faso, El Salvador, Gabon, Nigéria, République populaire démocratique de Corée, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Tunisie) 19 (total)	●
 Nombre de pays ayant ratifié le Traité de Marrakech ou y ayant adhéré	13 (5) pays au total	20 (total)	20 pays supplémentaires en 2016-2017 (Botswana, Burkina Faso, Canada, Chili, Costa Rica, Équateur, Guatemala, Honduras, Israël, Kenya, Kirghizistan, Libéria, Malawi, Nigéria, Panama, Pérou, République populaire démocratique de Corée, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sri Lanka, Tunisie) 33 (total)	●
 Nombre de ratifications ou d'adhésions relatives aux traités de droit d'auteur en vigueur, notamment la Convention de Berne, la Convention de Rome et les traités Internet	5 nouvelles ratifications : Convention de Berne : 168 Convention de Rome : 92 Traités Internet : 187 ²⁵ s.o. (indicateur révisé)	10 nouvelles ratifications pour tous les traités	14 nouvelles ratifications : Convention de Berne : 7 175 (total) Convention de Rome : 1 93 (total) Traités Internet : 5 (192 (total) : WPPT 96 et WCT 96) Convention phonogrammes : 1 (79 (total))	●
 Pourcentage de pays ayant rendu un avis positif sur les conseils législatifs fournis par	100% (s.o. – l'enquête biennale doit être menée en 2015)	80% (70%)	43 pays ou groupes régionaux ont reçu des conseils législatifs en 2016-2017 (Afrique 10; pays arabes 2; Asie et Pacifique 14; Amérique latine et Caraïbes 9;	●

²² Résumé présenté par le président : [SCCR/31/REF/SUMMARY BY CHAIR](#).

²³ Résumé présenté par le président : [SCCR/34/REF/SUMMARY BY THE CHAIR](#).

²⁴ Résumé présenté par le président : [SCCR/35/REF/SUMMARY BY CHAIR](#).


²⁵ Rectificatif : à la fin de 2015, on comptait 187 parties contractantes aux traités Internet de l'OMPI.

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
l'OMPI			pays en transition 7; Autre 1) 90% des réponses sur la base de 13 réponses (pays arabes 1; Asie et Pacifique 3; Amérique latine et Caraïbes 5; pays en transition 3; Autre 1) contenaient un avis positif (5 ou 6 sur une échelle de 1 à 6) sur les conseils législatifs fournis par l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur	
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition				
Nombre de bureaux nationaux du droit d'auteur participant activement au processus de consultation dans le cadre du projet TAG	0 (n.d.)	25 bureaux nationaux du droit d'auteur	Plus de 90 offices de la propriété intellectuelle au cours de l'année 2016 ²⁶	◆
Nombre d'organisations de gestion collective demandant une accréditation TAG	0 (identique)	0 (2016) 2 (2017)	En juin 2016, le consortium TAG a entériné la décision de recentrer les efforts sur le recueil et le programme d'enseignement TAG ²⁷ .	◆
Pourcentage de participants ayant présenté un rapport positif sur les programmes de renforcement des capacités en matière de gestion collective	60% (0)	70% des participants ayant participé à l'enquête d'accord ou tout à fait d'accord	91% des participants interrogés ont été d'accord ou tout à fait d'accord 2016 : 84% 2017 : 97%	●
Nombre de visites sur le Portail de l'infrastructure du droit d'auteur	52 000 (0)	57 000 (500)	La mise en place du Portail de l'infrastructure du droit d'auteur a été reportée à 2016.	◆
Nombre de maisons d'édition signant la Charte ABC de l'édition en format accessible ("Charte")	12 maisons d'édition (9)	15 maisons d'édition ont signé (en tout)	Au début de 2016, le Conseil d'ABC, qui comprend l'Union internationale des éditeurs, a pris la décision de ne pas promouvoir la Charte ABC auprès des éditeurs commerciaux	◆
 Nombre de livres en format accessible prêtés à des personnes ayant des difficultés de lecture	Plus de 58 000 (16 000)	130 000 prêts en tout (20 000)	165 000 prêts de livres en format accessible aux personnes ayant des difficultés de lecture (en tout) ²⁸ 2016 : 42 000 prêts 2017 : 65 000 prêts	●
Pourcentage de participants satisfaits des réunions et des ateliers de renforcement des capacités liées au droit d'auteur et aux droits connexes, et les ayant évalués comme utiles	Plus de 80% des participants d'accord ou tout à fait d'accord (70%)	80% des participants satisfaits ou très satisfaits (70%)	Plus de 80% des participants ont été d'accord ou tout à fait d'accord pour reconnaître l'utilité des réunions et des ateliers de renforcement des capacités liées au droit d'auteur et aux droits connexes	●
Pourcentage des participants à des ateliers de renforcement des capacités ayant indiqué utiliser en pratique les connaissances acquises neuf mois après la participation aux ateliers	Plus de 80% des participants d'accord ou tout à fait d'accord (près de 70%)	Près de 80% des participants	Plus de 80% des participants ont indiqué avoir utilisé en pratique les connaissances acquises neuf mois après la participation aux ateliers	●
Pourcentage de participants ayant des connaissances et des compétences accrues en matière de mise en œuvre d'activités de formation dans leurs pays respectifs	s.o. (nouvel indicateur)	70% des participants ayant reçu une formation	71,5% des participants aux activités relatives aux industries de la création ont indiqué qu'ils utiliseraient les informations reçues dans leurs futures activités professionnelles.	●
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité				

²⁶ À la fin de 2016, il a été décidé de ne pas poursuivre le projet TAG sous sa forme actuelle.

²⁷ Ibid.

²⁸ Les chiffres s'appuient sur les dernières données disponibles au 1^{er} septembre 2017.

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
Nombre de membres constitutifs du Consortium pour des livres accessibles	15 (10)	28 membres constitutifs de l'ABC enregistrés en tout (15)	15 membres constitutifs de l'ABC supplémentaires 30 (total)	●
Nombre de donateurs	2	4 donateurs contribuant au financement (en tout)	2 donateurs supplémentaires : Fondation Skoll Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux 4 (total)	●
 Nombre d'instruments juridiques, de lignes directrices, de déclarations de principes autres que les instruments contraignants avec la participation de parties prenantes concernées dans des domaines tels que les nouveaux traités sur le droit d'auteur et le droit d'auteur dans l'environnement numérique	2 ²⁹ (1 ³⁰)	1 (supplémentaire)	2 supplémentaires : Le kit de démarrage ABC pour l'édition accessible dans les pays en développement et les pays les moins avancés Le guide de l'ABC sur l'accessibilité à l'intention des auteurs autoédités 4 (total)	●

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	3 339	3 541	3 433
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	2 325	2 603	2 581
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	8 409	8 681	8 654
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	2 640	2 415	2 255
VIII.1 Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	20	–	–
Total	16 733	17 240	16 923

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	9 919	9 305	9 590	103%
Autres dépenses	6 815	7 935	7 333	92%
Total	16 733	17 240	16 923	98%

²⁹ 1) Examen par l'OMPI de la situation contractuelle dans le secteur de l'audiovisuel; 2) le projet de lignes directrices de l'OMPI sur l'évaluation de l'impact économique, social et culturel du droit d'auteur sur l'économie de la création (lignes directrices ESCIA).

³⁰ Les lignes directrices relatives à la propriété intellectuelle et aux sports ont été suspendues en 2017.

Budget final après virements :

- La diminution nette des dépenses de personnel a essentiellement découlé du transfert d'un poste au programme 20 (Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie) et du redéploiement des économies dégagées au titre du personnel vers d'autres priorités de l'Organisation.
- L'augmentation des dépenses autres que les dépenses de personnel a été due à des dépenses supplémentaires consacrées à : i) la conférence sur le marché mondial des contenus numériques; ii) des services contractuels de personnes aux fins de l'élaboration d'instruments de gestion du droit d'auteur; et iii) la promotion du Traité de Marrakech et du Traité de Beijing.

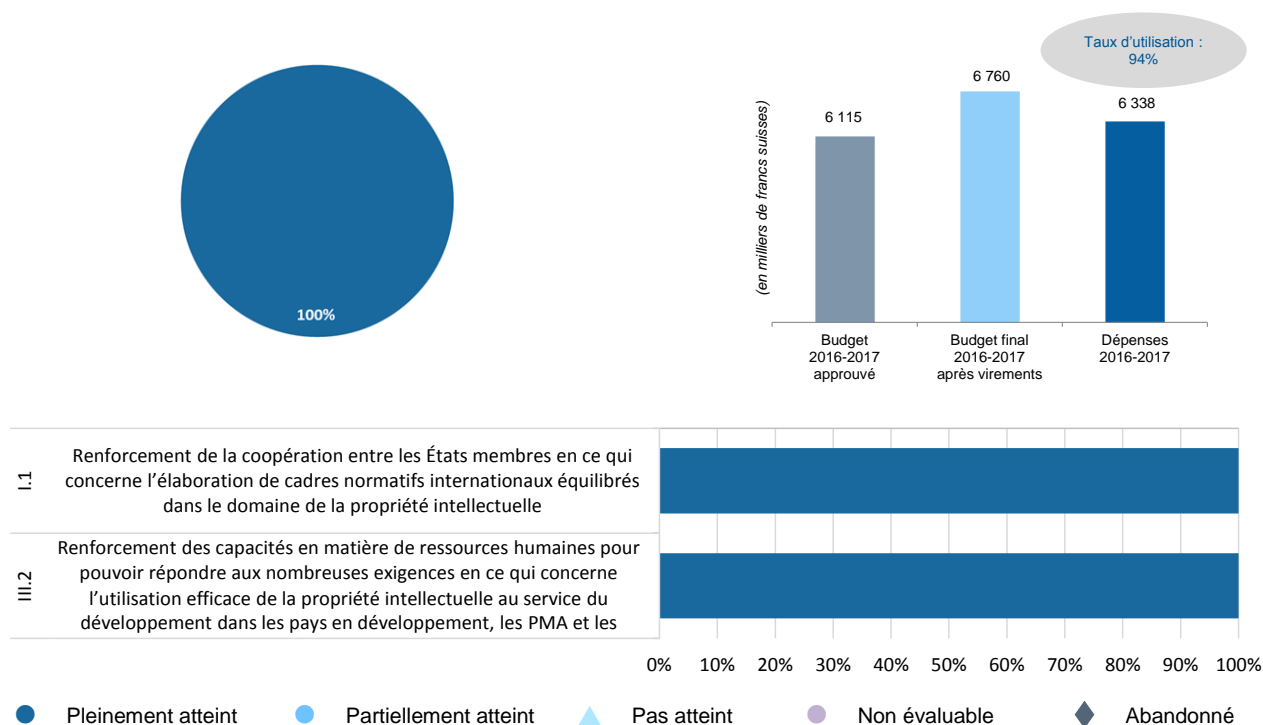
Utilisation du budget :

- L'utilisation du budget pour les dépenses de personnel a été conforme au budget final après virements.
- La légère sous-utilisation des dépenses autres que les dépenses de personnel a été principalement due : i) au report de la conférence sur le marché mondial des contenus numériques; ii) à la mise en œuvre plus lente que prévu du projet relatif au Plan d'action pour le développement sur le renforcement et le développement du secteur de l'audiovisuel au Burkina Faso et dans certains pays africains; et iii) au report de certaines activités en rapport avec le consortium ABC.

PROGRAMME 4 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques

Chef de programme M. M. A. Getahun

Tableau de bord du programme



Principales réalisations

- Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC), qui ne s'est pas réuni en 2015, a repris ses activités d'établissement de normes en 2016 et s'est réuni six fois en 2016 et 2017 dans le cadre de son nouveau mandat pour l'exercice biennal établi par l'Assemblée générale de l'OMPI. Le comité a réalisé des progrès supplémentaires dans le cadre de ses négociations sur la base d'un texte. Trois textes révisés sur les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles ont été transmis par l'IGC à l'Assemblée générale de l'OMPI pour examen en octobre 2017. L'Assemblée générale a pris note des progrès réalisés par l'IGC au cours de l'exercice biennal et a adopté un nouveau mandat de l'IGC pour l'exercice biennal 2018-2019. Trois séminaires organisés par le Secrétariat ont contribué au renforcement des connaissances aux niveaux régional et interrégional et à la réalisation de progrès au sein de l'IGC. Le Fonds de contributions volontaires de l'OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées a continué de financer la participation des communautés autochtones et locales aux activités de l'IGC à la suite d'une nouvelle contribution versée en 2017. Une coopération régulière avec d'autres organisations et instances intergouvernementales ainsi que des activités de sensibilisation menées par le Secrétariat à l'intention de ces organisations ont contribué à mettre en avant le caractère important et pertinent de l'IGC.
- Quatre nouvelles publications ont été mises à disposition et sont venues s'ajouter à un ensemble déjà existant de guides pratiques et d'autres ressources simplifiés et intégrés : i) *Guide pratique de la propriété intellectuelle à l'intention des peuples autochtones et des communautés locales*; ii) *Instrument d'aide à la fixation des savoirs traditionnels*; iii) *Questions essentielles sur les exigences de divulgation en matière de brevets concernant les ressources génétiques et les savoirs traditionnels*; et iv) *Propriété intellectuelle et ressources génétiques* (dossier).

Principales contributions au Plan d'action pour le développement



Mise en œuvre des projets en cours relevant du Plan d'action pour le développement et des activités approuvées par le CDIP : les activités d'assistance complémentaire pratique et technique se sont renforcées en 2016-2017, comprenant en particulier sept séminaires régionaux et huit séminaires nationaux, des ateliers, des visites d'étude et des missions de conseil. Une attention particulière a été accordée à la participation de différentes parties prenantes aux séminaires et ateliers régionaux et nationaux, impliquant à la fois des fonctionnaires nationaux et des représentants des communautés autochtones et locales. Ces activités axées sur la pratique ont renforcé la capacité des fonctionnaires, des communautés autochtones et locales et des autres parties prenantes à mieux comprendre et gérer, dans la pratique, les rapports entre les systèmes de propriété intellectuelle et la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles ainsi que les aspects de la propriété intellectuelle en matière d'accès aux ressources génétiques et du partage des avantages en découlant (recommandations n^{os} 1, 3 et 12). L'assistance a également été fournie dans le cadre de plusieurs des objectifs de développement durable des Nations Unies (recommandation n^o 22), en particulier ceux aux fins du développement des groupes considérés comme étant vulnérables, tels que les peuples autochtones.

Principes directeurs : le processus visant l'établissement de normes de l'IGC s'est appuyé sur les recommandations n^{os} 12, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21 et 42. Les activités d'assistance du programme, pour ce qui concerne les informations en matière de législation et de politique, fournies à 11 États membres, ont été conformes aux recommandations n^{os} 11, 13 et 14. En outre, la coopération régulière avec les organismes des Nations Unies pertinents ainsi que les activités de sensibilisation à l'intention de ces organismes ont été menées conformément à la recommandation n^o 40.

Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Impact sur la performance
L'incapacité des États membres à mettre en œuvre le mandat décidé par l'Assemblée générale en ce qui concerne les activités d'établissement de normes.	Ce risque a progressivement diminué au cours de l'exercice biennal alors que l'IGC, conformément à son mandat, s'est entendu sur des modalités de travail particulières pour mettre en œuvre son mandat et son programme de travail.	Une coopération étroite entre les États membres, des méthodes de travail viables, une direction efficace du processus par le président et les vice-présidents de l'IGC et la fourniture régulière d'informations claires et objectives par le Secrétariat ainsi que la fourniture d'un service de secrétariat neutre et efficace ont contribué à atténuer ce risque.	Compte tenu de l'efficacité de l'approche utilisée pour atténuer ce risque, les États membres ont pu mettre en œuvre le mandat décidé par l'Assemblée générale pour l'exercice biennal.
Les activités d'établissement de normes sur ces questions à l'OMPI seront moins pertinentes si les États membres font passer les questions de propriété intellectuelle relatives aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques au second plan ou estiment que d'autres instances sont plus à même de produire les résultats escomptés.	Ce risque est resté à un niveau faible/moyen au cours de l'exercice biennal.	Une approche complémentaire axée sur : i) la mise en œuvre réussie du mandat de l'IGC pour 2016-2017; ii) la fourniture d'activités complémentaires de sensibilisation et de renforcement des capacités par le Secrétariat; et iii) la poursuite des négociations et des processus d'autres instances et la coopération avec d'autres secrétariats ont contribué à atténuer ce risque.	Ce risque a pu avoir des répercussions sur l'étendue des progrès que les États membres pouvaient accomplir dans leurs activités d'établissement de normes au cours de l'exercice biennal, mais n'a pas empêché les États membres d'adopter un nouveau mandat pour l'IGC afin de poursuivre ces activités pour l'exercice biennal 2018-2019.

Données relatives à l'exécution

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
I.1	Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle			
 Progrès accomplis en vue de la mise en œuvre des activités d'établissement de normes sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles, conformément à la décision des États membres	Renouvellement convenu du mandat et du programme de travail de l'IGC pour 2016-2017 (<i>état des négociations tel qu'illustré dans les documents pertinents</i> ³¹)	Résultats convenus en ce qui concerne les activités d'établissement de normes.	Les États membres ont révisé trois documents fondamentaux ³² pour examen par l'Assemblée générale. L'Assemblée générale a pris note des progrès réalisés et a renouvelé le mandat et le programme de travail de l'IGC pour 2018-2019.	●
III.2	Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition			
 Pourcentage de participants aux activités de l'OMPI ayant fait part d'un renforcement des capacités en ce qui concerne la compréhension des principes, des systèmes et des instruments de propriété intellectuelle et leur utilisation pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, et pour la gestion de l'interface entre propriété intellectuelle et ressources génétiques	92% (91%)	90% (80%)	95% (333 sur 348) des participants ont rendu un avis positif (questionnaire de satisfaction utilisé dans 15 activités organisées par la Division des savoirs traditionnels en 2016-2017)	●

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	4 116	4 086	3 876
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	1 999	2 674	2 462
Total	6 115	6 760	6 338

³¹ i) Document de synthèse concernant la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques : [WIPO/GRTKF/IC/28/4](#); ii) la protection des savoirs traditionnels : projets d'articles : [WIPO/GRTKF/IC/28/5](#); et iii) la protection des expressions culturelles traditionnelles : projets d'articles : [WIPO/GRTKF/IC/28/6](#)

³² i) Document de synthèse concernant la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques : [WIPO/GRTKF/IC/34/4](#), ii) la protection des savoirs traditionnels : projets d'articles : [WIPO/GRTKF/IC/34/5](#) et iii) la protection des expressions culturelles traditionnelles : projets d'articles : [WIPO/GRTKF/IC/34/8](#)

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	3 581	4 197	3 949	94%
Autres dépenses	2 534	2 563	2 389	93%
Total	6 115	6 760	6 338	94%

Budget final après virements :

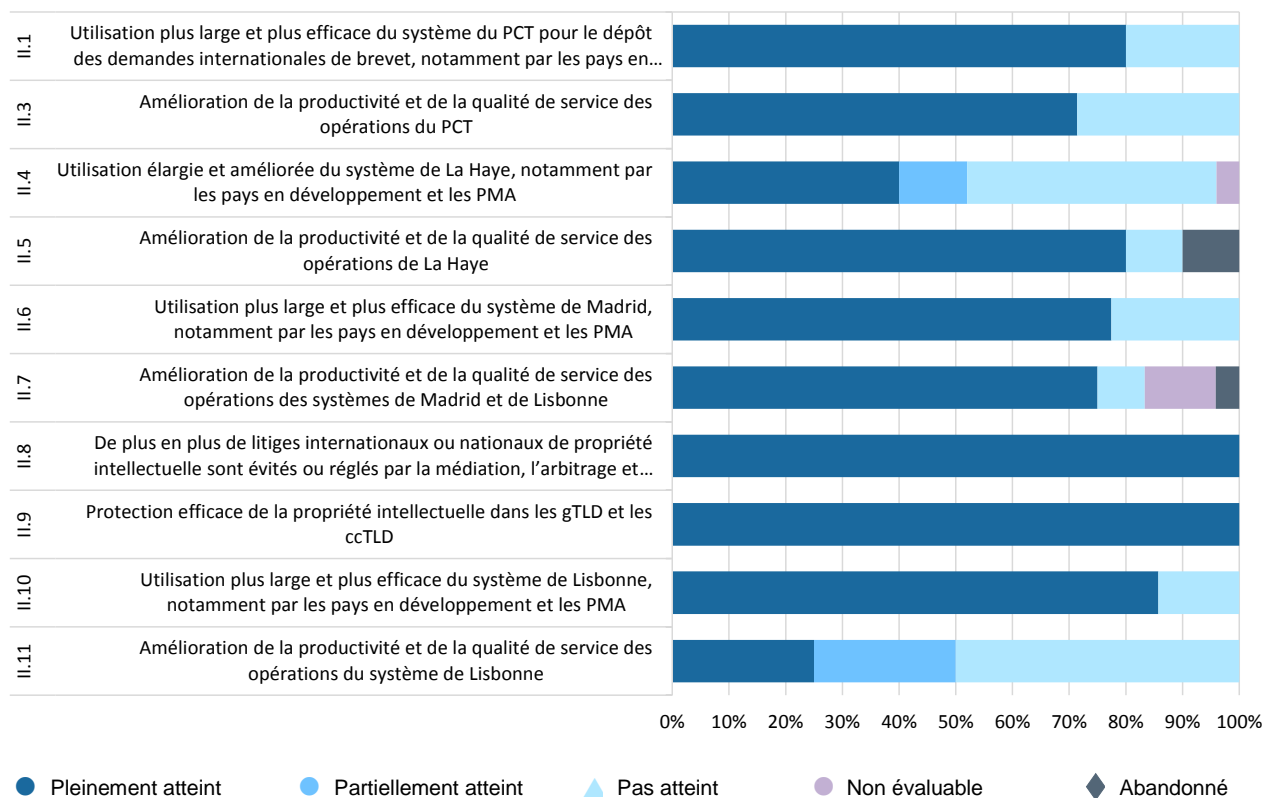
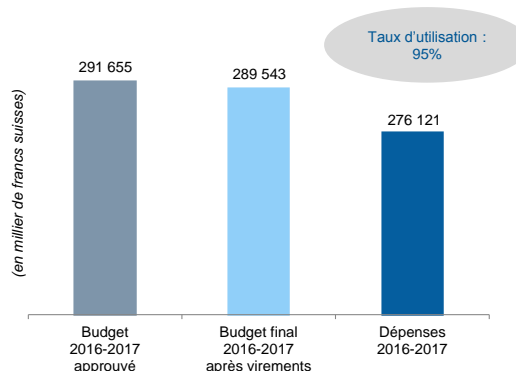
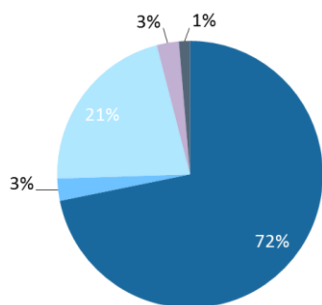
- L'augmentation des dépenses de personnel a été due au transfert de deux postes des programmes 18 et 21 au Département des savoirs traditionnels et des défis mondiaux, tel qu'indiqué au résultat escompté III.2.
- L'augmentation des dépenses autres que les dépenses de personnel a été due au transfert de dépenses du programme 3 au fonds de soutien administratif partagé entre l'IGC et le SCCR.

L'utilisation du budget a été conforme au budget final après virements.

Objectif stratégique II FOURNITURE DE SERVICES MONDIAUX DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE PREMIER ORDRE

Tableau de bord des performances biennales

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé des progrès accomplis vers l'obtention des résultats pour l'exercice biennal 2016-2017, tels que mesurés par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.



Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	ÉIE
II.1 Utilisation plus large et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet	Amélioration du système du PCT, notamment mise en œuvre des recommandations des lignes directrices du PCT approuvées par les États membres du PCT	Programme 5	●
	Degré de satisfaction des utilisateurs du PCT à l'égard des conseils juridiques, des informations, des formations et du service clients du PCT	Programme 5	●

	Satisfaction des offices et des administrations internationales à l'égard des activités de coopération du PCT	Programme 5	●
	Amélioration des services électroniques pour les déposants, les tiers, les offices et les administrations	Programme 5	●●●
	Nombre de demandes selon le PCT en provenance de pays en développement, de pays en transition et de pays développés	Programme 9	▲●●●
		Programme 10	▲●
		Programme 20	●●●●▲
			●●●●▲
	Pourcentage de répondants ayant utilisé plus fréquemment les services de l'OMPI dans les six mois suivant leur participation aux Séminaires itinérants consacrés aux services et initiatives de l'OMPI	Programme 10	●
	Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires nationaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et de participants à des séminaires ciblés ayant une meilleure connaissance du PCT et de thèmes connexes	Programme 20	●●●
II.3 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT	Qualité globale de l'examen de forme (y compris le respect des délais)	Programme 5	●
	Coût unitaire du traitement d'une demande	Programme 5	▲
	Niveaux de service des systèmes informatiques	Programme 5	●
	Qualité de la mise au point de logiciels	Programme 5	●
	Qualité de la traduction	Programme 5	●
	Délais de traduction des rapports	Programme 5	●▲
II.4 Utilisation plus large et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	Nombre de demandes déposées selon le système de La Haye émanant de pays en développement, de pays en transition et de pays développés	Programme 9	●▲●
		Programme 10	▲▲▲
		Programme 20	●●●▲
	Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires nationaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et de participants à des séminaires ciblés ayant une meilleure connaissance du système de La Haye	Programme 20	●●●
		Programme 20	▲▲
	Parties contractantes de l'Acte de Genève (1999)	Programme 31	▲
		Programme 31	●▲●
	Dépôts de demandes et renouvellements au titre du système de La Haye		●▲●
		Programme 31	●
	II.5 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye	3 versions de DIRIS déployées et 3 versions du système de dépôt électronique du système de La Haye déployées	Programme 31
Flexibilité des données inscrites au registre international		Programme 31	●
Amélioration du fonctionnement du système d'enregistrement de La Haye, y compris les processus et procédures électroniques		Programme 31	●
Prédominance de l'Acte de Genève (1999) dans le système de La Haye		Programme 31	●▲
Processus et procédures adaptées à l'évolution géographique et juridique du système		Programme 31	●
Progrès accomplis dans l'amélioration du cadre juridique		Programme 31	●

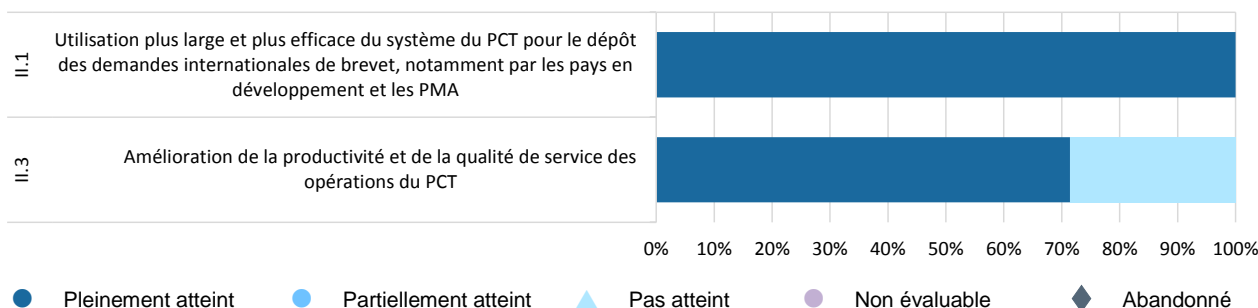
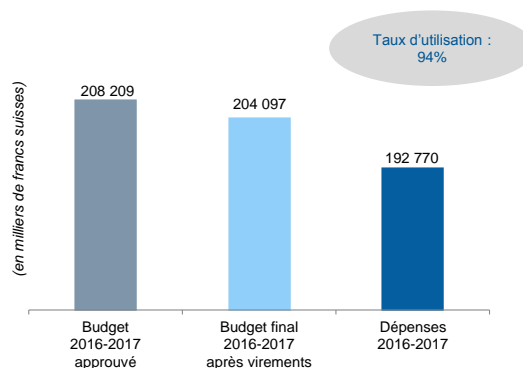
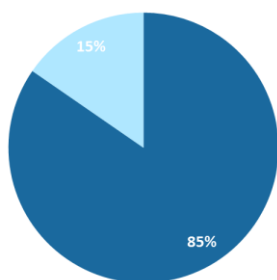
	Évolution stable des services d'appui informatique du système de La Haye	Programme 31	
II.6 Utilisation plus large et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA	Taux de dépôt (Madrid)	Programme 6	
	Améliorations fonctionnelles du système de Madrid	Programme 6	
	Taux d'irrégularité (articles 12 et 13) (Madrid)	Programme 6	
	Part de marché (c.-à-d. la voie nationale par rapport à la voie de Madrid) (Madrid)	Programme 6	
	Enregistrements (Madrid)	Programme 6	
	Renouvellements (Madrid)	Programme 6	
	Nombre total de membres du système de Madrid	Programme 6	
	Nombre total de désignations (Madrid)	Programme 6	
	Nombre total d'enregistrements (Madrid)	Programme 6	
	Nombre de demandes déposées selon le système de Madrid émanant de pays en développement, de pays en transition et de pays développés	Programme 9	
		Programme 10	
		Programme 20	
		Programme 20	
Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires nationaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et de participants à des séminaires ciblés ayant une meilleure connaissance du système de Madrid	Programme 20		
Nombre total de membres du système de Madrid	Programme 20		
II.7 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Madrid	3 versions installées du système MIRIS et 3 versions installées du système Madrid eFiling (IRPI)	Programme 6	
	Satisfaction des clients (Madrid)	Programme 6	
	Amélioration du fonctionnement du Service d'enregistrement de Madrid, y compris les processus et les procédures électroniques	Programme 6	
		Programme 6	
	Qualité (Madrid)	Programme 6	
		Programme 6	
	Stabilité des services informatiques d'appui dans le cadre du système de Madrid	Programme 6	
	Rapidité des transactions (jours) (Madrid)	Programme 6	
Coût unitaire (Madrid)	Programme 6		
II.8 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	Utilisation accrue de services et de clauses de règlement extrajudiciaire des litiges dans les transactions et les enregistrements de titres de propriété intellectuelle, notamment par le recours aux procédures de l'OMPI	Programme 7	
	Politiques de règlement extrajudiciaire des litiges pour lesquelles le Centre a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre	Programme 7	
	Nombre de litiges de propriété intellectuelle originaires de pays en transition ou de pays développés ayant été prévenus/réglés grâce à la médiation, à l'arbitrage et à d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	Programme 10	
II.9 Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD	Politiques de règlement des litiges dans le système des noms de domaine pour lesquelles le Centre a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre	Programme 7	

	Nombre de litiges relatifs à des gTLD et des ccTLD administrés par le Centre au titre des principes UDRP	Programme 7	● ●
II.10 Utilisation plus large et plus efficace du système de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	Nombre d'enregistrements internationaux en vigueur en vertu du système de Lisbonne concernant des pays en développement et des PMA (par rapport au nombre total)	Programme 9	●
		Programme 32	●
	Nombre d'enregistrements internationaux dans le cadre du système de Lisbonne en vigueur pour les pays en transition et les pays développés	Programme 10	●
	Pourcentage de participants à des manifestations associées au système de Lisbonne qui font part de leur satisfaction et d'une meilleure compréhension du système à la suite d'une manifestation	Programme 10	●
	Extension de la portée géographique du système de Lisbonne	Programme 32	▲
	Nombre de demandes internationales et d'autres transactions (Lisbonne)	Programme 32	● ●
II.11 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Lisbonne	Adoption de dispositions rationalisant le cadre juridique du système de Lisbonne	Programme 32	●
	Amélioration des services électroniques du Service d'enregistrement de Lisbonne	Programme 32	▲
	Utilisation accrue des moyens électroniques pour l'envoi et le traitement des demandes internationales et d'autres transactions (Lisbonne)	Programme 32	● ▲

PROGRAMME 5 Système du PCT

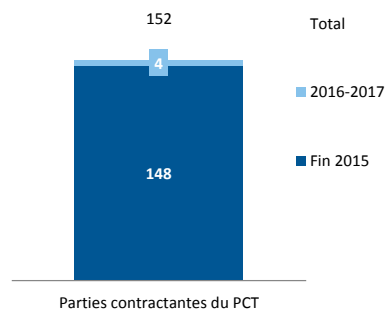
Chef de programme M. J. Sandage

Tableau de bord du programme



Principales réalisations

- La croissance des dépôts de demandes internationales de brevet selon le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) est restée forte aussi bien en 2016 qu'en 2017. En 2016, 232 913 demandes au total ont été déposées, ce qui représente une augmentation de 7,2% pour 2015 – la plus rapide progression depuis 2011 et la septième année consécutive de croissance. Selon les estimations, en 2017, 243 500 demandes au total ont été déposées, soit une augmentation de 4,5% pour 2016 et un nouveau record annuel atteint en matière de dépôt de demandes de brevet selon le PCT. Trois géants des télécommunications de Chine et des États-Unis d'Amérique ont été en tête des activités de dépôt de demandes internationales de brevet pour les deux années de l'exercice biennal. La part de dépôts entièrement électroniques a continué d'augmenter, représentant 96% du nombre total de dépôts en 2017. Alors que les dépôts en anglais, qui représentaient 44% du nombre total, ont constitué la majeure partie des dépôts en 2017, la part des langues asiatiques a continué d'augmenter. La part combinée des demandes selon le PCT déposées en chinois, coréen et japonais est passée de 29,5% en 2010 à 43% en 2017.
- Le Bureau international a continué de rationaliser la structure des opérations du PCT et de renforcer les fonctionnalités de ses outils et processus informatiques. Ces mesures ont contribué à améliorer la productivité et la qualité de l'examen de forme des demandes internationales selon le PCT au cours de l'exercice biennal, permettant ainsi au Bureau international de continuer d'absorber l'augmentation de la charge de travail avec un effectif moindre, et ce en continuant de fournir un service de haute qualité. La productivité a augmenté de 11,3% en 2016-2017 par rapport à 2014-2015. La qualité globale, telle que mesurée par l'indice agrégé, a augmenté d'environ 3,4 points de pourcentage en 2016-2017 par rapport à 2014-2015.



- Quatre pays supplémentaires ont déposé leurs instruments d'adhésion au PCT au cours de l'exercice biennal (Koweït, Djibouti – devenu le 150^e État contractant du PCT – Cambodge et Jordanie), portant le nombre total de parties contractantes du PCT à 152.
- Deux nouvelles administrations chargées de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international ont été désignées par l'Assemblée de l'Union du PCT au cours de l'exercice biennal : l'Office turc des brevets et des marques en 2016 et l'Office de propriété intellectuelle des Philippines (IPOP HL) en 2017, portant le nombre d'administrations internationales du PCT à 23. En 2017, l'Assemblée de l'Union du PCT a prolongé la nomination de toutes les administrations du PCT existantes pour une période supplémentaire de 10 ans, jusqu'au 31 décembre 2027.
- À ses neuvième et dixième sessions, qui se sont tenues en 2016 et en 2017, le Groupe de travail du PCT a poursuivi ses discussions en vue de promouvoir les objectifs du traité dans l'intérêt de toutes les parties prenantes, conformément aux recommandations de la feuille de route du PCT approuvées par les États membres. En 2016 et en 2017, le groupe de travail a notamment examiné certaines questions portant sur les services fondés sur les technologies de l'information visant à faciliter davantage la collaboration entre les offices et sur les moyens plus efficaces de travailler ensemble et d'échanger des informations; une proposition de réduction des taxes du PCT pour les universités et les instituts de recherche publics; la coordination de l'assistance technique fournie dans le cadre du PCT; et l'amélioration de la coordination entre les offices en ce qui concerne la formation des examinateurs de brevets.
- L'utilisation du système ePCT a considérablement augmenté au cours de l'exercice biennal. À la fin de 2017, le système était proposé par 53 offices récepteurs et les documents déposés par cet intermédiaire pouvaient être téléchargés par 63 offices agissant en qualité d'offices récepteurs ou d'administrations chargées de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international. Quelque 76 offices ont désormais accès aux services ePCT à l'intention des offices agissant en qualité d'offices récepteurs, d'administrations chargées de la recherche internationale ou d'offices désignés ou élus, dont 59 utilisant, en qualité d'offices récepteurs, les services ePCT basés sur un navigateur comme outil principal du traitement des demandes internationales. Le service eSearchCopy est désormais utilisé dans 149 des 370 paires d'offices récepteurs et d'administrations chargées de la recherche internationale possibles lorsque ces fonctions ne peuvent être remplies par un même office. Ces voies de transmission représentent presque 50% du volume total des transmissions de copies de recherche entre les différents offices.
- La satisfaction des utilisateurs du PCT à l'égard des conseils juridiques (864 dossiers particuliers résolus), des informations, des activités de vulgarisation et de formation (55 séminaires, 25 présentations, 10 séminaires en ligne et 40 visites d'utilisateurs) et du service client (répondant à une moyenne de 37 enquêtes par jour) du PCT est restée élevée, avec 90% de taux de satisfaction.

Principales contributions au Plan d'action pour le développement

Principes directeurs :

- Une part importante des activités menées au titre du programme 5 et des ressources allouées à ce programme a été consacrée à la coopération et à l'assistance technique en faveur des pays en développement et des pays les moins avancés, couvrant un large éventail d'aspects de la procédure du PCT, y compris le système ePCT et l'examen après l'ouverture de la phase nationale, conformément aux recommandations applicables du groupe C du Plan d'action pour le développement (recommandations n^{os} 1, 5, 10, 11, 12 et 13). Ces activités ont contribué au renforcement des capacités des États membres du PCT et des États qui envisagent d'y adhérer grâce à l'approfondissement des connaissances et compétences locales relatives à l'utilisation du système du PCT.
- En 2016-2017, le Bureau international a organisé 90 manifestations, ou y a participé, en rapport avec le PCT à l'intention des pays en développement et des pays les moins avancés, tels que séminaires et ateliers du PCT, essentiellement à l'intention des membres du personnel des offices, des utilisateurs potentiels du système et des autres parties prenantes. Les manifestations se sont tenues dans 63 pays et au siège de l'OMPI et plus de 6000 participants de 110 pays y ont participé.
- À ses neuvième et dixième sessions, le Groupe de travail du PCT a également poursuivi ses discussions sur la manière dont l'évolution du PCT pourra se conformer aux recommandations du Plan d'action pour le développement concernées, notamment des groupes A (recommandations n^{os} 1, 4, 8, 9, 10, 11, 12 et 13), B (recommandations n^{os} 16, 19 et 23), C (recommandations n^{os} 25, 26, 28, 30 et 31), D (recommandations n^{os} 33, 37 et 38) et E (recommandation n^o 41). L'objectif prioritaire de ces améliorations, qui devaient être apportées par le Secrétariat de l'OMPI, les déposants, les États contractants et les offices nationaux (agissant à la fois en qualité d'administrations nationales et d'administrations internationales), est de rendre le système du PCT plus efficace, tant pour le

traitement des demandes de brevet que pour l'appui au transfert de technologie et à l'assistance technique aux pays en développement. En 2016-2017, le groupe de travail a examiné, entre autres, les questions suivantes :

- une proposition du Brésil relative à des réductions de taxes du PCT pour les universités de certains pays, notamment les pays en développement et les pays les moins avancés;
- la mise en œuvre de nouveaux critères d'admissibilité aux réductions de certaines taxes payables au Bureau international, deux ans après l'entrée en vigueur des critères;
- une proposition établie par le Bureau international visant à mieux coordonner la formation des examinateurs de brevets entre offices nationaux, en prenant en considération les questions d'efficacité de la planification à long terme, de partage de données d'expérience en vue d'assurer une formation efficace et de mise en relation des offices ayant des besoins en matière de formation des examinateurs avec les offices ayant les capacités nécessaires à cet égard; et
- les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités qui ont une incidence directe sur l'utilisation du PCT par les pays en développement, et les activités d'assistance technique en rapport avec le PCT qui sont menées sous la supervision d'autres organes de l'OMPI (notamment le CDIP, le Comité des normes de l'OMPI (CWS) et l'Assemblée générale de l'OMPI).

Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Impact sur la performance
Diminution du nombre de dépôts de demandes selon le PCT, en termes absolus ou par rapport aux demandes déposées en vertu de la Convention de Paris	Ce risque est resté stable au cours de l'exercice biennal.	Le plan d'atténuation visant à promouvoir le système du PCT auprès des utilisateurs actuels et potentiels a été jugé efficace pour la croissance du système de dépôt des demandes internationales de brevet.	L'efficacité du plan d'atténuation a contribué à des résultats positifs en ce qui concerne le dépôt de demandes.
Indisponibilité prolongée des services du PCT	Alors que le risque ne s'est pas concrétisé, il a continué de représenter une menace au cours de l'exercice biennal.	L'un des principaux facteurs en lien avec ce risque serait une panne du traitement électronique des données du PCT. C'est pourquoi la préparation et les essais réguliers du plan de gestion de la continuité des opérations ainsi que la mise en place des améliorations en matière de résilience au sein de la structure du système ont été essentiels pour atténuer efficacement ce risque.	La fiabilité des systèmes électroniques du Bureau international, garantie par les mesures d'atténuation, a contribué à une utilisation globale significative du système au cours de l'exercice biennal.
Divulgaration malveillante ou involontaire d'informations confidentielles	Alors que le risque ne s'est pas concrétisé, il a continué de représenter une menace au cours de l'exercice biennal.	Ce risque a été efficacement atténué au cours de l'exercice biennal grâce à la poursuite de programmes de sensibilisation du personnel et à une augmentation des mesures de contrôle modernes dans l'environnement matériel et électronique.	La confiance dans le système a été maintenue, contribuant en partie aux résultats positifs enregistrés, tels que l'augmentation du dépôt des demandes et les nouvelles adhésions.
Baisse de qualité des résultats des travaux réalisés au niveau international	Alors que le risque ne s'est pas concrétisé, il a continué de représenter une menace au cours de l'exercice biennal.	Les mesures d'atténuation ont été efficaces grâce au renforcement régulier des procédures de contrôle de la qualité par le Bureau international et à l'amélioration des procédures et du contrôle de la qualité, qui a été encouragée dans les offices nationaux, en particulier ceux agissant en qualité d'administration internationale.	Le programme a pleinement atteint les objectifs des indicateurs de performance relatifs à la qualité, traduisant ainsi un effet positif du plan d'atténuation.

Perspectives






- Par rapport à 2016, l'augmentation de 2,5% du coût unitaire en 2017 a été due à une augmentation de 8,6% des coûts indirects. Les coûts directs ont diminué de 0,8%.
- En ce qui concerne le nombre de traductions des rapports sur la brevetabilité livrées dans les 30 à 31 mois, l'augmentation de 3 points de pourcentage a été due à de légers retards dans la livraison des documents de la part des offices nationaux, livraison effectuée dans un délai conforme aux obligations des offices, mais qui a laissé moins de temps au travail de traduction.

Données relatives à l'exécution³³

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
II.1 Utilisation plus large et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet, notamment par les pays en développement et les PMA				
 Degré de satisfaction des utilisateurs du PCT à l'égard des conseils juridiques, des informations, des formations et du service clients du PCT	89% (+11% depuis 2009) (Résultats des enquêtes de 2009 et de 2015)	Augmenter ou du moins maintenir le degré de satisfaction des utilisateurs du PCT	90% (+1% depuis 2015)	●
 Satisfaction des offices et des administrations internationales envers les activités de coopération du PCT	96% – activités de coopération du PCT 95% – total des participants à l'enquête (enquête de 2016) (85% à l'enquête de 2012)	Maintenir le degré de satisfaction des offices et administrations internationales enregistré en 2015	98% (42 sur 43 bénéficiaires des activités de coopération du PCT) 95% (42 sur un total de 44 participants à l'enquête) (enquête de 2018)	●
 Amélioration du système du PCT, notamment mise en œuvre des recommandations des lignes directrices du PCT approuvées par les États membres du PCT	Convenu par les États membres tel qu'indiqué par les organes compétents du PCT jusqu'à la fin de 2015 (document PCT/A/47/9) (identique)	Décisions prises par les organes compétents du PCT jusqu'à la fin de 2017	En 2016-2017, le Groupe de travail du PCT a poursuivi ses discussions visant à promouvoir les objectifs du traité dans l'intérêt de toutes les parties prenantes, conformément aux recommandations de la feuille de route du PCT approuvées par les États membres. Le groupe de travail a notamment examiné les questions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - des services fondés sur les technologies de l'information visant à faciliter davantage la collaboration entre les offices; - des moyens plus efficaces de travailler ensemble et d'échanger des informations; - une proposition concernant des réductions de taxes du PCT pour les universités et les instituts de recherche publics; - la coordination de l'assistance technique fournie dans le cadre du PCT; et - une meilleure coordination de la formation des examinateurs de brevets entre les offices. 	●
 Amélioration des services électroniques pour les déposants, les tiers, les offices et les administrations	29 offices acceptent les demandes déposées via le système ePCT 34 offices récepteurs et 8 administrations internationales acceptent les documents transmis par les déposants 7 229 demandes déposées via le système ePCT en 2015 (s.o.)	Augmentation du nombre : d'offices qui acceptent les demandes déposées via le système ePCT; d'offices qui utilisent le système ePCT ou acceptent les documents transmis par les déposants via le système ePCT; de demandes déposées via le système ePCT	63 offices acceptant les dépôts électroniques via le système ePCT (+117% par rapport à 2015) 57 offices récepteurs (+68% par rapport à 2015) et 15 administrations internationales (+88% par rapport à 2015) utilisent le système ePCT ou acceptent les documents transmis par les déposants via le système ePCT Demandes déposées via le système ePCT : 11 713 ³⁴ en 2016; 16 901 en 2017 (+134% par rapport à 2015)	●
II.3 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT				
 Coût unitaire du traitement d'une demande	735 francs suisses (2015) (662 francs suisses (2014)) En moyenne 698 francs suisses en 2014-2015	Réduction de 10% du coût unitaire sur l'exercice biennal (Maintien du coût unitaire au niveau actuel malgré les investissements prévus pour	En moyenne 694 francs suisses en 2016-2017, inférieur de 0,6% par rapport à la moyenne sur l'exercice biennal 2014-2015 - 685 francs suisses (2016) (-6,8%) par rapport à 2015	●

³³ Voir l'annexe VII pour une analyse supplémentaire des indicateurs relatifs au système du PCT.

³⁴ Rectificatif : on comptait 11 713 demandes déposées via le système ePCT en 2016, et non 10 843 tel qu'indiqué dans le rapport sur l'exécution du programme en 2016.

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
		<i>renforcer la résilience et les niveaux de sécurité du PCT)</i>	- 702 francs suisses (2017) (+2,5%) par rapport à 2016	
 Qualité globale de l'examen de forme (y compris les délais)	92,7% (2015) (93,1%) (2014)	95% (+/-2%) (Meilleure qualité)	95,1% (2016) 97,1% (2017)	●
 Délais de traduction des rapports	90,0% des traductions livrées dans les délais (82,5%)	91% (+/-2%) (Amélioration)	89,1% (2016) 86% (2017)	● ●
 Qualité de la traduction	87,6% (86%)	88% (+/-2%) (Meilleure qualité)	86% (2016) 86,2% (2017)	●
 Qualité de la mise au point de logiciels	91,9% (2015) 94,5% (2014) ³⁵ (94,3%)	95% (+/-2%) (Élévation du niveau de qualité)	93,3% (2016) 93,7% (2017)	●
 Niveaux de service des systèmes informatiques	96,5% (2015) 95,1% (2014) ³⁶ (95,3%)	97% (+/-2%) (Élévation des niveaux de service des systèmes informatiques)	97,1% (2016) 97,1% (2017)	●

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017
II.1 Utilisation plus large et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet, notamment par les pays en développement et les PMA	27 129	26 219	24 471
II.3 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT	181 080	177 878	168 299
Total	208 209	204 097	192 770

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	133 970	129 150	120 528	93%
Autres dépenses	74 239	74 947	72 242	96%
Total	208 209	204 097	192 770	94%

Budget final après virements :

- La diminution nette des dépenses de personnel a découlé : i) des transferts, des reclassements et des régularisations de personnes exerçant des fonctions de nature continue; et ii) du redéploiement des économies dégagées au titre du personnel vers d'autres priorités de l'Organisation.
- L'augmentation nette des dépenses autres que les dépenses de personnel a découlé : i) du transfert de dépenses dans le programme pour des besoins en traduction; ii) de l'allocation de dépenses supplémentaires pour un achat exceptionnel de mobilier et de matériel; iii) du transfert de dépenses au programme 1 pour la vingt-septième session du SCP; et iv) du transfert de dépenses pour les stages au programme 23.

L'utilisation du budget a été conforme au budget final après virements.

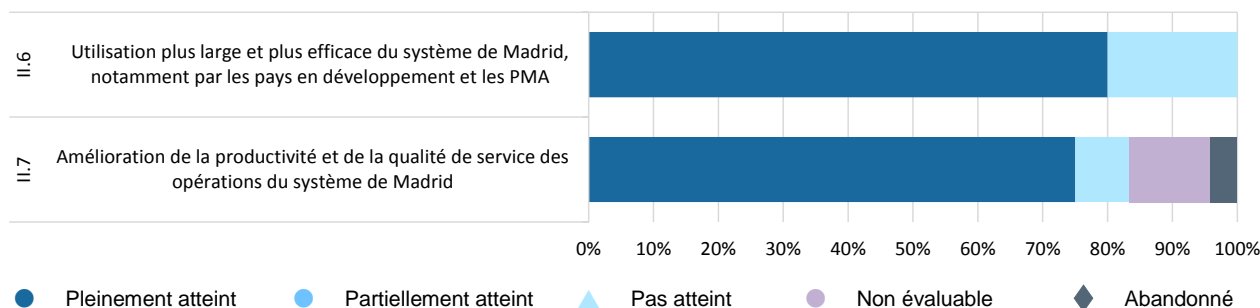
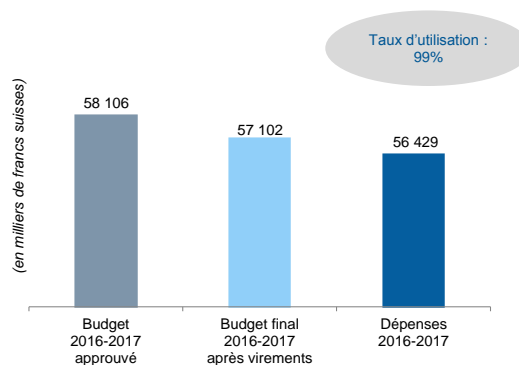
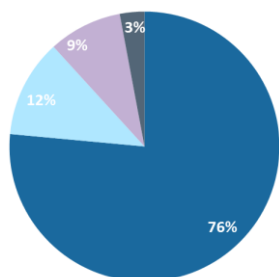
³⁵ Le chiffre actualisé par rapport au niveau de référence initial figurant dans le programme et budget de 2016-2017 a été calculé sur la base des données les plus récentes.

³⁶ Ibid.

PROGRAMME 6 Système de Madrid

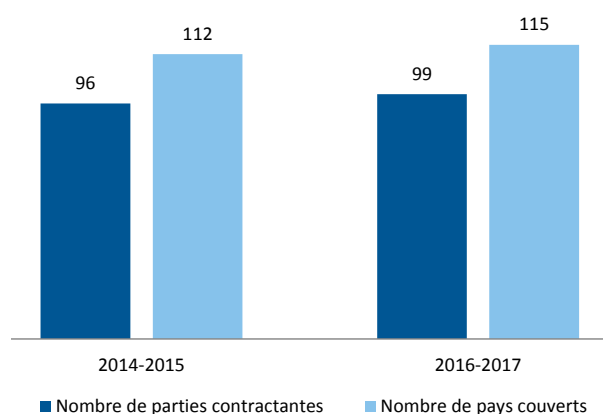
Chef de programme Mme B. Wang

Tableau de bord du programme



Principales réalisations

- Au cours de l'exercice biennal, le nombre de membres de l'Union de Madrid est passé à 99 parties contractantes, avec les nouvelles adhésions du Brunéi Darussalam, de la République démocratique populaire lao et de la Thaïlande, couvrant 115 pays à la fin de 2017.
- Dans ce qui constitue un tournant dans l'histoire du système de Madrid, le centième instrument d'adhésion (Indonésie) a été déposé en octobre 2017 et entrera en vigueur le 2 janvier 2018.
- Les demandes internationales ont progressé de 9,2% en 2016 et de 5% en 2017 avec, respectivement, 53 533 et 56 200 demandes déposées, soit un résultat largement supérieur aux objectifs visés. Durant la même période, on a enregistré une augmentation du nombre total d'enregistrements internationaux actifs, qui est passé à 667 881 (en hausse de 2,7% par rapport à 2016), couvrant un total de 5,8 millions de désignations (en hausse de 1% par rapport à 2016).



- Le Groupe de travail de Madrid a réalisé des progrès importants au cours de l'exercice biennal en adoptant un certain nombre de modifications à apporter aux règles, approuvées par l'Assemblée de l'Union de Madrid. En 2016, il est convenu d'une feuille de route³⁷ comprenant une liste de points spécifiques constituant des objectifs à atteindre à court, moyen et long terme. La feuille de route a été revue en 2017 pour y intégrer de nouveaux sujets³⁸.

Principales contributions au Plan d'action pour le développement

Principes directeurs : les activités du programme 6 ont été guidées par les recommandations n^{os} 1, 6, 13, 14 et 17.

Risques










Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Impact sur la performance
Le système de Madrid est considéré comme moins intéressant que la voie nationale dans certaines des parties contractantes désignées.	Ce risque a légèrement augmenté au cours de l'exercice biennal compte tenu du fait que l'adhésion de nouvelles parties contractantes au système de Madrid est susceptible d'accroître la complexité du cadre juridique et de la phase postérieure à l'enregistrement international.	Les mesures d'atténuation des risques ont été efficacement mises en œuvre, avec l'élaboration et la mise en service d'outils électroniques pour assister les déposants dans le dépôt de demandes internationales, notamment la nouvelle base de données sur le profil des membres du système de Madrid, et la poursuite du déploiement du Gestionnaire des produits et services de Madrid, qui améliore l'expérience client et propose des langues supplémentaires.	La confiance dans le système de Madrid a été maintenue, contribuant aux bons résultats d'ensemble.
La qualité des services du Bureau international ne correspond pas aux attentes des clients.	La croissance constante du système de Madrid, qu'il s'agisse du nombre de membres ou du volume d'activité, a représenté un défi dynamique incitant à améliorer la qualité des services, en particulier en termes de rapidité et d'exactitude.	Les mesures d'atténuation ont permis d'améliorer le service client et le centre d'appui, d'adapter les profils du personnel et de réorganiser en interne le service d'assistance à la clientèle et les unités opérationnelles.	Malgré l'impact positif des mesures d'atténuation et la légère amélioration des niveaux de service offerts au client par rapport à 2015, on est passé en dessous du niveau de qualité acceptable pour les deux années de l'exercice biennal.
Indisponibilité prolongée des opérations au Bureau international.	Si le risque ne s'est pas concrétisé, il est resté présent durant tout l'exercice biennal.	Un plan de continuité des opérations à l'échelle de l'Organisation était en place et un nouveau système de gestion informatique du système de Madrid a été installé début 2016.	Durant la phase de stabilisation, le système de gestion informatique du système de Madrid a subi un ralentissement temporaire de ses activités. Au terme de cette phase initiale, les interruptions sont restées conformes au niveau de service défini.

Perspectives

- En raison, notamment, de la nature du processus d'adhésion au niveau national, qui peut être imprévisible en termes de calendrier et de résultat, le nombre de nouvelles parties contractantes au système de Madrid n'a pas atteint l'objectif fixé pour l'exercice biennal. La promotion du système de Madrid et la fourniture d'une assistance aux États membres visant à favoriser les nouvelles adhésions et ratifications se poursuivront afin d'étendre la couverture géographique du système en 2018-2019.
- Le pourcentage de demandes irrégulières échappe au contrôle du Bureau international, car la qualité des demandes – et, en particulier, la classification des produits et des services – est déterminée par les déposants et les offices d'origine. Le programme redoublera cependant d'efforts pour réduire le nombre de demandes présentant des irrégularités en continuant de renforcer et d'améliorer le Gestionnaire des produits et services de Madrid, principal outil électronique permettant de contrôler les spécifications desdits produits et services.

³⁷ MM/LD/WG/14/4
³⁸ MM/LD/WG/15/4

Données relatives à l'exécution³⁹

	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
II.6	Utilisation élargie et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA				
	Nombre total de membres du système de Madrid	96 ⁴⁰ (95)	103	99 parties contractantes couvrant 115 pays	▲
	Part de marché (c.-à-d. la voie nationale par rapport à la voie de Madrid) (Madrid)	62,6% à fin 2015 (63,4% -2012 ⁴¹)	Augmentation de la part de marché	63% à fin 2016	●
	Taux de dépôt (Madrid) ⁴²	49 036 (47 885)	2016 : +4,6% 2017 : +2,3%	2016 : 53 533 (+9,2%) 2017 : 56 200 (+5%) (préliminaire)	●
	Enregistrements (Madrid) ⁴³	51 938 (42 430)	2016 : >47 500 (47 387) 2017 : >52 000 (48 652)	2016 : 44 726 2017 : 56 267 (préliminaire)	●
	Renouvellements (Madrid) ⁴⁴	28 502 (25 729)	29 850 (2016) 31 020 (2017)	2016 : 29 218 2017 : 29 362 (préliminaire)	●
	Nombre total d'enregistrements ⁴⁵ (Madrid)	626 556 (594 477)	2016 : 630 000 2017 : 650 000	2016 : 650 253 2017 : 667 881 (préliminaire)	●
	Nombre total de désignations ⁴⁶ (Madrid)	5,66 millions (5,61 millions)	2016 : 5,68 millions 2017 : 5,7 millions	2016 : 5,74 millions 2017 : 5,8 millions (préliminaire)	●
	Taux d'irrégularité (règles 12 et 13) (Madrid)	2014 : 34% 2015 : 39% (36%) ⁴⁷	Baisse	2016 : 40,9% 2017 : 45,4%	▲
		Indications acceptables dans la base de données sur les produits et services du système de Madrid (MGS) (en anglais) 76 300 (67 050)	2016 : 80 000 2017 : 90 000 (80 000)	2016 : 86 400 2017 : 94 000	●
	Améliorations fonctionnelles du système de Madrid	Règlement d'exécution commun et Instructions administratives en vigueur au 31 décembre 2015 ⁴⁸ (inchangé)	Modifications du règlement d'exécution commun et des instructions administratives	Modifications adoptées par l'Assemblée de l'Union de Madrid en octobre 2016 (règles 3, 12, 18ter, 22, 23bis, 25 à 27, 27bis, 27ter, 32, 40 et barème des émoluments et taxes ⁴⁹)	●
II.7	Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Madrid				
	Satisfaction des clients (Madrid)	Pas d'enquête en 2015 (indice d'orientation vers les services en 2014 (39))	Hausse de l'indice	Pas d'enquête menée en 2016-2017	●

³⁹ Voir l'annexe VIII pour une analyse supplémentaire des indicateurs relatifs aux opérations de Madrid.

⁴⁰ Le niveau de référence a été actualisé afin de refléter le nombre de parties contractantes à la fin de 2015 en se fondant sur la date d'entrée en vigueur, par rapport à la date de dépôt de l'instrument indiquée dans le Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015.

⁴¹ Le niveau de référence actualisé repose sur une nouvelle méthodologie par rapport au niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017. Selon la nouvelle méthode, à fin 2012, la part de marché était de 67%.

⁴² Source : données du Centre de données statistiques de propriété intellectuelle en février/mars 2018.

⁴³ Ibid.

⁴⁴ Ibid.




⁴⁵ Le nombre total d'enregistrements renvoie au nombre total d'enregistrements actifs au 31 décembre 2017.

⁴⁶ Le nombre total de désignations renvoie au nombre total de désignations dans les enregistrements actifs au 31 décembre 2017.

⁴⁷ Les niveaux de référence actualisés reflètent les irrégularités concernant le classement visées aux règles 12 et 13 plutôt que l'ensemble des irrégularités.



⁴⁸ Document MM/LD/WG/13/2

⁴⁹ Rapport sur la cinquantième session de l'Assemblée de l'Union de Madrid : MM/A/50/5

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution		ÉIE	
 Coût unitaire (Madrid)	Coût de l'enregistrement/renouvellement : 2014 : 837 francs suisses (<i>inchangé</i>) 2015 : 743 francs suisses Coût unitaire de l'inscription : 2014 : 322 francs suisses (<i>320 francs suisses</i>) 2015 : 323 francs suisses	Réduction dans les deux catégories de coûts unitaires	Coût de l'enregistrement/renouvellement ⁵⁰ : 2016 : 746 francs suisses 2017 : 731 francs suisses		●	
			Coût unitaire de l'inscription ⁵¹ : 2016 : 318 francs suisses 2017 : 320 francs suisses		●	
Rapidité des transactions (jours) (Madrid)	Demandes : 57 (70) Renouvellements : 56 (63) Désignations postérieures : 32 (56) Décisions : 11 (12) Modifications : 56 (79) Rectifications : 123 (232)	Améliorations pour toutes les transactions	2016	2017	▲	
			Demandes	64		62
			Renouvellements	65	65	
			Désignations postérieures	42	38	
			Décisions	24	43	
			Modifications	62	80	
			Rectifications	140	227	
 Qualité (Madrid)	Nice : 89% Examens quant à la forme : 95% Décisions : 99% Modifications : 95% Renouvellements : 92% Archives clients : 100% Service à la clientèle : 79% Traduction : anglais : 100% français : 98% espagnol : 96% (<i>à déterminer</i>)	<u>Niveau de qualité acceptable</u> 90% 95% 97% 95% 99% 90% 95% (<i>à déterminer</i>)	<u>2016</u>	<u>2017</u>		
			Nice	91%	88%	●
			Examens quant à la forme	94%	95%	●
			Décisions	96%	99%	●
			Modifications	95%	97%	●
			Renouvellements	96%	96%	●
			Archives clients	100%	100%	▲
			Service à la clientèle	83%	82%	●
			Traduction			
			anglais	99%	98%	
français	99%	99%				
espagnol	97%	98%				
 Amélioration du fonctionnement du Service d'enregistrement de Madrid, y compris des processus et des procédures électroniques (Madrid)	Documents reçus par voie électronique : 79% Notifications par courrier électronique : 325 000 Clients utilisant le Madrid Portfolio Manager : 2752 Offices utilisant le format XML : 27	> 79% (75%) > 325 000 par an (250 000) > 2752 par exercice biennal (2000) > 27 par exercice biennal (20) 6 par exercice biennal (<i>inchangé</i>) 750 000 par an (<i>inchangé</i>) 2 000 000 par an (<i>inchangé</i>)	Documents reçus par voie électronique : 2016 : 81% 2017 : 83% Notifications par courrier électronique : 2016 : 378 000 2017 : 462 000		●	
					●	
					●	
					●	
					●	
		Clients utilisant le Madrid Portfolio Manager : 2016 : 3912 2017 : 4291	●			
		Offices utilisant le format XML :	●			

⁵⁰ Compte tenu des changements apportés à la méthode de calcul du coût de production total (voir l'annexe sur les indicateurs relatifs aux opérations du système de Madrid, paragraphe 7), le coût unitaire n'est pas comparable au niveau de référence, d'où l'appréciation "non évaluable".

⁵¹ Ibid.

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
	Formulaire Web intelligent : 1		2016 : 30 2017 : 43	
	Documents : entrants : 690 000		Formulaire Web intelligent : 4 pour l'exercice biennal	
	sortants : 1 750 000 (inchangé)		Documents : entrants : 2016 : 725 000 2017 : 741 285 sortants : 2016 : 1 575 000 2017 : 1 758 779	
 Stabilité des services informatiques d'appui dans le cadre du système de Madrid	Présentation du prototype de Madrid Monitor. (Pas d'interruption du service. Livraison et installation ponctuelles des améliorations)	Pas d'interruption du service; nombre d'incidents informatiques Livraison et installation ponctuelles des améliorations	i) Madrid Monitor a intégralement remplacé ROMARIN et les services connexes, sans interruption du service; ii) 4 incidents informatiques MIRIS mineurs (<1 heure), 99,9% de temps de bon fonctionnement Améliorations spécifiées livrées et installées en temps utile, conformément aux prescriptions	● ●
 3 versions installées du système MIRIS et 3 versions installées du système Madrid eFiling (IRPI)	Système MIRIS installé Système Madrid eFiling installé	3 nouvelles versions du système MIRIS 3 nouvelles versions du système DIRIS Nouvelles versions du système Madrid eFiling	Améliorations spécifiées du système MIRIS livrées en temps utile, conformément aux prescriptions Fin 2016, début des travaux sur la plateforme informatique du système de La Haye, qui remplace le système DIRIS 2 versions majeures du système eFiling installées durant l'exercice biennal	● ◆ ●

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017
II.6 Utilisation élargie et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA	15 755	16 223	15 753
II.7 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Madrid	42 253	40 879	40 676
II.11 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Lisbonne	99	-	-
Total	58 106	57 102	56 429

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	43 948	40 085	41 324	103%
Autres dépenses	14 159	17 017	15 105	89%
Total	58 106	57 102	56 429	99%

Budget final après virements : la diminution observée dans le budget final après virements traduisait essentiellement une redistribution des ressources depuis les ressources en personnel vers les autres ressources, afin de permettre une dotation plus souple et modulable pour les opérations de Madrid, dans le cadre de l'initiative de réforme, y compris l'expansion du programme de bourses dans le cadre du système de Madrid, comme indiqué sous le résultat escompté II.7.

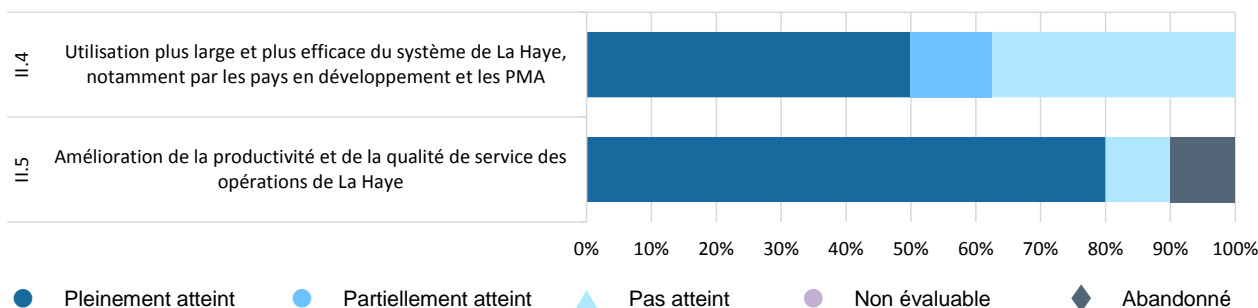
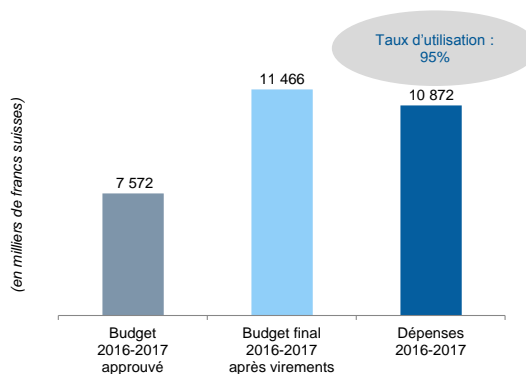
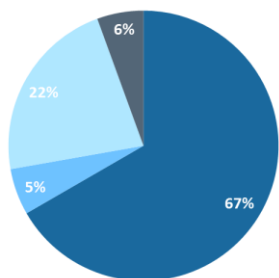
Utilisation du budget

- Dans l'ensemble, l'utilisation du budget était conforme au budget final après virements.
- La plus faible utilisation du budget en ce qui concerne les dépenses autres que les dépenses de personnel était essentiellement due : i) aux économies de coûts réalisées au niveau de la traduction et du traitement des documents; et ii) au report des améliorations à apporter au système informatique existant du système de Madrid en attendant l'approbation de la proposition relative au projet du plan-cadre d'équipement pour la plateforme informatique du système de Madrid.

PROGRAMME 31 Système de La Haye

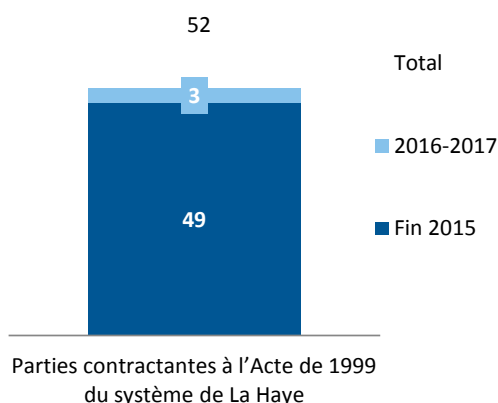
Chef de programme Mme B. Wang

Tableau de bord du programme



Principales réalisations

- Il a été mis fin à l'Acte de 1934 de l'Arrangement de La Haye le 18 octobre 2016, après la réception du dernier consentement à l'extinction manquant et selon la décision prise lors de la réunion extraordinaire de ses États contractants en septembre 2009.
- Le Cambodge, la République populaire démocratique de Corée et le Turkménistan ont adhéré à l'Acte de Genève (1999) de l'Arrangement de La Haye, portant le nombre de parties contractantes à 52. Avec l'adhésion de la République populaire démocratique de Corée, il ne reste plus que trois pays liés exclusivement par l'Acte de 1960 (en dehors de l'UE et de l'OAPI).
- En ce qui concerne les demandes internationales déposées, un nouveau record de taux de croissance absolue a été atteint au cours de la première moitié de l'exercice biennal, à 5562 demandes, soit un taux de croissance de 35% par rapport à 2015.



- Le nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes déposées dans le cadre du système de La Haye a augmenté de 3,8% en 2017 par rapport à 2016 pour s'établir à 19 429 dessins et modèles, ce qui représente 11 ans de croissance ininterrompue pour le système de La Haye. Deux géants de l'électronique de la République de Corée, Samsung Electronics (762 dessins et modèles) et LG Electronics (668), sont parvenus aux premier et deuxième rangs de la liste des principaux déposants, respectivement.

- Fin 2016, les travaux sur la plateforme informatique du système de La Haye ont commencé, avec l'évaluation et la planification de son état actuel. En 2017, le projet a été lancé pour se consacrer à la refonte du système dorsal principal afin de pouvoir répondre aux nouveaux besoins opérationnels, notamment en ce qui concerne la granularité des données et la norme ST.96.

Principales contributions au Plan d'action pour le développement

- Principes directeurs : les activités du programme 6 se sont appuyées sur les recommandations n^{os} 1 et 6.



Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Impact sur la performance
Baisse du niveau de satisfaction des clients, par suite de difficultés à faire face à l'augmentation des dépôts et des demandes d'information, ainsi que de la complexité croissante du système, sous l'effet de la mise en œuvre d'éléments à l'appui de l'examen de la nouveauté dans certains offices désignés.	Le risque est resté stable en raison du nombre moins élevé que prévu de nouvelles parties contractantes.	Le plan d'atténuation visant à accroître l'efficacité et la viabilité de tous les aspects de l'administration du système et la mise au point de solutions informatiques a été lancé en 2016-2017, mais il était encore trop tôt pour que le projet contribue efficacement à diminuer ce risque. La promotion de bonnes pratiques, notamment par l'élaboration de guides pratiques et de notes sur l'examen des dessins et modèles, a été réussie et a aidé les déposants dans le traitement de leurs demandes.	Il n'y a pas eu d'impact négatif quantifiable sur la performance. L'inventaire et les délais d'examen ont été faibles, avec 78% et 86% de demandes traitées dans les trois semaines en 2016 et 2017 respectivement.

Perspectives

- Bien que l'objectif de ratification et d'adhésion ait été ambitieux, le programme a partiellement atteint l'objectif fixé en soutenant activement les autorités locales dans leurs démarches d'adhésion, notamment par la tenue de visioconférences techniques et la fourniture de conseils législatifs. Le programme poursuivra cette approche au cours de l'exercice biennal 2018-2019.
- Les prévisions concernant le nombre de demandes et de dessins et modèles traités ont été faites en tenant compte des ratifications et adhésions prévues pour l'exercice biennal 2016-2017.

Données relatives à l'exécution⁵²

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
II.4 Utilisation plus large et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA				
 Parties contractantes de l'Acte de Genève (1999)	49 ⁵³ (49) parties contractantes	60 parties contractantes	3 parties contractantes supplémentaires (Cambodge, République populaire démocratique de Corée et Turkménistan) pour un total de 52 parties contractantes au 31 décembre 2017	▲
 Nombre d'offices fournissant des informations sur le système de La Haye à leurs utilisateurs	47 (38) offices nationaux ou régionaux fournissaient des informations sur le système de La Haye. 10 offices n'avaient pas de site Web (identique)	Une augmentation du nombre d'offices fournissant des informations sur le système de La Haye.	À la fin de 2017, 48 offices nationaux ou régionaux fournissaient des informations sur le système de La Haye; 6 offices n'avaient pas de site Web.	●

⁵² Voir l'annexe IX pour une analyse supplémentaire des indicateurs relatifs aux opérations de La Haye.

⁵³ Les indices de référence ont été mis à jour afin de rendre compte du nombre de parties contractantes à la fin de 2015 sur la base de l'entrée en vigueur, et non par rapport à la date de dépôt de l'instrument comme cela a été le cas dans le rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015.

	Dépôts de demandes et renouvellements au titre du système de La Haye	Demandes : 4111 (2924) Contenant des dessins et modèles : 16 435 (14 441) Renouvellements : 3194 (2703)	2016 : Demandes : 4940 Contenant des dessins et modèles : 22 730 Renouvellements : 2830 (-1,0%) 2017 : Demandes : 5710 Contenant des dessins et modèles : 26 140 Renouvellements : 2940 (+3,9%)	2016 : Demandes : 5562 Contenant des dessins et modèles : 18 716 Renouvellements : 3150 2017 : Demandes : 5213 Contenant des dessins et modèles : 19 429 Renouvellements : 3297	● ▲ ● ● ▲ ●
II.5 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye					
	Prédominance de l'Acte de Genève (1999) dans le système de La Haye	11 (10) consentements ont été reçus mais 2 manquaient encore pour l'extinction de l'Acte de 1934, et 4 parties contractantes, en dehors de l'UE et de l'OAPI, restaient liées par l'Acte de 1960.	Avoir reçu tous (13) les consentements à l'extinction. Que toutes les parties contractantes soient liées par l'Acte de 1999 (ou membre d'une organisation intergouvernementale qui est partie à l'Acte de 1999).	Extinction de l'Acte de 1934 le 18 octobre 2016. 3 parties contractantes, en dehors de l'UE et de l'OAPI, restaient liées par l'Acte de 1960 après l'adhésion d'une partie contractante à l'Acte de 1999.	● ▲
	Processus et procédures adaptées aux évolutions géographique et juridique du système	Processus et procédures adaptées	Processus et procédures adaptées	Le 10 août 2016, un guide de conseils a été publié à propos de l'établissement de reproductions de dessins et modèles afin de prévenir d'éventuels refus de la part des offices procédant à un examen au motif que la divulgation du dessin ou modèle est insuffisante.	●
	Progrès accomplis dans l'amélioration du cadre juridique	Les modifications du règlement d'exécution commun, introduisant, entre autres, un "mécanisme de retour d'information", sont entrées en vigueur au 1 ^{er} janvier 2015. Des modifications des instructions administratives, entre autres, assouplissant certaines exigences concernant des reproductions et des représentations, sont entrées en vigueur le 1 ^{er} juillet 2014. (identique)	Réviser le cadre juridique du système de La Haye afin qu'il reste en phase avec les évolutions dans le domaine des dessins et modèles au niveau mondial.	Les modifications du règlement d'exécution commun, introduisant une "garantie" contre l'inobservation d'un délai pour une communication électronique, sont entrées en vigueur le 1 ^{er} janvier 2017. Les modifications du règlement d'exécution commun approuvées par l'Assemblée de l'Union de La Haye en 2016 ⁵⁴ entreront en vigueur à la date fixée par le Bureau international une fois que l'infrastructure informatique sera prête.	●
	Amélioration du fonctionnement du système d'enregistrement de La Haye, y compris les processus et procédures électroniques	4 en tout (2 interfaces électroniques du système de La Haye)	6 interfaces électroniques supplémentaires du système de La Haye	6 interfaces électroniques supplémentaires du système de La Haye ⁵⁵ 10 (total)	●
	Une évolution stable des services d'appui informatique du système de La Haye	Pas d'interruption de service. Les améliorations sont livrées et déployées dans les délais prévus	Pas d'interruption de services Les améliorations ont été livrées et déployées dans les délais prévus	Pas d'interruption de services en 2016-2017 Les améliorations spécifiées ont été livrées et installées dans les délais conformément aux prescriptions.	● ●

⁵⁴ Document H/A/36/1.

⁵⁵ i) Déclaration d'octroi de la protection; ii) réception et traitement des dépôts indirects du KIPO; iii) automatisation de la gestion des réponses quant aux irrégularités envoyées via le système de dépôt électronique; iv) autorisation de paiement; v) traitement des copies certifiées; vi) formulaire de contact électronique.

	Flexibilité des données inscrites au registre international	Des progrès ont été effectués concernant les choix relatifs aux dessins et modèles, pourtant la mise en œuvre était prévue à la suite de la conversion de l'infrastructure informatique principale, qui ne s'est pas déroulée au cours de l'exercice biennal : DIRIS. (À la suite des modifications de la structure juridique du système de La Haye, le registre international a gagné en souplesse pour ce qui est du contenu facultatif des demandes internationales. Impossibilité d'enregistrer des informations sur la conception granulaire)	Flexibilité des données enregistrées dans le registre international Possibilité de préciser le contenu facultatif additionnel à inscrire au registre international. Capacité d'enregistrer des informations sur la conception granulaire	Un nouveau modèle de données (qui sera le pilier de la future plateforme informatique du système de La Haye) a été mis au point dans le cadre du projet de plateforme informatique du système de La Haye, qui permet d'accepter, de stocker et d'utiliser des données détaillées. La structure des données est également conforme à la norme ST.96, qui permet aux offices l'envoi et la réception de formats de données standards. La structure du projet de plateforme informatique du système de La Haye prévoyait aussi un système de base de données relationnelle qui accepte les séries de caractères en format UTF8.	●
	3 versions de DIRIS déployées et 3 versions du système de dépôt électronique du système de La Haye déployées	DIRIS n'est pas déployé, le système de dépôt électronique et le service HPM sont en cours d'élaboration, la structure des bases de données ne tient pas compte des nouvelles exigences pour ce qui est du niveau de détail requis, le système de dépôt électronique ne permet pas les réponses électroniques aux lettres d'irrégularité	3 nouvelles versions de DIRIS déployées 3 versions actualisées du système de dépôt électronique du système de La Haye déployées, réponses électroniques aux lettres d'irrégularité activée et structure plus logique des bases de données	Les travaux sur la plateforme informatique du système de La Haye ont commencé à la fin de 2016. En 2016-2017 : améliorations du système de dépôt électronique activant les réponses électroniques aux lettres d'irrégularité 8 versions actualisées du système de dépôt électronique du système de La Haye déployées.	◆ ●

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017
II.4 Utilisation plus large et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	5 337	5 769	5 525
II.5 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye	2 234	5 697	5 346
Total	7 572	11 466	10 872

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	6 226	7 402	7 179	97%
Autres dépenses	1 346	4 065	3 692	91%
Total	7 572	11 466	10 872	95%

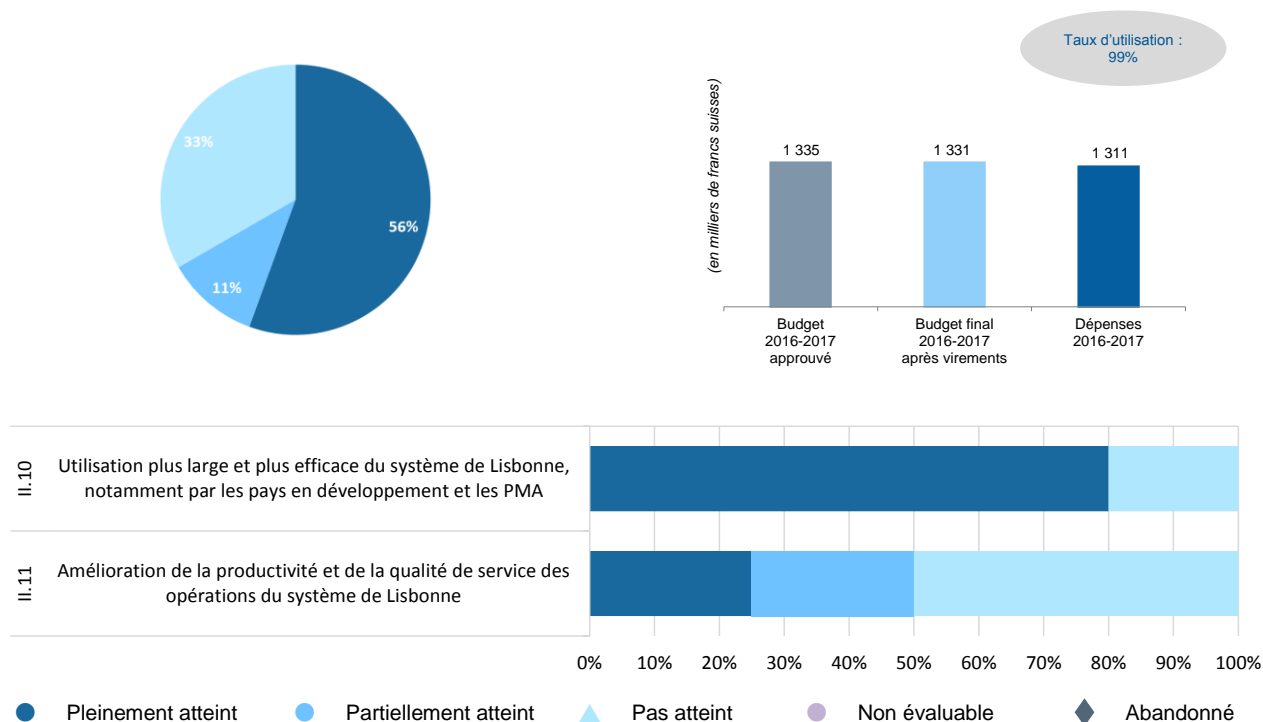
Budget final après virements : l'augmentation des dépenses a été due : i) au transfert de dépenses supplémentaires autres que les dépenses de personnel en vue de la mise en œuvre des phases initiales du projet de plateforme informatique du système de La Haye; ii) au transfert d'un poste du programme 15 afin de favoriser la mise en œuvre du projet, tel qu'indiqué au résultat escompté II.5; et iii) au transfert de trois postes temporaires et à la régularisation ultérieure de deux de ces postes pour faire face aux demandes d'examen supplémentaires générées par les adhésions du Japon et des États-Unis d'Amérique et en prévision de l'adhésion de la Fédération de Russie, tel qu'indiqué au résultat escompté II.4.

L'utilisation du budget a été conforme au budget final après virements.

PROGRAMME 32 Système de Lisbonne

Chef de programme Mme B. Wang

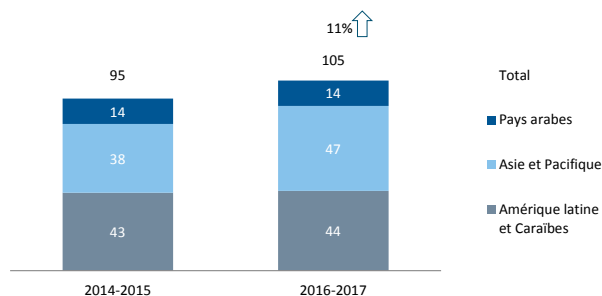
Tableau de bord du programme



Principales réalisations

- En avril 2017, le groupe de travail de Lisbonne a terminé ses travaux sur le projet de règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Lisbonne et à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne. Conformément à la recommandation du groupe de travail, l'Assemblée de l'Union de Lisbonne a adopté le règlement d'exécution commun en octobre 2017 et a décidé que l'entrée en vigueur du règlement, y compris de son barème des taxes, coïncidera avec l'entrée en vigueur de l'Acte de Genève⁵⁶. L'Assemblée de l'Union de Lisbonne a également décidé de prolonger le mandat du groupe de travail en vue de permettre la poursuite des discussions sur le développement du système de Lisbonne, notamment sur les solutions visant à assurer sa viabilité financière.
- Le Bureau international a perçu des membres de l'Union de Lisbonne un montant de 1,323 million de francs suisses sous forme de subventions au titre de l'article 11.3)iii) de l'Arrangement de Lisbonne dans le cadre des mesures décidées par l'Assemblée de l'Union de Lisbonne en 2016 pour combler le déficit biennal prévu de l'Union de Lisbonne, tel qu'indiqué à l'annexe III du programme et budget pour l'exercice biennal 2016-2017.
- Le Service d'enregistrement de Lisbonne a reçu, entre autres, 61 nouvelles demandes d'enregistrement d'appellations d'origine,

Nombre d'enregistrements en vigueur émanant de pays en développement



⁵⁶ L'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne entrera en vigueur trois mois après que cinq parties remplissant les conditions requises ont déposé leur instrument de ratification ou d'adhésion.

54 déclarations d'octroi de la protection et 88 déclarations de refus, pour un total de 214 transactions. Le nombre total d'enregistrements en vigueur a augmenté de 13%, passant de 931 en 2014-2015 à 1056 en 2016-2017. Sur ces enregistrements, 105 provenaient des pays en développement ou des pays les moins avancés, soit plus du double de l'objectif fixé pour l'exercice biennal.

Principales contributions au Plan d'action pour le développement

Principes directeurs :

- Les activités d'assistance technique, de renforcement des capacités et d'assistance législative du programme ont continué de s'appuyer sur les recommandations n^{os} 1, 6, 13 et 14. Plus particulièrement, 35 activités ont été menées au titre du programme, où de nouveaux éléments touchant au système de Lisbonne, notamment à l'Acte de Genève, ont été présentés, et il a été fait état des nombreux moyens à disposition des États membres pour accorder une protection aux indications géographiques, ainsi que des éléments de flexibilité et des exceptions à la protection introduits dans le système de Lisbonne par l'Acte de Genève.
- Le programme a établi une solide coopération avec d'autres institutions des Nations Unies, en particulier avec la FAO la CNUCED (recommandation n° 40).
- Les activités d'établissement de normes du groupe de travail de Lisbonne se sont appuyées sur les recommandations n^{os} 15, 16, 17, 20, 21 et 42.


Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Impact sur la performance
Les risques ont été déterminés après la préparation du programme et budget pour l'exercice biennal 2016-2017.	L'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne a été adopté en 2015. L'absence de ratifications de l'Acte de Genève pourrait compromettre son entrée en vigueur.	Tout en reconnaissant la possibilité d'assurer la protection des indications géographiques au moyen du système des marques, les mesures d'atténuation de ce risque ont été axées sur les activités de sensibilisation mettant en avant les avantages du système de Lisbonne, notamment les éléments de flexibilité et de garantie mieux adaptés en ce qui concerne les intérêts des tiers, tel qu'indiqué dans l'Acte de Genève.	Malgré le renforcement des activités de sensibilisation visant à encourager les ratifications de l'Acte de Genève au cours de l'exercice biennal 2016-2017, l'Acte n'a pas été ratifié.
	Le déficit biennal prévu de l'Union de Lisbonne a présenté un risque pour la viabilité financière de l'Union de Lisbonne.	Les mesures d'atténuation des États membres de l'Union de Lisbonne comprenaient la décision d'accorder des subventions à l'Union de Lisbonne afin de combler le déficit biennal prévu pour l'exercice biennal 2016-2017. En 2015, les assemblées de l'OMPI ont également décidé, en tant que mesure d'atténuation supplémentaire, d'approuver un prêt à l'Union de Lisbonne imputé aux réserves des unions financées par des contributions afin de financer le fonctionnement du système de Lisbonne pour l'exercice biennal 2016-2017 au cas où ces mesures ne seraient pas suffisantes pour couvrir son déficit biennal prévu. Le Secrétariat a soutenu ces mesures en fournissant des informations et en mettant à disposition des salles de conférence aux membres de l'Union de Lisbonne pour faciliter la tenue de consultations.	Le transfert de ressources au sein du programme en vue d'atténuer ce risque a entraîné le report d'autres activités, avec des répercussions négatives sur certains objectifs de performance relatifs à l'automatisation accrue du Service d'enregistrement de Lisbonne.

Perspectives

- L'évolution de l'expansion de la couverture géographique du système de Lisbonne n'a pas atteint l'objectif fixé pour l'exercice biennal. En 2018-2019, le programme poursuivra ses activités de sensibilisation et de promotion visant à encourager l'entrée en vigueur de l'Acte de Genève, en mettant en avant la diversité des moyens à disposition des États membres pour accorder une protection aux indications géographiques.
- L'évolution des améliorations des outils informatiques et l'intégration du Bulletin dans la base de données Lisbon Express ont été limitées ou reportées à 2016-2017 essentiellement en raison de la priorité accordée à l'entrée en vigueur de l'Acte de Genève, objectif qui restera prioritaire en 2018-2019. L'établissement des priorités en ce qui concerne l'amélioration des outils informatiques visant à améliorer la productivité et le niveau de services sera réexaminé dans le cadre de l'expansion de la couverture géographique du système de Lisbonne.

Données relatives à l'exécution

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
II.10 Utilisation plus large et plus efficace du système de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA				
Extension de la portée géographique du système de Lisbonne	0 (à déterminer)	Jusqu'à cinq parties contractantes de l'Acte de Genève d'ici à la fin de 2017	Aucune nouvelle partie contractante	▲
Pourcentage de participants à des manifestations associées au système de Lisbonne qui font part de leur satisfaction et d'une meilleure compréhension du système à la suite d'une manifestation	84% de participants satisfaits (identique) 7 (5) manifestations d'information et de promotion principalement axées sur le système de Lisbonne, notamment sur sa révision, dans toutes les régions	85% de participants satisfaits	28 manifestations avec 95% de participants satisfaits	●
Nombre de demandes internationales et d'autres transactions (Lisbonne)	259 transactions en 2014-2015 : - 115 demandes internationales (80 en 2014) - 105 déclarations d'octroi de la protection (26 en 2014) - 39 déclarations de refus (15 en 2014)	120 transactions en 2016-2017 (100) - 20 nouvelles demandes internationales (par an) - 60 déclarations d'octroi de la protection - 20 déclarations de refus	214 transactions en 2016-2017 : - 61 demandes internationales Autres transactions : - 54 déclarations d'octroi de la protection - 88 déclarations de refus - 8 retraits de refus - 2 modifications/corrections - 1 annulation	●
 Nombre d'enregistrements internationaux en vigueur en vertu du système de Lisbonne concernant des pays en développement et des PMA (par rapport au nombre total)	95 (78) sur 931 (896) : Pays arabes : 14 Asie et Pacifique : 38 Amérique latine et Caraïbes : 43	100 (90) sur 971 (950)	105 (sur 1056) : - Pays arabes : 14 - Asie et Pacifique : 47 - Amérique latine et Caraïbes : 44	●
II.11 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Lisbonne				
Adoption de dispositions rationalisant le cadre juridique du système de Lisbonne	Adoption de l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques en mai 2015 (cadre juridique actuel et cadre juridique de l'Acte de Genève de mai 2015)	Adoption d'un règlement d'exécution commun selon l'Arrangement de Lisbonne et l'Acte de Genève	L'Assemblée de l'Union de Lisbonne a adopté le règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Lisbonne et à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne en octobre 2017.	●
Utilisation accrue des moyens électroniques pour l'envoi et le traitement des demandes internationales et d'autres transactions (Lisbonne)	Procédure simplifiée pour les notifications mise en œuvre au moyen du Système de notification des demandes de l'OMPI (WINS) (outil de saisie des données actuel, Bulletin et base de données actuels)	Outil de saisie des données amélioré	À la fin de 2017, les améliorations des outils informatiques existants qui permettront la transmission de notifications électroniques aux autorités compétentes, y compris les certificats et les communications officielles, étaient en phase d'essai et le déploiement de la communauté des utilisateurs était prévu pour 2018.	●
		Intégration du Bulletin dans la base de données "Lisbon Express"	L'intégration du Bulletin de Lisbonne à la base de données Lisbon Express a été reportée.	▲
Amélioration des services électroniques pour le Service d'enregistrement de Lisbonne	L'interface électronique reliant le registre international et la base de données Lisbon Express sur le site Web de l'OMPI a été achevée et déployée en 2014 (mise en œuvre simple d'un registre électronique)	Formulaires de dépôt électronique en ligne	À la fin de 2017, la mise au point de formulaires de dépôt électronique est restée au stade de la phase exploratoire.	▲

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017
II.10	Utilisation plus large et plus efficace du système de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	785	854	836
II.11	Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Lisbonne	550	477	475
Total		1 335	1 331	1 311

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	1 124	1 120	1 121	100%
Autres dépenses	211	211	190	90%
Total	1 335	1 331	1 311	99%

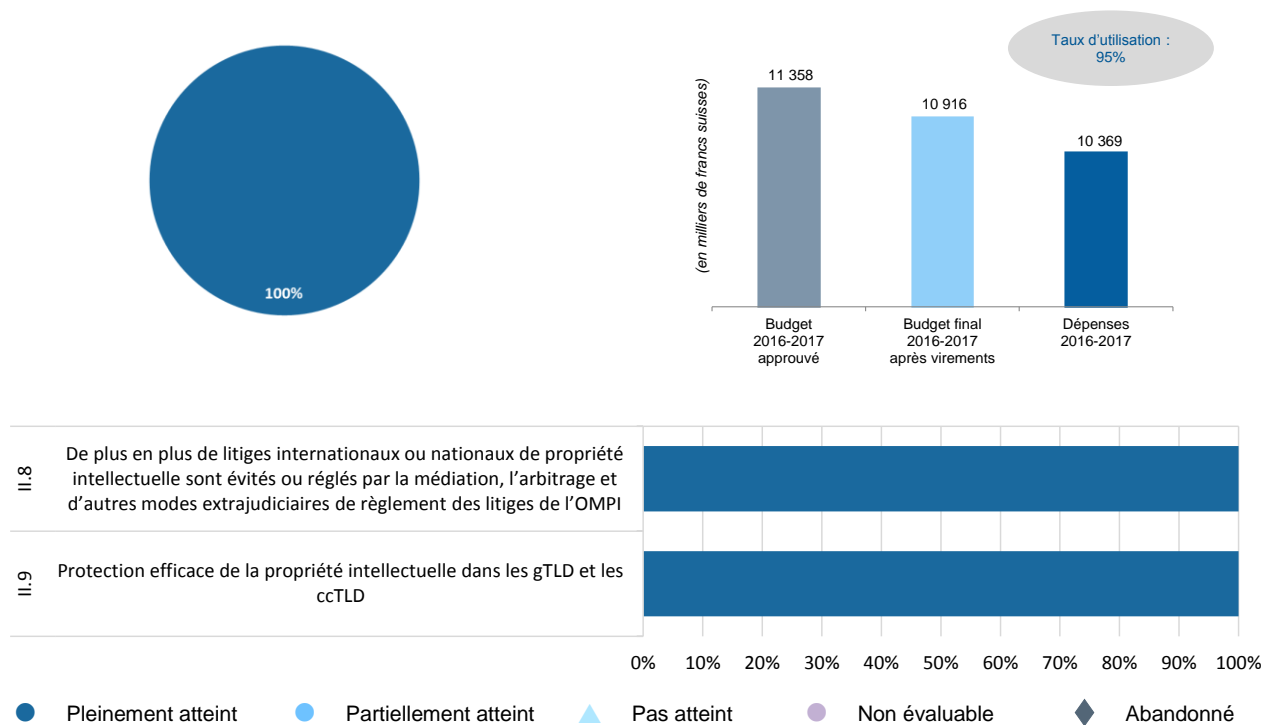
Budget final après virements : l'augmentation des dépenses allouées au titre du résultat escompté II.10 a été due à un transfert de dépenses de personnel réalisé afin de favoriser une utilisation étendue et plus efficace du système de Lisbonne, y compris par les pays en développement et les pays les moins avancés.

L'utilisation du budget a été conforme au budget final après virements.

PROGRAMME 7 Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI

Chef de programme M. J. Sandage

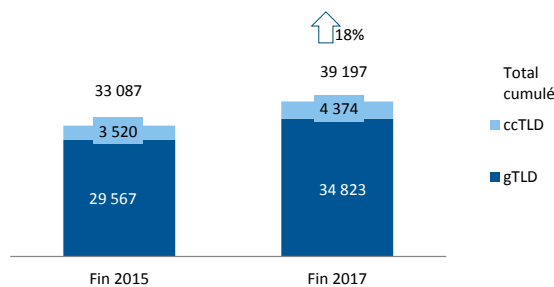
Tableau de bord du programme



Principales réalisations

- En 2016-2017, les titulaires de marques ont déposé un total de 6110 plaintes auprès du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI en vertu des Principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaines (principes UDRP). Cela représente un record pour 2016 et 2017 (3036 et 3074 respectivement). Ces litiges ont impliqué des parties provenant de 125 pays et ont été administrés dans 17 langues différentes. Depuis que le centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a administré le premier litige en vertu des principes UDRP en 1999, plus de 39 000 plaintes ont été déposées auprès de l'OMPI en 2017, concernant plus de 73 000 noms de domaine. Le Centre a lancé une nouvelle édition de la Synthèse de la jurisprudence de l'OMPI.

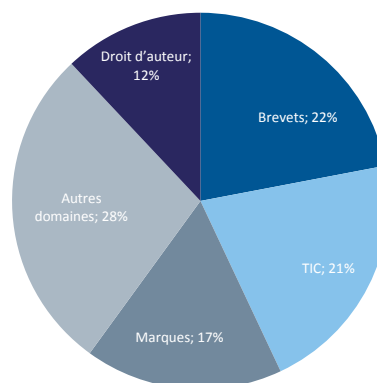
Nombre total de plaintes déposées en vertu des principes UDRP



- Couvrant plus de 100 domaines, cet outil pour déposer une plainte auprès de l'OMPI présente des nouveautés concernant le système des noms de domaine et la jurisprudence des principes UDRP de l'OMPI.
- L'ajout des domaines .EU (Union européenne) et .SE (Suède) en 2017 a porté à 76 le nombre total de domaines de premier niveau qui sont des noms de pays (ccTLD) auxquels le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI fournit des services en matière de règlement des litiges.
- Le Centre a été saisi de 112 demandes d'arbitrage et de médiation. La majorité des litiges portait sur des brevets (22%), venaient ensuite les TIC (21%), le droit d'auteur (12%) et les marques (17%), puis d'autres domaines tels que la distribution et les accords de franchise, les dessins et modèles industriels ainsi que le patrimoine artistique et culturel.

- Dans une enquête organisée par la faculté d'arbitrage international de l'Université Queen Mary de Londres concernant le recours à l'arbitrage dans les litiges dans le domaine des technologies, des médias et des télécommunications, les personnes interrogées ayant une expérience dans le domaine des litiges relatifs à la propriété intellectuelle ont classé le Centre à la deuxième place du classement des institutions les plus utilisées. Lorsque les personnes interrogées devaient indiquer leur préférence pour une institution dans ces domaines, le Centre arrivait à la première place⁵⁷.
- En 2016-2017, le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a entamé une collaboration avec les autorités chargées des questions de propriété intellectuelle de 12 États membres en ce qui concerne la promotion ou l'élaboration de modes extrajudiciaires de règlement des litiges à l'intention des parties aux litiges de propriété intellectuelle dans les juridictions concernées.

Types de litiges soumis à l'arbitrage et à la médiation



Principales contributions au Plan d'action pour le développement

Principes directeurs : La conception, la planification et la mise en œuvre des activités menées par le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI s'appuyaient sur les recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement (recommandations n^{os} 10, 23, et 27) et comprenaient : i) la fourniture d'informations et d'assistance technique aux offices de propriété intellectuelle et aux autorités chargées des questions de propriété intellectuelle des États membres en vue de l'établissement de cadre facultatifs de règlement extrajudiciaire des litiges⁵⁸; ii) la collaboration avec le programme de centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) en ce qui concerne l'utilisation de modes de règlement extrajudiciaire des litiges portant sur les licences ainsi que d'autres accords types dans les secteurs de la recherche-développement et du transfert des technologies⁵⁹; et iii) la fourniture d'une assistance technique aux autorités compétentes en matière de ccTLD pour établir volontairement des bonnes pratiques en matière d'enregistrement et mettre en place des mécanismes de règlement des litiges pour les noms de domaines⁶⁰.

Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Impact sur la performance
Recul de la reconnaissance par le marché des services d'arbitrage et de médiation de l'OMPI.	Tandis que de nouveaux prestataires de services de règlement extrajudiciaire des litiges dans le domaine de la propriété intellectuelle sont arrivés à l'échelle internationale et que les prestataires existants soutenus au niveau national se sont davantage consacrés aux questions de propriété intellectuelle, les mesures d'atténuation avaient pour objet d'empêcher une augmentation importante du risque au cours de l'exercice biennal.	L'augmentation du risque a pu être évitée à l'aide d'un ensemble de mesures comprenant : i) des initiatives juridiques et promotionnelles; ii) une coopération accrue avec les offices de propriété intellectuelle et les autorités chargées des questions de propriété intellectuelle; iii) l'utilisation adéquate des bureaux extérieurs de l'OMPI et du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI à Singapour; et iv) la collaboration avec d'autres programmes de l'OMPI (notamment les CATI). D'autres initiatives comprenaient des manifestations de sensibilisation, une disponibilité accrue des informations en plusieurs langues, une utilisation promotionnelle accrue des réseaux sociaux et l'appui à des études de marché concernant les modes de règlement extrajudiciaire des litiges.	Faire le lien entre les aspects juridiques relatifs à la propriété intellectuelle et ceux relatifs au règlement extrajudiciaire des litiges est resté difficile, à la fois en ce qui concernait les parties prenantes et les pratiques en matière de litiges. Cependant, les mesures prises par l'OMPI, et notamment les mesures d'atténuation mises en œuvre, ont eu un résultat positif sur la reconnaissance des services du Centre par le marché.
Diminution des dépôts au titre des principes UDRP, affectant l'influence	Ce risque s'est accru, l'ICANN ayant continué d'accréditer de nouvelles institutions de règlement des litiges selon les principes UDRP et de favoriser	L'OMPI a suivi de près l'évolution de la situation de l'ICANN du point de vue des règlements extrajudiciaires des litiges dans le cadre du DNS et a continué d'appliquer sa stratégie d'atténuation, notamment en élaborant des politiques en	Malgré une exposition au risque accrue au cours de l'exercice biennal, l'efficacité des mesures d'atténuation a contribué à l'augmentation du nombre de plaintes déposées en vertu des

⁵⁷ http://www.wipo.int/amc/en/new/2016_qmsurvey.html




⁵⁸ <http://www.wipo.int/amc/en/center/specific-sectors/ipoffices/>

⁵⁹ <http://www.wipo.int/amc/en/center/specific-sectors/rd/>

⁶⁰ <http://www.wipo.int/amc/en/domains/cctld/>


Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Impact sur la performance
de la politique de l'OMPI en ce qui concerne le DNS et l'importance du Centre quant aux règlements extrajudiciaires des litiges dans le cadre du DNS.	l'expansion du DNS, ce qui a eu une incidence sur la fourniture centralisée de services de règlement extrajudiciaire des litiges. Surtout, l'ICANN a également engagé un processus d'examen des mécanismes de protection des droits dans le cadre du DNS, y compris des principes UDRP.	collaboration avec les parties prenantes concernées par la propriété intellectuelle et en garantissant que la valeur ajoutée de l'OMPI reste pertinente pour le système des principes UDRP, par exemple, grâce à l'introduction d'une version bien plus étoffée de la Synthèse de la jurisprudence de l'OMPI.	principes UDRP de l'OMPI (notamment en matière de noms de domaines ccTLD) au cours de la période concernée.

Données relatives à l'exécution

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
II.8 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI				
 Utilisation accrue de services et de clauses de règlement extrajudiciaire des litiges dans les transactions et les enregistrements de titres de propriété intellectuelle, notamment par le recours aux procédures de l'OMPI	422 (393) litiges et 202 (148) bons offices en tout	150 (40) litiges et bons offices supplémentaires	113 litiges et 137 bons offices supplémentaires 535 litiges et 339 bons offices (total fin 2017)	●
	7 500 demandes supplémentaires en 2014-2015 (4 000 – 2012-2013)	7 500 demandes supplémentaires (4000)	6 570 demandes supplémentaires	●
	3,1 millions de consultations supplémentaires sur Internet en 2014-2015 (1,55 million – 2014)	3,1 millions de consultations supplémentaires sur Internet (1,5 million)	3,1 millions de consultations supplémentaires	●
	262 participants à des manifestations du Centre en 2014-2015 (408 – 2012-2013)	400 participants à des manifestations du Centre (250)	2942 participants à des manifestations du Centre	●
	9 670 participants à des manifestations où était représenté le Centre en 2014-2015 (4 000 – 2012-2013)	9 670 participants à des manifestations où était représenté le Centre (6000)	11 827 participants à des manifestations où était représenté le Centre	●
 Politiques de règlement extrajudiciaire des litiges pour lesquelles le Centre a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre	23 (15) programmes adoptés en tout	4 à 6 programmes supplémentaires (1 à 3)	17 programmes supplémentaires adoptés ⁶¹ 40 (total) 6 programmes soutenus ⁶²	●
II.9 protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD				
 Nombre de litiges relatifs à des gTLD et des ccTLD administrés par le Centre au titre des	29 567 (27 189) litiges relatifs à des gTLD en tout	4 000 (3 000) litiges supplémentaires relatifs à des gTLD	5 256 litiges supplémentaires relatifs à des gTLD 34 823 en tout à la fin de 2017	●

⁶¹ i) Office cubain de propriété intellectuelle (OCPI); ii) Service fédéral de la propriété intellectuelle de la Fédération de Russie (ROSPATENT); iii) Office de propriété intellectuelle de l'Australie; iv) Office de propriété intellectuelle de la Serbie; v) Fédération internationale des associations d'inventeurs (IFIA); vi) Office des brevets d'Israël (ILPO); vii) Ministère lituanien de la culture; viii) Centre national des registres d'El Salvador (CNR); ix) Direction nationale de la propriété intellectuelle du Paraguay (DINAPI); x) Institut national de la propriété industrielle d'Argentine (INPI); xi) Office national des droits d'auteur et des droits connexes de la République dominicaine (ONDA); xii) Registre national du Costa Rica; xiii) foires commerciales SingEx de Singapour; xiv) *Small & Medium Business Administration* (SMBA) en République de Corée; xv) Office espagnol des brevets et des marques (OEPM) (recherche-développement); xvi) Cour suprême de la République populaire de Chine (SPC); xvii) centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI).

⁶² Conditions équitables, raisonnables et non discriminatoires du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI; ii) Office de propriété intellectuelle de Singapour (IPOS); iii) Institut mexicain de la propriété industrielle (IMPI); iv) Direction nationale de la propriété intellectuelle du Paraguay (DINAPI); v) Office espagnol des brevets et des marques (OEPM) (recherche-développement); vi) Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO).

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
principes UDRP	3 520 (3 144) litiges portant uniquement sur des ccTLD en tout	450 (350) litiges supplémentaires portant uniquement sur des ccTLD	854 litiges supplémentaires portant uniquement sur des ccTLD 4374 en tout (à fin 2017)	●
 Politiques de règlement des litiges dans le système des noms de domaine pour lesquelles le Centre a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre	Principes UDRP, actualisation des principes UDRP compte tenu des nouvelles dispositions sur le verrouillage des noms de domaine par les bureaux d'enregistrement, procédure de l'ICANN de règlement des litiges antérieure à l'attribution, procédure de l'ICANN de règlement des litiges postérieure à l'attribution – en tout (<i>Principes UDRP, procédure de règlement des litiges antérieure à l'attribution, procédure de règlement des litiges postérieure à l'attribution – en tout</i>)	Mise en œuvre, au sein du système des noms de domaine, des recommandations de l'OMPI en matière de principes et de procédures	Principes UDRP, actualisation des principes UDRP compte tenu des nouvelles dispositions sur le verrouillage des noms de domaine par les bureaux d'enregistrement, procédure de l'ICANN de règlement des litiges antérieure à l'attribution, procédure de l'ICANN de règlement des litiges postérieure à l'attribution (total à la fin de 2017) Pas de politiques ou de recommandations supplémentaires à mettre en œuvre	●
	71 (72) administrateurs de ccTLD en tout	2 à 4 nouveaux administrateurs de ccTLD	6 politiques supplémentaires administrées portant sur les ccTLD (.EU, .PM, .SE, .TF, .WF, .YT (76 en tout à la fin de 2017 après un retrait) 4 politiques soutenues portant sur les ccTLD (.BH, .FR, .NI et .RE)	●

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat) (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017
II.8 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	4 459	4 016	3 790
II.9 protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD	6 899	6 900	6 579
Total	11 358	10 916	10 369

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses) (en milliers de francs suisses)

	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	8 357	8 051	7 860	98%
Autres dépenses	3 002	2 865	2 509	88%
Total	11 358	10 916	10 369	95%

Budget final après virements :

- La diminution des dépenses de personnel a été essentiellement due : i) au transfert d'un poste au programme 5 pour renforcer la section des affaires juridiques; et ii) au redéploiement des économies dégagées au titre du personnel vers d'autres priorités de l'Organisation, tel qu'indiqué au résultat escompté II.8.

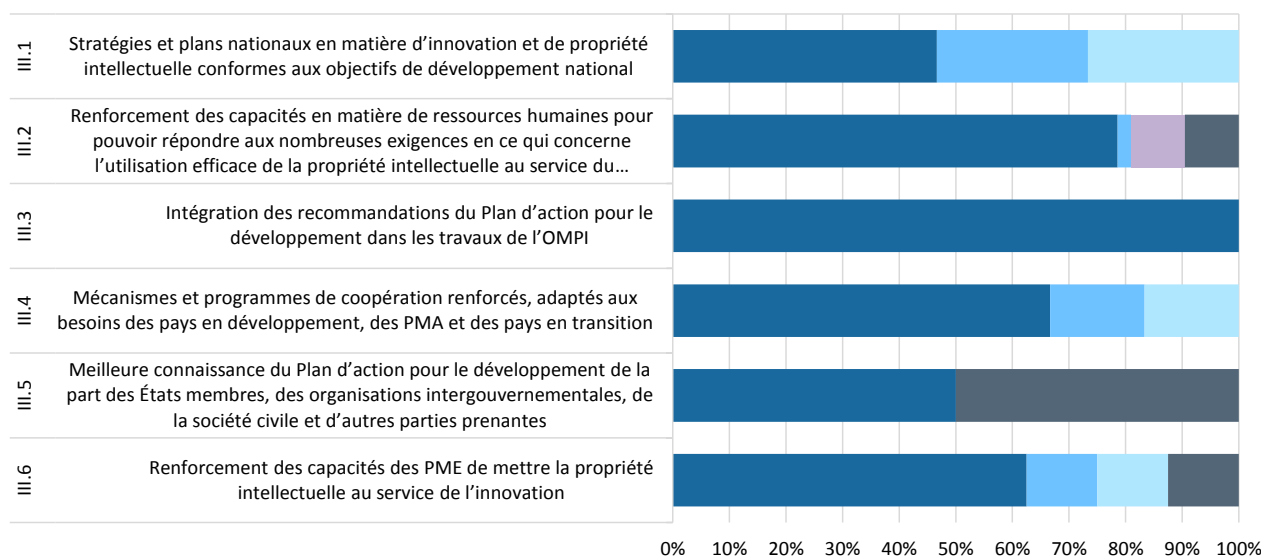
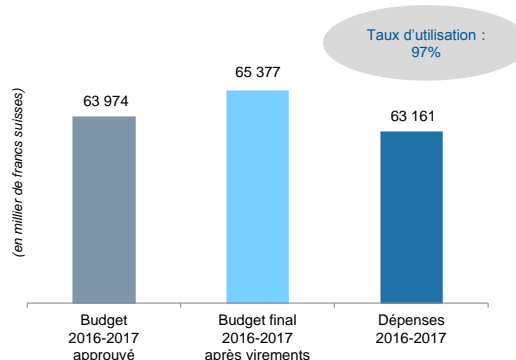
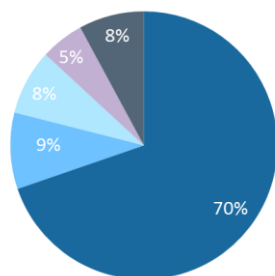
- La diminution des dépenses autres que les dépenses de personnel a été principalement due : i) au transfert de dépenses au programme 1 pour une session du SCP supplémentaire; ii) au transfert de dépenses pour les stages au programme 23; et iii) à des dépenses supplémentaires allouées au programme 5 pour un achat exceptionnel de mobilier et de matériel.

Utilisation du budget : la sous-utilisation des dépenses autres que les dépenses de personnel a été principalement due à des dépenses moins élevées que prévu au titre des activités de sensibilisation, d'administration et d'élaboration de politiques, en ce qui concerne à la fois les noms de domaines et les modes de règlement extrajudiciaire des litiges.

Objectif stratégique III FAVORISER L'UTILISATION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

Tableau de bord des performances biennales

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé des progrès accomplis vers l'obtention des résultats pour l'exercice biennal 2016-2017, tels que mesurés par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.



● Pleinement atteint ● Partiellement atteint ▲ Pas atteint ● Non évaluable ◆ Abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	ÉIE
III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux	Nombre de pays en train de formuler des stratégies nationales de propriété intellectuelle	Programme 9 Programme 10	●●●● ●
	Nombre de pays en train de mettre en œuvre des stratégies en matière d'innovation et de propriété intellectuelle et des plans de développement relatifs à la propriété intellectuelle à l'échelle nationale	Programme 9	●▲●●
	Nombre de pays ayant adopté des stratégies nationales en matière d'innovation et de propriété intellectuelle	Programme 9	●▲▲●
	Nombre de pays ayant élaboré des stratégies ou des plans nationaux de propriété intellectuelle conformes aux objectifs nationaux de développement	Programme 10	●

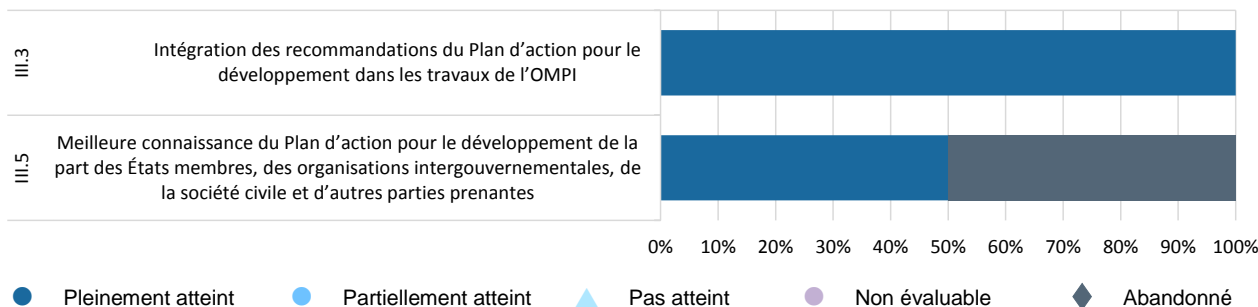
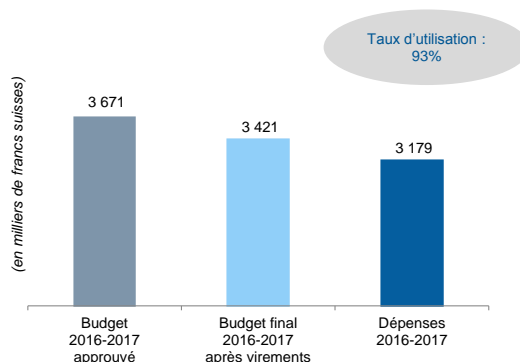
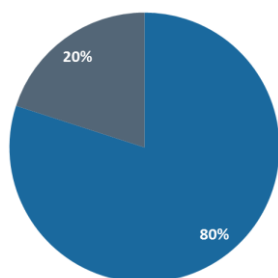
	Nombre de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle relatives à la promotion de la créativité et de l'innovation	Programme 30	▲
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux besoins variés en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les économies en transition	Pourcentage des participants à des ateliers de renforcement des capacités ayant indiqué utiliser en pratique les connaissances acquises neuf mois après la participation aux ateliers	Programme 3	●
	Pourcentage de participants satisfaits des réunions et des ateliers de renforcement des capacités liées au droit d'auteur et aux droits connexes, et les ayant évalués comme utiles	Programme 3	●
	Pourcentage de participants ayant présenté un rapport positif sur les programmes de renforcement des capacités en matière de gestion collective	Programme 3	●
	Pourcentage de participants ayant des connaissances et des compétences accrues en matière de mise en œuvre d'activités de formation dans leurs pays respectifs	Programme 3	●
	Nombre de livres en format accessible prêtés à des personnes ayant des difficultés de lecture	Programme 3	●
	Nombre d'organisations de gestion collective demandant une accréditation TAG	Programme 3	◆
	Nombre de bureaux nationaux du droit d'auteur participant activement au processus de consultation dans le cadre du projet TAG	Programme 3	◆
	Nombre de maisons d'édition signant la Charte ABC de l'édition en format accessible ("Charte")	Programme 3	◆
	Nombre de visites sur le Portail de l'infrastructure du droit d'auteur	Programme 3	◆
	Pourcentage de participants aux activités de l'OMPI ayant fait part d'un renforcement des capacités en ce qui concerne la compréhension des principes, des systèmes et des instruments de propriété intellectuelle et leur utilisation pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, et pour la gestion du lien qui existe entre propriété intellectuelle et ressources génétiques	Programme 4	●
	Pourcentage d'experts nationaux et régionaux de la propriété intellectuelle invités lors de manifestations de l'OMPI	Programme 9	●●●●●
	Pourcentage de participants à des manifestations de l'OMPI qui font part de leur satisfaction quant au contenu et à l'organisation de ces manifestations	Programme 9	●●●●●
	Pourcentage de participants à des ateliers de l'OMPI qui appliquent les compétences acquises dans le cadre de leur activité professionnelle	Programme 9	●●●●●
	Pourcentage de spécialistes et de fonctionnaires des offices de propriété intellectuelle qui utilisent les compétences acquises dans le cadre de leur activité professionnelle	Programme 10	●
		Programme 30	●
	Nombre de pays en transition ayant mis en place des programmes ou des cours de formation annuels à l'intention de spécialistes de la propriété intellectuelle	Programme 10	●
	Pourcentage d'augmentation du nombre de participants suivant les cours d'enseignement à distance de l'Académie	Programme 11	●
	Pourcentage des participants utilisant des connaissances et des compétences nouvelles dans divers domaines de la propriété intellectuelle	Programme 11	●
	Pourcentage des personnes formées et des supérieurs hiérarchiques satisfaits des programmes de formations créés sur la base des exercices d'évaluation des besoins en matière de formation	Programme 11	●
	Meilleur équilibre dans la répartition géographique des cours d'été	Programme 11	●
	Nouveaux cours et programmes d'enseignement améliorés dans le domaine de la propriété intellectuelle dispensés dans les établissements d'enseignement	Programme 11	●
	Nombre d'accords de coopération et de partenariats conclus conformément à la nouvelle ligne de l'Académie	Programme 11	●
	Nombre de cours d'enseignement à distance ayant été examinés et mis à jour	Programme 11	●
Nombre de nouvelles académies nationales créées dans le cadre du projet devenues viables	Programme 11	●	
Pourcentage de participants formés faisant état de leur satisfaction quant à	Programme 17	●	

	l'utilité de la formation reçue et à sa pertinence pour l'exercice de leurs activités professionnelles		
	Pourcentage de participants ayant suivi le module d'enseignement à distance sur la propriété intellectuelle relative à la santé qui sont favorables à l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement grâce au transfert de connaissances et à l'acquisition de compétences	Programme 18	●
	Nombre de dispositions prises pour l'accueil de scientifiques de pays en développement	Programme 18	●
	Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires nationaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et d'autres groupes cibles, y compris les universités, les organisations de gestion collective et les journalistes, ayant une meilleure connaissance des politiques de propriété intellectuelle et des moyens de mettre la propriété intellectuelle au service du développement	Programme 20	●●●
III.3 Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les activités de l'OMPI	Principes de développement énoncés dans les recommandations du Plan d'action pour le développement efficacement intégrés dans les programmes de l'OMPI	Programme 8	●
	Suivi efficace de la mise en œuvre des recommandations de l'examen indépendant du Plan d'action pour le développement	Programme 8	●
	Mécanisme amélioré pour la création, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de nouveaux projets et de nouvelles activités relatifs au Plan d'action pour le développement et l'établissement de rapports sur ces projets et activités	Programme 8	●
III.4 Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement, des PMA et des pays en transition	Nombre d'accords de coopération, de projets, de programmes et de partenariats à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale ou interrégionale visant à promouvoir l'utilisation efficace des systèmes de propriété intellectuelle fondée sur le partage de pratiques recommandées	Programme 9	▲●●●●
	Nombre de partenariats établis	Programme 10	●
III.5 Meilleure connaissance du Plan d'action pour le développement de la part des États membres, des organisations intergouvernementales, de la société civile et d'autres parties prenantes	Pourcentage de participants satisfaits dans les manifestations relatives au Plan d'action de l'OMPI pour le développement visant les États membres, les organisations intergouvernementales, la société civile et d'autres parties prenantes	Programme 8	●
	Les activités d'assistance technique menées par l'OMPI tiennent compte de la dimension du Plan d'action pour le développement et des résultats des projets relatifs au Plan d'action pour le développement.	Programme 8	◆
III.6 Renforcement des capacités des PME pour mettre la propriété intellectuelle au service de l'innovation	Pourcentage des participants à des programmes de formation visant les institutions d'appui aux PME qui se sont dits satisfaits du contenu et de l'organisation de ces événements	Programme 30	●
	Pourcentage des participants à des programmes de formation visant les institutions d'appui aux PME qui utilisent des connaissances nouvelles et des compétences améliorées dans le cadre de leurs activités professionnelles	Programme 30	●
	Pourcentage d'institutions d'appui aux PME ayant obtenu une formation qui fournissent des informations sur la propriété intellectuelle et des services d'orientation sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle	Programme 30	●
	Nombre de pays ayant créé ou amélioré des programmes de formation en matière de propriété intellectuelle à l'intention des PME	Programme 30	●
	Nombre de pays dans lesquels des politiques en matière de propriété intellectuelle ont été élaborées ou adoptées en faveur des PME	Programme 30	▲
	Nombre de téléchargements de supports et directives concernant les PME	Programme 30	●●
	Nombre d'abonnements au bulletin d'information sur les PME	Programme 30	◆

PROGRAMME 8 Coordination du Plan d'action pour le développement

Chef de programme M. M. Matus

Tableau de bord du programme



Principales réalisations

- En 2016-2017, le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) a tenu quatre sessions pour examiner divers documents et études et pour en débattre, notamment : i) l'état des lieux sur les activités de coopération Sud-Sud au sein de l'OMPI; ii) des études sur la propriété intellectuelle et le développement socioéconomique et le transfert de technologies; et iii) les activités et contributions de l'OMPI en matière de mise en œuvre des objectifs de développement durable. S'agissant du dernier point, le comité est parvenu à un accord sur l'établissement de rapports par l'Organisation sur sa contribution aux objectifs de développement durable et aux objectifs connexes.
- Après un long débat, un accord sur une décision de l'Assemblée générale de l'OMPI sur les questions concernant le CDIP a été trouvé, qui comprenait notamment l'inclusion d'un point permanent à l'ordre du jour du CDIP sur la propriété intellectuelle et le développement.
- Le comité a également approuvé une proposition en six points présentée par la délégation de l'Espagne sur l'assistance technique fournie par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette proposition, une *Table ronde sur l'assistance technique et le renforcement des capacités : Partage de données d'expérience, outils et méthodes* a été organisée afin de débattre de l'évaluation des besoins, de la planification et de la conception, de la mise en œuvre et de la surveillance ainsi que de l'évaluation



des activités d'assistance technique. Un rapport de cette table ronde⁶³, qui contient les résumés des présentations et les faits saillants des débats, a été présenté à la vingtième session du comité.

- Le comité était convenu d'un mécanisme pour l'actualisation de la base de données sur les éléments de flexibilité dans le système de propriété intellectuelle, qui prévoit la possibilité pour les États membres de faire part au Secrétariat, au moyen d'une communication officielle, des mises à jour concernant leurs dispositions nationales en rapport avec les éléments de flexibilité inclus dans la base de données.
- Le comité a approuvé la seconde phase d'un projet achevé et évalué ainsi que trois nouveaux projets sur : i) l'utilisation de l'information figurant dans le domaine public aux fins du développement économique; ii) la coopération avec les instituts de formation judiciaire des pays en développement et des pays les moins avancés dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnelle en matière de droits de propriété intellectuelle; et iii) la gestion de la propriété intellectuelle et le transfert de technologie : promouvoir l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les économies en transition.
- L'étude indépendante de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement⁶⁴ a été finalisée en 2016. Un rapport, contenant notamment 12 recommandations, a été présenté au comité à sa dix-huitième session. À la fin de 2017, le comité avait adopté 10 des recommandations et entamé les débats en rapport avec les deux recommandations restantes.

Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Impact sur la performance
Points de vue divergents des États membres en ce qui concerne l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les activités de l'OMPI.	Ce risque est resté stable au cours de l'exercice biennal.	Les mesures d'atténuation visant à mener des consultations régulières avec les États membres ont aidé les États membres à mieux comprendre les modalités d'intégration.	Le programme a pleinement atteint les objectifs des indicateurs en rapport avec les modalités d'intégration.

Données relatives à l'exécution

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
III.3 Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les travaux de l'OMPI				
 Les principes de développement énoncés dans les recommandations du Plan d'action pour le développement ont été efficacement intégrés dans les programmes de l'OMPI	23 programmes (s.o. <i>nouvel indicateur</i>)	Intégration accrue des principes énoncés dans les 45 recommandations du Plan d'action pour le développement dans les programmes de l'OMPI	12 programmes ont participé à la mise en œuvre des activités approuvées par le CDIP. 23 programmes ont rendu compte de la prise en considération du Plan d'action pour le développement dans leurs activités	●
 Suivi efficace de la mise en œuvre des recommandations de l'étude indépendante du Plan d'action pour le développement	À la fin de 2015, l'étude indépendante du Plan d'action pour le développement était toujours en cours. (s.o. <i>nouvel indicateur</i>)	L'OMPI dispose d'un système efficace pour suivre la mise en œuvre des recommandations découlant de l'étude	À sa dix-huitième session, le CDIP a pris note de l'étude indépendante du Plan d'action pour le développement qu'il a étudié ⁶⁵ et a demandé au Secrétariat d'établir une réponse aux recommandations qui lui ont été adressées, en tenant compte des contributions fournies par les États membres.	●
Mécanisme amélioré pour la création, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de nouveaux projets et de	Tous les programmes concernés (s.o. <i>nouvel indicateur</i>)	Nouveau mécanisme prenant en considération les recommandations découlant de l'évaluation	Tous les programmes concernés étaient dotés d'un nouveau système de planification, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour	●

⁶³ Rapport de la table ronde sur l'assistance technique et le renforcement des capacités : partage de données d'expérience, outils et méthodes (document CDIP/20/3);

⁶⁴ Rapport sur l'Étude indépendante de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement : CDIP/18/7.

⁶⁵ Rapport sur l'Étude indépendante de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement : CDIP/18/7.

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
nouvelles activités relevant du Plan d'action pour le développement et l'établissement de rapports sur ces projets et activités		des projets relevant du Plan d'action pour le développement examinés durant les douzième, treizième, quatorzième et quinzième sessions du CDIP	le développement prenant en considération les recommandations découlant de l'évaluation des projets relevant du Plan d'action pour le développement examinés jusqu'à la vingtième session du CDIP.	
III.5 Meilleure connaissance du Plan d'action pour le développement de la part des États membres, des organisations intergouvernementales, de la société civile et d'autres parties prenantes				
Les activités d'assistance technique menées par l'OMPI tiennent compte de la dimension du Plan d'action pour le développement et des résultats des projets relevant du Plan d'action pour le développement.	Pas de système en place (s.o. nouvel indicateur)	Système mis en place pour garantir que toutes les activités d'assistance technique menées soient conformes aux principes du Plan d'action pour le développement	Interrompu	◆
Pourcentage de participants satisfaits dans les manifestations relevant du Plan d'action pour le développement de l'OMPI à l'intention des États membres, des organisations intergouvernementales, de la société civile et des autres parties prenantes	78,57% (n.d.)	80%	2016 : 86,6% 2017 : 82,6%	●

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017
III.3 Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les travaux de l'OMPI	2 278	2 261	2 121
III.5 Meilleure connaissance du Plan d'action pour le développement de la part des États membres, des organisations intergouvernementales, de la société civile et d'autres parties prenantes	1 393	1 160	1 058
Total	3 671	3 421	3 179

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	2 462	2 240	2 046	91%
Autres dépenses	1 209	1 180	1 133	96%
Total	3 671	3 421	3 179	93%

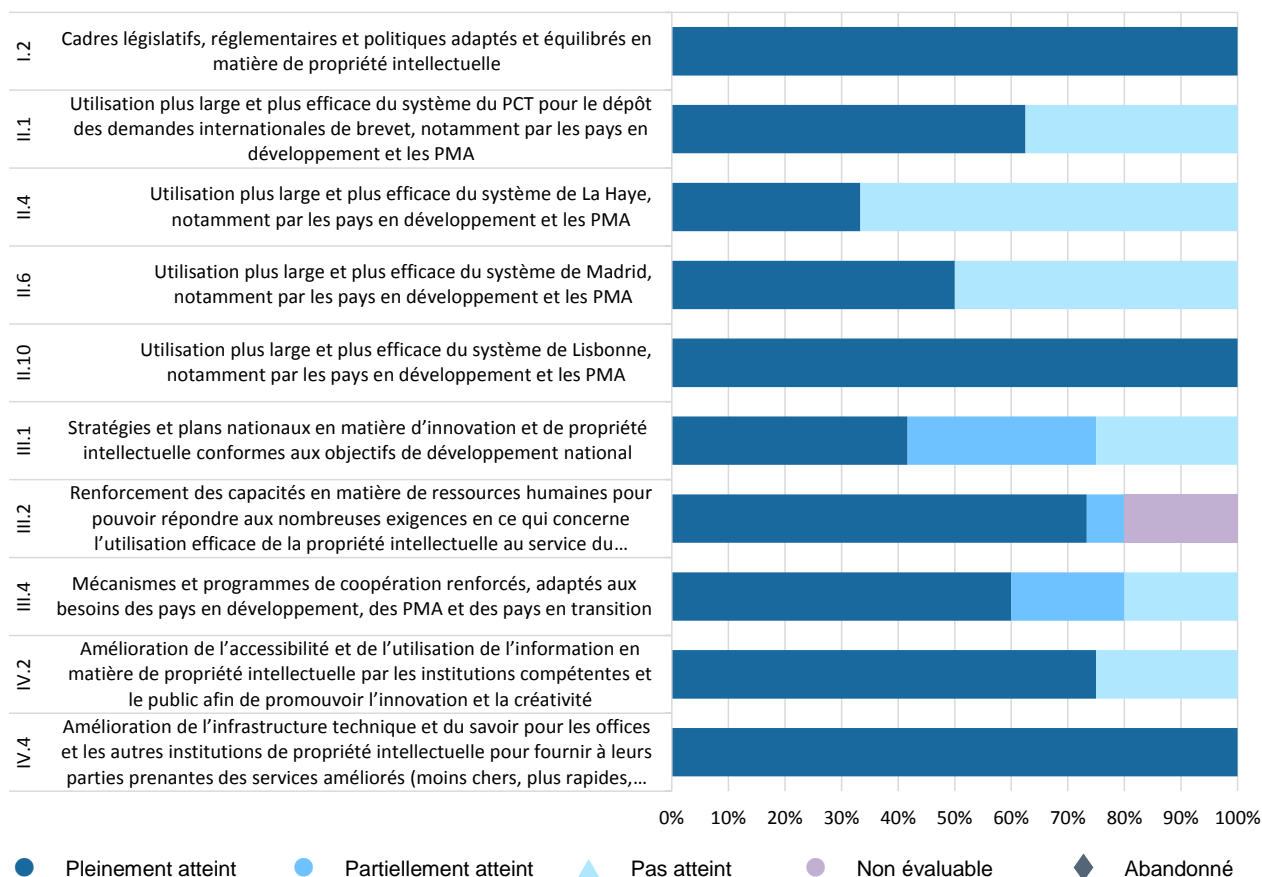
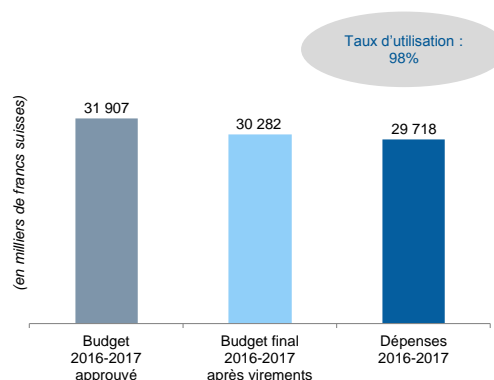
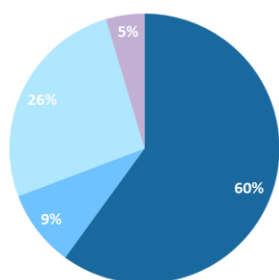
Budget final après virements : la diminution des dépenses de personnel a été essentiellement due au redéploiement, vers d'autres priorités de l'Organisation, des économies dégagées au titre du personnel ayant résulté de postes restés vacants dans le programme, tel qu'indiqué au résultat escompté III.5.

L'utilisation du budget a été conforme au budget final après virements.

PROGRAMME 9 Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés

Chef de programme M. M. Matus

Tableau de bord du programme

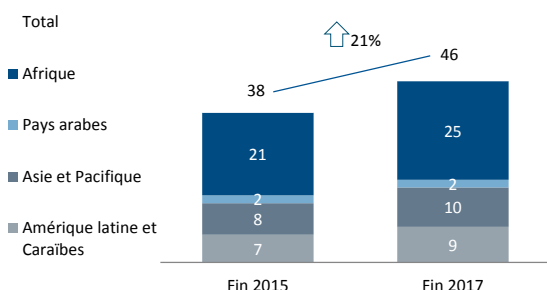


Principales réalisations

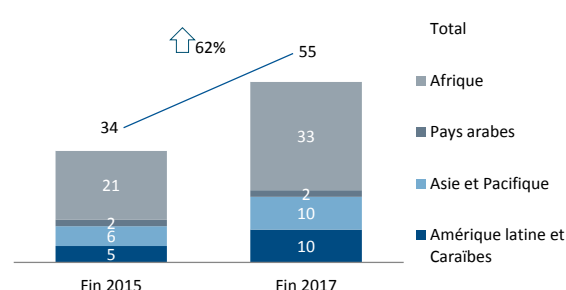
- Fin 2017, des plans et stratégies de propriété intellectuelle à l'échelle nationale avaient été adoptés dans 46 pays, 20 d'entre eux étant des PMA, soit une augmentation de 21% par rapport à 2015. Le nombre de pays mettant en œuvre des plans et stratégies de propriété intellectuelle à l'échelle nationale a augmenté de 62% (55 pays,

24 d'entre eux étant des PMA) par rapport à 2015. Quatorze pays supplémentaires ont lancé la procédure visant à formuler des plans au cours de l'exercice biennal.

Nombre de pays ayant adopté une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle



Nombre de pays mettant en œuvre une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle



- La première phase du projet mené conjointement par l'OMPI et l'ARIPO en vue de *mettre au point des lignes directrices pour l'élaboration de politiques et de stratégies visant à assurer une utilisation efficace du système de la propriété intellectuelle par les universités et les instituts de recherche-développement en Afrique*, a été lancée et achevée en 2017, culminant avec l'adoption des lignes directrices par les États membres de l'ARIPO lors d'un atelier sous-régional multipartite de validation, tenu en octobre 2017 à Harare (Zimbabwe). La mise en œuvre des lignes directrices débutera dans un certain nombre d'établissements pilotes en 2018-2019.
- Le "Programme de formation et de consultation sur les droits de propriété intellectuelle dans l'économie mondialisée à l'intention des pays les moins avancés"⁶⁶ a été renforcé en 2016 par l'inclusion d'une session intitulée "Égalité entre hommes et femmes", qui intègre les questions d'égalité des sexes dans le contenu de fond du programme, en vue de faciliter une meilleure compréhension des questions d'intégration entourant la propriété intellectuelle.

Principales contributions au Plan d'action pour le développement

Mise en œuvre des projets en cours du Plan d'action pour le développement et activités approuvées par le CDIP :

- Le projet relatif au renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées pour répondre à certains enjeux de développement – phase II, a été achevé et évalué, débouchant sur le recensement de six technologies appropriées, apportant des solutions aux besoins de développement recensés dans trois pays bénéficiaires (Éthiopie, République-Unie de Tanzanie et Rwanda).
- Le projet intitulé "Propriété intellectuelle, tourisme et culture : contribution aux objectifs de développement et promotion du patrimoine culturel en Égypte et dans d'autres pays en développement", a bien avancé en 2016-2017, aboutissant à l'élaboration de quatre études nationales (Égypte, Équateur, Namibie et Sri Lanka) sur l'utilisation de la propriété intellectuelle dans le secteur du tourisme. De plus, huit ateliers de formation à l'intention des décideurs et des parties prenantes ont été organisés à l'échelle nationale au titre du renforcement des capacités.

Intégration des projets du Plan d'action pour le développement :

- L'OMPI a continué d'apporter son assistance aux pays en développement et aux PMA pour la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales de propriété intellectuelle qui soient à la fois cohérentes avec leurs plans de développement généraux et capables de stimuler l'innovation et la créativité. L'application d'une méthodologie à la fois normalisée et souple et une panoplie d'outils de formulation de plans et stratégies de propriété intellectuelle à l'échelle nationale, élaborés dans le cadre du projet du Plan d'action pour le développement relatif au renforcement des capacités des institutions et des utilisateurs aux niveaux national, sous-régional et régional en 2012, ont continué de guider la procédure.

⁶⁶ Mis en œuvre en coopération avec le Gouvernement de la Suède, l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement et l'Agence suédoise de développement international (ASDI).

- Dans les pays bénéficiaires de la phase I du projet relatif au renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées pour répondre à certains enjeux de développement, à la fin de 2017, trois technologies appropriées avaient été commercialisées dans des PMA (une au Népal et deux en Zambie), et six technologies appropriées étaient en train d'être examinées à l'échelle gouvernementale en vue de leur commercialisation.
- Se fondant sur les données d'expérience tirées du projet du Plan d'action pour le développement relatif à la propriété intellectuelle et la création de marques de produits aux fins de développement des entreprises dans les pays en développement et les PMA, un projet a été lancé dans les îles du Pacifique, certains pays de l'ASEAN et de la SAARC, la République islamique d'Iran et la Mongolie pour créer un "environnement propice à la propriété intellectuelle afin de renforcer la compétitivité des entreprises à l'aide des marques et des dessins et modèles (2017-2021)".
- Conformément à la recommandation figurant dans une évaluation indépendante du projet du Plan d'action pour le développement relatif au renforcement de la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement parmi les pays en développement et les PMA (2012-2015), un état des lieux des activités Sud-Sud menées au sein de l'OMPI⁶⁷ a été présenté au CDIP, qui a permis de recenser 147 activités au total, couvrant un large éventail d'activités menées dans le domaine de la propriété intellectuelle entre 2014 et 2016.
- La base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD) et la liste des consultants en matière de propriété intellectuelle (IP-ROC) ont été intégrées dans le système de planification des ressources de l'Organisation (ERP), automatisant le téléchargement des données et améliorant les capacités d'établissement de rapports.
- La base de données de mise en parallèle dans le domaine de la propriété intellectuelle (IP-DMD) a été renommée WIPO Match et remaniée pour intégrer une nouvelle interface offrant un meilleur confort pour les utilisateurs. Les deux premières correspondances ont été obtenues en 2016-2017 :
 - dans le cadre de la coopération Sud-Sud, l'ARIPO (demandeur) et la Direction générale de la propriété intellectuelle (DGIP) de l'Indonésie (fournisseur) pour la création : i) d'une base de données de la bibliothèque numérique des savoirs traditionnels de l'ARIPO; et ii) d'une base de données en ligne de l'ARIPO sur le droit d'auteur.
 - le financement fourni par la Banque de développement d'Amérique latine (CAF) (fournisseur) et le *Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología* (CONACYT) du Paraguay (fournisseur) pour la participation de sept fonctionnaires de l'Institut de technologie (TECPAR) (Brésil) et de l'Université de la région de Joinville (UNIVILLE) (demandeurs) (Brésil) et 33 participants du Paraguay (demandeurs) à la troisième formation de la CAF sur une méthode de développement accéléré des brevets technologiques au Paraguay.

Principes directeurs : la mise en œuvre des activités d'assistance technique a été guidée par l'ensemble des recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement.

Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Impact sur la performance
Des changements politiques débouchant sur des modifications de la politique de propriété intellectuelle peuvent entraîner une révision des plans de travail des pays concernés et réduire la portée des services proposés par l'OMPI ou en retarder la fourniture.	L'exposition au risque a augmenté légèrement au cours de l'exercice biennal suite aux changements politiques intervenus dans les pays.	Le plan d'atténuation a permis de faire face avec succès au risque en introduisant un élément de flexibilité pour l'ajustement des plans de travail de manière à tenir dûment compte de la situation particulière de chaque pays.	Des ralentissements temporaires/retards dans la mise en œuvre des plans de travail dans un nombre limité de pays ont empêché certains objectifs d'être pleinement atteints.



⁶⁷ Document CDIP/17/4 (http://www.wipo.int/edocs/mdocs/mdocs/fr/cdip_17_4.pdf).

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Impact sur la performance
L'instabilité politique dans les États membres et les changements qui en résultent en matière d'évaluation des conditions de sécurité dans le système des Nations Unies peuvent entraîner des retards dans la prestation des services d'assistance technique.	L'exposition au risque a augmenté légèrement au cours de l'exercice biennal du fait de l'accroissement des risques de sécurité à l'échelle mondiale.	Le programme a géré efficacement la situation avec les offices de propriété intellectuelle et a été en mesure de faire face aux changements en matière d'évaluation des conditions de sécurité dans le système des Nations Unies, ce qui a néanmoins causé certains retards. En outre, l'élaboration de solutions sur mesure pour la mise en œuvre des plans de travail dans certains pays a également atténué le risque.	Malgré les défis, le programme a atteint ses objectifs dans le domaine de l'assistance technique, démontrant l'effet positif du plan d'atténuation.

Perspectives

- Les stratégies/plans nationaux en matière de propriété intellectuelle sont devenus un moyen permettant aux pays de renforcer globalement le système de la propriété intellectuelle au service du développement national. Compte tenu de la nature, notamment, de la procédure d'adoption de ces stratégies/plans, tous les objectifs n'ont pas pu être atteints pour toutes les régions. L'OMPI continuera de promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies/plans nationaux en matière de propriété intellectuelle, en étroite collaboration avec les États membres durant toutes les phases du processus.
- Malgré la forte dynamique en faveur de l'établissement de cadres de coopération entre l'OMPI et les communautés économiques régionales en Afrique générée par la Conférence ministérielle de Dakar sur la propriété intellectuelle pour l'Afrique (2015), les changements intervenus au sein des institutions ont affecté les priorités des communautés économiques régionales concernées en 2016-2017. En 2018-2019, le programme redoublera d'efforts pour mettre en place des cadres formels pour rationaliser les activités de coopération entre l'OMPI et les communautés économiques régionales ainsi que celles menées conjointement avec les institutions régionales de propriété intellectuelle que sont l'OAPI et l'ARIPO.

Données relatives à l'exécution





Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
1.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés				
 Nombre ou pourcentage de pays ayant donné un retour d'information positif sur les conseils fournis par l'OMPI dans le domaine législatif et politique	En 2014-2015 : - programme 1 : 94% (7 participants ⁶⁸) - programme 2 : 100% (10 participants de 8 pays ⁶⁹) - programme 3 : 100% (13 participants ⁷⁰) (Ventilation régionale à déterminer en coopération avec les programmes 1, 2, 3 et 4)	90% (Afrique (90%), pays arabes (90%), Asie et Pacifique (90%), Amérique latine et Caraïbes (90%))	En 2016-2017 : - programme 1 : 92% (10 participants : Afrique 2; pays arabes 1; Asie et Pacifique 2; Amérique latine et Caraïbes 5) - programme 2 : 100% (9 participants : Afrique 3; pays arabes 1; Asie et Pacifique 2; Amérique latine et Caraïbes 3) - programme 3 : 90% (10 participants : pays arabes 1; Asie et Pacifique 3; Amérique latine et Caraïbes 5; autre 1)	●
1.1 Utilisation élargie et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet				
 Nombre de demandes déposées selon le PCT émanant de pays en développement et de PMA ⁷¹	49 388 (43 875-2014) - Afrique : 646 (668) - Pays arabes : 502 (632) - Asie et Pacifique : 46 881 (41 158) - Amérique latine et Caraïbes : 1359 (1417)	Afrique (maintien) Pays arabes (2% par an) Asie et Pacifique (2,5% par an) Amérique latine et Caraïbes (1,5% par an)	Afrique 2016 : 516 (-20%) 2017 : 504 (-22% par rapport à l'objectif 2016) Pays arabes 2016 : 515 (+3%) 2017 : 628 (+22%)	▲ ▲ ● ●

⁶⁸ Programme 1 : (Afrique-3; pays arabes-1; Asie et Pacifique-2; Amérique latine et Caraïbes-1)

⁶⁹ Programme 2 : (Afrique-1; Asie et Pacifique-7; Amérique latine et Caraïbes-2)

⁷⁰ Programme 3 : (Afrique-3; pays arabes-3; Asie et Pacifique-4; Amérique latine et Caraïbes-3)


⁷¹ Source : Centre de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI, juin 2018.

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE	
			Asie et Pacifique 2016 : 61 177 (+30%) 2017 : 67 237 (+10%)	● ●	
			Amérique latine et Caraïbes 2016 : 1488 (+9%) 2017 : 1421 (-5%)	● ▲	
II.4 Utilisation élargie et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA					
	Nombre de demandes déposées selon le système de La Haye émanant de pays en développement et de PMA ⁷²	724 (124 fin 2014) - Afrique : 4 (6) - Pays arabes : 10 (7) - Asie et Pacifique : 710 (111)	Afrique (maintien)	Afrique 2016 : 6 (+50%) 2017 : 0	● ▲
			Pays arabes (maintien)	Pays arabes 2016 : 6 (-40%) 2017 : 1 (-90% par rapport à l'objectif 2016)	▲ ▲
			Asie et Pacifique (10% par an)	Asie et Pacifique 2016 : 1693 (+138%) 2017 : 1406 (-17%)	● ▲
II.6 Utilisation élargie et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA					
	Nombre de demandes déposées selon le système de Madrid émanant de pays en développement et de PMA ⁷³	3797 (4125 fin 2014) - Afrique : 14 (24) - Pays arabes : 144 (118) - Asie et Pacifique : 3508 (3828) - Amérique latine et Caraïbes : 131 (155)	Afrique (maintien)	Afrique 2016 : 23 (+64%) 2017 : 21 (-9% par rapport à l'objectif 2016)	● ▲
			Pays arabes (maintien)	Pays arabes 2016 : 167 (+16%) 2017 : 163 (-2%)	● ▲
			Asie et Pacifique (5% par an)	Asie et Pacifique 2016 : 5434 (+55%) 2017 : 7077 (+30%)	● ●
			Amérique latine et Caraïbes (10% par an)	Amérique latine et Caraïbes 2016 : 125 (-5%) 2017 : 148 (+3%)	▲ ▲
II.10 Utilisation élargie et plus efficace du système de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA					
	Nombre d'enregistrements internationaux en vigueur en vertu du système de Lisbonne concernant des pays en développement et des PMA (par rapport au nombre total)	95/931 (78/896 mars 2015) - Pays arabes 14 (14) - Asie et Pacifique 38 (22) - Amérique latine et Caraïbes 43 (42)	100/971 (90/950)	105/1056 : - pays arabes (14) - Asie et Pacifique (47) - Amérique latine et Caraïbes (44)	●
III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux					
	Nombre de pays en train de formuler des stratégies nationales de propriété intellectuelle	Afrique : 8 (24 au total) Pays arabes : 2 (4 en 2014) Asie et Pacifique : 10 (14 au total) Amérique latine et Caraïbes : 7 (12 au total)	Afrique (3 pays supplémentaires)	Afrique (2 pays supplémentaires) ⁷⁴ : Burkina Faso, Guinée-Bissau	●
			Pays arabes (4 pays supplémentaires)	Pays arabes (2 pays supplémentaires) : Djibouti, Jordanie	●
			Asie et Pacifique (4 pays supplémentaires)	Asie et Pacifique (5 pays supplémentaires) : Indonésie, Malaisie, Pakistan, Philippines, République démocratique lao	●
			Amérique latine et Caraïbes (5 pays supplémentaires)	Amérique latine et Caraïbes (5 pays supplémentaires) : Belize, Dominique, Jamaïque, Paraguay et	●



⁷² Ibid.

⁷³ Ibid.

⁷⁴ Rectificatif : la Guinée et la Namibie avaient déjà adopté des stratégies en 2016 et n'étaient plus en train d'en formuler, comme indiqué dans le Rapport sur l'exécution du programme en 2016.


Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
			Saint-Vincent-et-les Grenadines	
			4 PMA compris dans la ventilation régionale ci-dessus	
 Nombre de pays ayant adopté des stratégies nationales en matière d'innovation et de propriété intellectuelle	Afrique 21 pays au total (<i>inchangé</i>) Pays arabes : 2 pays au total (<i>inchangé</i>) Asie et Pacifique : 8 ⁷⁵ pays au total (<i>inchangé</i>) Amérique latine et Caraïbes : 7 pays au total (6 au total)	Afrique (8 pays supplémentaires)	Afrique (4 pays supplémentaires) : Gambie, Guinée, Namibie, Sierra Leone (25 au total)	●
		Pays arabes (2 pays supplémentaires)	Pays arabes (pas de pays supplémentaire) (2 au total)	▲
		Asie et Pacifique (7 pays supplémentaires)	Asie et Pacifique (2 pays supplémentaires) : Fidji, Népal (10 au total)	▲
		Amérique latine et Caraïbes (2 pays supplémentaires)	Amérique latine et Caraïbes (2 pays supplémentaires) : Chili, Grenade (9 au total)	●
Nombre de pays en train de mettre en œuvre des stratégies en matière d'innovation et de propriété intellectuelle et des plans de développement relatifs à la propriété intellectuelle à l'échelle nationale	Afrique : 21 pays au total (<i>inchangé</i>) Pays arabes : 2 pays supplémentaires (<i>inchangé</i>) Asie et Pacifique : 6 ⁷⁶ pays supplémentaires (4 au total) Amérique latine et Caraïbes : 5 pays au total (6 pays au total)	Afrique (8 pays supplémentaires)	Afrique (11 pays supplémentaires) : Afrique du Sud, Bénin, Congo, Eswatini, Gambie, Guinée, Madagascar, Malawi, Namibie, Sierra Leone, Zimbabwe (32 au total)	●
		Pays arabes (2 pays supplémentaires)	Pays arabes : pas de pays supplémentaire (2 au total)	▲
		Asie et Pacifique (7 pays supplémentaires)	Asie et Pacifique (4 pays supplémentaires) : Brunéi Darussalam, Cambodge, Fidji, Népal (10 au total)	●
		Amérique latine et Caraïbes (2 pays supplémentaires)	Amérique latine et Caraïbes (5 pays supplémentaires) : Chili, Grenade, Guatemala, Paraguay, Saint-Kitts-et-Nevis (10 au total)	●
			24 PMA (au total) compris dans la ventilation régionale ci-dessus	

III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

 Pourcentage de participants à des manifestations de l'OMPI qui font part de leur satisfaction à l'égard du contenu et de l'organisation de ces manifestations	Afrique : 75% (70%) Pays arabes : 90% (s.o. en 2014; système à mettre en œuvre en 2015) Asie et Pacifique : 95% (92%) Amérique latine et Caraïbes : 80% (s.o. en 2014; système à mettre en œuvre en 2015) PMA : 85% (90%)	Afrique : 75% (70%)	Afrique : 85%	●
		Pays arabes : 90% (70%)	Pays arabes : 87,5%	●
		Asie et Pacifique : 95% (70%)	Asie et Pacifique : 98%	●
		Amérique latine et Caraïbes : 85% (<i>inchangé</i>)	Amérique latine et Caraïbes : 93%	●
 Pourcentage de participants à des ateliers de l'OMPI qui mettent en pratique, dans le cadre de leur travail ou de leur entreprise, les compétences	Afrique : 70% (70%) Pays arabes : s.o. ⁷⁷ (s.o. en 2014; système à mettre en	Afrique : 70% (<i>inchangé</i>)	Afrique : (données partielles uniquement)	●
		Pays arabes : 50% (<i>inchangé</i>)	Pays arabes (données partielles uniquement)	●

⁷⁵ Rectificatif : le niveau de référence était de 8 à la fin de 2015 (pas de 7 comme indiqué dans le Rapport sur l'exécution du programme en 2016), la Mongolie ayant adopté une stratégie en 2015.

⁷⁶ Rectificatif : le niveau de référence était de 6 à la fin de 2015 (pas de 5 comme indiqué dans le Rapport sur l'exécution du programme en 2016), la Mongolie ayant commencé à mettre une stratégie en œuvre en 2015.

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
acquises	<i>œuvre en 2015</i> Asie et Pacifique : 91% (89%) Amérique latine et Caraïbes : 90% (s.o. en 2014; système à mettre en œuvre en 2015) PMA : 90% (95%)	Asie et Pacifique : 91% (70%) Amérique latine et Caraïbes : 90% (45%) PMA : 90% (50%)	Asie et Pacifique : 84% Amérique latine et Caraïbes : (données partielles uniquement) PMA : 90%	● ● ●
 Pourcentage d'experts nationaux et régionaux en propriété intellectuelle faisant office d'animateurs de manifestations de l'OMPI	Afrique : 75% (80%) Pays arabes : 55% (35%) Asie et Pacifique : 66% (71%) Amérique latine et Caraïbes : 80% (inchangé) PMA : 85% (95%)	Afrique : 85% (inchangé) Pays arabes : 55% (inchangé) Asie et Pacifique : 66% (40%) Amérique latine et Caraïbes : 80% (inchangé) PMA : 85% (70%)	Afrique : 85% Pays arabes : 69% Asie et Pacifique : 48% Amérique latine et Caraïbes : 81% PMA : 85%	● ● ● ● ●
III.4 Accords de coopération avec les institutions des pays en développement, des PMA et des pays en transition renforcés et adaptés à leurs besoins				
Nombre d'accords de coopération, de projets, de programmes et de partenariats à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale ou interrégionale visant à promouvoir l'utilisation efficace des systèmes de propriété intellectuelle fondée sur le partage de bonnes pratiques	Afrique : 2 (1 en 2014)	Afrique (2 supplémentaires)	Afrique : progrès dans l'établissement de 4 nouveaux mémorandums d'accord ⁷⁸ (2 au total)	▲
	Pays arabes : 1 (1 en 2014)	Pays arabes (2 supplémentaires)	Pays arabes : 3 nouveaux mémorandums d'accord ⁷⁹ (4 au total)	●
	Asie et Pacifique : 1 (2 en 2014)	Asie et Pacifique (1 supplémentaire)	Asie et Pacifique : 8 projets supplémentaires ⁸⁰ (9 au total)	●
	Amérique latine et Caraïbes : 9 projets en cours (6 en 2014)	Amérique latine et Caraïbes (4 supplémentaires)	Amérique latine et Caraïbes : 3 projets supplémentaires ⁸¹ (12 projets au total, dont 6 en cours en 2016-2017)	●
	PMA : 1 programme régional/sous-régional, 4 programmes nationaux (2014)	PMA : 3 programmes régionaux/sous-régionaux 8 programmes nationaux	PMA : 15 programmes régionaux/sous-régionaux 3 programmes nationaux ⁸²	●

[Footnote continued from previous page]

⁷⁷ Pas de mécanisme actuellement en vigueur. Un mécanisme approprié sera élaboré en 2016-2017.



⁷⁸ Afrique : i) Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD); ii) Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO); iii) Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI); iv) Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO)

⁷⁹ Pays arabes : i) Central Organization for Standardization and Quality Control (COSQC) (Iraq); ii) Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC); iii) Public Authorities for Craft Industries (PACI) (Oman)

⁸⁰ Asie et Pacifique : i) Lancement d'un projet pilote sur l'élaboration des plans par pays (Thaïlande); ii, iii, iv) Lancement de 3 projets sur les diagnostics des offices de propriété intellectuelle (Philippines, Sri Lanka, Thaïlande); v, vi, vii, viii) Lancement de 4 projets sur la mise en place d'un environnement propice à la propriété intellectuelle (transfert de technologie) (Malaisie, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande)

⁸¹ Amérique latine et Caraïbes : i) Création d'une base de données mondiale (WIPO-JURIS) sur les décisions judiciaires majeures en matière de propriété intellectuelle (projet pilote en Amérique latine); ii) Création d'un manuel sur les procédures et l'examen concernant les marques (Communauté des Caraïbes); iii) Création d'une application de propriété intellectuelle destinée aux adolescents

⁸² PMA : programmes régionaux/sous-régionaux : i-x) 10 projets communs OMPI-ASDI (Agence suédoise de coopération pour le développement international) de formation et de conseil pour les PMA; xi) 1 programme commun OMPI-UNESCO pour les PMA; xii-xiii) 2 programmes communs OMPI-CESAP pour les PMA; xiv) 1 programme commun OMPI-CEA pour les PMA; xv) 1 programme commun OMPI-Haut-représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (UN-OHRLLS) pour les PMA; programmes nationaux : i) renforcement des capacités techniques dans le secteur du miel (Zambie); ii) consultation nationale sur le renforcement des capacités en matière de propriété intellectuelle dans les institutions (Népal); iii) Forum national sur la propriété intellectuelle et le rôle stratégique qu'elle joue dans la politique publique et le développement économique, technologique, social et culturel pour les institutions nationales haïtiennes (Haïti)

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
IV.2	Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité			
 Nombre de réseaux nationaux de centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) durables ⁸³ (données cumulées)	23 réseaux nationaux durables, sur un total de 50 créés officiellement ⁸⁴ Développement niveau 1 : Afrique (8 dont 6 PMA) Pays arabes (1) Asie et Pacifique (3) Amérique latine et Caraïbes (5) (17 au total) Développement niveau 2 : Afrique (2 dont 1 PMA) Pays arabes (0) Asie et Pacifique (0) Amérique latine et Caraïbes (2) (4 au total) Développement niveau 3, y compris prestation de services à valeur ajoutée ⁸⁵ : Afrique (0) Pays arabes (1) Asie et Pacifique (1) Amérique latine et Caraïbes (0) (2 au total)	Afrique (11) Pays arabes (4) Asie et Pacifique (5) Amérique latine et Caraïbes (8)	29 réseaux nationaux durables (chiffre cumulé, à fin 2017) Développement niveau 1 : Afrique (1) Congo Asie et Pacifique (1) Thaïlande Amérique latine et Caraïbes (1) Argentine (3 au total) Développement niveau 2 : Afrique (9) dont 7 PMA Pays arabes (2) Asie et Pacifique (3) Amérique latine et Caraïbes (6) (20 au total) Développement niveau 3, y compris prestation de services à valeur ajoutée ⁸⁶ : Afrique (2) Pays arabes (1) Asie et Pacifique (1) Amérique latine et Caraïbes (2) (6 au total)	●
 Nombre d'organisations, de communautés, de particuliers qui appliquent ou utilisent la technologie appropriée comme solution aux défis de développement recensés dans les PMA	6 organisations dans des PMA <i>(organisations dans 6 PMA en 2014)</i>	Organisations dans 3 PMA supplémentaires	5 organisations utilisant la technologie appropriée dans 3 PMA : - Éthiopie (1) : Ministère de la science et de la technologie - Rwanda (1) : Agence nationale de recherche et de développement industriels (NIRDA) - République-Unie de Tanzanie (3) : - Commission scientifique et technique (COSTECH) de la République-Unie de Tanzanie; - Nelson Mandela African Institution of Science and Technology (NM-AIST) - Université de Zanzibar (11 organisations dans 6 PMA au total)	●
 Utilisation de la technologie appropriée au service du développement dans le cadre des recherches et rapports en matière de brevets, des cartographies de technologies	6 dans des PMA	3 supplémentaires dans des PMA	9 experts/groupes d'experts supplémentaires : nomination de 3 experts nationaux (Éthiopie, République-Unie de Tanzanie, Rwanda); nomination de 3 experts internationaux	●






⁸³Des CATI durables sont des organismes financièrement et techniquement autonomes auxquels l'OMPI fournit des conseils sur demande. La viabilité est mesurée en fonction des niveaux de développement suivants :

- **Développement niveau 1** – a) signature d'un accord de niveau de services (SLA) entre l'OMPI et le coordonnateur national; b) signature d'accords institutionnels entre le coordonnateur national et les institutions hôtes des CATI; et c) présentation d'au moins un rapport annuel sur les activités du CATI à l'échelle nationale;
- **Développement niveau 2** – respect des critères du niveau 1, plus recherches de base d'informations en matière de brevets, telles que les recherches sur l'état de la technique; et
- **Développement niveau 3** – respect des critères du niveau 2, plus prestation de services de propriété intellectuelle à valeur ajoutée, tels que l'établissement de cartographies de brevets.

⁸⁴Niveau de référence initial du programme et budget 2016-2017 : Afrique (9), pays arabes (2), Asie et Pacifique (3), Amérique latine et Caraïbes (5)

⁸⁵Appui et conseils concernant les services d'analyse des brevets, la gestion et la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle, le Programme d'aide aux inventeurs, l'utilisation et le recensement des inventions dans le domaine public, les services de règlement des litiges, la rédaction des demandes de brevet.

⁸⁶Ibid.

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
et des plans d'activité (nombre d'experts, groupes d'experts nationaux dans les PMA)			(Éthiopie, République-Unie de Tanzanie, Rwanda) création de 3 groupes d'experts nationaux (Éthiopie, République-Unie de Tanzanie, Rwanda) (6 experts et 6 groupes d'experts nationaux dans 6 PMA au total)	
 Technologie appropriée recensée commercialisée dans les PMA	6 technologies appropriées examinées aux fins de commercialisation au niveau du gouvernement (6 technologies appropriées)	Au moins 3 technologies appropriées supplémentaires	3 technologies appropriées commercialisées - Népal (1) - Zambie (2) Fin 2017, 6 technologies appropriées supplémentaires étaient examinées aux fins de commercialisation au niveau national.	●
 Projets reproduits dans d'autres secteurs dans les PMA	n.d.	1 PMA	aucun Cependant, sur la base du rapport d'évaluation du projet final ⁸⁷ , le Fonds mondial pour l'environnement avait exprimé un intérêt à promouvoir la reproduction du projet sur la collecte des eaux de pluie en Zambie à l'échelon national.	▲
 Institutions créées pour continuer à travailler sur la technologie appropriée dans les PMA	3 groupes d'experts nationaux dans 3 PMA 3 groupes multipartites dans 3 PMA (3 institutions)	3 institutions supplémentaires	3 groupes d'experts nationaux créés (Éthiopie, République-Unie de Tanzanie, Rwanda) (6 groupes d'experts nationaux dans 6 PMA au total)	●
 Poursuite et développement des programmes nationaux de renforcement des capacités techniques relatifs aux technologies appropriées dans les PMA	7 programmes	6 programmes supplémentaires	9 programmes nationaux de renforcement des capacités techniques relatifs aux technologies appropriées ont été menés dans 3 PMA : Éthiopie (2) République-Unie de Tanzanie (5) Rwanda (2) (16 au total)	●
 Utilisation d'une technologie appropriée pour le développement économique prévue dans les politiques et stratégies nationales en matière d'innovation et de propriété intellectuelle dans les PMA	n.d.	1 PMA	aucune	▲

IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et d'obtenir un meilleur résultat pour ce qui concerne l'administration de la propriété intellectuelle

Niveau de service moyen ⁸⁸ des offices de propriété intellectuelle bénéficiant d'une assistance (de 1 à 5)	Moyenne globale : 2,9 (inchangée) - Afrique : 2,9 - Pays arabes : 2,8 - Asie et Pacifique : 2,7 - Amérique latine et Caraïbes : 3,0	Moyenne de 3 (fin 2017)	Moyenne globale : 3,1 - Afrique : 3,0 - Pays arabes : 3,1 - Asie et Pacifique : 3,5 - Amérique latine et Caraïbes : 3,1 - Autres : 2,6	●
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

⁸⁷ CDIP/21/13 (http://www.wipo.int/edocs/mdocs/mdocs/fr/cdip_21/cdip_21_13.pdf).

⁸⁸ Pour une définition des indicateurs de niveau de service, on se référera à la page 3 du document de questions-réponses présenté à la vingt-septième session du programme et budget – document WO/PBC/27/Q&A (http://www.wipo.int/meetings/en/doc_details.jsp?doc_id=381741)

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	792	567	538
III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement national	8 440	8 651	8 377
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	11 174	9 739	9 388
III.3 Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les travaux de l'OMPI	214	194	190
III.4 Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA	5 383	6 386	6 540
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	4 564	3 824	3 811
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et d'obtenir un meilleur résultat pour ce qui concerne l'administration de la propriété intellectuelle	1 339	921	872
Total	31 907	30 282	29 718

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	22 993	21 499	22 154	103%
Autres dépenses	8 913	8 783	7 564	86%
Total	31 907	30 282	29 718	98%

Budget final après virements : la baisse des dépenses de personnel s'explique par le transfert net de deux postes vers les programmes 13 et 20 afin de faire face à la charge de travail accrue liée au téléchargement des collections nationales dans PATENTSCOPE et au renforcement des ONG et des relations avec le monde des entreprises, respectivement, et au redéploiement, vers d'autres priorités de l'Organisation, des économies dégagées au titre du personnel, tel qu'indiqué aux résultats escomptés III.2 et IV.2.

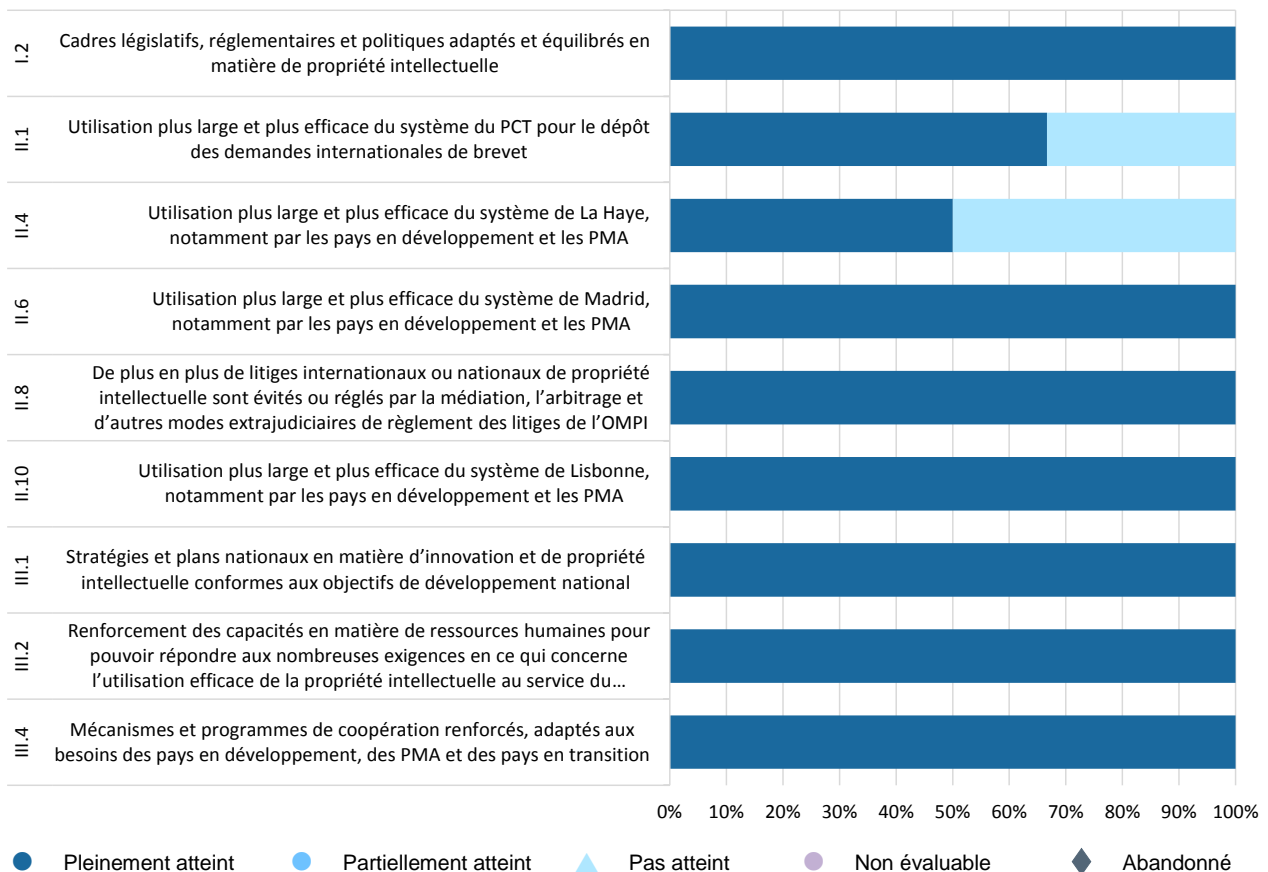
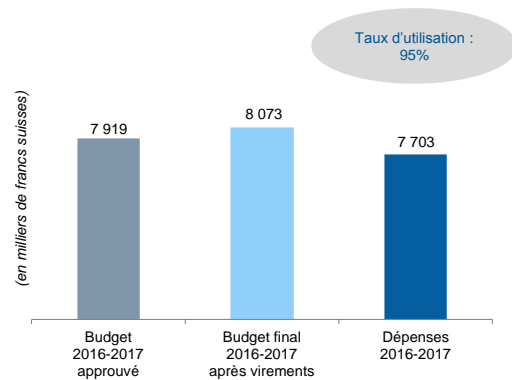
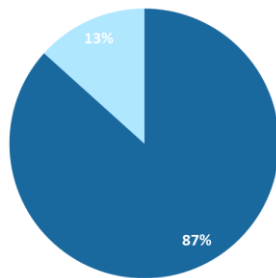
Utilisation du budget

- L'utilisation du budget était conforme au budget final après virements.
- Le taux d'utilisation plus faible des dépenses autres que celles de personnel était principalement dû : i) au report, à l'annulation ou au nombre réduit de participants à certaines activités dans les pays africains et arabes, notamment dans des PMA; et ii) à la mise en œuvre plus lente que prévue du projet sur la propriété intellectuelle et le tourisme mené dans le cadre du Plan d'action pour le développement.

PROGRAMME 10 Pays en transition et pays développés

Chef de programme Le Directeur général

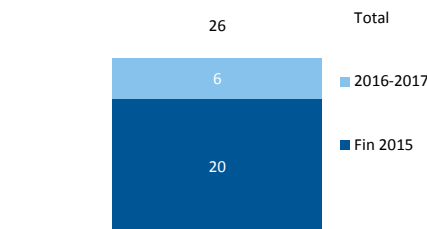
Tableau de bord du programme



Principales réalisations

- La promotion des activités d'assistance ainsi que du caractère fondamental de ses activités pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales exhaustives à long terme en matière de propriété intellectuelle qui visent à répondre aux besoins des États membres est restée prioritaire en 2016-2017. Au cours de cette période, l'Albanie, le Kirghizistan et la Lettonie ont adopté de nouvelles stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle, tandis que l'Azerbaïdjan, la Bulgarie et la Slovénie ont élaboré des stratégies nationales pour le développement socioéconomique et la recherche scientifique. De plus, la Hongrie, la Lituanie, l'Ouzbékistan, la Pologne, la Slovaquie et l'Ukraine ont commencé à élaborer de nouvelles stratégies ou à remanier leurs stratégies existantes, tandis que la stratégie de la Géorgie était en cours de finalisation.
- Sur la base des plans de coopération entre pays et des stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle, et à la suite des activités d'assistance fournies par l'OMPI, neuf pays en transition ont modifié leur législation nationale en matière de propriété intellectuelle et cinq autres pays ont ratifié des traités administrés par l'OMPI.
- Le programme 10 a établi un document pour les séminaires itinérants intitulé *Guide des principaux services de l'OMPI*⁸⁹, publié en 2017, qui a été très apprécié des offices nationaux de propriété intellectuelle et des entreprises et secteurs de la recherche. Le guide a été mis à disposition dans les six langues officielles de l'ONU, ainsi qu'en allemand et en japonais, et édité sous la licence Attribution 3.0 IGO de la licence ouverte Creative Commons (CC BY), facilitant ainsi la traduction dans d'autres langues supplémentaires.

Nombre de pays ayant élaboré une stratégie nationale de propriété intellectuelle



Principales contributions au Plan d'action pour le développement

Principes directeurs :

Les activités du programme ont continué de s'appuyer sur les recommandations du Plan d'action pour le développement relatives à l'assistance technique et au renforcement des capacités, en particulier sur les recommandations n^{os} 1, 6, 12, 13 et 14. Conformément à l'intérêt croissant suscité dans la région, le programme 10 a concentré ses efforts sur les activités de formation à l'intention des spécialistes et des experts des offices nationaux de propriété intellectuelle, des universités et des instituts de recherche publics, des petites et moyennes entreprises, des responsables de l'application des lois, du corps judiciaire et des organisations de gestion collective. Plus particulièrement, plus de 15 séminaires et activités ciblés ont été organisés dans le cadre d'un projet sur les politiques de propriété intellectuelle à l'intention des universités et des instituts de recherche, qui visaient à favoriser le transfert des connaissances du secteur universitaire à celui de l'industrie. Les participants à ces événements ont rendu un avis positif et plus de 85% ont fait état de leur satisfaction quant aux formations reçues et à leur pertinence.

Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Impact sur la performance
Des changements économiques et politiques pourraient compromettre ou ralentir la mise en œuvre des stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle.	Le risque est resté constant au cours de l'exercice biennal et s'est concrétisé en raison des changements politiques et structurels survenus dans certains pays en transition.	La procédure de suivi et de communication immédiats avec les pays dans lesquels un changement important s'est produit a été efficace pour atténuer le risque et a facilité les ajustements réalisés sur la planification à tous les niveaux, ce qui a permis de maintenir des relations efficaces avec les parties prenantes.	Les mesures d'atténuation ont réduit l'impact du risque, entraînant certains ajustements mineurs, mais les objectifs ont néanmoins été atteints.
Des décisions prises à l'échelle internationale ou nationale font perdre l'engagement d'une partie	Le risque est resté stable au cours de l'exercice biennal.	Les mesures d'atténuation ont été efficaces grâce à la forte et étroite collaboration avec les bénéficiaires, donateurs et États membres, ce qui a permis d'ajuster et d'améliorer la planification et la coordination des activités de renforcement des	Le risque a été réduit au cours de l'exercice biennal, n'entraînant aucun impact négatif sur la performance.

⁸⁹ <http://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4186>.





prenante à s'impliquer activement dans la réalisation d'activités, ce qui bouscule les plans à long terme concernant le renforcement des capacités en matière de ressources humaines dans les pays en transition.

capacités. Une bonne coordination en ce qui concerne les questions en rapport avec la propriété intellectuelle a été mise en place avec les divers partenaires et organisations nationales et internationales.







Perspectives

- L'OMPI continuera de promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales et de plans de coopération entre pays en matière de propriété intellectuelle qui soient personnalisés, équilibrés, prévus pour le long terme et axés sur les résultats. Il convient néanmoins de noter que les pays en transition ont pour la plupart déjà adopté des stratégies nationales et des plans de coopération en matière de propriété intellectuelle qui sont en cours de mise en œuvre. C'est pourquoi en 2018-2019 les efforts se concentreront sur les pays n'ayant pas encore élaboré de stratégies ou de plans de coopération et l'accent sera mis sur le remaniement, l'élaboration et l'évaluation de la mise en œuvre des stratégies existantes.

Données relatives à l'exécution

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle				
 Nombre de pays en transition ayant actualisé leurs lois et réglementations	9 (6 pays)	6 pays supplémentaires	5 pays supplémentaires : Albanie, Bélarus, Kazakhstan, Kirghizistan, Ukraine 4 pays de référence ont continué d'actualiser leurs lois et réglementations au niveau national : Fédération de Russie, Lettonie, Monténégro, République de Moldova	●
 Nombre de ratifications de traités administrés par l'OMPI	10 (n.d.)	12 pays supplémentaires (4)	11 pays supplémentaires : Australie, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Canada, Fédération de Russie, Finlande, Irlande, Israël, Japon, République de Moldova, Turkménistan	●
II.1 Utilisation plus large et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet, notamment par les pays en développement et les PMA				
 Nombre de demandes selon le PCT en provenance de pays en transition et de pays développés	168 207 (170 317)	Augmentation annuelle de 1,5%	2016 : 168 850 ⁹⁰ (0,4%) 2017 : 173 080 (+1,4% par rapport à l'objectif de 2016)	▲ ●
 Pourcentage de personnes interrogées dans le cadre de l'enquête ayant utilisé plus fréquemment les services de l'OMPI dans les six mois suivant leur participation aux Séminaires itinérants consacrés aux services et initiatives de l'OMPI	35% (18%)	25% de répondants ayant utilisé plus fréquemment les services de l'OMPI (20%)	46% des répondants ont indiqué avoir utilisé plus fréquemment les services de l'OMPI	●




⁹⁰ Rectificatif: Data reflect the most up-to-date figures.

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
II.4 Utilisation plus large et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA				
 Nombre de demandes déposées selon le système de La Haye en provenance de pays en transition et de pays développés	3 448 (2776)	Augmentation annuelle de 10% (1,5%)	2016 : 4134 ⁹¹ (+20%) 2017 : 4092 (-1%)	● ▲
II.6 Utilisation plus large et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA				
 Nombre de demandes selon le système de Madrid émanant de pays en transition et de pays développés	44 570 (43 748)	Augmentation annuelle de 2%	2016 : 47 453 ⁹² (6,5%) 2017 : 48 455 (+2%)	●
II.8 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI				
 Nombre de litiges en matière de propriété intellectuelle originaires de pays en transition ou de pays développés ayant été prévenus/réglés grâce à la médiation, à l'arbitrage et à d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	412 (377) litiges et 160 (76) bons offices impliquant des parties originaires de pays en transition et de pays développés – en tout ⁹³	33 litiges et bons offices supplémentaires impliquant des parties originaires de pays en transition et de pays développés	105 litiges supplémentaires et 108 bons offices supplémentaires impliquant des parties originaires de pays en transition et de pays développés en 2016-2017 517 litiges et 268 bons offices impliquant des parties originaires de pays en transition et de pays développés (en tout à la fin de 2017)	●
II.10 Utilisation plus large et plus efficace du système de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA				
 Nombre d'enregistrements internationaux dans le cadre du système de Lisbonne en vigueur pour les pays en transition et les pays développés	836 (818) sur 931 (896); +11,6% en 2012-2013	Augmentation de 2% – bisannuelle	886 enregistrements en vigueur sur 991 dans des pays en transition et des pays développés (+6% en 2015)	●
III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement national				
 Nombre de pays ayant commencé à formuler des stratégies nationales de propriété intellectuelle	4 (identique, 21 en tout)	7 supplémentaires	6 pays supplémentaires : la Hongrie, la Lituanie, l'Ouzbékistan, la Pologne, la Slovaquie et l'Ukraine travaillaient à l'élaboration ou au remaniement de leurs stratégies en matière de propriété intellectuelle 1 pays (Géorgie) achevait l'élaboration de sa stratégie	●
 Nombre de pays ayant élaboré des stratégies ou des plans nationaux de propriété intellectuelle conformes aux objectifs nationaux de développement	20 (17) en tout	7 supplémentaires	6 pays supplémentaires : Albanie, Azerbaïdjan, Bulgarie, Kirghizistan, Lettonie et Slovaquie 26 (total)	●

⁹¹ Ibid.

⁹² Ibid.

⁹³ Rectificatif : à la fin de 2015, on comptait 572 litiges et bons offices impliquant des parties originaires de pays en transition et de pays développés, par rapport au chiffre de 461 indiqué dans le rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015.

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition				
 Nombre de pays en transition ayant mis en place des programmes ou des cours de formation annuels à l'intention de spécialistes de la propriété intellectuelle	9 (6)	8 pays	6 pays supplémentaires ont mis en place des programmes ou des cours de formation annuels sur la propriété intellectuelle : Azerbaïdjan, Fédération de Russie, Lettonie, Ouzbékistan, République de Moldova et Ukraine 4 pays de référence ont mis en place des programmes ou des cours supplémentaires de formation annuels en matière de propriété intellectuelle : Géorgie, Pologne, Roumanie et Turquie 19 programmes ou cours dans 15 pays (en tout)	●
 Pourcentage de spécialistes et de fonctionnaires des offices de propriété intellectuelle qui utilisent les compétences acquises dans le cadre de leur activité professionnelle	82,7% (80%)	80% (70%)	En 2016-2017, 83,3% de professionnels formés en matière de propriété intellectuelle utilisaient des compétences améliorées dans le cadre de leur activité professionnelle.	●
III.4 Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement, des PMA et des pays en transition				
 Nombre de partenariats établis	5 (4) nouveaux mémorandums d'accord. Une collaboration sur la promotion de la base de données de mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle (IP-DMD)	6 partenariats établis dans le domaine de la propriété intellectuelle	13 partenariats supplémentaires établis dans le domaine de la propriété intellectuelle en 2016-2017 ⁹⁴	●

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017
II.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	833	723	693
II.1 Utilisation plus large et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet, notamment par les pays en développement et les PMA	1 170	1 287	1 235
II.4 Utilisation plus large et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	550	501	474
II.6 Utilisation plus large et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA	526	522	498
II.8 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	343	341	322

⁹⁴ i) et ii) deux mémorandums d'accord entre l'Institut national de la propriété industrielle de France (INPI) et l'OMPI; iii) un mémorandum d'accord entre l'Institut national de la propriété industrielle du Kazakhstan et l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO); iv) un accord entre l'OMPI et l'Organisation hellénique de la propriété industrielle (OBI) concernant la traduction en grec et l'impression d'une publication de l'OMPI (Brevets); v) et vi) dixième et onzième Forums avancés de recherche sur la propriété intellectuelle organisés par l'OMPI et l'Université hébraïque d'Israël; vii) et viii) Séminaire annuel organisé par l'Ono Academic College d'Israël et l'OMPI; ix) Forum de l'OMPI et du Sapir College d'Israël; x) Forum de l'OMPI et de l'Université d'Haïfa; xi) mémorandum d'accord entre l'Ukraine et la République de Corée; xii) mémorandum d'accord entre l'Ukraine et la Turquie; xiii) accord entre l'Office maltais de propriété industrielle et l'OMPI sur le renforcement des interactions avec le système de Madrid.

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017
II.10	Utilisation plus large et plus efficace du système de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	111	122	120
III.1	Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement national	1 497	1 709	1 630
III.2	Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	1 999	2 007	1 915
III.4	Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA	890	861	816
Total		7 919	8 073	7 703

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	6 021	6 220	5 903	95%
Autres dépenses	1 898	1 853	1 800	97%
Total	7 919	8 073	7 703	95%

Budget final après virements :

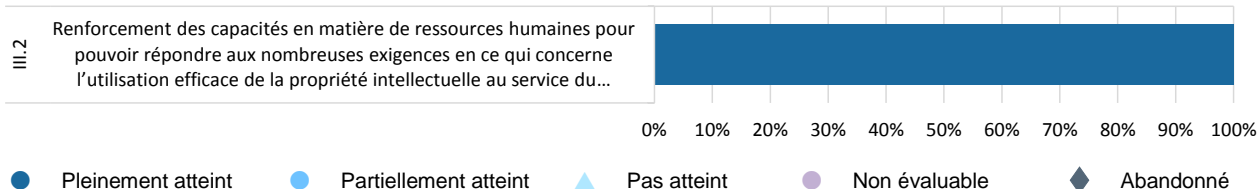
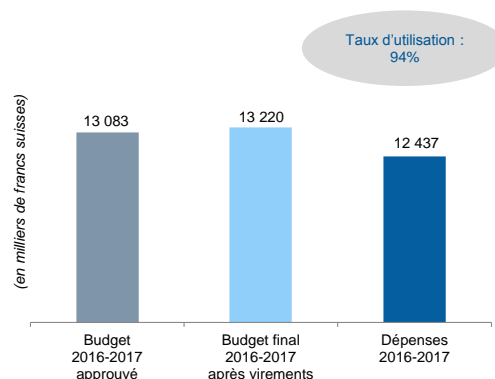
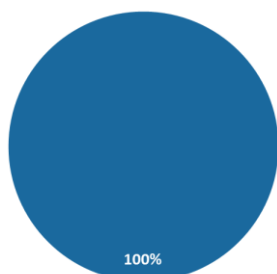
- L'augmentation nette des dépenses de personnel a découlé : i) du transfert, dans le programme, d'un poste en vue de renforcer les travaux dans les pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale; ii) du reclassement de deux postes; iii) de la régularisation d'un administrateur principal de programme exerçant une fonction continue; iv) du transfert de deux postes du programme afin d'encourager les activités des organisations non gouvernementales et les activités en rapport avec l'industrie; et v) du redéploiement des économies dégagées au titre du personnel vers d'autres priorités de l'Organisation.
- La légère diminution des dépenses autres que les dépenses de personnel a découlé du transfert de dépenses pour les stages au programme 23.

L'utilisation du budget a été conforme au budget final après virements.

PROGRAMME 11 Académie de l'OMPI

Chef de programme M. M. Matus

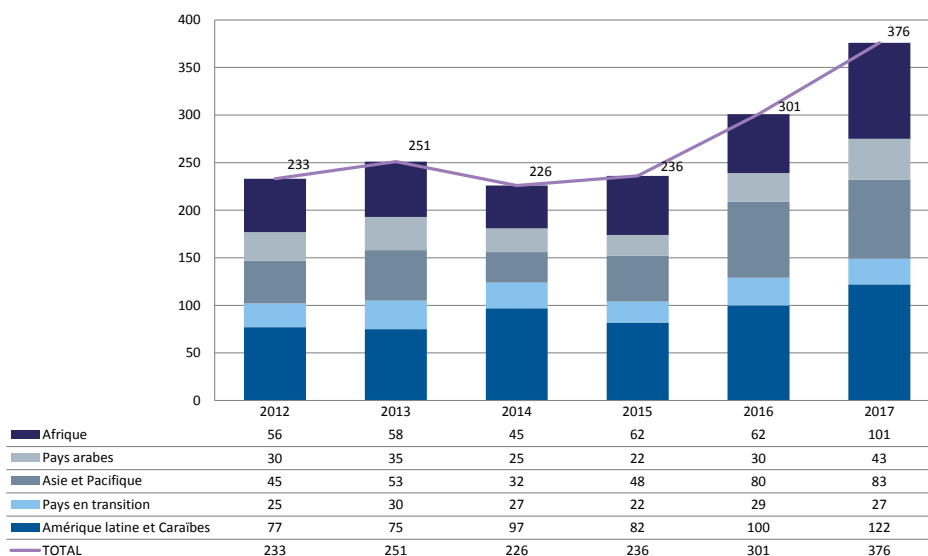
Tableau de bord du programme



Principales réalisations

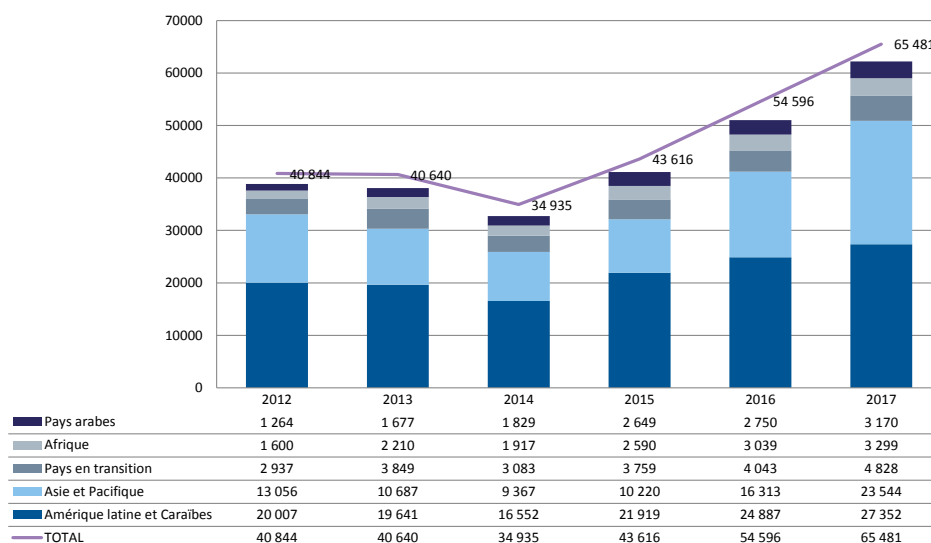
- Programme de perfectionnement des cadres (PDP) :** Quelque 42 cours de formation ont été dispensés conjointement avec 30 institutions partenaires, notamment du fait d'un nombre accru de partenariats avec des pays en développement dotés de compétences et de connaissances dans des domaines spécifiques de la propriété intellectuelle qui revêtent une pertinence directe pour d'autres pays en développement et pour les PMA. Parmi les 42 cours dispensés durant la période biennale, 24 ont été organisés en partenariat avec de telles institutions. Les femmes représentaient 52% des 683 fonctionnaires nationaux ayant bénéficié des cours, tandis que l'on a enregistré une hausse du nombre de participants dans toutes les régions.

Répartition géographique des participants au Programme de perfectionnement des cadres (2012-2017)



- De nouveaux cours de perfectionnement spécialisés ont été organisés avec des institutions coopérantes stratégiques issues des pays suivants : Afrique du Sud, Brésil, Chine, Cuba, Égypte, États-Unis d'Amérique, Géorgie, Grenade, Inde, Kenya, Mexique, République de Corée et Sainte-Lucie.
- Le programme d'enseignement à distance a enregistré une hausse soutenue au cours de la période biennale, avec plus de 120 000 participants inscrits à 349 cours de niveau général et de perfectionnement dispensés dans les six langues des Nations Unies, ainsi qu'en portugais, en allemand, en japonais et en coréen, ce qui a permis d'offrir un accès plus vaste à la formation à la propriété intellectuelle. Toutes les régions de l'OMPI ont signalé une hausse du nombre de participants, avec une augmentation globale de 53% du nombre de participants par rapport à 2014-2015.

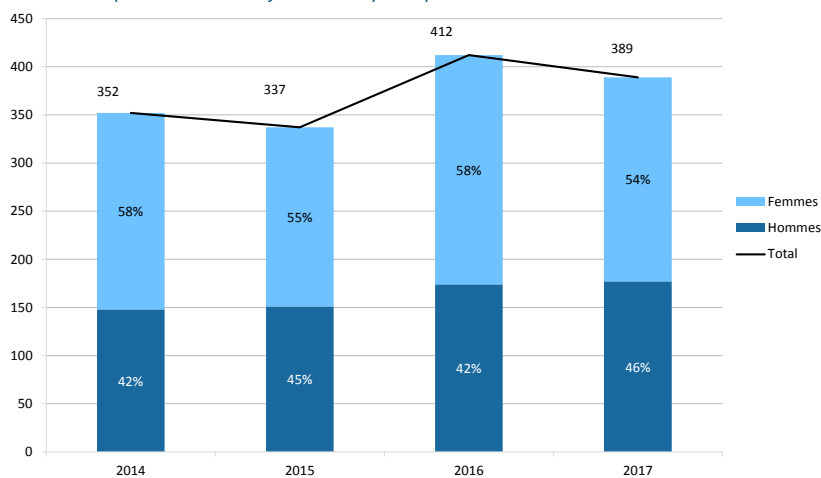
Répartition régionale des participants aux cours d'enseignement à distance 2012-2017



- Il convient de noter le lancement, en 2016, du cours général à distance sur la propriété intellectuelle (DL-101) dispensé en sept langues à l'intention des déficients visuels et des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés. Plus de 500 personnes ont participé à la phase pilote du cours. En 2017, le nombre de participants a augmenté de 60%, avec plus de 800 participants issus de toutes les régions de l'OMPI.
- Grâce à la décision de réduire de plus de moitié les droits d'inscription aux cours de perfectionnement dispensés à distance pour les participants issus des pays en développement, des pays les moins avancés et des pays en transition, on a enregistré une hausse de plus de 80% du nombre de participants de ces pays.

- Programme destiné aux établissements universitaires : Outre les six programmes communs de master proposés chaque année, deux nouveaux programmes de master en matière de propriété intellectuelle et d'innovation ont été élaborés conjointement avec l'Université San Andres et l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) en Argentine, tandis qu'un nouveau programme de Master dans les domaines de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies a été mis au point en coopération avec l'Université Jagellonne (Pologne) et l'Office polonais des brevets.

Répartition hommes-femmes des participants aux cours d'été de l'OMPI



- En 2016-2017, 20 cours d'été de l'OMPI ont été dispensés et ont compté sur la participation de plus de 800 personnes issues de toutes les régions. La répartition entre les femmes et les hommes est restée stable par rapport à 2014-2015, le ratio femmes/hommes étant de 56% contre 44%.
- Dans le prolongement du succès du colloque OMPI/OMC qui se tient chaque année à Genève, le premier colloque OMPI/OMC à l'intention des enseignants et des chercheurs en propriété intellectuelle a été organisé en coopération avec l'Université de gestion de Singapour et s'est déroulé du 20 au 22 février 2017 à Singapour. Le recueil de travaux *WIPO-WTO Colloquium Papers : 2017 Asian Edition*⁹⁵ a été publié par la suite.
- Le premier plan national d'enseignement et de formation en matière de propriété intellectuelle du Sultanat d'Oman a été adopté.

Principales contributions au Plan d'action pour le développement

Poursuite de la conduite des projets mis en œuvre au titre du Plan d'action pour le développement et des activités approuvées par le CDIP : La mise en œuvre du projet relatif à la coopération avec les instituts de formation judiciaire des pays en développement et des pays les moins avancés dans le domaine du développement et de l'enseignement et de la formation professionnelle en matière de droits de propriété intellectuelle a été entamée en juillet 2016 dans les quatre pays pilotes (Costa Rica, Liban, Népal et Nigéria). Des progrès ont notamment été réalisés dans les domaines suivants : i) identification des priorités et des besoins à l'échelle nationale; ii) signature d'accords de coopération avec les quatre pays; iii) désignation de consultants du projet au niveau des pays par les autorités nationales respectives; et iv) élaboration d'un cours générique à l'intention du corps judiciaire. Ce cours donnera un aperçu de la propriété intellectuelle répondant spécifiquement aux besoins des juges, à l'aide de considérations d'ordre pratique et en couvrant un large éventail de questions de propriété intellectuelle.

Intégration des projets du Plan d'action pour le développement : À la fin 2017, dans le sillage de l'intégration en 2014 du projet de nouvelles académies mis en œuvre au titre du Plan d'action pour le développement, on a constaté que : i) cinq centres nationaux de formation à la propriété intellectuelle (nouvelles académies) avaient été mis en place en Colombie, en République dominicaine, en Égypte, au Pérou et en Tunisie; ii) deux projets (en Azerbaïdjan et en Géorgie) étaient sur le point de s'achever; iii) huit projets étaient en cours de mise en œuvre; iv) deux nouveaux mémorandums d'accord (République islamique d'Iran et Philippines) avaient été signés en faveur de nouveaux projets; et v) 17 manifestations d'intérêt avaient été reçues.

Principes directeurs : Les activités du programme ont continué d'être guidées par les recommandations n^{os} 1, 3, 10 et 45.







Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Impact sur la performance
La diminution des contributions apportées par les institutions partenaires pourrait avoir une incidence sur la mise en œuvre des programmes de formation et la création de nouveaux cours de formation.	Ce risque est resté stable tout au long de l'exercice biennal.	Une coopération régulière avec des institutions partenaires actuelles et potentielles a largement atténué la matérialisation du risque.	Étant donné que le risque a été atténué durant l'exercice biennal, aucune incidence négative n'a été constatée.
Sous l'effet de l'évolution rapide de la technologie et du contexte de la propriété intellectuelle, les attentes et les préférences des utilisateurs évoluent aussi rapidement. La plateforme des cours d'enseignement à distance et son interface graphique peuvent être dépassées.	Ce risque est resté stable tout au long de l'exercice biennal.	Les commentaires en retour des étudiants et des formateurs concernés par les cours d'enseignement à distance ont fait l'objet d'une évaluation régulière afin d'atténuer efficacement la matérialisation du risque. En outre, des spécialistes ont été recrutés pour veiller à ce que la plateforme de l'Académie tienne compte des commentaires en retour des utilisateurs en vue de répondre à leurs attentes. Des mises à jour informatiques ont été effectuées dans le cadre d'une mise à niveau générale de l'Organisation en matière de technologies d'apprentissage électronique.	Étant donné que le risque a été atténué durant l'exercice biennal, aucune incidence négative n'a été constatée.

⁹⁵ https://www.wto.org/english/tratop_e/trips_e/wipo_wto_colloquium_2017_e.pdf (disponible en anglais uniquement).

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Impact sur la performance
Les informations en matière de propriété intellectuelle contenues dans les différents programmes de formation de l'Académie pourraient être mal adaptées aux défis mondiaux émergents et à l'évolution mondiale du système de la propriété intellectuelle.	Ce risque est resté stable tout au long de l'exercice biennal.	Les commentaires en retour des parties prenantes, des partenaires de formation, des participants, des formateurs et des spécialistes ont fait l'objet d'une évaluation régulière afin d'atténuer efficacement la matérialisation du risque.	Étant donné que le risque a été atténué durant l'exercice biennal, aucune incidence négative n'a été constatée.

Données relatives à l'exécution

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIR
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition				
 Pourcentage des personnes formées et des supérieurs hiérarchiques satisfaits des programmes de formations créés sur la base des exercices d'évaluation des besoins en matière de formation	Aucune donnée disponible (en 2015)	70% des personnes ayant répondu	95,5%	●
 Pourcentage des participants utilisant des connaissances et des compétences nouvelles dans divers domaines de la propriété intellectuelle	Aucune donnée disponible (en 2015)	60% des personnes ayant répondu	87%	●
 Nombre d'accords de coopération et de partenariats conclus conformément à la nouvelle ligne de l'Académie	0 (aucune donnée disponible)	5	16 accords de coopération et/ou partenariats : – 12 accords de coopération/partenariats concernant l'Argentine, le Brésil, la Chine (2), la France, la République islamique d'Iran, l'Italie, la Malaisie, le Maroc, le Nicaragua, Oman, les Philippines et la Turquie ont été conclus conformément à la nouvelle ligne de l'Académie – 4 accords de coopération additionnels ont été conclus avec le Costa Rica, le Liban, le Népal et le Nigéria, dans le cadre du projet relatif aux instituts de formation judiciaire mis en œuvre au titre du Plan d'action pour le développement.	●
 Pourcentage d'augmentation du nombre de participants suivant les cours d'enseignement à distance de l'Académie	2014-2015 : 78 551 – 2015 : 43 616 – 2014 : 34 935 (35 000)	10%	+53% (120 077) par rapport à 2014-2015 – 2016 : (54 596) – 2017 : (65 481)	●
 Nombre de cours d'enseignement à distance ayant été examinés et mis à jour	2 (0)	4	4 cours d'enseignement à distance supplémentaires – DL-318 : Recherche d'informations en matière de brevets – DL-320 : Principes applicables à la rédaction des demandes de brevet – DL-501 : Gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes à l'intention des juristes – DL-511 : Concession de licences de logiciels y compris les logiciels libres	●
 Nombre de nouvelles académies nationales créées dans le cadre du projet devenues viables ⁹⁶	0	4	4 des 5 nouvelles académies ont indiqué être autonomes.	●

⁹⁶ Les nouvelles académies nationales durables sont des institutions financièrement et techniquement autonomes auxquelles l'OMPI fournit des conseils sur demande.

	Nouveaux cours et programmes d'enseignement améliorés dans le domaine de la propriété intellectuelle dispensés dans les établissements d'enseignement	3 nouveaux programmes d'enseignement 5 universités ont perfectionné les programmes existants en matière de propriété intellectuelle en 2014-2015 (5)	20% d'augmentation	5 universités ⁹⁷ ont mis au point de nouveaux programmes d'enseignement – 2016 (3) – 2017 (2) 3 programmes améliorés en matière de propriété intellectuelle ont été élaborés ⁹⁸ – 2016 (2) – 2017 (1)	●
	Meilleur équilibre dans la répartition géographique des cours d'été	7 régions (6)	Maintenir un total de 7 régions	Un total de 7 régions est maintenu	●

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	13 083	13 220	12 437
Total	13 083	13 220	12 437

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	7 779	7 745	7 550	97%
Autres dépenses	5 304	5 475	4 887	89%
Total	13 083	13 220	12 437	94%

Budget final après virements : La légère augmentation des autres dépenses est due au transfert, à l'Académie de l'OMPI, des responsabilités relatives à la gestion du cours annuel international de niveau avancé sur la propriété intellectuelle (relevant du Programme 30) et des cours sur la gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins (relevant du Programme 3).

Utilisation du budget :

- L'utilisation du budget affecté à des dépenses de personnel était conforme au budget final après virements.
- Le projet relatif aux instituts de formation judiciaire mis en œuvre au titre du Plan d'action pour le développement a été lancé plus tard que prévu en juillet 2016, raison pour laquelle on constate un niveau insuffisant des autres dépenses.

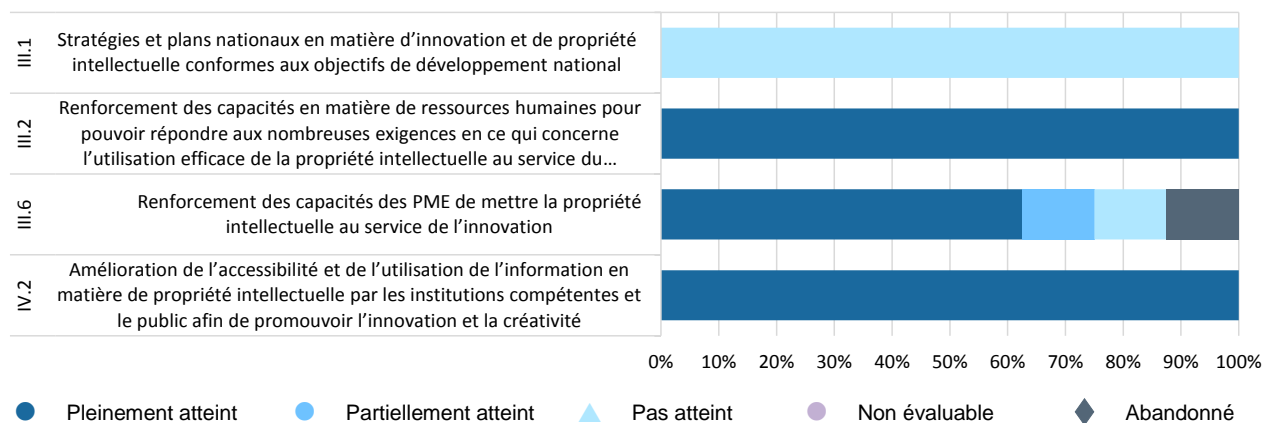
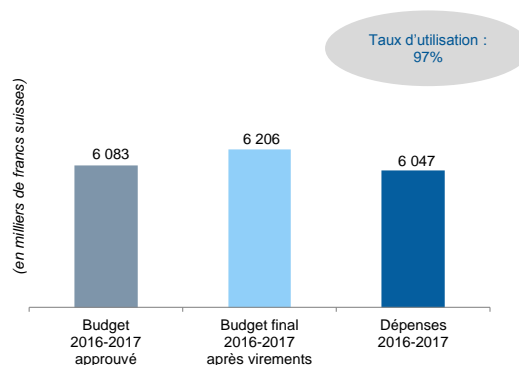
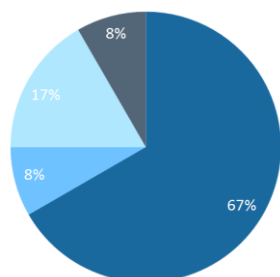
⁹⁷ 2016 : i) Université d'Ankara (Turquie); ii) Université Tongji (Chine); iii) Université des Antilles (Campus de Mona, Jamaïque); 2017 : iv) Université San Andres (Argentine); v) Université Jagellonne (Pologne).

⁹⁸ 2016 : i) Conseil du Nicaragua pour la science et la technologie (CONICYT) et Université Martin Luther (Nicaragua); ii) Université des Antilles (Cave Hill, Barbade); 2017 : Office de propriété intellectuelle de la Malaisie (MyIPO).

PROGRAMME 30 Appui aux PME et à la création d'entreprises

Chef de programme Le Directeur général

Tableau de bord du programme



Principales réalisations

- Un projet d'*Instrument relatif aux droits de propriété intellectuelle à l'intention des établissements universitaires – Relier la recherche universitaire à l'économie et à la société*⁹⁹, comprenant i) un modèle de politique de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle pour les universités, ii) des principes directeurs pour la mise en œuvre du modèle de politique en matière de propriété intellectuelle, iii) une liste de contrôle à l'intention des rédacteurs de politiques, iv) une feuille de route relative à la commercialisation, v) des accords types et vi) des cas hypothétiques a été élaboré au cours de l'exercice biennal et doit être publié au cours de la première moitié de 2018. Un projet de "Feuille de route relative à la commercialisation de la propriété intellectuelle", faisant partie de cet outil, a été présenté au cours d'une manifestation qui s'est tenue le 3 octobre 2017 en marge de la cinquante-septième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI.
- La première publication de la série de guides sur la propriété intellectuelle *Créer une marque*, destinée à expliquer aux petites et moyennes entreprises comment utiliser les marques de manière stratégique pour contribuer à développer une image de marque et la protéger, a été revue. Sa version actualisée a été publiée en anglais¹⁰⁰ en 2017.
- Le Projet pilote des États baltes relatif à la création d'un groupe régional d'experts en commercialisation de la propriété intellectuelle – concession de licence de technologie réussie et évaluation des actifs de propriété

⁹⁹ http://www.wipo.int/about-ip/fr/universities_research/news/2017/news_0001.html.

¹⁰⁰ <http://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4208&plang=EN>.

intellectuelle, lequel a été engagé et mené à terme durant l'exercice biennal, a permis d'établir dans les États baltes un réseau d'experts disposant d'une capacité accrue en ce qui concerne la commercialisation de la propriété intellectuelle issue de recherches conduites dans les établissements universitaires.

- Le projet relatif à la création de bureaux de transfert de technologie dans les pays arabes a été achevé au début de l'année 2017; un atelier régional sur les résultats du projet pilote de l'OMPI relatif à l'établissement de bureaux de transfert de technologie en Tunisie a été tenu à Tunis en mai 2017, en vue d'étudier la possibilité de transposer le modèle au niveau national et régional.
- Le site Web de l'OMPI sur les politiques en matière de propriété intellectuelle pour les universités¹⁰¹, lancé en mai 2016, fournit aux universités et aux décideurs des ressources essentielles pour l'élaboration de leurs politiques institutionnelles en matière de propriété intellectuelle. À la fin de l'année 2017, la base de données de l'OMPI sur les politiques en matière de propriété intellectuelle contenait plus de 450 politiques, manuels et accords de 66 pays.

Principales contributions au Plan d'action pour le développement

Principes directeurs : La mise en œuvre des programmes et activités prévus au programme 30 pour appuyer les PME et le secteur de la recherche d'un certain nombre de pays, notamment des pays en développement et des PMA, s'est poursuivie, conformément aux recommandations n^{os} 1, 4, 10 et 11. Des conférences, séminaires et ateliers de renforcement des capacités sur l'utilisation des actifs de propriété intellectuelle pour assurer la compétitivité des entreprises ont été organisés dans ce contexte aux niveaux national, régional et sous-régional dans sept pays, et un événement consacré à l'examen des interventions de politique générale visant à soutenir plus efficacement les PME a été organisé dans un pays.

Risques







Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Impact sur la performance
Des changements économiques et politiques pourraient redéfinir les priorités en ce qui concerne l'élaboration de stratégies nationales en matière d'innovation et de propriété intellectuelle.	Ce risque est resté stable au cours de l'exercice biennal.	Les mesures d'atténuation – collaboration étroite avec les bénéficiaires et les États membres, planification et coordination de toutes les questions relatives à la propriété intellectuelle avec les partenaires – ont donné de bons résultats.	Aucun impact négatif sur la performance, grâce aux mesures d'atténuation du risque mises en place au cours de l'exercice biennal.

Perspectives



- S'agissant des stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle relatives à la promotion de la créativité et de l'innovation, des consultations approfondies tenues avec les parties prenantes ont abouti à la formulation de recommandations sur une utilisation plus stratégique de la propriété intellectuelle pour réaliser les objectifs à long terme des pays. Durant l'exercice 2018-2019, l'OMPI facilitera la mise en œuvre de ces recommandations dans les pays qui lui auront demandé son assistance et continuera à démontrer l'incidence positive de l'utilisation du système de la propriété intellectuelle et des instruments de politique générale connexes par les PME, les universités et les instituts de recherche sur la compétitivité des entreprises, la création d'entreprises de haute technologie, le partage des connaissances et, à terme, la création d'emplois et la croissance économique.
- Le processus d'élaboration et d'adoption de politiques de propriété intellectuelle pour les PME peut être long et laborieux. La cible qui avait été fixée pour l'exercice biennal pour cet indicateur était trop ambitieuse. En 2016-2017, le programme 30 avait jeté les bases d'une approche plus stratégique de la collaboration avec les États membres en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies de propriété intellectuelle et de plans de collaboration entre pays qui soient à la fois personnalisés, équilibrés, de longue durée et axés sur les résultats; ce travail se poursuivra au cours de l'exercice biennal 2018-2019, afin de permettre la réalisation de l'objectif.

¹⁰¹ http://www.wipo.int/about-ip/fr/universities_research/ip_policies/index.html.

Données relatives à l'exécution

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement national				
 Nombre de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle relatives à la promotion de la créativité et de l'innovation	Engagés dans 6 (4) pays au total : Cameroun, Jamaïque, Rwanda, Serbie, Sri Lanka, Trinité-et-Tobago	5 pays	Une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle relative à la promotion de la créativité et de l'innovation a été élaborée (Albanie) Des stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle ont été engagées dans trois autres pays (Géorgie, Lettonie, Slovaquie)	▲
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition				
 Pourcentage de spécialistes qui utilisent les compétences acquises dans le cadre de leur activité professionnelle	77% (>60%)	70% (50%)	97%	●
III.6 Renforcement des capacités des PME de mettre la propriété intellectuelle au service de l'innovation				
 Nombre d'abonnements au bulletin des PME	6 657 ¹⁰² (40 510)	10%	La publication du bulletin des PME a été abandonnée en juin 2015, suite au lancement de la plateforme de diffusion des bulletins électroniques	◆
 Nombre de téléchargements de supports et directives concernant les PME	Nombre de téléchargements : 71 867 (70 559) Nombre de consultations de la page consacrée aux PME sur le site Web : 960 196 (821 150)	10% 10%	Téléchargements : 58 733 79 773 Consultations : 1 400 092 1 598 946	● ●
 Pourcentage des participants à des programmes de formation visant les institutions d'appui aux PME qui se sont dits satisfaits du contenu et de l'organisation de ces événements	100% : 46% très satisfaits; 54% satisfaits (pas de changement)	90%	95% : - très satisfaits (60%); - satisfaits (35%)	●
 Pourcentage d'institutions d'appui aux PME ayant obtenu une formation qui fournissent des informations sur la propriété intellectuelle et des services d'orientation sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle	100% : 48% très souvent; 32% souvent; 20% parfois (pas de changement)	80%	100%	●
 Pourcentage des participants à des programmes de formation visant les institutions d'appui aux PME qui utilisent des connaissances nouvelles et des compétences améliorées dans le cadre de leurs activités professionnelles	s.o.	50%	95% : - très souvent (54%); - souvent (41%)	●

¹⁰² In 2015, in order to ensure a more targeted user base for the newsletter, the criteria to subscribe were modified, requiring existing SME Newsletter subscribers to re-subscribe.

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
 Nombre de pays ayant créé ou amélioré des programmes de formation en matière de propriété intellectuelle à l'intention des PME	18 (13) pays/organisations régionales au total	10 supplémentaires	Des institutions de 5 pays (Afrique du Sud, Fédération de Russie, Jamaïque, République islamique d'Iran, Seychelles) ont indiqué avoir créé ou amélioré des programmes de formation et d'aide aux PME	●
 Nombre de pays dans lesquels des politiques en matière de propriété intellectuelle ont été élaborées ou adoptées en faveur des PME	s.o.	5 pays	Aucun	▲
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité				
Nombre de bureaux de transfert de technologie ayant été créés ou renforcés au sein d'universités ou d'instituts de R-D dans le cadre de l'initiative de l'OMPI en faveur des universités	10 en 2014-2015 : Tunisie : 4; Philippines : 6 (à déterminer)	6 bureaux de transfert de technologie supplémentaires –16 au total (6 bureaux de transfert de technologie)	1 bureau de transfert de technologie créé au sein du Ministère des sciences du Monténégro 4 bureaux de transfert de technologie renforcés en Tunisie afin de leur permettre de devenir indépendants et viables sur le plan opérationnel : - Centre Technique de la Chimie (CTC) - Technopark El Ghazala - Centre technique d'emballage Packtec (Packtec Technical Center for Packaging) - Technopark de Sidi Thabet (TST)	●
Nombre d'universités ou d'instituts de recherche ayant élaboré ou amélioré leurs politiques de propriété intellectuelle	436 universités : - Pologne : 434 - Fédération de Russie : 1 - Ouzbékistan : 1 (niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 : 150 universités dans des pays en transition)	10 universités supplémentaires	7 universités ou instituts de recherche de 4 pays (Botswana, Mozambique, Pakistan, Soudan) ont élaboré des politiques en matière de propriété intellectuelle ¹⁰³ : 6 universités ou instituts de recherche de 6 pays (Botswana, Géorgie, Guatemala, Monténégro, Pologne, Slovaquie) ont renforcé leurs politiques en matière de propriété intellectuelle ¹⁰⁴ (449 universités ou instituts de recherche au total)	●

¹⁰³ i) Institut de recherche de l'Okavango/Université du Botswana (Botswana); ii) Université d'agriculture et des ressources naturelles du Botswana (BUAN) (Botswana); iii) Département de la recherche agricole (Botswana); iv) *Instituto Superior de Ciências e Tecnologia de Moçambique* (ISCTEM) (Mozambique); v) *Universidade Eduardo Mondlane (UEM), Centro de Estudos sobre Direito de Integração Regional da SADC-CEDIR* (Mozambique); vi) Former Christian College (FCC) (Pakistan); vii) National Center for Research (Soudan)

¹⁰⁴ i) Botswana International University of Science and Technology (BIUST) (Botswana); ii) Iliia State University, (Géorgie); iii) Galileo University (Guatemala); iv) Ministère des sciences du Monténégro (Monténégro); v) Jagiellonian University (Pologne); vi) Pavol Jozef Šafárik University (Slovaquie)

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017
III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement national	1 020	858	791
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	962	731	714
III.6 Renforcement des capacités des PME de mettre la propriété intellectuelle au service de l'innovation	3 125	3 120	3 014
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	976	1 497	1 528
Total	6 083	6 206	6 047

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	4 522	4 861	4 783	98%
Autres dépenses	1 561	1 345	1 265	94%
Total	6 083	6 206	6 047	97%

Budget final après virements :

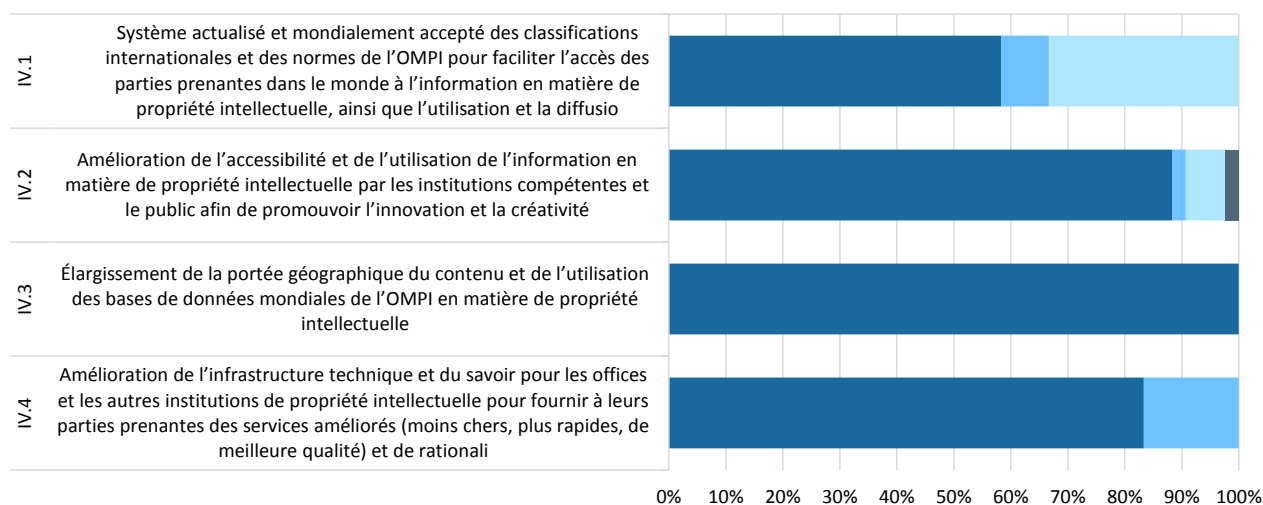
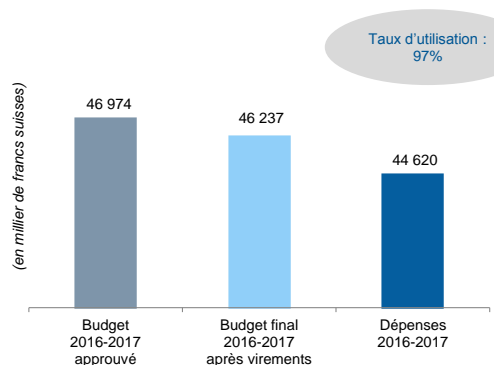
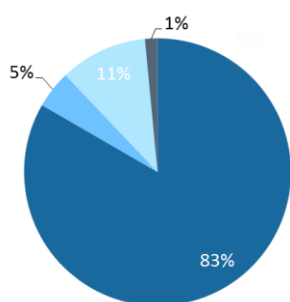
- L'augmentation des dépenses de personnel résultait i) du transfert au programme de trois postes des programmes 3, 27 et 28 (deux à durée déterminée et un temporaire), dans le but de renforcer la capacité de la Division des PME, ii) de reclassements, iii) du transfert d'un poste du programme 11 pour appuyer la gestion, la planification stratégique et la coordination de l'Académie de l'OMPI et iv) de la réaffectation d'économies dégagées au titre du personnel à d'autres priorités de l'Organisation.
- La diminution des dépenses autres que de personnel était due principalement à des transferts de ressources vers : i) le programme 11 pour le cours international de perfectionnement, ii) le programme 18 pour les activités relatives à la propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence, iii) le programme 23 pour les stagiaires et iv) d'autres priorités de l'Organisation une fois les coûts du programme maîtrisés.
- La légère diminution des ressources aux résultats escomptés III.1 et III.2 était due principalement à la réaffectation de ressources en personnel, lesquelles ont été dirigées vers le résultat escompté IV.2 afin de contribuer à l'établissement de bureaux de transfert de technologie et à l'amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public, afin de promouvoir l'innovation et la créativité.

L'utilisation du budget a été conforme au budget final après virements.

Objectif stratégique IV COORDINATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE MONDIALE EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tableau de bord des performances biennales

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé des progrès accomplis vers l'obtention des résultats pour l'exercice biennal 2016-2017, tels que mesurés par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.



● Pleinement atteint ● Partiellement atteint ▲ Pas atteint ● Non évaluable ◆ Abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	ÉIE
IV.1 Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes du monde entier à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que son utilisation et sa diffusion	Nombre de normes modifiées et nouvelles adoptées	Programme 12	●
	Nombre de modifications et de dossiers d'information introduits dans la classification de Nice	Programme 12	●●●
	Nombre de nouvelles subdivisions introduites sur un an dans la CIB	Programme 12	●
	Nombre d'utilisateurs consultant les publications sur l'Internet des classifications internationales et des normes, notamment dans les pays en développement	Programme 12	▲▲●●▲ ●▲

IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	Nombre de membres constitutifs de l'ABC	Programme 3	●
	Nombre de donateurs	Programme 3	●
	Nombre d'instruments juridiques, de lignes directrices, de déclarations de principes autres que les instruments contraignants avec la participation de parties prenantes concernées dans des domaines tels que les nouveaux traités sur le droit d'auteur et le droit d'auteur dans l'environnement numérique	Programme 3	●
	Poursuite et développement des programmes nationaux de renforcement des capacités techniques relatifs aux technologies appropriées dans les PMA	Programme 9	●
	Technologies appropriées commercialisées dans les PMA	Programme 9	●
	Institutions créées pour continuer à travailler sur la technologie appropriée dans les PMA	Programme 9	●
	Nombre d'organismes, de communautés et de personnes au niveau national qui ont appliqué et utilisé des technologies appropriées comme solution à des enjeux de développement recensés dans les PMA	Programme 9	●
	Nombre de réseaux nationaux de centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) durables ¹⁰⁵ (données cumulées)	Programme 9	●
		Programme 14	●
		Programme 20	▲ ●
	Projets reproduits dans d'autres secteurs dans les PMA	Programme 9	▲
	Utilisation d'une technologie appropriée pour le développement par les recherches en matière de brevets et les rapports, panoramas technologiques, plans d'action (nombre d'experts, groupes d'experts nationaux dans les PMA)	Programme 9	●
	Utilisation d'une technologie appropriée pour le développement économique prévue dans les politiques et stratégies nationales en matière d'innovation et de propriété intellectuelle dans les PMA	Programme 9	▲
	Nombre d'utilisateurs différents par trimestre dans tous les systèmes de bases de données mondiales	Programme 13	● ● ●
	Nombre de combinaisons linguistiques disponibles pour la traduction des descriptions et des revendications	Programme 13	●
	Nombre de langues dans lesquelles il est possible de faire des recherches multilingues	Programme 13	●
Délai de téléchargement des données (nombre moyen de jours entre la date de publication des enregistrements dans le registre officiel et leur mise à disposition dans les bases de données mondiales pour un sous-ensemble représentatif de	Programme 13	●	

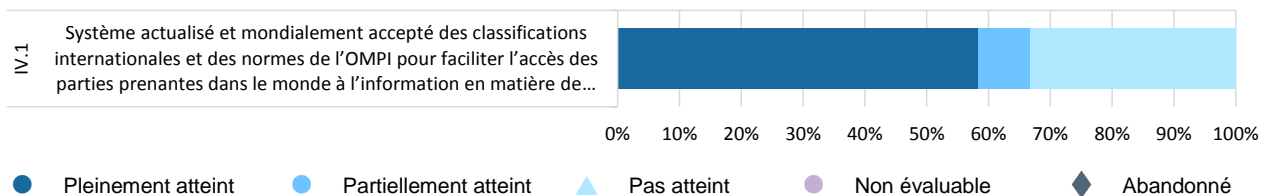
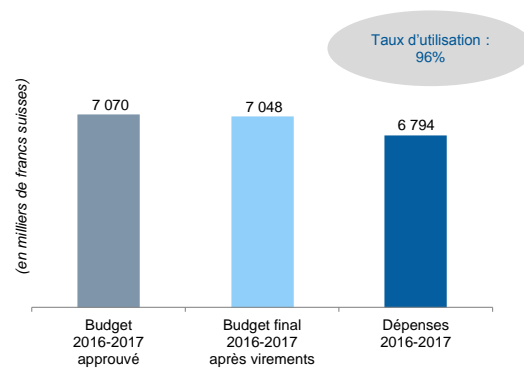
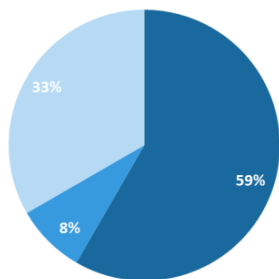
¹⁰⁵ Les CATI durables sont des institutions financièrement et techniquement autonomes auxquelles l'OMPI fournit des conseils sur demande.

	collections nationales)		
	Nombre moyen d'utilisateurs ayant bénéficié des services des CATI par année	Programme 14	●
	Nombre d'utilisateurs actifs inscrits aux programmes ARDI et ASPI	Programme 14	●
	Nombre de demandes adressées aux CATI dans le cadre du projet de "premier guichet"	Programme 14	●
	Nombre de CATI offrant des services d'analyse des brevets	Programme 14	●
	Nombre des États membres dans les régions concernées qui collaborent avec les bases de données mondiales	Programme 14	◆
	Nombre d'utilisateurs des bases de données mondiales de l'OMPI : PATENTSCOPE, base de données mondiale sur les marques et base de données mondiale sur les dessins et modèles	Programme 20	● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●
	Augmentation du nombre d'utilisateurs de WIPO Lex	Programme 21	●
	Nombre de bureaux de transfert de technologie ayant été créés ou renforcés au sein d'universités ou d'instituts de R-D dans le cadre de l'initiative de l'OMPI en faveur des universités	Programme 30	●
	Nombre d'universités ou d'instituts de recherche ayant élaboré ou amélioré leurs politiques de propriété intellectuelle	Programme 30	●
IV.3	Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle		
	Nombre de collections nationales dans la Base de données mondiale sur les marques	Programme 13	●
	Nombre de collections nationales figurant dans PATENTSCOPE	Programme 13	●
	Nombre d'entrées figurant dans la base de données mondiale sur les marques	Programme 13	●
	Nombre d'entrées figurant dans la base de données mondiale sur les dessins et modèles	Programme 13	●
	Nombre d'entrées figurant dans PATENTSCOPE	Programme 13	●
IV.4	Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices et les autres institutions de propriété intellectuelle pour fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et de rationaliser l'administration de la propriété intellectuelle		
	Niveau de service moyen des offices de propriété intellectuelle bénéficiant d'une assistance (de 1 à 5)	Programme 9	●
		Programme 15	●
	Nombre d'organisations de gestion collective dans les pays en développement et les PMA participant à des réseaux régionaux et mondiaux avec le concours de l'OMPI	Programme 15	●
	Nombre d'offices utilisant les plateformes d'infrastructure de l'OMPI	Programme 15	●
		Programme 20	● ●

PROGRAMME 12 Classifications internationales et normes

Chef de programme M. Y. Takagi

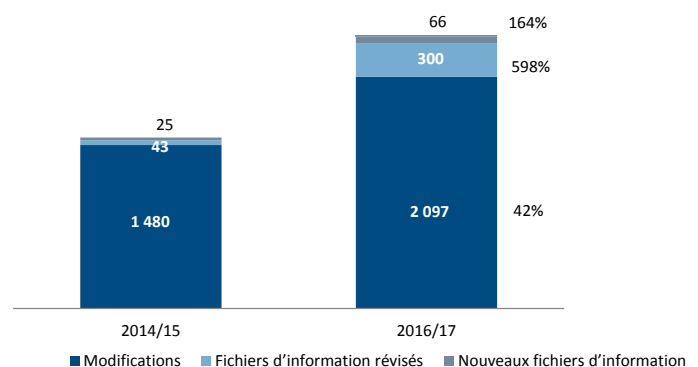
Tableau de bord du programme



Principales réalisations

- Le Comité des normes de l'OMPI (CWS) a tenu dans l'exercice biennal deux sessions au cours desquelles ont été adoptées quatre nouvelles normes importantes pour l'OMPI et essentielles pour l'échange de données en matière de propriété intellectuelle : i) la norme ST.26 (recommandation de norme relative à la présentation des listages des séquences de nucléotides et d'acides aminés en langage XML (eXtensible Markup Language)), ii) la norme ST.68 (recommandations concernant la gestion électronique des marques sonores), iii) la norme ST.27 (concernant l'échange de données relatives à la situation juridique des brevets) et iv) la norme ST.37 (concernant un fichier d'autorité des documents de brevet publiés). Cinq normes de l'OMPI, dont notamment la norme ST.96 (utilisation du XML dans le traitement de l'information en matière de propriété industrielle), ont en outre été révisées.
- Trois nouvelles plateformes de publication en ligne ont été mises en place en 2016-2017 : i) deux nouvelles versions de la CIB ont été élaborées à l'aide du nouveau système de gestion de la révision de la CIB (IPCRMS) et publiées sur la plateforme IPCPUB; ii) le lancement de la nouvelle publication NCLPUB a contribué à faire augmenter de 60% le nombre de consultations en ligne de la classification de Nice et iii) la onzième édition de la classification de Locarno a été publiée sur LOCPUB.
- Le nombre de modifications apportées à la liste alphabétique de la classification de Nice au cours de l'exercice biennal a été supérieur de 42% à celui de la période 2014-2015. Afin de mieux guider les utilisateurs, 25 des 45 intitulés de classes ont été modifiés, ainsi que 37 notes explicatives. Ces modifications et révisions, qui résultent d'évolutions constatées sur le marché, ont été introduites dans la onzième édition de la classification de Nice (11-2017) et à sa

Nombre de modifications de la classification de Nice



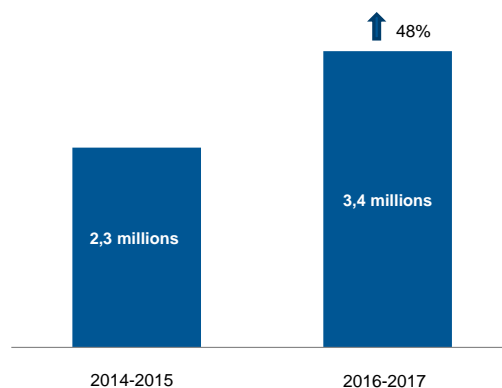
version actualisée (11-2018).

- Le nombre de subdivisions de la classification internationale des brevets (CIB) a augmenté de 1,8%, passant de 72 586 (CIB-2016.01) à 73 915 (CIB-2018.01) dans le cadre de la feuille de route pour la révision de la CIB, actualisée en 2017 par le Comité d'experts de l'Union de l'IPC. Suite aux conclusions du Groupe de travail sur la révision de la CIB, le schéma de la CIB a été de nouveau actualisé afin de prendre en compte les nouveaux développements technologiques, ce qui s'est traduit par une augmentation de 15% du nombre de modifications, qui est passé de 2866 (CIB-2016.1) à 3308 (CIB-2018.1).
- La huitième édition de la classification de Vienne a reçu 156 modifications, et 823 modifications ont été adoptées pour la vingtième édition de la classification de Locarno.

Principales contributions au Plan d'action pour le développement

Principes directeurs

Les travaux relatifs au programme 12 ont continué à faciliter l'accès des pays en développement à l'information publique en matière de propriété intellectuelle (recommandations n^{os} 30 et 31), et ont également contribué aux efforts relatifs au transfert de technologies. En 2016-2017, le nombre d'utilisateurs de pays en développement ayant accédé par Internet aux publications sur les normes et les classifications internationales a augmenté de 48%.






Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Impact sur la performance
Divergences d'opinions entre groupes de pays entraînant une limitation de l'amélioration technique des normes et des classifications.	Ce risque est resté constant tout au long de l'exercice biennal.	La stratégie d'atténuation consistant à débattre des questions de politique et à les résoudre en dehors des comités techniques s'est avérée efficace à la suite de la suspension de la quatrième session du CWS en 2014. Elle a contribué à ce que cette session soit de nouveau convoquée en 2016 (CWS/4BIS).	Malgré la suspension de la session du CWS, des progrès ont été accomplis au cours de la session suivante, ce qui a conduit à l'adoption de quatre nouvelles normes de l'OMPI.

Perspectives

- La baisse du nombre de visites d'utilisateurs sur les pages relatives à la CIB était due en partie au fait que le passage à la nouvelle version d'IPCPUB avait entraîné un changement de format des données existantes. Afin de favoriser l'utilisation des sites et d'améliorer l'expérience des utilisateurs, une nouvelle fonction sera mise en place, par exemple un classement par sous-groupes dans l'outil d'aide au classement de la CIB (IPCCAT), et un guide amélioré sera publié sur la page d'accueil de la CIB.
- Le nombre de consultations de la page d'accueil de la classification de Locarno a seulement augmenté de 1% au cours de l'exercice 2016-2017, mais une augmentation plus forte est prévue en 2018-2019, car une nouvelle plateforme de publication en ligne dotée de fonctions améliorées doit être mise en place fin 2017.
- L'augmentation du nombre d'utilisateurs de la page d'accueil de la classification de Vienne ayant été plus faible que prévu, une nouvelle plateforme en ligne sera élaborée dans le cadre d'une stratégie informatique globale de rationalisation des portefeuilles, dans un but d'accroissement de l'accès et d'amélioration de l'expérience des utilisateurs.
- La baisse du nombre de consultations des normes de l'OMPI (Manuel) a été causée par une réduction du nombre de visites d'utilisateurs de pays développés, l'explication la plus probable étant que ces derniers connaissent généralement mieux les normes existantes de l'OMPI ou les ont déjà mises en œuvre dans leurs systèmes. Il faut toutefois noter que le nombre de consultations par des utilisateurs de pays en développement a connu en 2016-2017 une solide augmentation de 30%, passant de 23 280 en 2014-2015 à 30 304. Le renforcement des efforts de sensibilisation à l'utilisation et à la mise en œuvre des normes restera une priorité durant l'exercice 2018-2019.

Données relatives à l'exécution

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
IV.1 Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes dans le monde à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que l'utilisation et la diffusion de celle-ci				
 <p>Nombre de modifications et de dossiers d'information introduits dans la classification de Nice</p>	<p>1480 modifications :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 560 (2014)¹⁰⁶ (<i>identique</i>) - 920 (2015) <p>43 dossiers d'information révisés</p> <ul style="list-style-type: none"> - 39 (2014) - 4 (2015) <p>25 dossiers d'information introduits</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20 (2014) - 5 (2015) <p>(50 dossiers d'information nouveaux ou modifiés)</p>	<p>Hausse par rapport au niveau de référence</p>	<p>2097 modifications¹⁰⁷ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1213 (2016) - 884 (2017) <p>300 dossiers d'information révisés</p> <ul style="list-style-type: none"> - 145¹⁰⁸ (2016) - 155 (2017) <p>66 dossiers d'information introduits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 33¹⁰⁹ (2016) - 33 (2017) 	<p>●</p> <p>●</p> <p>●</p>
	<p>Nombre de nouvelles subdivisions introduites sur un an dans la CIB</p>		<p>2015 : 1031 dans la version 2016.01 2014 : 337 dans la version 2015.01 (pas de changement)</p>	<p>Hausse par rapport au niveau de référence</p>
 <p>Nombre de normes modifiées et nouvelles adoptées</p>	<p>2014-2015 : 1 nouvelle norme adoptée non officiellement et 3 normes révisées (2 nouvelles normes)</p>	<p>Hausse par rapport au niveau de référence</p> <p>Adoption de nouvelle(s) norme(s)</p>	<p>2016-2017 : 4 nouvelles normes adoptées et 5 normes révisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2016 : 2 nouvelles normes adoptées et 4 normes révisées¹¹⁰ - 2017 : 2 nouvelles normes adoptées et 1 norme révisée 	<p>●</p>
 <p>Nombre d'utilisateurs consultant les publications sur l'Internet des classifications internationales et des normes, notamment dans les pays en développement</p>	<p>Page d'accueil de la CIB : 361 378 : 48,1% de consultations en provenance de pays en développement</p>	<p>Hausse de 5% par rapport au niveau de référence</p>	<p>Page d'accueil de la CIB : 352 928 (-2,3%) : 49,2% de consultations en provenance de pays en développement</p>	<p>▲</p>
	<p>Publication CIB : 1 389 644 : 36,3% de consultations en provenance de pays en développement (1 170 000)</p>		<p>Publication CIB : 1 130 465 (-18,7%) : 44,7% de consultations en provenance de pays en développement</p>	<p>●</p>
	<p>Page d'accueil de la classification de Nice : 532 493 : 47,8% de consultations en provenance de pays en développement</p>		<p>Page d'accueil de la classification de Nice : 586 068 (+10%) : 53,2% de consultations en provenance de pays en développement</p>	<p>●</p>
	<p>Publication de la classification de Nice : 2 721 537 : 49,1% de consultations en provenance de pays en développement (2 587 788)</p>		<p>Publication de la classification de Nice : 4 356 580 (+60%) : 54,6% de consultations en provenance de pays en développement</p>	<p>▲</p>
	<p>Page d'accueil de la classification de Locarno : 51 075 : 33,5% de consultations en provenance de pays en développement (44 557)</p>		<p>Page d'accueil de la classification de Locarno : 51 588 (+1,0%) : 41,5% de consultations en provenance de pays en développement</p>	<p>●</p>
	<p>Page d'accueil de la classification de Vienne : 34 830 : 38,8% de consultations en provenance de pays en développement (29 596)</p>		<p>Page d'accueil de la classification de Vienne : 35 745 (+2,6%) : 58,1% de consultations en provenance de pays en développement</p>	<p>▲</p>
<p>Normes de l'OMPI (Manuel) : 69 288 : 33,6% de consultations (23 280) en provenance de pays en développement (66 399)</p>	<p>Normes de l'OMPI (Manuel) : 67 643 (-2,4%) : 44,8% de consultations (30 304) en provenance de pays en développement (+30%)</p>	<p>●</p>		

¹⁰⁶ Rectificatif : le nombre total de modifications en 2014 était de 560 et non de 570 comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du programme de 2014.

¹⁰⁷ Sur ces 2097 modifications, 1071 correspondent à de nouveaux produits et services.

¹⁰⁸ Rectificatif : le nombre total de dossiers d'information révisés en 2016 était de 145, et non de 148 comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du programme de 2016.

¹⁰⁹ Rectificatif : le nombre total de dossiers d'information introduits en 2016 était de 33, et non de 30 comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du programme de 2016.

¹¹⁰ Rectificatif : le nombre total de normes révisées était de 4, et non de 3 comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du programme de 2016.

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017
IV.1	Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes dans le monde à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que l'utilisation et la diffusion de celle-ci	7 070	7 048	6 794
Total		7 070	7 048	6 794

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	5 675	5 548	5 306	96%
Autres dépenses	1 395	1 500	1 488	99%
Total	7 070	7 048	6 794	96%

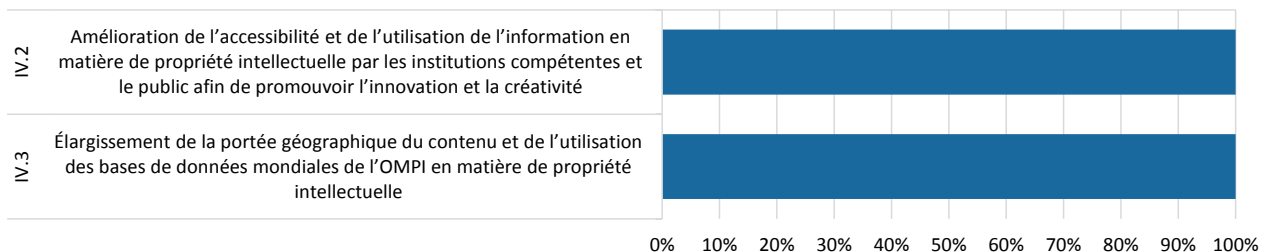
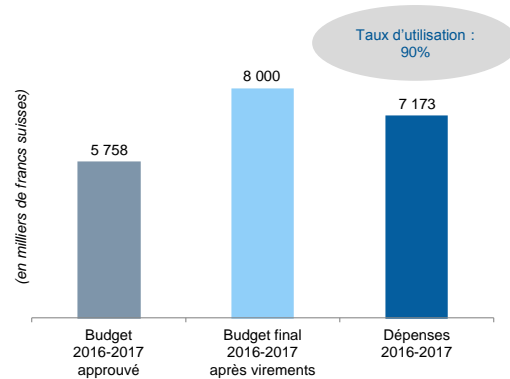
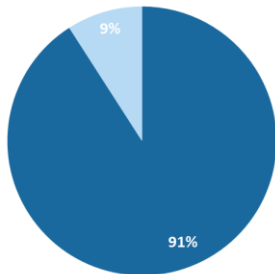
Budget final après virements : la légère diminution des dépenses de personnel résulte d'un transfert à des ressources autres que pour le personnel, destiné à appuyer l'équipe d'experts chargée de la norme XML4IP au sein du CWS.

L'utilisation du budget a été conforme au budget final après virements.

PROGRAMME 13 Bases de données mondiales

Chef de programme M. Y. Takagi

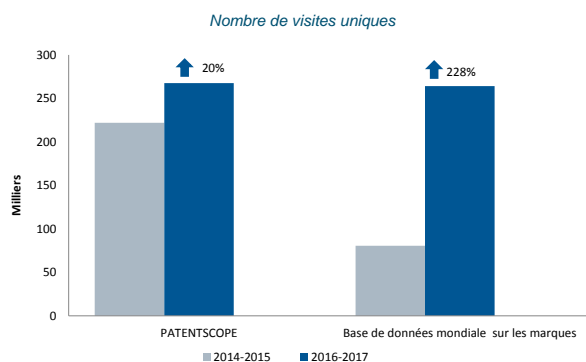
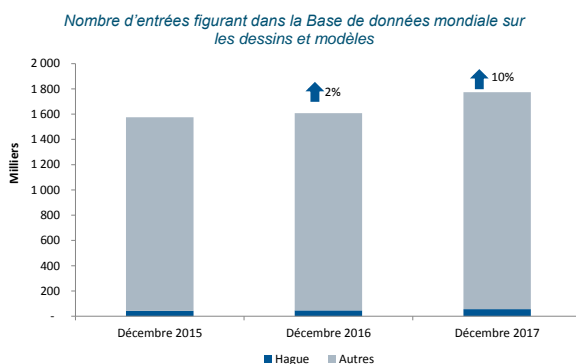
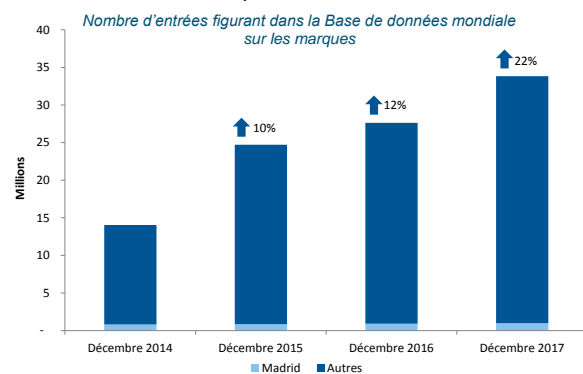
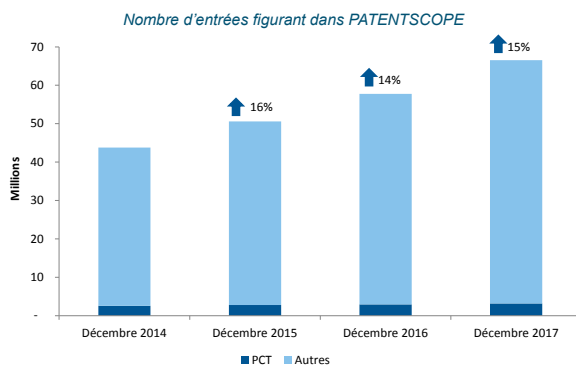
Tableau de bord du programme



● Pleinement atteint ● Partiellement atteint ▲ Pas atteint ● Non évaluable ◆ Abandonné

Principales réalisations

- De fortes hausses ont été enregistrées d'une manière générale en 2016-2017 en ce qui concerne les bases de données mondiales, tant en nombre de données qu'en nombre de visiteurs uniques.



- Un nouvel outil de traduction automatique neuronale fondé sur l'intelligence artificielle, destiné à la traduction des documents de brevet, a été lancé en 2016 pour trois paires de langues, auxquelles se sont ajoutées six autres paires de langues en 2017. Supérieur aux autres produits en ligne, il fournit des traductions de grande qualité aux innovateurs du monde entier et leur permet d'accéder plus facilement aux informations relatives aux brevets et aux nouvelles technologies.
- L'OMPI a lancé en 2017 une initiative visant à établir un Centre d'application des technologies de pointe destinée à conduire des travaux de recherche-développement portant sur l'application à la fourniture des produits et services de l'OMPI de technologies de pointe telles que l'automatisation des procédés robotiques, l'automatisation cognitive et l'intelligence artificielle. Le Centre d'application des technologies de pointe a pour but la mise en œuvre de solutions nouvelles, créatives et innovantes permettant à l'OMPI de suivre l'évolution rapide de l'environnement extérieur et de s'y adapter facilement.
- La fonction de recherche de PATENTSCOPE a reçu de nouvelles améliorations dont l'une (ChemSearch) permet notamment d'effectuer des recherches spécialisées sur des composés chimiques par dénomination commune internationale (DCI) et par formule chimique. Cette fonction de recherche permet la consultation de la collection nationale des États-Unis d'Amérique, ainsi que celle des fichiers courants et rétrospectifs du PCT.
- Une formation individuellement personnalisée relative à l'utilisation d'outils de reconnaissance optique de caractères pour produire des documents de brevet en texte intégral lisibles par machine a été élaborée à l'intention de 12 offices de brevets et dispensée en 2016-2017, ce qui a permis de faciliter le téléchargement de fichiers courants en texte intégral dans PATENTSCOPE par les offices locaux.
- WIPO Lex, une base de données donnant accès à titre gracieux à des ressources juridiques relatives à la propriété intellectuelle s'est ajoutée aux bases de données mondiales existantes en 2016-2017. Conformément aux recommandations d'un audit interne, des améliorations ont été apportées aux activités de sensibilisation des États membres de l'OMPI ainsi qu'au déroulement des tâches de téléchargement et de contrôle de qualité des données, ce qui a contribué à une forte augmentation – près de 83% – du nombre d'utilisateurs en 2017 par rapport à 2016¹¹¹.

Principales contributions au Plan d'action pour le développement

- [Principes directeurs](#) : le programme 13 a continué de faciliter l'accès à l'information en matière de propriété intellectuelle accessible au public (recommandations n^{os} 8 et 31), en particulier pour les besoins des recherches de brevets multilingues.

Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Impact sur la performance
Perte d'accès aux bases de données mondiales suite à une perturbation du service Internet localisé ou à une panne technique au siège de Genève.	Ce risque est resté stable au cours de l'exercice biennal.	La solution adoptée pour atténuer ce risque a été de réduire le temps de latence pour les utilisateurs des pays d'Asie et du Pacifique et de prévoir un centre de secours permettant de maintenir l'accès aux données en cas de défaillance du site de Genève. Sa mise en place a révélé que la demande imposée au matériel du site miroir était considérable et représentait une charge excessive sur le système. La mise en place d'un matériel plus puissant a par conséquent été entreprise à la fin de l'exercice 2016-2017.	Le site miroir a permis d'assurer un accès plus rapide à PATENTSCOPE pour les utilisateurs des pays d'Asie et du Pacifique, ainsi qu'une solution de secours fiable en cas de panne pour les utilisateurs du monde entier. Cela a contribué à l'atteinte des objectifs correspondants du programme.




Perspectives

- Le nombre de visiteurs uniques ayant consulté la Base de données mondiale sur les dessins et modèles a légèrement diminué en 2016-2017, notamment pour les raisons suivantes : i) augmentation moins rapide que prévu du nombre de collections contenues dans la base de données, ii) visibilité des utilisateurs limitée par rapport à celle des autres bases de données mondiales et iii) réduction des ressources consacrées à la Base de données mondiale sur les dessins et modèles, du fait de la réaffectation d'un fonctionnaire à d'autres priorités au sein de l'Organisation. En ce qui concerne ce dernier point, un nouveau fonctionnaire a été recruté fin 2017, afin d'assurer au programme

¹¹¹ Voir le programme 21.

une dotation complète. De plus, l'augmentation du nombre de collections contenues dans la Base de données mondiale sur les dessins et modèles sera priorisée en 2018-2019, afin de donner une plus grande visibilité à cette dernière, et de favoriser son utilisation.

Données relatives à l'exécution

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE	
IV.2	Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité				
	Nombre d'utilisateurs différents par trimestre dans tous les systèmes de bases de données mondiales ¹¹²	PATENTSCOPE : 221 981 (592 000) Base de données mondiale sur les marques : 80 490 (49 000) Base de données mondiale sur les dessins et modèles : 13 946 (s.o.)	PATENTSCOPE : 250 000 (650 000) Base de données mondiale sur les marques : 75 000 (70 000) Base de données mondiale sur les dessins et modèles : 15 000 (identique)	PATENTSCOPE : 267 432 (+20%) Base de données mondiale sur les marques : 264 067 (+228%) Base de données mondiale sur les dessins et modèles : 11 698 (-16%) (quatrième trimestre 2017)	● ● ▲
	Nombre de langues dans lesquelles il est possible de faire des recherches multilingues	14 (12)	14	14	●
	Nombre de combinaisons linguistiques disponibles pour la traduction des descriptions et des revendications	1 – anglais/chinois (0)	4 (total)	9 paires neuronales ¹¹³ 8 paires non neuronales ¹¹⁴ (total)	●
Délai de téléchargement des données (nombre moyen de jours entre la date de publication des enregistrements dans le registre officiel et leur mise à disposition dans les bases de données mondiales pour un sous-ensemble représentatif de collections nationales)	s.o. (nouvel indicateur d'exécution)	45 jours	27 jours	●	
IV.3	Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle				
	Nombre d'entrées figurant dans PATENTSCOPE	50 000 000 (total) (43 000 000)	55 000 000 (total) (50 000 000)	66 000 000 (total)	●
	Nombre d'entrées figurant dans la Base de données mondiale sur les marques	24 500 000 (total) (15 800 000)	30 000 000 (total) (25 000 000)	33 670 755 (total)	●
	Nombre d'entrées figurant dans la Base de données mondiale sur les dessins et modèles	1 530 000 (total) s.o.	2 000 000 (total) (1 000 000)	1 773 151 (total)	●
	Nombre de collections nationales figurant dans PATENTSCOPE	43 (total) (40)	50	53	●

¹¹² En ce qui concerne le nombre d'utilisateurs, il est fait référence à des "utilisateurs" uniques plutôt qu'à des "visiteurs" uniques afin d'éviter de prendre en considération le nombre de visiteurs uniques qui consultent uniquement la page, sans effectuer de recherches, ce qui permet d'avoir une représentation plus précise de l'utilisation de la base de données. Le niveau de référence initial et l'objectif initial du programme et budget 2016-2017 font état de "visiteurs" uniques.

¹¹³ Anglais/arabe, allemand, chinois, coréen, espagnol, français, japonais, portugais, russe.

¹¹⁴ Anglais/français, allemand, coréen, espagnol, japonais, portugais, russe. Eu égard aux bons résultats obtenus avec la traduction automatique neuronale, aucune autre paire de langues non neuronale ne sera élaborée.

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
Nombre de collections nationales dans la Base de données mondiale sur les marques	26 (total) (18)	32	37	●

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	3 803	5 893	5 312
IV.3 Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle	1 956	2 107	1 860
Total	5 758	8 000	7 173

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	4 551	5 533	5 209	94%
Autres dépenses	1 208	2 467	1 964	80%
Total	5 758	8 000	7 173	90%

Budget final après virements :

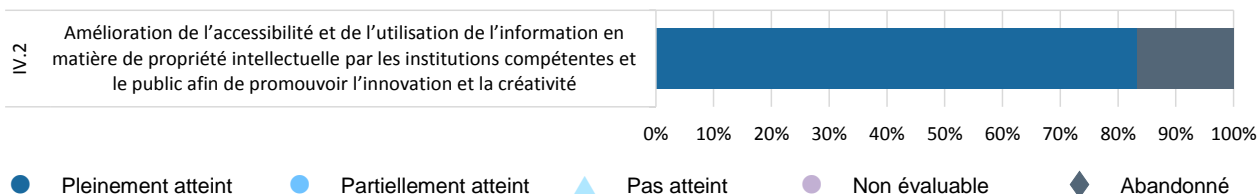
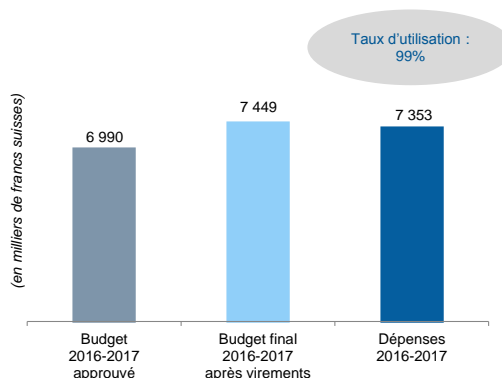
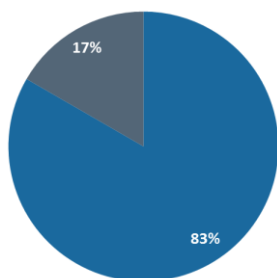
- Les raisons de l'augmentation des dépenses de personnel sont les suivantes : i) le transfert de Wipo Lex du programme 21, qui apparaît au résultat escompté IV.2, ii) le transfert de deux postes pour faire face à l'accroissement de la charge de travail liée au téléchargement de collections nationales dans PATENTSCOPE et au fonctionnement de WIPO Lex et iii) le reclassement d'un poste.
- Les principales raisons de l'augmentation des dépenses autres que de personnel sont les suivantes : i) le transfert de Wipo Lex du programme 21, ii) le transfert de LATIPAT et ARABPAT du programme 14 et iii) les ressources consacrées au téléchargement de collections nationales supplémentaires dans les bases de données mondiales, à la mise au point de fonctions de recherche avancées (composés chimiques, images, littérature non-brevet, informations sur les dossiers), la création de la base de données PatInfoMed et la modernisation de la base de données WIPO Lex.

Utilisation du budget : l'utilisation du budget a été inférieure aux prévisions, et cela pour les raisons suivantes : i) le report de la mise en œuvre de l'activité relative à la littérature non-brevet et la reconnaissance optique de caractères en raison de retards dans les processus de recrutement et d'achat et ii) la suspension du projet de site miroir, l'examen des services d'informatique dématérialisée pour PATENTSCOPE devant s'effectuer dans le cadre de l'initiative de plateforme mondiale de propriété intellectuelle.

PROGRAMME 14 Services d'accès à l'information et aux savoirs

Chef de programme M. Y. Takagi

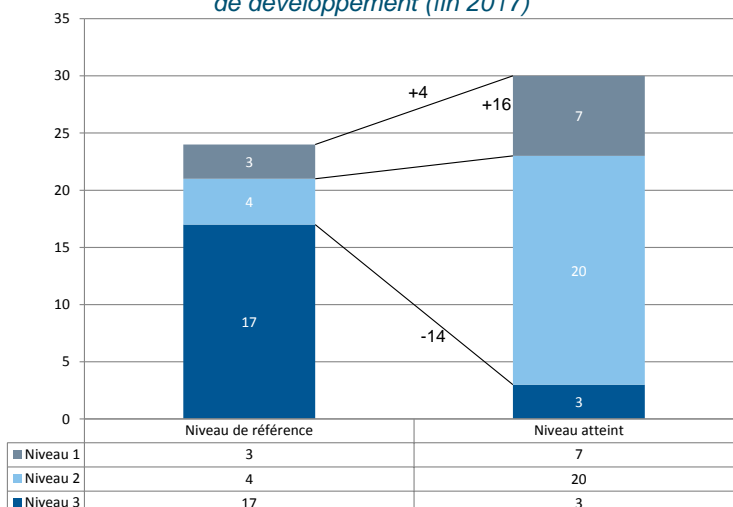
Tableau de bord du programme



Principales réalisations

- Le nombre de réseaux de centres nationaux d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) a augmenté de 42% au cours de l'exercice biennal, passant de 50 à la fin de 2015 à 71 à la fin de 2017. À l'issue de l'exercice biennal, 30 réseaux nationaux avaient satisfait aux critères d'atteinte de l'un des trois niveaux de maturité en matière de durabilité, ce qui représente une augmentation de 25% par rapport à 2014-2015.

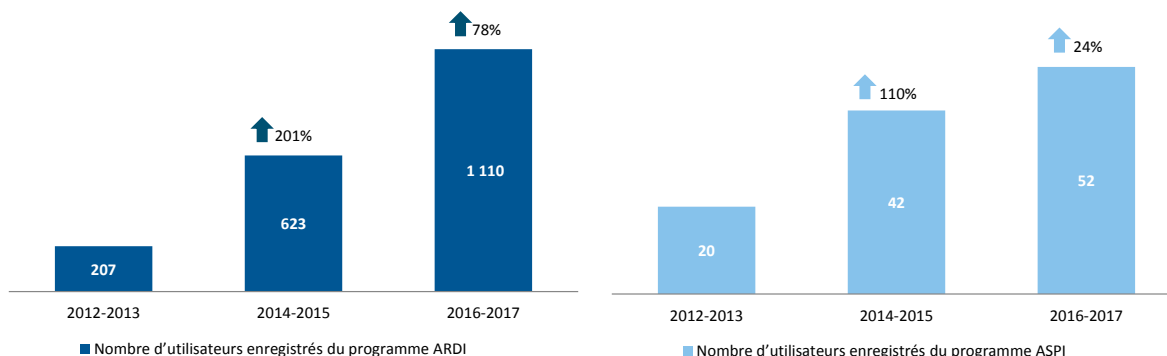
Répartition des réseaux de CATI durables par niveau de développement (fin 2017)



- Le développement des services "de premier guichet" proposés par les CATI dans le cadre du programme d'aide aux inventeurs s'est poursuivi en Afrique du Sud, en Colombie, en Équateur, au Maroc et aux Philippines, avec un total de 43 demandes reçues en 2016-2017, soit un nombre supérieur à l'objectif biennal. De plus, les sept réseaux de

CATI ayant atteint le niveau de maturité 3 ont commencé à offrir des services d'analyse des brevets, ainsi que des études des tendances technologiques et commerciales nationales.

- Le nombre de membres inscrits de la plateforme de gestion des connaissances des CATI en ligne¹¹⁵ a augmenté en 2016-2017, pour atteindre 2050 personnes de 123 pays, ce qui représente une augmentation de 37% par rapport au précédent exercice biennal. Le didacticiel interactif en ligne sur l'utilisation et l'exploitation des informations relatives aux brevets¹¹⁶, qui a continué à faire l'objet d'une forte demande, a été lancé en deux nouvelles langues, l'espagnol et le russe, ce qui porte à quatre le nombre de langues dans lesquelles il est offert.
- Après avoir connu une croissance exceptionnelle en 2014-2015, le programme d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation (ARDI)¹¹⁷ et le programme d'accès à l'information spécialisée en matière de brevets (ASPI)¹¹⁸, qui donnent accès à des bases de données de brevets commerciales, ont continué à voir augmenter régulièrement le nombre de leurs utilisateurs inscrits au cours de l'exercice 2016-2017.



- Le processus de lancement du programme de plateforme mondiale de propriété intellectuelle, au cours de la première moitié de 2017, a conduit à une évaluation selon laquelle ce projet est faisable et réaliste. La phase de définition du programme visant à établir son schéma directeur et à analyser sa rentabilité a ensuite débuté, et le financement du plan cadre d'équipement de la phase I, qui doit s'amorcer début 2018, a été approuvé par les États membres en octobre 2017.

Principales contributions au Plan d'action pour le développement

Mise en œuvre des projets en cours du Plan d'action pour le développement et des activités approuvées par le CDIP :

- Dans le cadre du Projet sur l'utilisation de l'information figurant dans le domaine public aux fins du développement économique, en 2016-2017 : i) deux projets de guides pratiques sur le recensement et l'utilisation des inventions relevant du domaine public destinés à être mis à l'essai dans huit réseaux nationaux de CATI (Afrique du Sud, Colombie, Cuba, Fédération de Russie, Kenya, Malaisie, Maroc, Philippines) ont été menés à bien et ii) un portail amélioré sur la situation juridique (portail d'accès au registre des brevets) a été mis en place pour être utilisé avec l'un de ces guides (recommandations n^{os} 16 et 20).
- Des documents relatifs à la Compilation des commentaires des États membres sur les activités relatives au transfert de technologie ont été établis aux fins de discussion au sein du CDIP.

Intégration des projets du Plan d'action pour le développement :

- Les rapports panoramiques sur les brevets établis dans le cadre de la phase II du projet relatif à l'élaboration d'instruments d'accès à l'information en matière de brevets et ceux produits depuis leur intégration en 2014 ont continué à faire l'objet d'une forte demande, avec plus de 210 000 téléchargements. À la fin de 2017, la collection de rapports panoramiques sur les brevets établis par d'autres organisations, dotée depuis mars 2017 d'une fonctionnalité de recherche, comptait plus de 200 données (recommandations n^{os} 19, 30 et 31).

¹¹⁵ <http://etisc.wipo.org>.

¹¹⁶ <http://www.wipo.int/tisc/fr/etutorial/main.html>.

¹¹⁷ <http://www.wipo.int/ardi/fr/index.html>.


¹¹⁸ <http://www.wipo.int/aspi/fr/index.html>.

- Les études et éléments élaborés dans le cadre du projet “Propriété intellectuelle et transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs”¹¹⁹ ont continué à être utilisés par les États membres (recommandations n^{os} 19, 25, 26 et 28).

Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Impact sur la performance
Incapacité pour le pays hôte à assurer et à préserver le fonctionnement autonome des réseaux de CATI, ce qui pourrait entraîner la fermeture de certains de ces centres.	Ce risque est resté stable au cours de l'exercice biennal.	L'application de mesures d'atténuation efficaces par la fourniture de soutien aux réseaux de CATI en matière de planification, de suivi et d'évaluation officiels du projet national conformément au document de projet national de CATI, ainsi que l'apport d'une coopération et d'une assistance plus étroites aux coordonnateurs nationaux des CATI ont facilité le suivi du développement des réseaux.	Les mesures d'atténuation mises en œuvre ont contribué à l'atteinte des objectifs visés concernant les CATI.

Données relatives à l'exécution

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
IV.2	Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité			
 Nombre de réseaux nationaux de CATI durables (données cumulées) ¹²⁰	24 (20) sur 50 (45) créés officiellement Développement niveau 1 : 17 au total Développement niveau 2 : 4 au total Développement niveau 3 : 3 au total, y compris prestation de services à valeur ajoutée ¹²¹	30 (identiques) réseaux nationaux de CATI – données cumulées : Afrique : 13 (11) dont 9 (8) PMA; pays arabes : 2 (4); Asie et Pacifique : 5 dont 2 PMA (identiques); Amérique latine et Caraïbes : 9 (7) pays en transition : 1 (3)	30 réseaux nationaux de CATI durables à la fin de 2017 Développement niveau 1 : Afrique : 1 (PMA) Asie et Pacifique : 1 Amérique latine et Caraïbes : 1 3 (total) Développement niveau 2 : Afrique : 9 (dont 7 PMA) Pays arabes : 2 Asie et Pacifique : 3 Amérique latine et Caraïbes : 6 20 (total) Développement niveau 3, comprenant la fourniture de services à valeur ajoutée ¹²² : Afrique : 2 Pays arabes : 1 Asie et Pacifique : 1 Amérique latine et Caraïbes : 2 pays en transition : 1 7 (total)	●

¹¹⁹ [Portail du plan d'action pour le développement : Transfert de technologie et partenariats ouverts.](#)



¹²⁰ Les CATI durables sont des institutions financièrement et techniquement autonomes auxquelles l'OMPI fournit des conseils sur demande.

La durabilité est évaluée par les niveaux de développement suivants :

- **Développement niveau 1** : a) Signature d'un accord de niveau de services entre l'OMPI et le coordonnateur national; b) signature d'accords institutionnels entre le coordonnateur national et les institutions hôtes des CATI; et c) remise d'au moins un rapport annuel sur les activités du CATI au niveau national; le développement niveau 1 est pleinement atteint avec a + b + c.
- **Développement niveau 2** : Les conditions du niveau de développement 1 sont remplies et des recherches sur les informations essentielles en matière de brevets sont faites, par exemple des recherches sur l'état de la technique en matière de brevets; et
- **Développement niveau 3** : Les conditions du développement niveau 2 sont remplies et des services de propriété intellectuelle à valeur ajoutée sont fournis, par exemple par exemple l'élaboration de cartographies de brevets.

¹²¹ Appui et conseils en ce qui concerne les services d'analyse des brevets et la gestion et la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle, programme d'aide aux inventeurs, utilisation et recensement des inventions relevant du domaine public, services relatifs au règlement des litiges, rédaction de demandes de brevet.

¹²² Ibid.

	Nombre moyen d'utilisateurs ayant bénéficié des services des CATI par année	874 (min.) à 2631 (max.) =1730 en moyenne (548 min. à 1625 max.)	3 500 (1 100)	3470	●
	Nombre des États membres dans les régions concernées qui collaborent avec les bases de données mondiales	PATENTSCOPE 19 (18) - ARABPAT 4 (3) - LATIPAT 15 (identique) Base de données mondiale sur les marques 4 (2) (identique) Base de données mondiale sur les dessins et modèles 0 (identique)	PATENTSCOPE (+2) Base de données mondiale sur les marques (+4) Base de données mondiale sur les dessins et modèles (+2) au total	Données communiquées pour le programme 13	◆
	Nombre d'utilisateurs actifs inscrits aux programmes ARDI et ASPI	ARDI : 623 (411) ASPI : 42 (35)	ARDI : 900 (600) ASPI : 55 (60)	ARDI : 1110 (+78%) ASPI : 52 (+24%)	●
	Nombre de demandes adressées aux CATI dans le cadre du projet de "premier guichet"	0 (s.o. – nouveau)	40 (10)	43	●
	Nombre de CATI offrant des services d'analyse des brevets	0 (s.o. – nouveau)	7 (5)	7	●

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	6 990	7 449	7 353
Total	6 990	7 449	7 353

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	5 764	6 030	6 045	100%
Autres dépenses	1 225	1 420	1 309	92%
Total	6 990	7 449	7 353	99%

Budget final après virements :

- L'augmentation des dépenses de personnel a été principalement due à la régularisation de fonctions continues.
- L'augmentation des dépenses autres que de personnel s'explique essentiellement par le transfert de ressources pour la première phase du projet d'intégration de la plateforme mondiale de propriété intellectuelle et la création d'une vidéo de promotion de la traduction automatique faisant appel aux réseaux de neurones (PATENTSCOPE), pour le programme 13.

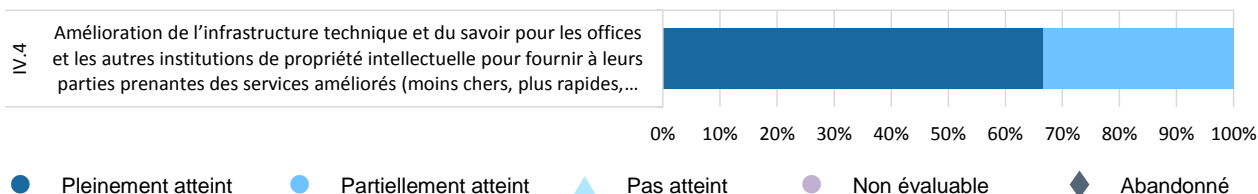
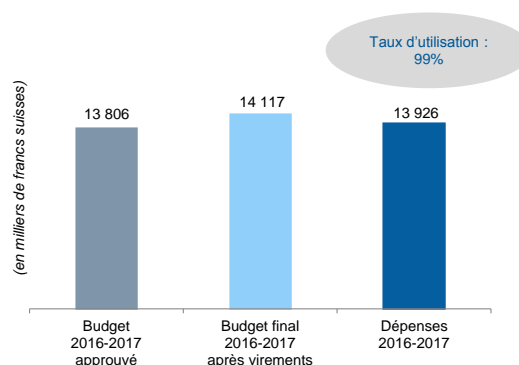
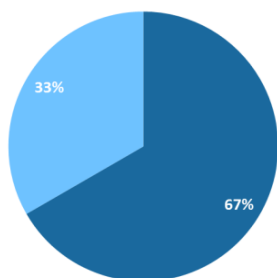
Utilisation du budget :

- L'utilisation du budget était globalement conforme au budget final après virements.
- La légère sous-utilisation des ressources autres que pour le personnel était due essentiellement au report de l'élaboration d'un portail amélioré sur la situation juridique dans le cadre du Projet sur l'utilisation de l'information figurant dans le domaine public aux fins du développement économique prévu par le Plan d'action pour le développement.

PROGRAMME 15 Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle

Chef de programme M. Y. Takagi

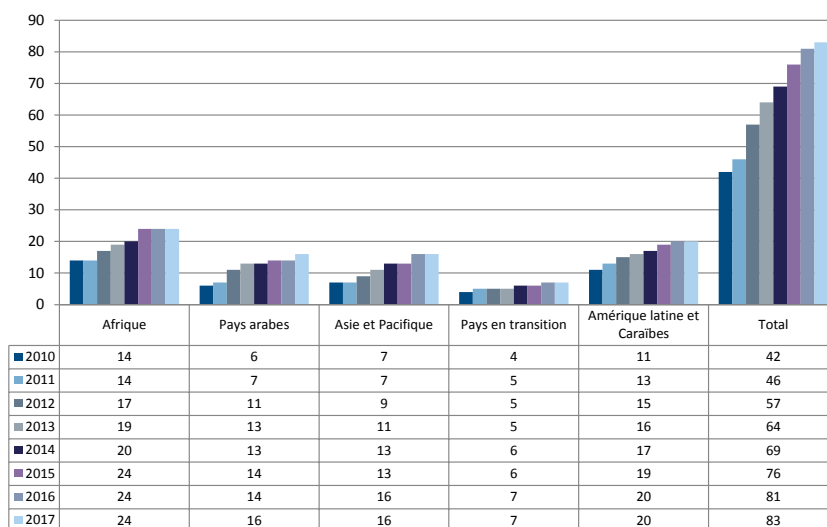
Tableau de bord du programme



Principales réalisations

- L'utilisation des plateformes de l'OMPI – Système d'accès centralisé aux informations relatives à la recherche et à l'examen (WIPO CASE) et Service d'accès numérique aux documents de priorité (DAS) – s'est étendue en 2016-2017 à 14 nouveaux offices, ce qui a porté le nombre d'offices à un total de 39, soit 35% de plus que l'objectif de l'exercice biennal. WIPO CASE a également été entièrement relié, au cours de l'exercice, au système de portail unique réunissant l'Office européen des brevets, l'Office des brevets du Japon, l'Office coréen de la propriété intellectuelle, l'Office d'État de la propriété intellectuelle de la République populaire de Chine et l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique.
- Le tableau ci-dessous donne une vue d'ensemble du niveau d'utilisation, en constante augmentation, des solutions opérationnelles de l'OMPI destinées aux offices de propriété intellectuelle sur les huit dernières années. À la fin de 2017, 83 offices de propriété intellectuelle utilisaient les solutions opérationnelles de l'OMPI.

Solutions opérationnelles de l'OMPI destinées aux offices de propriété intellectuelle – Utilisation par région ¹²³



Les solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle comprennent les systèmes suivants : IPAS (système d'administration de la propriété intellectuelle), AIPMS (version en langue arabe), WIPO Scan (numérisation), EDMS (gestion documentaire), WIPO File (dépôt en ligne), WIPO Publish (base de données de recherche en ligne).

- Un programme de bourses destiné à établir une capacité locale durable de soutien des systèmes de l'OMPI dans 83 offices de propriété intellectuelle à travers le monde a été testé avec succès en 2017. Ce programme de bourses donnerait chaque année à un candidat d'un office local de propriété intellectuelle la possibilité de se joindre à l'équipe de soutien de Genève, afin de voir le plus grand nombre possible de difficultés techniques et opérationnelles auxquelles font face les offices et d'acquérir une expérience pratique en matière de recherche et de résolution de problèmes. Le candidat choisi en 2017 provenait de l'office de propriété intellectuelle local du Botswana. L'expérience s'étant avérée très positive, ce programme de bourses sera intégré au programme de formation de l'OMPI au cours de l'exercice biennal 2018-2019.
- Le nombre d'offices de propriété intellectuelle qui utilisent WIPO Publish comme soutien à leurs processus internes de recherche et d'examen ou pour permettre aux utilisateurs extérieurs d'effectuer des recherches en ligne a atteint 35 à la fin de 2017, ce qui représente une augmentation de 40% par rapport à 2016 et de 250% depuis le point culminant de la phase d'essai, à la fin de 2015. En outre, WIPO Publish a reçu des améliorations au cours de l'exercice biennal, notamment : i) une carte de la répartition géographique des demandes sur les pages d'accueil régionales, ii) un histogramme des dépôts de brevets par secteur technologique, iii) l'intégration de la traduction automatique, iv) l'accès à la Gazette OMPI des marques internationales, v) une possibilité de recherche de titres et d'abrégés dans des langues autres que l'anglais et vi) une fonction d'exportation des entrées en phase nationale vers le Bureau international, conformément à la règle 95.1) du PCT.
- Deux bases de données régionales facilitant l'accès aux informations de propriété intellectuelle ont été lancées avec succès en 2016-2017 : i) ASEAN PATENTSCOPE¹²⁴, une base de données régionale des brevets de l'ASEAN permettant d'accéder en tout temps aux collections de brevets de neuf offices de propriété intellectuelle de l'ASEAN, et ii) la base de données régionale de l'ARIPO¹²⁵, qui contient les données en matière de marques de 13 États membres de l'ARIPO.

Principales contributions au Plan d'action pour le développement

Principes directeurs : le programme 15 a continué à aider les États membres à développer et améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens, en vue

¹²³ Rectificatif : en 2015, six offices des pays en transition (soit 76 offices au total) utilisaient les solutions opérationnelles de l'OMPI destinées aux offices de propriété intellectuelle, et non sept (soit 77 au total) comme mentionné dans le Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015.

¹²⁴ <http://ipsearch.aseanip.org>.

¹²⁵ <http://regionalip.aripo.org>.

de renforcer l'efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général (recommandation n° 10). Les activités d'assistance technique mises en œuvre ont été entreprises à la demande des États membres, d'une manière transparente et en tenant compte des priorités et des besoins particuliers des pays en développement (recommandation n° 1).


Risques



Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Impact sur la performance
Incapacité des offices de propriété intellectuelle à assurer et à préserver le fonctionnement autonome des logiciels de l'OMPI utilisés dans le cadre de leurs activités essentielles.	Certains offices de propriété intellectuelle ont mis en œuvre des applications supplémentaires sans augmenter les ressources nécessaires à leur fonctionnement. Malgré l'augmentation du risque inhérent ainsi créée, l'efficacité des mesures d'atténuation a permis au risque résiduel de rester inchangé.	Les niveaux de services sont restés constants ou se sont améliorés dans les offices utilisant les systèmes de l'OMPI, ce qui est une indication de l'efficacité de la stratégie d'atténuation du risque consistant à veiller à la formation du personnel local des offices de propriété intellectuelle et à établir des procédures formelles pour l'assistance et la maintenance logicielles.	Aucun impact négatif sur la performance, grâce aux mesures d'atténuation du risque mises en place au cours de l'exercice biennal.
XchangeAccès insuffisant aux informations techniques et confidentielles qui sont détenues par les parties prenantes concernées et qui peuvent être nécessaires à la mise en œuvre du projet WCC, entraînant l'impossibilité d'atteindre les objectifs essentiels.	Le risque s'est maintenu, en l'absence d'accord officiel avec les organismes sectoriels chargés de coordonner l'échange international de données en matière de droit d'auteur.	La stratégie d'atténuation consistant à inviter les parties prenantes concernées à participer aux réunions du groupe d'experts sur le projet WCC afin de partager les informations pertinentes a été efficace. Cette stratégie a été renforcée par l'examen des possibilités de partenariat avec les grands organismes du secteur du droit d'auteur.	Malgré les difficultés, le programme a rempli en partie ses objectifs en ce qui concerne le projet WCC, ce qui est une indication de l'effet positif du plan d'atténuation.

Perspectives

- La première phase du projet WIPO Connect, axée sur la gestion des droits sur les œuvres musicales, a été menée à titre expérimental au sein des offices de la Barbade, du Botswana, du Malawi et du Pakistan, en vue d'une validation fin 2016. La phase II a ensuite porté sur i) l'amélioration des caractéristiques élaborées au cours de la phase I et ii) l'extension de la couverture du projet aux opérations relatives aux droits connexes, lancé avec succès en novembre 2017. La mise en œuvre du nouveau système dans les organisations de gestion collective n'est toutefois possible que dans les limites des capacités de ces dernières. À cet égard, une priorité sera donnée en 2018-2019 au déploiement dans d'autres organisations de gestion collective de WIPO Connect et des activités de renforcement des capacités et d'assistance qui s'y rattachent, afin d'assurer une participation accrue des organisations de gestion collective aux réseaux régionaux et internationaux.

Données relatives à l'exécution

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices et les autres institutions de propriété intellectuelle pour fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et de rationaliser l'administration de la propriété intellectuelle				
 Nombre d'offices utilisant les plateformes d'infrastructure de l'OMPI	25 offices au total (22) (Pays en transition : 1 Pays développés : 9)	29 offices fin 2017	14 bureaux supplémentaires en 2016-2017 - Pays arabes (2) : Égypte, Maroc - Asie et Pacifique (2) : Cambodge, Papouasie-Nouvelle-Guinée - Amérique latine et Caraïbes (2) : Brésil, Costa Rica - Autres (5) : Office européen des brevets, Organisation eurasienne des brevets, États-Unis d'Amérique, Nouvelle-Zélande, Portugal - Pays en transition (3) : Azerbaïdjan, Estonie, géographique	●

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
 Niveau de service moyen ¹²⁶ des offices de propriété intellectuelle bénéficiant d'une assistance (de 1 à 5)	Moyenne générale : 2,9 (identique)	3 (à la fin de 2017)	39 offices (total) Moyenne générale : 3,2 - Afrique : 3,0 - pays arabes : 3,1 - Asie et Pacifique : 3,5 - Amérique latine et Caraïbes : 3,1 - autres : 2,6 - pays en transition : 3,6	●
 Nombre d'organisations de gestion collective dans les pays en développement et les PMA participant à des réseaux régionaux et mondiaux avec le concours de l'OMPI	Le système WIPO Connect était en phase finale d'élaboration à la fin de 2014-2015 (aucune organisation de gestion collective à la fin de 2015).	7 organisations de gestion collective à la fin de 2017	4 organisations de gestion collective (Barbade, Botswana, Malawi, Pakistan)	●

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices et les autres institutions de propriété intellectuelle pour fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et de rationaliser l'administration de la propriété intellectuelle	13 806	13 762	13 567
VII.2 Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux	–	355	359
Total	13 806	14 117	13 926

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	7 756	7 707	7 671	100%
Autres dépenses	6 050	6 410	6 255	98%
Total	13 806	14 117	13 926	99%

Budget final après virements : l'augmentation des dépenses autres que de personnel était due principalement à un transfert de ressources pour le nettoyage et la correction de données relatives aux familles de brevets des offices participants des systèmes IPAS et CASE et des données fournies à PATENTSCOPE par l'OEB, lequel apparaît au résultat escompté VII.2, à la réalisation d'un examen de l'expérience des utilisateurs sur WIPO Publish et WIPO File et à une augmentation des coûts d'exploitation de WIPO Connect.

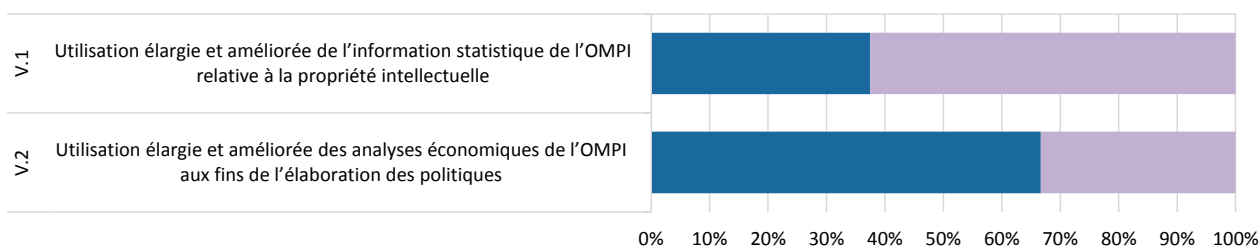
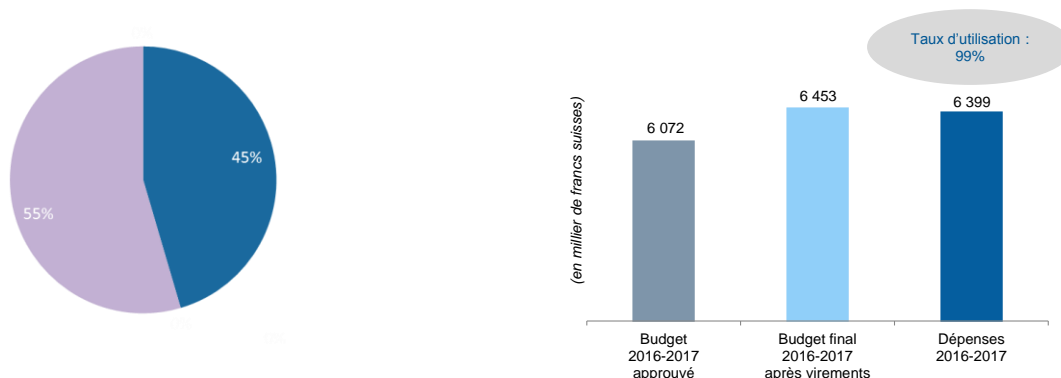
L'utilisation du budget a été conforme au budget final après virements.

¹²⁶ Une définition des indicateurs de niveau de service est donnée à la page 3 du document Questions and Answers (Q&A) présenté à la 27^e session du Comité du programme et budget (WO/PBC/27/Q&A).

Objectif stratégique V SOURCE DE RÉFÉRENCES MONDIALE POUR L'INFORMATION ET L'ANALYSE EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tableau de bord des performances biennales

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé des progrès accomplis vers l'obtention des résultats pour l'exercice biennal 2016-2017, tels que mesurés par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.



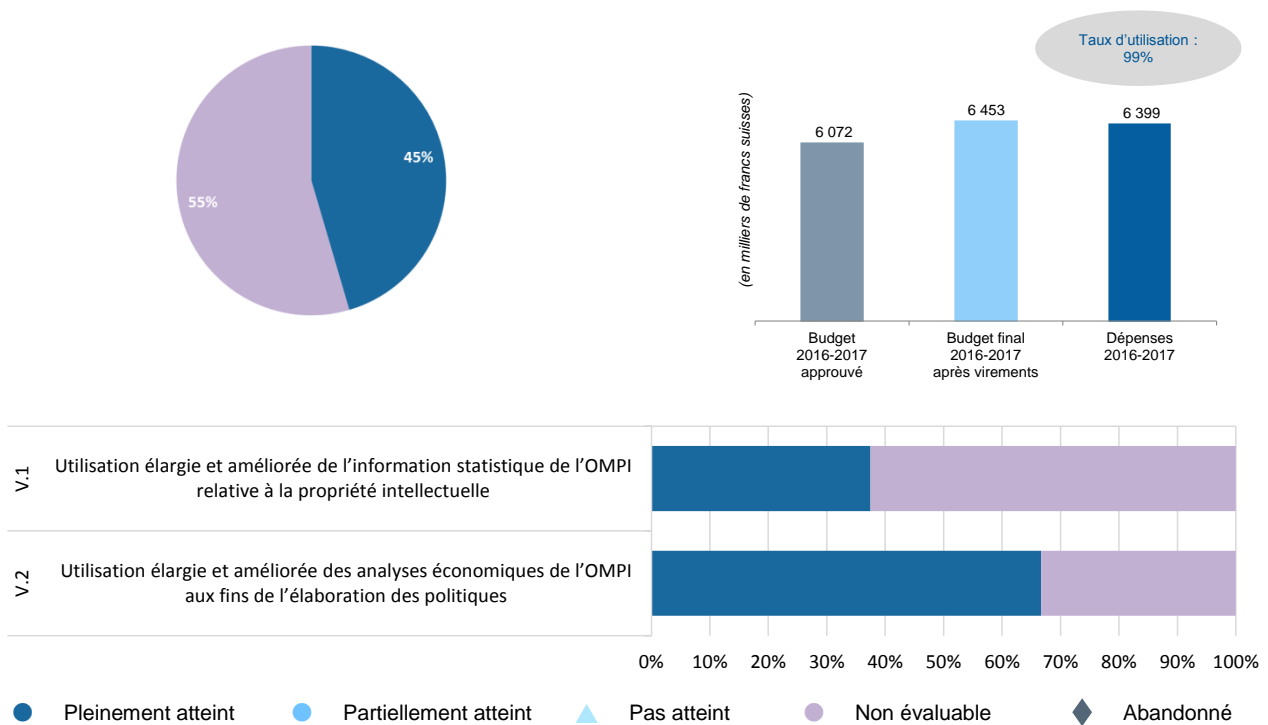
● Pleinement atteint ● Partiellement atteint ▲ Pas atteint ● Non évaluable ◆ Abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	ÉIE
V.1 Utilisation plus large et plus efficace de l'information statistique de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle	L'écart entre les prévisions de janvier et les chiffres réels concernant les demandes déposées par les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye s'inscrit dans la marche prévue.	Programme 16	● ● ●
	Nombre de téléchargements de rapports statistiques annuels dans les six mois suivant leur publication	Programme 16	● ● ● ●
	Nombre de recherches effectuées via le Centre de données statistiques de propriété intellectuelle	Programme 16	●
V.2 Utilisation plus large et plus efficace des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques	Nombre annuel de visiteurs sur les sites Web de l'Indice mondial de l'innovation	Programme 16	● ●
	Nombre de téléchargements du Rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde dans les six mois suivant sa publication	Programme 16	●

PROGRAMME 16 Économie et statistiques

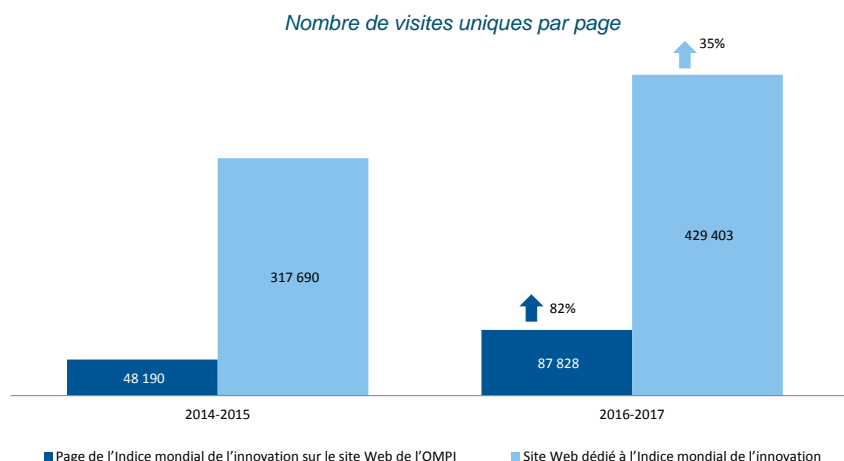
Chef de programme Le Directeur général

Tableau de bord du programme



Principales réalisations

- L'édition biennale du *Rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde*, parue en 2017, a innové en publiant les toutes premières estimations de la valeur du capital immatériel dans les chaînes de valeur mondiales des produits manufacturés.
- La publication des éditions 2016 et 2017 de l'*Indice mondial de l'innovation (GII)*, effectuée conjointement avec l'Insead et le SC Johnson College of Business de l'Université Cornell, a fait l'objet d'une couverture médiatique plus importante qu'au cours du précédent exercice biennal. Un plus grand nombre de pays – certains avec la contribution de l'OMPI – ont utilisé le *GII* comme outil de mesure de leurs résultats en matière d'innovation, ainsi que pour les guider dans la conception de leurs politiques d'innovation. Le nombre de visiteurs uniques ayant consulté les sites Web du *GII* a largement dépassé les objectifs fixés pour l'exercice biennal.



- De nouveaux indicateurs statistiques sur la participation des femmes à l'activité de dépôt de demandes de brevet¹²⁷, élaborés à partir des données relatives aux inventeurs du PCT et d'un nouveau dictionnaire mondial de noms classés par sexe, sont régulièrement utilisés dans les principales publications statistiques de l'OMPI.
- La collecte de données sur les activités mondiales en matière de propriété industrielle prévue dans le programme 16 s'est poursuivie. La couverture de la base de données de statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI s'est étendue de 4% en 2016-2017, passant à 132 offices contre 127 en 2014-2015. De plus, les informations relatives aux indications géographiques et à certaines caractéristiques du fonctionnement des offices de propriété intellectuelle sont désormais prises en compte dans les statistiques recueillies par l'OMPI. La diffusion de ces statistiques s'est effectuée par l'intermédiaire d'un éventail de rapports et d'outils en ligne adaptés aux besoins des différents utilisateurs.

Principales contributions au Plan d'action pour le développement

Mise en œuvre des projets en cours du Plan d'action pour le développement et des activités approuvées par le CDIP : l'exercice biennal 2016-2017 a vu la mise en œuvre du projet du CDIP relatif à la propriété intellectuelle et au développement socioéconomique – Phase II, composé de sept études menées dans des pays de cinq régions différentes et consacrées à différents aspects du lien entre propriété intellectuelle et développement. Outre les résultats de ces études, le projet a permis de créer de nouvelles bases de données et une capacité de recherche créant des avantages plus durables.


Intégration des projets du Plan d'action pour le développement : Les études¹²⁸ et principes directeurs élaborés dans le cadre des projets sur la propriété intellectuelle et l'économie informelle et sur la propriété intellectuelle et la fuite des cerveaux ont continué à être utilisées par les États membres. Dans la foulée de ces projets, deux nouveaux livres ont été publiés en 2016-2017 : i) *The Informal Economy in Developing Nations* (2016) et ii) *The International Mobility of Talent and Innovation : New Evidence and Policy Implications* (2017).

Principes directeurs : les activités du programme ont continué de s'appuyer sur les recommandations n^{os} 1, 35 et 37.

Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Impact sur la performance
Publication d'informations statistiques incomplètes (WIPI).	Si ce risque ne s'est pas concrétisé, il n'en a pas moins été présent pendant toute la durée de l'exercice biennal.	Les mesures d'atténuation prévues se sont avérées efficaces, notamment l'affectation de ressources suffisantes pour permettre un suivi des réponses aux enquêtes statistiques auprès des États membres.	Le volume des statistiques collectées par l'OMPI s'est amplifié en 2016-2017, et le nombre de réponses aux enquêtes a augmenté par rapport aux précédents exercices biennaux, ce qui a permis de disposer de données statistiques exhaustives et a contribué à la bonne exécution du programme.
Les publications de l'OMPI contiennent des données statistiques incomplètes ou présentent des lacunes en termes d'analyse.	Si ce risque ne s'est pas concrétisé, il n'en a pas moins été présent pendant toute la durée de l'exercice biennal.	Les principales mesures d'atténuation, notamment l'affectation de ressources suffisantes aux travaux de recherche et à l'examen par des pairs de projets d'études et de rapports, ont permis d'empêcher la communication de données inexacts ainsi que les faiblesses d'analyse.	Les données d'exécution ne se rapportaient pas expressément à ce risque, mais aucun impact négatif sur la performance n'a été observé.




Données relatives à l'exécution

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
V.1 Utilisation élargie et améliorée de l'information statistique de l'OMPI relative à la propriété intellectuelle				
 Nombre de recherches effectuées via le Centre de données statistiques de propriété intellectuelle	68 692 ¹²⁹ (à déterminer)	10% d'augmentation (à déterminer)	D'avril à décembre 2017 : 50 577	●

¹²⁷ http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo_pub_941_2016-chapter1.pdf

¹²⁸ http://www.wipo.int/econ_stat/fr/economics/studies/index.html

¹²⁹ Données basées sur les anciens outils et méthodes statistiques en ligne.

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE																									
 <p>Nombre de téléchargements de rapports statistiques annuels dans les six mois suivant leur publication¹³⁰</p>	<p>Indicateurs mondiaux de propriété intellectuelle : 26 710¹³¹</p> <p>Revue annuelle du PCT : 11 949¹³²</p> <p>Revue annuelle du système de Madrid : 4733¹³³</p> <p>Revue annuelle du système de La Haye : 3662¹³⁴ (à déterminer)</p>	<p>Indicateurs mondiaux de propriété intellectuelle : 10% d'augmentation</p> <p>Revue annuelle du PCT : 5% d'augmentation</p> <p>Revue annuelle du système de Madrid : 5% d'augmentation</p> <p>Revue annuelle du système de La Haye : 5% d'augmentation (à déterminer)</p>	<p>La mise en œuvre de l'outil amélioré d'analyse Web a eu lieu au cours de l'année 2016, ce qui a rendu impossible le suivi des données pour 2016.</p>	●																									
			<p>Indicateurs mondiaux de propriété intellectuelle 2017 : 22 564¹³⁵</p> <p>Revue annuelle du PCT 2017 : 8276¹³⁶</p> <p>Revue annuelle du système de Madrid 2017 : 1751¹³⁷</p> <p>Revue annuelle du système de La Haye 2017 : 232¹³⁸</p>	●																									
<p>L'écart entre la prévision de janvier et les chiffres réels concernant les demandes déposées en vertu des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye se situe dans les valeurs prévues</p>	<p>Prévisions de janvier 2015 concernant les demandes déposées et chiffres réels de 2015 : PCT 216 100; chiffres réels 217 230</p> <p>Madrid 51 090; chiffres réels 49 273</p> <p>La Haye 3940; chiffres réels 4111 (à déterminer)</p>	<p>Prévisions comprises dans l'intervalle de confiance de 80%</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Prévisions</th> <th>Chiffres réels¹³⁹</th> <th>Différence</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">PCT</td> <td>2016</td> <td>225 400</td> <td>232 013 (+3%)</td> </tr> <tr> <td>2017</td> <td>239 900</td> <td>243 500 (+2%)</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Madrid</td> <td>2016</td> <td>52 030</td> <td>53 537 (+2%)</td> </tr> <tr> <td>2017</td> <td>54 090</td> <td>56 267 (+4%)</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">La Haye</td> <td>2016</td> <td>5 560</td> <td>5 562 (+0%)</td> </tr> <tr> <td>2017</td> <td>6 180</td> <td>5 213 (-16%)</td> </tr> </tbody> </table>		Prévisions	Chiffres réels ¹³⁹	Différence	PCT	2016	225 400	232 013 (+3%)	2017	239 900	243 500 (+2%)	Madrid	2016	52 030	53 537 (+2%)	2017	54 090	56 267 (+4%)	La Haye	2016	5 560	5 562 (+0%)	2017	6 180	5 213 (-16%)	●
	Prévisions	Chiffres réels ¹³⁹	Différence																										
PCT	2016	225 400	232 013 (+3%)																										
	2017	239 900	243 500 (+2%)																										
Madrid	2016	52 030	53 537 (+2%)																										
	2017	54 090	56 267 (+4%)																										
La Haye	2016	5 560	5 562 (+0%)																										
	2017	6 180	5 213 (-16%)																										
<p>V.2 Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques</p>																													
 <p>Nombre annuel de visiteurs sur le site Web de l'Indice mondial de l'innovation</p>	<p>Page Web de l'Indice mondial de l'innovation de l'OMPI (GII)¹⁴⁰ : 48 190¹⁴¹ en 2014-2015</p> <p>Site Web du GII¹⁴² : 317 690 en 2014-2015¹⁴³ (à déterminer fin 2015)</p>	<p>GII de l'OMPI : augmentation de 10%</p> <p>Site Web du GII : augmentation de 10% (à déterminer)</p>	<p>GII de l'OMPI : 87 828 (+82%)</p> <p>2016 : 44 244</p> <p>2017 : 43 584</p>	●																									
			<p>Site Web du GII : 429 403 (+35%)</p> <p>2016 : 214 122</p> <p>2017 : 215 281</p>	●																									
 <p>Nombre de téléchargements du Rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde¹⁴⁴ dans les six mois suivant sa publication</p>	<p>Rapport 2015 sur la propriété intellectuelle dans le monde : 30 017 (à déterminer)</p>	<p>Augmentation de 10% (à déterminer)</p>	<p>Rapport 2017 sur la propriété intellectuelle dans le monde : 8971¹⁴⁵ téléchargements dans les 5 mois ayant suivi la publication</p>	●																									

¹³⁰ Les données de la période 2016-2017 ne peuvent pas être comparées aux niveaux de référence de 2015, l'outil et la méthode de suivi utilisés étant différents.

¹³¹ Données basées sur les anciens outils et méthodes statistiques en ligne.

¹³² Ibid.

¹³³ Ibid.

¹³⁴ Ibid.

¹³⁵ Du 6 décembre 2017 au 3 juin 2018.

¹³⁶ Du 20 juin 2017 au 20 décembre 2017.

¹³⁷ Du 16 mai 2017 au 16 novembre 2017.

¹³⁸ Du 3 août 2017 au 3 février 2018.

¹³⁹ Les chiffres réels pour 2017 sont à confirmer.

¹⁴⁰ http://www.wipo.int/econ_stat/fr/economics/gii/

¹⁴¹ Rectificatif : en 2014-2015, il y a eu 48 190 visiteurs uniques, et non 50 368 comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du programme de 2014-2015.

¹⁴² <https://www.globalinnovationindex.org/>

¹⁴³ Rectificatif : en 2014-2015, il y a eu 317 690 visiteurs uniques, et non 300 283 comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du programme de 2014/15.

¹⁴⁴ Rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde 2017 http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/fr/wipo_pub_944_2017.pdf

¹⁴⁵ Les données disponibles à la date de publication couvraient seulement cinq mois. Elles ne peuvent pas être comparées aux niveaux de référence de 2015, l'outil et la méthode de suivi utilisés étant différents.

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017
V.1	Utilisation élargie et améliorée de l'information statistique de l'OMPI relative à la propriété intellectuelle	2 677	2 423	2 442
V.2	Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques	3 395	4 030	3 958
Total		6 072	6 453	6 399

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	4 997	5 163	5 126	99%
Autres dépenses	1 075	1 290	1 274	99%
Total	6 072	6 453	6 399	99%

Budget final après virements :

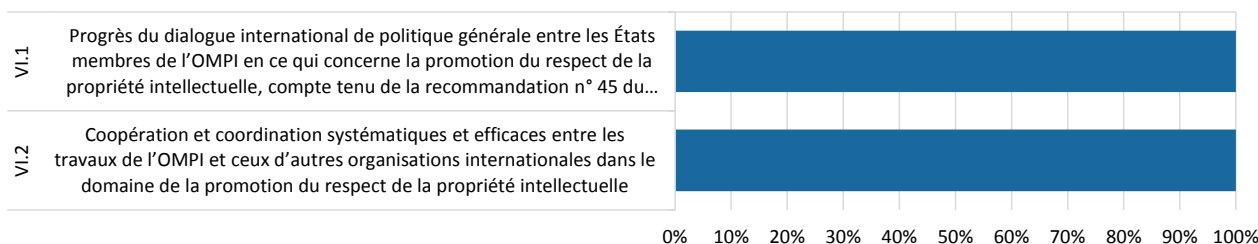
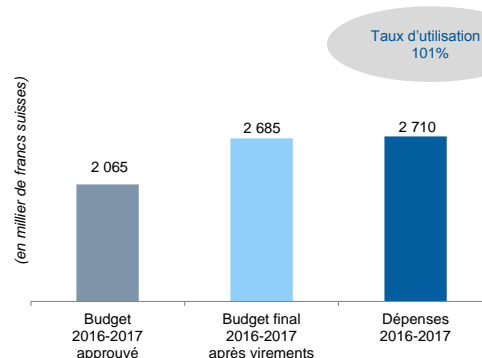
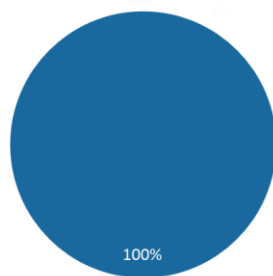
- L'augmentation des dépenses de personnel était principalement due au reclassement de deux postes.
- L'augmentation des dépenses autres que de personnel qui apparaît au résultat escompté V.2 était due à l'affectation de ressources i) à la phase II du projet du Plan d'action pour le développement relatif à la propriété intellectuelle et au développement socioéconomique, ii) à l'élaboration de l'Indice mondial de l'innovation, iii) à des projets de recherche particuliers en lien avec le Rapport 2017 sur la propriété intellectuelle dans le monde et iv) à la recherche liée à l'économie de la création.
- Le transfert de ressources du résultat escompté V.1 vers le résultat escompté V.2 était dû à l'élaboration d'un nouvel axe de recherche sur la politique et les résultats en matière d'économie de la création.

L'utilisation du budget a été conforme au budget final après virements.

Objectif stratégique VI COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tableau de bord des performances biennales

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé des progrès accomplis vers l'obtention des résultats pour l'exercice biennal 2016-2017, tels que mesurés par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.



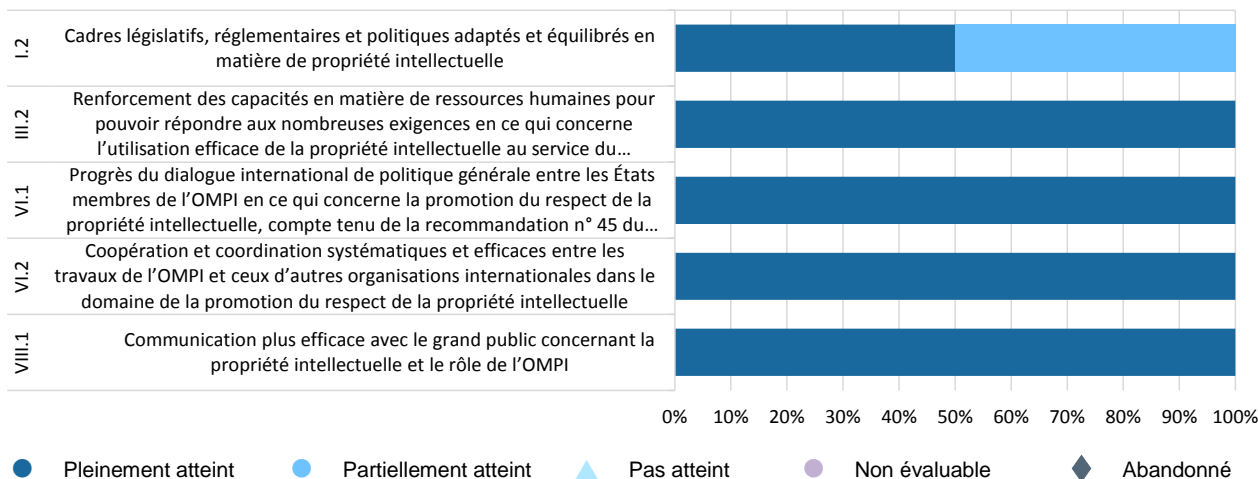
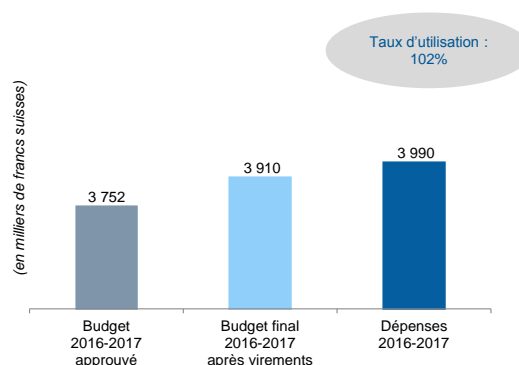
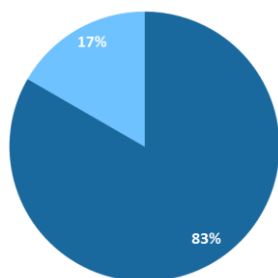
● Pleinement atteint ● Partiellement atteint ▲ Pas atteint ● Non évaluable ◆ Abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	ÉIE
VI.1 Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement	Accord permanent des États membres sur les activités de fond du Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits (ACE), en prenant en considération les préoccupations relatives au développement	Programme 17	●
VI.2 Coopération et coordination systématiques, efficaces et transparentes entre les travaux de l'OMPI et ceux d'autres organisations internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	Nombre de collaborations stratégiques ou autres activités communes menées avec les organisations partenaires dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	Programme 17	●

PROGRAMME 17 Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle

Chef de programme M. M.A. Getahun

Tableau de bord du programme



Principales réalisations

- La onzième et la douzième session du Comité consultatif sur l'application des droits (ACE) se sont tenues respectivement du 5 au 7 septembre 2016 et du 4 au 6 septembre 2017. Ces sessions de l'ACE ont fourni aux États membres un cadre d'échange de données d'expériences et de pratiques nationales grâce à des exposés d'experts et des tables rondes. L'ACE a continué à jouer son rôle de plateforme de dialogue international sur i) les activités de sensibilisation et les campagnes stratégiques menées pour promouvoir le respect de la propriété intellectuelle auprès du grand public, ii) les mécanismes institutionnels associés aux politiques et systèmes d'application des droits de propriété intellectuelle, iii) l'assistance fournie par l'OMPI dans le domaine législatif, notamment dans l'élaboration de lois nationales sur l'application des droits tenant compte des éléments de flexibilité, du niveau de développement, des différences entre les traditions juridiques et de l'usage abusif des procédures d'application de la loi et iv) le renforcement des capacités et l'appui de l'OMPI en faveur des activités de formation conformément aux recommandations du Plan d'action pour le développement et au mandat de l'ACE.
- La Conférence internationale sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle pour stimuler l'innovation et la créativité, organisée conjointement par l'OMPI et le Gouvernement municipal de Shanghai (SMPG) avec le soutien de l'Office d'État de la propriété intellectuelle de la République populaire de Chine (SIPO), s'est tenue à Shanghai (Chine) les 17 et 18 novembre 2016. Cet événement a rassemblé 300 représentants de haut rang de gouvernements et du secteur privé du monde entier, qui ont pu y partager des données d'expérience sur le rôle de la propriété intellectuelle dans la stimulation de l'innovation et la promotion du développement et de la croissance.

La conférence a été pour les participants l'occasion d'affirmer leur engagement commun à poursuivre le travail de promotion du respect de la propriété intellectuelle par le partage d'informations sur les stratégies de sensibilisation de l'opinion publique et sur les questions émergentes relatives à la détermination des droits de propriété intellectuelle et à la jurisprudence dans ce domaine.

- L'OMPI a mis en place deux ressources en ligne en matière de sensibilisation : [RespectforCopyright.org](http://respectforcopyright.org)¹⁴⁶ (en anglais et espagnol) et [RespectforTrademarks.org](http://respectfortrademarks.org)¹⁴⁷ (en anglais). Il s'agit dans les deux cas de sites Web conçus dans un style attrayant s'adressant à des jeunes d'âge scolaire, qui visent à aider ces derniers à mieux comprendre le droit d'auteur et les marques.

Principales contributions au Plan d'action pour le développement

Principes directeurs

- Les activités prévues par le programme 17 étaient destinées à assurer la cohésion de la politique internationale et à renforcer la coopération internationale pour le respect de la propriété intellectuelle, l'intégration des préoccupations relatives au développement et les initiatives internationales s'intéressant à la contrefaçon et au piratage. À cet égard, 38 activités de renforcement des capacités ont été organisées, dans le but de donner aux autorités nationales les moyens de promouvoir le respect de la propriété intellectuelle par un ensemble équilibré d'activités en matière d'application des droits et de mesures préventives destinées à réduire la demande de marchandises portant atteinte à des droits de propriété intellectuelle¹⁴⁸ (recommandation n° 45).
- La demande d'assistance législative sur la question de la compatibilité des lois en vigueur et projets de loi au niveau national avec les obligations en matière d'application des droits découlant de la partie III de l'Accord sur les ADPIC, compte tenu des éléments d'équilibre et de flexibilité prévus dans cet accord, s'est maintenue tout au long de l'exercice biennal; le nombre d'États membres ayant sollicité et reçu une assistance législative en matière d'application des droits de propriété intellectuelle (recommandations n° 14, 17 et 22) s'est élevé à 17, ce qui constitue un record.
- L'OMPI a continué de maintenir des relations étroites avec d'autres organisations intergouvernementales ainsi qu'avec le secteur privé, afin de souligner la vision de l'OMPI d'une démarche axée sur le développement en vue de favoriser le respect de la propriété intellectuelle¹⁴⁹ (recommandation n° 40). L'Organisation a tenu à cet égard deux réunions annuelles de coordination avec des organisations intergouvernementales menant des activités dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle (avril 2016 et mars 2017), encourageant ainsi la collaboration, l'établissement de partenariats stratégiques et la conduite d'activités communes avec d'autres organisations intergouvernementales, dans le but de favoriser la cohésion des politiques internationales et l'utilisation efficace des ressources.

Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Impact sur la performance
Absence de consensus entre les États membres sur les activités de l'OMPI en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle. Le rôle de l'OMPI dans la promotion du respect de la propriété intellectuelle peut être compromis.	Ce risque est resté présent tout au long de l'exercice biennal, mais a été contenu grâce à une mise en œuvre rigoureuse et intégrale du plan d'atténuation.	Des mesures d'atténuation efficaces ont été mises en place grâce à des consultations régulières avec les États membres, destinées à permettre une convergence des vues de ces derniers concernant la pertinence de l'ACE, de ses activités et de son rôle en matière d'élaboration de politiques, ainsi que les activités connexes de renforcement des capacités. Toutes les activités étaient menées selon des normes rigoureuses, garantissant la qualité, la transparence, la neutralité et une approche équilibrée.	Le respect scrupuleux du plan d'atténuation a permis de recueillir l'adhésion des États membres, et ainsi, de réaliser dans une large mesure les objectifs du programme. Les États membres ont exprimé leur appui au travail effectué par l'OMPI pour promouvoir le respect de la propriété intellectuelle, ainsi qu'en témoignent les progrès réalisés au sein de l'ACE et la persistance des demandes d'assistance des États membres en matière législative et de renforcement des capacités.

¹⁴⁶

<http://respectforcopyright.org/>

¹⁴⁷

<http://respectfortrademarks.org>

¹⁴⁸

Pour plus de renseignements, voir le document WIPO/ACE/12/10, à l'adresse :

http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=340916

¹⁴⁹



Les informations relatives aux activités menées par l'OMPI dans le domaine du respect de la propriété intellectuelle sont publiées sur le site de l'OMPI, à l'adresse : <http://www.wipo.int/enforcement/fr/activities/current.html>

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Impact sur la performance
Pays et parties prenantes se détournant de l'OMPI pour s'intéresser à d'autres organisations internationales ou régionales mettant en place des activités de promotion du respect de la propriété intellectuelle.	Ce risque est resté présent tout au long de l'exercice biennal, mais a été contenu grâce à une mise en œuvre rigoureuse et intégrale du plan d'atténuation.	L'une des mesures d'atténuation a consisté à encourager les parties prenantes à continuer à se tourner vers l'OMPI pour leurs activités dans le domaine du respect de la propriété intellectuelle. Les plans d'action comprenaient la collaboration sur les politiques nationales en matière de propriété intellectuelle dans le cadre des programmes 9 et 10, ainsi que par des partenariats avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales. L'accent a également été mis sur des activités axées sur les politiques, dans lesquelles l'OMPI pouvait jouer un rôle particulier et tirer parti de partenariats, en définissant et en créant des synergies par l'attribution de rôles clairs et bien définis aux différents partenaires.	Le respect scrupuleux du plan d'atténuation a permis une coopération réussie, favorisé les échanges avec les partenaires et mis en évidence la pertinence de l'OMPI en tant que lieu d'échanges incontournable en matière de respect de la propriété intellectuelle.

Perspectives

- L'OMPI a travaillé au cours de l'exercice biennal à l'élaboration d'une stratégie de promotion du respect de la propriété intellectuelle, en collaboration avec l'Autorité de la propriété intellectuelle et des entreprises de la Namibie. Cette stratégie a été soumise à l'Office national de la propriété intellectuelle en février 2017. Elle a bénéficié d'un fort appui national lors des assemblées 2017 de l'OMPI, ce qui a permis de décider d'une série de mesures de mise en œuvre comprenant notamment l'élaboration d'un petit ouvrage sur les délits en matière de propriété intellectuelle à l'intention des élèves de l'école de police, lequel a été terminé en grande partie avant la fin de 2017, ainsi que le lancement d'un ensemble d'activités de sensibilisation en 2018. La collaboration avec l'Autorité de la propriété intellectuelle et des entreprises de la Namibie dans le cadre du programme se poursuivra en 2018-2019, afin d'assurer l'achèvement et la mise en œuvre de la stratégie de promotion du respect de la propriété intellectuelle.

Données relatives à l'exécution

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle				
 Nombre de pays ou d'organisations régionales ayant adopté ou modifié leurs cadres de référence aux fins de l'application effective des droits de propriété intellectuelle au regard du titre III de l'Accord sur les ADPIC et de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement, ou s'appropriant à le faire, suite à l'assistance fournie par l'OMPI	21 (13) au total	1 pays ou organisation régionale ayant adopté ou modifié leurs cadres de référence aux fins de l'application effective des droits de propriété intellectuelle	2 pays (Afrique) ont adopté ou modifié leurs cadres de référence aux fins de l'application effective des droits de propriété intellectuelle : Afrique (15), pays arabes (4), Asie et Pacifique (12), Amérique latine et Caraïbes (5), pays en transition (2) (total)	●
Nombre de pays ayant adopté ou mis en œuvre une stratégie nationale de promotion du respect de la propriété intellectuelle, ou étant engagés dans un tel processus, avec l'assistance de l'OMPI	2 pays engagés dans un processus d'adoption d'une telle stratégie	2 pays ont adopté une telle stratégie au cours de l'exercice biennal	1 pays (Lettonie) a adopté 1 pays (Namibie) a accepté une stratégie et entrepris sa mise en œuvre	●
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition				
 Pourcentage de participants formés faisant état de leur satisfaction quant à l'utilité de la formation reçue et à sa pertinence pour l'exercice de leurs activités professionnelles	Taux de satisfaction moyen : Utilité : 93% (90%) Pertinence : 92% (90%)	Utilité : >85% Pertinence : >85%	Taux de satisfaction moyen : Utilité : 93% Pertinence : 93%	●

VI.1	Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement				
	Accord permanent des États membres sur les activités de fond du Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits (ACE), en prenant en considération les préoccupations relatives au développement	Accord sur le programme de travail trouvé lors des neuvième et dixième sessions de l'ACE (paragraphe 44 du document WIPO/ACE/9/29 et paragraphe 40 du document WIPO/ACE/10/26)	Accord sur le programme de travail de la session suivante de l'ACE	Accord sur le programme de travail trouvé lors des onzième et douzième sessions de l'ACE (paragraphe 47 du document WIPO/ACE/12/15 et paragraphe 39 du document WIPO/ACE/11/11).	●
		<i>(Accord sur le programme de travail de la dixième session de l'ACE)</i>			
VI.2	Coopération et coordination systématiques et efficaces entre les travaux de l'OMPI et ceux d'autres organisations internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle				
	Nombre de collaborations stratégiques ou autres activités communes menées avec les organisations partenaires dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	7 (6) collaborations stratégiques ¹⁵⁰ au total 55 (24) activités communes	7 collaborations stratégiques (6) 50 activités communes au cours de l'exercice biennal (25)	7 collaborations stratégiques en cours au total 47 activités tenues conjointement avec des organisations partenaires et des parties prenantes et/ou auxquelles le programme 17 a participé.	●
VIII.1	Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI				
	Nombre d'États membres participant au programme d'attribution de prix de l'OMPI	54 (38)	54 (45)	En 2016-2017, 57 pays différents au total ont participé au programme d'attribution de prix de l'OMPI	●

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	639	636	665
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	1 105	1 162	1 174
VI.1 Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement	569	820	834
VI.2 Coopération et coordination systématiques et efficaces entre les travaux de l'OMPI et ceux d'autres organisations internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	1 111	1 292	1 315
VIII.1 Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	327	–	2
Total	3 752	3 910	3 990

¹⁵⁰ Les collaborations stratégiques englobent des partenariats de nature systématique et à long terme, y compris ceux établis au moyen d'accords de coopération, et portent sur des éléments de la promotion du respect de la propriété intellectuelle.

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	3 073	3 127	3 272	105%
Autres dépenses	679	783	718	92%
Total	3 752	3 910	3 990	102%

Budget final après virements :

- L'augmentation des dépenses de personnel était due au transfert d'un poste pour faire face à l'accroissement de la charge de travail liée au renforcement des capacités et à l'assistance technique, qui apparaît au résultat escompté III.2, et à l'organisation de la Conférence internationale sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle, qui apparaît au résultat escompté VI.2.
- L'augmentation des dépenses autres que de personnel était due à un transfert de ressources, qui apparaît au résultat escompté VI.1, destiné à financer : i) la douzième session de l'ACE et ii) la préparation de deux études et les futurs travaux convenus par les États membres lors de la onzième session de l'ACE.

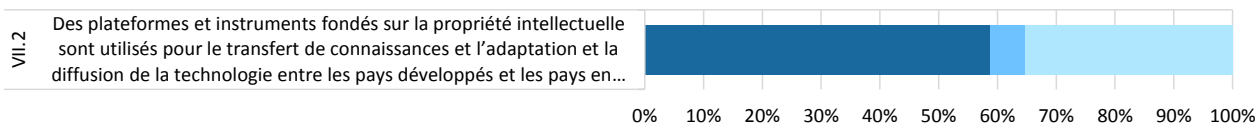
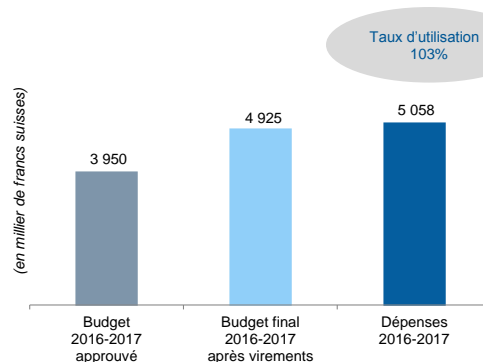
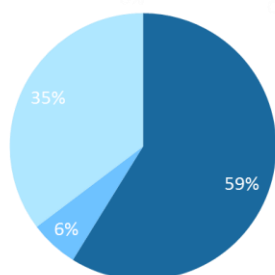
Utilisation du budget :

- L'utilisation du budget a été conforme au budget final après virements.
- La dépense qui apparaît au résultat escompté VIII.1 était liée au Programme d'attribution de prix de l'OMPI, lequel a été transféré au programme 21 en 2016.

Objectif stratégique VII PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET ENJEUX MONDIAUX

Tableau de bord des performances biennales

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé des progrès accomplis vers l'obtention des résultats pour l'exercice biennal 2016-2017, tels que mesurés par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.



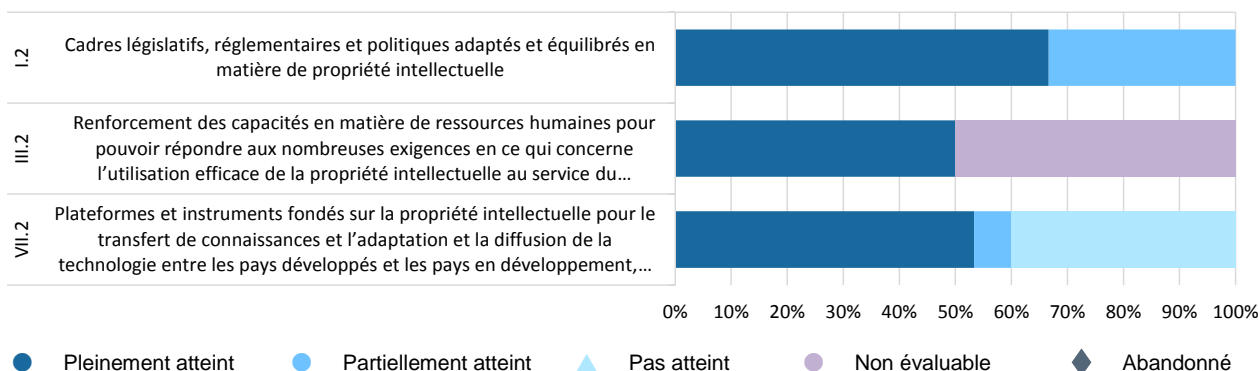
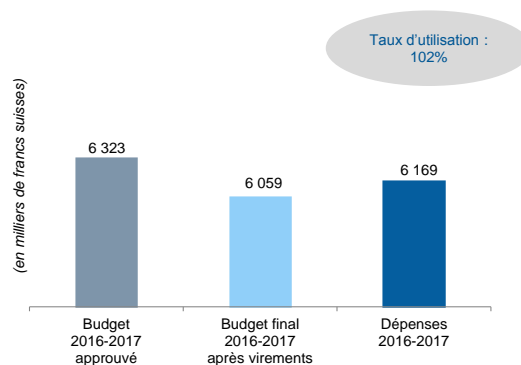
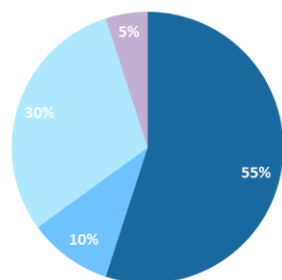
● Plinement atteint ● Partiellement atteint ▲ Pas atteint ● Non évaluable ◆ Abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	ÉIE
VII.2 Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux	Augmentation du nombre de participants à WIPO Re:Search, y compris dans les pays en développement et les PMA	Programme 18	●
	Augmentation du nombre d'accords au titre de WIPO Re:Search qui mènent à des activités nouvelles ou accélérées de recherche-développement dans le domaine des maladies tropicales négligées, du paludisme et de la tuberculose	Programme 18	● ▲
	Nombre d'accords favorisés par WIPO GREEN qui facilitent le transfert de connaissances, et l'adaptation, le transfert ou la diffusion des technologies	Programme 18	▲
	Nombre d'entrées dans la base WIPO GREEN	Programme 18	●
	Nombre d'entrées dans la base de données WIPO Re:Search	Programme 18	▲
	Nombre de consultations du site Web consacré aux défis mondiaux	Programme 18	● ● ●
	Nombre de membres de WIPO GREEN	Programme 18	▲ ▲ ●
	Progrès dans l'élaboration d'un cadre international de collaboration aux fins d'une contribution efficace de la propriété intellectuelle à la sécurité alimentaire grâce au processus de consultation	Programme 18	▲
	Participation des parties prenantes à une plateforme de l'OMPI (WIPO GREEN, WIPO Re:Search, par exemple)	Programme 20	● ●

PROGRAMME 18 Propriété intellectuelle et défis mondiaux

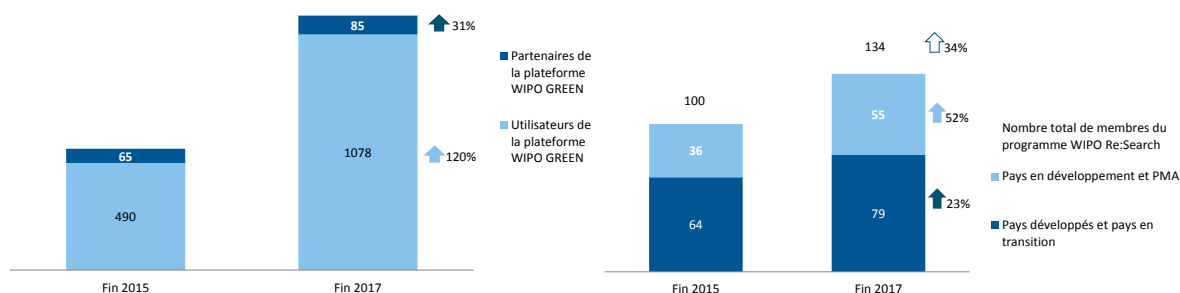
Chef de programme M. M. A. Getahun

Tableau de bord du programme



Principales réalisations

- L'une des grandes réalisations de 2016-2017 a été la conclusion de deux accords, les premiers à résulter de l'initiative WIPO GREEN – Le marché des technologies durables :
 - les sociétés Kwale Water and Sewerage Company (KWAWASCO) (demandeur de technologie) et Swiss Quest Water Supplies Limited (fournisseur de technologie) avaient signé en 2016 une première lettre d'intention qui avait conduit à un projet pilote relatif à l'installation d'un système de compteurs intelligents AquaCAPTURE chez les 20 000 clients de KWAWASCO. Le succès de ce projet a conduit KWAWASCO à solliciter des crédits auprès du Fonds pour les ressources aquatiques en vue du transfert intégral et de l'adoption de la technologie;
 - les sociétés Cubo Environmental Technologies (demandeur de technologie) et SusteQ (fournisseur de technologie) ont signé en 2017 un accord de coentreprise portant sur le déploiement du système de traitement d'eau de Cubo pour fournir de l'eau potable à 1000 habitants du village de Murang, au Kenya.
- Le nombre de participants aux programmes WIPO GREEN et WIPO Re:Search a fortement augmenté en 2016-2017, comme l'illustre le graphique ci-dessous.



- En 2017, WIPO GREEN a organisé la toute première édition d'*INNOVATE4 WATER – Un forum de mise en relation pour le développement durable*, qui rassemblait diverses parties prenantes des domaines de l'eau et de l'assainissement et visait plusieurs buts : i) permettre à des entreprises du secteur de l'eau de se faire connaître et leur donner ainsi un meilleur accès à des investisseurs visant un impact social, ii) promouvoir le transfert de technologies innovantes dans le domaine de l'eau ainsi que des modèles d'entreprise innovants dans des marchés émergents et des pays en développement et iii) faciliter les mises en relations afin de favoriser les collaborations.
- WIPO Re:Search a achevé et présenté son plan stratégique 2017-2021, exposant sa feuille de route autour de quatre objectifs stratégiques : i) utilisation des actifs de la propriété intellectuelle pour favoriser les collaborations de recherche-développement dans le domaine des maladies tropicales négligées, du paludisme et de la tuberculose, ii) intensification des progrès relatifs aux composés et axes de recherche prometteurs, iii) amélioration de la capacité mondiale de gestion des droits de propriété intellectuelle et de recherche-développement biomédicale et iv) sensibilisation aux avantages de la propriété intellectuelle pour l'innovation dans le domaine des maladies tropicales négligées, du paludisme et de la tuberculose. Douze des 14 accords de collaboration favorisés en 2016-2017 par le consortium WIPO Re:Search remplissaient au moins l'un des cinq critères fixés pour l'accomplissement des objectifs stratégiques du plan.

Principales contributions au Plan d'action pour le développement

Principes directeurs

- Dans le cadre des activités visant à favoriser une amélioration de l'information en matière de technologie ainsi que du transfert et de la diffusion de cette dernière, en particulier vers les pays en développement, 42 innovateurs de pays en développement ont pris part à une exposition organisée au Maroc, en 2016, à l'intention des PME lors de la vingt-deuxième Conférence des parties (COP22) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (recommandations n^{os} 25 et 30).
- WIPO Re:Search a vu le nombre de ses membres de pays en développement et de PMA augmenter de 52% par rapport à 2015. Par ailleurs, 35% des membres de WIPO GREEN provenaient de pays en développement (recommandations n^{os} 25 et 30).
- L'OMPI a continué à collaborer avec ses organisations partenaires à des activités de formation telles que le cours de niveau avancé OMPI-OMC, le colloque OMPI-OMC à l'intention des enseignants en propriété intellectuelle, l'atelier de l'OMC sur le commerce et la santé publique et, en octobre 2017, l'atelier technique de l'OMC sur l'accès aux médicaments et la propriété intellectuelle destiné aux participants de la Moldavie et de l'Ukraine. WIPO GREEN a mené une série d'activités communes avec le PNUE, la CCNUCC (CTCN) et la Banque asiatique de développement. Dans le cadre de sa coopération trilatérale avec l'OMS et l'OMC, l'OMPI a coorganisé et hébergé en octobre 2016 le sixième Symposium technique conjoint sur la résistance aux antimicrobiens (recommandation n^o 40).
- Le format multipartite du programme 18 a permis à ce dernier de faire participer des organisations compétentes de la société civile à ses activités. WIPO GREEN a notamment accueilli en 2017 d'importants partenaires non gouvernementaux, notamment Kopernik et Ingénieurs sans frontières (recommandation n^o 42).



Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Impact sur la performance
Le manque de volonté des membres ou partenaires des programmes WIPO Re:Search et WIPO GREEN pourraient avoir pour résultat un nombre insuffisant de données et, donc, une baisse de crédibilité des plateformes.	Si ce risque devait continuer durablement à faire l'objet d'une surveillance, la crédibilité des plateformes ne devrait plus être fondée uniquement sur le volume des données, étant donné qu'elles sont établies, mais plutôt être considérée d'un point de vue plus multidimensionnel.	Les mesures d'atténuation mettant l'accent sur le renforcement des ressources et activités des partenariats et sur la vérification de la conformité des services offerts aux besoins des clients ont contribué à faire en sorte que les deux plateformes soient perçues comme des partenariats crédibles, chacune dans son domaine.	Le nombre de membres des deux plateformes a augmenté au cours de l'exercice biennal, et cela d'une manière particulièrement forte (120%) en ce qui concerne les utilisateurs de WIPO GREEN, ce qui dénote un renforcement de l'intérêt pour le travail de ces plateformes. Il convient de reconnaître également la contribution des nouveaux membres et partenaires au bon fonctionnement de ces dernières, au-delà de la fourniture de données.

Perspectives

- Étant donné que la mise en œuvre de la phase finale d'élaboration de la nouvelle plateforme de ressources WIPO Re:Search était en cours en 2017, en vue d'un lancement en septembre 2018, l'ordre de priorité des travaux de WIPO Re:Search a été revu, ce qui s'est traduit par un ralentissement de la croissance de la base de données WIPO Re:Search. Il est prévu que l'amélioration de la convivialité du site conduira à une augmentation du nombre de consultations de la nouvelle plateforme. Qui plus est, cette dernière permet aux membres d'alimenter directement la base de données. Une fois terminée, la plateforme WIPO Re:Search fera l'objet d'une campagne d'information ciblée auprès des membres, afin de favoriser l'augmentation du nombre de données et de stimuler les visites sur la page d'accueil en vue d'atteindre les objectifs fixés pour 2018-2019.
- L'augmentation du nombre de données contenues dans WIPO GREEN a été moins importante que prévu, en raison de complications survenues au cours de l'année 2017 concernant une nouvelle interface de traitement des données, qui se sont répercutées sur les téléchargements de tiers et les visites sur le site Web. La nouvelle interface doit être mise en service en 2018. L'accent sera mis ensuite sur l'amélioration de la convivialité de la plateforme WIPO GREEN et la mise en œuvre d'une campagne d'information ciblée auprès des membres, afin de favoriser l'augmentation du nombre de données et de stimuler les visites sur la page d'accueil en vue d'atteindre les objectifs fixés pour 2018-2019.
- Depuis le lancement de WIPO GREEN en 2013, beaucoup de progrès ont été accomplis en ce qui concerne la création de liens entre demandeurs et fournisseurs d'écotechnologies; la base de données et une série de campagnes de promotion et de rencontres ciblées ont ainsi permis d'établir 380 de ces liens au cours du seul exercice 2016-2017. Le temps nécessaire pour que ces mises en relation débouchent sur des transferts de technologie a toutefois été plus long que prévu, les deux premiers contrats ayant seulement été conclus en 2016-2017. L'approche ciblée adoptée par WIPO GREEN sera maintenue en 2018-2019, de manière à faire aboutir un plus grand nombre de contrats et à réaliser les objectifs de l'exercice biennal.
- Des progrès plus lents que prévu ont été enregistrés en 2016-2017 en ce qui concerne l'élaboration d'un cadre international de collaboration aux fins d'une contribution efficace de la propriété intellectuelle à la sécurité alimentaire. Un rapport sur la propriété intellectuelle et la sécurité alimentaire commandé par l'OMPI et livré en 2017 contribuera à l'évaluation de la possibilité d'engager des travaux dans ce domaine en 2018-2019.

Données relatives à l'exécution

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
1.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle				
 Nombre de pays demandant à l'OMPI une contribution dans le domaine de la propriété intellectuelle en rapport avec des questions relatives à la politique en matière de concurrence	16 pays en 2014-2015 (12)	12 pays au cours de l'exercice 2016-2017	7 pays : Afrique du Sud, Brésil, Canada, Italie, Mexique, Pérou, Philippines	●
 Nombre et éventail de parties prenantes (offices de propriété intellectuelle, services chargés de l'application du droit de la	77 (64) administrations nationales chargées de la propriété intellectuelle/ de la concurrence; 5(pas de	26 administrations nationales supplémentaires chargées de la propriété	33 administrations supplémentaires (110 au total); 5 organisations intergouvernementales/ONG (CNUCED,	● ●

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
concurrence, organisations intergouvernementales et ONG compétentes) ayant engagé un dialogue avec l'OMPI	<i>changement</i>) organisations intergouvernementales/ ONG au total	intellectuelle/de la concurrence; 5 organisations intergouvernementales/ ONG	CUTS, ICN, OCDE, OMC	
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition				
 Nombre de dispositions prises pour l'hébergement de scientifiques de pays en développement	6 (5) dispositions pour l'hébergement au total	2 dispositions supplémentaires pour l'hébergement	3 dispositions supplémentaires pour l'hébergement	●
Pourcentage de participants ayant suivi le module d'enseignement à distance sur la propriété intellectuelle relative à la santé qui sont favorables à l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement grâce au transfert de connaissances et à l'acquisition de compétences	s.o.	Au moins 70% des personnes interrogées	Données non disponibles	●
VII.2 Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux				
 Augmentation du nombre de participants à WIPO Re:Search, y compris dans les pays en développement et les PMA	100 (96) membres au total, dont 36 ¹⁵¹ (27) de pays en développement ou de PMA	8 nouveaux membres; 7 de pays en développement	34 nouveaux membres, 19 de pays en développement (134 au total, 55 de pays en développement)	●
Nombre de données dans la base WIPO Re:Search	193 (186) données dans la base de données	300 données au total	192 données au total	▲
 Augmentation du nombre d'accords au titre de WIPO Re:Search qui mènent à des activités nouvelles ou accélérées de recherche-développement dans le domaine des maladies tropicales négligées, du paludisme et de la tuberculose	96 (90) accords au total	30 nouveaux accords dont 20 accords de suivi	26 nouveaux accords dont 7 accords de suivi (115 accords au total)	● ▲
 Nombre de membres de WIPO GREEN	65 (57) partenaires au total 490 (430) partenaires au total	14 partenaires supplémentaires 200 utilisateurs supplémentaires	20 partenaires supplémentaires (85 au total) 588 utilisateurs supplémentaires (1048 au total)	● ●
Nombre de données dans la base WIPO GREEN	2181 (2050) au total	1 200 données supplémentaires	781 données supplémentaires (2962 données au total)	●
 Nombre d'accords favorisés par WIPO GREEN qui facilitent le transfert de connaissances, et l'adaptation, le transfert ou la diffusion des technologies	Accords sur les échanges de données : 7 en tout (<i>pas de changement</i>) Lettres d'intention signées : 16 au total	10 accords au total	Accords favorisés : 2 nouveaux (2 au total) Accords sur les échanges de données : 2 supplémentaires (9 au total) Accords formels : lettres d'intention signées – 9 supplémentaires (25 en tout) mémorandums d'accord : 1 nouveau (au total)	▲

¹⁵¹ Rectificatif : le nombre effectif de membres de WIPO Re:Search provenant de pays en développement/PMA à la fin de 2015 était de 36 et non de 22, comme indiqué dans le Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015.

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
Progrès dans l'élaboration d'un cadre international de collaboration aux fins d'une contribution efficace de la propriété intellectuelle à la sécurité alimentaire grâce au processus de consultation	s.o. – pas de projet de cadre	Élaboration d'un projet de cadre général	Un projet de rapport sur les options et un projet de rapport sur les défis mondiaux ont été élaborés pour consultation interne.	▲
Nombre de consultations du site Web consacré aux défis mondiaux	<p>Nombre de pages consultées en 2014-2015 :</p> <p>Division des défis mondiaux 2693 (1353)</p> <p>Santé mondiale et propriété intellectuelle : 9233¹⁵² (4778)</p> <p>Changement climatique et propriété intellectuelle : 4952 (2462)</p> <p>WIPO Re:Search : 62 118 (38 852)</p> <p>WIPO GREEN : 207 716 (77 752)</p> <p>Téléchargements de fichiers pdf : 45 253</p>	10% d'augmentation	<p>Nombre de pages consultées en 2016-2017 :</p> <p>Division des défis mondiaux : 3757 (+40%)</p> <p>Santé mondiale et propriété intellectuelle : 14 268 (+55%)</p> <p>Changement climatique et propriété intellectuelle : 8642 (+74%)</p> <p>WIPO Re:Search : 37 095 (-40%)</p> <p>WIPO GREEN : 213 473 (+3%)</p> <p>Téléchargements de fichiers pdf : 69 059 (+53%)</p>	● ● ● ▲ ▲ ●

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	387	394	385
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	1 500	202	152
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	145	369	396
VI.1 Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement	187	371	363
VI.2 Coopération et coordination systématiques et efficaces entre les travaux de l'OMPI et ceux d'autres organisations internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	197	202	198
VII.2 Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux	3 497	4 127	4 288
VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	410	394	386
Total	6 323	6 059	6 169

¹⁵² Rectificatif : la page Web Santé mondiale et propriété intellectuelle a été consultée 9233 fois et non 31 800 fois, comme indiqué dans le Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015.

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	5 545	4 970	5 187	104%
Autres dépenses	778	1 090	982	90%
Total	6 323	6 059	6 169	102%

Budget final après virements :

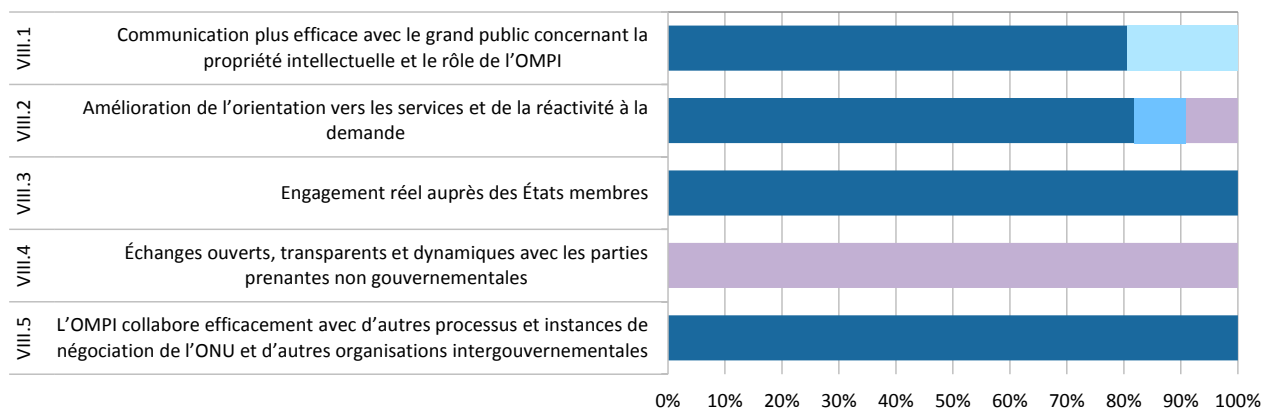
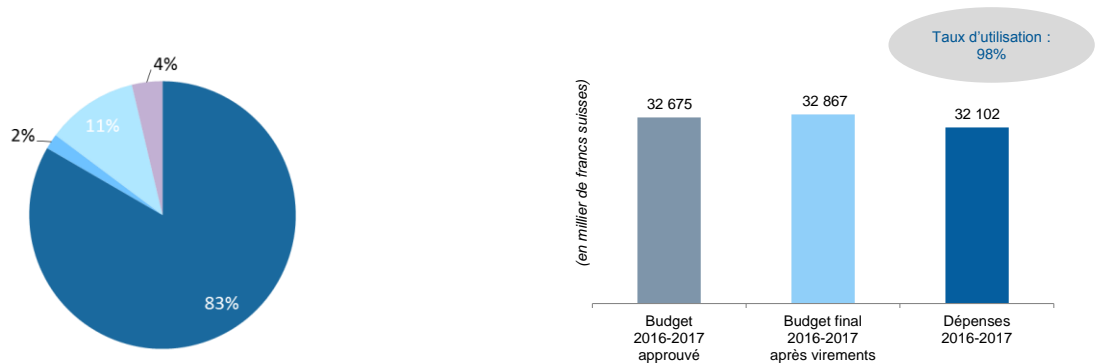
- La diminution des dépenses de personnel qui apparaît au résultat escompté I.2 était due : i) au transfert d'un poste au Département des savoirs traditionnels et des défis mondiaux (programme 4) pour améliorer la coordination globale et la gestion des deux domaines et ii) au transfert d'un poste pour répondre aux priorités du programme 3.
- L'augmentation des dépenses autres que de personnel était due principalement au transfert de fonds destinés à appuyer : i) le renforcement des plateformes WIPO Re:Search et WIPO GREEN au titre du résultat escompté VII.2 et ii) la finalisation de la deuxième édition de la publication *Introduction à la propriété intellectuelle – Théorie et pratique*, au titre du résultat escompté VIII.5.
- L'augmentation des dépenses apparaissant aux résultats escomptés III.2 et VI.1 était due principalement à la réaffectation de ressources en personnel vers le Bureau du sous-directeur général du Secteur des questions mondiales, conformément aux plans de travail annuels.

L'utilisation du budget a été conforme au budget final après virements.

Objectif stratégique VIII INTERFACE DE COMMUNICATION DYNAMIQUE ENTRE L'OMPI, SES ÉTATS MEMBRES ET L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES

Tableau de bord des performances biennales

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé des progrès accomplis vers l'obtention des résultats pour l'exercice biennal 2016-2017, tels que mesurés par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.



● Pleinement atteint ● Partiellement atteint ▲ Pas atteint ● Non évaluable ◆ Abandonné

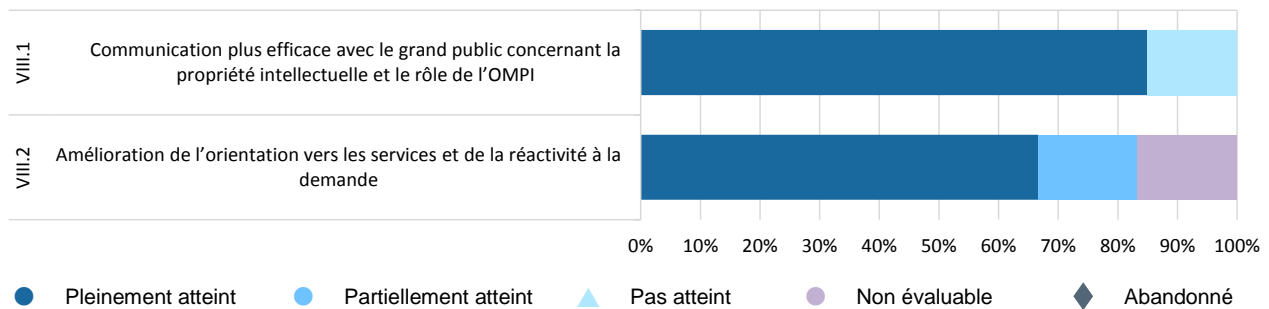
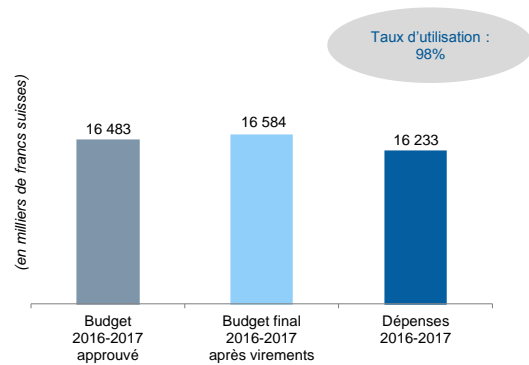
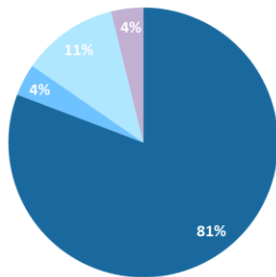
Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	ÉIE
VIII.1 Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	Nombre d'États membres participant au programme d'attribution de prix de l'OMPI	Programme 17	●
	Réduction du nombre d'utilisateurs qui quittent le site Web de l'OMPI directement à partir du portail et des principales pages d'aiguillage	Programme 19	●●●●● ▲▲
	Participation à la campagne de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle	Programme 19	●
	Nombre de personnes qui consultent les contenus relatifs aux principaux événements, réalisations et activités de l'OMPI	Programme 19	●
	Visites sur les sites des publications de l'OMPI et du Magazine de l'OMPI	Programme 19	●●
	Parties prenantes ayant une vision positive de la réputation de l'OMPI; et reconnaissance accrue de la marque OMPI	Programme 19	●●

	Consultations des contenus presse, vidéo et photo de l'OMPI	Programme 19	
	Influence de l'OMPI et participation des parties prenantes dans les réseaux sociaux	Programme 19	
	Augmentation de la fréquentation du site Web des bureaux extérieurs de l'OMPI	Programme 20	
VIII.2 Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande	Taux de satisfaction des clients et des parties prenantes	Programme 19	
	Normes de service du Centre de services à la clientèle de l'OMPI	Programme 19	
	Utilisateurs satisfaits des services de la Bibliothèque	Programme 19	
	Délai de traitement des demandes de renseignements	Programme 20	
VIII.3 Engagement réel auprès des États membres	Pourcentage d'actes d'adhésion et autres actes accomplis à l'égard de traités faisant l'objet d'un traitement dans les délais requis	Programme 21	
	Pourcentage de réunions de comités pour lesquelles des réunions d'information préalables sont tenues à l'intention des États membres	Programme 21	
	Degré de satisfaction des délégués en ce qui concerne l'organisation des assemblées	Programme 21	
	Taux de satisfaction des États membres et des parties prenantes en ce qui concerne l'organisation des événements	Programme 21	
	Délais de publication des documents des assemblées	Programme 21	
VIII.4 Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales	Nombre d'ONG ayant le statut d'observateur permanent qui participent aux travaux de l'OMPI et inversement	Programme 21	
VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	Nombre d'activités communes avec le Secrétariat de l'ASEAN, l'OHMI-ECAP, la Fondation Asie-Europe et l'AANZFTA	Programme 20	
	Nombre d'initiatives menées par l'OMPI en partenariat avec l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales afin de mener à bien les objectifs de développement durable	Programme 20	
	Contributions de l'OMPI reprises dans des rapports, des résolutions et des documents de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales concernant des processus pertinents et ciblés	Programme 20	
	Nouvelles initiatives communes avec d'autres organismes des Nations Unies ou organisations intergouvernementales	Programme 21	
	Pourcentage de produits et services provenant de sources locales dans les acquisitions réalisées aux fins d'activités de développement	Programme 24	
	Pourcentage de dépenses soumises à effet de levier de l'ONU (appels d'offres communs ou portage)	Programme 24	

PROGRAMME 19 Communications

Chef de programme Mme S. Forbin

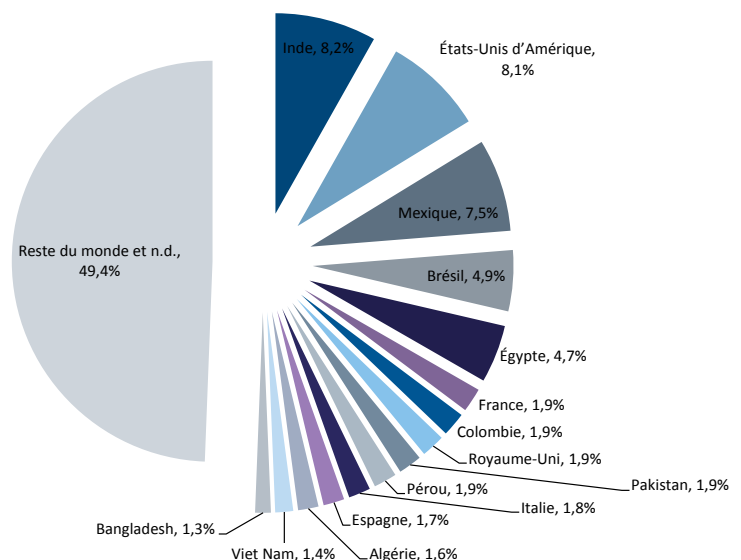
Tableau de bord du programme



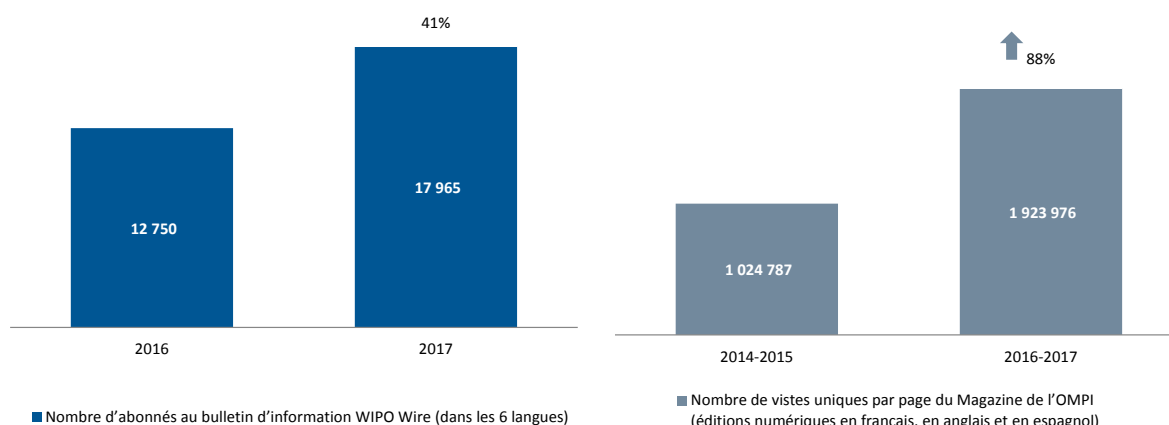
Principales réalisations

- Identité de marque forte.** L'Enquête biennale sur la perception des parties prenantes a permis de faire un sondage d'opinion auprès d'un échantillon représentatif de 7680 parties prenantes, 74% des répondants considérant l'OMPI comme le forum mondial dans le domaine de la propriété intellectuelle et 84% considérant que l'OMPI a une bonne réputation. La vidéo de trois minutes "Qu'est-ce que l'OMPI?", parue en octobre 2016, a suscité des commentaires particulièrement élogieux, et s'est révélée comme un outil précieux, qui peut être utilisé comme aide à la communication de marque, dans le cadre de conférences, de réunions, de séminaires ambulants et d'autres manifestations organisées par l'OMPI.
- Influence et visibilité.** Grâce à la promotion dont elles ont fait l'objet, les principales manifestations et publications de l'OMPI ont conféré davantage d'influence et de visibilité à l'Organisation. L'Indice mondial de l'innovation a été mentionné 11 400 fois dans les médias en 2016, et 14 100 fois en 2017. Les campagnes menées sur Twitter ont produit 8500 impressions de tweets en 2016, et 10 000 en 2017. La communication multicanale de l'Indice mondial de l'innovation place résolument le présent rapport parmi les meilleures études annuelles du système des Nations Unies.

Répartition mondiale des abonnés à la page Facebook de l'OMPI



- **Engagement des parties prenantes.** Des campagnes multiplateformes et multiformats ont permis d'accroître nettement l'intérêt suscité par d'importantes manifestations de l'OMPI telles que la Conférence de l'OMPI sur le marché mondial des contenus numériques (67 200 vues pour #GDCM, le mot-dièse le plus populaire) et l'entrée en vigueur du Traité de Marrakech (plus de 103 100 vues pour le tweet principal). La campagne pour la Journée mondiale de la propriété intellectuelle a connu les meilleurs résultats de ses 17 années d'histoire : plus de 500 manifestations annoncées dans 124 pays en 2017 et une portée organique de 363 800 personnes sur Facebook. Le taux d'interaction positive avec les contenus de l'OMPI sur Twitter (plus de 40 400 partages de tweets sur la durée de l'exercice biennal) par rapport au nombre d'abonnés (plus de 49 000) témoigne d'un fort engagement communautaire. Le nombre de consultations des photos postées sur la plateforme de partage Flickr a atteint 2,86 millions au cours de l'exercice biennal 2016-2017, ce qui constitue un record historique.
- La nouvelle application mobile "Wipo Delegate", lancée en novembre 2017, permet en outre de communiquer en temps réel à plus de 400 délégués et parties prenantes les dernières informations relatives aux réunions et à l'actualité de l'OMPI. Les canaux de communication médiatique propres à l'OMPI ont également joué un rôle essentiel pour la promotion de l'Organisation auprès des principales parties prenantes, et leur fréquentation a connu une nette augmentation, comme le montre le graphique ci-dessous.



- **Accès plus large aux publications et disponibilité géographique des publications.** Une politique de libre accès, lancée afin de faciliter la réutilisation gratuite et la traduction des publications de l'OMPI, prévoit que la licence Creative Commons la plus ouverte (CC BY) s'appliquera à toutes les nouvelles publications et à tous les supports promotionnels édités au cours de l'exercice biennal. Douze nouveaux États membres disposent désormais de bibliothèques dépositaires de l'OMPI, ce qui porte à 117 le nombre d'adhérents à ce programme. À la suite de l'engagement de l'OMPI en faveur de la Charte de l'édition en format accessible, les 17 premières publications ont été publiées dans des formats accessibles aux déficients visuels.
- **Culture du service.** Le nouveau Centre de services à la clientèle, présidé par le Directeur général, a commencé à standardiser le traitement des demandes émises par les clients dans les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle et d'autres services, y compris au sein des bureaux extérieurs. Les améliorations apportées en matière de soutien au système de service à la clientèle ont permis de réduire les délais de réponse aux demandes des clients.

Principales contributions au Plan d'action pour le développement

Intégration du Plan d'action pour le développement : le programme 19 a poursuivi les travaux d'élaboration et d'actualisation de la base de données IP Advantage et a fourni un appui sous la forme d'éditoriaux, de dessins, de vidéos, de sites Web et d'autres moyens de communication à de nombreux produits liés au Plan d'action pour le développement et produits d'autres programmes de l'Organisation. La licence Creative Commons la plus ouverte (CC BY) s'applique à toutes les nouvelles publications et à tous les supports promotionnels édités.

Principes directeurs : le programme 19 a contribué au Plan d'action pour le développement en fournissant une assistance technique pour promouvoir une culture de la propriété intellectuelle axée sur le développement et en mettant l'accent sur : i) la sensibilisation accrue de l'opinion publique à la propriété intellectuelle, ii) l'initiation à la propriété intellectuelle dans les programmes d'enseignement de différents niveaux et iii) la réponse à la demande croissante des pays en développement et des PMA en ce qui concerne les informations publiées (recommandation n° 3).

Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Impact sur la performance
Il incombe à l'OMPI de respecter les normes les plus élevées en matière de transparence et de responsabilisation et à ce titre, l'Organisation fait l'objet d'un examen attentif de la part de ses clients, de ses parties prenantes, de ses fonctionnaires, ainsi que du public. L'occurrence d'un événement présentant un risque peut avoir une incidence considérable sur la crédibilité des travaux de l'Organisation.	Il s'agissait d'un risque existant, auquel il a été fait face en prenant une série de mesures d'atténuation visant à assurer la transparence et la responsabilisation. Le service à la clientèle a été renforcé en continu, et des enquêtes fréquentes ont été menées afin de mesurer la manière dont étaient perçus de l'extérieur l'OMPI et ses services. Les résultats de ces enquêtes ont aidé à définir et préciser les mesures d'atténuation, et ont servi de repère pour l'appréciation de la réputation dont jouit l'OMPI auprès de ses principales parties prenantes.	Les mesures d'atténuation efficaces mises en place comprennent la diffusion anticipée d'informations à toutes les parties prenantes, la divulgation publique et le renforcement des relations avec les médias dans l'ensemble des régions, et particulièrement celles dans lesquelles les services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI ont connu une forte hausse. Le suivi constant de la couverture par la presse et les médias sociaux a permis de réagir rapidement aux questions, commentaires et critiques des principales parties prenantes.	La surveillance vigilante de ce risque a renforcé la capacité de communication de l'OMPI, et a contribué au maintien de la perception positive dont jouit l'OMPI.
La présence de l'OMPI sur le Web et dans les médias sociaux ne parvient pas à suivre le rythme des tendances des communications numériques et à satisfaire les préférences des parties prenantes.	Eu égard au fait que ces plateformes font souvent l'objet de changements sur lesquels l'OMPI n'a aucune maîtrise ou influence, ce risque est resté constant tout au long de l'exercice biennal.	Les mesures d'atténuation conçues pour permettre à l'OMPI de suivre le rythme des changements technologiques externes ont été efficaces. Les membres du personnel ont reçu une formation permanente en ligne, sur place et à l'extérieur pour les aider à renforcer leurs compétences en matière d'utilisation des dernières technologies et tendances du Web aux fins de l'élaboration de contenus numériques. De plus, l'OMPI a transféré une partie du risque en faisant appel à des partenaires et des ressources de l'extérieur pour renforcer les capacités internes.	Le travail effectué en ce qui concerne la présence de l'OMPI sur les médias sociaux a contribué à permettre au programme de remplir en grande partie ses objectifs en matière d'Internet et de médias sociaux.

Perspectives

- En ce qui concerne les taux de sortie des pages Web *À propos de la P.I.* et *Au sein de l'OMPI*, il est à souligner que ces dernières diffèrent des autres pages "d'aiguillage" en ce qu'elles fournissent une information d'ordre général (par exemple *Qu'est-ce que le droit d'auteur?*), qui peut suffire à répondre aux besoins d'un grand nombre d'utilisateurs. Le fait que ces deux pages présentent des taux de sortie élevés ne signifie donc pas nécessairement que leurs utilisateurs n'ont pas été satisfaits.
- L'augmentation du pourcentage de partages de tweets est liée en grande partie au nombre de manifestations de haut niveau tenues au cours de l'année considérée. L'entrée en vigueur du Traité de Marrakech et la Conférence sur le marché mondial des contenus numériques ont entraîné, dans les deux cas en 2016, une intensification des partages de tweets qui explique pourquoi l'objectif de pourcentage d'augmentation comparative du nombre de partages de tweets n'est que partiellement atteint en 2017. Sur l'ensemble de l'exercice biennal, le nombre de partages de tweets a connu une augmentation de 51% par rapport à 2014-2015.

Données relatives à l'exécution

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
VIII.1 Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI				
Parties prenantes ayant une vision positive de la réputation de l'OMPI; et reconnaissance accrue de la marque OMPI	85,3% des participants de l'enquête sont d'accord/tout à fait d'accord que l'OMPI a une bonne réputation générale. 70,2% des participants à l'enquête percevaient l'OMPI comme un forum mondial pour la promotion de la propriété intellectuelle (Enquête de l'OMPI sur les perceptions des parties prenantes, juin 2014)	85% ont une perception positive de la réputation de l'OMPI 75% reconnaissent l'OMPI comme l'instance mondiale pour la promotion de la propriété intellectuelle	84% ont une perception positive de la réputation de l'OMPI 74% reconnaissent l'OMPI comme l'instance mondiale pour la promotion de la propriété intellectuelle	● ●

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
Nombre de personnes qui consultent les contenus relatifs aux principaux événements, réalisations et activités de l'OMPI	Taux d'ouverture moyen en 2015 : 33,1% (à déterminer)	≥23% ¹⁵³ des personnes recevant le bulletin d'information WIPO Wire ouvrent celui-ci pour en consulter le contenu	25,8% des personnes recevant le bulletin d'information WIPO Wire ouvrent celui-ci pour en consulter le contenu	●
Participation à la campagne de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle	Des événements s'étant déroulés dans 105 pays ont été publiés sur la carte de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle de 2015 (110)	Événements dans ≥105 publiés sur la carte de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle (≥100)	Événements publiés dans : 121 pays en 2016; et 124 pays en 2017.	●
Visites sur les sites des publications de l'OMPI et du Magazine de l'OMPI	i) 217 600 consultations uniques du site des publications de l'OMPI en 2014-2015 (97 804) ii) 1 024 790 consultations uniques du site du Magazine de l'OMPI en 2014-2015 (432 342)	i) Augmentation de 20% du nombre de consultations uniques du site des publications; ii) Augmentation de 10% du nombre de consultations uniques du site du Magazine de l'OMPI	i) 407 908 consultations uniques du site des publications de l'OMPI en 2016-2017 (87% de plus qu'en 2014-2015) ii) 1 923 976 consultations uniques du site du Magazine de l'OMPI en 2016-2017 (88% de plus qu'en 2014-2015)	● ●
Consultations des contenus presse, vidéo et photo de l'OMPI	i) 503 120 consultations uniques du contenu Web du Centre des médias (toutes langues) en 2014-2015 (250 000) ii) 473 360 consultations de la chaîne YouTube de l'OMPI en 2014-2015 (à l'exclusion des vidéos destinées aux enfants) (467 180) iii) 2,54 millions de consultations des photos postées sur Flickr en 2014-2015; consultations globales fin 2015 : 3,44 millions (1,44 million); consultations globales fin 2014 : 2,41 millions)	i) Augmentation de 10% du nombre de consultations uniques du contenu Web du Centre des médias ii) Augmentation de 10% du nombre de consultations de la chaîne YouTube de l'OMPI (à l'exclusion des vidéos destinées aux enfants) iii) 2,5 millions de consultations des photos postées sur Flickr en 2016-2017 (soit consultations globales à fin 2017 : 5,94 millions)	i) 781 255 consultations uniques (55% de plus qu'en 2014-2015) ii) 232 vidéos produites au cours de l'exercice biennal, pour un total de 520 296 de consultations (10% de plus qu'en 2014-2015) iii) 2 864 732 consultations (13% de plus qu'en 2014-2015) (6 226 878 consultations globales à fin 2017)	● ● ●
Réduction du nombre d'utilisateurs qui quittent le site Web de l'OMPI directement à partir du portail et des principales pages d'aiguillage	i) Taux de rebond sur le portail : 29,8% (25,1%) ii) Taux de sortie des pages d'aiguillage (EN) : Services : 16,6% (13%) Politiques : 27,2% (16,9%) Coopération : 20,1% (15,3%) Références : 29,1% (19,1%) À propos de la P.I. : 59,9% (55,1%) Au sein de l'OMPI : 26,1% (23,5%)	i) Taux de rebond stable sur le portail; ii) Taux de sortie de la page d'aiguillage stable pour chacune des 6 rubriques principales du site Web (Services de P.I., Politiques, Coopération, Références, À propos de la P.I., Au sein de l'OMPI)	i) Taux de rebond sur le portail : 29,2% (EN) ii) Taux de sortie des pages d'aiguillage (EN) : Services : 16,6% Politiques : 21,2% Coopération : 21,9% Références : 16,7% À propos de la P.I. : 64,9% Au sein de l'OMPI : 33,6%	● ● ● ● ● ▲ ▲

¹⁵³ L'objectif de 23% se fonde sur la moyenne sectorielle calculée par la plateforme de marketing par courrier électronique MailChimp.

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
Influence de l'OMPI et participation des parties prenantes dans les médias sociaux	i) Nombre de favoris en 2015 : 6 420 (5 121)	i) Augmentation de 25% du nombre annuel de tweets de l'OMPI "mis en favoris"	i) Nombre de mentions "J'aime" ¹⁵⁴ 2016 : 13 289 (107% de plus qu'en 2015) 2017 : 20 928 (57% de plus qu'en 2016)	●
	ii) Nombre total de partages de tweets en 2015 : 14 820 (11 920)	ii) Augmentation de 15% du nombre annuel total de messages transférés	ii) Nombre total de partages de tweets : 2016 : 19 715 (33% de plus qu'en 2015) 2017 : 20 710 (5% de plus qu'en 2016)	● ● ▲
VIII.2 Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande				
Utilisateurs satisfaits des services de la Bibliothèque	70% des participants au questionnaire de satisfaction auprès des utilisateurs de la Bibliothèque étaient très satisfaits des services (100% de satisfaits ou très satisfaits) (72,2%)	≥70% de visiteurs et d'utilisateurs en ligne très satisfaits	2016 : 70% 2017 : 76,2% de clients très satisfaits des services ("excellent")	●
Taux de satisfaction clients/parties prenantes	Une moyenne de 85% des clients du PCT et de Madrid se sont déclarés satisfaits ou très satisfaits : PCT =89% Madrid =81%	≥90% de satisfaits ou très satisfaits	90% des clients du PCT satisfaits ou très satisfaits (Enquête de satisfaction auprès des utilisateurs du PCT –2017) 69% des clients de Madrid satisfaits ou très satisfaits (Enquête sur la perception 2016-2017)	● ▲ ●
	La satisfaction des clients du système de La Haye n'a pas été évaluée en 2014-2015. (86% des clients des systèmes de Madrid et de La Haye satisfaits ou très satisfaits (enquête de 2013))		La satisfaction des clients de La Haye n'a pas été évaluée en 2016-2017	
Normes de services du Centre de services à la clientèle de l'OMPI	i) 92% de tickets traités dans un délai d'un jour (pas de changement) ii) 100% de plaintes traitées dans un délai de huit heures de travail (pas de changement)	i) 92% de tickets traités dans un délai d'un jour (90%) ii) 100% de plaintes traitées dans un délai de huit heures de travail (90%)	i) 99,5% de tickets traités dans un délai d'un jour ii) 97,3% de plaintes traitées dans un délai de quatre heures de travail	● ●

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat) (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017
VIII.1 Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	10 808	11 053	10 869
VIII.2 Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande	5 674	5 531	5 364
Total	16 483	16 584	16 233

¹⁵⁴ Twitter a remplacé la fonction/touche "Favori" par un bouton "J'aime" à la fin de 2015.

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	13 996	13 374	13 288	99%
Autres dépenses	2 487	3 211	2 945	92%
Total	16 483	16 584	16 233	98%

Budget final après virements :

- La diminution nette des dépenses de personnel résultait : i) de la réaffectation à d'autres priorités de l'Organisation d'économies dégagées au titre du personnel et ii) de la réaffectation de ressources à des dépenses autres que de personnel, en l'occurrence les frais de fonctionnement du standard téléphonique.
- La légère diminution des dépenses autres que de personnel résultait principalement : i) de l'affectation de ressources à l'élaboration d'une application mobile à l'intention des délégués de l'OMPI et ii) de transferts des programmes 4, 11 et 13 pour la production d'animations et de vidéos.

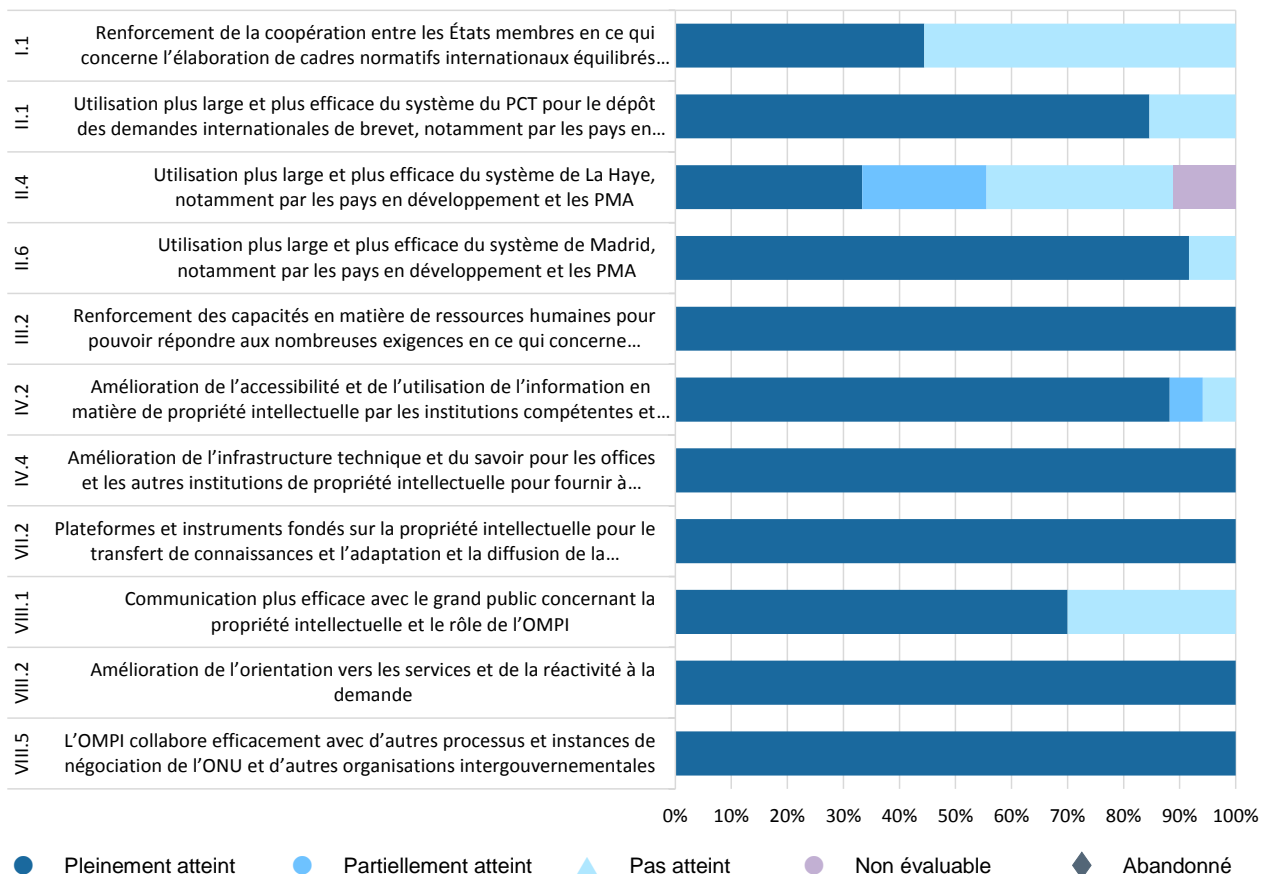
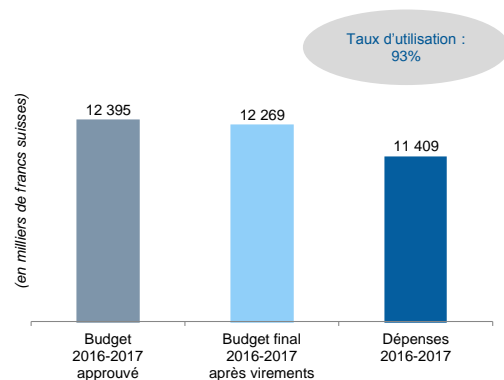
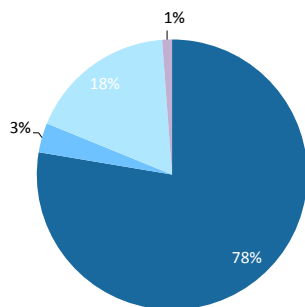
Utilisation du budget :

- L'utilisation du budget de personnel a été conforme au budget final après virements.
- La légère sous-utilisation des ressources autres que de personnel était due principalement à des économies par rapport aux prévisions de coût liées à la gestion des contenus, à l'architecture de l'information et à la convivialité du site Web de l'OMPI, ainsi qu'à un retard dans l'élaboration d'une application mobile à l'intention des délégués.

PROGRAMME 20 Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs

Chef de programme Le Directeur général
 M. M. A. Getahun
 M. Y. Takagi
 Mme B. Wang

Tableau de bord du programme



Principales réalisations

RELATIONS EXTÉRIEURES ET PARTENARIATS (M. M. A. Getahun)

- La mise en œuvre de plusieurs processus intergouvernementaux et processus des Nations Unies faisant partie du mandat de l'OMPI a commencé en 2016-2017, à savoir notamment : (i) le Programme de développement durable à l'horizon 2030; (ii) la troisième Conférence sur le financement du développement (FFD3); (iii) l'Accord de Paris en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC); (iv) les résultats de la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). L'OMPI a continué de jouer un rôle d'appui à ces processus en fournissant des informations équilibrées et factuelles.
- En tant que membre de l'Équipe de travail interinstitutions des Nations Unies (ETII) sur la science, la technologie et l'innovation pour les ODD, l'OMPI a contribué à l'organisation des premier et deuxième forums multipartites annuels sur la science, la technologie et l'innovation (STI) pour les ODD sur les thèmes respectifs "Exploiter le potentiel de la STI pour tous pour atteindre les ODD" et "La technologie et l'innovation pour un monde en mutation : les ODD 1, 2, 3, 5, 9 et 14". Dans le contexte de l'ETII également, l'OMPI a participé aux travaux du système des Nations Unies au titre du mécanisme de facilitation de la technologie, en fournissant des contributions relatives à l'innovation.
- En collaboration avec ONU Femmes et l'UNESCO, l'OMPI a lancé une initiative conjointe sur l'égalité des sexes et la STI pour les ODD et a participé à la création d'un sous-groupe de l'ETII sur l'égalité des sexes et la STI visant à promouvoir la cohésion des entités du système des Nations Unies travaillant dans ce domaine et la collaboration entre ces entités. Dans le cadre de cette initiative, une réunion d'experts s'est tenue au Bureau de coordination de l'OMPI à New York, qui a coorganisé une manifestation officielle au Forum politique de haut niveau sur l'égalité entre les sexes et la science, la technologie et l'innovation pour les ODD. L'OMPI a également contribué, en qualité d'observateur, aux travaux du Groupe de travail interinstitutions et d'experts sur les indicateurs des objectifs du développement durable (IAEG-SDG) et de la Commission de statistique, et a mis à disposition ses ensembles de données et ses méthodes de collecte de données à la demande des États membres.
- Afin de promouvoir l'innovation en matière de technologies liées aux changements climatiques ainsi que le transfert et la diffusion de ces technologies, notamment des énergies renouvelables, l'OMPI a conclu un protocole d'accord avec l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) pour la mise au point d'activités et de projets communs.
- Le Programme a continué, en coopération avec le Programme 3, à contribuer à la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) pour les rapports du Secrétaire général de l'ONU. La coopération avec d'autres OIG et organismes des Nations Unies a été renforcée, notamment avec : i) la CNUCED, avec l'adhésion à l'initiative "Le commerce électronique pour tous" menée par la CNUCED et le renouvellement de sa contribution active à la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat qui se tient à Genève (GEW 2016 et 2017), axée sur la promotion de l'innovation, l'esprit d'entreprise chez les jeunes, l'information en matière de brevets, les PME et la propriété intellectuelle; ii) le Comité technique (TC) 279 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), avec la fourniture de données pour une future série de normes sur la gestion de l'innovation (série ISO 50500).
- L'OMPI a maintenu son engagement effectif auprès du Conseil des ADPIC de l'OMC et a coordonné la participation de l'OMPI aux ateliers nationaux, régionaux et internationaux de l'OMC sur des sujets tels que la propriété intellectuelle, la santé publique et les flexibilités; la propriété intellectuelle, le commerce et l'environnement; les moyens de faire respecter les droits de propriété intellectuelle. L'OMPI a également coopéré étroitement avec l'OMC en vue de l'atelier annuel sur le commerce et la santé publique.
- Outre les travaux entrepris en coopération avec les programmes 1, 14 et 18 dans le cadre de la coopération trilatérale OMPI-OMS-OMC, le programme a veillé à la participation effective de l'OMPI aux réunions et processus de l'OMS concernés, dont l'Équipe de travail interinstitutions des Nations Unies sur les maladies non transmissibles (MNT). Le Bureau de New York a également apporté sa contribution au Programme 4 en ce qui concerne l'organisation de manifestations sur les ressources génétiques marines et les questions autochtones, dans le cadre des processus de l'ONU.

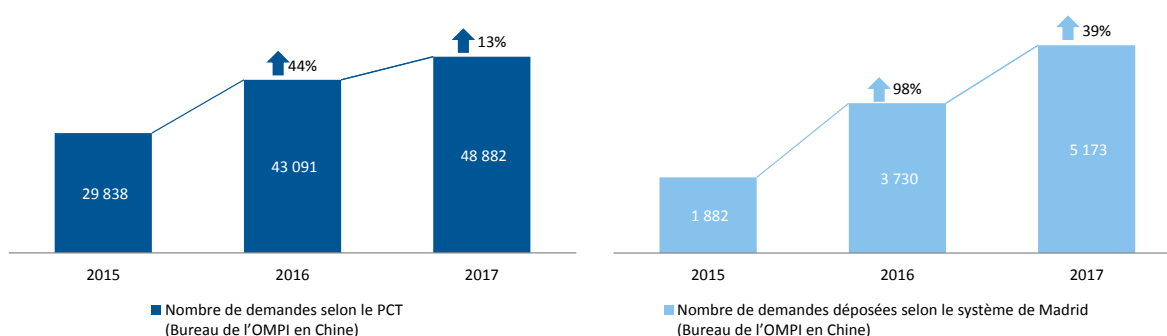
RELATIONS AVEC LES ONG ET LES INDUSTRIES (le Directeur général)

- Tout au long de l'exercice biennal, l'OMPI a continué d'identifier et de promouvoir les moyens permettant de renforcer la participation des parties prenantes non gouvernementales à ses activités. En 2016 et en 2017, l'OMPI a facilité un certain nombre de manifestations par le biais desquelles elle a sollicité la participation et la coopération de représentants de la société civile. En moyenne, 252 ONG accréditées à titre permanent ont assisté aux réunions des comités de l'OMPI chaque année, ce qui représente 71% du nombre total d'ONG ayant assisté à ces réunions

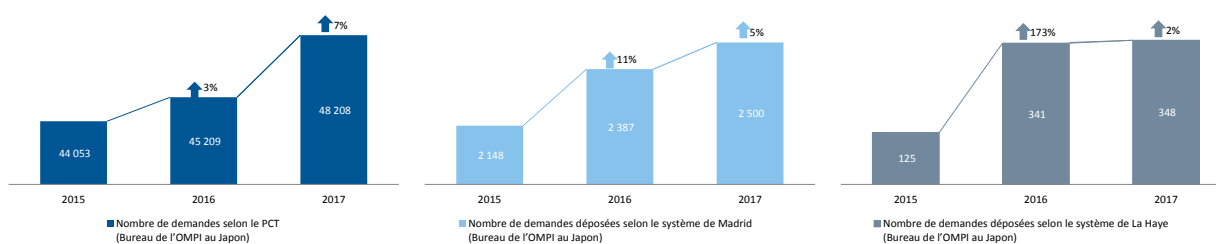
au cours de l'exercice biennal 2016-2017¹⁵⁵. La cinquième réunion avec le Directeur général organisée exclusivement à l'intention des ONG accréditées s'est tenue en février 2017, et elle a permis un échange de vues direct sur le système international de propriété intellectuelle en général et sur les travaux de l'OMPI en particulier.

BUREAUX EXTERIEURS

- **Bureau de l'OMPI au Brésil (Directeur général)** : Le Bureau de l'OMPI au Brésil (WBO) s'est attaché particulièrement à soutenir le Brésil dans son intention d'adhérer au Protocole de Madrid. À cet égard, le WBO a facilité les discussions au Brésil en s'engageant étroitement avec les ministères concernés, a aidé l'Office national de la propriété intellectuelle dans ses préparatifs et s'est engagé avec d'autres parties prenantes, telles que les associations de propriété intellectuelle et associations professionnelles nationales, afin d'expliquer les conséquences et les avantages de l'adhésion. Fin 2017, le Congrès brésilien avait reçu le projet de loi relatif à l'adhésion au Protocole de Madrid, et la question était à l'étude dans différentes commissions du Congrès.
- **Bureau de l'OMPI en Chine (Mme B. Wang)** : Tout au long de l'exercice biennal, le Bureau de l'OMPI en Chine s'est concentré sur la promotion intensive des services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI auprès des utilisateurs et des utilisateurs potentiels, ce qui a entraîné une forte croissance du nombre de demandes déposées par la Chine auprès du système du PCT et du système de Madrid.



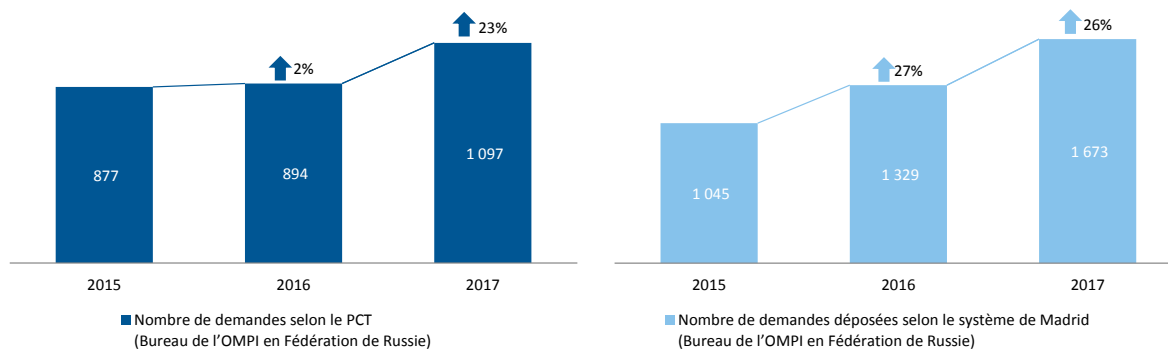
- L'OMPI a également mis l'accent sur une sensibilisation ciblée visant à ce que l'OMPI et ses services soient mieux compris et de plus en plus utilisés dans l'ensemble du pays. En conséquence, à la fin de l'exercice biennal, des relations de coopération avaient été établies avec un tiers des gouvernements provinciaux, plus de 10 ministères au niveau étatique et différentes associations industrielles.
- **Bureau de l'OMPI au Japon (M. Y. Takagi)** : Tout au long de l'exercice biennal, le Bureau de l'OMPI au Japon s'est concentré sur la promotion intense des services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI auprès des utilisateurs et des utilisateurs potentiels, ce qui a entraîné une forte croissance du nombre de demandes déposées par le Japon auprès du système du PCT, du système de Madrid et du système de La Haye.



- En outre, la promotion ciblée que le Bureau a faite des plateformes de l'OMPI regroupant plusieurs parties prenantes a donné de bons résultats en 2016-2017, avec une augmentation de 166% du nombre de technologies appartenant à des entreprises japonaises enregistrées dans la base de données WIPO GREEN de l'OMPI (38 en 2015 et 101 en 2017). Notamment, Fujitsu est également devenu partenaire de WIPO GREEN au cours de l'exercice biennal.

¹⁵⁵ Voir le Programme 21.

- **Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie (M. M. Svantner)** : La Fédération de Russie a déposé les instruments de ratification de l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye et du Traité de Marrakech en 2017. Les deux adhésions entreront en vigueur début 2018.
- Tout au long de l'exercice biennal, le Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie s'est concentré sur la promotion intensive des services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI auprès des utilisateurs et des utilisateurs potentiels, ce qui a entraîné une forte croissance du nombre de demandes déposées par la Fédération de Russie auprès du système du PCT et du système de Madrid.



- Le réseau des CATI au sein de la Fédération de Russie a continué de s'étendre en 2016-2017, passant de 135 CATI en 2015 à 170 en 2017, soit une augmentation de 26%.
- Un projet national sur les politiques de propriété intellectuelle à l'intention des universités et des instituts de recherche a été lancé en 2016, en coopération avec le Ministère de l'éducation et des sciences de la Fédération de Russie, Rospatent et l'université technique d'État de Moscou-Bauman, afin de renforcer les capacités des institutions universitaires et scientifiques russes en matière de gestion de la propriété intellectuelle.
- **Bureau de l'OMPI à Singapour (Directeur général)** : Le Bureau de l'OMPI à Singapour a continué d'aider les États membres de l'ASEAN dans le cadre du processus d'adhésion au Protocole de Madrid, conformément au Plan d'action de l'ASEAN en matière de DPI. Cela s'est traduit par quatre adhésions supplémentaires (Brunéi Darussalam, Indonésie, République démocratique populaire lao, Thaïlande), portant le nombre total de Parties contractantes de l'ASEAN à huit à la fin de l'exercice 2016-2017. Le Bureau a également contribué à la promotion de l'Arrangement de La Haye, ce qui a donné lieu à une adhésion (Cambodge) au cours de l'exercice biennal.
- Tout au long de l'exercice biennal, le Bureau s'est concentré sur le renforcement de l'engagement de l'OMPI auprès des associations nationales de propriété intellectuelle, ce qui a abouti à la création d'une table ronde annuelle de l'ASEAN à l'intention des associations nationales et régionales de propriété intellectuelle; cette table ronde vise à renforcer les liens avec les milieux commerciaux de l'ASEAN et à développer les possibilités de promotion des travaux de l'OMPI. La première table ronde a eu lieu en 2017.

Principales contributions au Plan d'action pour le développement

Principes directeurs : Le Programme 20 a continué à participer activement aux travaux du système des Nations Unies et d'autres OIG en prenant part aux processus et initiatives relatifs au développement, notamment à ceux relatifs aux ODD (Recommandations n° 4, 11, 14, 24, 30, 31 et 40).

Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Impact sur la performance
L'éloignement géographique des bureaux extérieurs par rapport au siège pourrait entraîner une fragmentation en matière de coordination et de communication.	Ce risque est resté stable tout au long de l'exercice biennal.	Le plan d'atténuation visant à mettre en place un engagement étroit, constant et structuré a permis d'atténuer ce risque et de veiller à ce que l'activité des bureaux extérieurs soit pleinement intégrée au cadre de résultats et au fonctionnement quotidien de l'Organisation.	Ce risque a été atténué au cours de l'exercice biennal, et n'a donc pas eu d'incidence négative sur les résultats.



Données relatives à l'exécution

RELATIONS EXTÉRIEURES ET PARTENARIATS

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
VIII.5	L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales			
Contributions de l'OMPI reprises dans des rapports, des résolutions et des documents de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales concernant des processus pertinents et ciblés	33 contributions en 2014-2015 qui toutes ont été accueillies avec satisfaction. (2012-2013 – 38 sur 38; 2014 – 12 sur 15, 3 en cours)	80%	79% des contributions de l'OMPI (30 communications sur 38) ont été prises en considération en 2016-2017.	●
Nombre d'initiatives menées par l'OMPI en partenariat avec l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales aux fins de la mise en œuvre des objectifs de développement durable	Aucune	5	5 nouvelles initiatives	●



BUREAUX EXTÉRIEURS

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
I.1	Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle			
Nombre de ratifications du Traité de Marrakech ou d'adhésions à ce traité	1 (Bureau de l'OMPI au Brésil) 0 (Bureau de l'OMPI en Chine) 0% (Bureau de l'OMPI au Japon) 0 (Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie) 1 Bureau de l'OMPI à Singapour (Singapour) (0 tous bureaux extérieurs)	1 (Bureau de l'OMPI en Chine) 1% (Bureau de l'OMPI au Japon) 1 (Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie) 2 supplémentaires Bureau de l'OMPI à Singapour (identique, 1 Bureau de l'OMPI au Brésil)	Bureau de l'OMPI en Chine : 0 Bureau de l'OMPI au Japon : 0 Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie : 1 (Fédération de Russie) Bureau de l'OMPI à Singapour : 0 supplémentaire	▲ ▲ ● ▲
Nombre de ratifications du Traité de Beijing ou d'adhésions à ce traité	0 Bureau de l'OMPI à Singapour (identique) 1 Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie (0)	2 Bureau de l'OMPI à Singapour 2 (Bureau de l'OMPI à Singapour) 1 (Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie)	Bureau de l'OMPI à Singapour : 0	▲
Nombre de ratifications du Traité de Singapour ou d'adhésions à ce traité	0 Bureau de l'OMPI au Japon (identique) 1 Bureau de l'OMPI à Singapour (identique)	1 (Bureau de l'OMPI au Japon) 1 supplémentaire Bureau de l'OMPI à Singapour	Bureau de l'OMPI au Japon : 1 (Japon) Bureau de l'OMPI à Singapour : 0 supplémentaire	● ▲
Nombre de ratifications des traités Internet ou d'adhésions à ces traités	Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur : 4 Bureau de l'OMPI à Singapour Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes : 4 Bureau de l'OMPI à Singapour	1 supplémentaire Bureau de l'OMPI à Singapour 1 supplémentaire Bureau de l'OMPI à Singapour	Bureau de l'OMPI à Singapour : 1 (Brunéi Darussalam) Bureau de l'OMPI à Singapour : 1 (Brunéi Darussalam)	● ●

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
II.1 Utilisation plus large et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet, notamment par les pays en développement et les PMA				
Nombre de demandes PCT ¹⁵⁶	2015 : Bureau de l'OMPI au Brésil : 548 (581)	Une croissance annuelle de 2% (tous bureaux confondus)	Bureau de l'OMPI au Brésil 2016 : 567 (+3%) 2017 : 593 (+5%)	●
	Bureau de l'OMPI en Chine : 29 838 (23 539)		Bureau de l'OMPI en Chine 2016 : 43 091 (+44%) 2017 : 48 882 (+13%)	●
	Bureau de l'OMPI au Japon : 44 053 (42 459)		Bureau de l'OMPI au Japon 2016 : 45 209 (+3%) 2017 : 48 208 (+7%)	●
	Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie : 877 (890)		Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie 2016 : 894 (+2%) 2017 : 1097 (+23%)	▲
	Bureau de l'OMPI à Singapour : 1362 (1387)		Bureau de l'OMPI à Singapour 2016 : 1254 (-8%) 2017 : 1208 (-13% par rapport à l'objectif 2016)	▲
 Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires nationaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et de participants à des séminaires ciblés ayant une meilleure connaissance du PCT et des questions connexes	Bureau de l'OMPI au Brésil : 75% (identique)	75% (tous bureaux confondus)	Bureau de l'OMPI au Brésil 2016 : 93% 2017 : 77%	●
	Bureau de l'OMPI au Japon : 91% (94%)		Bureau de l'OMPI au Japon 2016 : 81% 2017 : 88%	●
	Bureau de l'OMPI à Singapour : 95% (93%)		Bureau de l'OMPI à Singapour 2016 : 94% 2017 : 88%	●
II.4 Utilisation plus large et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA				
Parties contractantes de l'Acte de Genève (1999)	Bureau de l'OMPI à Singapour : 2 Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie : 0	3 supplémentaires (Bureau de l'OMPI à Singapour) 1 (Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie)	Bureau de l'OMPI à Singapour : 1 supplémentaire (Cambodge) Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie : 0 (La Fédération de Russie a déposé son instrument de ratification le 30 novembre 2017, et l'entrée en vigueur est prévue le 28 février 2018.)	▲
Nombre de demandes déposées selon le système de La Haye ¹⁵⁷	2015 : Bureau de l'OMPI au Japon : 128 (0) Bureau de l'OMPI à Singapour : 34 (50)	Une croissance annuelle de 2%	Bureau de l'OMPI au Japon 2016 : 348 (+172%) 2017 : 353 (+1%)	●
			Bureau de l'OMPI à Singapour 2016 : 50 (+47%) 2017 : 39 (-22%)	●
 Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires nationaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et de participants à des séminaires ciblés ayant une meilleure connaissance du système de La Haye	Bureau de l'OMPI au Brésil : 75% (identique)	85% (75%)	Bureau de l'OMPI au Brésil 2016 : 0 2017 : 0 atelier organisé sur le système de La Haye	●
	Bureau de l'OMPI au Japon : 94% (identique)		Bureau de l'OMPI au Japon 2016 : 62% 2017 : 73%	●
	Bureau de l'OMPI à Singapour : 88% (85%)		Bureau de l'OMPI à Singapour 2016 : 86% 2017 : 85%	●

¹⁵⁶
¹⁵⁷

Source : Centre de données statistiques de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, juin 2018.
Ibid.

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
II.6 Utilisation plus large et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA				
Nombre total de membres du système de Madrid	Bureau de l'OMPI à Singapour - 4 ¹⁵⁸ (total) (<i>identique</i>)	5 supplémentaires (Bureau de l'OMPI à Singapour)	Brunéi Darussalam, Indonésie, République démocratique populaire lao, Thaïlande	●
Nombre de demandes déposées selon le système de Madrid ¹⁵⁹	Bureau de l'OMPI au Brésil 0 (<i>identique</i>)	Une croissance annuelle de 2% (tous bureaux confondus)	Bureau de l'OMPI au Brésil 0	▲
	Bureau de l'OMPI en Chine : 1 882 (2 140)		Bureau de l'OMPI en Chine 2016 : 3730 (+98%) 2017 : 5173 (+39%)	●
	Bureau de l'OMPI au Japon : 2 148 (2 033)		Bureau de l'OMPI au Japon 2016 : 2387 (+11%) 2017 : 2500 (+5%)	●
	Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie : 1045 (1543)		Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie 2016 : 1329 (+27%) 2017 : 1673 (+26%)	●
	Bureau de l'OMPI à Singapour : 496 (351)		Bureau de l'OMPI à Singapour 2016 : 594 (+20%) 2017 : 640 (+8%)	●
	 Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires nationaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et de participants à des séminaires ciblés ayant une meilleure connaissance du système de Madrid		Bureau de l'OMPI à Singapour : 90% (89%)	85% (75%)
			Bureau de l'OMPI à Singapour 2016 : 86% 2017 : 85%	●
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition				
 Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires nationaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et d'autres groupes cibles, y compris les universités, les organisations de gestion collective et les journalistes, ayant une meilleure connaissance des politiques de propriété intellectuelle et des moyens de mettre la propriété intellectuelle au service du développement	Bureau de l'OMPI au Brésil : 75% (<i>identique</i>)	85% (75%)	Bureau de l'OMPI au Brésil 2016 : 88% 2017 : 82%	●
	Bureau de l'OMPI au Japon : 100% (<i>n.d.</i>)		Bureau de l'OMPI au Japon 2016 : 100% 2017 : 96%	●
	Bureau de l'OMPI à Singapour : 100% (<i>identique</i>)		Bureau de l'OMPI à Singapour 2016 : 87% 2017 : 87%	●

¹⁵⁸ Le niveau de référence a été mis à jour aux fins de prise en compte du nombre de Parties contractantes fin 2015 sur la base de la date d'entrée en vigueur.

¹⁵⁹ Source : Centre de données statistiques de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, juin 2018.

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE	
IV.2	Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité				
Nbre d'utilisateurs ¹⁶⁰ des bases de données mondiales de l'OMPI : PATENTSCOPE, Base de données mondiale sur les marques, Base de données mondiale sur les dessins et modèles	PATENTSCOPE ¹⁶¹ :	+5%	PATENTSCOPE	●	
	Bureau de l'OMPI au Brésil : 3 845 (4 688)	(sur l'exercice biennal) ¹⁶²	Bureau de l'OMPI au Brésil : 6 807 (+77%) Bureau de l'OMPI en Chine : 41 797 (+53%) Bureau de l'OMPI au Japon : 24 973 (+56%) Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie : 8 534 (+36%) Bureau de l'OMPI à Singapour : 15 169 (+103%)		●
	Bureau de l'OMPI en Chine : 27 454 (56 355)				●
	Bureau de l'OMPI au Japon : 16 032 (14 711)			●	
	Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie : 6 292 (6 257)			●	
	Bureau de l'OMPI à Singapour : 7 471 (8 054)			●	
	Base de données mondiale sur les marques ¹⁶³ :	+5%	Base de données mondiale sur les marques	●	
	Bureau de l'OMPI au Brésil : 453 (527)	(sur l'exercice biennal) ¹⁶⁴	Bureau de l'OMPI au Brésil : 1 096 (+142%) Bureau de l'OMPI en Chine : 14 639 (+373%) Bureau de l'OMPI au Japon : 10 671 (+163%) Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie : 7 924 (+198%) Bureau de l'OMPI à Singapour : 35 323 (+103%)		●
	Bureau de l'OMPI en Chine : 3 096 (1 909)				●
	Bureau de l'OMPI au Japon : 4 064 (2 703)				●
	Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie : 2 661 (2 077)				●
	Bureau de l'OMPI à Singapour : 17 407 (8 819)			●	
	Base de données mondiale sur les dessins et modèles ¹⁶⁵ : (n.d. 2014)	+5%	Base de données mondiale sur les dessins et modèles	●	
	Bureau de l'OMPI au Brésil : 71	(sur l'exercice biennal) ¹⁶⁶	Bureau de l'OMPI au Brésil : 169 (+138%) Bureau de l'OMPI en Chine : 1 688 (+311%) Bureau de l'OMPI au Japon : 2 064 (+6%) Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie : 714 (+45%) Bureau de l'OMPI à Singapour : 1 507 (+213%)		●
	Bureau de l'OMPI en Chine : 411				●
	Bureau de l'OMPI au Japon : 1 948				●
	Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie : 492				●
	Bureau de l'OMPI à Singapour : 481			●	
Nombre de réseaux nationaux de CATI durables ¹⁶⁷	Bureau de l'OMPI en Chine : 0 (identique) Bureau de l'OMPI à Singapour : 2 (identique) - 1 Développement niveau 1 - 1 Développement niveau 3	1 (Bureau de l'OMPI en Chine) 2 supplémentaires (Bureau de l'OMPI à Singapour)	Bureau de l'OMPI en Chine : 0 Bureau de l'OMPI à Singapour : 1 supplémentaire (3 en tout) - 1 Développement niveau 1 (supplémentaire) - 1 Développement niveau 2 (progression à partir du Développement niveau 1) - 1 Développement niveau 3	▲ ●	

¹⁶⁰

Le nombre d'utilisateurs est défini comme le nombre de visiteurs ayant effectué une seule recherche au quatrième trimestre.

¹⁶¹

Rectificatif : Les niveaux de référence de PATENTSCOPE et de la Base de données mondiale sur les marques en ce qui concerne le Bureau de l'OMPI au Brésil, le Bureau de l'OMPI au Japon et le Bureau de l'OMPI à Singapour ont été mis à jour aux fins de prise en compte des données du quatrième trimestre 2015.

¹⁶²

T4 2017 par rapport au niveau de référence du T4 2015.

¹⁶³

En raison d'un changement de méthodologie, le niveau de référence a été actualisé aux fins de comparaison.

¹⁶⁴

T4 2017 par rapport au niveau de référence du T4 2015.

¹⁶⁵

En raison d'un changement de méthodologie, le niveau de référence a été actualisé aux fins de comparaison.

¹⁶⁶

T4 2017 par rapport au niveau de référence du T4 2015.

¹⁶⁷

Les CATI durables sont des institutions financièrement et techniquement autonomes auxquelles l'OMPI fournit des conseils sur demande. La durabilité est évaluée par les niveaux de développement suivants :

– **Développement niveau 1** : a) Signature d'un accord de niveau de services entre l'OMPI et le coordonnateur national; b) signature d'accords institutionnels entre le coordonnateur national et les institutions hôtes des CATI; et c) remise d'au moins un rapport annuel sur les activités du CATI au niveau national;

– **Développement niveau 2** : Les conditions du niveau de développement 1 sont remplies et des recherches sur les informations essentielles en matière de brevets sont faites, par exemple des recherches sur l'état de la technique en matière de brevets; et

– **Développement niveau 3** : Les conditions du développement niveau 2 sont remplies et des services de propriété intellectuelle à valeur ajoutée sont fournis, par exemple par exemple l'élaboration de cartographies de brevets.

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
IV.4	Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices et les autres institutions de propriété intellectuelle pour fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et de rationaliser l'administration de la propriété intellectuelle			
Nombre d'offices utilisant les plateformes d'infrastructure de l'OMPI	0 Bureau de l'OMPI au Brésil (7) 8 Bureau de l'OMPI à Singapour (0) : Brunéi Darussalam, Indonésie, Malaisie, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande, Viet Nam	1 Bureau de l'OMPI au Brésil (identique) 1 supplémentaire Bureau de l'OMPI à Singapour (à déterminer)	1 (Bureau de l'OMPI au Brésil) 1 supplémentaire (Cambodge) Bureau de l'OMPI à Singapour 9 (total)	● ●
VII.2	Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux			
Participation de parties prenantes aux plateformes de l'OMPI telles que WIPO GREEN et WIPO Re:Search	WIPO Re:Search (n. d.) 2 pour la région Amérique latine et Caraïbes – Bureau de l'OMPI au Brésil 2 Bureau de l'OMPI en Chine 0 Bureau de l'OMPI au Japon 0 Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie 3 Bureau de l'OMPI à Singapour Total : 9 membres (fin 2015) WIPO GREEN 16 pour la région Amérique latine et Caraïbes, Bureau de l'OMPI au Brésil (48) 26 Bureau de l'OMPI en Chine (29) 54 Bureau de l'OMPI au Japon (45) 0 Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie (1) 32 Bureau de l'OMPI à Singapour (21) Total : 128 membres (fin 2015) (144)	Augmentation de 20% pour WIPO GREEN et WIPO Re:Search (tous bureaux confondus)	Nombre total de membres de WIPO Re:Search (fin 2017) : 18 (+100%) - Bureau de l'OMPI au Brésil – région Amérique latine et Caraïbes : 8 - Bureau de l'OMPI en Chine : 2 - Bureau de l'OMPI au Japon : 2 - Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie : 0 - Bureau de l'OMPI à Singapour : 6 Nombre total de membres de WIPO GREEN (fin 2017) : 233 (+82%) - Bureau de l'OMPI au Brésil – région Amérique latine et Caraïbes : 81 - Bureau de l'OMPI en Chine : 40 - Bureau de l'OMPI au Japon : 60 - Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie : 0 - Bureau de l'OMPI à Singapour : 52	● ●
VIII.1	Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI			
Augmentation de la fréquentation du site Web des bureaux extérieurs de l'OMPI	1 966 – Bureau de l'OMPI au Brésil (à déterminer) 4 204 – Bureau de l'OMPI en Chine (0) 7 027 – Bureau de l'OMPI au Japon (à déterminer) 4 327 – Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie (0) 10 042 – Bureau de l'OMPI à Singapour (9882)	+5% (tous bureaux confondus)	Bureau de l'OMPI au Brésil 2016 : 2 932 (+49%) 2017 : 5 589 (+91%) Bureau de l'OMPI en Chine 2016 : 4 722 (+12%) 2017 : 5 480 (+16%) Bureau de l'OMPI au Japon 2016 : 7 724 (+10%) 2017 : 6 753 (-13%) Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie 2016 : 5 894 (+36%) 2017 : 5 991 (-2%) Bureau de l'OMPI à Singapour 2016 : 7 752 (-23%) 2017 : 7 718 (-47% ¹⁶⁸)	● ● ● ● ▲ ● ▲

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
VIII.2	Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande			
Délai de traitement des demandes de renseignements	Bureau de l'OMPI au Brésil- Données non disponibles Bureau de l'OMPI en Chine- Données non disponibles Bureau de l'OMPI au Japon- Réponses dans les 3 jours ouvrables dans 99% des cas Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie- Données non disponibles Bureau de l'OMPI à Singapour- Réponses dans les 3 jours ouvrables dans 95% des cas 48 heures (tous bureaux confondus)	36 heures (tous bureaux confondus)	% de réponses en provenance du : Bureau de l'OMPI au Brésil : 90% dans les 24 h Bureau de l'OMPI en Chine : 90% dans les 24 h Bureau de l'OMPI au Japon : 100% dans les 24 h Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie : 100% dans les 24 h Bureau de l'OMPI à Singapour : 100% dans les 24 h	● ● ● ● ●
VIII.5	L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales			
Nombre d'activités communes avec le Secrétariat de l'ASEAN, l'OHMI-ECAP, la Fondation Asie-Europe et l'AANZFTA	11 (Bureau de l'OMPI à Singapour)	8 supplémentaires	9 activités communes supplémentaires en 2016-2017 ¹⁶⁹	●

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	685	769	758
II.1 Utilisation plus large et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet, notamment par les pays en développement et les PMA	857	843	794
II.4 Utilisation plus large et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	729	523	459
II.6 Utilisation élargie et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA	789	492	468
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	858	1 487	1 387
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	1 209	1 015	956

¹⁶⁹ 2016 : i) atelier ASEAN-USPTO sur l'utilisation de la propriété intellectuelle pour protéger et promouvoir les arts et artisans traditionnels, Bangkok, 6-8 septembre 2016; ii) première session du comité de la CESAP sur les technologies de l'information et de la communication, la science, la technologie et l'innovation, Bangkok, 5-7 octobre 2016; iii) présentation au pôle EuroCham chargé de faire respecter les droits de propriété intellectuelle, 20 octobre 2016; iv) participation à un séminaire régional sur les indications géographiques, organisé par l'ECAP III à Manille (Philippines) les 28-29 novembre 2016; v) organisation de la septième réunion informelle des prestataires d'assistance technique en matière de propriété intellectuelle aux pays de l'ASEAN, Bangkok (Thaïlande), 17 novembre 2016, et participation à ladite réunion. 2017 : vi) direction du Programme de formation en pays tiers (PFPT) entre Singapour et l'Australie et présentation lors dudit programme le 30 octobre 2017 au Bureau de l'OMPI à Singapour; vii) participation à la réunion régionale de l'Association internationale de l'ASEAN pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI) et à la conférence annuelle de l'Association de la propriété intellectuelle de l'ASEAN (AIPAAC), Manille, 20-23 avril 2017; viii) présentation à l'atelier de l'APEC sur la promotion de l'innovation auprès des start-ups, Hanoi (Viet Nam), 2-3 octobre 2017; ix) organisation de la 8^e réunion informelle des prestataires d'assistance technique en matière de propriété intellectuelle aux pays de l'ASEAN, Singapour, 31 août 2017, et participation à ladite réunion.

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017
IV.4	Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices et les autres institutions de propriété intellectuelle pour fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et de rationaliser l'administration de la propriété intellectuelle	264	40	38
VII.2	Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux	452	443	410
VIII.1	Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	878	1 486	1 339
VIII.2	Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande	544	556	519
VIII.4	Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales	666	391	322
VIII.5	L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	4 152	4 036	3 777
IX.1	Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	311	189	181
Total		12 395	12 269	11 409

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	9 525	9 015	8 524	95%
Autres dépenses	2 869	3 253	2 886	89%
Total	12 395	12 269	11 409	93%

Budget final après virements :

- La diminution nette des dépenses de personnel s'explique essentiellement par le transfert de postes supplémentaires au Programme de renforcement des activités des bureaux extérieurs, notamment au sein de la Fédération de Russie et en Chine, et par le transfert sortant de dépenses de personnel, y compris : (i) le transfert temporaire d'un poste à l'appui des priorités du Programme 19, tel qu'indiqué au résultat escompté VIII.4; (ii) le transfert d'un poste temporaire au Programme 14 pour soutenir les CATI; (iii) le transfert temporaire d'un poste au Programme 6 à l'appui de l'Initiative de réforme du système de Madrid; (iv) le redéploiement vers d'autres priorités de l'Organisation des économies dégagées, tel qu'indiqué dans les résultats escomptés.
- L'augmentation des autres dépenses s'explique essentiellement par le transfert de ressources : i) pour couvrir les besoins opérationnels du Bureau de coordination de l'OMPI à New York en 2017, tel qu'indiqué au résultat escompté VIII.5, ainsi que les frais de déménagement du Bureau de l'OMPI au Japon, tel qu'indiqué au résultat escompté VIII.2; ii) pour financer la Conférence internationale sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle (Shanghai, novembre 2016) ainsi que les activités de promotion et de sensibilisation auxquelles participe le Bureau de l'OMPI en Chine.
- L'augmentation des ressources au titre des résultats escomptés I.1, III.2 et VIII.1 tient au fait que les bureaux extérieurs se sont concentrés davantage sur : i) l'aide aux États membres qui souhaitent adhérer aux traités de l'OMPI; ii) le renforcement des capacités et la sensibilisation; iii) la promotion de l'OMPI, respectivement.
- La diminution des ressources au titre du résultat escompté IV.4 tient au fait que la prise en charge du système IPAS dans la région de l'ASEAN a été financée directement par le Programme 15.

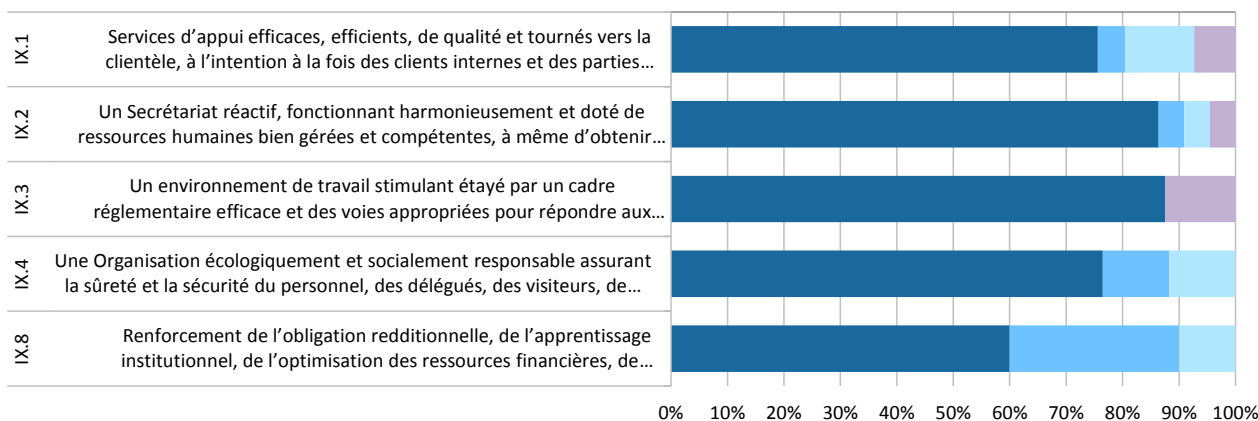
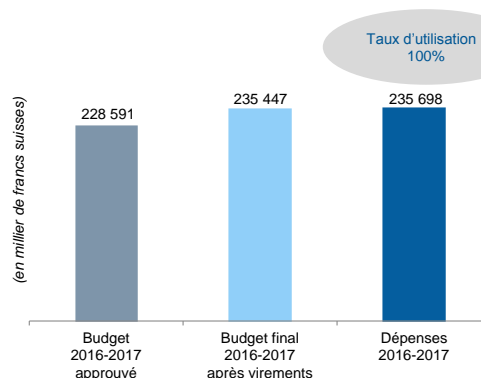
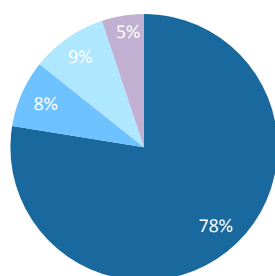
Utilisation du budget :

- L'utilisation globale du budget est conforme au budget final après virements.
- La diminution des autres dépenses s'explique essentiellement par des dépenses moins élevées que prévu s'agissant des activités relatives aux relations extérieures.

Objectif stratégique IX STRUCTURE D'APPUI ADMINISTRATIF ET FINANCIER EFFICACE AFIN DE PERMETTRE À L'OMPI D'EXÉCUTER SES PROGRAMMES

Tableau de bord des performances biennales

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé des progrès accomplis vers l'obtention des résultats pour l'exercice biennal 2016-2017, tels que mesurés par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.



● Pleinement atteint ● Partiellement atteint ▲ Pas atteint ● Non évaluable ◆ Abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	ÉIE
IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	Pourcentage de demandes d'avis juridique qui reçoivent des réponses rapides du Bureau du conseiller juridique	Programme 21	●
	Les projets ERP sont mis en œuvre conformément au plan et dans les limites du budget du portefeuille	Programme 22	▲
	Quantité de documents du PBC soumis à temps aux États membres	Programme 22	●
	Mise à disposition des rapports et analyses de nature financière et de gestion demandés par la haute direction, les chefs de programmes et les États membres conformément aux échéances convenues	Programme 22	●
	Le système ERP de l'Organisation (AIMS) fonctionne de manière efficiente, compte tenu des besoins opérationnels et conformément aux pratiques recommandées	Programme 22	● ● ▲
	Pourcentage des requêtes traitées en moins de cinq jours ouvrables	Programme 23	●

Pourcentage de membres du personnel satisfaits des services des ressources humaines	Programme 23	
Augmentation d'activités gérées automatiquement par rapport aux actions gérées manuellement	Programme 23	
Couverture d'assurance optimisée	Programme 23	
Pourcentage d'articles de haute valeur (c.-à-d. >5000 francs suisses) inventoriés	Programme 24	
Pourcentage d'articles compris entre 1000 et 5000 francs suisses, œuvres d'art et articles d'une certaine valeur	Programme 24	
Coût moyen des frais de service	Programme 24	
Économies sur les achats de biens et de services effectués par l'OMPI (par suite d'invitations à soumissionner ou de négociations directes)	Programme 24	
Moyenne globale du prix d'un billet	Programme 24	
Utiliser de manière optimale les locaux de l'OMPI et tous les types d'espace	Programme 24	
Temps de traitement des demandes électroniques	Programme 24	
Temps de traitement des autorisations de voyage électroniques	Programme 24	
Temps de traitement des visas	Programme 24	
Moyenne TMC du prix d'un billet	Programme 24	
Locaux et installations de l'OMPI restant adaptés à l'usage prévu	Programme 24	
Pourcentage de clients satisfaits des prestations du service d'assistance.	Programme 25	
Les activités de développement des applications sont conformes aux normes de l'OMPI en matière de références et de données de base.	Programme 25	
Les plateformes TIC sont hébergées et gérées de manière rentable, conformément aux demandes des secteurs	Programme 25	
Les projets de l'OMPI relatifs aux TIC sont gérés conformément aux principes directeurs de l'OMPI en matière de gestion des projets et de transition de services.	Programme 25	
Pourcentage de participants internes et externes satisfaits des services de conférence de l'OMPI	Programme 27	
Coût par mot traduit	Programme 27	
Mise en œuvre efficace de la politique linguistique de l'OMPI	Programme 27	
Réduction des coûts d'impression (par page)	Programme 27	
Publication en temps voulu des documents pour les comités et groupes de travail	Programme 27	
Gouvernance en matière de sécurité de l'information définie et appliquée.	Programme 28	
Nombre de membres du personnel au courant de leurs responsabilités, des politiques et des pratiques recommandées en matière de sécurité de l'information.	Programme 28	
IX.2 Un Secrétariat réactif, efficace et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets		
Création d'un nouveau cadre relatif à la résilience et à la continuité des opérations de l'Organisation et de la documentation connexe	Programme 21	
Gestion efficace des dépenses et des réserves	Programme 22	
Développement accru de la gestion axée sur les résultats	Programme 22	

	Paiements (y compris taxes perçues au titre des services fournis dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye) effectués à temps	Programme 22	
	Retour sur investissements conforme aux critères établis par le Comité consultatif pour l'investissement (CCI)	Programme 22	
	Les vérificateurs externes des comptes ont produit un rapport financier satisfaisant, qui confirme que les opérations financières sont conformes aux dispositions des conventions et des traités de l'OMPI applicables, au Règlement financier de l'OMPI et aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS)	Programme 22	
	Pourcentage des membres du personnel dont le travail est évalué en fonction d'objectifs et de compétences individuels	Programme 23	
	Pourcentage des besoins en formation satisfaits dont : i) besoins critiques en formation collective et ii) besoins en formation individuels	Programme 23	
	Pourcentage de femmes occupant des postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur	Programme 23	
	Perfectionnement de la planification des ressources humaines	Programme 23	
	Diversité géographique : pourcentage du personnel par région	Programme 23	
	Nombre de candidatures reçues depuis les États membres non représentés en pourcentage du total	Programme 23	
	Nombre de jours nécessaires pour : i) notifier au personnel les décisions concernant les requêtes en réexamen et les plaintes, ii) notifier au personnel les décisions concernant les objections/affaires disciplinaires et iii) répondre aux demandes de conseil	Programme 23	
	Délais de recrutement	Programme 23	
IX.3 Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel	Pourcentage des membres du personnel de l'OMPI ayant connaissance des services qu'ils peuvent obtenir du Bureau du médiateur et de l'existence d'un mécanisme informel de résolution des conflits	Programme 21	
	Pourcentage de fonctionnaires ayant connaissance des principes et des politiques de l'OMPI dans le domaine éthique	Programme 21	
	Règlement financier et son règlement d'exécution et ordres de service correspondants à jour	Programme 22	
	Gestion des risques et contrôles internes plus élaborés, conformément à la feuille de route	Programme 22	
	Suivi efficace des recommandations de supervision	Programme 22	
IX.4 Une organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	Amélioration de l'accès physique au site de l'OMPI	Programme 24	
	Réduction de l'impact environnemental des activités de l'OMPI	Programme 24	
	Continuité de service des TIC pour les systèmes essentiels	Programme 25	
	Pourcentage de risques informatiques, y compris les risques tiers, détectés et gérés conformément aux seuils de tolérance définis par l'OMPI	Programme 28	

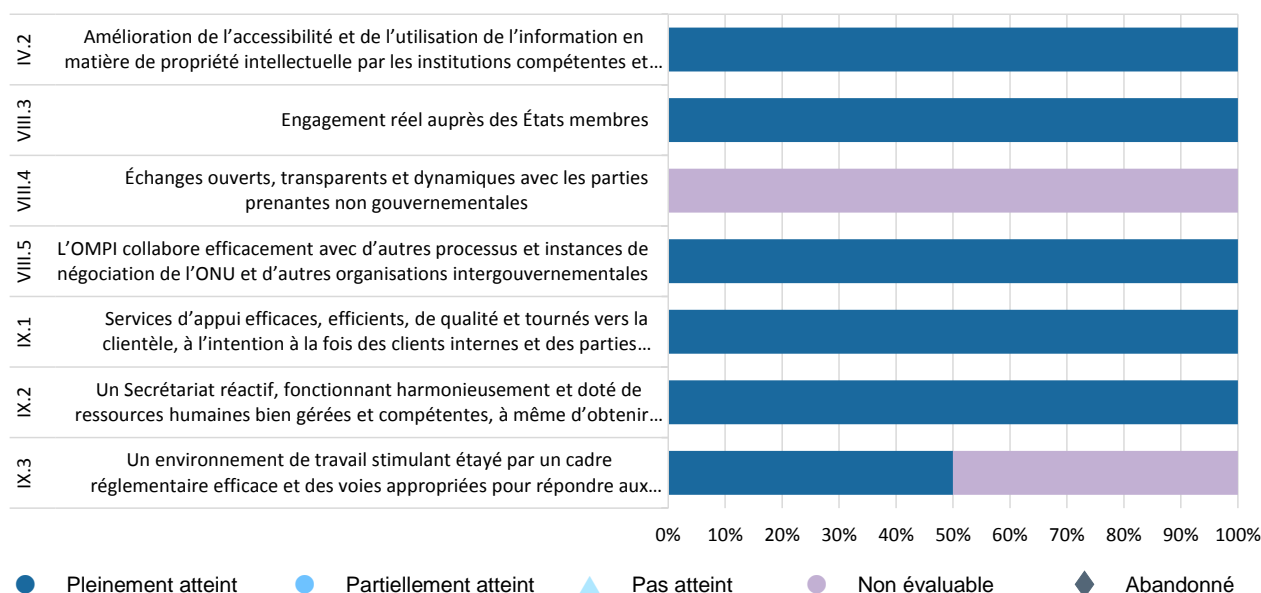
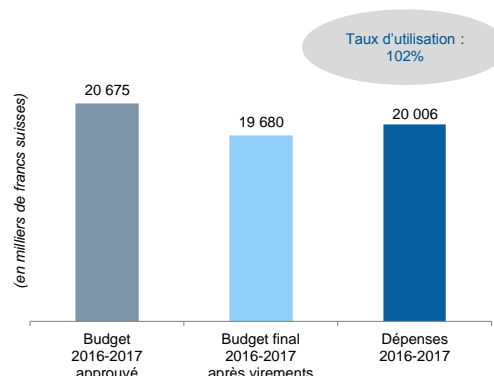
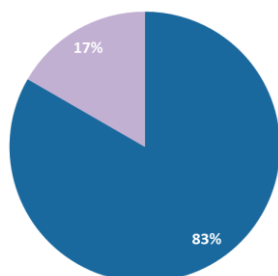
	Pourcentage de conférences et d'événements faisant appel à la sécurité à Genève et ailleurs ¹⁷⁰	Programme 28	●
	Pourcentage de membres du personnel, de délégués et de visiteurs de l'OMPI qui signalent une blessure ou un incident du travail	Programme 28	●
	Capacité accrue de détection des menaces informatiques et de réaction rapide à ces menaces, garantissant une interruption minimale des opérations.	Programme 28	▲
	Respect accru des politiques et normes en matière de sécurité de l'information.	Programme 28	●
	Détection anticipée et résolution rapide des failles de sécurité conformément au niveau de service défini.	Programme 28	●
	Réduction des chevauchements dans les capacités techniques en matière de sécurité de l'information grâce à des structures d'architecture réutilisables.	Programme 28	●
	Politique de classification et de diffusion de l'information largement adoptée afin d'assurer la confidentialité de l'information.	Programme 28	▲
IX.8 Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace	EFFICACITÉ – Pourcentage des travaux qui couvrent des domaines à haut risque, de la plus haute importance, en conformité avec la stratégie de l'Organisation	Programme 26	●
	EFFICIENCE – les rapports de la DSI sont établis dans les délais et contiennent des recommandations précises, mesurables, réalistes, pertinentes et assorties de délais	Programme 26	● ▲ ● ●
	INDÉPENDANCE – Aucune interférence et indépendance perçue par les principales parties prenantes	Programme 26	●
	APPRENTISSAGE INSTITUTIONNEL – Assimilation des enseignements et des recommandations tirés des processus de supervision.	Programme 26	● ●
	PERTINENCE, VALEUR AJOUTÉE ET ADMINISTRATION – Économies ou améliorations tangibles en ce qui concerne les processus et systèmes opérationnels	Programme 26	● ●

¹⁷⁰ Exceptionnellement, l'indicateur d'exécution initial (Pourcentage de demandes d'assistance en matière de sûreté et de sécurité reçues dans les délais pour des conférences ou des manifestations organisées à Genève ou hors de Genève) a été modifié pour rendre compte plus précisément de la nature de ce qui est mesuré, c'est-à-dire le pourcentage de conférences et d'événements étant desservis plutôt que le respect des délais pour la présentation des demandes.

PROGRAMME 21 Direction générale

Chef de programme Le Directeur général

Tableau de bord du programme



Principales réalisations

- À la suite de la décision prise par les États membres en 2015 de créer jusqu'à six nouveaux bureaux extérieurs d'ici à la fin de l'exercice 2018-2019, les États membres ont convenu lors des assemblées de 2016 de créer deux nouveaux bureaux extérieurs en Algérie et au Nigéria. Cet élargissement du réseau de bureaux extérieurs à l'Afrique représente une extension non négligeable de la présence mondiale de l'Organisation. Les négociations sur les privilèges, les immunités et les facilités pour l'OMPI et le personnel de l'Organisation devant être affecté en Algérie et au Nigéria ont été conclues, et le Comité de coordination de l'OMPI a approuvé les accords conclus avec les pays hôtes respectifs à sa session d'octobre 2017.
- Au regard de l'importance des objectifs de développement durable (ODD) pour le système des Nations Unies, un représentant du Directeur général chargé des questions relatives aux ODD a été nommé début 2017. Le représentant en question coordonne les activités de l'OMPI qui contribuent à la réalisation des ODD et suit activement l'évolution du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment en participant aux forums politiques de haut niveau de l'ONU.
- Les fonctions de dépositaire du Directeur général en ce qui concerne de nombreux traités administrés par l'OMPI ont été efficacement remplies. Il s'agit notamment de trois nouvelles adhésions à la Convention instituant l'OMPI,

ce qui porte à 191 le nombre total d'États membres de l'OMPI, ainsi qu'à 64 le nombre d'adhésions à d'autres traités administrés par l'OMPI ou de ratifications¹⁷¹ d'autres traités administrés par l'OMPI en 2016 et 2017.

- Environ 1000 délégués de plus de 200 États membres et organisations ayant le statut d'observateur ont participé aux assemblées de l'OMPI chaque année de l'exercice biennal. L'organisation des Assemblées a continué d'être améliorée ou affinée : i) améliorer l'efficacité des réunions; ii) promouvoir une plus grande ouverture et un meilleur accès aux procédures; iii) réduire les coûts et l'empreinte carbone de l'OMPI; iv) assurer la livraison en temps voulu de toute la documentation dans toutes les langues de l'ONU. L'attention portée à l'amélioration des prestations s'est traduite par des niveaux de satisfaction très élevés, comme l'ont indiqué les délégués dans le cadre de l'enquête annuelle.
- Les politiques en matière de protection contre les représailles et de divulgation et de déclaration financières ont été révisées et promulguées au cours de l'exercice biennal. Pour se tenir informé des dernières tendances et pratiques recommandées en matière d'éthique, le Bureau de la déontologie a participé activement aux forums des Nations Unies sur la déontologie. Il a également coopéré avec le Corps commun d'inspection.
- L'un des temps forts de l'exercice biennal a été la tenue à l'OMPI de la session de printemps 2017 du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui a eu lieu avec le nouveau secrétaire général. En outre, plus de 200 manifestations, expositions et journées se sont tenues à l'OMPI en 2016-2017, attirant 36 000 participants. Le nombre de manifestations et d'activités parallèles organisées pendant les assemblées de l'OMPI a considérablement augmenté, portant à 29 le nombre total de manifestations qui ont eu lieu au cours de l'exercice biennal. Des commentaires positifs ont été reçus de la part des délégués qui ont assisté à des manifestations à la fois lors des Assemblées et plus généralement.
- Le nouveau médiateur a pris ses fonctions en mai 2016 et a commencé à mettre en œuvre un programme ciblé de formation et de sensibilisation à l'intention d'environ 450 agents de l'OMPI, avec, pour la première fois, une visite à un bureau extérieur (Bureau de l'OMPI à Singapour), étant entendu qu'un bureau extérieur par an ferait l'objet d'une visite. Grâce à ces activités, le pourcentage de demandes de conseils préventifs s'est élevé à 34% de toutes les demandes, dépassant l'objectif interne de 30%. Sur un total de 153 dossiers, 72% ont permis de résoudre ou d'améliorer la situation.

Principales contributions au Plan d'action pour le développement

Orientations : Le Bureau de la déontologie a entrepris des activités visant à faire mieux comprendre au personnel de l'OMPI les obligations déontologiques découlant de leur statut de fonctionnaires internationaux, afin de veiller à la prise en compte des questions d'éthique dans les stratégies, les politiques, les opérations et les interactions entre les membres du personnel (recommandation n° 6).

Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Impact sur la performance
L'engagement effectif de l'OMPI auprès des États membres est capital pour l'obtention de résultats dans les délais impartis. Le ralentissement des processus intergouvernementaux de l'OMPI, y compris dans le cadre des discussions normatives, et une augmentation des coûts ou un allongement des calendriers d'exécution des programmes correspondants sont à craindre. Cette situation nuirait à la crédibilité de l'OMPI en tant qu'organe normatif en matière de propriété intellectuelle.	Les négociations et discussions multilatérales demeuraient difficiles à la fin de l'exercice biennal. Ce risque reste un facteur que le Programme garde à l'esprit.	Les mesures d'atténuation de ce risque ont été couronnées de succès dans la mesure où l'espace de consensus a été maintenu et où les États membres ont pu s'entendre sur plusieurs questions sensibles et litigieuses au cours de l'exercice biennal.	Les mesures d'atténuation de ce risque ont été efficaces, il n'y a donc pas eu d'incidence négative sur la performance.

¹⁷¹ Sur la base de la date de dépôt de l'instrument.

Données relatives à l'exécution

	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
IV.2	Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité				
	Augmentation du nombre d'utilisateurs de WIPO Lex	2014-2015 : 3 350 643 (2 236 486)	Une croissance biennale de 20% (identique)	2016-2017 : 5 779 254 (+72,5%) - 2016 : 2 044 648 (+10,9% par rapport à 2015) - 2017 : 3 734 606 (+82,7% par rapport à 2016)	●
	Pourcentage de réunions de comités pour lesquelles des réunions d'information préalables sont tenues à l'intention des États membres	97% (93%) d'après une enquête menée auprès des secrétaires de comités	90%	100% (29 réunions de consultation préalables ont été tenues pour 29 réunions de comité au cours de l'exercice biennal.)	●
	Pourcentage d'actes d'adhésion et autres actes accomplis à l'égard de traités faisant l'objet d'un traitement dans les délais requis	90% (95%) des notifications d'adhésion et autres actes accomplis à l'égard de traités sont traités dans les trois jours	95% traités dans les trois jours	80% (63 sur 79) de tous les actes accomplis à l'égard de traités sont traités dans les trois jours.	●
	Délais de publication des documents des assemblées	En 2014-2015 : 97% (96%)	95% des documents publiés deux mois avant les assemblées	94,4% des documents publiés deux mois avant les assemblées	●
	Taux de satisfaction des États membres et des parties prenantes en ce qui concerne l'organisation des événements	91% – Enquête menée sur les assemblées 2015 de l'OMPI (82%)	90% satisfaits de l'organisation des événements (85%)	Satisfaction à l'égard des réceptions et manifestations parallèles organisées par les assemblées : - 92% (enquête menée sur les assemblées 2016 de l'OMPI) - 90% (enquête menée sur les assemblées 2017 de l'OMPI)	●
	Degré de satisfaction des délégués en ce qui concerne l'organisation des assemblées	90% – Enquête menée sur les assemblées 2015 de l'OMPI (87%)	80% satisfaits des dispositions prises	Appréciation globale : - 92% (enquête menée sur les assemblées 2016 de l'OMPI) - 92% (enquête menée sur les assemblées 2017 de l'OMPI)	●
VIII.4	Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales				
	Nombre d'ONG ayant le statut d'observateur permanent qui participent aux travaux de l'OMPI et inversement	En 2014-2015, 488 représentants d'ONG ayant le statut d'observateur permanent ont assisté aux réunions des comités de l'OMPI. (à déterminer)	Maintenir ou accroître la participation	En moyenne, 252 ONG ayant le statut d'observateur permanent ont assisté aux réunions des comités de l'OMPI chaque année, ce qui représente 71% du nombre total d'ONG ayant assisté à ces réunions au cours de l'exercice biennal 2016-2017. 2016 : 262 (13 réunions) 2017 : 241 (11 réunions)	●
VIII.5	L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales				
	Nouvelles initiatives communes avec d'autres organismes des Nations Unies ou organisations intergouvernementales	2 (1) nouvelles initiatives prises par le Directeur général	2	2016 : Symposium technique sur la résistance aux antimicrobiens : comment stimuler l'innovation et favoriser l'accès aux antibiotiques et leur utilisation appropriée, organisé conjointement par l'OMS, l'OMPI et l'OMC, tenu à l'OMPI (Genève) le 26 octobre 2016 (présidé par le Directeur général). 2017 : Discussions de haut niveau sur l'examen du système de développement, lancé par l'UNCEB en 2016 et visant à ce que le système des Nations Unies soit en mesure de soutenir le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur le changement climatique.	●

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes				
Pourcentage de demandes d'avis et de services juridiques faisant l'objet d'une réponse rapide du Bureau du conseiller juridique	95% en 2014-2015 (identique)	95%	95% des demandes ont fait l'objet d'une réponse rapide du Bureau du conseiller juridique.	●
IX.2 Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets				
Création d'un nouveau cadre relatif à la résilience et à la continuité des opérations de l'Organisation et de la documentation connexe	<i>Le cadre actuel est incomplet et doit être remplacé</i>	Nouveaux plans et nouvelles stratégies relatifs à la résilience et à la continuité des opérations de l'Organisation élaborés pour les principaux domaines de l'Organisation	Un projet de stratégie de communication d'urgence a été élaboré, et des projets de plans ont été élaborés pour 100% des principaux domaines (PCT, Madrid, La Haye, Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI) de l'Organisation, couvrant 100% des fonctions d'appui essentielles.	●
IX.3 Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel				
Pourcentage du personnel de l'OMPI ayant connaissance des services qu'ils peuvent obtenir du Bureau du médiateur et de l'existence d'un mécanisme informel de résolution des conflits	L'enquête auprès du personnel prévue pour 2015 n'a pas eu lieu (63%).	70%	Pas d'enquête en 2016-2017	●
Pourcentage de fonctionnaires ayant connaissance des principes et des politiques de l'OMPI dans le domaine éthique	L'enquête auprès du personnel prévue pour l'exercice biennal n'a pas eu lieu (98% selon l'enquête sur les valeurs essentielles du PRS en 2013)	95%	86% (Enquête 2016 du Bureau de la déontologie)	●

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat) (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	2 357	265	271
VIII.1 Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	–	79	80
VIII.3 Engagement réel auprès des États membres	7 099	7 340	7 441
VIII.4 Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales	462	358	377
VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	157	143	145
IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	3 694	4 025	4 102
IX.2 Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	5 992	6 532	6 585
IX.3 Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel	914	930	999
IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	–	8	4
Total	20 675	19 680	20 006

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	18 130	16 143	16 744	104%
Autres dépenses	2 545	3 537	3 263	92%
Total	20 675	19 680	20 006	102%

Budget final après virements :

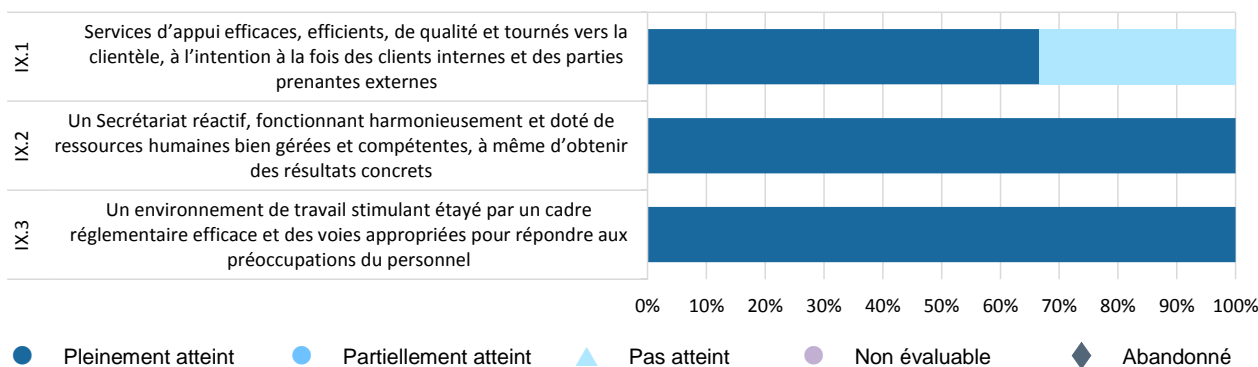
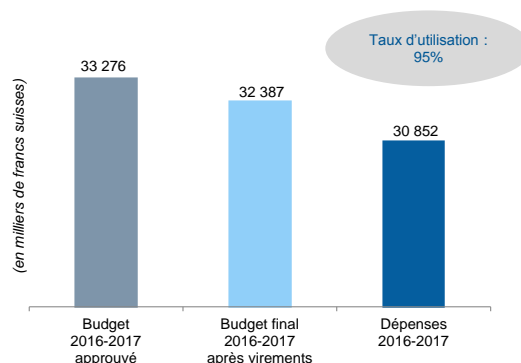
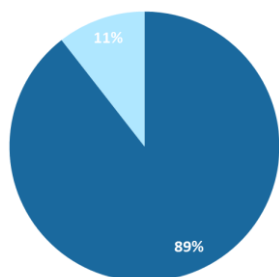
- La diminution des dépenses de personnel s'explique essentiellement par le transfert de WIPO Lex au programme 13, tel qu'indiqué au résultat escompté IV.2.
- L'augmentation des autres dépenses s'explique essentiellement par le transfert de ressources supplémentaires pour : (i) l'organisation de la Conférence internationale de l'OMPI sur le marché mondial des contenus numériques; (ii) l'organisation de diverses manifestations dans les locaux de l'OMPI; (iii) les activités liées au protocole, tel qu'indiqué au résultat escompté VIII.3; (iv) les frais de réception liés aux assemblées de l'OMPI, tel qu'indiqué au résultat escompté IX.3.
- L'augmentation des ressources au titre du résultat escompté VIII.1 s'explique par le transfert du Programme d'attribution de prix de l'OMPI du programme 17.
- L'augmentation des ressources au titre des résultats escomptés IX.1 et IX.2 s'explique essentiellement par la redistribution des dépenses de personnel conformément aux plans de travail annuels.

L'utilisation du budget était conforme au budget final après virements.

PROGRAMME 22 Gestion des programmes et des ressources

Chef de programme **M. A. Sundaram**

Tableau de bord du programme



Principales réalisations

- La mise en œuvre de la politique en matière de placements approuvée par les États membres en octobre 2017 était en grande partie achevée à la fin de 2017, y compris s'agissant des retraits de tous les fonds de l'Organisation détenus auprès de l'Administration fédérale des finances (AFF), au 14 décembre 2017. Le déploiement en temps opportun de la politique, combiné à l'application réussie des stratégies de l'Organisation en matière de placements et des orientations données par le Comité consultatif pour les placements (ACI), ont préservé l'OMPI des répercussions imputables aux charges induites par les intérêts négatifs.
- Parmi les autres initiatives en matière de trésorerie figurent : i) le renforcement de la capacité opérationnelle et l'efficacité accrue de la tarification des transactions opérées dans le cadre de contrats à terme et de swaps auprès du Crédit Suisse afin d'inclure UBS, la Société Générale et la Bank of America; ii) la détermination de l'état quotidien de la trésorerie de l'OMPI et la prévision des rentrées et des sorties trimestrielles de l'OMPI afin de gérer la situation de liquidité de l'Organisation et les charges induites par les taux d'intérêt négatifs et de veiller à ce que l'Organisation dispose en permanence de ressources de trésorerie suffisantes pour s'acquitter de ses obligations financières; iii) la garantie d'une tarification efficace et l'accroissement de la concurrence pour les opérations de change au comptant avec l'expansion des pourvoyeurs de liquidités sur le marché des changes afin d'inclure la Société Générale et la Bank of America.
- La sécurité et de la diversification des risques ont augmenté pour les opérations courantes grâce à l'accroissement de 33% des contreparties de placement disponibles afin d'inclure d'autres banques (Barclays Bank PLC, Crédit Mutuel et Raiffeisen) remplissant les critères de notation de l'OMPI.
- Pour plus de souplesse et pour mieux servir les clients : i) un convertisseur de devises évolutif faisant passer les commissions pour paiement par carte de crédit de 2,2% à 1,4%, réduisant les frais et offrant davantage de choix aux clients a été mis en œuvre; ii) la plateforme e-Pay a été élargie afin de couvrir le Centre d'arbitrage et de médiation

de l'OMPI; et iii) le système de compte courant a été remanié afin de fournir aux clients des options de règlement et de remboursement plus simples ainsi que de meilleures possibilités pour l'ouverture et la tenue à jour des comptes.

- Des progrès importants ont été accomplis en ce qui concerne le renforcement des contrôles internes de l'OMPI, avec une auto-évaluation systématique des 39 procédures de contrôle au niveau des entités visant à évaluer l'efficacité du contrôle interne et son niveau de maturité. Cela a permis aux hauts fonctionnaires de l'OMPI de signer les lettres de déclaration de responsabilité sur la base de données probantes dans le cadre de la clôture de l'exercice annuel et de la vérification des états financiers. L'objet de la certification ISO 27001 a été élargi en 2017 afin de couvrir deux autres processus importants dans le domaine de la gestion des ressources, à savoir la gestion des ressources humaines du recrutement à la retraite ("Hire-to-Retire") et des achats au règlement ("Procure-to-Pay"), l'objectif étant de renforcer davantage le système de contrôle.
- Grâce aux efforts déployés pour donner bonne suite aux recommandations formulées par le Corps commun d'inspection (CCI), l'OMPI s'est positionnée à la première place du classement relatif aux taux d'acceptation et de mise en œuvre des recommandations du CCI, aux côtés de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), alors qu'elle occupait respectivement la dix-neuvième et la seizième place des classements précédents (au mois de février 2015) de l'ensemble des organisations participantes.
- Dans le cadre de la planification des ressources de l'Organisation (ERP), la mise en œuvre du nouvel outil de recrutement Taleo a permis de réaliser des gains d'efficacité dans les délais de recrutement par rapport à l'exercice biennal précédent, le délai de recrutement moyen étant désormais de 17,6 semaines, contre 19,77 semaines en 2014-2015, soit une baisse de 11 points de pourcentage. Plusieurs projets ERP ont progressé, y compris la gestion des talents, la gestion des contacts, la gestion du temps et le libre-service¹⁷². L'architecture en matière de paiements a fait l'objet d'un examen complet dans le cadre du projet relatif à la gestion des recettes. Les nouvelles indemnités prévues par la CFPI ont été mises en œuvre avec succès, tandis que l'outil de planification de la gestion des performances de l'OMPI a permis d'améliorer les prévisions de volumes de traduction pour le PCT et la budgétisation en la matière.

Principales contributions au Plan d'action pour le développement

Intégration des projets déployés au titre du Plan d'action pour le développement : En ce qui concerne la poursuite de l'intégration d'une culture de la gestion axée sur les résultats et le renforcement du cycle de gestion des résultats de l'OMPI, y compris pour ce qui est des activités de développement¹⁷³, les processus de planification biennale et annuelle ainsi que d'autres processus ayant trait à la gestion axée sur les résultats ont continué d'être optimisés, au moyen notamment de : i) l'introduction de la planification au niveau des postes et l'intégration de la planification des ressources humaines dans le système ERP, afin de renforcer les liens entre les résultats escomptés du Programme, les besoins en matière de ressources humaines et les objectifs individuels des membres du personnel; ii) l'instauration d'un examen plus systématique de la mise en œuvre du plan de travail, y compris d'examen semestriels et annuels à l'échelle de l'Organisation, afin de favoriser une prise de décision plus éclairée; et iii) l'alignement du tableau des résultats de l'Organisation sur les ODD.

Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Impact sur la performance
Baisse des niveaux de recettes bien plus importante que prévu. Une incapacité concomitante à faire preuve de réactivité pour ramener les dépenses à un niveau approprié pourrait engendrer un déficit et avoir un impact négatif sur l'exécution du programme.	Le risque ne s'est pas matérialisé durant l'exercice biennal.	Le Secrétariat a suivi de près les prévisions relatives aux recettes et aux dépenses tous les trimestres et a maintenu un niveau approprié de réserves.	L'objectif d'exécution relatif aux dépenses et aux réserves a été pleinement atteint.

¹⁷² Pour plus d'informations, veuillez consulter l'Annexe IX sur les projets financés au moyen des fonds de réserve.

¹⁷³ Après la clôture du projet relatif à l'amélioration du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI aux fins du suivi et de l'évaluation des activités de développement.

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Impact sur la performance
Avec l'exposition de l'Organisation aux risques et le changement de la politique de la Banque nationale suisse concernant la gestion des comptes des organisations internationales, le risque d'augmentation des dépenses et de réduction de l'actif net (réserves) peut se concrétiser, en raison : i) des taux d'intérêt négatifs, ii) des frais additionnels pour placements multiples, et iii) de l'absence de garantie totale du capital pour couvrir les liquidités qui devront être placées auprès de plusieurs banques commerciales moins cotées.	Le risque d'augmentation des dépenses combiné à une réduction des actifs ne s'est pas matérialisé durant l'exercice biennal.	Le plan d'atténuation à plusieurs niveaux a été efficace. Le placement de la trésorerie principale et de la trésorerie stratégique, qui s'inscrit dans le droit fil de la nouvelle politique en matière de placements, a débuté à l'automne 2017, la totalité des fonds de l'Organisation détenus auprès de l'Administration fédérale des finances (AFF) ayant été retirée en décembre 2017. La trésorerie principale et la trésorerie stratégique ont été placées dans une gamme de classes d'actifs présentant divers profils de risque (les fonds détenus auprès de l'AFF étaient classés comme étant "sans risque"). La trésorerie opérationnelle a été gérée pendant la période considérée (dans plusieurs banques) de façon à réduire au minimum et dans toute la mesure possible les taux d'intérêt négatifs. La solvabilité des banques avec lesquelles l'Organisation travaille a fait l'objet d'un suivi rapproché en 2017.	Les placements de trésorerie principale et de trésorerie stratégique effectués en 2017 ont enregistré de bons résultats durant les quelques mois de détention, ce qui a permis de clôturer l'année avec des bénéfices annuels de 1% et de 8% respectivement et a entraîné seulement un montant nominal d'intérêt négatif (2 230 CHF) sur la trésorerie opérationnelle en 2017.

Perspectives

- Les incidents de priorité élevée enregistrés dans le système AIMS sont restés ouverts en moyenne pendant 31 jours en 2016-2017, soit bien plus que l'objectif visé de huit jours. Pour résoudre plus efficacement ce type de problèmes à l'avenir, le service d'assistance du système AIMS a été réorganisé à la fin de 2017. De plus, en tirant parti de l'expérience acquise ailleurs au sein de l'Organisation, un nouveau système simplifié de gestion des incidents conforme à la norme ITIL sera mis en œuvre en 2018-2019, pour faire en sorte que les services soient rétablis dès que possible, tout en réduisant au minimum les répercussions sur les activités.

Données relatives à l'exécution

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes				
Mise à disposition des rapports et analyses de nature financière et de gestion demandés par la haute direction, les chefs de programmes et les États membres conformément aux échéances convenues	Clôture mensuelle le dixième jour ouvrable ou plus tôt pendant 10 mois. Hormis les mois de janvier et d'octobre, en raison de l'actualisation du système (identique).	Identique aux niveaux de référence	Clôture mensuelle le dixième jour ouvrable ou plus tôt pendant 10 mois. Hormis les mois de janvier (selon le niveau de référence) et de décembre (fermé conformément à la planification des clôtures selon le niveau de référence).	●
Quantité de documents du PBC soumis à temps aux États membres	18% (12%) sur la base d'un délai de huit semaines	20% (15 sur la base d'un délai de huit semaines)	38% (sur la base d'un délai de huit semaines)	●
Le système ERP de l'Organisation (AIMS) fonctionne de manière efficiente, compte tenu des besoins opérationnels et conformément aux pratiques recommandées	En 2015, AIMS fonctionnait bien à 99,93% (99,80%) 31 (25) incidents de priorité élevée au maximum ont été ouverts en même temps	AIMS fonctionne bien à plus de 99,90%. Pas plus de 20 incidents de priorité élevée ne sont ouverts en même temps.	En 2016-2017 : AIMS a bien fonctionné en moyenne à 99,90%. 17 incidents de priorité élevée au maximum ont été ouverts en même temps.	● ● ▲
Les projets ERP sont mis en œuvre conformément au plan et dans les limites du budget du portefeuille	Plan actualisé communiqué aux États membres en 2015. Budget approuvé par les États membres en 2010	Conformément au plan	Les projets ERP mis en œuvre jusqu'à présent respectent les limites du budget du portefeuille. Les projets n'ont pas tous été mis en œuvre conformément au plan communiqué aux États membres en 2015. L'examen mené par le comité chargé du portefeuille a montré que certains projets prévus ne satisfaisaient pas les conditions pour faire	▲

partie du portefeuille, c'est pourquoi ils ont été retirés du portefeuille, tandis que d'autres projets ont été réintégrés et de nouveaux projets ont été ajoutés¹⁷⁴.

IX.2 Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets

Les vérificateurs externes des comptes ont produit un rapport financier satisfaisant, qui confirme que les opérations financières sont conformes aux dispositions des conventions et des traités de l'OMPI applicables, au Règlement financier de l'OMPI et aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)	Réception d'un rapport d'audit favorable pour 2014 et 2015. Réponses apportées à toutes les recommandations de l'audit reçues en 2014 et 2015 (<i>identique</i>).	Rapport d'audit favorable pour les deux années de l'exercice	Réception d'un rapport d'audit favorable pour les états financiers de 2015 et 2016. Début en avril 2018 de l'audit final des états financiers de 2017. Réponses apportées à toutes les recommandations de l'audit reçues en 2016 et 2017.	●
Développement accru de la gestion axée sur les résultats	Niveau moyen de maturité ¹⁷⁵ : 3,6 (2)	Niveau de maturité : 4 (3)	Niveau moyen de maturité : 4 ¹⁷⁶	●
Retour sur investissements conforme aux critères établis par le Comité consultatif pour l'investissement (CCI)	Poursuite des placements auprès des autorités suisses, conformément au niveau de référence établi pour les placements en 2014-2015. À partir de la mi-octobre 2015, modification des niveaux de référence compte tenu de l'introduction de la nouvelle politique en matière de placements (<i>identique</i>).	Retour sur investissements conforme aux critères établis dans la nouvelle politique en matière de placements ¹⁷⁷ (critères établis par le CCI en 2016-2017)	Les rendements de la trésorerie opérationnelle ont dépassé les critères établis dans la nouvelle politique en matière de placements d'environ 73 points de base pour les francs suisses et 55 points de base pour les euros. Au 31 décembre 2017, 82% des fonds affectés à la trésorerie stratégique et à la trésorerie principale avaient été placés. Les rendements de la trésorerie stratégique et de la trésorerie principale étaient conformes aux critères établis et ont été adaptés afin de tenir compte de la phase de mise en œuvre de la stratégie.	●
Gestion efficace des dépenses et des réserves	Budget 2016-2017 approuvé 707 036 millions francs suisses (<i>identique</i>)	Dépenses gérées dans le cadre de l'enveloppe budgétaire globale mais ne devant pas excéder le montant des recettes (dans le cas où les prévisions indiqueraient exceptionnellement une chute des recettes en dessous des niveaux de dépenses prévus)	Dépenses réelles du budget ordinaire 2016-2017 : 688,7 millions francs suisses (avant les ajustements IPSAS) Actif net au 31 décembre 2017 : 202,7 millions francs suisses	●
Paiements (y compris taxes perçues au titre des services fournis dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye) effectués à temps	Toutes les factures ont été réglées conformément aux critères établis, sauf facture tardive ou absence de demande dans le système. Répartitions mensuelles versées/créditées sur un compte courant/déduites des	90% des paiements effectués conformément aux conditions établies par les fournisseurs (90% des paiements effectués dans les trois jours à compter de la date de réception de la facture)	94% des factures ont été payées avant l'expiration du délai de sept jours ou à la date de réception de la facture. 90,1% des factures ont été payées conformément aux conditions de paiement établies par le fournisseur Les répartitions mensuelles ont été	● ● ●

¹⁷⁴ Pour plus d'informations, veuillez consulter le Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre d'un système intégré de planification des ressources (ERP) (WO/PBC/25/14) et le Rapport final sur l'état d'avancement de la mise en œuvre d'un système intégré et global de planification des ressources de l'Organisation (ERP) (WO/PBC/27/10).

¹⁷⁵ Le barème d'évaluation (allant de 1 à 5) ainsi que les classements sont fondés sur les résultats de l'examen à l'échelle du système des procédures de gestion axée sur les résultats que le Corps commun d'inspection (CCI) a mené en 2015 dans l'ensemble du système des Nations Unies. Le barème d'évaluation est comme suit : étape 1 – non entamée; étape 2 – exploration de l'intégration; étape 3 – en cours d'intégration; étape 4 – intégration totale et apprentissage continu aux fins de perfectionnement/d'ajustement; étape 5 – évaluation et renouvellement.

¹⁷⁶ Auto-évaluation au moyen du barème d'évaluation du CCI.

¹⁷⁷ Politique révisée en matière de placements : WO/PBC/24/10.

contributions le mois suivant, conformément au règlement d'exécution.

(90% des paiements effectués avant l'expiration du délai de sept jours ou à la date de réception de la facture (en cas de réception tardive) en cas d'absence d'autres problèmes de flux de travail (non expédition du bon de commande, etc.))

versées/créditées conformément aux ordres permanents, créditées sur un compte courant ou déduites des contributions le mois suivant, conformément au règlement d'exécution.

IX.3 Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel

Règlement financier et ses règlements d'exécution et ordres de service correspondants à jour	Ordres de service émis en 2014 et 2015. Règlement financier et règlement d'exécution du règlement financier modifiés en 2014 et 2015, selon que de besoin (<i>identique</i>)	Examen et révision du cadre réglementaire le cas échéant	Ordres de service émis en 2016 et 2017. Le Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI a été modifié en 2016 et en 2017, selon que de besoin.	●
Gestion des risques et contrôles internes plus élaborés, conformément à la feuille de route	Progression de 80% (75%) par rapport à la feuille de route sur la gestion des risques	Progression de 100% par rapport à la feuille de route sur la gestion des risques;	Progression de 100% par rapport à la feuille de route sur la gestion des risques.	●
	Progression de 30% (25%) par rapport à la feuille de route sur les contrôles internes	Progression de 80% par rapport à la feuille de route sur les contrôles internes	Progression de 75% par rapport à la feuille de route sur les contrôles internes - Évaluation de toutes les procédures de contrôle au niveau des entités afin d'appuyer la signature des lettres de déclaration de responsabilité sur la base de données probantes. - Contrôles au niveau des processus recensés pour le Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI et le Statut et Règlement du personnel en matière de processus. - Modules d'évaluation des contrôles mis en place. - Officialisation de la fonction de validation des contrôles dans la politique de l'OMPI en matière de gestion des risques.	●
Suivi efficace des recommandations de supervision	Vérificateur externe des comptes : 62% (47%) des recommandations en suspens fin 2013 ont été classées en 2015 (toute l'Organisation)	Vérificateur externe des comptes : 65% (55%) des recommandations en suspens fin 2015 ont été classées en 2016-2017	Vérificateur externe des comptes : 79% des recommandations en suspens fin 2015 ont été classées en 2016-2017	●
	Division de la supervision interne : 82% (64%) des recommandations en suspens fin 2013 ont été classées en 2015 (Programme 22)	Division de la supervision interne : 85% (70%) des recommandations en suspens fin 2015 ont été classées en 2016-2017	Division de la supervision interne : 86% des recommandations en suspens fin 2015 ont été classées en 2016-2017	●
	Corps commun d'inspection : 87% (61%) des recommandations en suspens fin 2013 (début en 2010) ont été classées en 2015	Corps commun d'inspection : 70% (<i>identique</i>) des recommandations en suspens fin 2015 (début en 2010) ont été classées en 2016-2017	JIU = 77% des recommandations en suspens fin 2015 (début en 2010) ont été classées en 2016-2017	●

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017
IX.1	Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	13 229	13 114	12 675
IX.2	Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	16 744	15 520	14 688
IX.3	Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel	1 626	2 197	2 067
IX.8	Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace	1 677	1 555	1 421
Total		33 276	32 387	30 852

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	23 453	22 468	21 988	98%
Autres dépenses	9 822	9 919	8 863	89%
Total	33 276	32 387	30 852	95%

Budget final après virements

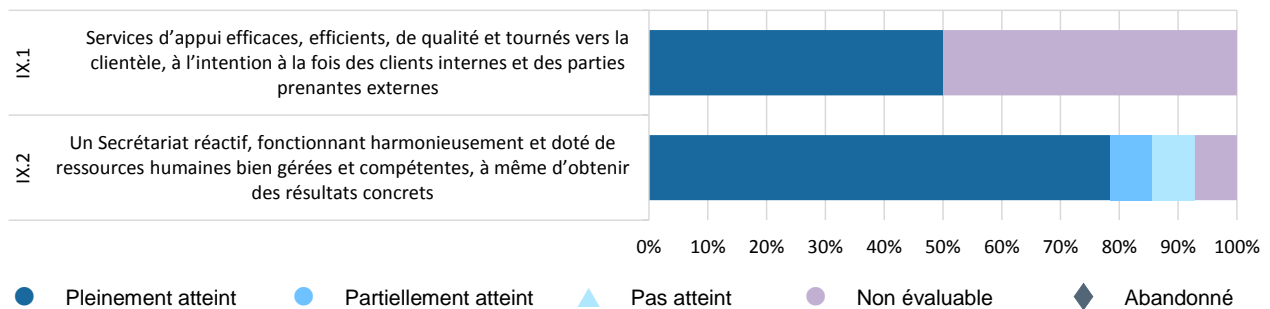
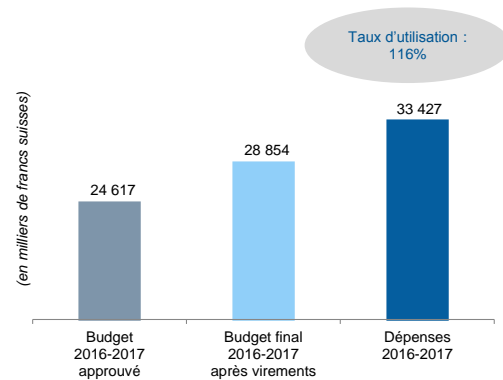
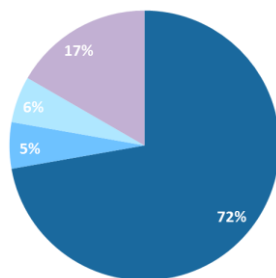
- La nette baisse des ressources en personnel est due : i) aux reclassements et aux régularisations menées à bien de fonctions de nature continue; ii) au transfert de deux positions (dont une de nature temporaire) vers le Programme afin de renforcer la gestion des risques, compte tenu du résultat escompté IX.3, et la présentation de rapports sur les états financiers; iii) au transfert des ressources en personnel vers d'autres ressources, afin de consolider les services financiers, en particulier la gestion de la trésorerie; et iv) à la réaffectation des épargnes accumulées vers d'autres priorités de l'Organisation, compte tenu des résultats escomptés IX.2 et IX.8.
- La légère augmentation nette des ressources autres que celles en personnel s'explique principalement par le transfert de ressources susmentionné et un ajustement du budget vers le bas, dû à l'évitement de frais liés à des taux d'intérêt négatifs, dans le cadre du résultat escompté IX.2.
- La légère baisse des ressources affectées au résultat escompté IX.1 est due essentiellement à la redistribution des ressources en personnel en faveur du résultat escompté IX.3, conformément aux programmes de travail annuels.

Utilisation du budget : La légère sous-utilisation des ressources autres que celle en personnel s'explique en grande partie par une meilleure gestion des frais d'interprétation pour le PBC et l'OCIS, ainsi que par l'exploitation et l'amélioration du système intégré de gestion administrative (AIMS)...

PROGRAMME 23 Gestion et mise en valeur des ressources humaines

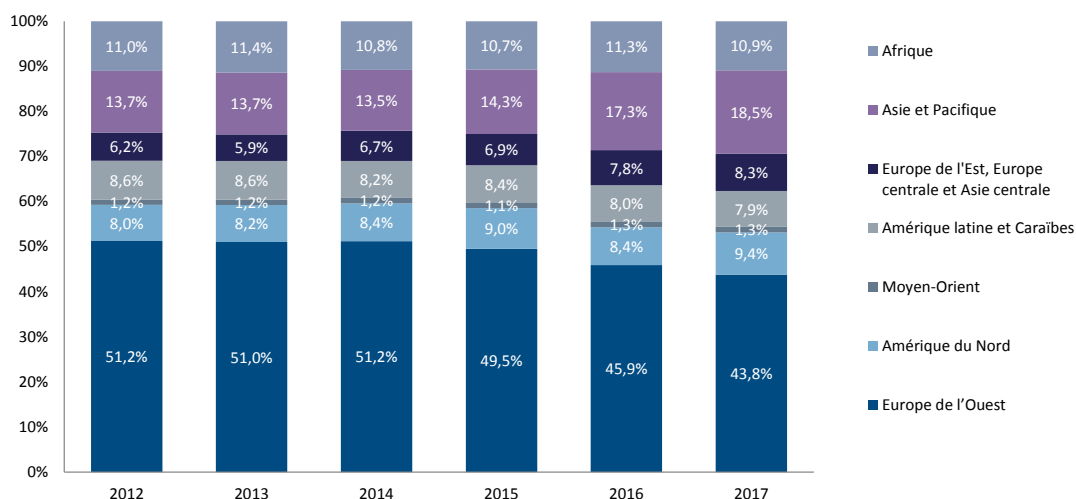
Chef de programme Le Directeur général

Tableau de bord du programme

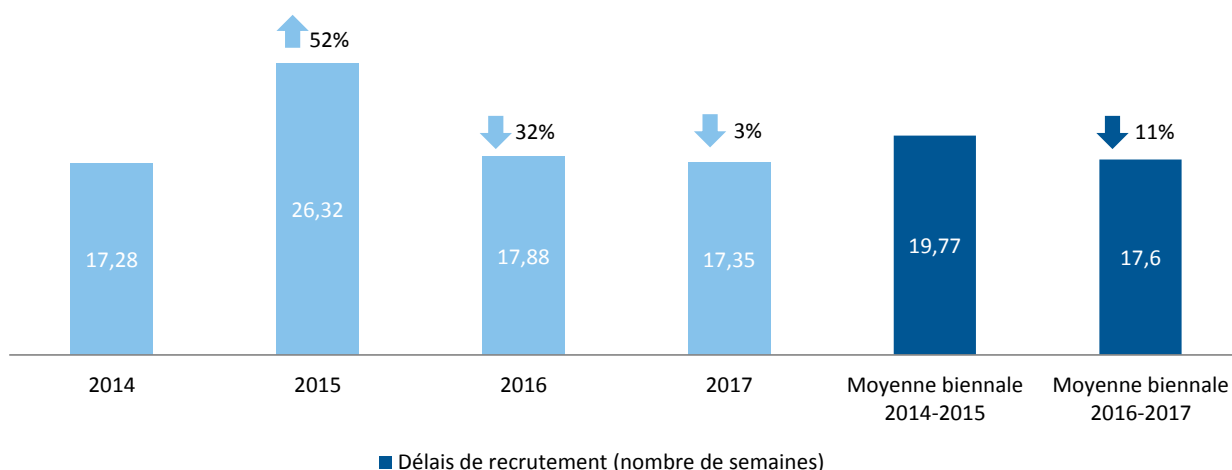


Principales réalisations

- La stratégie en matière de ressources humaines (RH) 2017-2021, qui renforce et met à jour la stratégie RH initiale approuvée en 2013, a été approuvée par les États membres en 2017. Au cours de l'exercice biennal, le Programme s'est engagé de façon proactive auprès du personnel et de l'encadrement afin d'assurer l'obtention de résultats efficaces et efficients.
- S'agissant de la diversité géographique du personnel de l'OMPI, le nombre d'États membres représentés a augmenté en 2016-2017, atteignant le chiffre record de 120. La proportion de fonctionnaires originaires de certaines régions, notamment d'Asie et du Pacifique, d'Europe orientale et centrale et d'Asie centrale, ainsi que d'Amérique du Nord, a augmenté, tandis que le pourcentage de fonctionnaires originaires d'Europe occidentale a diminué de 5,7% par rapport à 2015, ces derniers ne représentant pas plus de la moitié des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (voir graphique ci-dessous).



- Des gains d'efficacité ont été réalisés en ce qui concerne les délais de recrutement par rapport à l'exercice biennal précédent, le temps moyen de recrutement ayant baissé de 11%, passant de 19,77 semaines en 2014-2015 à 17,6 semaines.



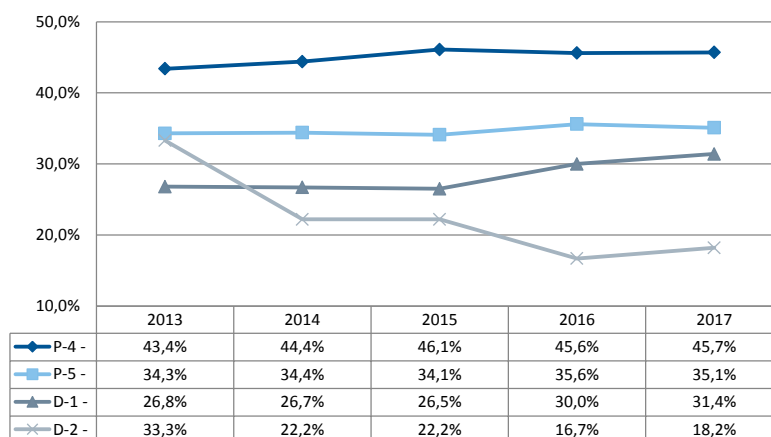
- Une nouvelle plateforme de recrutement électronique, TALEO, a été mise en place en avril 2016. La publication et la gestion de tous les postes vacants dans le nouveau système de recrutement ont permis d'améliorer les capacités d'établissement de rapports et de suivi. Une meilleure intégration entre le nouveau système de recrutement et la plateforme RH existante en 2017 a facilité le transfert d'informations et permis une expérience utilisateur plus adéquate pour toutes les transactions RH et administratives.
- S'agissant de la gestion de la performance, un nouveau système de traitement des cycles de notation des fonctionnaires permanents et un nouveau système de gestion de l'apprentissage ont été créés dans le cadre du projet ERP, tous deux devant être lancés début 2018. Diverses initiatives d'apprentissage et de développement ont été mise en place, notamment le second programme pilote "Talent", le programme "EMERGE" – un programme interinstitutions à l'intention des femmes appelées à occuper des postes de responsabilité, et des conseils en matière d'évolution de carrière.

Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Impact sur la performance
L'évolution rapide des activités extérieures nécessitant de nouveaux processus, de nouvelles compétences et de nouvelles solutions informatiques peut entraîner une inadéquation de la main-d'œuvre dans les secteurs clés de l'OMPI. Cela pourrait se traduire par des coûts élevés liés au recrutement à court terme de personnel supplémentaire, des processus inefficaces, des retards dans les secteurs vitaux et pourrait nuire à la réputation de l'OMPI.	Ce risque s'est matérialisé dans des domaines spécifiques des activités opérationnelles de l'OMPI, mais l'impact a été réduit au minimum grâce à des mesures d'atténuation efficaces.	L'intégration du processus de planification des effectifs et son intégration avec la planification biennale de l'OMPI, qui exigeait que les chefs de programme adoptent une approche plus globale pour déterminer les besoins en ressources humaines pour l'exercice biennal dans le contexte de leur plan biennal, ont contribué à atténuer efficacement ce risque. Des évolutions stratégiques ont également permis une plus grande souplesse pour attirer de nouveaux talents.	Un impact négatif important sur la performance organisationnelle a été évité.

Perspectives

- En 2016-2017, l'OMPI a maintenu son engagement à adopter une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans ses activités et son objectif de parvenir à une représentation équitable des deux sexes à tous les niveaux de dotation en personnel. À cette fin, la définition de marqueurs sexospécifiques a été intégrée dans les processus de planification, notamment grâce à un domaine spécifique dans le système de planification EPM, et le programme pilote pour l'évolution de carrière des femmes au niveau de l'encadrement intermédiaire, lancé en 2015 pour promouvoir l'égalité entre les sexes sur le lieu de travail, a été mis en œuvre avec succès en 2016-2017. Toutefois, la représentation équitable des deux sexes reste un objectif difficile à atteindre, notamment au niveau de la haute direction. Les nominations de femmes et les départs à la retraite d'hommes aux niveaux P5 et D1 ont permis de réduire les inégalités entre les sexes à ces niveaux.



Données relatives à l'exécution

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution		ÉIE
IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes					
Pourcentage du personnel satisfait des services des ressources humaines	Aucune enquête n'a été menée en 2014-2015 (79,9%)	Très satisfaits ou satisfaits : 85%	Aucune enquête n'a été menée au cours de l'exercice biennal.		●
Augmentation d'activités gérées automatiquement par rapport aux actions gérées manuellement	17% (0%) d'activités automatisées; 3 sur 18	67%	13 processus supplémentaires ont été automatisés en 2016-2017 ¹⁷⁸ pour un cumul total de 89% (16 sur 18)		●
Pourcentage des requêtes traitées en moins de cinq jours ouvrables	94,7% ¹⁷⁹ des requêtes enregistrées dans le système de tickets WINS ont été traitées dans les cinq jours ouvrables (à déterminer)	95% (90%)	Les statistiques n'étaient pas disponibles pour l'exercice biennal, le système de tickets WINS ayant été remplacé par Outlook aux fins d'amélioration des services aux utilisateurs.		●
Couverture d'assurance optimisée	Taux de protection de l'assurance médicale collective : 87,7% (à déterminer)	Maintenir le niveau (à déterminer)	2016 : 87,8% 2017 : 87,7%		●
IX.2 Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets					
Pourcentage de femmes à des postes d'administrateur et dans les catégories supérieures ¹⁸⁰			2016	2017	● ● ● ▲
	P-4 : 46,1% (44,4%)	P-4 : 47% (46%)	P-4 :	45,6% 45,7%	
	P-5 : 34,1% (34,4%)	P-5 : 35% (35%)	P-5 :	35,6% 35,1%	
	D-1 : 26,5% (26,7%)	D-1 : 30% (30%)	D-1 :	30,0% 31,4%	
	D-2 : 22,2% (22,2%)	D-2 : 30% (30%)	D-2 :	16,7% 18,2%	
Délais de recrutement	Délai moyen sur l'exercice biennal : 19,77	19 semaines	Délai moyen : 17,6 semaines ¹⁸¹ 2016 : 17,88 semaines ¹⁸² 2017 : 17,35 semaines ¹⁸³		●
Pourcentage des membres du personnel dont le travail est évalué en fonction d'objectifs et de compétences individuels	2014 : 93,1% (82,9%) 2015 : 94,7% ¹⁸⁴ (au 30 avril de chaque année suivante)	95% (90%)	2016 : 93,8% ¹⁸⁵ 2017 : 91,1%		●

¹⁷⁸ i) Prorogation du contrat de libre-service (phase I : agents temporaires, boursiers et stagiaires); ii) Prorogation du contrat de libre-service (phase II : personnel engagé pour une durée déterminée); iii) Automatisation complète de l'indemnité pour frais d'études en libre-service; iv) Soumission des documents relatifs aux personnes à charge (phase I); v) Interface des informations relatives aux ressources humaines à soumettre à la CCPNU; vi) Assurance médicale – automatisation du courrier aux retraités; vii) Assurance accidents volontaire – automatisation du courrier aux retraités; viii) Assurance-vie volontaire – automatisation du courrier aux retraités; ix) Calcul de l'allocation logement; x) Saisie et modification de l'adresse en libre-service; xi) Déduction du salaire de la prime pour l'assurance perte de gains GPAFI; xii) Congés et absences (première mise en service limitée); xiii) Déduction de la pension pour l'assurance maladie après la cessation de service.

¹⁷⁹ Rectificatif : Le pourcentage de requêtes traitées dans un délai de cinq jours ouvrables a été rapporté à 100% dans le Rapport sur l'exécution du programme 2014-2015 avec un indicateur de performance différent.

¹⁸⁰ Effectifs inscrits au budget ordinaire, bénéficiant d'engagements de durée déterminée, à titre permanent et de caractère continu, selon le grade.

¹⁸¹ Le calcul du délai de recrutement est approximatif, étant donné que les concours en cours n'ont pas été pris en compte dans les données, et celles-ci seront corrigées l'année suivante, lorsque tous les concours auront eu lieu.

¹⁸² Rectificatif : Le délai de recrutement était de 17,88 semaines en 2016, et non de 18,81 semaines comme cela a été publié dans le Rapport sur l'exécution du programme 2016.

¹⁸³ Selon les données disponibles le 16 février 2018, date à laquelle 25 concours étaient encore en cours; à parachever avant fin juin 2018.

¹⁸⁴ Rectificatif : le pourcentage était de 94,7% en 2015 et non de 92,8% comme indiqué dans le Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015.

¹⁸⁵ Rectificatif : le pourcentage était de 93,8% en 2015 et non de 92,7% comme indiqué dans le Rapport sur l'exécution du programme en 2016.

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE		
Nombre de jours nécessaires pour : i) notifier au personnel les décisions concernant les requêtes en réexamen et les plaintes, ii) notifier au personnel les décisions concernant les objections/affaires disciplinaires et iii) répondre aux demandes de conseil	i) 60 jours à compter de la réception de la requête en réexamen/réponse à la plainte	i) 60 jours à compter de la réception de la requête en réexamen/réponse à la plainte (idem)	i) 60 jours à compter de la réception de la requête en réexamen/60 jours à compter de la réception de la réponse à la plainte	●		
	ii) 30 jours à compter de la réception de l'objection; 35 jours à compter de la réponse à la lettre d'accusation et	ii) 30 jours à compter de la réception de l'objection/de la réponse à la lettre d'accusation et (30 jours à compter de la réception de l'objection/de la réponse à la lettre d'accusation)	ii) 30 jours à compter de la réception de la réponse à la réfutation/30 jours à compter de la réception de la réponse à la lettre d'accusation	●		
	iii) 1 jour ouvrable à compter de la réception de la requête (pas de données)	iii) 5 jours ouvrables à compter de la réception de la requête (10)	iii) Sur les 788 requêtes reçues en 2016 et en 2017, une réponse a été donnée dans un délai d'1 jour dans 88,3% des cas, de 2 à 5 jours dans 10,9% des cas et dans un délai de plus de 5 jours ouvrables dans 0,8% des cas.	●		
Diversité géographique : % d'États membres ¹⁸⁶ représentés	Afrique : 11,2% (10,8%)	Accord entre les États membres sur la politique de l'OMPI en matière de répartition géographique (La politique de l'OMPI sur la répartition géographique doit être examinée par les États membres)	2016	2017	●	
	Asie et Pacifique : 16,3% (13,5%)		- Afrique	11,3%		10,9%
	Europe de l'Est, Europe centrale et Asie centrale : 7,5% (6,7%)		- Asie et Pacifique	17,3%		18,5%
	Amérique latine et Caraïbes : 8,6% (8,2%)		- Europe de l'Est, Europe centrale et Asie centrale	7,8%		8,3%
	Moyen-Orient : 1,2% (identique)		- Amérique latine et Caraïbes	8,0%		7,9%
	Amérique du Nord : 9,1% (8,4%)		- Moyen-Orient	1,3%		1,3%
	Europe de l'Ouest : 46,2% (51,2%)		- Amérique du Nord	8,4%		9,4%
	- Europe de l'Ouest	45,9%	43,8%			
Nombre de candidatures reçues depuis les États membres non représentés en pourcentage du total	7,1% (à déterminer)	8% (à déterminer en fonction du % d'augmentation sur 2014-2015)	2016-2017 : 9,38% ¹⁸⁷ 2016 : 7,23% ¹⁸⁸ 2017 : 10,7%	●		
Perfectionnement de la planification des ressources humaines	Niveau 2 ¹⁸⁹ (à déterminer)	Niveau 3 (à déterminer)	Niveau 3 – en cours d'intégration	●		
Pourcentage des besoins en formation satisfaits dont : i) besoins critiques en formation collective et ii) besoins en formation individuels	i) 2014-2015 : 81% (81,04%)	i) 80% des besoins au cours de l'exercice biennal sont pris en compte dans un programme de formation	i) 79,75% pour 2016-2017 2016 : 40,4% 2017 : 39,4%	●		
	ii) 2015 : 62% (60,94%)		ii) 2016 : 60,4% 2017 : 63,4%	●		

¹⁸⁶ Seuls les postes appartenant à la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur qui sont soumis à la répartition géographique.

¹⁸⁷ Sur la base des candidatures à des postes de durée déterminée dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur.

¹⁸⁸ Rectificatif : le pourcentage de candidatures reçues des États membres non représentés en 2016 était de 7,23% et non 7,9% comme indiqué dans le Rapport sur l'exécution du programme en 2016.

¹⁸⁹ L'échelle et les notes sont basées sur les résultats de l'évaluation de l'ensemble du système de gestion axée sur les résultats menée par le Corps commun d'inspection des Nations Unies. Le rapport n'a pas encore été publié. Échelle de notation : Niveau 1 – Pas encore commencé; Niveau 2 – Exploration pour l'intégration; Niveau 3 – En cours d'intégration; Niveau 4 – Entièrement intégré et formation continue pour perfectionnement ou ajustement; Niveau 5 – Évaluation et renouvellement.

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
		(60%) ii) 65% des besoins en formation individuels sont satisfaits (55%)		

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017
IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	12 096	12 435	11 809
IX.2 Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	12 521	16 419	21 618
Total	24 617	28 854	33 427

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	18 835	21 940	27 190	124%
Autres dépenses	5 782	6 914	6 237	90%
Total	24 617	28 854	33 427	116%

Budget final après virements :

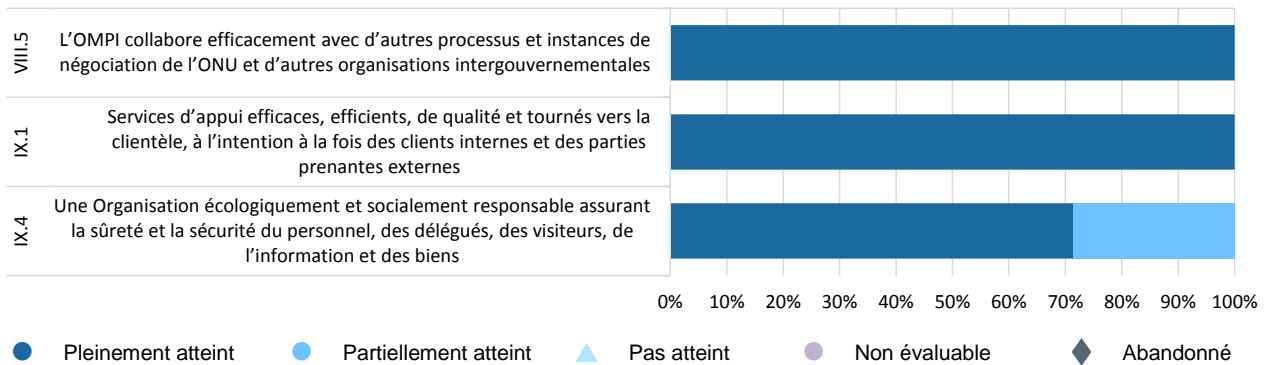
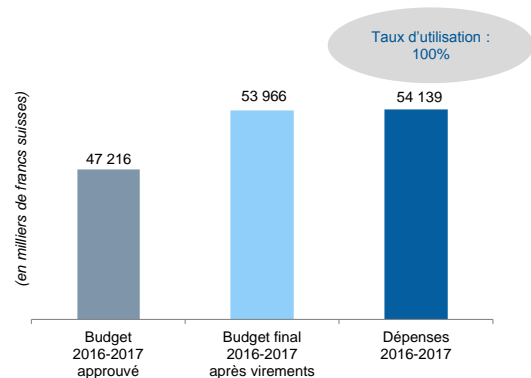
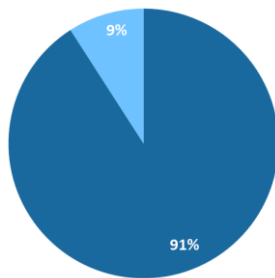
- L'augmentation des dépenses de personnel par rapport au budget approuvé pour 2016-2017 s'explique essentiellement par une augmentation des primes d'encouragement.
- L'augmentation des autres dépenses par rapport au budget approuvé pour 2016-2017 s'explique essentiellement par le financement des activités suivantes : i) la tenue de la quatre-vingt-troisième session de la CFPI; ii) l'organisation d'ateliers sur l'égalité des sexes et de manifestations parallèles à l'heure du déjeuner lors des assemblées des délégués de l'OMPI; iii) une enquête sur la gestion du temps; iv) le Comité d'appel de l'OMPI; v) le traitement des indemnités pour frais d'études, la perception des créances pour les primes de l'assurance maladie après la cessation de service, la mise en œuvre du nouvel ensemble de prestations de la CFPI et la fourniture de services médicaux sur place; vi) les évaluations concernant la santé et la sécurité au travail; vii) l'augmentation des coûts liés aux activités financées en commun avec le système des Nations Unies.

Utilisation du budget : Le taux d'utilisation du budget pour les dépenses de personnel notamment traduisait l'imputation en 2016 d'une provision pour frais de justice d'un montant total de 6,2 millions de francs suisses. En 2016, une provision initiale de 6 198 342 francs suisses a été constituée et imputée au budget. En 2017, cette provision a été ajustée à la baisse de 4 459 961 francs suisses, portant le montant total de la provision à 1 738 381 francs suisses (l'ajustement à la baisse de 4 459 961 francs suisses a été comptabilisé comme recettes diverses dans les comptes financiers). En conséquence, les besoins budgétaires réels de l'exercice biennal au titre des frais de procédure s'élevaient à 1 738 381 francs suisses.

PROGRAMME 24 Services d'appui généraux

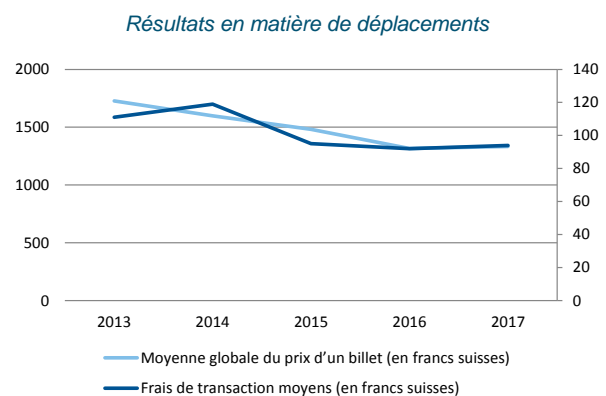
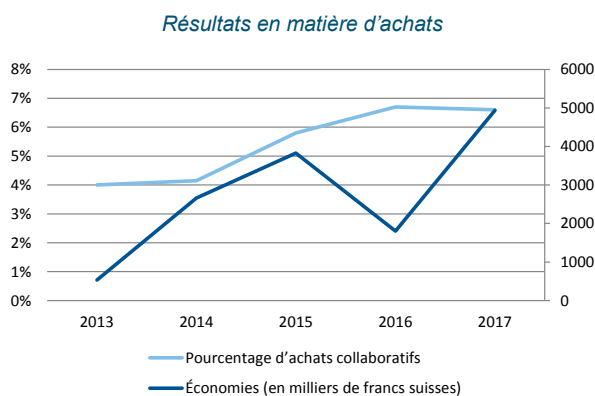
Chef de programme M. A. Sundaram

Tableau de bord du programme

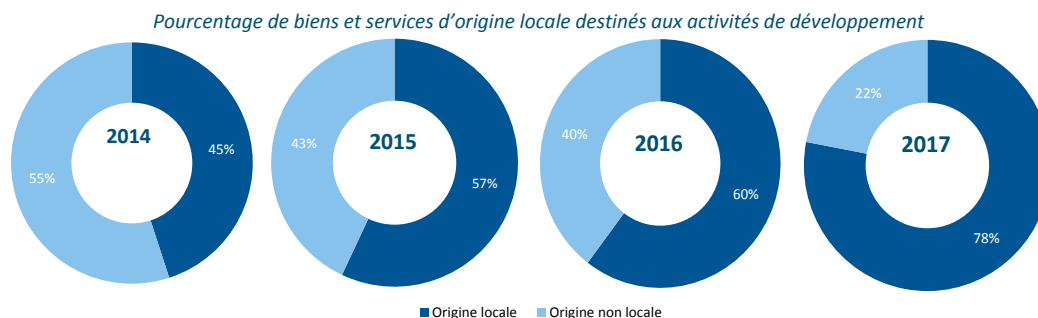


Principales réalisations

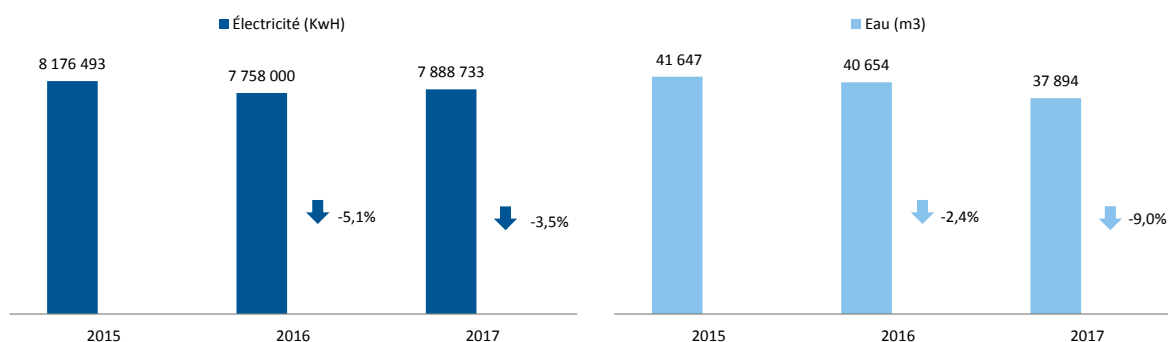
- Les initiatives d'achat lancées au début de l'exercice biennal en vue d'optimiser le coût des biens et services achetés par l'OMPI et de rationaliser les processus de l'Organisation ont permis de réaliser des économies globales de 6,7 millions de francs suisses sur l'exercice biennal.
- L'utilisation de l'outil de réservation en ligne de l'OMPI a atteint 73% en ce qui concerne les billets autres que les billets PNUD à la fin de l'année 2017, ce qui a permis de réduire encore de 10% la moyenne globale du prix d'un billet par rapport à 2015. Les frais de transaction moyens sont restés stables.



- Le pourcentage de biens et services d'origine locale destinés aux activités de développement est passé à 78%, soit une augmentation de 18 points de pourcentage par rapport à 2016 et de 21 points de pourcentage par rapport à 2015.



- Après un examen complet en 2017, les politiques et procédures d'achat de l'OMPI ont été encore améliorées en vue d'un processus d'achat plus souple et plus efficace, notamment par la mise en œuvre d'accords à long terme et la promotion de la coopération avec les Nations Unies.
- S'agissant des efforts de l'OMPI visant à limiter l'impact de l'Organisation sur l'environnement, la consommation d'eau et d'électricité a diminué en 2016 et 2017 par rapport au niveau de référence fixé en 2015, essentiellement grâce à l'installation de détecteurs de présence et d'appareils d'éclairage à haut rendement énergétique.



Variations en pourcentage pour 2016 et 2017 par rapport au niveau de référence de 2015.

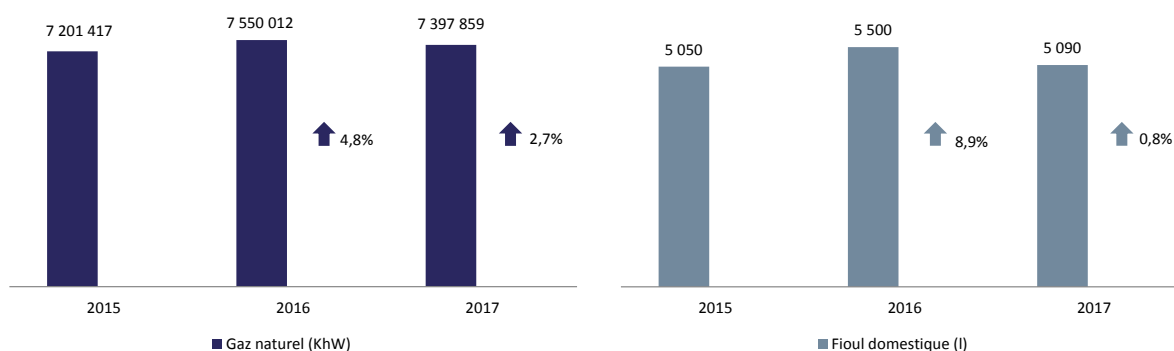
- L'OMPI a reçu un certificat de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN, Suisse) pour la période 2017-2018, lequel reconnaît la contribution à la protection de l'environnement (réduction des émissions de CO₂ et du nombre de kWh) dans le cadre d'une Convention d'objectifs entre l'OMPI et le pays hôte, signée en 2015 pour une période de 10 ans.
- L'OMPI a atteint son objectif de neutralité climatique pour la période 2014-2020, tel que fixé par le Secrétaire général des Nations Unies en 2014 pour les institutions des Nations Unies, et a reçu, en 2017, les certificats du Mécanisme pour le développement propre de la CCNUCC reconnaissant la compensation volontaire des émissions de carbone inévitables dues aux bâtiments et aux déplacements pour les années 2015 et 2016.
- Le campus de l'OMPI a fait l'objet de plusieurs rénovations majeures au cours de l'exercice biennal, notamment la transformation de l'unité médicale en hôpital et l'achèvement d'une imprimerie principale unique (en partie au titre du plan-cadre d'équipement 5). En outre, les espaces publics ou semi-publics utilisés par les clients et délégués internes et externes ont été améliorés, ce qui a permis de mettre les zones concernées en conformité avec les normes en vigueur dans le pays hôte ou l'industrie.
- L'OMPI a organisé et tenu la première table ronde sur l'accessibilité des infrastructures physiques, qui a réuni les institutions des Nations Unies basées à Genève ainsi que d'autres OIG, soit 15 organismes au total. L'objectif de cette table ronde était d'établir un cadre pour le partage des expériences et des enseignements tirés, et de créer des synergies afin d'améliorer l'accessibilité des infrastructures physiques pour les employés, les délégués et les visiteurs.

Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Impact sur la performance
La défaillance de certains fournisseurs essentiels perturbe la prestation de services fournis aux clients externes.	Malgré un incident isolé de défaillance d'un fournisseur, la prestation de services fournis aux clients externes n'a pas été perturbée de façon significative.	L'Organisation a géré efficacement ses risques s'agissant des contrats considérés comme présentant un risque important et jugés essentiels à la poursuite des opérations. Le plan d'urgence mis en place à la suite de l'incident a limité tout impact négatif.	Aucune perturbation importante de la prestation de services aux clients externes n'a été enregistrée à la suite du défaut de livraison d'un fournisseur.
La perte d'un accès sécurisé, ou l'impossibilité d'occuper un ou plusieurs bâtiments pendant une période donnée.	Le risque ne s'est pas matérialisé en raison de l'adoption d'une démarche stratégique continue d'anticipation. Le risque a également été considérablement réduit à long terme pour les zones nouvellement rénovées, car la durée de vie des installations et des équipements a été réinitialisée, et de nouvelles technologies ont été mises en place pour les gérer.	Le plan d'atténuation, à savoir la rénovation de certains locaux et l'entretien préventif majeur de certaines installations techniques essentielles, a été mis en œuvre. Les mesures de résilience existantes, y compris les systèmes de doublons ou de sauvegarde, se sont révélées adaptées et efficaces.	La performance n'a pas été affectée dans la mesure où le plan d'atténuation a permis d'éviter que le risque ne se matérialise.
L'incapacité de l'OMPI, en tant qu'institution des Nations Unies, d'atteindre l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2020.	Ce risque a été évité grâce à l'adhésion au Mécanisme pour le développement propre de la CCNUCC au quatrième trimestre 2015	Le plan de réduction des émissions de carbone et d'autres émissions a abouti à l'accord de 2015 avec la CCNUCC, qui permet de compenser les inévitables émissions de gaz à effet de serre dues aux bâtiments et aux déplacements pour l'exercice biennal.	La performance n'a pas été affectée dans la mesure où le plan d'atténuation a permis d'éviter que le risque ne se matérialise.

Perspectives

- L'augmentation de la consommation de gaz naturel par rapport aux niveaux de référence de 2015 est essentiellement due, au cours des deux années, à : i) une augmentation de la consommation d'énergie du système de refroidissement du lac Léman; ii) des températures hivernales plus froides. L'augmentation de la consommation de fioul domestique par rapport aux niveaux de référence de 2015 est essentiellement due à la décision de tester périodiquement les générateurs de secours sur une plus longue durée au cours de l'année 2016. En 2017, seule une augmentation nominale a été observée. Les initiatives visant à maintenir la consommation de fioul et de gaz naturel, notamment, à des niveaux correspondant à l'évolution des conditions météorologiques locales se poursuivront en 2018-2019.



Variations en pourcentage pour 2016 et 2017 par rapport au niveau de référence de 2015. L'évolution des pourcentages relatifs au gaz naturel tient compte de la comparabilité des conditions météorologiques (voir le tableau des données relatives à l'exécution ci-après).

Données relatives à l'exécution

	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
VIII.5	L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales				
	Pourcentage de produits et services provenant de sources locales dans les acquisitions réalisées aux fins d'activités de développement	57% (45%)	Au moins 50% (égaler ou surpasser les résultats de 2014)	2016 : 60,3% 2017 : 78,0%	●
	% de dépenses soumises à effet de levier de l'ONU (appel d'offres commun ou portage)	5,8% (4,15%)	Égaler ou surpasser les résultats de 2015 (égaler ou surpasser les résultats de 2014)	2016 : 6,7% 2017 : 6,6%	●
IX.1	Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes				
	Économies sur les achats de biens et de services effectués par l'OMPI (par suite d'invitations à soumissionner ou de négociations directes)	3 826 361 francs suisses (2,6 millions)	Égaler ou surpasser les résultats de 2014 ¹⁹⁰	2016 : 1 801 919 francs suisses 2017 : 4 937 121 francs suisses	●
	Temps de traitement des demandes électroniques	Demandes électroniques = <1 heure (1/2 journée)	Moins d'une demi-journée	Moins d'une demi-journée	●
	Temps de traitement des autorisations de voyage électroniques	Autorisations de voyage électroniques = ½ journée (identique)	Moins d'une demi-journée	Moins d'une demi-journée	●
	Temps de traitement des visas	Visas < 1 journée (identique)	Moins d'une journée	Moins d'une journée	●
	Moyenne TMC du prix d'un billet	1606 francs suisses (1850 francs suisses)	≤ 1606 francs suisses (≤ 1850 francs suisses)	2016 : 1374 francs suisses 2017 : 1414 francs suisses	●
	Moyenne globale du prix d'un billet	1481 francs suisses (1600 francs suisses)	≤ 1481 francs suisses (≤ 1600 francs suisses)	2016 : 1315 francs suisses 2017 : 1333 francs suisses	●
	Coût moyen des frais de service	95 francs suisses (118 francs suisses)	< 100 francs suisses	2016 : 92 francs suisses 2017 : 94 francs suisses	●
	Locaux et installations de l'OMPI restant adaptés à l'usage prévu	Un jour ouvrable par an au maximum de panne d'installations techniques (électricité, eau, chauffage, refroidissement, ventilation) ayant une incidence sur les activités principales de l'OMPI (identique)	Conserver la période d'un jour ouvrable par an au maximum de panne d'installations techniques (électricité, eau, chauffage, refroidissement, ventilation) ayant une incidence sur les activités principales de l'OMPI	Zéro jour ouvrable de panne d'installations techniques ayant une incidence sur les activités principales de l'OMPI	●
	Utiliser de manière optimale les locaux de l'OMPI et tous les types d'espace	80 espaces de travail loués, 5 zones de stockage ou d'archivage hors site (identique)	Conserver 80 espaces de travail loués, réduire à 4 le nombre de zones de stockage ou d'archivage hors site (conserver les nombres de 80 espaces de travail loués, et de 5 zones de stockage ou d'archivage hors site)	Les 80 espaces de travail loués ont été conservés; 2 zones de stockage ou d'archivage hors site (3 de moins qu'en 2015)	●
	Pourcentage d'articles de haute valeur (c.-à-d. >5000 francs suisses) inventoriés ¹⁹¹	95% (identique)	Maintenir à 95%	2016 : 95% inventoriés 2017 : 98% inventoriés	●
	Pourcentage d'articles compris entre 1000 et 5000 francs suisses, œuvres d'art et articles d'une certaine valeur	n. d.	90%	Articles entre 1000 et 5000 francs suisses (vérification biennale) : 2017 : 93% inventoriés	●

¹⁹⁰ Des économies de coûts exceptionnellement élevées ont été enregistrées en 2015; la performance plus indicative des données de 2014 est utilisée comme objectif.

¹⁹¹ Vérification/inventaire annuel(le)

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
			Œuvres d'art (vérification annuelle) : 2016 : 99% inventoriés 2017 : 98,6% inventoriés	●
			Articles d'une certaine valeur (vérification biennale) : 2017 : 100% inventoriés	●
IX.4	Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens			
Réduction de l'impact environnemental des activités de l'OMPI	Émissions de gaz à effet de serre : 7 730 tonnes de CO ₂ 6 248 tonnes de CO ₂ ont été compensées par le biais de certificats de réduction des émissions (CER).	A. Conserver les niveaux d'émissions de CO ₂ et de gaz à effet de serre de fin 2015 ¹⁹²	Les émissions de CO ₂ et de gaz à effet de serre étaient en deçà du niveau de 2015 : 2016 : 7 243 tonnes de CO ₂ , dont 100% ont été compensées ¹⁹³ ; - 5 580 tonnes de CO ₂ ont été compensées par le biais de certificats de réduction des émissions (CER). - Le nombre de tonnes restant a été compensé directement par le fournisseur.	●
	Consommation énergétique de tous les bâtiments du siège et des bâtiments loués à Genève en 2015 : - électricité (8 176 493 KWh), - eau (41 647 m3), - gaz naturel (7 201 417 KWh), - Fuel domestique (5 050 L). (essentiellement pour les générateurs) (n.d.)	B. D'ici à fin 2017, mettre en place des mesures visant à conserver les niveaux de consommation énergétique de fin 2015 dans des conditions météorologiques comparables (pour l'électricité, l'eau, le gaz naturel et le fuel domestique).	Consommation énergétique de tous les bâtiments du siège et des bâtiments loués à Genève (par rapport à 2015) : Électricité 2016 : 7 758 000 KWh (-5,1%) 2017 : 7 888 733 KWh (-3,5%) Eau 2016 : 40 654 m3 (-2,4%) 2017 : 37 894 m3 (-9%) Gaz naturel ¹⁹⁴ 2016 : 7 550 012 KWh (+ 2,2%) 2017 : 7 397 859 KWh (-1,6%) Fuel domestique 2016 : 5 500 L (+ 9%) 2017 : 5 090 L (+ 0,8%)	● ● ● ●
Amélioration de l'accès physique au campus de l'OMPI	34 lecteurs de badge doivent encore être abaissés ¹⁹⁵ . 7 barrières de sécurité doivent encore être installées ¹⁹⁶ . (Les recommandations figurant dans l'audit sur l'accessibilité physique de 2012)	Mise en place des mesures suivantes d'ici à fin 2017 : 1. Installation de lecteurs de badge situés à une hauteur appropriée pour les personnes handicapées 2. Installation de barrières de sécurité là où elles se révèlent nécessaires	32 lecteurs de badge sur 34 (94%) ont été abaissés, conformément à l'audit 2012. Les 7 barrières de sécurité nécessaires ont été installées (soit 100%), conformément à l'audit 2012.	● ●

¹⁹² Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) envoie le décompte final validé des émissions annuelles à l'OMPI au mois d'octobre de l'année suivante.

¹⁹³ Les émissions déclarées et la compensation effectuée concernent les émissions dues aux bâtiments et aux déplacements (personnel et tiers).

¹⁹⁴ Le facteur de variation en pourcentage de la comparabilité des conditions météorologiques d'une année sur l'autre en utilisant le Degré jour unifié (DJU) chauffagiste moyen annuel, défini comme la différence entre la température extérieure un jour donné et la température de référence (18 °C). SOURCE : <https://www.infoclimat.fr/climatologie/annee/2015/geneve-cointtrin/valeurs/06700.html>

¹⁹⁵ Rectificatif : Fin 2015, il restait 34 lecteurs de badges accessibles au public à abaisser selon les recommandations figurant dans l'audit sur l'accessibilité physique de 2012, et non 42 comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du programme en 2016.

¹⁹⁶ Rectificatif : Fin 2015, il restait 7 garde-corps accessibles au public à installer selon les recommandations figurant dans l'audit sur l'accessibilité physique de 2012, et non 13 comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du programme en 2016.

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017
VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	1 476	1 501	1 479
IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	44 433	51 408	51 644
IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	1 308	1 057	1 015
Total	47 216	53 966	54 139

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	19 287	16 644	16 831	101%
Autres dépenses	27 930	37 322	37 308	100%
Total	47 216	53 966	54 139	100%

Budget final après virements :

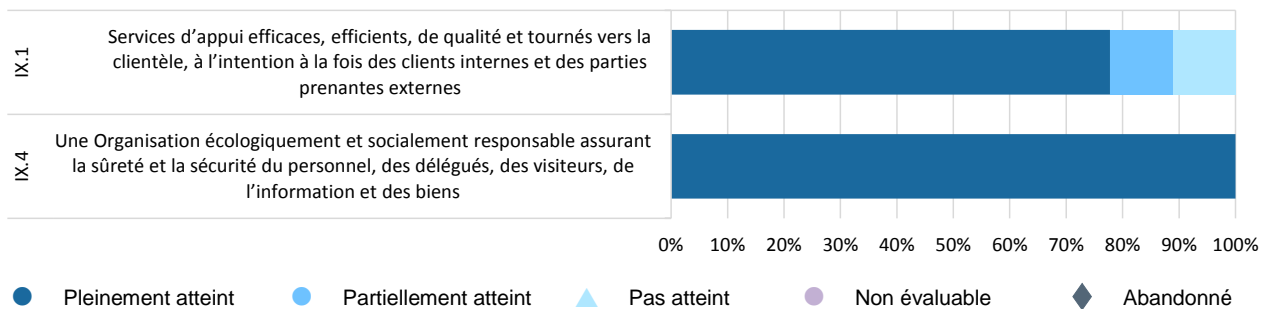
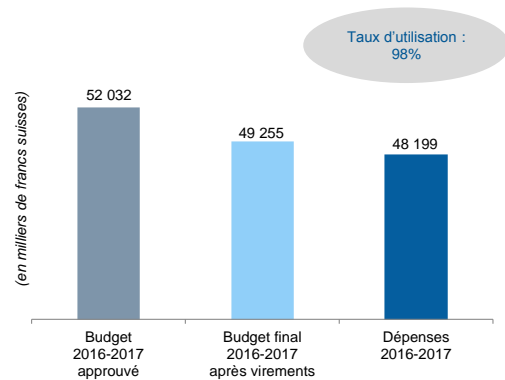
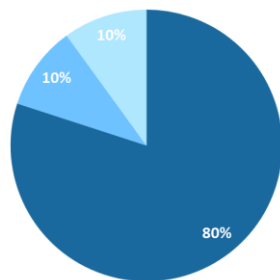
- La diminution des dépenses de personnel s'explique essentiellement par : i) les reclassements et régularisations complètes des fonctions permanentes; ii) le transfert de trois postes au Programme pour renforcer l'appui administratif et logistique et les achats informatiques, tel qu'indiqué au résultat escompté IX.1; iii) le redéploiement du Groupe des messagers-chauffeurs au Programme 27, tel qu'indiqué au résultat escompté IX.1; iv) la réaffectation de dépenses de personnel vers d'autres postes de dépenses pour prendre en charge les activités d'achat dans le domaine informatique et la préparation des assemblées.
- L'augmentation nette des autres dépenses s'explique essentiellement par : i) le transfert de ressources tel qu'indiqué au résultat escompté IX.1 pour couvrir les intérêts payés d'avance liés au remboursement du prêt pour le nouveau bâtiment; ii) le redéploiement du Groupe des messagers-chauffeurs au programme 27, tel qu'indiqué aux résultats escomptés IX.1 et IX.4.

L'utilisation du budget était conforme au budget final après virements.

PROGRAMME 25 Technologies de l'information et de la communication

Chef de programme M. A. Sundaram

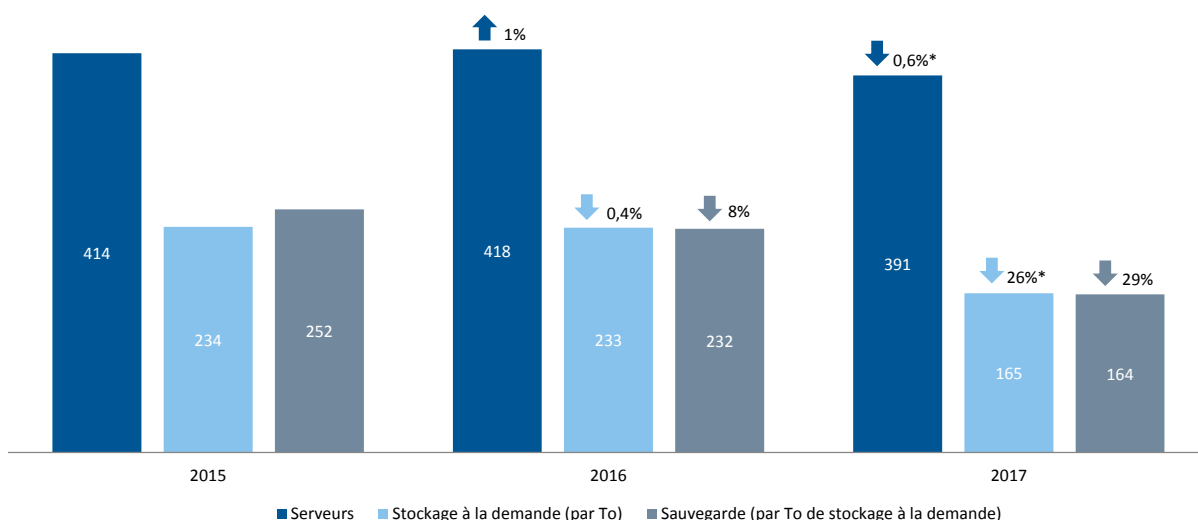
Tableau de bord du programme



Principales réalisations

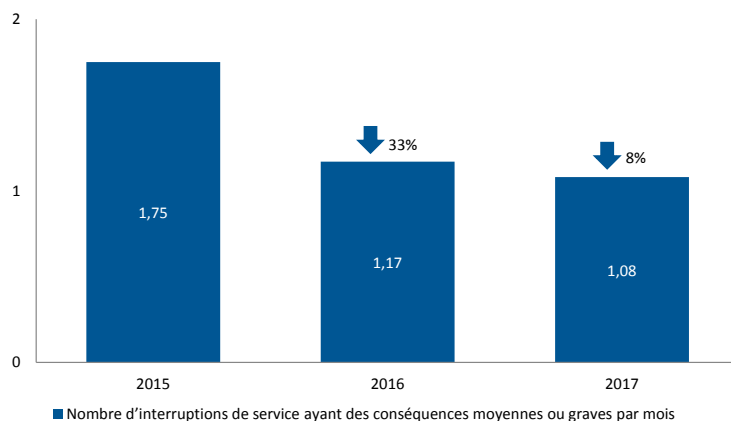
- Le coût unitaire mensuel moyen du stockage à la demande et de la sauvegarde a baissé, notamment de 2016 à 2017, les résultats obtenus étant plus de cinq fois supérieurs aux objectifs visés.

Coût unitaire mensuel moyen (francs suisses)



* Le pourcentage de variation relatif aux serveurs et au stockage pour 2017 a été calculé sur la base des objectifs visés en 2016, c'est-à-dire en partant du principe que les objectifs pour 2016 avaient été atteints.

- Le coût global de l'hébergement des serveurs a diminué, passant de 3,6 millions de francs suisses en 2016 à 3,4 millions de francs suisses en 2017, du fait du passage de serveurs physiques à des serveurs virtuels. Suite à la mise en œuvre d'une nouvelle politique de sauvegarde fin 2015, le coût de la sauvegarde des données a baissé, passant de 1,4 million de francs suisses en 2016 à 1,2 million de francs suisses en 2017, alors que le volume de stockage de données était porté de 506 To à 620 To durant la même période. Le coût du stockage à la demande a été ramené de 1,4 million de francs suisses en 2016 à 1,2 million de francs suisses en 2017.
- On a enregistré une réduction de 30% du nombre d'interruptions de service des TIC ayant des conséquences moyennes ou graves de 2015 à 2016 et une nouvelle réduction de 8% de 2016 à 2017.
- La résilience de l'infrastructure des TIC et la continuité des services ont continué d'être améliorées en 2016-2017 en vue de l'intégration de services essentiels tels que : i) le déploiement d'une nouvelle plateforme de gestion de l'authentification et des accès pour les systèmes opérationnels externes; ii) le déploiement d'une nouvelle plateforme de reprise des opérations après un sinistre pour le système de messagerie électronique de l'Organisation; iii) la mise en place d'une nouvelle plateforme sécurisée dans le secteur du PCT pour le serveur de télécopie; iv) l'introduction de contrôles d'accès d'une grande précision afin de renforcer encore la sécurité du réseau; et v) l'accès de deux autres bureaux extérieurs de l'OMPI (Bureau de l'OMPI en Chine et Bureau de l'OMPI au Brésil) à la solution d'architecture mondiale des bureaux. De plus, la plateforme du PCT et la base de données Oracle ont été transférées sur de nouvelles plateformes virtuelles de grande capacité afin de garantir une meilleure fiabilité des systèmes et de réduire sensiblement les temps d'arrêt.



Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Impact sur la performance
Le PCT et les systèmes d'information s'y rapportant atteignent un niveau inacceptable d'interruptions, ce qui rend impossible l'acceptation des demandes PCT et a des répercussions sur le traitement et la publication de ces demandes. Cela pourrait nuire à la réputation de l'OMPI.	Le risque a été réduit au cours de l'exercice biennal grâce à la mesure d'atténuation.	La mesure d'atténuation visant à renforcer l'infrastructure globale des TIC en déployant de nouvelles plateformes TIC redondantes, dédiées aux systèmes essentiels, a été efficace. La performance de ces systèmes a été contrôlée par des tests de validation.	Le risque a été atténué au cours de l'exercice biennal et n'a donc pas eu d'incidence négative sur la performance.

Perspectives

- On observait seulement une légère diminution du coût unitaire mensuel des serveurs à la fin de l'exercice biennal par rapport à 2015. Cela était dû au passage progressif vers un nouveau modèle de calcul des coûts pour le remplacement des serveurs obsolètes. La réduction des coûts restera une priorité en 2018-2019.
- Une première stratégie de l'OMPI pour les références et les données de base, y compris les processus de gouvernance, a été élaborée et était sur le point d'être finalisée à la fin de 2017. Cette stratégie devrait être approuvée en 2018-2019, le référentiel des données de base étant prêt à être utilisé par les équipes chargées du développement des applications dans le cadre d'une procédure opérationnelle standard.

de transition de
services

IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs et des biens

Continuité de service des TIC pour les systèmes essentiels

Serveur, stockage, sauvegarde et infrastructure de réseau étendus aux services essentiels de TIC. En 2014-2015, 12 services essentiels de TIC supplémentaires ont été évalués et des mesures adaptées ont été mises en œuvre pour assurer la continuité de service.

La capacité de continuité de service des TIC a été validée en 2015 grâce à un test d'une journée réussi en matière de reprise des opérations après un sinistre; un exercice de reprise sur défaillance PCT a été réalisé en 30 minutes.

(Les systèmes essentiels peuvent être restaurés rapidement et sans perte de données en cas de graves perturbations localisées)

Des améliorations sont apportées à une plateforme TIC pour permettre aux systèmes essentiels de continuer à fonctionner en cas de perturbation majeure à l'échelle régionale.

10 services essentiels de TIC supplémentaires ont été renforcés en vue d'assurer les niveaux requis en matière de continuité de service.

La capacité de continuité de service des TIC a été validée sur une base annuelle à la fois en 2016 et en 2017 grâce à des tests d'une journée réussis en matière de reprise des opérations après un sinistre. Les capacités de reprise sur défaillance des systèmes du PCT ont également été validées en 2017. En outre, un test séparé a été organisé en 2017 pour valider la capacité de reprise des opérations du système de messagerie de l'Organisation.



Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017
IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	51 480	48 769	47 707
IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	552	486	493
Total	52 032	49 255	48 199

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	14 178	13 246	13 307	100%
Autres dépenses	37 853	36 009	34 893	97%
Total	52 032	49 255	48 199	98%

Budget final après virements :

- La nette diminution des dépenses de personnel découlait : i) de la réaffectation de deux postes (un temporaire) en vue de répondre aux besoins opérationnels des programmes 21 et 28; ii) de la réallocation de ressources aux dépenses autres que celles de personnel pour les services de conseils concernant l'administration de la base de données et la gestion de l'authentification et des accès; et iii) du reclassement de quatre postes, tous au titre du résultat escompté IX.1.

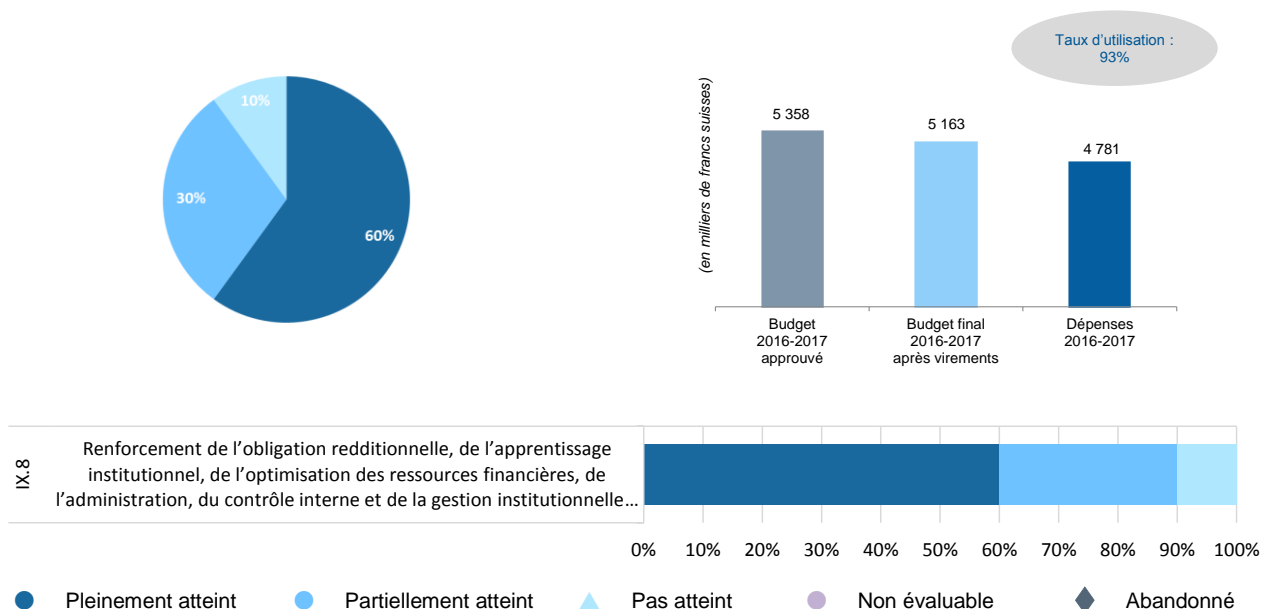
- La baisse des dépenses autres que celles de personnel était le résultat net : i) de la réaffectation des économies réalisées en 2016 sur le contrat avec le CIC pour prendre en charge d'autres priorités de l'Organisation; et ii) de l'allocation de ressources supplémentaires pour l'achat d'ordinateurs portables et de matériel connexe à l'appui de l'initiative sur la continuité des opérations et d'autres priorités opérationnelles, telles que le passage à Windows 10 et la mise à niveau des solutions de filtrage intégrées dans les pare-feu, tous au titre du résultat escompté IX.1
- La légère baisse des dépenses au titre du résultat escompté IX.4 était due essentiellement à la redistribution des ressources en personnel conformément aux plans de travail annuels.

L'utilisation du budget était conforme au budget final après virements.

PROGRAMME 26 Supervision interne

Chef de programme M. R. Singh

Tableau de bord du programme



Principales réalisations

- La version révisée de la Charte de la supervision interne a été approuvée par l'Assemblée générale en octobre 2016. Les principaux changements apportés à cette version révisée sont les suivants : (i) dispositions détaillées en ce qui concerne les enquêtes sur les allégations de fautes de la part du Directeur général, des vice-directeurs généraux, des sous-directeurs généraux et du directeur de la DSI; (ii) amélioration et clarification de la définition de l'indépendance de la DSI aux niveaux opérationnel et fonctionnel; (iii) possibilité pour les États membres d'avoir accès à la version intégrale des rapports d'audit et d'évaluation et des rapports de gestion expurgés/non consultables. À ce sujet, la politique en matière de publication des rapports de la DSI²⁰⁰, qui intègre les commentaires des États membres, a été publiée en juin 2017.
- En 2016-2017, la DSI a publié 13 rapports d'audit (dont le rapport de validation du rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015 (WO/PBC/25/8)), six rapports d'évaluation, sept rapports sur la gestion et quatre mémorandums sur les activités d'audit continu comprenant un total de 118 recommandations à l'intention de la direction. Inversement, la direction a mis en œuvre 88 recommandations au cours de la même période.
- La DSI a enregistré 67 nouveaux dossiers devant faire l'objet d'enquêtes et a clôturé 67 dossiers au cours de la même période. Les allégations ayant fait l'objet d'une enquête portaient essentiellement sur des abus de temps de travail, des comportements ou des activités ne correspondant pas au statut de fonctionnaire international, du harcèlement et de l'utilisation abusive d'actifs.
- À l'issue d'une évaluation externe de la qualité de la fonction d'évaluation, la politique en matière d'enquêtes et le manuel d'évaluation de la DSI ont été révisés en tenant compte des commentaires de la direction de l'OMPI, de l'OCIS et des États membres, et les versions définitives ont été publiées en février 2017. Fin 2017, 12 recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation externe de la qualité relatives à la fonction d'évaluation sur 13 avaient été mises en œuvre. La DSI a également publié une version révisée de la politique en matière

²⁰⁰

http://www.wipo.int/export/sites/www/about-wipo/fr/oversight/iaod/pdf/report_publication_policy.pdf.

d'enquêtes et du manuel d'évaluation à la suite de consultations avec la direction de l'OMPI, l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) et les États membres.

- La réunion annuelle du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (UNEG) s'est tenue à l'OMPI en 2016. À l'occasion de cette réunion, les normes et standards d'évaluation ont été révisés et approuvés. La réunion a également permis à plus de 30 institutions des Nations Unies participantes de procéder à un échange de meilleures pratiques en matière d'évaluation technique, y compris de nouvelles méthodologies et de nouveaux outils d'évaluation.

Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Impact sur la performance
L'activité de supervision interne n'est pas indépendante, et les membres de la Division de la supervision interne n'effectuent pas les tâches qui leur incombent en toute objectivité. L'impartialité et la crédibilité des travaux entrepris seraient en cause. La confiance en la fonction de supervision aurait décliné.	Ce risque est resté stable tout au long de l'exercice biennal.	Les mesures d'atténuation efficaces comprenaient des comptes rendus réguliers à l'OCIS, la fourniture de rapports annuels sur l'indépendance de la DSI à l'Assemblée générale de l'OMPI et la réalisation d'évaluations externes de l'indépendance de la fonction de supervision. En outre, la DSI et ses membres respectent la Charte de la supervision interne et les codes de déontologie, le cas échéant, et les cas dans lesquels le directeur de la DSI ou ses membres avaient le sentiment qu'il pouvait y avoir un conflit d'intérêts ont été transmis à l'OCIS, conformément au paragraphe 18 de la Charte, pour des conseils sur la manière de procéder.	Ce risque a été atténué au cours de l'exercice biennal, et n'a donc pas eu d'incidence négative sur les résultats.

Perspectives

- Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, la Section de l'évaluation et la Section des enquêtes ont dû faire face à un manque de ressources, ce qui a eu des répercussions sur leurs plans de travail et les tâches connexes. De plus, la charge de travail en matière d'enquêtes était historiquement élevée, 67 dossiers (évaluations préliminaires comprises) ayant été traités en 2016-2017. En 2017, la DSI a enregistré 37 dossiers, ce qui représente le plus grand nombre de dossiers jamais ouverts en un an. Dorénavant, des mesures seront prises pour stabiliser les ressources humaines par le recours notamment à des services temporaires et contractuels. Les indicateurs d'exécution pour 2018-2019 et les objectifs connexes ont été mis à jour et adaptés pour mieux refléter la charge de travail et la capacité d'exécution réelles de la Section de l'évaluation.
- La DSI a continué de recevoir les programmes et de les encourager à mettre en œuvre leurs recommandations en 2016-2017 et à rendre compte de l'état d'avancement des recommandations tous les trimestres au Directeur général et à l'OCIS. Étant donné que les programmes étaient responsables du plan de mise en œuvre élaboré et des délais fixés pour leurs recommandations, malgré les efforts susmentionnés, l'objectif de mise en œuvre des recommandations n'a pas été atteint. La DSI continuera de soutenir les programmes par le biais de réunions biennales visant à discuter de l'état d'avancement des recommandations en 2018-2019, et des tableaux de bord de pilotage visant à fournir en temps réel des informations et des statistiques sur les recommandations à la direction seront élaborés.

Données relatives à l'exécution

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
IX.8 Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace				
INDÉPENDANCE – Aucune interférence et indépendance perçue par les principales parties prenantes	Aucune interférence dans les travaux de la DSI, comme en témoignent les rapports annuels WO/PBC/22/4 et WO/PBC/24/6	Aucune interférence dans les travaux de la DSI	Aucune interférence dans les travaux de la DSI, comme en témoignent les rapports annuels suivants : WO/PBC/25/5 ²⁰¹ WO/PBC/27/4 ²⁰²	●

²⁰¹ Rapport annuel du directeur de la Division de la supervision interne (DSI) : [WO/PBC/25/5](#).

	Le directeur de la DSI a rencontré régulièrement le Directeur général, l'OCIS et selon les besoins les représentants des États membres.		Le directeur de la DSI a rencontré régulièrement le Directeur général, l'OCIS et selon les besoins les représentants des États membres.	
	Les cas d'atteintes perçues à l'indépendance ont été renvoyés à l'OCIS conformément au paragraphe 18 de la Charte (<i>aucune interférence dans les travaux de la DSI</i>).		Les cas d'atteintes perçues à l'indépendance ont été renvoyés à l'OCIS conformément au paragraphe 18 de la Charte.	
EFFICACITÉ – Pourcentage des travaux qui couvrent des domaines à haut risque, de la plus haute importance, en conformité avec la stratégie de l'Organisation	Tous les travaux (100%) couvrent des domaines à haut risque, de la plus haute importance (<i>identique</i>).	100% des travaux couvrent des domaines à haut risque, de la plus haute importance, en conformité avec la stratégie de l'Organisation.	Tous les travaux (100%) couvrent des domaines à haut risque, de la plus haute importance.	●
EFFICIENCE – les rapports de la DSI sont établis dans les délais et contiennent des recommandations précises, mesurables, réalistes, pertinentes et assorties de délais	24% (75%) des rapports d'audit et d'évaluation établis en moins de 4 mois. 58% des rapports sur les activités d'enquête établis dans le délai prévu par la politique en matière d'enquêtes (<i>100% des rapports sur les activités d'enquête établis dans le délai prévu par la politique en matière d'enquêtes</i>).	85% des rapports d'audit et d'évaluation établis en moins de 4 mois (<i>identique</i>) 100% des rapports sur les activités d'enquête établis dans le délai prévu par la politique en matière d'enquêtes (<i>identique</i>).	a) 9 rapports d'audit sur 13 (69%) établis en moins de 4 mois b) 2 rapports sur les activités d'enquête sur 6 (33%) établis en moins de 4 mois c) 14 rapports sur les activités d'enquête sur 26 (54%) établis dans le délai prévu par la politique en matière d'enquêtes.	● ▲ ●
	88% (75%) des responsables percevaient les recommandations de la DSI comme étant précises, mesurables, réalistes, pertinentes et assorties de délais.	100% des responsables perçoivent les recommandations de la DSI comme étant précises, mesurables, réalistes, pertinentes et assorties de délais (<i>100% des recommandations perçues comme étant précises, mesurables, réalistes, pertinentes et assorties de délais</i>).	Pourcentage de responsables percevant les recommandations de la DSI comme étant précises, mesurables, réalistes, pertinentes et assorties de délais : 2016 : 81% 2017 : 90%	●
PERTINENCE, VALEUR AJOUTÉE & ADMINISTRATION – Économies tangibles ou améliorations concrètes apportées aux processus et systèmes opérationnels	69% des responsables ont estimé que les recommandations de la DSI s'étaient traduites par des gains d'efficacité. 28% des économies de coût annuelles pouvaient être reliées aux recommandations de la DSI.	50% des responsables estiment que les recommandations de la DSI se sont traduites par des gains d'efficacité. 50% des économies de coût annuelles pouvaient être reliées aux recommandations de la DSI.	Environ 68% des responsables ont estimé que les recommandations de la DSI s'étaient traduites par des gains d'efficacité en 2016-2017 : 2016 : 71% 2017 : 65% 28% (7 domaines sur 25) des économies de coût annuelles réalisées en 2016-2017 pouvaient être reliées aux recommandations de la DSI.	● ●
APPRENTISSAGE INSTITUTIONNEL – Assimilation des enseignements et recommandations des processus de supervision	Plus de 95% (90%) des recommandations acceptées 40% (90%) des recommandations mises en œuvre dans les 2 ans	90% des recommandations acceptées 90% des recommandations mises en œuvre dans les 2 ans	98% des recommandations ont été acceptées. 48% des recommandations mises en œuvre dans les 2 ans	● ●

[Footnote continued from previous page]

²⁰²

Rapport annuel du directeur de la Division de la supervision interne (DSI) : [WO/PBC/27/4](#).

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017
IX.8	Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace	5 358	5 163	4 781
Total		5 358	5 163	4 781

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	4 658	4 429	4 239	96%
Autres dépenses	700	734	543	74%
Total	5 358	5 163	4 781	93%

Budget final après virements :

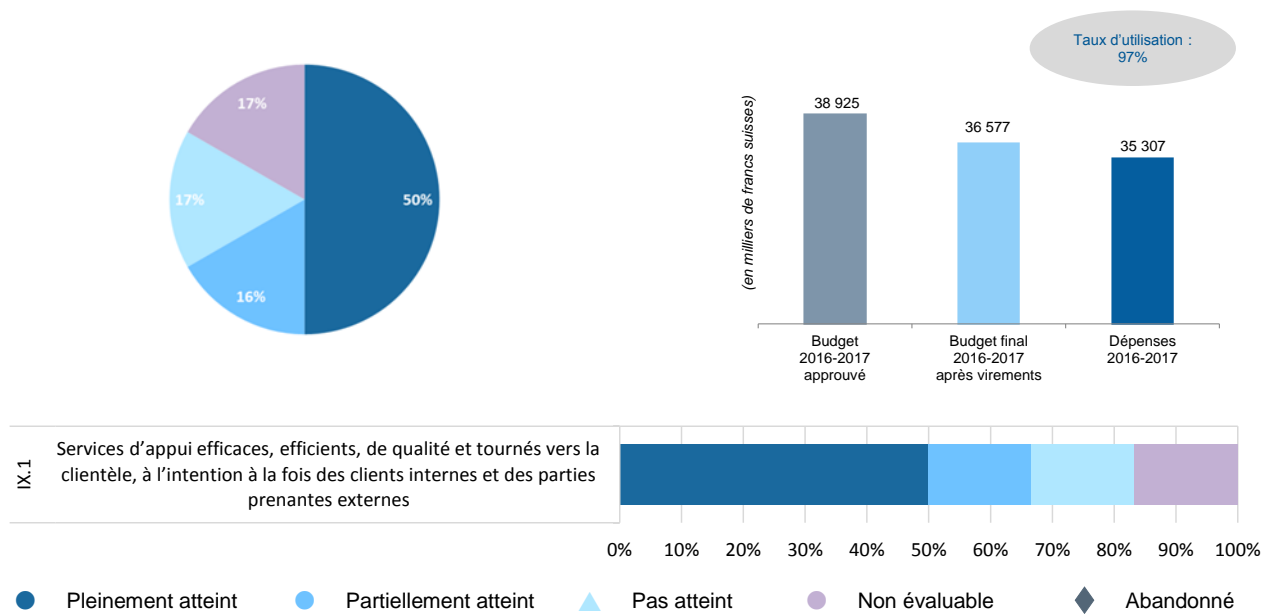
- La diminution nette des dépenses de personnel s'explique par : i) la régularisation des fonctions permanentes d'administrateur chargé de l'audit interne et de secrétaire; ii) le redéploiement, vers d'autres priorités de l'Organisation, des économies dégagées au titre du personnel.
- La légère augmentation nette des autres dépenses s'explique par : i) le transfert de ressources supplémentaires aux enquêtes; et ii) le transfert des ressources réservées aux stages au Programme 23.

Utilisation du budget : La diminution de l'utilisation des autres dépenses s'explique essentiellement par des dépenses inférieures aux prévisions en ce qui concerne les activités en matière d'évaluation et d'enquête et la formation.

PROGRAMME 27 Services de conférence et services linguistiques

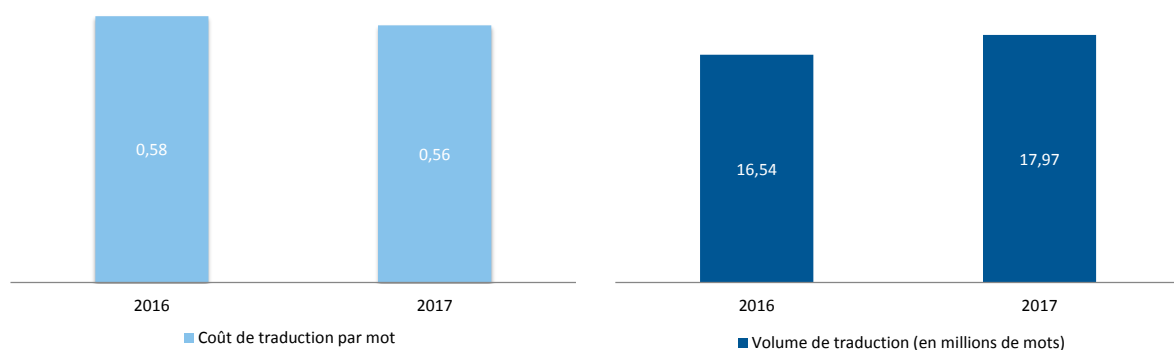
Chef de programme M. A. Sundaram

Tableau de bord du programme



Principales réalisations

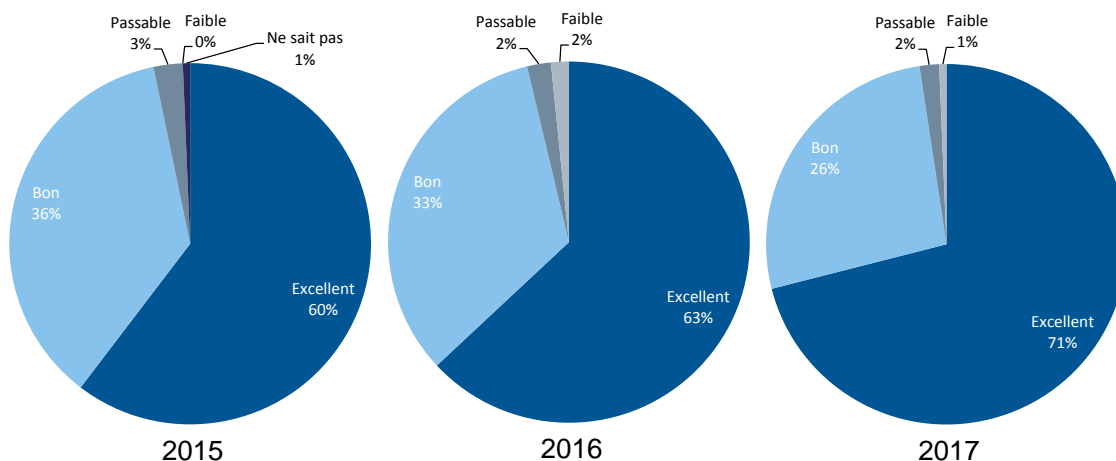
- L'année 2017 a marqué la fin d'une mise en œuvre progressive de la politique linguistique adoptée par les États membres en 2011. À la fin de l'exercice biennal, la couverture des six langues des Nations Unies (français, anglais, arabe, chinois, espagnol et russe) avait été élargie à l'ensemble des principaux organes, comités permanents et groupes de travail, ainsi qu'aux principales publications et aux pages d'accueil des sites Internet, comme le précise la politique linguistique.
- Des économies de coûts de traduction ont été réalisées grâce à l'augmentation de la part de la traduction externalisée, avec des contrats renégociés pour les traductions en arabe, en chinois et en russe, et au recours accru aux outils de traduction assistée par ordinateur (TAO) et aux outils terminologiques. En 2016-2017, le volume de traduction est passé de 16,54 millions de mots à 17,97 millions de mots, soit une augmentation de 8,6%. Malgré cette augmentation du volume, le coût de traduction a été ramené de 0,58 franc suisse par mot en 2016 et à 0,56 franc suisse à la fin de 2017, soit une baisse de 3,4%.



- Malgré l'accroissement de l'externalisation, le Secrétariat n'a pas perdu de vue la qualité de la traduction et a pris des mesures visant à maintenir les normes de qualité, notamment en renforçant les efforts de contrôle de la qualité par l'équipe interne de traducteurs et de réviseurs ainsi que les mesures de "qualité à la source" en adoptant une

démarche rigoureuse de sélection et d'engagement des prestataires de services de traduction externes. La satisfaction globale des délégations²⁰³ à l'égard des services de traduction est passée de 96% en 2015 et 2016 à 98% en 2017, avec une augmentation de 11 points de pourcentage de la satisfaction des délégations, qui ont jugé la qualité excellente entre 2015 et 2017.

Satisfaction à l'égard des services de traduction



- Le taux de satisfaction des clients quant à la qualité des services de conférence de l'OMPI est passé à 98%, contre 96% en 2016 et 97% en 2015.
- Sur l'ensemble de l'exercice biennal, des négociations tarifaires avec les fournisseurs, l'encouragement du recours à des options d'expédition moins onéreuses pour le courrier non urgent et l'envoi de plusieurs courriers par lots aux clients destinataires de volumes de courrier élevés ont permis de continuer de réduire les frais d'envoi postal et de réaliser ainsi des économies de 117 686 francs suisses au cours de l'exercice biennal.

Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Impact sur la performance
Mise en œuvre insuffisante de la politique linguistique en raison de l'augmentation des demandes de traduction et du non-respect des limites prescrites, la charge de travail de traduction augmente considérablement, ce qui engendre des déséquilibres budgétaires.	Ce risque est resté stable tout au long de l'exercice biennal.	Ce risque a été efficacement atténué grâce à des mesures telles que l'approche progressive adoptée en ce qui concerne la mise en œuvre, la rationalisation de la taille des documents, l'augmentation de la part de l'externalisation et le recours accru aux technologies modernes de traduction.	Les objectifs de performance relatifs à la mise en œuvre efficace de la politique linguistique ont été atteints.

Perspectives

- Des services d'impression efficaces et de haute qualité ont continué d'être fournis en 2016-2017. La très légère augmentation du coût d'impression unitaire est due à l'achat de nouveaux équipements, qui devrait permettre de réaliser des économies supplémentaires à l'avenir. Le coût de l'investissement a compensé l'impact de la diminution du nombre de photocopies (13 862 822 en 2017 contre 14 947 905 en 2016).
- Les efforts visant à contrôler la mise à disposition des documents de réunion en temps opportun et à faire face aux contraintes sous-jacentes liées au non-respect des délais de publication seront maintenus, en collaboration avec les secrétariats des comités. En 2016-2017, la préparation de certains documents a pris davantage de temps en raison de la nécessité de contributions et d'une analyse entre les sessions (la diffusion de questionnaires et la compilation des résultats, par exemple). Dans d'autres cas, le fait que les intervalles soient inhabituellement courts entre les

²⁰³ La satisfaction globale est basée sur les classements "bon" ou "excellent".

sessions a exercé une pression sur la chaîne d'élaboration des documents et a eu un impact sur le calendrier de publication.

Données relatives à l'exécution

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	PIE
IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes				
Pourcentage de participants internes et externes satisfaits des services de conférence de l'OMPI	97% des utilisateurs en 2014-2015 jugeaient la qualité globale des services de conférence de l'OMPI excellente ou bonne (identique)	Maintenir le taux de la fin 2015 (identique)	98% des utilisateurs jugeaient la qualité globale des services de conférence de l'OMPI est excellente (65%) ou bonne (33%).	●
Mise en œuvre efficace de la politique linguistique de l'OMPI	Tous les comités/organes principaux et 4 groupes de travail 87%. (Extension de la couverture linguistique aux documents de tous les comités et organes principaux et de certains groupes de travail)	Extension de la couverture linguistique aux documents de tous les comités, organes principaux et groupes de travail, dont la longueur respecte les dispositions de la politique linguistique.	La couverture en six langues a été étendue aux documents de tous les organes principaux, comités et groupes de travail, marquant ainsi la fin de la mise en œuvre progressive de la politique linguistique. Le volume de 81% (585 sur 725) des documents de réunion reçus pour traduction était inférieur à la limite de mots spécifiée (3 300 mots)	● ●
Réduction des coûts d'impression (par page)	Coût moyen par page en 2014 et en 2015 : 0,15 franc suisse (0,14 franc suisse) (-25%)	Maintien du coût moyen par page de 0,15 franc suisse	2016 : 0,16 franc suisse 2017 : 0,16 franc suisse	▲
Publication en temps voulu des documents pour les comités et groupes de travail	En 2014-2015, 52,6% (21%) de tous les documents pour les principaux comités étaient publiés dans toutes les langues 2 mois avant les réunions concernées : 2014 : 41% 2015 : 69%	65% des documents publiés dans toutes les langues deux mois avant les réunions concernées	2016 : 51% 2017 : 49% des documents publiés dans toutes les langues 2 mois avant les réunions concernées; 4% (53% en tout) supplémentaires publiés dans toutes les langues 1 semaine après la date butoir; 26% (79% en tout) supplémentaires 4 semaines après la date butoir	●
Coût par mot traduit	Coût par mot traduit : 0,57 franc suisse; -3,4% par rapport à 2014 (0,59 franc suisse; -6,3% par rapport à 2013)	Maintien de ce coût	Coût par mot : 2016 : 0,58 franc suisse ²⁰⁴ 2017 : 0,56 franc suisse (-3,4% par rapport à 2016) Le volume traduit est passé de 16,54 millions de mots (50 128 pages types de l'ONU) en 2016 à 17,97 millions de mots (54 449 pages types de l'ONU) en 2017.	●

²⁰⁴ Le coût unitaire 2016 de 0,58 franc suisse a été révisé selon la même méthodologie que celle appliquée au coût unitaire 2017, ce qui empêche toute comparaison avec le niveau de référence.

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017
IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	38 925	36 551	35 301
IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	-	26	6
Total	38 925	36 577	35 307

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	29 571	26 535	25 760	97%
Autres dépenses	9 354	10 041	9 548	95%
Total	38 925	36 577	35 307	97%

Budget final après virements :

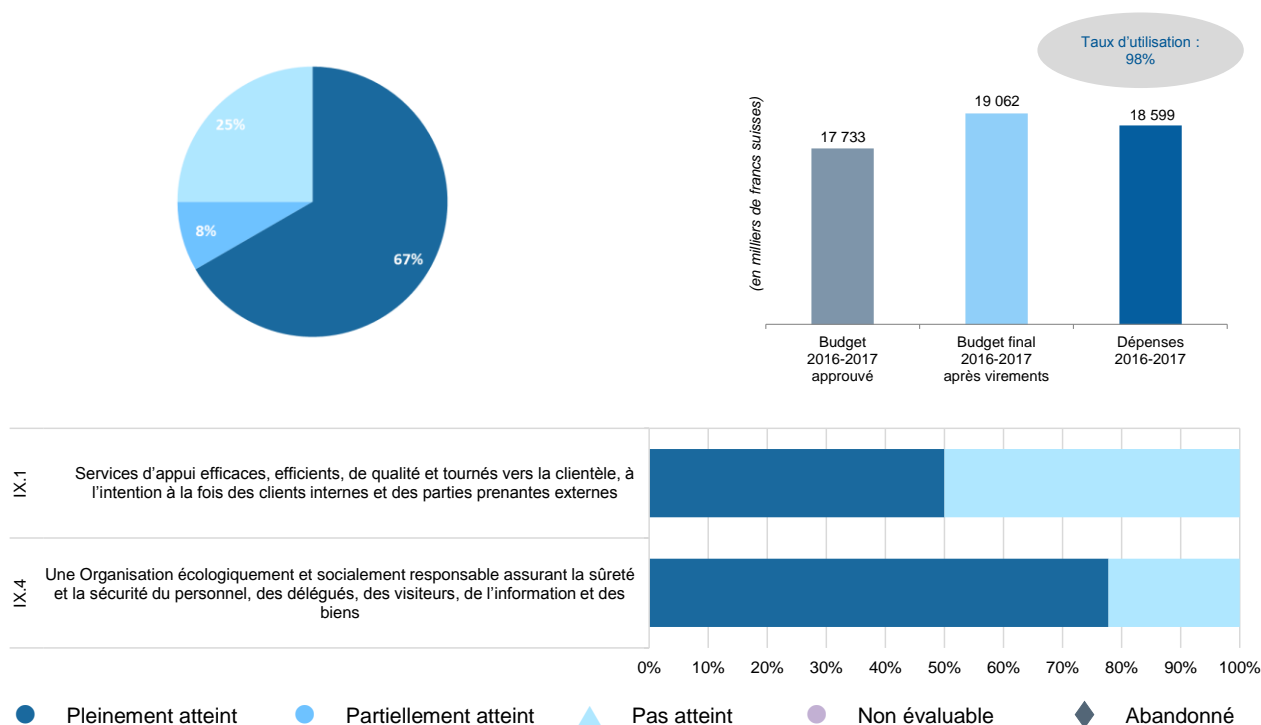
- La diminution nette des dépenses de personnel s'explique essentiellement par : (i) le transfert du Groupe des messagers-chauffeurs du programme 24; (ii) le transfert de ressources pour répondre à d'autres besoins opérationnels des programmes 18, 20, 21, 22, 24, 28 et 30; (iii) la réaffectation de dépenses de personnel vers d'autres postes de dépenses, comme indiqué ci-dessous; (iv) le redéploiement vers d'autres priorités de l'Organisation des économies dégagées, tel qu'indiqué au résultat escompté IX.1.
- L'augmentation nette des autres dépenses s'explique essentiellement par : i) le transfert du Groupe des messagers-chauffeurs du programme 24, tel qu'indiqué aux résultats escomptés IX.1 et IX.4; ii) la réaffectation de dépenses de personnel vers d'autres postes de dépenses afin d'engager temporairement un secrétaire pour assister les services de conférence, de courrier, d'impression et de traduction.

L'utilisation du budget était conforme au budget final après virements.

PROGRAMME 28 Sécurité informatique, des biens et des personnes

Chef de programme M. A. Sundaram

Tableau de bord du programme



Principales réalisations

- Face à l'évolution constante de l'environnement de la cybermenace, l'OMPI a poursuivi la mise en œuvre d'un certain nombre de stratégies d'assurance informatique pour renforcer ses capacités en la matière, ce qui lui permet de fournir à ses États membres et à ses clients des solutions sécurisées de haute qualité en matière de propriété intellectuelle.
- *Développer une culture axée sur la sécurité* : une nouvelle structure de gouvernance en matière de sécurité et d'assurance informatique chargée de la direction et de la supervision des stratégies de sécurité et d'assurance informatique a été mise en place. Une nouvelle formation obligatoire assistée par ordinateur portant sur les notions élémentaires de sécurité informatique a également été lancée en octobre 2016, et 97% du personnel a suivi cette formation en 2017.
- *Adopter une approche de gestion des risques axée sur les entreprises* : une nouvelle politique en matière de sécurité relative aux prestataires de services visant à évaluer et à gérer en continu les risques informatiques liés aux prestataires de services externes qui traitent ou hébergent des informations confidentielles appartenant à l'OMPI a été publiée et mise en œuvre. L'objectif était de réduire au maximum le risque d'accès non autorisé aux informations de l'OMPI, leur divulgation ou leur perte. Les risques informatiques liés à plus de 13 prestataires de services externes ont été gérés au cours de l'exercice biennal, sans qu'aucun risque important n'ait été recensé.
- *Limiter l'exposition et assurer une conformité continue* : dans le cadre du processus d'amélioration continue voulu par la norme ISO 27001, l'OMPI a élargi la certification ISO 27001 aux activités du Centre d'arbitrage et de médiation ainsi qu'aux opérations du PCT, du système de Madrid et du système de La Haye et aux procédures "Gestion des RH du recrutement à la retraite" et "Achat au règlement". Aucun point de non-conformité majeur ou mineur n'a été relevé. Sur les 11 tests d'intrusion (quatre internes et sept externes) qui ont été réalisés sur le réseau et les systèmes de l'OMPI en 2016-2017, y compris sur l'infrastructure des bureaux extérieurs, plus de 95% des failles critiques et de niveau élevé qui ont été détectées ont été comblées.

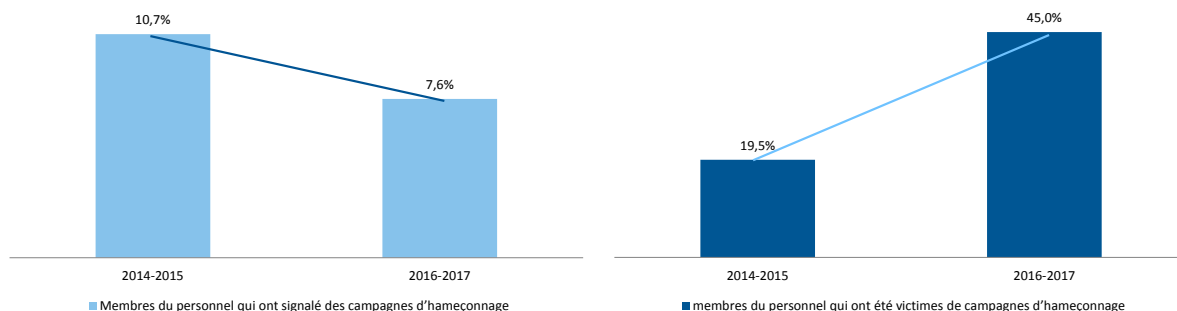
- *Renforcer la capacité de détection des menaces et d'intervention en cas de menaces* : des mesures importantes ont été prises pour améliorer plusieurs capacités techniques en matière de sécurité informatique, à savoir notamment : (i) le déploiement de la gestion des accès privilégiés pour les applications du PCT et autres comptes administratifs, empêchant l'utilisation abusive des identifiants privilégiés; (ii) la mise à niveau du système de gestion des événements liés à la sécurité et de l'information connexe (SIEM) pour renforcer la capacité de détection des événements liés à la sécurité et leur surveillance; (iii) le renforcement de la sécurité du nœud terminal par la mise en place de contrôles de sécurité sur les postes de travail et les serveurs. Le déploiement et l'intégration de ces solutions techniques ont grandement réduit le temps de détection des éventuelles cyberattaques ou des incidents pouvant compromettre la sécurité des données ainsi que le temps de réaction à ces cyberattaques et incidents, ce qui a entraîné un nombre minimal d'incidents, sans incident cybernétique majeur.
- Le contexte de sûreté et de sécurité dans lequel l'OMPI a évolué en 2016-2017 est resté globalement compliqué, mais généralement stable dans les pays où l'Organisation est présente. La sécurité des fonctionnaires de l'OMPI lors de leurs déplacements à l'étranger est restée un sujet essentiel de préoccupation en 2016-2017, car une certaine instabilité et des événements mettant en jeu la sécurité ont touché plusieurs régions dans lesquelles les fonctionnaires se sont rendus. Les tragiques événements terroristes survenus à Paris (France) en novembre 2015 ont incité l'OMPI à mettre en œuvre des mesures tactiques supplémentaires en matière de sûreté et de sécurité, à savoir notamment : i) le renforcement de la sécurité physique au Siège; ii) la mise en place d'un système d'analyse des menaces et des risques pour répondre aux besoins de l'OMPI en matière d'analyse des risques en matière de sécurité, de gestion des risques liés aux déplacements et d'examen des risques liés aux manifestations et aux conférences; iii) la mise en place d'agents de sécurité dissuasifs chargés de la protection; iv) l'élaboration d'un plan stratégique de sécurité à long terme (PSS) visant à ce que l'OMPI atteigne l'objectif de "renforcement de la gestion des risques en matière de sécurité opérationnelle pour faciliter la mise en œuvre des opérations face à des situations de sécurité et de crise qui iront en se complexifiant à l'échelle mondiale". Grâce à ces mesures, il n'y a pas eu d'incidents de sécurité majeurs en 2016-2017.

Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Impact sur la performance
À l'instar d'autres organisations, l'OMPI est exposée à des risques de cyberattaque et d'intrusion informatique intentionnelle ou accidentelle pouvant donner lieu à la divulgation non autorisée ou à l'utilisation illicite d'informations confidentielles ou à une interruption des opérations de l'OMPI. Cette situation peut potentiellement porter atteinte à la réputation de l'OMPI en tant que prestataire fiable de conseils et de services à ses membres et clients.	Bien que le risque de cyberattaques ait augmenté à l'échelle mondiale, plusieurs importantes intrusions informatiques intentionnelles ayant été signalées dans les entités commerciales gouvernementales et les OI, ces risques ne se sont pas matérialisés pour l'OMPI. Le risque est resté globalement stable tout au long de l'exercice biennal.	L'OMPI a continué de renforcer les capacités dont elle dispose en matière d'assurance informatique grâce à la mise en œuvre d'un certain nombre de stratégies d'assurance informatique et de mesures tactiques visant à lutter contre les menaces internes et externes. Les mesures prises pour atténuer ces menaces étaient appropriées et efficaces et ont donc permis de prévenir et de détecter rapidement les incidents portant atteinte à la sécurité et d'y réagir à temps afin de les contenir.	Les mesures d'atténuation efficaces ont permis à l'OMPI de se défendre contre plusieurs attaques non ciblées et à grande échelle de type hameçonnage, programmes malveillants et déni de service, ce qui n'a pas entraîné d'interruption des opérations commerciales de l'OMPI.
Risques liés aux catastrophes naturelles ou humaines pesant sur le personnel, les visiteurs ou l'infrastructure de l'OMPI (incendie, explosion, inondation, affaissement de terrain ou pannes techniques). Faute d'une préparation, d'une surveillance et d'une capacité de réaction suffisantes, ces événements peuvent entraîner des pertes humaines ou des lésions corporelles et perturber gravement les opérations de l'OMPI.	Globalement, les opérations de l'OMPI n'ont pas été perturbées par les catastrophes naturelles survenues en 2016-2017, à l'exception d'un tremblement de terre qui a eu lieu au Mexique en septembre 2017. Le risque est resté globalement stable tout au long de l'exercice biennal.	Les mesures d'atténuation des risques ont été efficaces, notamment : (i) les exercices de simulation de continuité des opérations; (ii) les exercices d'évacuation; (iii) l'amélioration de la surveillance des risques, de la visibilité et du suivi, notamment en ce qui concerne le personnel en mission. Les procédures d'exploitation normalisées et les installations des bâtiments ont été évaluées en continu par rapport aux exigences du Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU, aux lois suisses et autres lois locales et aux normes commerciales telles que l'ISO 31000.	Les mesures d'atténuation ont été efficaces, il n'y a donc pas eu de perturbation importante des activités commerciales ni d'effet sur l'atteinte des objectifs.
Activités criminelles internes et externes dirigées contre l'Organisation (vol, sabotage, acte de terrorisme); actes de malveillance interrompant les opérations ou autres événements susceptibles de perturber les activités de l'Organisation (manifestations/troubles civils/groupes antimondialisation ou anarchistes).	Bien que ce risque ne se soit pas matérialisé, il est resté pertinent tout au long de l'exercice biennal.	Les mesures d'atténuation des risques, à savoir les nouveaux contrôles de périmètre sur le campus de l'OMPI, un garde armé et un service amélioré de gestion des menaces et des risques visant à améliorer la surveillance et l'intervention en cas d'incidents de sécurité au Siège et dans les bureaux extérieurs, étaient appropriées et ont permis de contenir le risque.	Ce risque a été atténué au cours de l'exercice biennal, et n'a donc pas eu d'incidence négative sur les résultats.

Perspectives

- Compte tenu de l'évolution constante des menaces, la complexité des campagnes d'hameçonnage s'est accrue entre 2015 et 2016, ce qui a entraîné une augmentation des membres du personnel victimes de campagnes d'hameçonnage en 2016. Bien que l'objectif biennal n'ait pas été atteint, une amélioration notable a été enregistrée pour l'ensemble de l'exercice, avec une diminution de 3,6 points de pourcentage par rapport à 2014-2015, et une diminution de neuf points de pourcentage en 2017 par rapport à 2016, ce qui témoigne d'une tendance à la baisse. Par ailleurs, le nombre d'utilisateurs ayant détecté et signalé les campagnes d'hameçonnage a augmenté de 25,5% par rapport à 2014-2015, ce qui dénoté une meilleure prise de conscience du personnel quant aux risques pour la sécurité que représente ce phénomène. L'OMPI restera vigilante pour s'assurer que ces tendances se poursuivent en 2018-2019.



- Le Centre des opérations de sécurité informatique (anciennement appelé Centre des opérations de cybersécurité) devait être en ligne en 2017, mais en raison de retards dans le recrutement d'un directeur qualifié à la tête du Centre des opérations de sécurité informatique, le contrat de fourniture de services de sécurité gérés n'a été attribué qu'en novembre 2017. Le Centre des opérations de sécurité informatique assurant une surveillance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 devrait être opérationnel début 2018.

Données relatives à l'exécution

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes				
Gouvernance en matière de sécurité informatique définie et appliquée.	Gouvernance limitée en matière de sécurité informatique. Capacité limitée d'exécution de la stratégie de sécurité informatique.	Adoption du cadre de gouvernance en matière de sécurité informatique.	L'instruction administrative (n° 4/2016) décrivant le cahier des charges du nouveau cadre en matière de sécurité et d'assurance informatique a été publiée en janvier 2016 et est entrée en vigueur.	●
Pourcentage de membres du personnel au courant de leurs responsabilités, des politiques et des pratiques recommandées en matière d'assurance informatique.	Moyenne biennale : 10,7% 2014 : 17% 2015 : 8,6% ²⁰⁵ (12% en moyenne)	Moins de 5% des membres du personnel sont victimes de campagnes d'hameçonnage.	7,6% de membres du personnel victimes de campagnes d'hameçonnage en 2016-2017 : 2016 : 13% 2017 : 4%	▲ ●
IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens				
Pourcentage de risques informatiques, y compris les risques tiers, détectés et gérés conformément aux seuils de tolérance définis par l'OMPI	Information sur les risques communiquée au cas par cas. Risques tiers recensés et traités de manière non systématique.	Rapports trimestriels sur les risques informatiques communiqués aux organes internes de gouvernance en matière de sécurité informatique	Les risques informatiques ont été communiqués au comité directeur de la sécurité et de l'assurance informatique à sa 7 ^e réunion ²⁰⁶ au cours de l'exercice biennal.	●

²⁰⁵ Rectificatif : comme indiqué dans le Rapport sur l'exécution du programme, le pourcentage de fonctionnaires qui ont été victimes de campagnes de hameçonnage s'élevait à 8,6 % en 2015, et non pas à 7%.

²⁰⁶ La première réunion du comité directeur de la sécurité et de l'assurance informatique a eu lieu en mai 2016.

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
		<i>Gestion active des risques tiers (<10%)</i>	La gestion des risques liés à 13 prestataires de services externes a été effectuée conformément à la Politique en matière de sécurité relative aux prestataires de services. Aucun risque informatique important n'a été recensé.	●
Détection anticipée et résolution rapide des failles de sécurité conformément au niveau de service défini.	Détection et solution limitées des failles en matière de sécurité informatique.	<i>Failles en matière de sécurité informatique détectées et comblées pour 90% des données sensibles.</i>	En 2016-2017 : 100% (17) des failles critiques et de niveau élevé recensées lors de 7 tests d'intrusion externes ont été comblées; – 91% (10 sur 11) des failles critiques et de niveau élevé recensées lors de 4 tests d'intrusion internes ont été comblées.	●
Respect accru des politiques et normes en matière de sécurité informatique.	Transition réussie de la certification du PCT à la norme ISO 27001 de 2013. Certification renouvelée en octobre 2015 et portée élargie pour inclure les systèmes de Madrid et de La Haye en octobre 2015. (Conformité et certification à la norme ISO 27001 limitées aux demandes PCT)	<i>Conformité et certification à la norme ISO 27001 étendues aux demandes pour La Haye, Madrid et les ressources humaines</i>	Le PCT, La Haye, Madrid et le Centre d'arbitrage et de médiation étaient tous certifiés ISO 27001. De plus, la portée de l'ISO a été élargie aux procédures "Gestion des RH du recrutement à la retraite" et "Achat au règlement", qui ont réussi à être certifiées sans non-conformités.	●
Politique de classification et de diffusion de l'information largement adoptée afin d'assurer la confidentialité de l'information.	Adoption limitée de la politique de classification et de diffusion de l'information.	<i>Augmentation de 40% de l'adoption de la politique de classification et d'utilisation de l'information.</i>	La version révisée de la politique de classification et d'utilisation de l'information a été rédigée et examinée avec les acteurs opérationnels. Une solution de soutien a été achetée, et celle-ci fait actuellement l'objet d'un projet pilote visant à permettre aux utilisateurs de classer et de marquer les courriels et les documents Microsoft Office au moyen de la classification en matière de sécurité. Fin 2017, la politique n'avait pas encore été publiée.	▲
Réduction des chevauchements dans les capacités techniques en matière de sécurité informatique grâce à des structures d'architecture réutilisables.	Déploiement disparate des capacités réduisant les possibilités de réutilisation et la souplesse d'utilisation.	<i>Adoption d'une architecture permettant d'accroître le taux de réutilisation et d'adaptation des capacités en matière de sécurité de 30%</i>	Des architectures de référence en matière de sécurité ont été mises au point notamment pour l'identification et la gestion de l'accès ainsi que le cryptage pour les bureaux extérieurs, l'architecture mondiale des bureaux, le Centre des opérations de sécurité informatique, la gouvernance en matière de sécurité informatique, les risques et la conformité et Lynda. Le taux global de réutilisation était de 32% fin 2017.	●
Capacité accrue de détection des menaces informatiques et de réaction rapide à ces menaces, garantissant une interruption minimale des opérations	Un système de gestion des événements liés à la sécurité et de l'information connexe (SEIM) a été installé pour mettre en corrélation tous les événements liés à la sécurité d'autres systèmes, puis générer des alarmes, offrant une meilleure visibilité, favorisant une réaction plus rapide et renforçant les capacités technico-légales (Existence de capacités basiques en matière de sécurité, de veille contre la cybercriminalité et de réaction aux incidents)	<i>Création d'un Centre opérationnel de cybersécurité améliorant de 30% les capacités de surveillance, de détection et de réaction en matière de sécurité informatique.</i>	La stratégie du Centre des opérations de sécurité informatique a été approuvée par la structure de gouvernance en matière de sécurité et d'assurance informatique en 2017. Un PSSM chargé d'assurer une surveillance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, de détecter les menaces et d'intervenir en cas d'incident a été sélectionné, et la mise en œuvre devrait être terminée début 2018.	▲
Pourcentage de membres du personnel, de délégués et de visiteurs de l'OMPI qui signalent une blessure ou un incident du travail	Le pourcentage total d'incidents liés à la sûreté ayant entraîné des blessures en 2014-2015 s'élevait à 1,1% (≤2%)	2% ou moins	Au cours de l'exercice biennal, 1 041 incidents liés à la sûreté et à la sécurité ont été signalés. Parmi eux, 11 incidents liés à la sécurité ont entraîné des blessures (1,1%).	●

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs	Données relatives à l'exécution	ÉIE
% de conférences et de manifestations prises en charge sur le plan de la sécurité à Genève ou à l'extérieur ²⁰⁷	90% ou plus (<i>identique</i>)	90% ou plus	Une assistance a été fournie à l'occasion de 201 manifestations et 218 réunions et conférences en 2016-2017, ce qui représente 100% de demandes prises en charge.	●

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017
IX.1	Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	1 189	2 504	2 432
IX.4	Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	16 544	16 557	16 167
Total		17 733	19 062	18 599

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

	Budget 2016-2017 approuvé	Budget final 2016-2017 après virements	Dépenses 2016-2017	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	4 311	4 407	4 559	103%
Autres dépenses	13 422	14 655	14 040	96%
Total	17 733	19 062	18 599	98%

Budget final après virements :

- La légère augmentation nette des dépenses de personnel s'explique essentiellement par : i) le transfert de deux postes (dont un temporaire) à l'appui de la gestion du programme en matière de sécurité informatique et des opérations de sécurité physique, tel qu'indiqué dans les résultats escomptés IX.1 et IX.4, respectivement; ii) le transfert des ressources vers d'autres postes de dépenses pour renforcer la fonction d'architecte de la sécurité informatique et pour contribuer à la mise en œuvre du projet de gestion des risques en matière de sécurité et à son intégration; iii) le redéploiement vers d'autres priorités de l'Organisation des économies dégagées.
- L'augmentation des autres dépenses s'explique par le transfert de fonds à l'appui de : i) la mise en œuvre du projet de gestion des risques en matière de sécurité et son intégration; ii) l'installation de systèmes de vidéosurveillance en circuit fermé et d'un système de supervision pour équiper le bâtiment CAM aux fins d'assurer la continuité des opérations; iii) l'installation d'un film anti-déflagration et de systèmes de vidéosurveillance externes en circuit fermé; iv) l'augmentation des besoins opérationnels en matière d'agents de sécurité en lien avec l'organisation de manifestations, tel qu'indiqué au résultat escompté IX.4.
- L'augmentation des ressources au titre du résultat escompté IX.1 s'explique également par la redistribution des autres dépenses du résultat escompté IX.4 pour mettre l'accent sur la mise en œuvre de la stratégie d'assurance informatique et pour améliorer l'éducation et la sensibilisation du personnel en matière de sécurité informatique.

L'utilisation du budget était conforme au budget final après virements.

²⁰⁷ À titre exceptionnel, l'indicateur d'exécution initial "Pourcentage de demandes d'assistance en matière de sécurité reçues dans les délais pour des conférences ou des manifestations organisées à Genève ou à l'extérieur" a été modifié afin de mieux refléter la teneur de ce qui est mesuré, c'est-à-dire le pourcentage de conférences et de manifestations qui ont bénéficié d'une assistance plutôt que la présentation dans les délais de la demande d'assistance.

III. ANNEXES

ANNEXE I Dépenses par résultat escompté et programme en 2016-2017

Dépenses par résultat escompté et programme en 2016-2017

(en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Programme																																TOTAL			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	30	31	32					
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	2 688	3 269	3 433	3 876														385		758																14 407
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	1 979	885	2 581						538	693							665	152																		7 493
I.3 Protection renforcée des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales			576																																	576
I.4 Intérêt croissant pour l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la protection internationale des informations confidentielles	353																																			353
II.1 Utilisation élargie et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet					24 471						1 235										794														26 500	
II.3 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT					68 299																															68 299
II.4 Utilisation élargie et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA											474										459											5 525			6 459	
II.5 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye																																	5 346		5 346	
II.6 Utilisation plus large et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA						15 753					498										468														16 719	
II.7 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Madrid					40 676																															40 676
II.8 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI								3 790			322																									4 112
II.9 Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD								6 579																												6 579
II.10 Utilisation plus large et plus efficace du système de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA											120																							836		957
II.11 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Lisbonne																																		475		475
III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement national											8 377	1 630																					791			10 798
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition				8 654	2 462					9 388	1 915	12 437					1 174	396		1 387											714				38 527	
III.3 Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les travaux de l'OMPI								2 121	190																											2 311
III.4 Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement, des PMA et des pays en transition			97							6 540	816																									7 453
III.5 Meilleure connaissance du Plan d'action pour le développement de la part des États membres, des organisations intergouvernementales, de la société civile et d'autres parties prenantes											1 058																									1 058

(en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Programme																																TOTAL
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	30	31	32		
III.6 Renforcement des capacités des PME de mettre la propriété intellectuelle au service de l'innovation																														3 014		3 014	
IV.1 Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes dans le monde à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que l'utilisation et la diffusion de celle-ci											6 794																					6 794	
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité			2 255						3 811				5 312	7 353							956	271						1 528			21 488		
IV.3 Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle													1 860																		1 860		
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et d'obtenir un meilleur résultat pour ce qui concerne l'administration de la propriété intellectuelle									872					13 567							38										14 478		
V.1 Utilisation élargie et améliorée de l'information statistique de l'OMPI relative à la propriété intellectuelle																2 442																2 442	
V.2 Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques																3 958																3 958	
VI.1 Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement																		834	363												1 197		
VI.2 Coopération et coordination systématiques et efficaces entre les travaux de l'OMPI et ceux d'autres organisations internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle																	1 315	198														1 513	
VII.2 Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux													359			4 288				410											5 058		
VIII.1 Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI																	2	10 869	1 339	80											12 291		
VIII.2 Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande																				5 364	519										5 883		
VIII.3 Engagement réel auprès des États membres																						7 441									7 441		
VIII.4 Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales																						322	377								700		
VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales																	386			3 777	145			1 479							5 787		
IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes																					181	4 102	12 675	11 809	51 644	47 707		35 301	2 432		165 852		
IX.2 Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets																						6 585	14 688	21 618							42 891		
IX.3 Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel																							999	2 067							3 067		

(en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Programme																																TOTAL		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	30	31	32				
IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens																					4			1 015	493			6	16 167						17 686
IX.8 Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace Non affecté																							1 421				4 781								6 202
TOTAL PAR PROGRAMME	5 019	4 826	16 923	6 338	92 770	56 429	10 369	3 179	29 718	7 703	12 437	6 794	7 173	7 353	13 926	6 399	3 990	6 169	16 233	11 409	20 006	30 852	33 427	54 139	48 199	4 781	35 307	18 599	6 047	10 872	1 311	688 698			

Note : Les dépenses pour 2016-2017 recouvrent les dépenses réelles avant ajustements IPSAS.

ANNEXE II Budget 2016-2017 après virements par programme

(en milliers de francs suisses)

Programmes	Budget 2016-2017 approuvé	Virements ¹			Budget final 2016-2017 après virements	Transfers as % of Approved Budget of a Program	Transfers as % of Total Approved Budget	
		Transfers In	Transfers Out	Total Net Transfers				
1	Droit des brevets	5 291	608	(856)	(248)	5 044	-4,7%	0,0%
2	Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	4 854	761	(732)	28	4 883	0,6%	0,0%
3	Droit d'auteur et droits connexes	16 733	2 554	(2 048)	506	17 240	3,0%	0,1%
4	Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	6 115	974	(329)	645	6 760	10,5%	0,1%
5	Système du PCT	208 209	5 054	(9 166)	(4 112)	204 097	-2,0%	-0,6%
6	Système de Madrid	58 106	3 265	(4 269)	(1 004)	57 102	-1,7%	-0,1%
7	Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI	11 358	190	(632)	(442)	10 916	-3,9%	-0,1%
8	Coordination du Plan d'action pour le développement	3 671	27	(278)	(251)	3 421	-6,8%	0,0%
9	Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés	31 907	955	(2 580)	(1 625)	30 282	-5,1%	-0,2%
10	Pays en transition et pays développés	7 919	446	(292)	154	8 073	1,9%	0,0%
11	Académie de l'OMPI	13 083	1 252	(1 115)	137	13 220	1,0%	0,0%
12	Classifications internationales et normes	7 070	333	(356)	(23)	7 048	-0,3%	0,0%
13	Bases de données mondiales	5 758	3 578	(1 336)	2 242	8 000	38,9%	0,3%
14	Services d'accès à l'information et aux savoirs	6 990	1 251	(791)	460	7 449	6,6%	0,1%
15	Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle	13 806	959	(648)	311	14 117	2,3%	0,0%
16	Économie et statistiques	6 072	688	(307)	382	6 453	6,3%	0,1%
17	Promotion du respect de la propriété intellectuelle	3 752	260	(102)	158	3 910	4,2%	0,0%
18	Propriété intellectuelle et défis mondiaux	6 323	802	(1 066)	(264)	6 059	-4,2%	0,0%
19	Communications	16 483	966	(864)	102	16 584	0,6%	0,0%
20	Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs	12 395	2 373	(2 500)	(126)	12 269	-1,0%	0,0%
21	Direction générale	20 675	3 097	(4 092)	(995)	19 680	-4,8%	-0,1%
22	Gestion du programme et des ressources	33 276	1 415	(2 304)	(889)	32 387	-2,7%	-0,1%
23	Gestion et mise en valeur des ressources humaines	24 617	4 601	(364)	4 237	28 854	17,2%	0,6%
24	Services d'appui généraux	47 216	12 773	(6 023)	6 750	53 966	14,3%	1,0%
25	Technologies de l'information et de la communication	52 032	718	(3 495)	(2 777)	49 255	-5,3%	-0,4%
26	Supervision interne	5 358	468	(663)	(195)	5 163	-3,6%	0,0%
27	Services de conférence et services linguistiques	38 925	3 141	(5 490)	(2 349)	36 577	-6,0%	-0,3%
28	Sécurité de l'information, des biens et des personnes	17 733	2 827	(1 498)	1 329	19 062	7,5%	0,2%
30	Appui aux PME et à la création d'entreprises	6 083	699	(577)	122	6 206	2,0%	0,0%
31	Système de La Haye	7 572	4 504	(609)	3 895	11 466	51,4%	0,6%
32	Système de Lisbonne	1 335	467	(471)	(4)	1 331	-0,3%	0,0%
	Non affecté	6 319	32 211	(38 367)	(6 155)	164	-97,4%	-0,9%
	TOTAL	707 036	94 217	(94 217)	-	707 036	0,0%	0,0%

¹ Le Règlement financier de l'OMPI prévoit la possibilité de procéder à des virements dans son article 5.5, qui stipule que : "Le Directeur général peut procéder à des virements d'un programme du programme et budget à un autre pour chaque exercice financier à raison d'un maximum de 5% du montant correspondant à la dotation biennale du programme bénéficiaire ou de 1% du budget total, le montant le plus élevé étant retenu, lorsque ces virements sont nécessaires au bon fonctionnement des services".

ANNEXE III Budget après virements et utilisation des ressources par résultat escompté en 2016-2017

(en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	2016-2017	2016-2017	Dépenses pour 2016-17			Budget final après virements par rapport aux dépenses	Taux d'utilisation (%)
	Budget approuvé	Budget final après virements	Personnel	Autres	TOTAL		
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	13 976	14 876	7 819	6 589	14 407	(469)	97%
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	9 748	7 571	6 271	1 223	7 493	(77)	99%
I.3 Protection renforcée des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales	544	560	564	12	576	16	103%
I.4 Intérêt croissant pour l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la protection internationale des informations confidentielles	494	332	310	43	353	20	106%
II.1 Utilisation élargie et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet	29 156	28 350	22 363	4 138	26 500	(1 849)	93%
II.3 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT	181 080	177 878	99 803	68 496	168 299	(9 579)	95%
II.4 Utilisation élargie et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	6 617	6 793	5 906	552	6 459	(335)	95%
II.5 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye	2 234	5 697	2 157	3 190	5 346	(350)	94%
II.6 Utilisation plus large et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA	17 069	17 237	11 189	5 529	16 719	(518)	97%
II.7 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Madrid	42 253	40 879	31 043	9 632	40 676	(203)	100%
II.8 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	4 802	4 357	3 702	410	4 112	(245)	94%
II.9 Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD	6 899	6 900	4 458	2 121	6 579	(322)	95%
II.10 Utilisation plus large et plus efficace du système de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	896	976	839	118	957	(20)	98%
II.11 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Lisbonne	648	477	385	90	475	(2)	100%
III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement national	10 957	11 218	8 667	2 131	10 798	(420)	96%
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	39 734	0 069	25 610	12 917	38 527	(1 542)	96%
III.3 Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les travaux de l'OMPI	2 492	2 454	1 366	945	2 311	(144)	94%
III.4 Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement, des PMA et des pays en transition	6 273	7 355	5 277	2 176	7 453	98	101%
III.5 Meilleure connaissance du Plan d'action pour le développement de la part des États membres, des organisations intergouvernementales, de la société civile et d'autres parties prenantes	1 393	1 160	868	190	1 058	(102)	91%
III.6 Renforcement des capacités des PME de mettre la propriété intellectuelle au service de l'innovation	3 125	3 120	2 550	464	3 014	(106)	97%
IV.1 Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes dans le monde à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que l'utilisation et la diffusion de celle-ci	7 070	7 048	5 306	1 488	6 794	(254)	96%

(en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	2016-2017	2016-2017	Dépenses pour 2016-17			Budget final après virements par rapport aux dépenses	Taux d'utilisation (%)
	Budget approuvé	Budget final après virements	Personnel	Autres	TOTAL		
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	22 539	22 359	15 369	6 119	21 488	(871)	96%
IV.3 Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle	1 956	2 107	1 486	374	1 860	(247)	88%
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et d'obtenir un meilleur résultat pour ce qui concerne l'administration de la propriété intellectuelle	15 409	14 723	8 115	6 363	14 478	(246)	98%
V.1 Utilisation élargie et améliorée de l'information statistique de l'OMPI relative à la propriété intellectuelle	2 677	2 423	2 368	74	2 442	18	101%
V.2 Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques	3 395	4 030	2 758	1 200	3 958	(72)	98%
VI.1 Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement	756	1 191	872	325	1 197	6	101%
VI.2 Coopération et coordination systématiques et efficaces entre les travaux de l'OMPI et ceux d'autres organisations internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	1 308	1 494	1 305	208	1 513	19	101%
VII.2 Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux	3 950	4 925	4 156	901	5 058	133	103%
VIII.1 Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	12 033	12 617	10 324	1 967	12 291	(327)	97%
VIII.2 Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande	6 219	6 087	4 374	1 509	5 883	(204)	97%
VIII.3 Engagement réel auprès des États membres	7 099	7 340	5 518	1 923	7 441	101	101%
VIII.4 Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales	1 128	748	613	87	700	(49)	93%
VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	6 196	6 074	4 690	1 097	5 787	(287)	95%
IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	165 356	168 996	75 198	90 654	165 852	(3 143)	98%
IX.2 Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	35 257	38 472	35 019	7 872	42 891	4 419	111%
IX.3 Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel	2 540	3 127	2 679	388	3 067	(60)	98%
IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	18 403	18 134	5 320	12 366	17 686	(448)	98%
IX.8 Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace	7 035	6 719	4 958	1 245	6 202	(516)	92%
Non affecté	6 319	164				(164)	n.d.
TOTAL	707 036	707 036	431 573	257 125	688 698	(18 338)	97,4%

Note : Les dépenses pour 2016-2017 recouvrent les dépenses réelles avant ajustements IPSAS.

ANNEXE IV Résumé des résultats par union

(en milliers de francs suisses)

Principaux paramètres financiers	Unions financées par des contributions		Union du PCT		Union de Madrid		Union de La Haye		Union de Lisbonne		TOTAL	
	Budget	Montants réels ¹	Budget	Montants réels ¹	Budget	Montants réels ¹	Budget	Montants réels ¹	Budget	Montants réels ¹	Budget	Montants réels ¹
Recettes	35 645	36 415	578 241	622 875	130 630	134 635	11 055	11 265	727	2 358	756 297	807 548
Ajustements IPSAS apportés aux recettes		452	(7 514)	(25 427)	(419)	(208)	(147)	(94)			(8 080)	(25 277)
Total des recettes après ajustements IPSAS	35 645	36 867	570 727	597 448	130 211	134 427	10 908	11 171	727	2 358	748 217	782 271
Dépenses												
Dépenses directes des unions	21 858	22 261	235 553	219 771	66 577	63 849	8 802	13 942	1 372	1 411	334 162	321 233
Dépenses administratives directes	9 634	9 256	125 091	122 300	43 128	42 330	5 566	9 169	815	897	184 233	183 952
<i>Sous-total, dépenses directes</i>	<i>31 492</i>	<i>31 517</i>	<i>360 643</i>	<i>342 070</i>	<i>109 704</i>	<i>106 179</i>	<i>14 368</i>	<i>23 111</i>	<i>2 187</i>	<i>2 308</i>	<i>518 394</i>	<i>505 186</i>
Dépenses indirectes des unions	2 242	2 215	113 412	107 858	11 070	12 080					126 724	122 153
Dépenses administratives indirectes	1 095	1 085	55 414	54 163	5 409	6 111					61 918	61 359
<i>Sous-total, dépenses indirectes</i>	<i>3 337</i>	<i>3 299</i>	<i>168 825</i>	<i>162 022</i>	<i>16 479</i>	<i>18 191</i>					<i>188 642</i>	<i>183 512</i>
Total des dépenses²	34 829	34 817	529 469	504 092	126 184	124 370	14 368	23 111	2 187	2 308	707 036	688 698
Ajustements IPSAS apportés aux dépenses ³	1 005	1 490	15 285	21 598	3 643	5 937	415	978	63	99	20 411	30 102
Total des dépenses après ajustements IPSAS²	35 835	36 307	544 754	525 690	129 826	130 307	14 783	24 088	2 250	2 407	727 447	718 800
Résultats après ajustements IPSAS (Résultat d'exploitation)²	(190)	560	25 973	71 758	385	4 120	(3 875)	(12 917)	(1 523)	(49)	20 770	63 471
Recettes diverses en rapport avec les projets financés au moyen des réserves		1		1		1		1				4
Dépenses allouées à des projets financés au moyen des réserves		597		6 965		1 909		195		7		9 673
Ajustements IPSAS apportés aux projets financés au moyen des réserves		(144)		(1 372)		(566)		(4)				(2 086)
Total des dépenses (comptes spéciaux exclus)²		36 760		531 283		131 650		24 279		2 414		726 387
Excédent/(déficit) (comptes spéciaux exclus)²		108		66 166		2 778		(13 107)		(56)		55 888
Contributions au titre des comptes spéciaux												20 666
Ajustements IPSAS apportés aux contributions au titre des comptes spéciaux												(1 752)
Dépenses au titre des comptes spéciaux												21 027
Ajustements IPSAS apportés aux dépenses au titre des comptes spéciaux												(2 113)
Excédent/(déficit)²		108		66 166		2 778		(13 107)		(56)		55 888
Actifs nets												
Actifs nets retraités au 31 décembre 2015 – Gains/(pertes) actuariels exclus		25 236		217 276		56 253		(12 530)		(992)		285 243
Excédent/(déficit) ²		108		66 166		2 778		(13 107)		(56)		55 888
Rendement des fonds de roulement				(2 000)								(2 000)
Revalorisation du terrain		113		1 645		387		67		8		2 220
Actifs nets au 31 décembre 2017 – Gains/(pertes) actuariels exclus		25 457		283 087		59 418		(25 570)		(1 040)		341 351
Gains/(pertes) actuariels au titre des actifs nets au 31 décembre 2017		(7 248)		(103 461)		(24 339)		(3 102)		(544)		(138 694)
Actifs nets au 31 décembre 2017²		18 209		179 626		35 079		(28 672)		(1 584)		202 657

¹ Montants réels et ajustements IPSAS.

² Comprend un ajustement de 5,3 millions de francs suisses pour les dépenses de personnel en 2016, du fait de l'adoption de la norme IPSAS 39.

³ Toute différence dans les montants totaux par rapport au Rapport financier et aux États financiers annuels pour 2016-2017 tient au fait que les chiffres ont été arrondis.

Note 1 : l'Union de Madrid a assuré le financement de la contribution de l'Union de La Haye de 3 millions de francs suisses au programme de modernisation informatique des systèmes d'enregistrement internationaux de Madrid et de La Haye. Cette somme sera remboursée par l'Union de La Haye à l'Union de Madrid dès que le solde du fonds de réserve de l'Union de La Haye le permettra.

Note 2: Conformément à la décision prise par les assemblées des États membres de l'OMPI à leur cinquante-cinquième série de réunions en 2015, les unions financées par des contributions ont assumé le financement du déficit de l'Union de Lisbonne au cours de l'exercice biennal 2016-2017, pour un montant de 75 550 francs suisses. Ce montant sera remboursé par l'Union de Lisbonne aux unions financées par des contributions dès que le niveau des réserves de l'Union de Lisbonne le permettra.

ANNEXE V Mise en œuvre des mesures de maîtrise des coûts en 2016-2017

(en francs suisses)

Domaine	Économies totales 2016 ¹	Économies totales 2017 ²	Économies au coût unitaire 2016 ³	Économies au coût unitaire 2017 ⁴	Commentaires
Systèmes d'enregistrement					
Coût unitaire du traitement des demandes dans le cadre du PCT			Baisse de 50 francs suisses (-6,8%), de 735 francs suisses en 2015 à 685 francs suisses en 2016		Le coût unitaire de traitement des demandes selon le PCT a augmenté de 2,5%, passant de 685 francs suisses en 2016 à 702 francs suisses en 2017. Les coûts unitaires moyens en 2016-2017 se sont élevés à 694 francs suisses, soit 0,6% de moins que la moyenne sur l'exercice biennal 2014-2015. Cette augmentation résulte d'une hausse de 8,9% du coût total de production, associée à une hausse de 6,2% du nombre de demandes publiées par rapport à 2016.
Coût unitaire du traitement des demandes et des renouvellements dans le cadre du système de Madrid			Légère hausse de trois francs suisses (+0,4%), de 743 francs suisses en 2015 à 746 francs suisses en 2016 ⁵	Baisse de 16 francs suisses (-2,0%) de 746 francs suisses en 2016 à 731 francs suisses en 2017	La baisse du coût unitaire de traitement des demandes et des renouvellements dans le cadre du système de Madrid en 2017 résulte d'une hausse de 16,7% du coût total de production, associée à une hausse de 19,1% du nombre d'enregistrements et de renouvellements par rapport à 2016.
Coût unitaire par document inscrit dans le cadre du système de Madrid			Légère baisse de deux francs suisses (-0,6%), de 324 francs suisses en 2015 à 318 francs suisses en 2016 ⁵		Le coût unitaire par document inscrit dans le cadre du système de Madrid a augmenté, passant de 318 francs suisses en 2016 à 320 francs suisses en 2017. Cette augmentation résulte d'une hausse de 16,7% du coût total de production, associée à une hausse de 15,9% du nombre de documents inscrits par rapport à 2016.
Coût unitaire du traitement des dessins ou modèles nouveaux ou renouvelés dans le cadre du système de La Haye			Hausse de 106 francs suisses (+31%) par dessin ou modèle nouveau ou renouvelé, de 337 francs suisses en 2015 à 443 francs suisses en 2016 ⁵		Le coût unitaire de traitement des dessins ou modèles nouveaux ou renouvelés dans le cadre du système de La Haye a augmenté, passant de 443 francs suisses en 2016 à 587 francs suisses en 2017. Cette augmentation résulte d'une hausse de 37,7% du coût total de production, associée à une hausse de 3,8% du nombre de dessins ou modèles nouveaux ou renouvelés par rapport à 2016.
Coût unitaire de l'inscription de documents dans le cadre du système de La Haye			Hausse de 19 francs suisses (+2%) par document inscrit, de 1153 francs suisses en 2015 à 1172 francs suisses en 2016 ⁵		Le coût moyen pour l'inscription d'un document au Registre de La Haye a augmenté, passant de 1172 francs suisses en 2016 à 1519 francs suisses en 2017. Cette augmentation résulte d'une hausse de 16,7% du coût total de production, associée à une hausse de 6,2% du nombre de documents inscrits par rapport à 2016.
Ressources humaines					
Cours de langue	273 513				Les économies réalisées au cours de l'exercice biennal 2016-2017, par rapport à l'exercice biennal, précédent résultent de la mise en œuvre du Programme linguistique révisé de l'OMPI.
Économies au titre du personnel	24 994 846				Les économies au titre du personnel réalisées en 2016-2017, par rapport au budget approuvé, s'élèvent à 25 millions de francs suisses. Ces économies résultent directement des économies sur les traitements, compensées partiellement par des dépenses plus élevées que prévu pour d'autres postes de dépenses de personnel : <ul style="list-style-type: none"> - les économies sur les traitements s'élèvent à 32,5 millions de francs suisses, principalement du fait des économies découlant du taux de vacance plus élevé que prévu (29,6 millions de francs suisses) et des aménagements de travail à temps partiel; - les dépenses relatives aux prestations et avantages s'élèvent à 62,2 millions de francs suisses, soit 6,9 millions de francs suisses de plus que le montant estimé inscrit au budget, principalement du fait i) de la mise en œuvre du barème des traitements unifié (transfert d'environ 2,7 millions de francs suisses des traitements aux prestations et avantages), ii) d'une augmentation des primes d'assurance de 8,8%, iii) de la mise en œuvre de l'indemnité pour charge de famille pour les fonctionnaires des services généraux et iv) d'une provision pour le Programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI; - les autres dépenses de personnel s'élèvent à 7,4 millions de francs suisses, soit 5,3 millions de francs

(en francs suisses)

Domaine	Économies totales 2016 ¹	Économies totales 2017 ²	Économies au coût unitaire 2016 ³	Économies au coût unitaire 2017 ⁴	Commentaires
					suisses de plus que le montant estimé inscrit au budget, principalement du fait d'une provision pour les procédures judiciaires de 6,2 millions de francs suisses, compensée partiellement par des dépenses moins élevées que prévu pour l'assurance accidents professionnels.
Services d'administration et de gestion					
Achats					
Achats de biens et services	1 801 919	4 937 121			Les économies supplémentaires réalisées en 2017 résultent des contrats négociés : i) par l'OMPI ⁶ , à hauteur de 4 158 610 francs suisses; et ii) par le Groupe des activités communes d'achat des Nations Unies (groupe ACA) ⁷ , à hauteur de 778 511 francs suisses.
Voyages					
Frais de voyage pour le congé dans les foyers	1 091 811	841 319			Les économies réalisées résultent de la poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle politique concernant le congé dans les foyers adoptée en 2014 (la période de transition s'est terminée en 2017).
Moyenne globale du prix d'un billet			Baisse de 11,2%, de 1481 francs suisses en 2015 à 1315 francs suisses en 2016		Le prix moyen des billets a augmenté, passant de 1315 francs suisses en 2016 à 1333 francs suisses en 2017. Cette hausse de 1,4% est principalement due aux retards dans la délivrance des autorisations de voyages, qui a entraîné l'achat tardif des billets, à un tarif plus élevé.
Commissions de l'agent de voyages et du PNUD			Baisse de 3,2%, de 95 francs suisses en 2015 à 92 francs suisses en 2016		La commission moyenne de l'agent de voyages et du PNUD a augmenté, passant de 92 francs suisses en 2016 à 94 francs suisses en 2017. Cette augmentation de 2,1% résulte de la proportion plus élevée de billets achetés par l'intermédiaire du PNUD, dont la commission est plus élevée que celle de l'agent de voyages (le PNUD prélevait une commission de 138 francs suisses en moyenne alors que l'agent de voyages prélevait une commission de 78 francs suisses en moyenne).
Services publics					
Frais de consommation d'électricité ⁸	36 706				Pas d'économies supplémentaires en 2017 par rapport à 2016.
Frais de consommation d'eau ⁸	891	5 440			Les économies réalisées en 2017 résultent de la diminution de la consommation d'eau pour le refroidissement du centre de données du bâtiment AB, du fait de sa réduction en taille, et de l'optimisation des minuteriers d'arrosage pour les jardins extérieurs.
Stockage et stationnement					
Coût des zones de stockage (fin des baux)		52 872			Les économies réalisées en 2017 résultent de la résiliation de deux baux de zones de stockage : i) Meyrin I, pour 15 702 francs suisses; et ii) Sablières I pour 37 170 francs suisses.
Frais de parking ("Parking des Nations")	25 280	15 520			Les économies réalisées en 2017 résultent de la résiliation de 13 abonnements au Parking des Nations.
Frais de parking (bâtiment CAM)	29 190				Pas d'économies supplémentaires en 2017 par rapport à 2016.
Frais de fournitures de bureau ⁸	25 657				Pas d'économies supplémentaires en 2017 par rapport à 2016.
TIC					
Frais de communication mobile	45 253		Diminution des frais d'abonnement mobile mensuel moyen, de 115 francs suisses en 2015 à 108 francs suisses en 2016 (soit une baisse de 6%)		Pas d'économies supplémentaires en 2017 par rapport à 2016.
Frais de gestion des courriels	38 675				Pas d'économies supplémentaires en 2017 par rapport à 2016.

(en francs suisses)

Domaine	Économies totales 2016 ¹	Économies totales 2017 ²	Économies au coût unitaire 2016 ³	Économies au coût unitaire 2017 ⁴	Commentaires
Frais de stockage des données (pour le stockage des données sur demande)				Baisse de 232 francs suisses par téraoctet en 2016 à 164 francs suisses par téraoctet en 2017	Les frais de stockage des données ont diminué, passant de 1,4 million de francs suisses 2016 à 1,2 million de francs suisses en 2017, alors que le volume de données stockées a augmenté, passant de 506 à 620 téraoctets durant la même période. Le volume total des données stockées est passé de 37 810 To en 2016 à 39 108 To en 2017.
Frais d'hébergement du serveur (virtuel et physique)				Baisse de 418 francs suisses par serveur en 2016 à 391 francs suisses par serveur en 2017	Le montant total des frais d'hébergement des serveurs a diminué, passant de 3,6 millions de francs suisses en 2016 à 3,4 millions de francs suisses en 2017 (du fait du passage de serveurs physiques à des serveurs virtuels, entraînant une diminution des frais d'entretien des serveurs), alors que le nombre moyen de serveurs (virtuels et physiques) est resté constant à 722 en 2016 et 2017.
Frais de stockage à la demande				Baisse de 233 francs suisses par téraoctet en 2016 à 165 francs suisses par téraoctet en 2017	Les frais de stockage à la demande ont diminué, passant de 1,4 million de francs suisses en 2016 à 1,2 million de francs suisses en 2017, alors que le volume moyen de données stockées a augmenté, passant de 506 à 620 téraoctets durant la même période.
Autres					
Frais de traduction	313 587		Baisse de 0,02 franc suisse du coût au mot, de 0,57 franc suisse en 2015 à 0,55 franc suisse en 2016 ⁹	Baisse de 0,02 franc suisse du coût au mot, de 0,58 franc suisse en 2016 ¹⁰ à 0,56 franc suisse en 2017	
Frais d'impression	26 947		Hausse du coût par page, à 0,161 franc suisse en 2016 (soit une hausse de 5% par rapport à 2015)		Le coût par page est resté stable à 0,162 franc suisse en 2017, contre 0,161 franc suisse en 2016.
Frais d'envoi ⁸	117 686				Pas d'économies supplémentaires en 2017 par rapport à 2016.
Coût des fournitures ⁸	25 657				Pas d'économies supplémentaires en 2017 par rapport à 2016.

¹ Dépenses en 2016 par rapport à 2015.

² Dépenses en 2017 par rapport à 2016, sauf indication contraire.

³ Baisse du coût unitaire en 2016 par rapport à 2015.

⁴ Baisse du coût unitaire en 2017 par rapport à 2016.

⁵ Les coûts unitaires en 2016 ont été calculés sur la base d'une meilleure répartition des coûts entre les systèmes d'enregistrements de Madrid et de La Haye.

⁶ Les économies sur les contrats de l'OMPI sont calculées i) à partir de la remise négociée sur le prix d'origine ou le prix de catalogue pour le volume ou les unités figurant dans le contrat ou ii) à partir de la différence de prix entre le précédent contrat et le compte pour le montant unique en 2017.

⁷ Les économies sur les contrats du groupe ACA sont calculés i) en annualisant la remise négociée sur le prix d'origine ou le prix de catalogue pour obtenir un chiffre sur une période de 12 mois ou ii) en annualisant la différence de prix par rapport au contrat précédent.

⁸ Les économies totales en 2016 pour l'électricité, l'eau, les fournitures et les envois ont été retraitées, faisant apparaître des économies pour l'Organisation dans son ensemble. Les chiffres pour 2017 ont été établis selon la même méthode. Les économies totales sont fondées sur une comparaison entre les dépenses de 2017 et de 2016.

⁹ Les coûts unitaires en 2015 et 2016 ont été calculés selon la méthode déjà utilisée avant l'exercice biennal 2016-2017.

¹⁰ Le coût unitaire de 0,58 franc suisse en 2016 a été retraité selon la méthode déjà utilisée en 2017 pour le calcul du coût unitaire.

ANNEXE VI Nombre de postes par programme en 2016-2017

		Budget 2016-2017 approuvé					Budget final 2016-2017 après virements					Différence				
		DG/VD G /ADG	D	P	G	TOTA L	DG/VD G /ADG	D	P	G	TOTA L	DG/VD G /ADG	D	P	G	TOTA L
1	Droit des brevets		1	5	3	9		1	5	3	9					
2	Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques		1	7	1	9		1	6	2	9			(1)	1	
3	Droit d'auteur et droits connexes	1	3	12	5	21	1	4	12	5	22		1			1
4	Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques		1	3	1	5		2	5	3	10		1	2	2	5
5	Système du PCT	1	5	138	237	381	1	8	156	211	376		3	18	(26)	(5)
6	Système de Madrid	1	5	47	66	119	1	5	48	62	116			1	(4)	(3)
7	Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI		1	12	6	19		1	12	6	19					
8	Coordination du Plan d'action pour le développement		1	2	3	6		1	2	3	6					
9	Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés	1	6	27	16	50	1	6	27	17	51				1	1
10	Pays en transition et pays développés		1	9	5	15		1	10	4	15			1	(1)	
11	Académie de l'OMPI		3	9	6	18		3	10	6	19			1		1
12	Classifications internationales et normes		1	9	5	15		1	10	4	15			1	(1)	
13	Bases de données mondiales		1	8	2	11		1	12	5	18			4	3	7
14	Services d'accès à l'information et aux savoirs	1	1	7	4	13	1	1	8	4	14			1		1
15	Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle		1	13	3	17		1	13	2	16				(1)	(1)
16	Économie et statistiques		1	9	2	12		1	12	2	15			3		3
17	Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle		1	5	2	8		1	5	2	8					
18	Propriété intellectuelle et défis mondiaux	1	2	3	4	10	1	1	4	4	10		(1)	1		
19	Communications		1	19	16	36		1	21	15	37			2	(1)	1
20	Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs		5	10	5	20		6	15	5	26		1	5		6
21	Direction générale	2	4	16	16	38	2	3	18	23	46		(1)	2	7	8
22	Gestion des programmes et des ressources		4	29	33	66		4	33	32	69			4	(1)	3
23	Gestion et mise en valeur des ressources humaines		2	17	25	44		2	18	24	44			1	(1)	
24	Services d'appui généraux	1	2	15	38	56	1	2	18	32	53			3	(6)	(3)
25	Technologies de l'information et de la communication		3	16	17	36		3	17	15	35			1	(2)	(1)
26	Supervision interne		1	6	1	8		1	7	2	10			1	1	2
27	Services de conférence et services linguistiques		2	32	44	78		2	32	38	72				(6)	(6)
28	Sécurité des informations, des biens et des personnes		1	5	4	10		1	6	4	11			1		1
30	Appui aux PME et à la création d'entreprises		1	7	2	10			9	2	11		(1)	2		1
31	Système de La Haye		1	6	7	14		2	9	11	22		1	3	4	8
32	Système de Lisbonne			2		2		1	1	1	3		1	(1)	1	1
	Non affecté ¹			3	46	49			7	11	18			4	(35)	(31)
	TOTAL	9	63	508	625	1205	9	68	568	560	1205		5	60	(65)	

¹ Comprend huit postes hors classe, également répartis entre les catégories P et G (quatre chacun)

ANNEXE VII Indicateurs relatifs aux opérations du PCT

Indicateurs d'exécution pour le résultat escompté "Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT"

Généralités

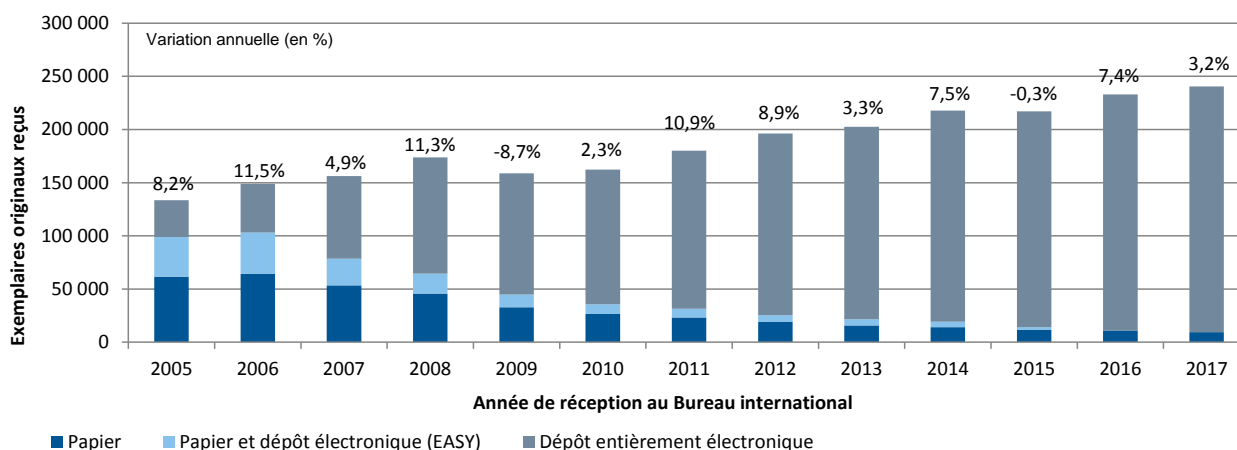
À titre d'introduction en ce qui concerne les indicateurs d'exécution pour le résultat escompté "Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT", il y a lieu d'examiner l'évolution des facteurs suivants :

- la charge de travail du PCT;
- la répartition linguistique de cette charge de travail;
- les effectifs affectés au traitement de cette charge de travail; et
- le niveau d'automatisation.

Charge de travail

La charge de travail est mesurée sur la base du nombre d'exemplaires originaux reçus chaque année par le Bureau international²⁰⁸.

Évolution du nombre d'exemplaires originaux par moyen de dépôt



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2018.

Note : Les données de 2017 peuvent être incomplètes.

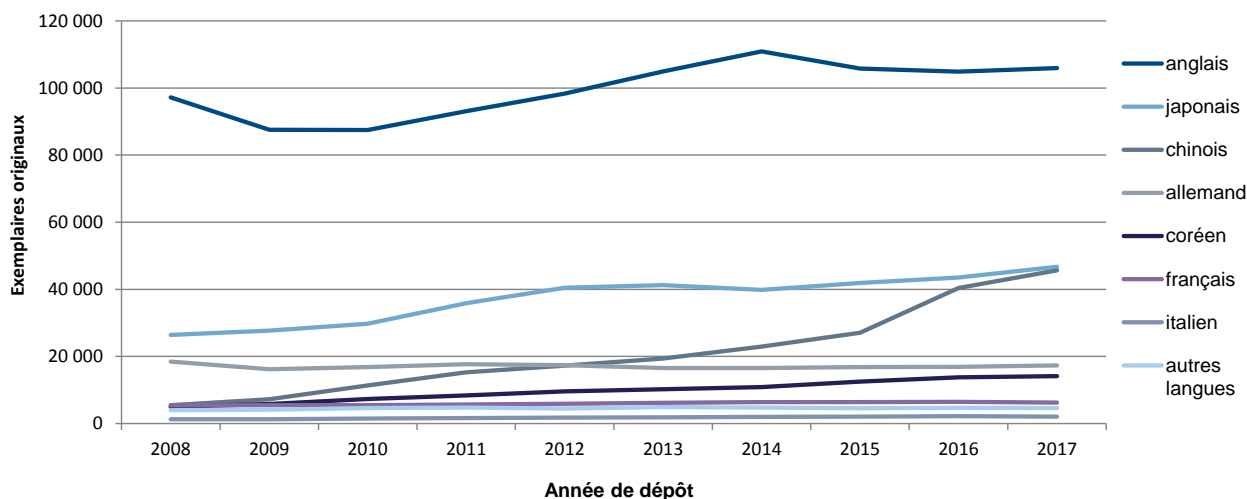
- Le Bureau international a reçu 240 566 exemplaires originaux en 2017, soit une augmentation de 3,2% par rapport à l'année précédente.
- En 2017, la part de dépôts entièrement électroniques a continué d'augmenter et a représenté 96% de l'ensemble des dépôts.

²⁰⁸ Un exemplaire original est une demande selon le PCT transmise au Bureau international par un office récepteur après son dépôt auprès de cet office et son traitement par cet office. Étant donné que les exemplaires originaux ne sont reçus par le Bureau international qu'à l'issue de leur traitement par un office récepteur, les chiffres sont fortement influencés par les délais de traitement dans ces offices. Pour cette raison, les tendances observées dans la réception d'exemplaires originaux donnent des indications utiles sur la charge de travail du Bureau international mais ne constituent pas toujours des indicateurs exacts du nombre de dépôts de demandes selon le PCT.

Répartition linguistique

L'une des tendances fondamentales au sein du Bureau international est l'augmentation de la diversité linguistique des dépôts, sous l'effet notamment d'une augmentation continue de l'utilisation du système du PCT dans les pays d'Asie orientale.

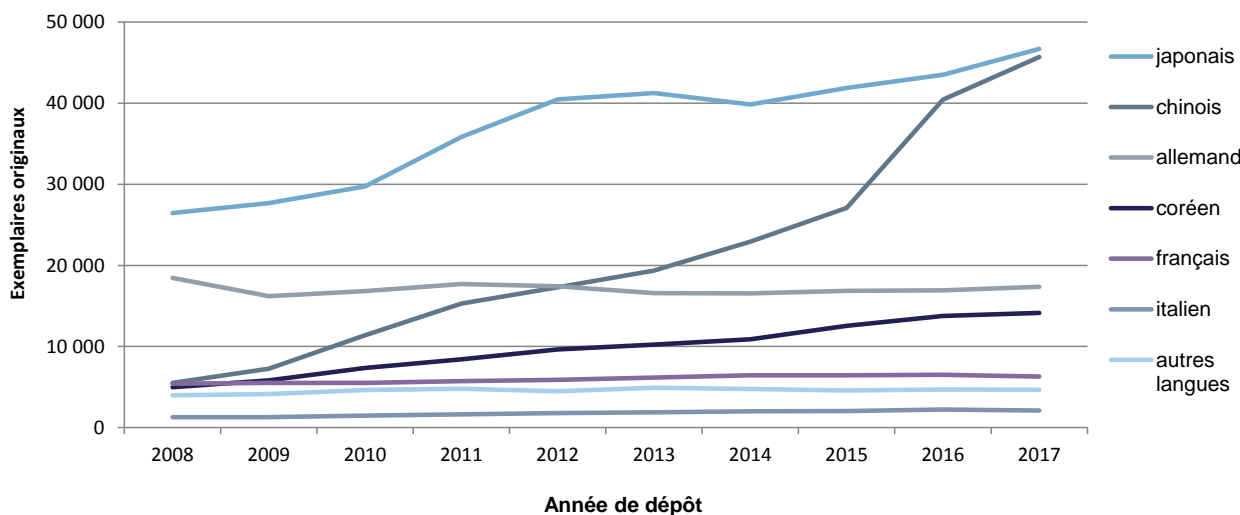
Langues de dépôt (toutes les langues)



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2018.
Note : Les données de 2017 peuvent être incomplètes.

L'essentiel des demandes a été déposé en anglais et a représenté 43,6% de l'ensemble des dépôts en 2017. Les parts des langues asiatiques ont augmenté au cours de la dernière décennie. La part combinée des demandes selon le PCT déposées en japonais, chinois et coréen est passée de 29,5% en 2010 à 43,9% en 2017. Le graphique ci-après présente en détail l'évolution des langues de dépôt autres que l'anglais :

Langues de dépôt (toutes les langues sauf l'anglais)

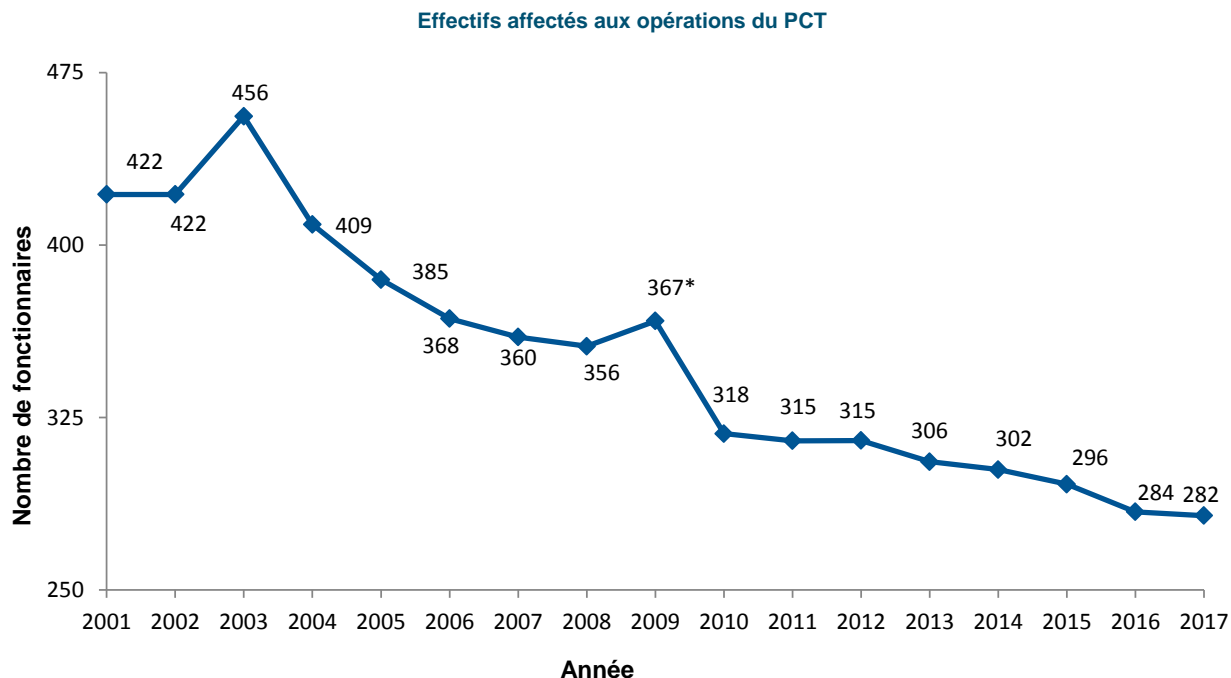


Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2018.
Note : Les données de 2017 peuvent être incomplètes.

La forte augmentation du nombre de demandes déposées dans des langues asiatiques au cours de ces dernières années pèse lourdement sur le Bureau international en raison du nombre limité de membres du personnel pouvant travailler dans ces langues. L'atténuation de cet effet passe par l'automatisation de certaines tâches et le recrutement de fonctionnaires capables de travailler dans ces langues.

Effectifs

La figure ci-après indique les effectifs de la Division des opérations du PCT depuis 2001, en équivalent personnel à plein temps (EPPT – effectif total à plein temps plus équivalent à plein temps du personnel à temps partiel). Les effectifs de la Division des opérations du PCT ont encore diminué en 2017.



Source : Services du PCT, janvier 2018

Note : Les effectifs sont calculés en équivalent personnel plein temps à partir des listes des fonctionnaires de décembre.

* L'augmentation des effectifs en 2009 était due au fait que deux unités qui ne faisaient pas partie de la Division des opérations du PCT en 2009 (et n'étaient pas comptées dans ses effectifs à l'époque) ont été intégrées à cette dernière en 2009. Ces unités sont le Service des systèmes informatiques du PCT (30 personnes) et l'équipe chargée de la gestion des taxes du PCT (deux personnes). Sans ces deux unités, les effectifs de cette division auraient diminué, passant de 356 personnes en 2008 à 335 en 2009.

Coût unitaire du traitement d'une demande

L'efficacité du Bureau international dans le traitement des demandes selon le PCT peut être mesurée à l'aide du coût unitaire, défini comme le coût moyen d'une unité produite. Le coût total de production comprend les dépenses liées exclusivement au système du PCT et les dépenses liées aux activités à l'appui du système.

Les dépenses liées exclusivement au système du PCT englobent celles du programme 5 (système du PCT).

Les dépenses liées aux activités à l'appui du système du PCT comprennent les dépenses des services suivants : services de conférence et services linguistiques, construction, direction générale, finances et budget, services d'appui généraux, gestion des ressources humaines, supervision interne, informatique et sûreté et sécurité. Une petite partie de ces dépenses (coût de l'hébergement du serveur au CIC, coût estimé de la source authentique des demandes selon le PCT publiées (PATENTSCOPE) et part des coûts de la Section des recettes dans la Division des finances) est directement attribuée au système du PCT, tandis que le reste des dépenses attribuables au système du PCT est calculé en fonction de l'effectif (fonctionnaires titulaires de contrats de durée déterminée, fonctionnaires temporaires et boursiers).

La méthodologie employée pour imputer les coûts unitaires a été révisée en 2013, afin de l'aligner sur les autres calculs de coûts unitaires/de l'Union et de mieux rendre compte de l'environnement en rapide évolution. À titre d'exemple, l'ancienne méthode, qui avait été conçue en 2007, comprenait un coût de stockage (sur 30 ans) en entrepôts, alors que les dépôts au format papier (y compris les dépôts du système PCT-EASY) représentaient moins de 10% des dépôts en 2013. Le coût unitaire du PCT en 2012 a été calculé au moyen de deux méthodes. Il s'élevait à 680 francs suisses avec l'ancienne méthode et à 712 francs suisses avec la nouvelle. La différence de 32 francs suisses tient à la nouvelle méthode d'affectation des coûts indirects.

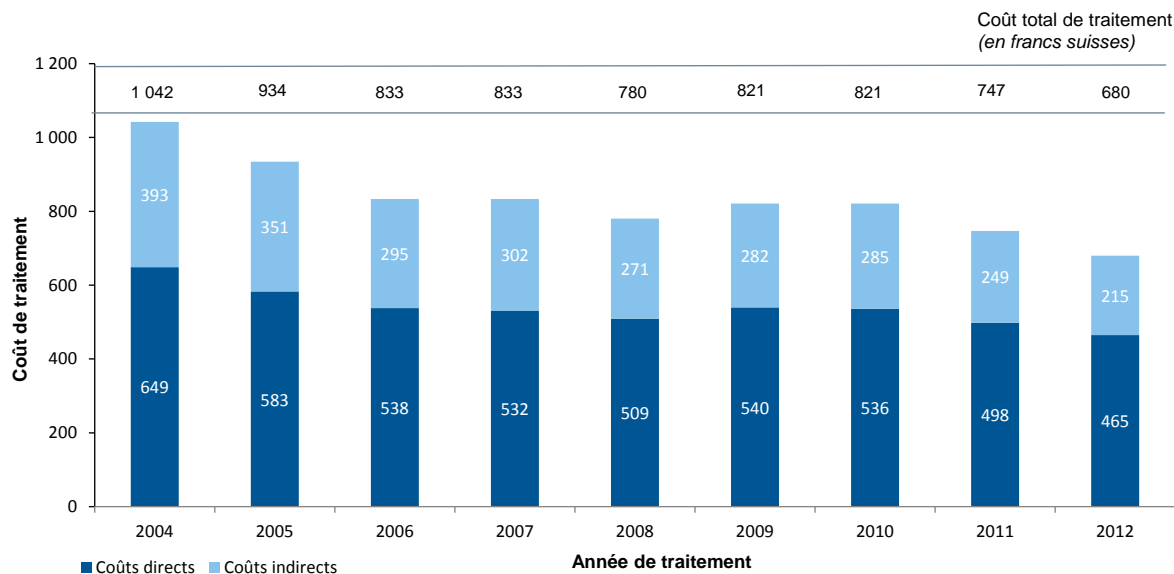
De manière formelle, le coût unitaire est défini comme suit :

$$\text{Coût unitaire} = \frac{\text{Coût total de production}}{\text{Nombre de publications}}$$

Les figures ci-dessous illustrent l'évolution du coût unitaire du traitement entre 2004 et 2012, calculé avec l'ancienne méthode, et entre 2012 et 2016, avec la nouvelle méthode, y compris la répartition de la contribution des coûts directs et indirects.

Coût unitaire du traitement d'une demande selon le PCT publiée

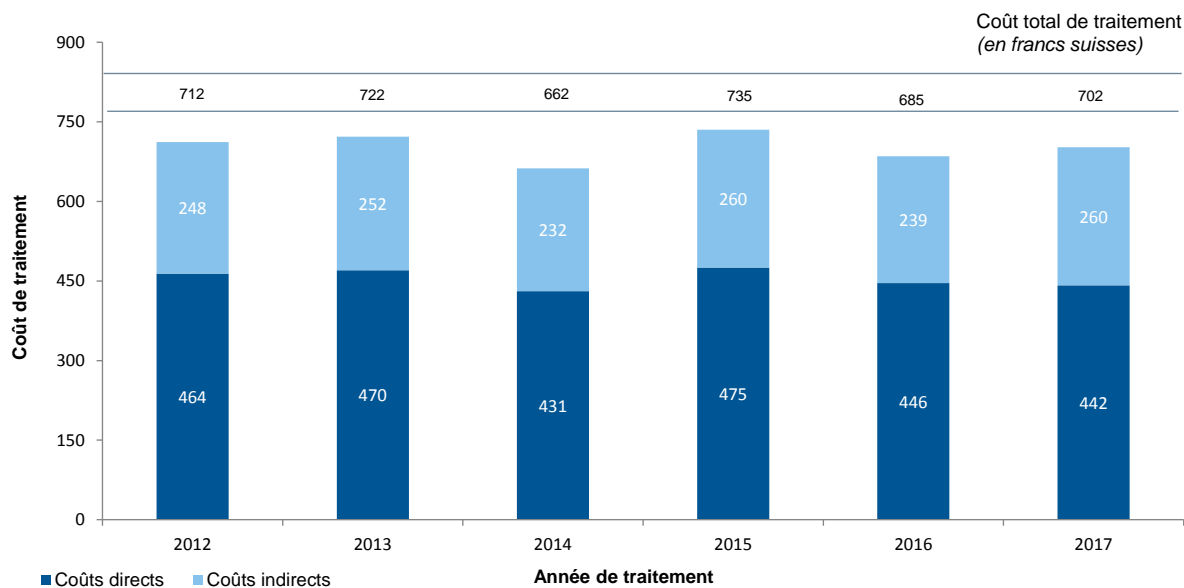
Ancienne méthode



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2013.

Note : le coût moyen d'une demande selon le PCT publiée est une estimation obtenue en divisant le coût total de traitement par le nombre de demandes selon le PCT publiées. Les données rétrospectives ont été révisées et peuvent différer de celles figurant dans des publications précédentes.

Nouvelle méthode



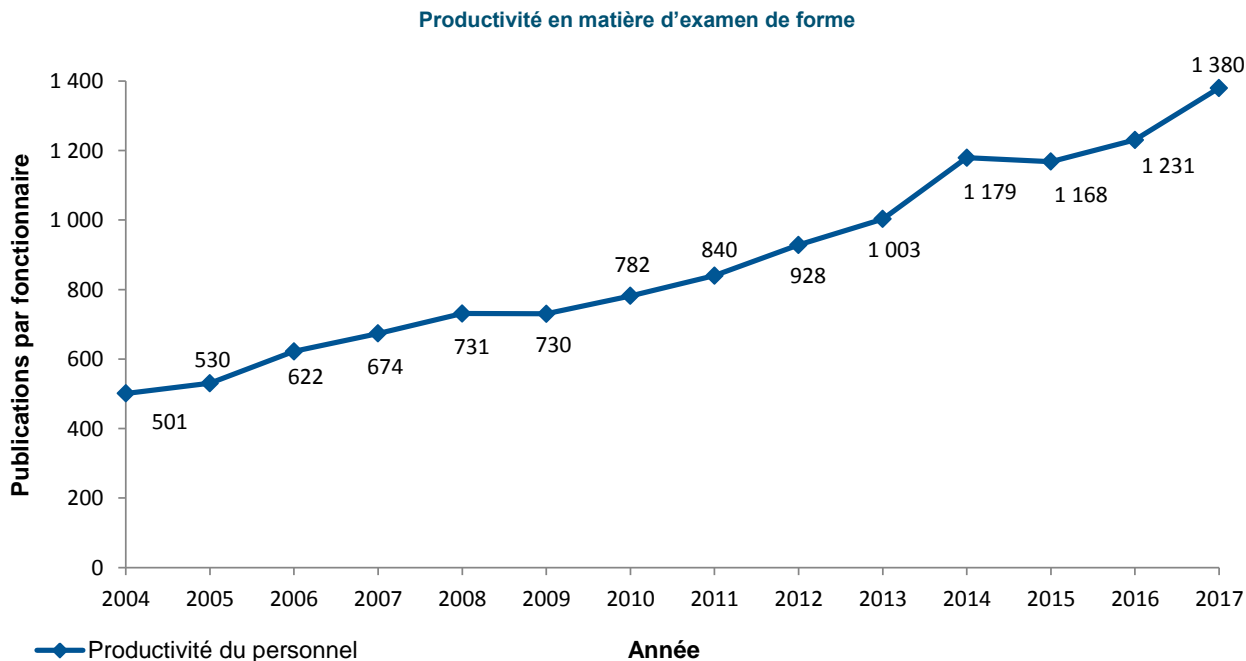
Source : Base de données statistiques de l'OMPI, avril 2018.

Note : le coût moyen du traitement d'une demande selon le PCT publiée est une estimation qui est calculée en divisant le coût total du traitement par le nombre de demandes selon le PCT publiées. Les données rétrospectives ont été révisées.

- Le coût moyen du traitement d'une demande selon le PCT publiée était de 702 francs suisses en 2017, soit une augmentation de 2,5% par rapport à 2016. Cette augmentation a été due à une hausse des coûts indirects par demande publiée de 8,6%. Les coûts directs par demande publiée ont diminué de 0,8%.

Productivité en matière d'examen de forme

La productivité du personnel est calculée en divisant la production (c'est-à-dire le nombre de publications du PCT) par les effectifs aux fins de l'examen de forme.



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, janvier 2018.

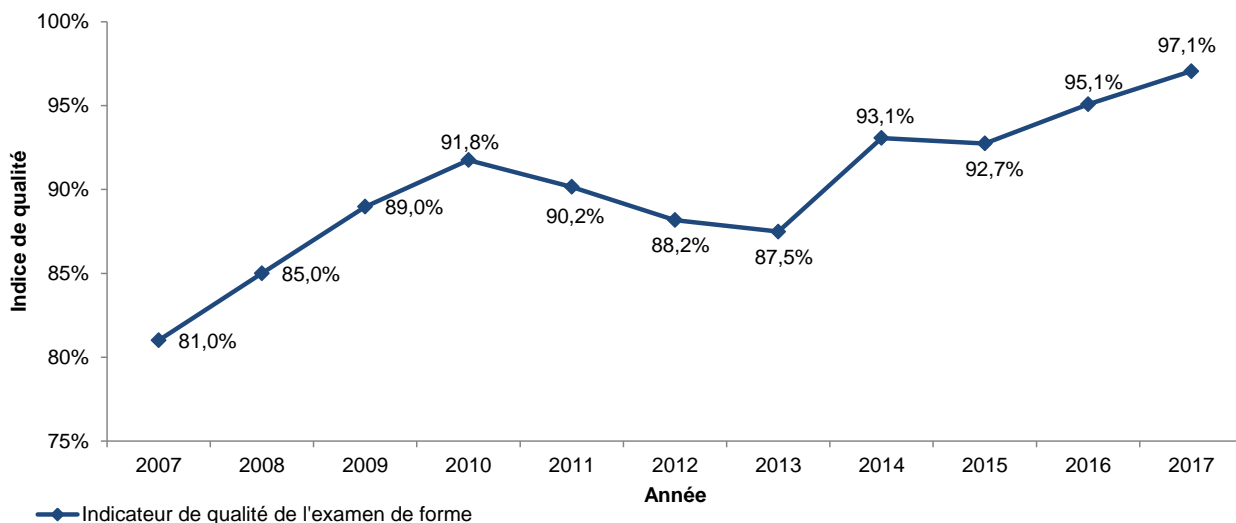
Note : Les effectifs sont calculés en équivalent personnel plein temps à partir des listes des fonctionnaires de décembre.

- La productivité en matière d'examen de forme augmente chaque année, en raison essentiellement de l'automatisation qui a permis le traitement d'une charge de travail beaucoup plus importante avec moins ou autant de personnel.
- En 2017, la productivité en matière d'examen de forme a augmenté de 12,1% par rapport à 2016.

Indicateur de qualité agrégé en matière d'examen de forme

Pour mesurer d'une manière simple et globale la qualité du travail qu'il exécute, le Bureau international a mis au point un indicateur de qualité agrégé qui est la moyenne de quatre indicateurs de qualité principaux. Trois sont fondés sur les délais pour les principales transactions entrant dans le cadre du système du PCT : accusé de réception de la demande selon le PCT, publication et nouvelle publication. Le quatrième indicateur concerne les erreurs commises pendant le traitement des demandes selon le PCT.

Indicateur de qualité en matière d'examen de forme



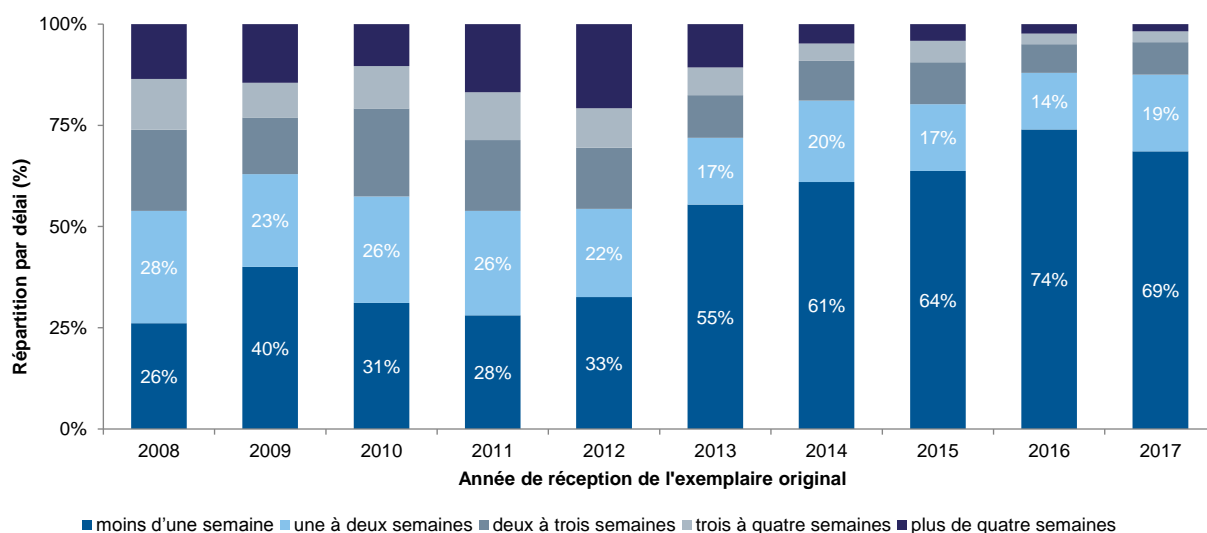
Source : Base de données statistiques de l'OMPI, janvier 2018.

- La qualité globale telle que mesurée par l'indice agrégé s'est notablement améliorée, passant d'une moyenne de 81% en 2007 à 97,1% en 2017.

Délai de l'examen de forme

Cet indicateur présente de manière plus détaillée l'une des composantes de l'indicateur de qualité agrégé, à savoir le temps qu'il faut au Bureau international pour émettre le formulaire 301. Ce formulaire est émis une fois l'examen de forme de la demande terminé. Les déposants apprécient de recevoir ce formulaire le plus rapidement possible car il fait office d'accusé de réception de la demande par le Bureau international et leur permet de savoir si leur demande contient des vices de forme.

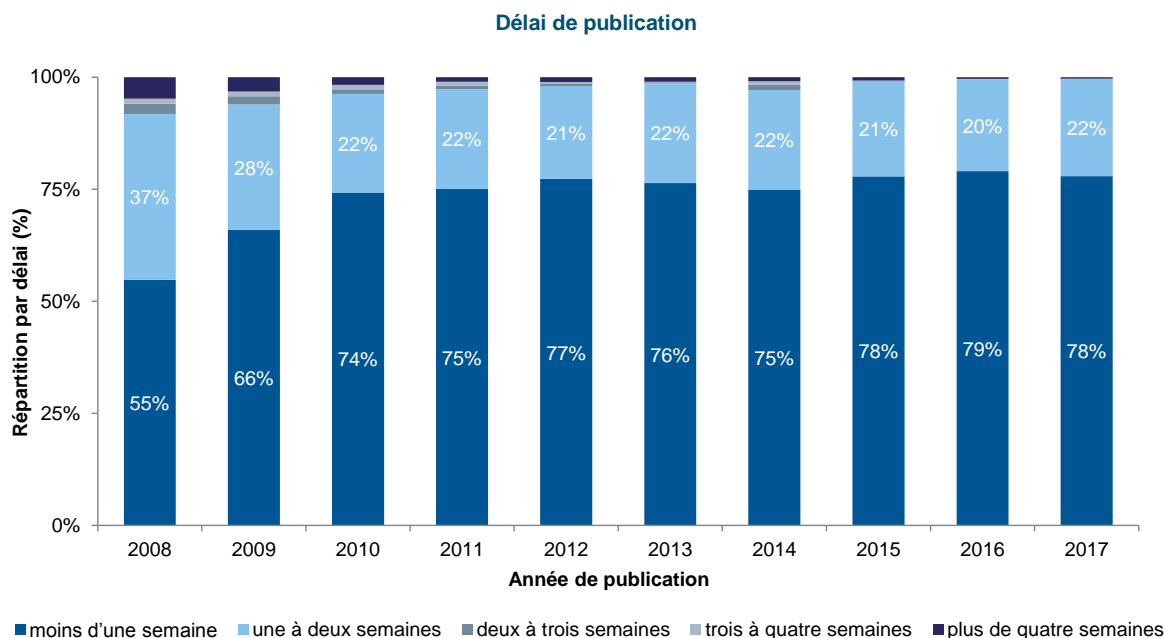
Délai de l'examen de forme



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, janvier 2018.

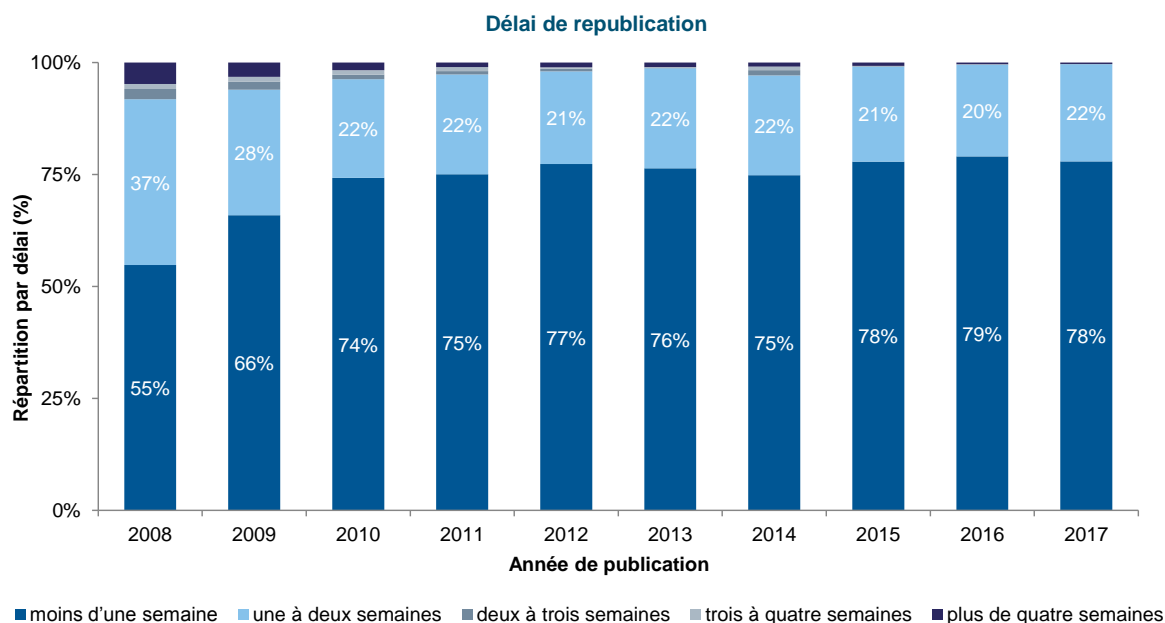
Délai de publication

Cet indicateur présente de manière plus détaillée l'une des composantes de l'indicateur de qualité agrégé, à savoir le temps qu'il faut au Bureau international pour publier la demande. L'article 21.2a) du PCT prévoit que "... la publication internationale de la demande internationale a lieu à bref délai après l'expiration d'un délai de 18 mois à compter de la date de priorité de cette demande".



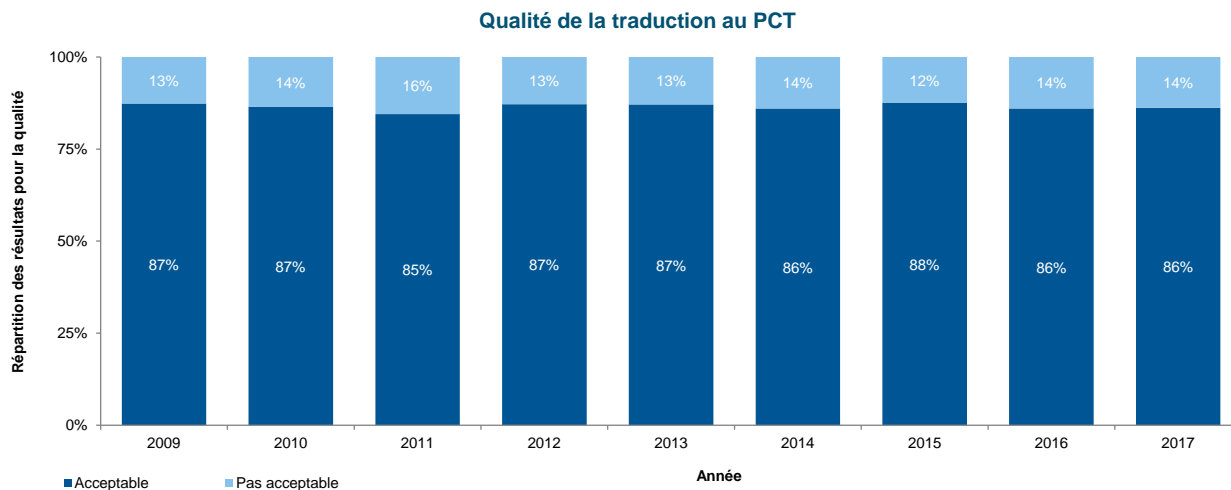
Délai de republication

Cet indicateur présente de manière plus détaillée l'une des composantes de l'indicateur de qualité agrégé, à savoir le temps qu'il faut au Bureau international pour republier la demande avec le rapport de recherche internationale. En raison des retards de communication de ces rapports par les administrations chargées de la recherche internationale, un certain nombre de demandes internationales est publié sans le rapport. Lorsque ce rapport est disponible, la demande internationale doit être republiée sans délai avec le rapport afin de compléter la publication internationale.



Qualité de la traduction

Des documents dont le nombre est calculé de manière statistique sont choisis au hasard à des fins de contrôle de la qualité parmi les traductions d'abrégés et de rapports sur la brevetabilité établis sous la responsabilité du Bureau international. L'évaluation détermine si une traduction est "acceptable" ou "non acceptable". Cet indicateur rassemble les résultats de ce contrôle de la qualité exécuté par le Bureau international pour toutes les combinaisons linguistiques et tous les types de document. Il est mis un terme aux relations avec les agences qui ont systématiquement moins de 80% de traductions jugées "acceptables". La qualité a légèrement augmenté de 0,2 point de pourcentage par rapport à 2016.

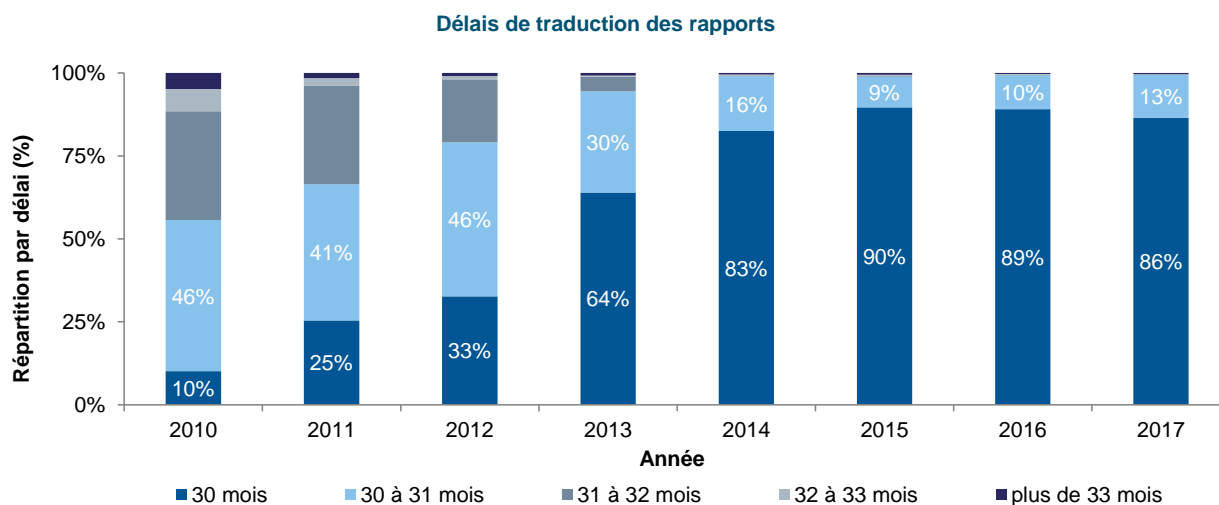


Source : Services du PCT, février 2018.

Délais de traduction des rapports

Cet indicateur fournit des informations sur les délais dans lesquels le Bureau international met la traduction des rapports sur la brevetabilité à la disposition des déposants et des offices. La part des traductions de rapports sur la brevetabilité livrées dans les 30 mois suivant la date de priorité de la demande internationale n'a cessé d'augmenter entre 2010 et 2015 avant de se stabiliser en 2015. En 2017, 86% des traductions de rapports sur la brevetabilité étaient livrées dans les 30 mois, et 99% dans les 31 mois.

L'augmentation de 3% du pourcentage des rapports sur la brevetabilité livrés entre 30 et 31 mois a été due à de légers retards dans la livraison des documents de la part des offices nationaux, livraison effectuée dans un délai conforme aux obligations des offices, mais qui a laissé moins de temps au travail de traduction.



Source : Services du PCT, février 2018.

Qualité de la conception des logiciels

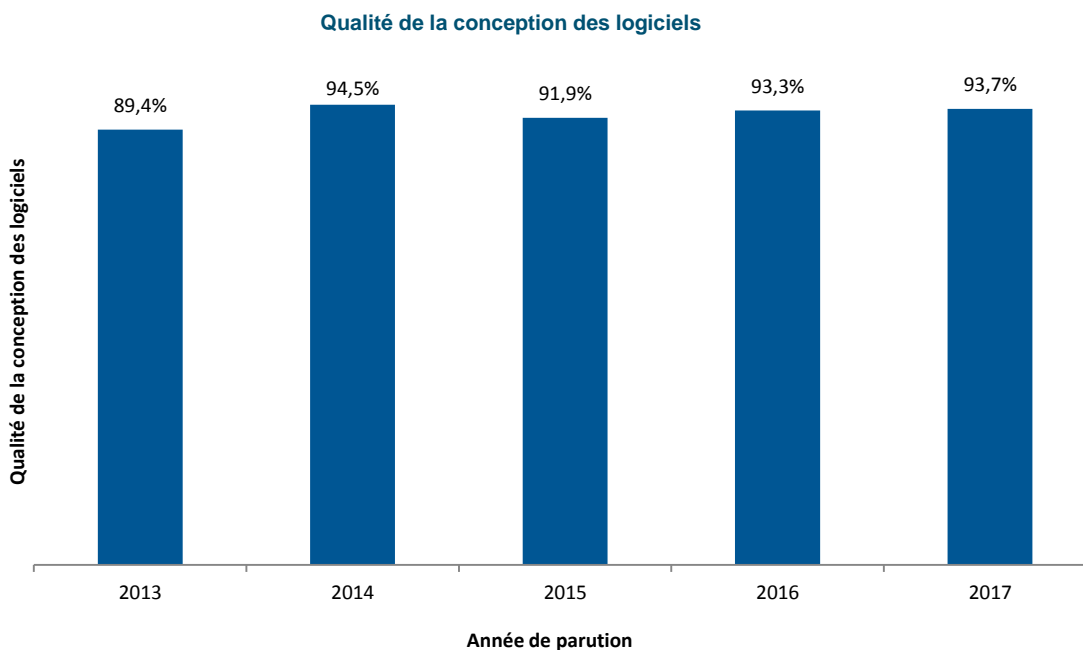
Cet indicateur donne une idée de la qualité des versions des principaux logiciels utilisés pour les projets eDossier et ePCT. Il indique la part de temps consacré à la mise en place de la nouvelle fonction dans le produit (c'est-à-dire le travail initial) par rapport au temps total (travail initial + remaniement). Le remaniement correspond au temps passé à corriger des défauts détectés dans l'environnement de production.

Selon cette approche, les produits présentant un faible niveau de remaniement sont considérés comme étant de grande qualité car ils témoignent de l'importance de la valeur ajoutée au produit par la mise en place des nouvelles caractéristiques.

L'indicateur de la qualité de la conception des logiciels est défini de la manière suivante :

$$\text{Qualité de la conception des logiciels} = \frac{\text{Effort total pour le travail initial}}{\text{Travail initial} + \text{remaniement}} * 100$$

En 2016, la qualité des principales versions, déterminée par l'indicateur, était de 93,3%. En 2017, une légère augmentation, atteignant 93,7%, a été observée.



Source : Services du PCT, février 2018.

Niveaux de service des systèmes informatiques

L'indicateur d'exécution intitulé "niveaux de service des systèmes informatiques" mesure l'exécution du service fourni par le Service des systèmes informatiques du PCT aux utilisateurs, sur la base de sa capacité à atteindre les objectifs convenus.

Cet indicateur composite est calculé au moyen de la moyenne de cinq indicateurs d'exécution axés sur les objectifs²⁰⁹. Chaque indicateur est exprimé en pourcentage de l'objectif effectivement atteint.

En 2016, le niveau de service général a augmenté pour la troisième année consécutive, atteignant les 97,1%. Le niveau de service général est resté stable en 2017, avec 97,1% des services ayant atteint les objectifs de performance.

²⁰⁹ D'après une étude indépendante des indicateurs d'exécution des systèmes informatiques du PCT, la définition est légèrement différente de celle qui figure dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2014-2015.

Niveaux de service des systèmes informatiques

Indicateurs d'exécution <i>Description succincte</i>	Objectif	Conditions	Résultats				
			2013	2014	2015	2016	2017
Durée des interventions visant à régler un problème <i>Temps de travail (7 heures – 19 heures les jours ouvrables à l'OMPI) entre la création d'un ticket et la résolution du problème.</i>	Gravité 1 : 4 heures Gravité 2 : 2 jours Gravité 3 : 5 jours Gravité 4 : 10 jours	Tickets Production et Appui traités par l'équipe d'appui	85,5%	87,6%	93,6%	96,9%	95,0%
Temps de transmission du document <i>Temps écoulé entre la réception du document par le Bureau international et sa mise à disposition dans le système eDossier</i>	8 heures	Documents transmis au moyen d'un processus partiellement ou entièrement automatisé	80,0%	88,2%	89,5%	88,9%	90,8%
Taux de réussite des travaux de traitement par lots	100%	Lots à traiter avec succès avant la fermeture des bureaux à la date prévue	99,6%	99,5%	99,6%	99,6%	99,5%
Accessibilité du système eDossier	99%	7 heures – 19 heures les jours ouvrables	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Accessibilité du système ePCT	99%	24 heures sur 24	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Niveaux de service des systèmes informatiques <i>Moyenne des indicateurs ci-dessus</i>			93,0%	95,1%	96,5%	97,1%	97,1%

Source : Services du PCT, février 2018.

Bureau international agissant en tant qu'office récepteur (RO/IB)

Dépôts

Ce tableau indique les 10 principaux offices récepteurs classés en fonction du nombre de demandes déposées selon le PCT au cours des cinq dernières années, jusqu'en 2017. En principe, une demande selon le PCT est déposée auprès de l'office des brevets national du pays d'origine du déposant ou d'un office de brevets régional agissant au nom de la juridiction dont relève le déposant. Le Bureau international est compétent pour agir en qualité d'office récepteur pour les déposants de tous les États contractants du PCT. L'évolution des dépôts auprès du Bureau international, le classement de celui-ci par rapport à d'autres offices récepteurs et sa part de marché sont indiqués dans ce tableau.

Nombre de demandes selon le PCT reçues par les 10 principaux offices récepteurs

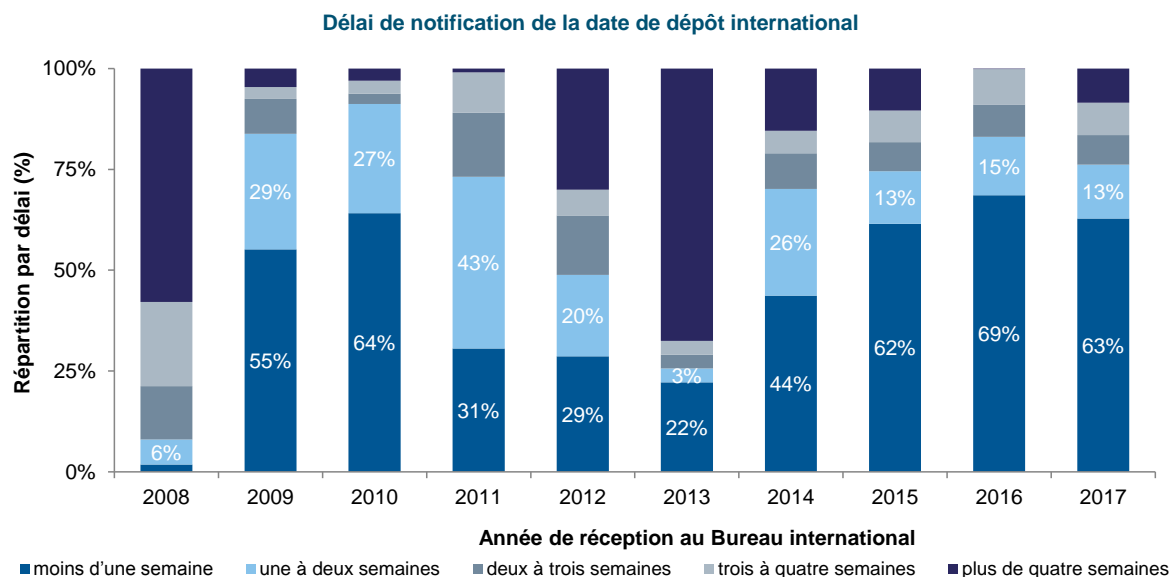
Offices récepteurs	Année de dépôt international					Part 2017 (%)	Variation par rapport à 2016 (%)
	2013	2014	2015	2016	2017		
États-Unis d'Amérique	57 686	61 974	57 591	56 678	56 158	23,1	-0,9
Chine	22 927	27 088	31 045	44 462	50 674	20,8	14,0
Japon	43 075	41 292	43 097	44 495	47 425	19,5	6,6
Office européen des brevets	32 043	32 906	34 158	35 288	36 714	15,1	4,0
République de Corée	12 439	13 137	14 592	15 595	15 830	6,5	1,5
Bureau international	10 403	10 539	10 329	10 022	10 212	4,2	1,9
Royaume-Uni	3 894	4 241	4 100	4 008	3 941	1,6	-1,7
France	3 313	3 508	3 515	3 606	3 827	1,6	6,1
Canada	2 092	2 174	1 988	1 859	1 871	0,8	0,6
Australie	1 521	1 622	1 615	1 703	1 756	0,7	3,1
Tous les autres offices	15 913	15 851	15 203	15 197	15 092	6,2	-0,7
Total	205 306	214 332	217 233	232 913	243 500	100,0	4,5

Note : Les données pour 2017 sont des estimations.

Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2018

Délai de notification de la date de dépôt international

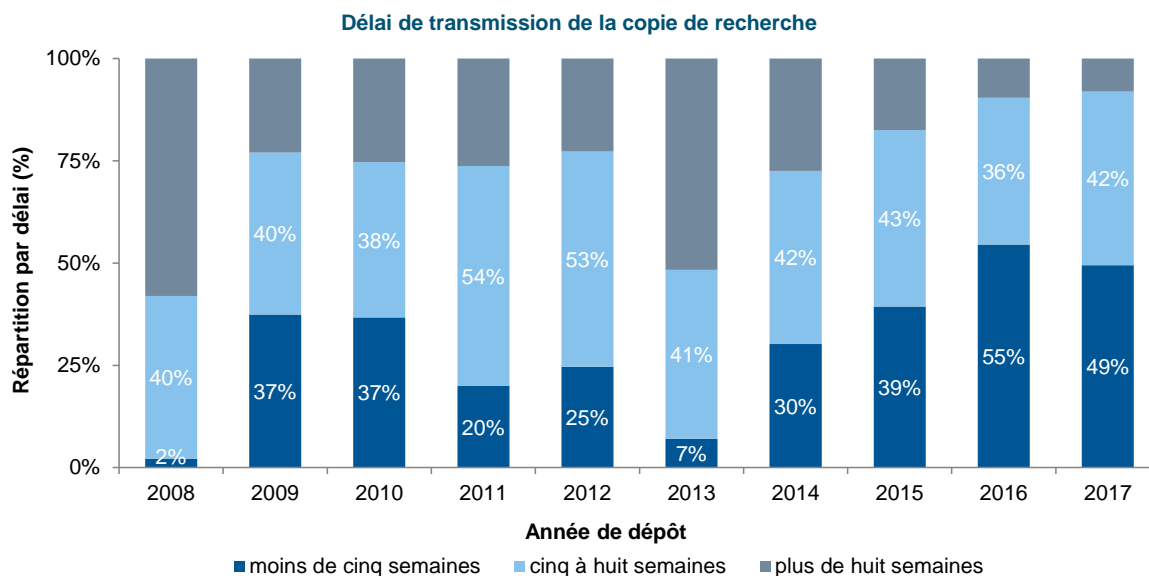
Cet indicateur rend compte du temps qu'il faut au Bureau international agissant en tant qu'office récepteur pour émettre le formulaire 105. Ce formulaire est émis après l'attribution de la date de dépôt international. Les déposants apprécient de recevoir ce formulaire le plus tôt possible car une demande internationale a l'effet d'une demande nationale ordinaire dans chaque État désigné à compter de la date de dépôt international, qui sera considérée comme la date de dépôt effective dans chaque État désigné.



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, janvier 2018.

Délai de transmission de la copie de recherche

Cet indicateur rend compte du temps qu'il faut au Bureau international agissant en tant qu'office récepteur pour transmettre les copies de recherche aux administrations chargées de la recherche internationale. La copie de recherche doit être transmise rapidement après paiement de la taxe de recherche afin que l'administration chargée de la recherche internationale puisse établir le rapport de recherche internationale dans les délais fixés par le cadre réglementaire du PCT. Les retards de paiement de la taxe retardent la transmission des copies de recherche aux administrations chargées de la recherche internationale et ont donc un impact négatif sur la capacité de ces administrations de respecter ces délais.



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, janvier 2018.

ANNEXE VIII Indicateurs relatifs aux opérations du système de Madrid

Indicateurs d'exécution pour le résultat escompté "amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Madrid"

Généralités

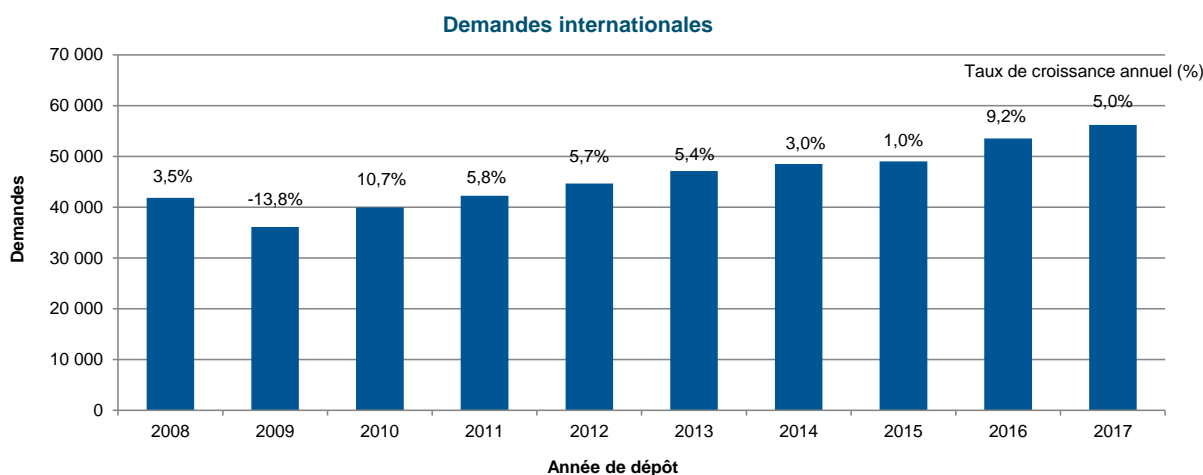
En mars 2016, l'ancien système informatique (MAPS) utilisé par les opérations du système de Madrid a été remplacé par un nouveau système informatique (MIRIS). Certains des indicateurs ci-après, concernant notamment la charge de travail traitée, le délai ou certains indicateurs de qualité ont été affectés par l'instabilité du nouveau système informatique après sa mise en place. Au dernier trimestre de 2016, le système a été stabilisé et la production a été ramenée aux niveaux moyens historiques tout au long de l'année 2017.

Les facteurs à examiner aux fins de l'évaluation des indicateurs d'exécution pour le résultat escompté "Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Madrid" sont les suivants :

- la charge de travail du système de Madrid;
- la composition de cette charge de travail;
- les effectifs affectés au traitement de cette charge de travail;
- le niveau d'automatisation; et
- le coût total de production.

Documents reçus

Le Bureau international reçoit six catégories différentes de documents, à savoir les demandes internationales, les renouvellements, les désignations postérieures, les modifications, les décisions et les corrections. La tendance la plus récente en ce qui concerne le nombre de documents reçu pour chacune de ces catégories est indiquée ci-dessous. Des renseignements supplémentaires sont également fournis concernant les demandes internationales, par exemple le nombre moyen de classes et la longueur moyenne des demandes. Pour des raisons techniques, certains indicateurs montrent des données fondées sur des documents traités plutôt que sur des documents reçus. Les retards de traitement peuvent ainsi avoir une incidence sur certains indicateurs. Par ailleurs, en 2016, le Bureau international a changé de méthode pour déterminer la date de réception des demandes internationales en utilisant la date de dépôt de la demande internationale par l'office d'origine plutôt que la date de réception de la demande internationale par le Bureau international.

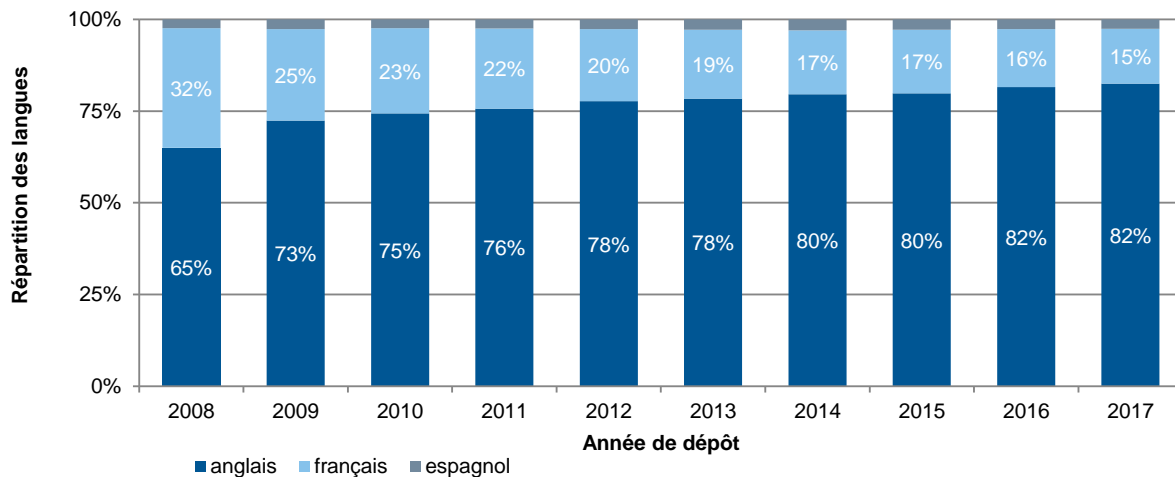


Note : Les données pour 2017 sont des estimations de l'OMPI. Les données sont fournies sur la base de la date de dépôt auprès de l'office d'origine.

Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2018.

- Selon les estimations, en 2017, 56 200 demandes ont été déposées, soit une augmentation de 5% par rapport à 2016.
- Le nombre des demandes reçues a augmenté de façon constante depuis 2010.

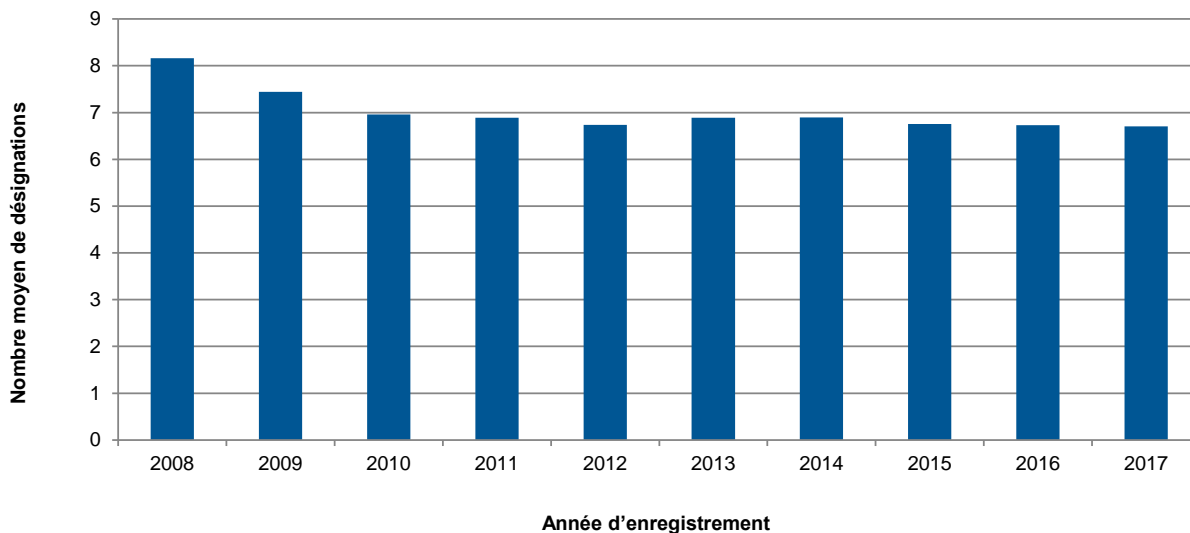
Répartition des demandes par langue de dépôt



Source : Service d'enregistrement de Madrid, février 2018.

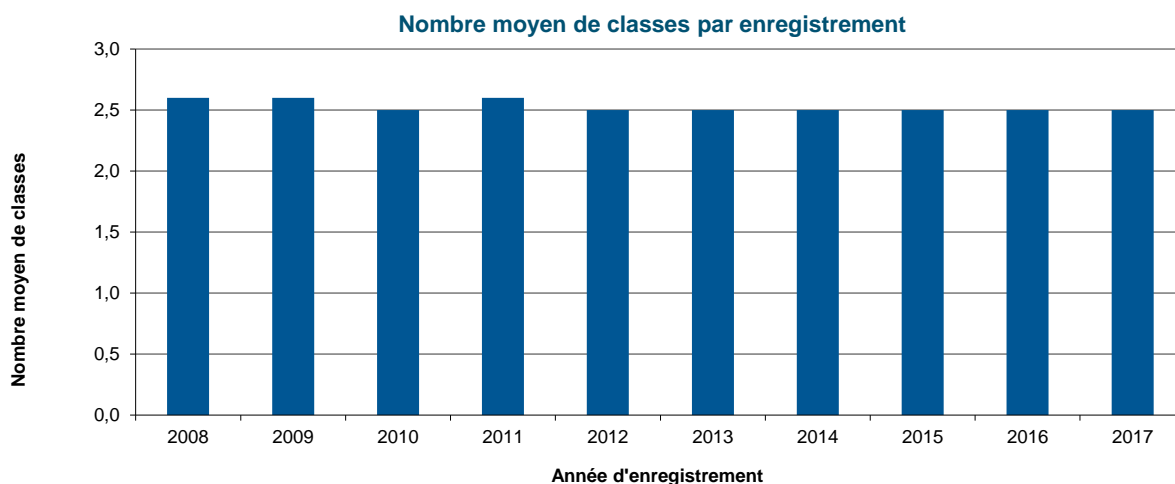
- En 2017, 82% des demandes internationales ont été déposées en anglais. Cette proportion a augmenté de 17 points de pourcentage depuis 2008, année où les demandes internationales déposées en anglais représentaient 65% du nombre total de demandes.

Nombre moyen de désignations par enregistrement



Source : Service d'enregistrement de Madrid, février 2018.

- En moyenne, 6,7 désignations ont été faites pour les demandes enregistrées en 2017. Cette moyenne est restée stable depuis 2010.

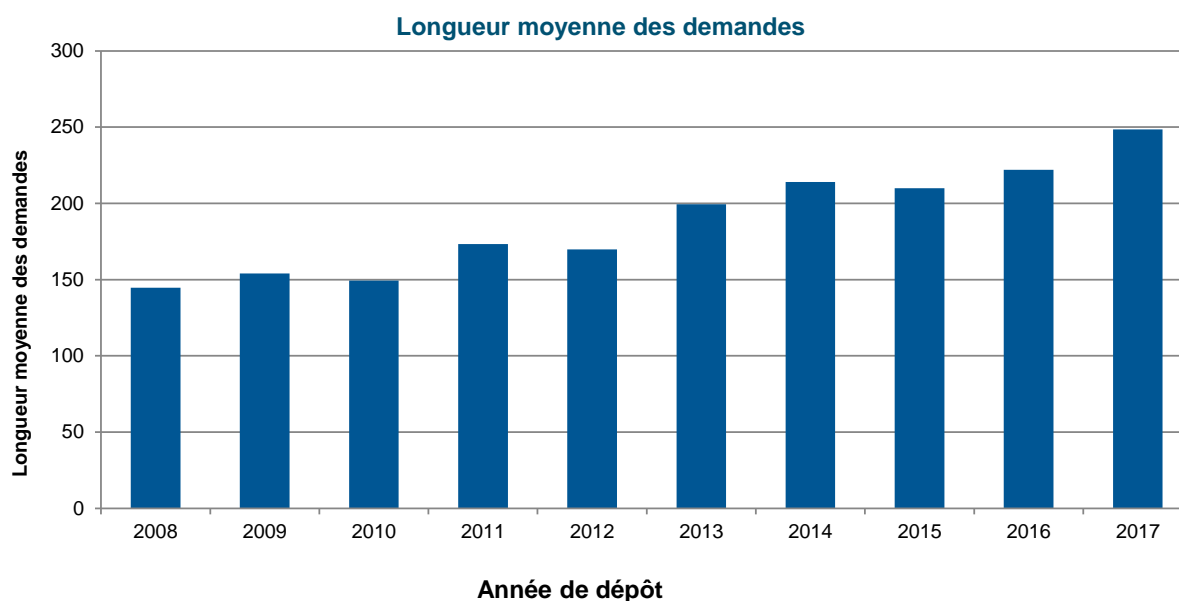


Source : Service d'enregistrement de Madrid, février 2018.

- Le nombre moyen de classes indiquées dans les enregistrements (2,5 classes) est resté stable depuis 2008.

Longueur moyenne des demandes

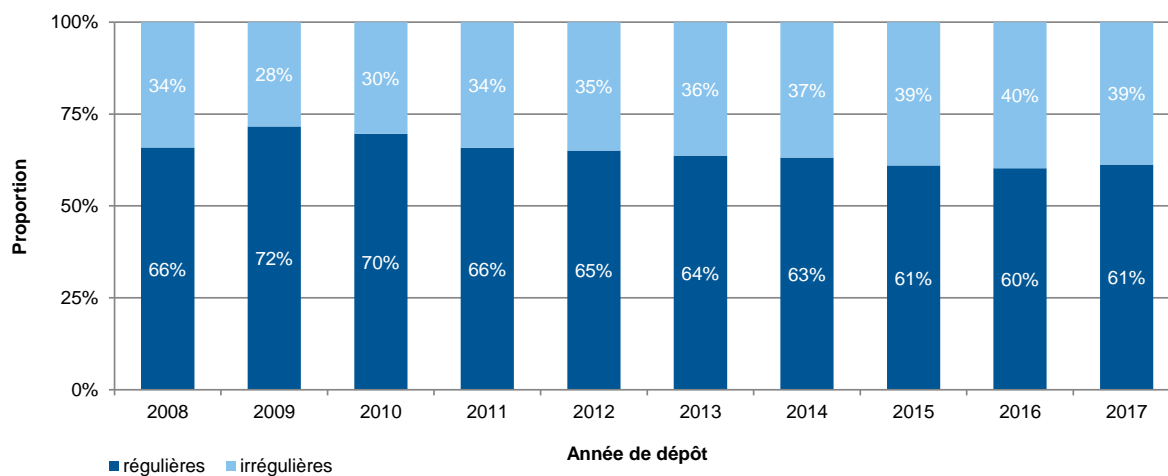
La longueur des demandes est déterminée par le nombre total de mots utilisés par le déposant a) dans la description de la marque, b) dans la liste des produits et services et c) dans toute mention de limitation s'y rapportant. Le Bureau international traduit ces trois éléments en français, anglais ou espagnol, selon la langue d'origine des demandes, pour que ces dernières soient disponibles dans les trois langues du système de Madrid.



Source : Service d'enregistrement de Madrid, février 2018.

- La longueur moyenne des demandes a augmenté, passant de 222 mots en 2016 à 248 en 2017, soit une augmentation de 12%.

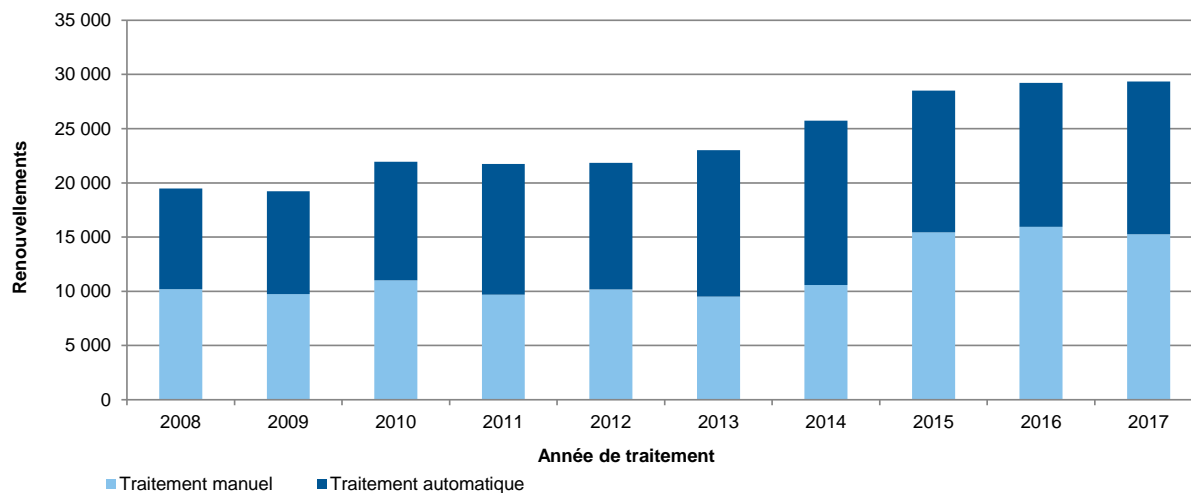
Répartition des demandes régulières et irrégulières



Source : Service d'enregistrement de Madrid, février 2018.

- La proportion des demandes régulières est restée relativement stable depuis 2015.

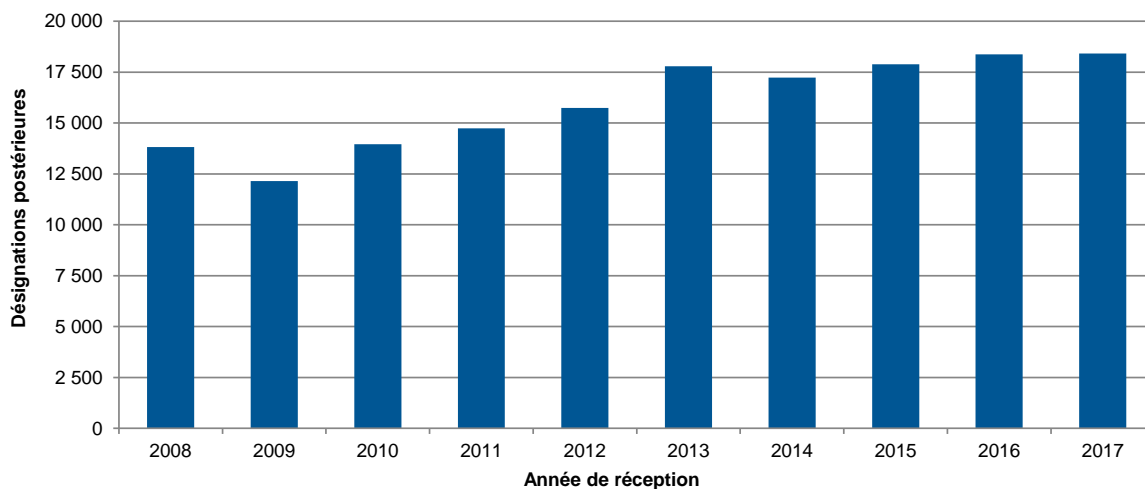
Renouvellements d'enregistrements internationaux



Source : Service d'enregistrement de Madrid, février 2018.

- En 2017, le Bureau international a reçu 29 362 renouvellements, ce qui représente une hausse de 0,5% par rapport à 2016.

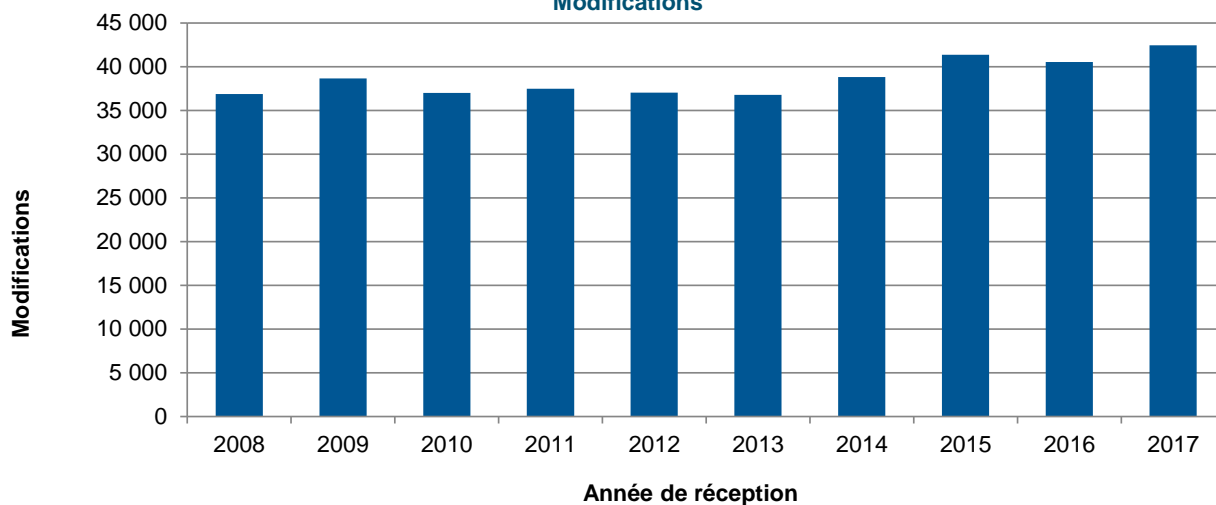
Demandes de désignations postérieures



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2018.

- En 2017, le Bureau international a reçu 18 410 demandes de désignations postérieures, ce qui représente une augmentation de 0,2% par rapport à 2016.

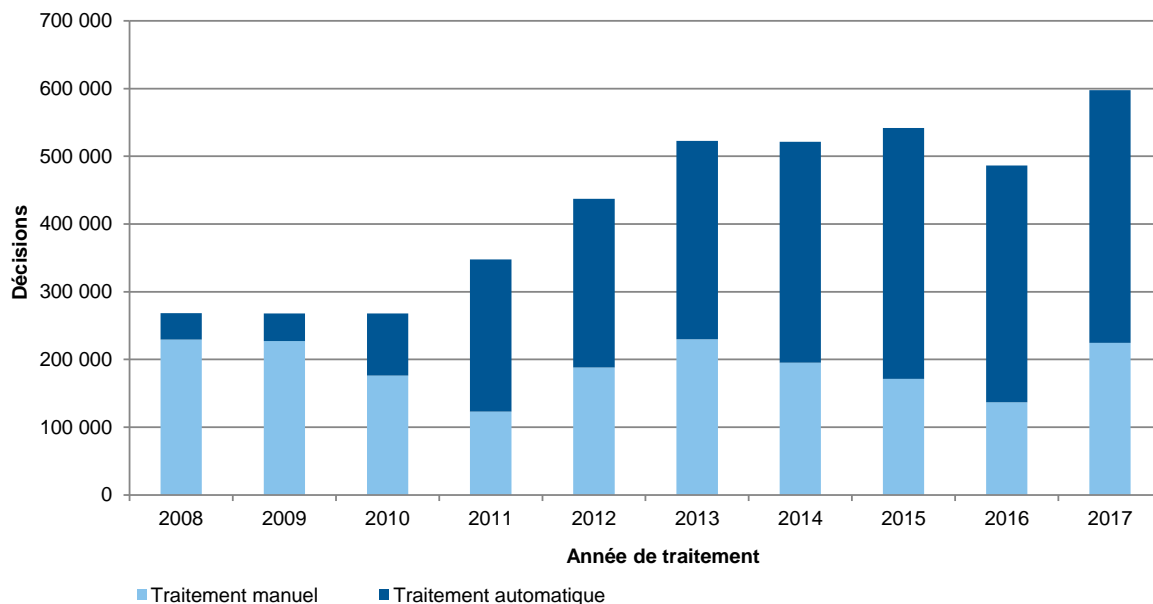
Modifications



Source : Service d'enregistrement de Madrid, février 2018.

- En 2017, le Bureau international a reçu 42 467 demandes de modifications, ce qui représente une augmentation de 4,7% par rapport à 2016.

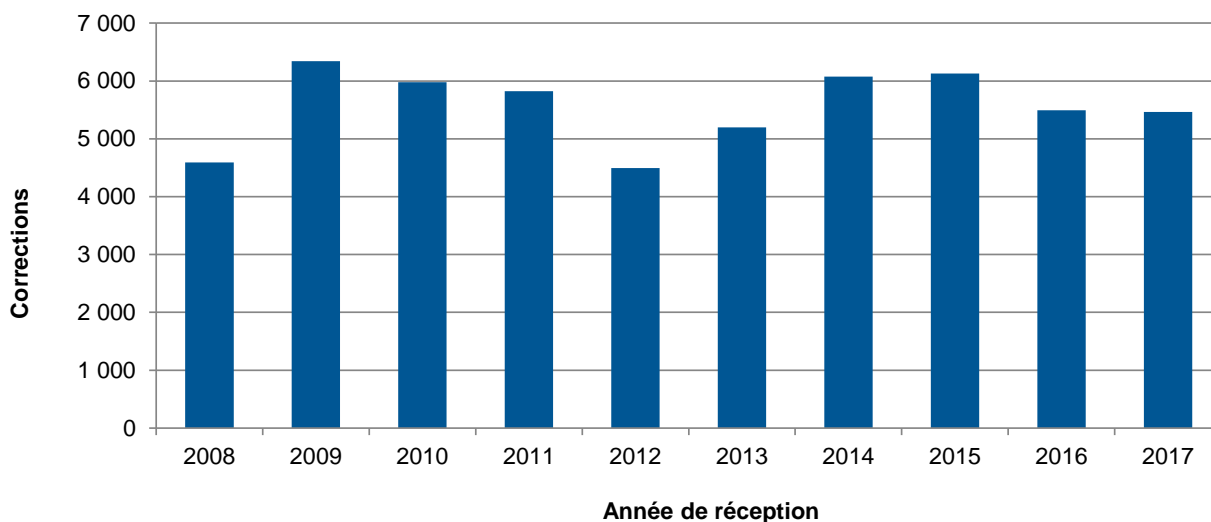
Décisions



Source : Service d'enregistrement de Madrid, février 2018.

- En 2017, le nombre de décisions traitées a augmenté de 23% par rapport à 2016, totalisant 597 416 décisions. Entre 2010 et 2015, le nombre de décisions traitées a fortement augmenté, puis a baissé de 10% en 2016. Cela était dû à un ralentissement provisoire des opérations consécutif à la mise en place, en 2016, du système informatique MIRIS.
- En 2017, la proportion de décisions traitées automatiquement s'élevait à 62%, soit une baisse de 10 points de pourcentage par rapport à 2016. Une fois de plus, cette évolution est imputable à un ralentissement provisoire des opérations en 2016 résultant d'une accumulation de retards qui a été résorbée, en partie manuellement, en 2017.

Corrections



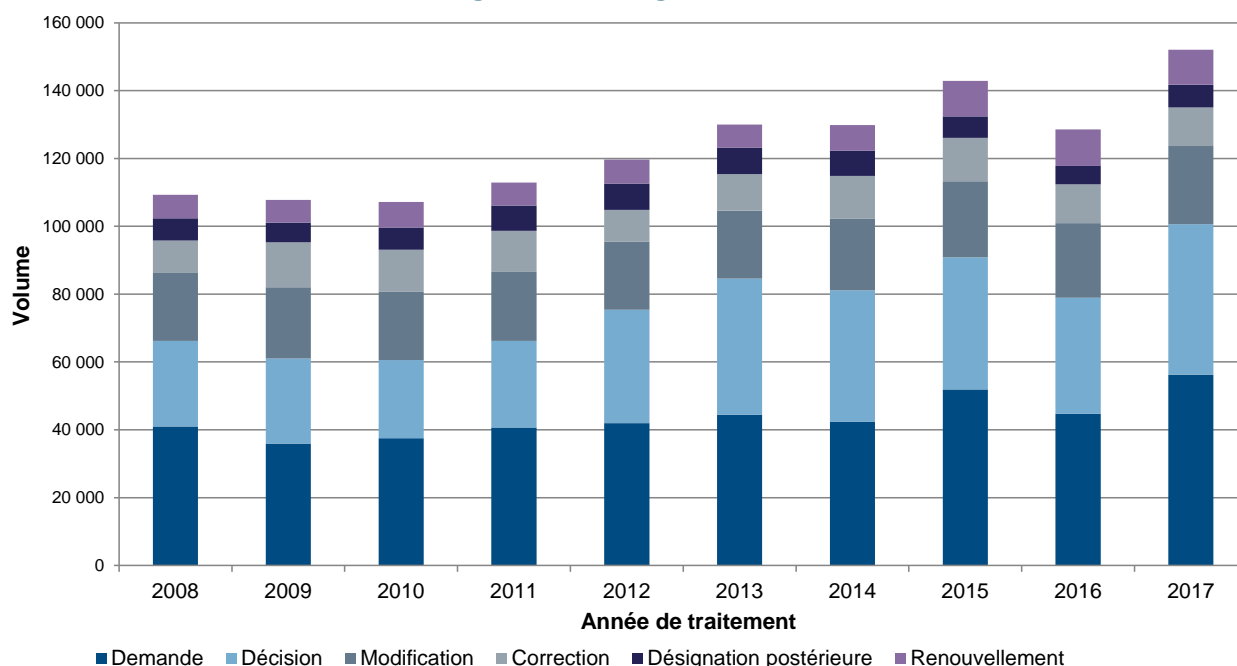
Source : Service d'enregistrement de Madrid, février 2018.

- En 2017, le Bureau international a reçu 5463 demandes de corrections, ce qui représente une légère baisse (-0,6%) par rapport à 2016.

Charge de travail globale traitée

- La charge de travail globale traitée représente le nombre total pondéré de documents traités par le Bureau international, ce qui comprend les demandes, les renouvellements, les désignations postérieures, les modifications, les décisions et les corrections.
- Étant donné que le traitement de chaque type de document ne nécessite pas la même quantité de ressources, ceux-ci ont été pondérés différemment. Selon la répartition actuelle, pendant le temps requis pour traiter une demande internationale, un examinateur en équivalent temps plein peut traiter 1,6 renouvellement, 1,8 désignation postérieure, 1,8 modification ou 10 décisions. De même, en ce qui concerne les documents traités automatiquement, un équivalent temps plein chargé de l'appui aux systèmes informatiques est requis pour pouvoir traiter 17 documents.

Charge de travail globale traitée

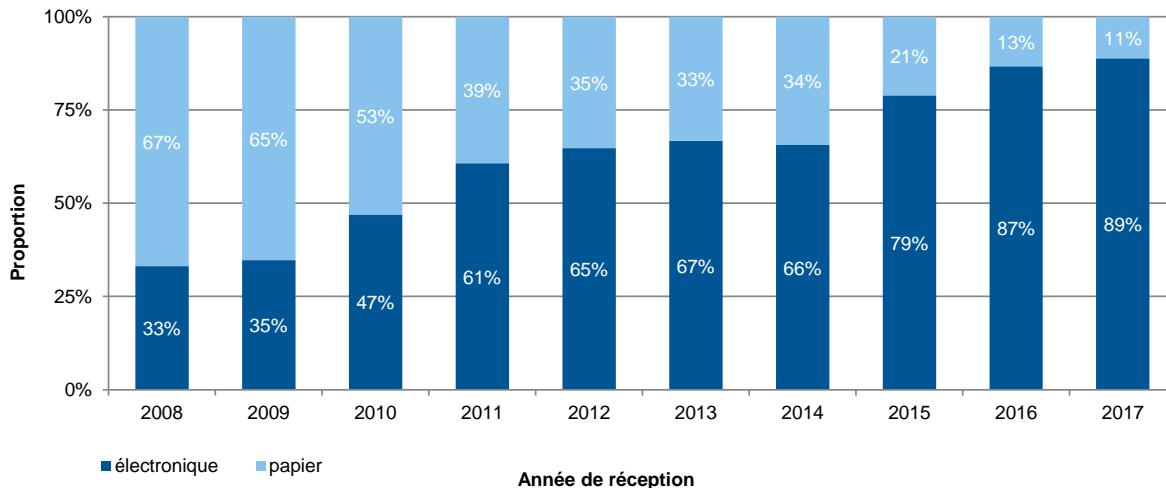


Source : Service d'enregistrement de Madrid, février 2018.

- En 2017, la charge de travail globale traitée a fortement augmenté (+18%) par rapport à 2016. Les enregistrements, les décisions et les modifications ont représenté près de 81% de la charge de travail globale traitée.
- La diminution de 10% observée en 2016 résultait principalement de l'instabilité du nouveau système informatique (MIRIS) après sa mise en place, qui a entraîné des retards dans le traitement des demandes en instance.

Mode de transmission des documents reçus

Répartition des documents reçus par mode de transmission



Source : Service d'enregistrement de Madrid, février 2018.

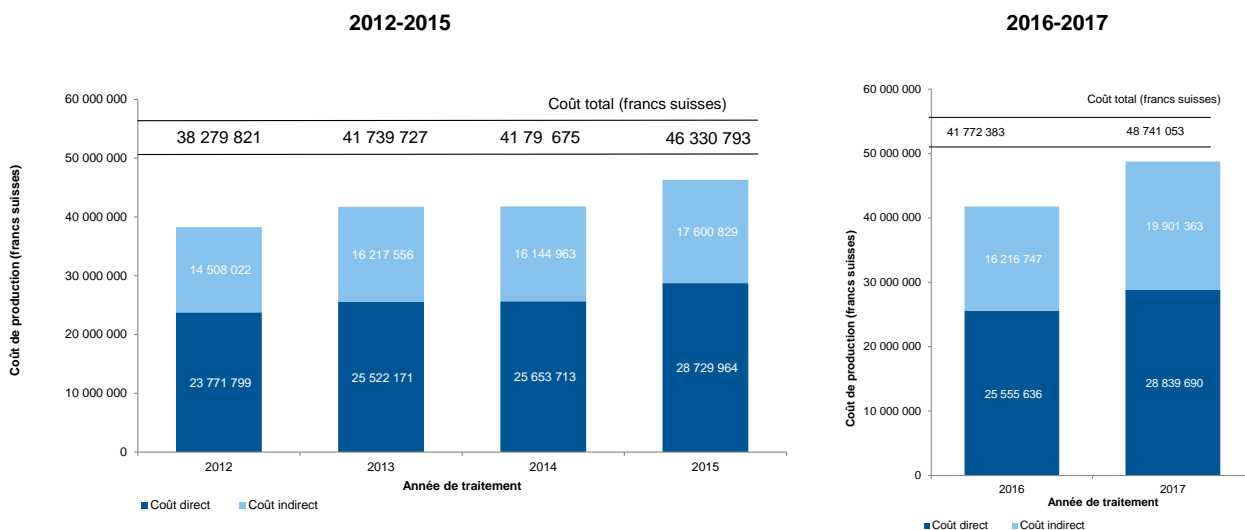
- En 2017, 89% des documents reçus ont été transmis au Bureau international par voie électronique, ce qui représente une augmentation de deux points de pourcentage par rapport à 2016.
- La proportion des documents transmis par voie électronique a augmenté constamment depuis 2008.

Traitement

Coût total de production :

- Le coût total de production comprend les dépenses se rapportant exclusivement au système de Madrid et celles relatives aux activités de soutien à ce système.
- En ce qui concerne les données antérieures à 2016, les dépenses se rapportant exclusivement au système de Madrid comptaient pour environ 96% des dépenses du programme 6. À compter de 2016, les dépenses relatives au système de Madrid servant à financer les systèmes de La Haye et de Lisbonne ne sont plus prises en considération dans les calculs. Avant l'exercice biennal 2016-2017, les dépenses concernant la traduction et le développement des systèmes informatiques en rapport avec les systèmes de La Haye et de Lisbonne faisaient partie de l'enveloppe globale des dépenses du programme 6. Compte tenu des changements apportés à la méthode de calcul, les données pour 2016 et pour les années suivantes ne sont pas comparables aux données pour les années précédentes et sont donc présentées séparément.
- Les dépenses relatives aux activités de soutien au système de Madrid comprennent les sommes consacrées aux services généraux suivants : services de conférences et services linguistiques, construction, direction générale, finances et budget, services d'appui généraux, gestion des ressources humaines, supervision interne, informatique ainsi que sûreté et sécurité. Une faible partie de ces dépenses (coûts d'hébergement de serveurs au Centre international de calcul des Nations Unies (UNICC) et une partie des coûts de la Section des recettes aux finances) est affectée directement au système de Madrid, tandis que le reste de ces dépenses attribuable au système de Madrid est calculé en fonction des effectifs (y compris les fonctionnaires titulaires d'un contrat à durée déterminée, les fonctionnaires temporaires et les boursiers).

Coût total de production



- Le coût total de production était estimé à 48,7 millions de francs suisses en 2017.
- En 2017, les coûts directs ont représenté 59% du total des coûts.

Coût unitaire :

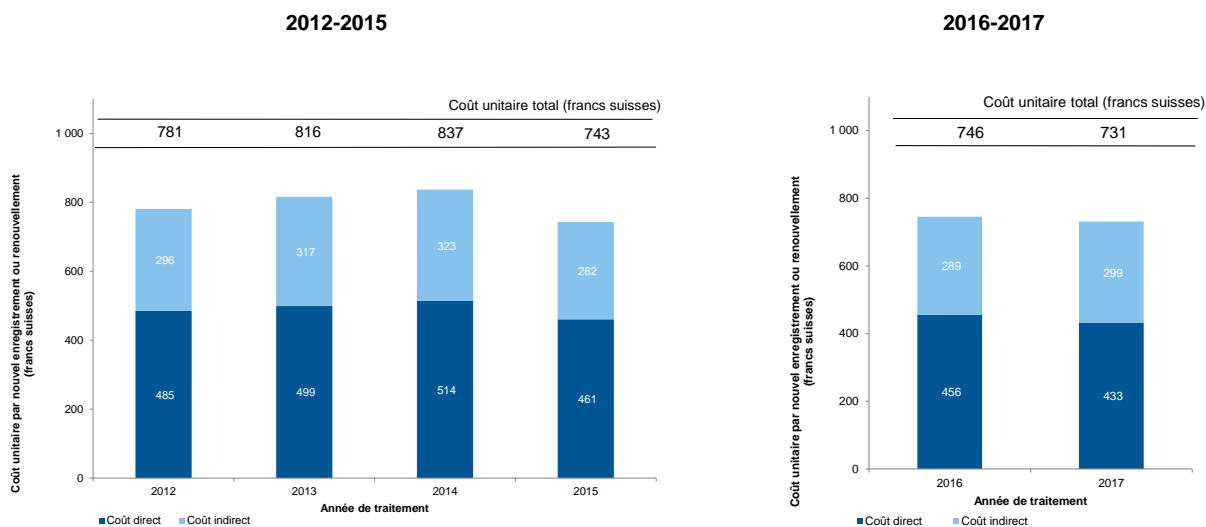
- L'efficacité du Bureau international dans le traitement des opérations peut être mesurée à l'aide du coût unitaire, défini comme le coût moyen d'une unité produite.
- Étant donné que le Bureau international est chargé d'enregistrer de nouvelles demandes et de maintenir les enregistrements existants, il convient d'utiliser une unité de production qui comprend un ensemble d'opérations. Deux indicateurs de coût unitaire sont présentés ci-dessous, déterminés en fonction de deux unités de production différentes.
- Dans le cadre des efforts déployés par le Bureau international afin de constamment perfectionner la méthode de calcul des coûts unitaires, celle-ci a été révisée en 2016 afin de mieux prendre en considération le coût du traitement de la charge de travail effectuée dans le cadre du système de Madrid par le Bureau international :
- La méthode de calcul des coûts directs et indirects du système de Madrid a été alignée sur celles utilisées pour calculer les coûts unitaires des systèmes du PCT et de La Haye.
- Le système de pondération décrit dans la section II a été mis en place afin d'obtenir une meilleure approximation du travail réellement nécessaire au traitement des six catégories de documents, compte tenu du fait que certains de ces documents exigent plus de travail que d'autres²¹⁰.
- Le coût unitaire par nouvel enregistrement ou renouvellement a été redéfini pour tenir compte uniquement des nouveaux enregistrements internationaux et des renouvellements. La raison du retrait des désignations postérieures en tant que composante de ce coût unitaire est la volonté de mettre l'accent sur les opérations essentielles du système de Madrid, à savoir les enregistrements internationaux et leur renouvellement. Toutes les autres opérations effectuées dans le cadre du système de Madrid (les désignations postérieures, les modifications, les décisions et les corrections) peuvent être considérées comme étant secondaires à ces deux opérations essentielles. En outre, il n'existe pas de véritable justification pour inclure l'une de ces opérations secondaires en tant qu'élément du coût unitaire et non les autres.
- Le second coût unitaire est fondé exclusivement sur le nombre de documents inscrits au registre, indépendamment du niveau des ressources nécessaires à leur traitement.

²¹⁰ Voir "Charge de travail globale traitée" ci-dessus.

Coût unitaire par nouvel enregistrement ou renouvellement

- Les nouveaux enregistrements internationaux comprennent les demandes enregistrées au cours d'une année donnée, et les renouvellements d'enregistrements internationaux comprennent les enregistrements existants qui sont renouvelés au cours d'une année donnée. Ensemble, ces deux types d'opération constituent le cœur de l'activité du Bureau international.
- Étant donné que le traitement de ces deux catégories d'opérations requiert des ressources différentes, elles sont pondérées différemment²¹¹. Le coût unitaire est obtenu en divisant le coût total de production par le nombre de nouveaux enregistrements internationaux ou de renouvellements.

Coût unitaire par nouvel enregistrement ou renouvellement



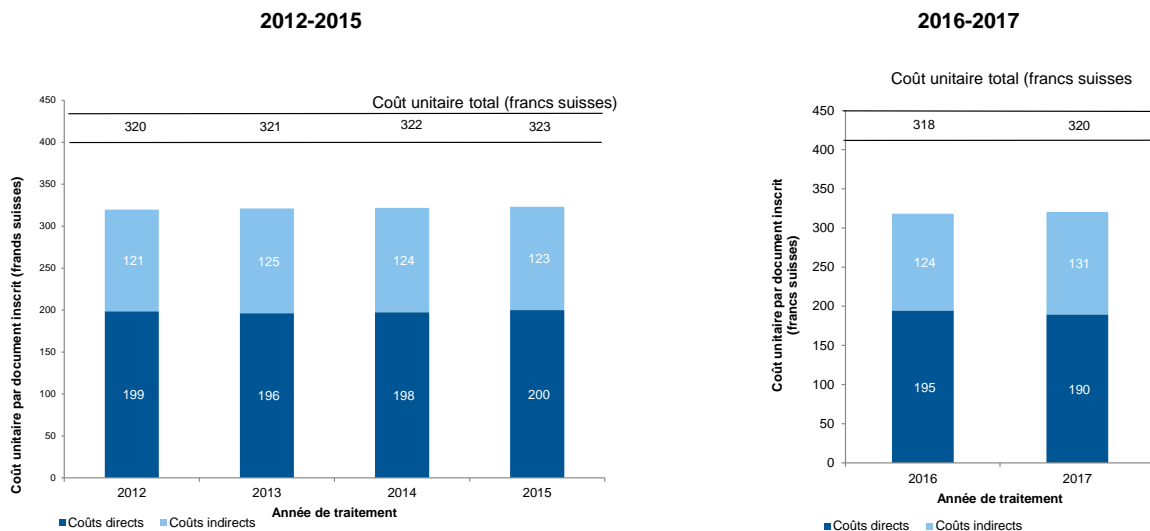
- Le coût moyen du traitement d'un enregistrement international ou d'un renouvellement était de 731 francs suisses en 2017.

²¹¹ Voir "Charge de travail globale traitée" ci-dessus.

Coût unitaire par document inscrit au registre

- Les documents inscrits au registre représentent le volume total de la charge de travail (voir "Volume total de la charge de travail" ci-dessus).

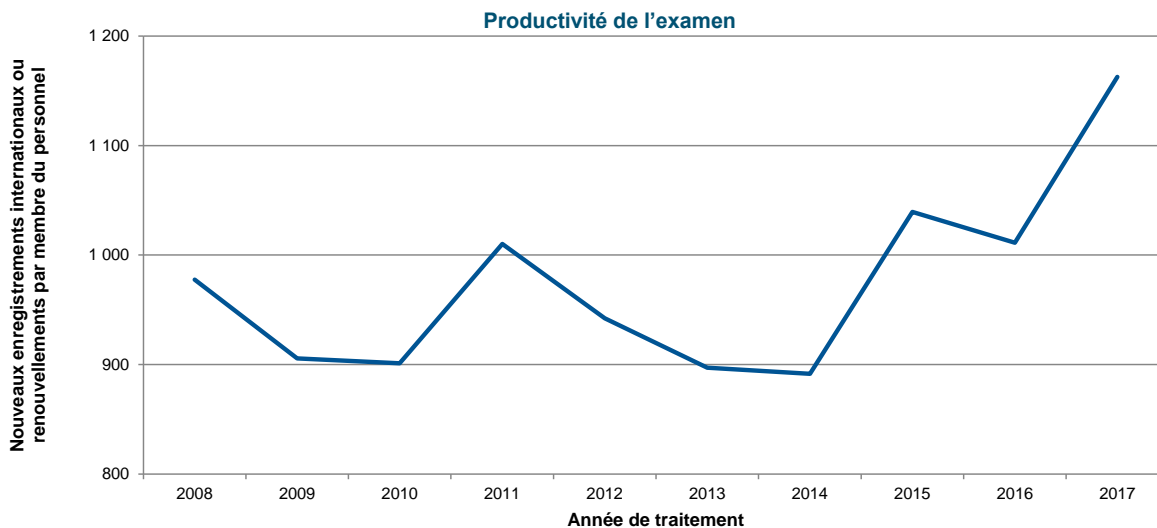
Coût unitaire par document inscrit au registre



- Le coût moyen pour l'inscription d'un document au registre était de 320 francs suisses en 2017.

Productivité de l'examen

- La productivité de l'examen est calculée en divisant le nombre de nouveaux enregistrements internationaux ou renouvellements traités par des examinateurs, par le nombre de membres du personnel ayant participé à l'examen. Le nombre de membres du personnel comprend les boursiers et les prestataires de services internes et externes.

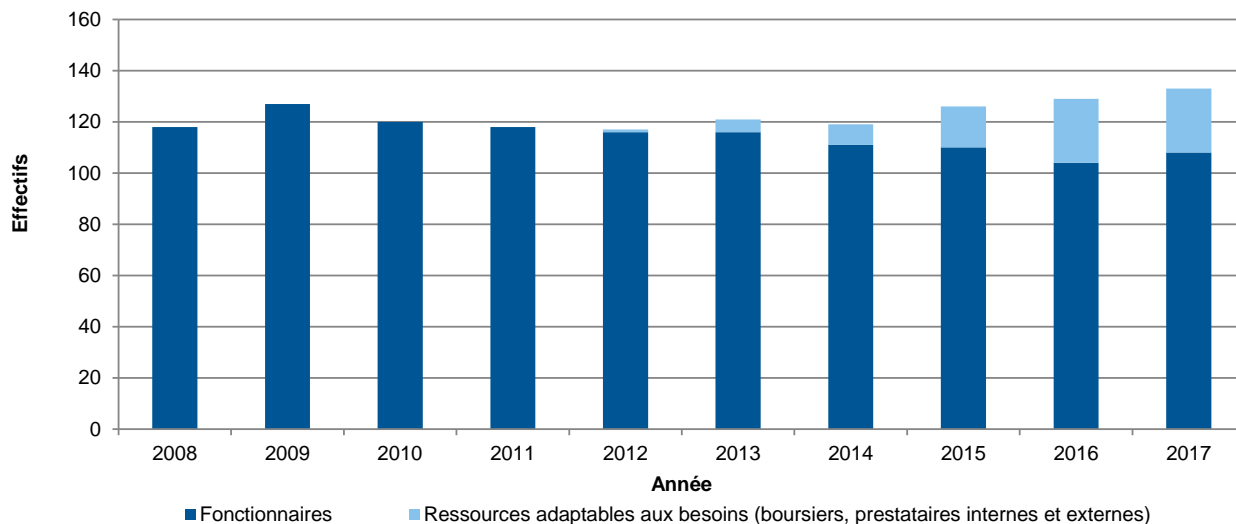


Source : Service d'enregistrement de Madrid, avril 2018.

- En 2017, la productivité de l'examen a augmenté de 15% par rapport à 2016, atteignant son niveau le plus élevé depuis 2008. Cette évolution est due à la mise en œuvre, en 2017, du programme spécial de Madrid, mesure provisoire destinée à réduire le retard dans le traitement des demandes en instance qui s'était accumulé en 2016 en raison de la mise en place du nouveau système informatique (MIRIS).

Personnel

Effectifs



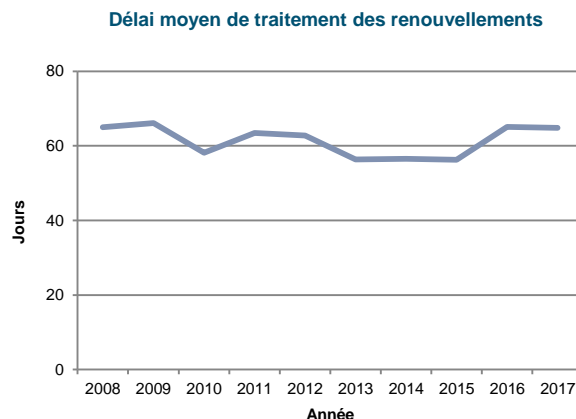
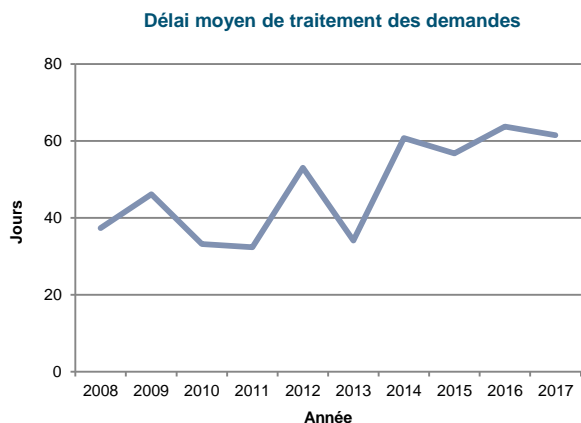
Note : la possibilité de distinguer les effectifs du Service d'enregistrement de Lisbonne n'existe que depuis l'exercice biennal 2014-2015. Pour les années antérieures à 2014, les effectifs du Service d'enregistrement de Lisbonne sont compris dans les effectifs du système de Madrid. Le personnel intérimaire ne travaillant pas dans les locaux de l'OMPI n'est pas pris en compte dans cet indicateur. Le personnel intérimaire au sein du Groupe de traitement des documents n'est pas pris en considération dans la méthode de calcul actuelle.

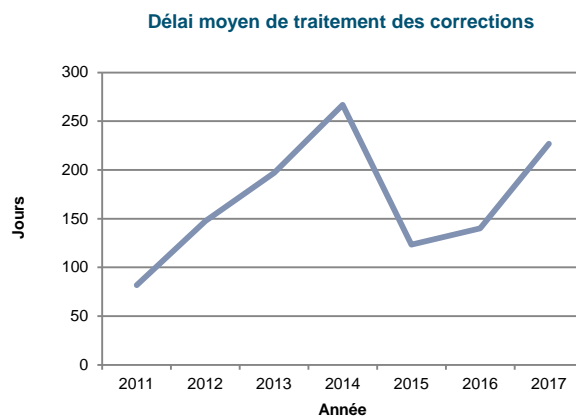
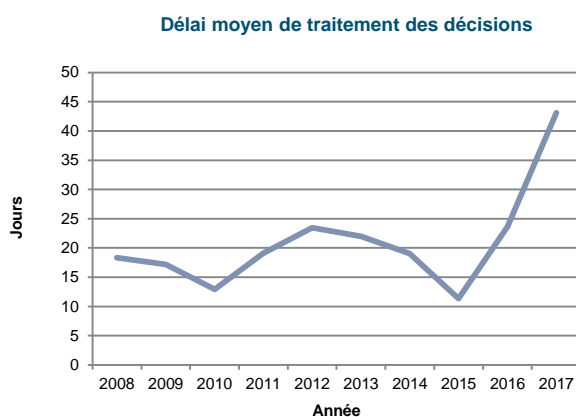
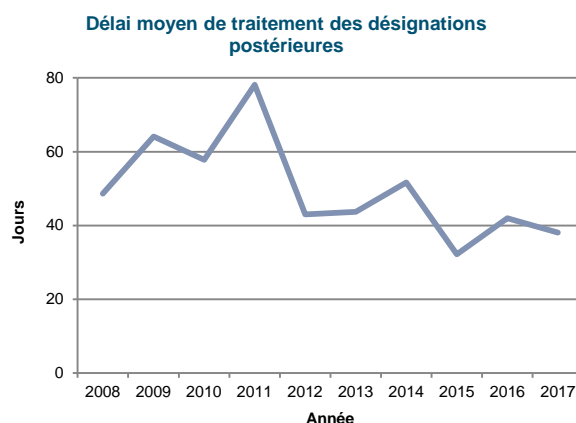
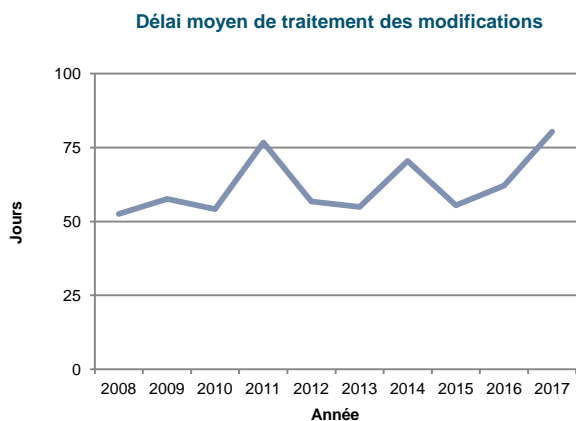
Source : OMPI, mars 2018.

- Les effectifs ont augmenté, passant de 104 en 2016 à 108 en 2017, alors que le nombre de ressources adaptables est resté stable.

Délai de traitement

Le délai moyen de traitement pour chacune des six catégories d'opérations effectuées par le Bureau international est indiqué ci-dessous. Le délai de traitement correspond à l'intervalle entre la date de réception des documents et la date d'inscription.





Source : Service d'enregistrement de Madrid, février 2018.

- Par rapport à 2016, le délai moyen de traitement a augmenté en 2017 pour trois des six catégories d'opérations effectuées par le Bureau international. L'augmentation la plus importante concernait les corrections.

Qualité de l'examen

Les principaux indicateurs suivants de la qualité globale de l'examen des marques sont contrôlés régulièrement suite à la mise en œuvre en 2015 du cadre de gestion de la qualité du Service d'enregistrement de Madrid, conformément aux exigences des normes ISO 9001:2015 et ISO 2859²¹².

Les informations relatives à la qualité du travail d'examen fourni par le Bureau international proviennent de deux sources :

- a) résultats de l'évaluation interne d'échantillons d'examens; et
- b) erreurs du Bureau international suite à la réception d'une demande de rectification selon la règle 28 du règlement d'exécution commun.

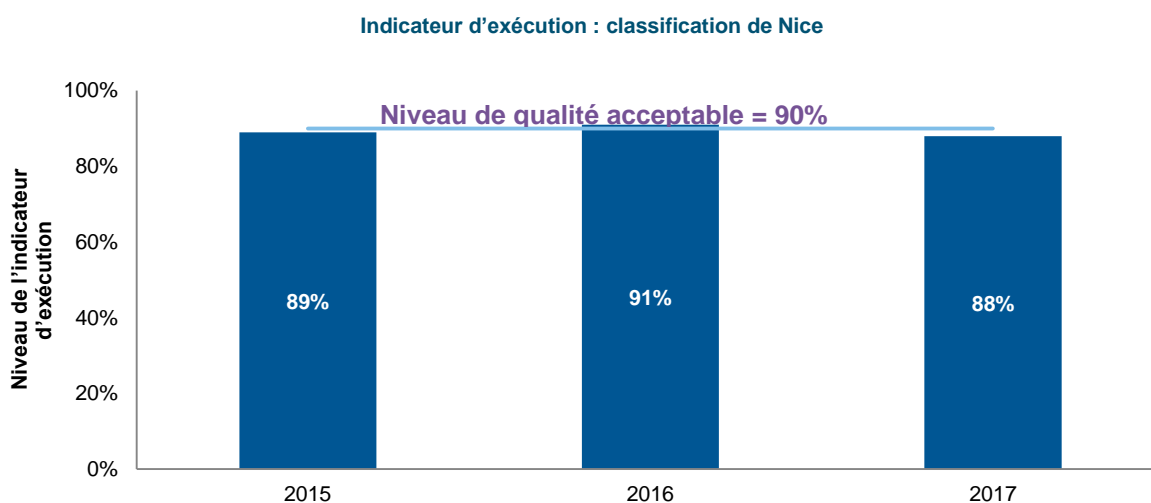
²¹² Le cadre de gestion de la qualité du Service d'enregistrement de Madrid peut être obtenu en écrivant à l'adresse madrid.gp@wipo.int.

Évaluation d'échantillons d'examens

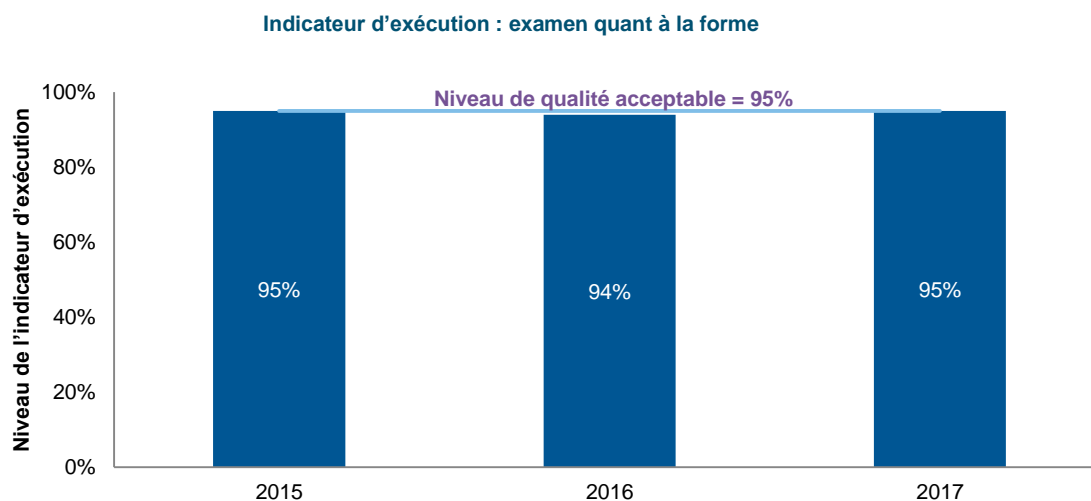
Un contrôle de la qualité a été réalisé sur la base des échantillons ci-après en ce qui concerne les opérations traitées manuellement en 2017. Les résultats relatifs aux indicateurs d'exécution ne tiennent donc pas compte d'éventuelles questions de qualité concernant le traitement automatisé des symboles de la classification de Nice (termes préalablement validés), l'examen quant à la forme, les décisions, les modifications ou les renouvellements.

- 715 demandes relatives à la classification de Nice
- 700 demandes concernant l'examen quant à la forme (APEX)
- 765 décisions
- 614 demandes de modifications
- 309 demandes de renouvellements

Un niveau de qualité acceptable est fixé pour chaque examen, et devient l'étalon par rapport auquel est mesurée la qualité des examens de marques.

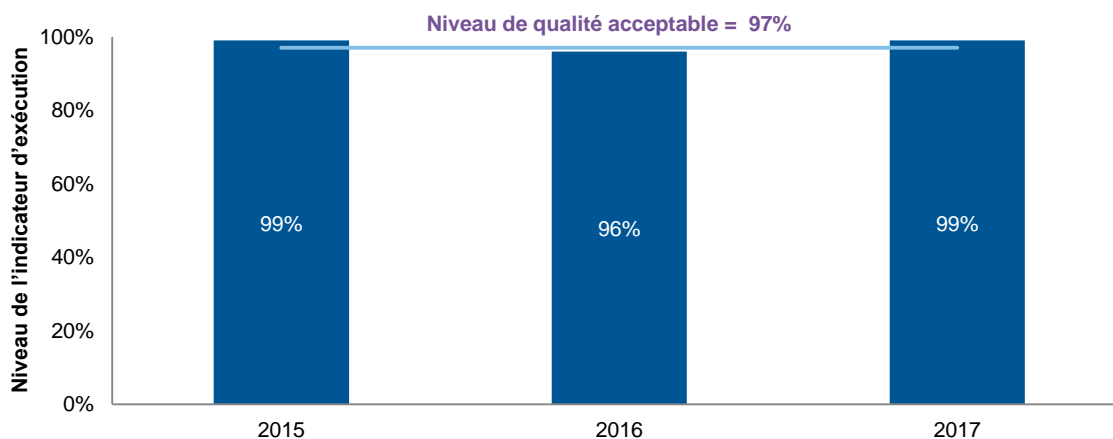


- La qualité globale en ce qui concerne la classification de Nice a été inférieure de deux points de pourcentage au niveau de qualité acceptable établi pour 2017.



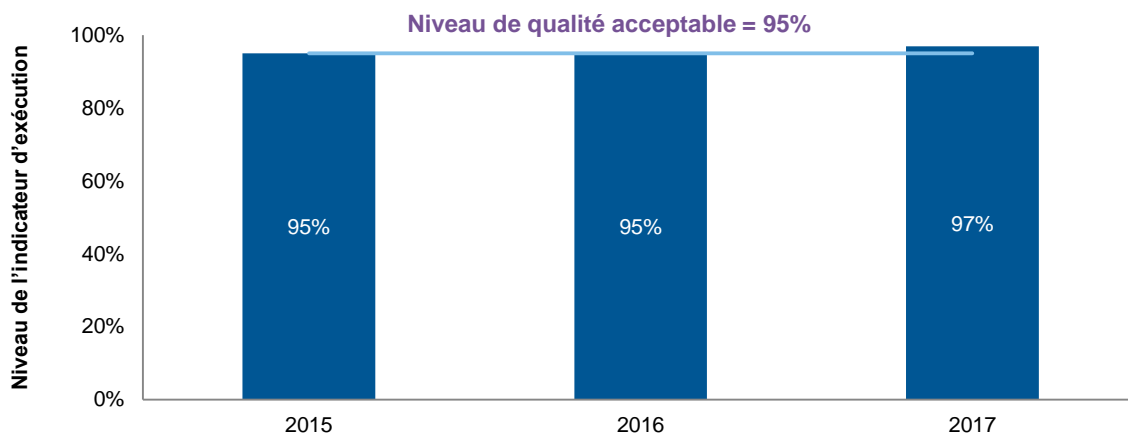
- La qualité globale a atteint l'objectif fixé pour 2017.

Indicateur d'exécution : décisions



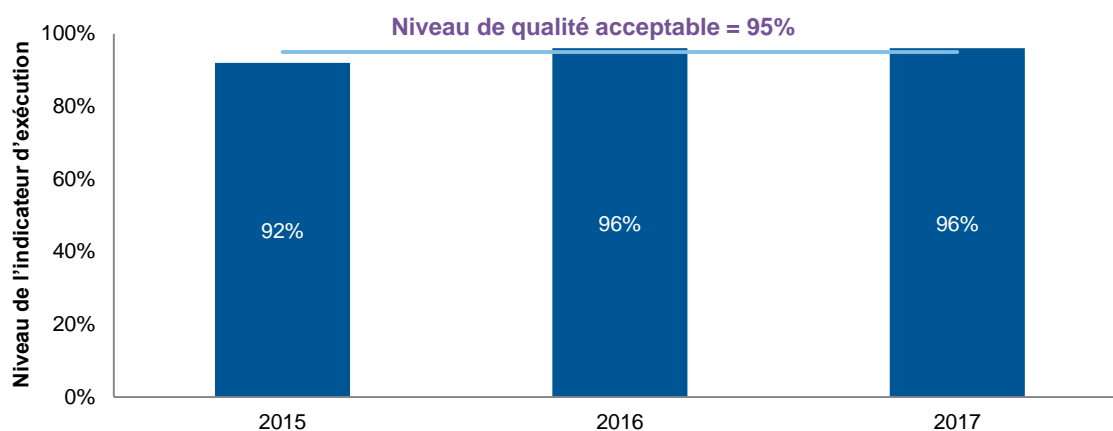
- La qualité globale en ce qui concerne le traitement des décisions a été supérieure de deux points de pourcentage à l'objectif fixé pour 2017.

Indicateur d'exécution : modifications



- La qualité globale en ce qui concerne les modifications a été supérieure de deux points de pourcentage à l'objectif fixé pour 2017.

Indicateur d'exécution : renouvellements

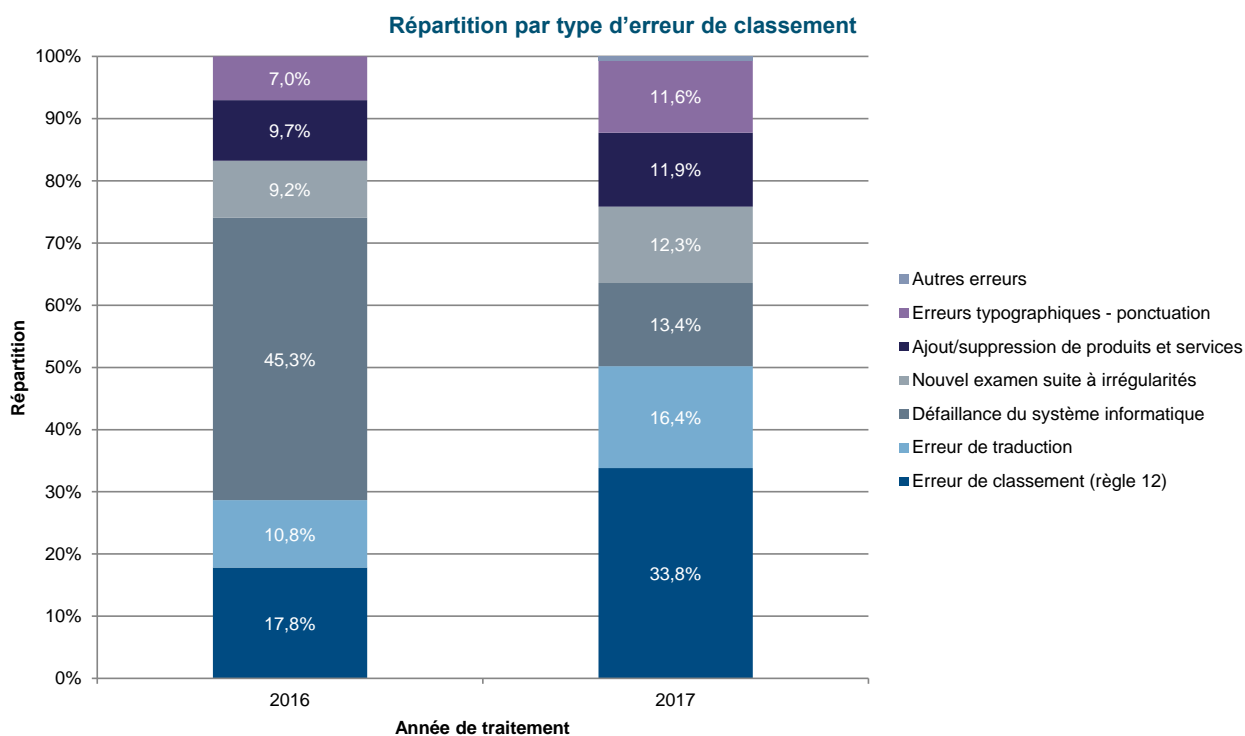


La qualité globale en ce qui concerne les renouvellements a été une nouvelle fois supérieure d'un point de pourcentage à l'objectif fixé pour 2017.

Erreurs commises par le Bureau international

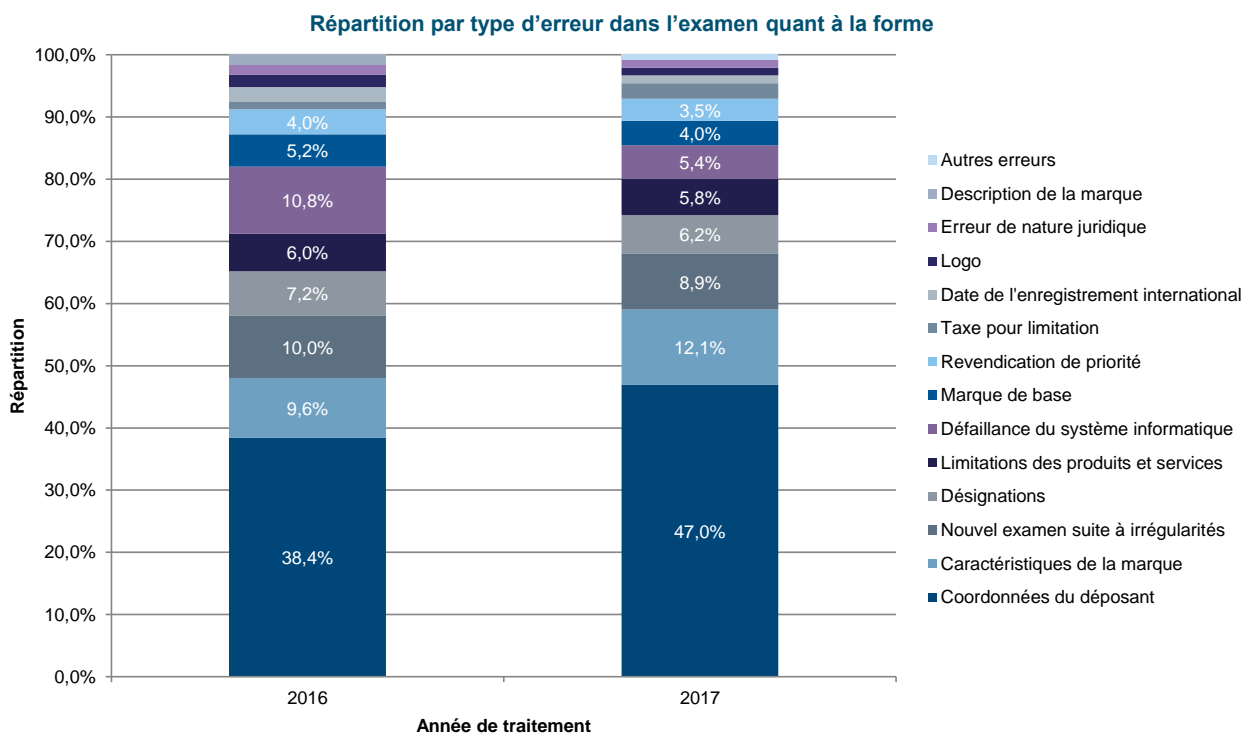
La répartition des erreurs présentée dans les figures ci-après est fondée sur une analyse des échantillons d'examens réalisés en 2017²¹³. Ces échantillons comprennent les opérations qui ont été traitées manuellement ou automatiquement.

- 464 erreurs de classement
- 481 erreurs concernant l'examen quant à la forme (APEX)
- 102 erreurs concernant des renouvellements
- 447 erreurs concernant des modifications

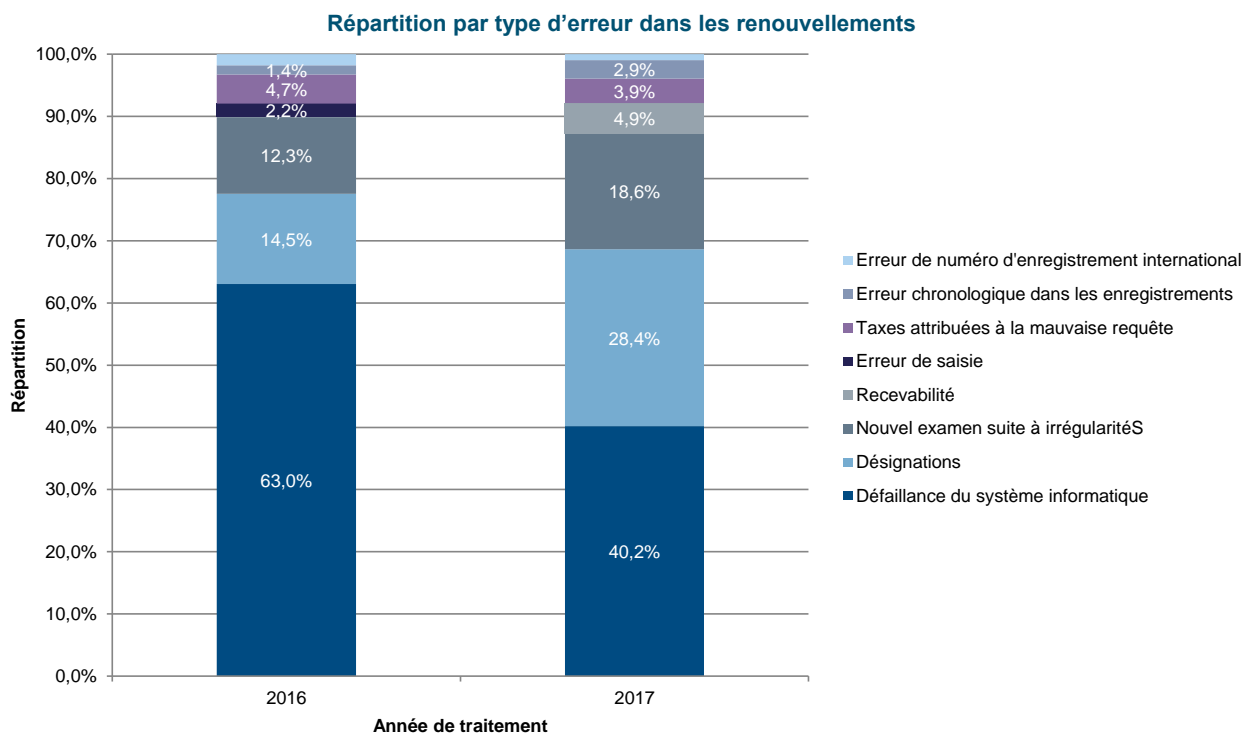


Les erreurs de classement (règle 12) (33,8% des erreurs) et les erreurs de traduction (16,4% des erreurs) ont été les erreurs les plus fréquentes en 2017.

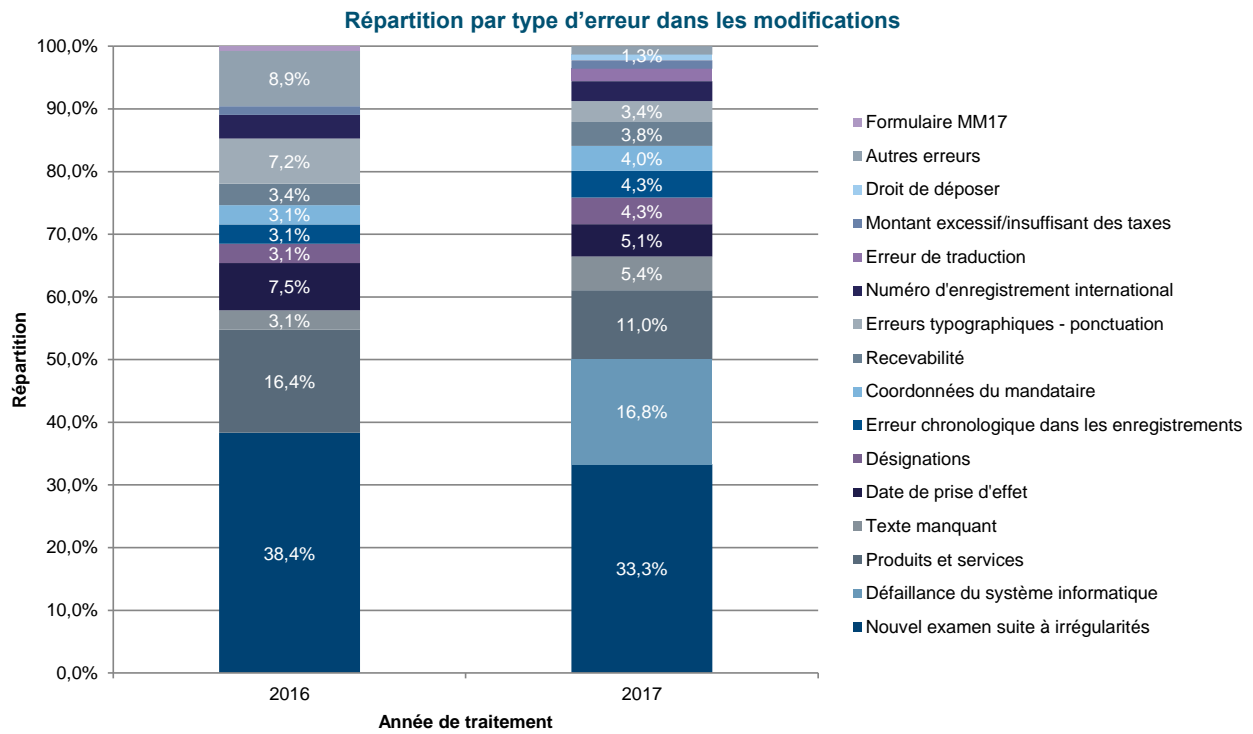
²¹³ Opérations comportant une ou plusieurs erreurs.



En 2017, la majorité des corrections effectuées au stade de l'examen quant à la forme était due à des erreurs commises au moment de la saisie des coordonnées des déposants (47%) et des caractéristiques de la marque (12,1%).



En 2017, la plupart des corrections effectuées dans les renouvellements étaient dues à une défaillance du système informatique (40,2%) ou concernaient des désignations (28,4%).



Les corrections dues à des erreurs commises dans les coordonnées du titulaire ont représenté un tiers de l'ensemble des corrections effectuées concernant des modifications en 2017. Les erreurs dues à une défaillance du système informatique ont représenté 16,8% du total.

ANNEXE IX

Indicateurs relatifs aux opérations du système de La Haye

Indicateurs d'exécution pour le résultat escompté
"Amélioration de la productivité et de la qualité de
service des opérations du système de La Haye"

Généralités

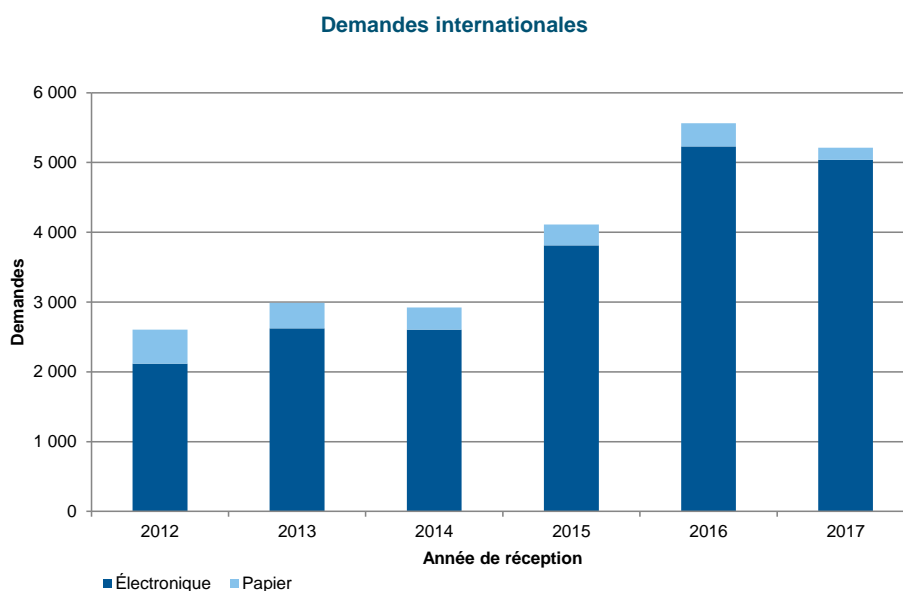
À titre d'introduction en ce qui concerne les indicateurs d'exécution pour le résultat escompté "Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de La Haye", il y a lieu d'examiner l'évolution des facteurs suivants :

- la charge de travail dans le cadre du système de La Haye;
- la composition de cette charge de travail;
- le niveau d'automatisation; et
- les ressources prévues pour absorber la charge de travail.

Le Bureau international reçoit essentiellement quatre types de documents, à savoir les demandes internationales, les demandes de renouvellement, les requêtes en inscription de changements et les décisions. Les dernières tendances concernant chacun de ces documents sont indiquées ci-après. Des informations supplémentaires sur les demandes reçues, telles que le nombre moyen de dessins ou modèles par demande, sont également fournies. Pour des raisons techniques, les données fournies dans l'indicateur relatif aux irrégularités sont fondées sur les documents traités plutôt que sur les documents reçus.

Documents reçus

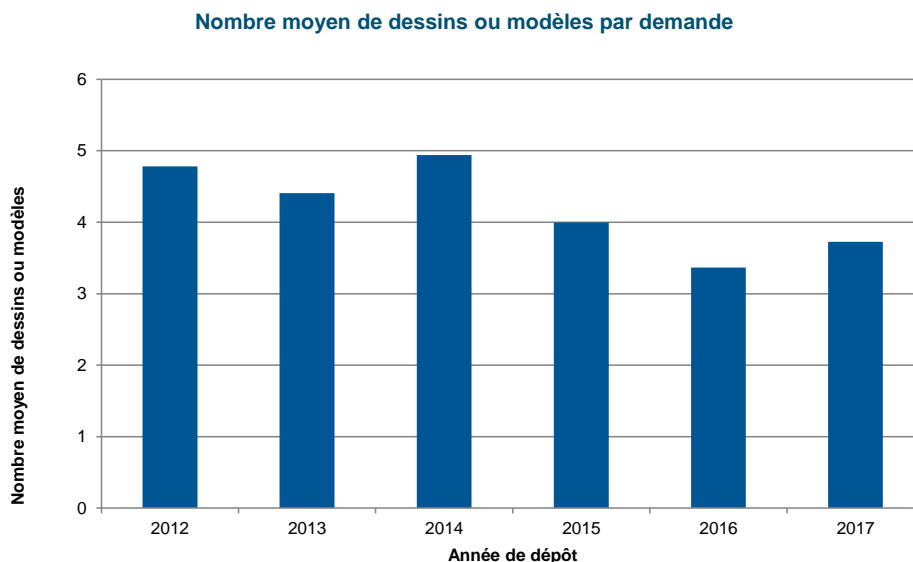
Demandes reçues



- En 2017, le Bureau international a reçu 5213 demandes internationales, soit une baisse de 6% par rapport à 2016.

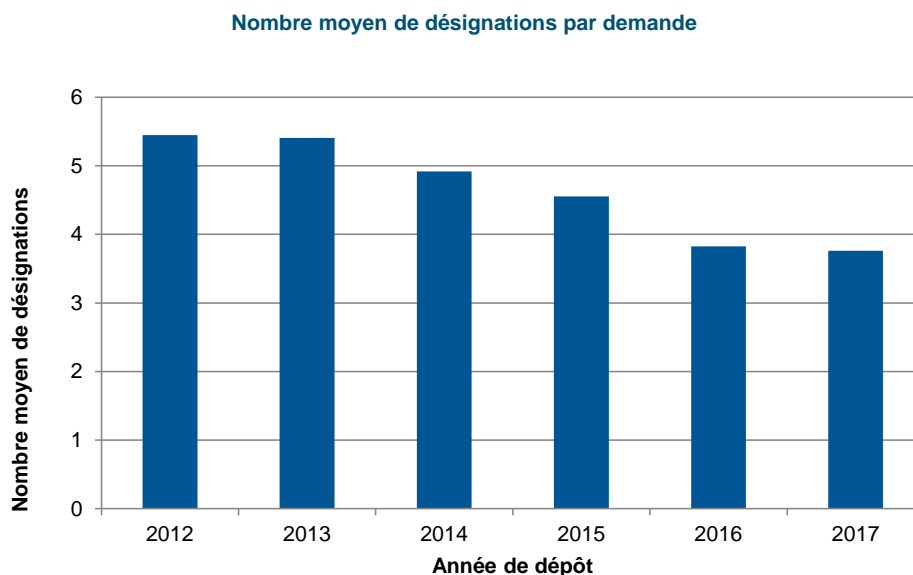
- En 2017, 97% des demandes ont été déposées par voie électronique, ce qui représente une hausse de 15 points de pourcentage par rapport à 2012. Les dépôts par voie électronique sont possibles depuis 2008.

Nombre moyen de dessins ou modèles par demande



- En 2017, une demande contenait en moyenne 3,7 dessins ou modèles, soit 0,4 dessin ou modèle de plus qu'en 2016.

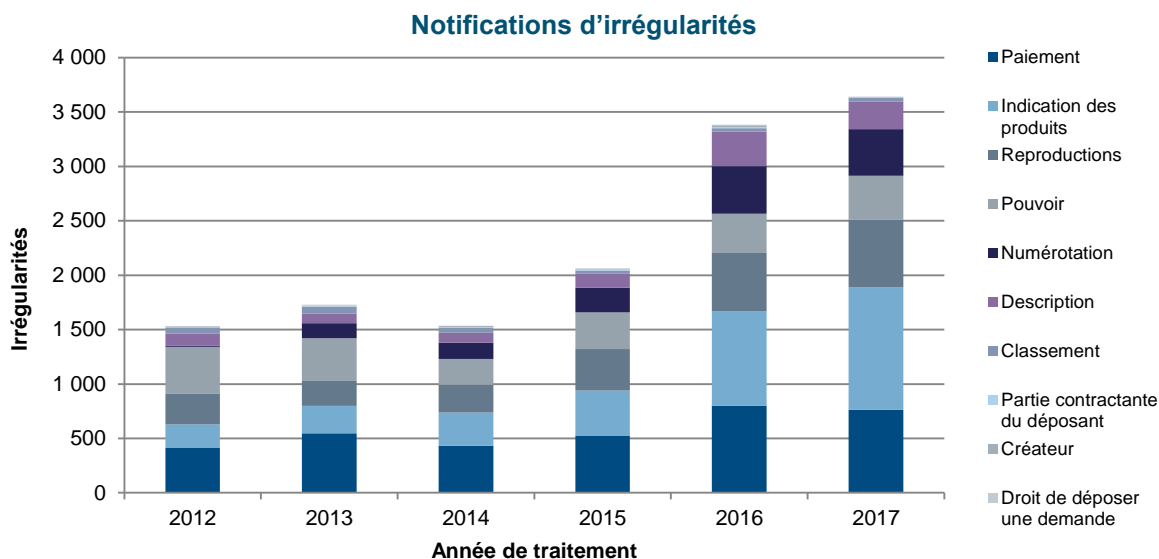
Nombre moyen de désignations par demande



- En 2017, une demande contenait en moyenne 3,8 désignations, comme en 2016. Depuis 2012, le nombre moyen de désignations par demande a diminué de façon constante.

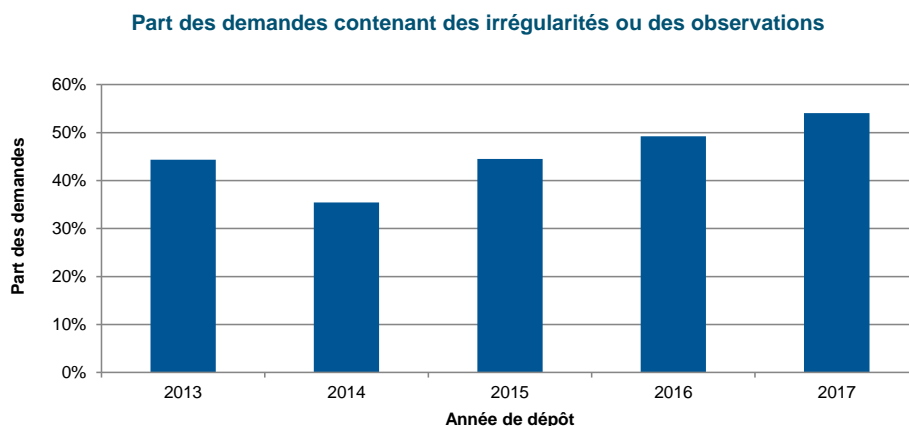
Tendance en ce qui concerne les irrégularités dans les demandes

Les irrégularités dans les demandes ont été regroupées dans les 10 catégories indiquées ci-après.



- En 2017, le Bureau international a notifié 3646 irrégularités à l'égard des demandes, soit une hausse de 8% par rapport à 2016.
- Les irrégularités concernant l'indication des produits (+29%) et la numérotation des reproductions (+16%) sont celles qui ont augmenté le plus par rapport à 2016.

L'évolution de la part des demandes contenant une ou plusieurs irrégularités ou observations quant au fond est indiquée ci-après²¹⁴.

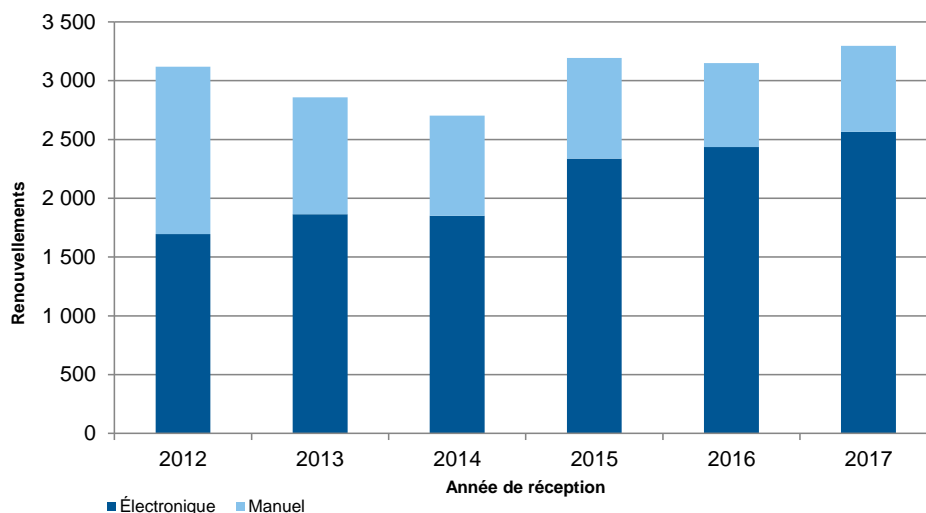


- En 2017, environ 54% des demandes enregistrées contenaient au moins une irrégularité ou observation quant au fond. Cela représente une augmentation de cinq points de pourcentage par rapport à 2016.

²¹⁴ En raison d'incohérences relevées dans le calcul de la part des demandes contenant des irrégularités ou des observations, les données indiquées précédemment dans les rapports sur l'exécution du programme et dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2016-2017 ont maintenant été corrigées pour toute la période 2012-2016.

Renouvellements

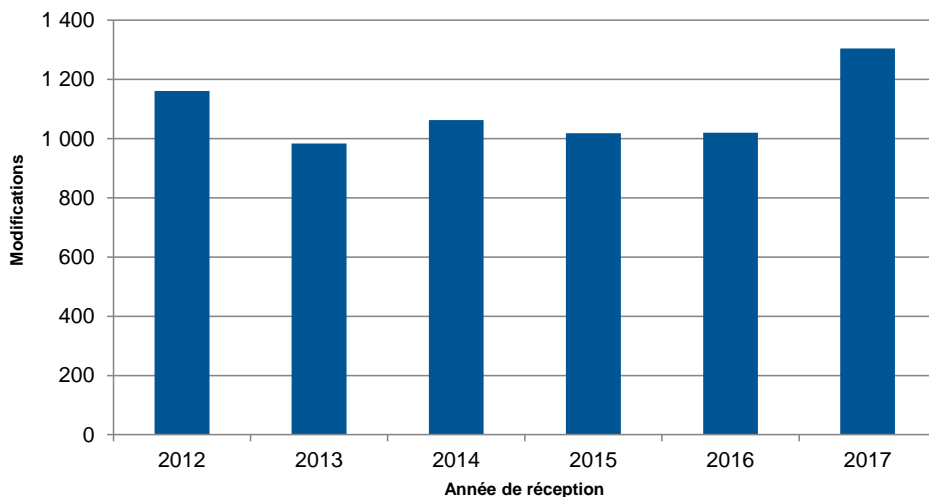
Renouvellements d'enregistrements internationaux



- En 2017, le nombre de renouvellements a augmenté de 5% par rapport à 2016, passant à un total de 3297 renouvellements.
- Depuis 2012, la majorité des renouvellements est traitée électroniquement; en 2017, c'était le cas de 78% de l'ensemble des renouvellements.

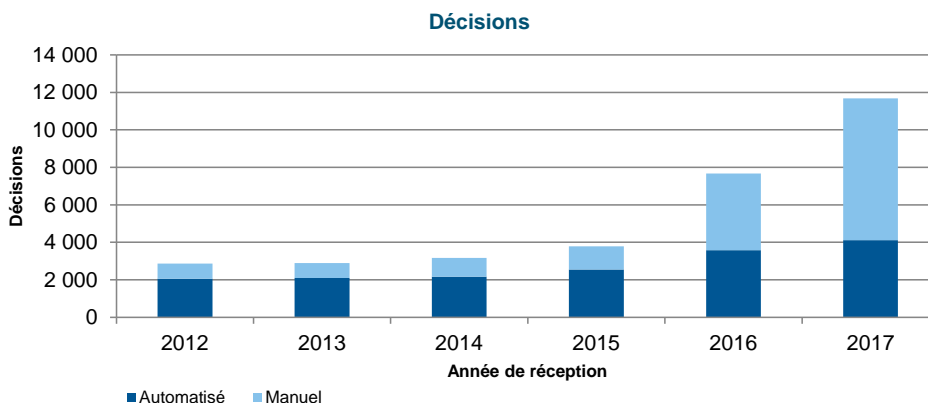
Modifications

Requêtes en inscription de modifications dans des enregistrements internationaux



- Les déposants ont soumis 1305 requêtes en inscription de modifications dans des demandes internationales en 2017, soit 28% de plus qu'en 2016.

Décisions

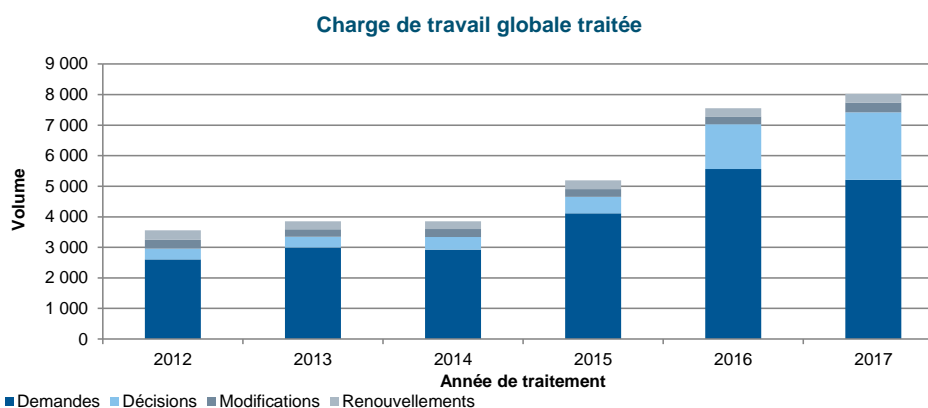


- Le nombre de décisions reçues en 2017 a augmenté de 52% par rapport à 2016, passant à 11 688 décisions, résultat qui témoigne de l'incidence sur les opérations du système de La Haye de l'adhésion récente de pays qui pratiquent un examen quant au fond.
- En 2017, 35% des décisions ont été traitées automatiquement. Cette part est la plus faible depuis 2012. Seules les décisions émanant de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle sont traitées électroniquement.

Charge de travail

La charge de travail globale représente le nombre total pondéré de documents reçus par le Bureau international. Les quatre catégories de documents sont incluses (demandes, renouvellements, changements et décisions).

Étant donné que le traitement de ces différents types de documents ne nécessite pas la même quantité de ressources, ceux-ci ont été pondérés différemment. Selon la répartition actuelle, pendant le temps requis pour traiter une demande internationale, un examinateur peut traiter huit demandes de renouvellement, quatre requêtes en inscription d'un changement ou quatre décisions (un rapport de 1:8:4:4 en termes de charge de travail). Depuis 2014-2015, en raison de l'augmentation du niveau de complexité d'autres documents, en particulier de décisions des offices, l'examen global des demandes internationales est lui aussi devenu plus complexe. Néanmoins, le rapport en termes de charge de travail est resté le même.



- En 2017, la charge de travail globale traitée a augmenté de 6% par rapport à 2016.
- L'augmentation de la charge de travail en 2017 était principalement due à l'augmentation du nombre de décisions.

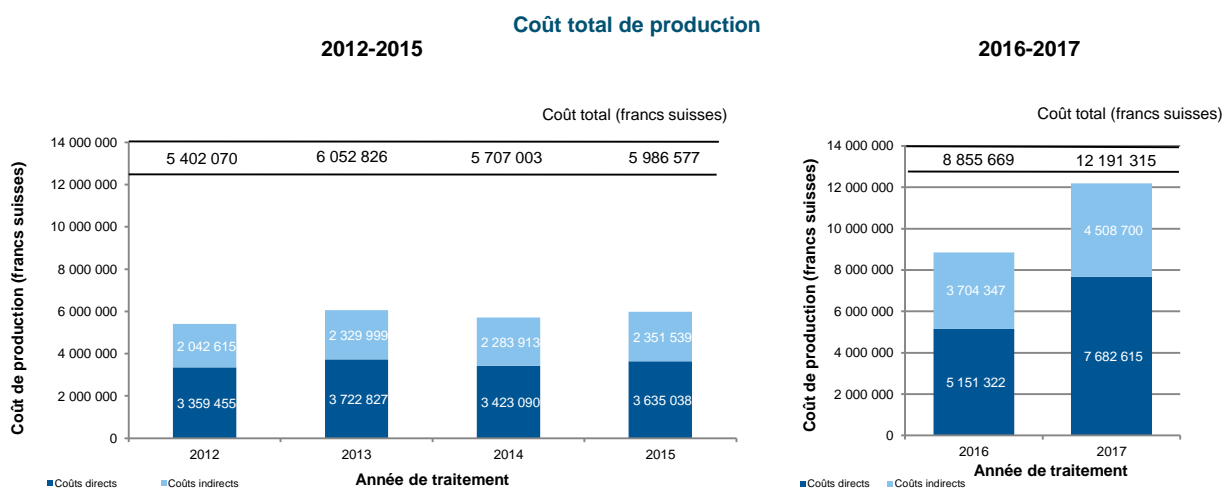
Coût de traitement

Coût total de production

Le coût total de production comprend les dépenses se rapportant exclusivement au système de La Haye et celles relatives aux activités de soutien à ce système.

En ce qui concerne les données antérieures à 2016, les dépenses se rapportant exclusivement au système de La Haye comprenaient celles du programme 31 (système de La Haye) et 7% des dépenses du bureau de la vice-directrice générale chargée du Secteur des marques et des dessins et modèles (programme 6 – système de Madrid). Les dépenses relatives au système de Madrid pour 2016 se rapportant au financement du système de La Haye (traduction et développement des systèmes informatiques) sont incluses dans les calculs. Avant l'exercice biennal 2016-2017, les dépenses relatives à ces services ne pouvaient pas être distinguées des dépenses totales se rapportant à la traduction et aux développements des systèmes informatiques dans le programme 6 et n'étaient donc pas prises en considération dans le calcul. Compte tenu des changements apportés à la méthode de calcul, les données pour 2016 et 2017 ne sont pas comparables aux données pour les années précédentes. C'est pourquoi les données pour la période 2012-2015 et pour 2016-2017 sont présentées séparément.

Les dépenses liées aux activités d'appui au système de La Haye sont composées des dépenses des services généraux suivants : services des conférences et services linguistiques, construction, direction générale, finances et budget, services d'appui généraux, gestion des ressources humaines, supervision interne, informatique et sûreté et sécurité. Une petite part de ces dépenses (coût de l'hébergement des serveurs au CIC et partage des coûts de la Section des recettes de la Division des finances) est directement attribuée au système de La Haye, tandis que le reste de ces dépenses attribuables au système de La Haye est calculé en fonction des effectifs (y compris les fonctionnaires au bénéfice d'un contrat à durée déterminée, les fonctionnaires temporaires et les boursiers).



- Les dépenses totales relatives au traitement dans le cadre du système de La Haye sont estimées à 12,19 millions de francs suisses en 2017.
- En 2017, les coûts directs ont représenté 63% des dépenses totales.

Coût unitaire

L'efficacité du Bureau international dans le traitement des opérations peut être mesurée à l'aide du coût unitaire, défini comme le coût moyen d'une unité produite.

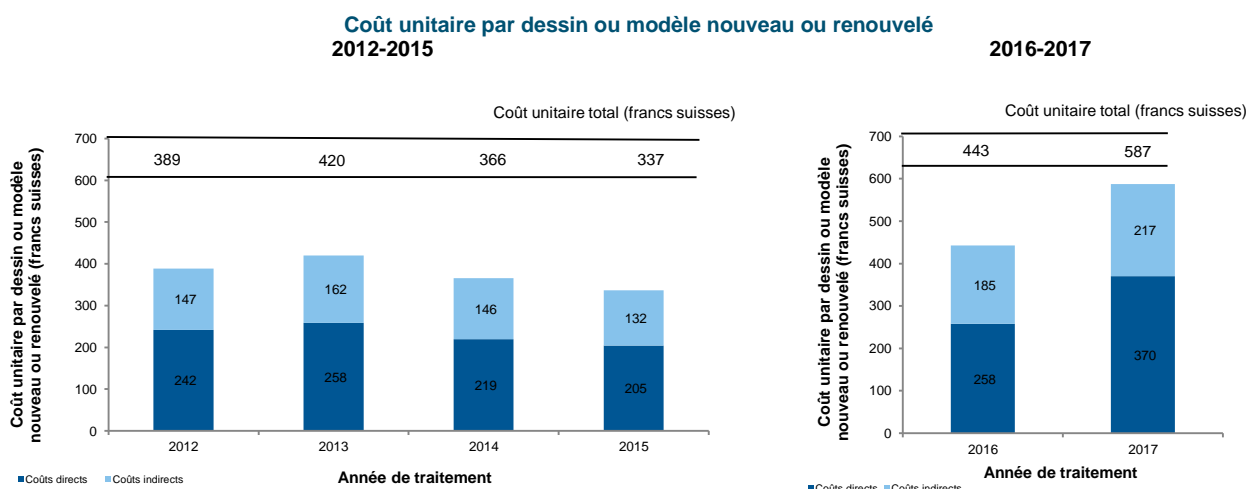
Étant donné que le Bureau international est chargé d'enregistrer de nouvelles demandes et de maintenir les enregistrements existants, il convient d'utiliser une unité de production qui comprend un ensemble d'opérations. Deux indicateurs de coût unitaire sont présentés ci-dessous, déterminés en fonction de deux unités de production différentes.

Au regard des efforts déployés par le Bureau international en vue d'affiner en permanence la méthode de calcul des coûts unitaires, cette méthode a été révisée dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2016-2017 de manière à prendre en considération de façon plus précise le coût du traitement au Bureau international des opérations réalisées dans le cadre du système de La Haye²¹⁵.

Coût unitaire par dessin ou modèle nouveau ou renouvelé

Les nouveaux dessins ou modèles consistent en des dessins ou modèles figurant dans les demandes internationales enregistrées pendant une année déterminée. Les dessins ou modèles renouvelés consistent en des dessins ou modèles figurant dans les enregistrements internationaux renouvelés pendant une année déterminée. Les dessins et modèles contenus dans ces deux types de documents illustrent globalement les activités principales du Bureau international.

Étant donné que le traitement des dessins et modèles contenus dans ces deux types de documents ne nécessite pas de faire appel aux mêmes ressources, des facteurs de pondération différents sont utilisés²¹⁶. Pour calculer le coût unitaire, le coût total de production est divisé par le nombre de dessins ou modèles nouveaux ou renouvelés.



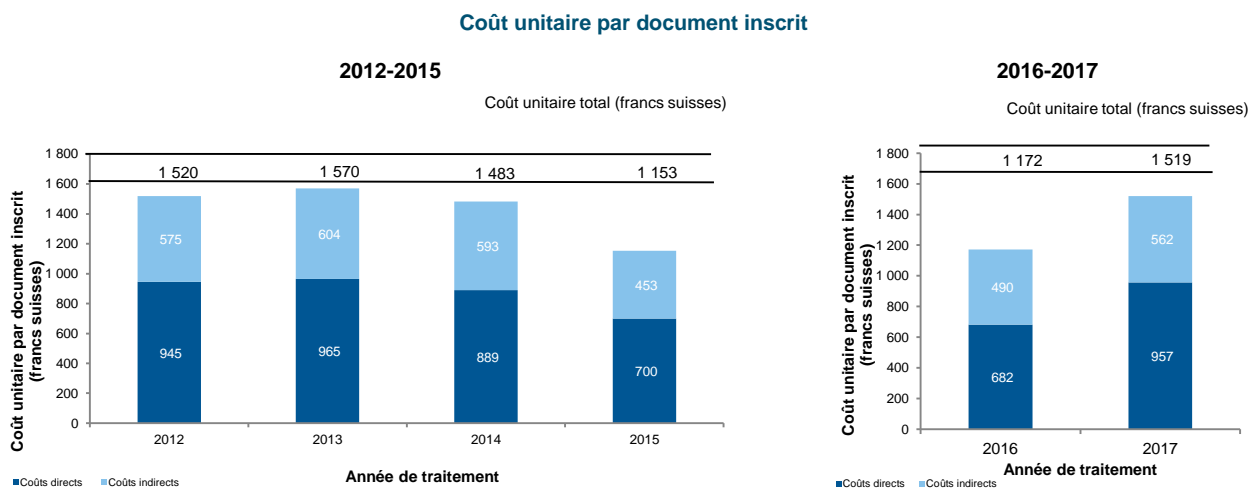
- Le coût moyen de traitement d'un dessin ou modèle nouveau ou renouvelé est estimé à 587 francs suisses en 2017, soit une hausse de 33% par rapport à 2016.

²¹⁵ Ces révisions étaient expliquées en détail dans le rapport sur l'exécution du programme en 2014 et consistaient notamment à aligner la méthodologie de calcul des coûts directs et indirects pour La Haye sur les méthodologies utilisées pour calculer les coûts unitaires du PCT et de Madrid.

²¹⁶ Voir les taux concernant les demandes et les renouvellements dans la partie intitulée "Charge de travail totale traitée".

Coût unitaire par document inscrit au registre

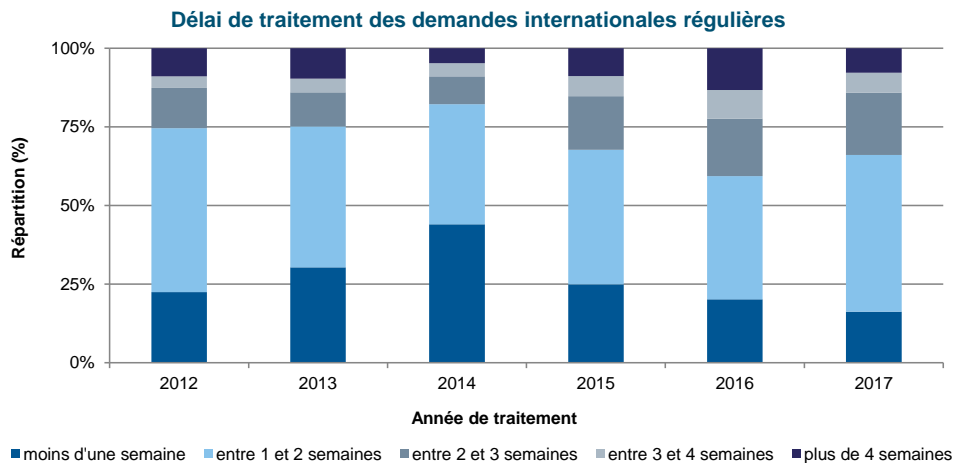
Le nombre de documents inscrits au registre correspond à la charge de travail totale (voir plus haut la partie intitulée "Charge de travail totale traitée")



- Le coût moyen pour l'inscription d'un document au registre est estimé à 1519 francs suisses en 2017, soit une hausse de 30% par rapport à 2016.

Délai de traitement des demandes internationales

Cet indicateur rend compte du temps nécessaire au Bureau international pour traiter les demandes régulières. Le délai de traitement est le temps écoulé entre la date de réception d'une demande et la date de son inscription au registre.



- En 2017, la part des demandes régulières traitées en moins d'une semaine a diminué à 16%, contre 44% en 2014, ce qui témoigne de l'augmentation de la complexité mentionnée dans la section II ci-dessus.
- En 2017, 86% des demandes ont été traitées dans un délai de trois semaines à compter de leur réception par le Bureau international, soit une hausse de huit points de pourcentage par rapport à 2016 (78%).

ANNEXE X Rapport sur la situation des Fonds fiduciaires en 2017

Afin de rationaliser l'information, le Rapport sur les Fonds fiduciaires figurant à l'annexe X fait partie intégrante du Rapport sur la performance de l'OMPI. Il passe en revue les activités mises en œuvre au titre des fonds fiduciaires administrés par l'OMPI en 2017 sous l'angle à la fois programmatique et financier. La présente annexe concerne tous les fonds fiduciaires précisés dans le tableau ci-dessous et exclut ceux des administrateurs auxiliaires et ceux qui n'ont donné lieu à aucune activité en 2017.

FONDS FIDUCIAIRES	SECTEUR DE MISE EN ŒUVRE
Communautés autochtones et locales accréditées	Secteur des questions mondiales
Australie	Cabinet du Directeur général
Brésil Sud	Cabinet du Directeur général
Chine	Secteur des marques et des dessins et modèles
Costa Rica	Secteur du développement
Finlande (droit d'auteur)	Secteur de la culture et des industries de la création
France (propriété industrielle)	Secteur du développement
Programme ibéro-américain de la propriété industrielle	Secteur du développement
Italie	Secteur du développement
Japon (droit d'auteur)	Secteur de la culture et des industries de la création
Japon (propriété industrielle)	Secteur du développement, Secteur de l'infrastructure mondiale
Japon (propriété industrielle/Afrique PMA)	Secteur du développement
Mexique	Secteur du développement
République de Corée (promotion du respect du droit d'auteur et des droits connexes)	Secteur des questions mondiales
République de Corée (droit d'auteur)	Secteur de la culture et des industries de la création
République de Corée (propriété industrielle)	Secteur du développement
République de Corée (enseignement de la propriété intellectuelle)	Secteur du développement
Espagne	Secteur du développement
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux – Mettre fin à la pénurie d'ouvrages destinés aux personnes handicapées	Secteur de la culture et des industries de la création
États-Unis d'Amérique (industries de la création)	Secteur de la culture et des industries de la création
Uruguay	Secteur du développement

Fonds de dépôt au 31 décembre 2017
(en francs suisses)

Fonds fiduciaire Donateur	Code	Solde au 31 décembre 2016	Recettes 2017				Dépenses 2017				Change				
			Fonds reçus	Intérêts	Différence de change	Recettes totales	Dépenses de personnel	Autres dépenses directes	Frais d'appui administratif	Dépenses totales	Remboursements aux donateurs	Gain/perte absorbé par l'OMPI	Solde au 31 décembre 2017		
Communautés autochtones et locales accréditées	W_IGC	623,20	37 835,00			37 835,00			15 561,90			15 561,90			22 896,30
Australie	WAUS2	1 163 701,38	696 089,03		(262,57)	695 826,46			479 549,65	62 375,60		541 925,25			1 317 602,59
Brésil Sud	WBRST	110 242,45							32 371,02	4 208,20		36 579,22	73 663,24		(0,01)
Chine	WCNSP	101 335,71	297 675,90			297 675,90			80 770,39			80 770,39			318 241,22
Chine (HR)	WCNPR		306 640,00			306 640,00	38 820,74			5 046,70		43 867,44			262 772,56
Costa Rica	WCORI	29 002,10							18 406,33			18 406,33			10 595,77
El Salvador	WELSA	53 970,66													53 970,66
Finlande (droit d'auteur)	WFICH	3 014,89							939,83	122,20		1 062,03			1 952,86
France (propriété industrielle)	WFRIP	704 634,12	300 000,00		(1 503,32)	298 496,68			544 718,33	71 008,80		615 727,13			387 403,67
Allemagne (administrateurs auxiliaires)	WDEJP	255 143,14	119 595,00			119 595,00	94 612,05	6 873,93	12 178,35			113 664,33	202 856,90		58 216,91
Programme ibéro-américain de la propriété industrielle	WIBER	237 245,39	19 392,68			19 392,68		63 779,93	4 464,60			68 244,53			188 393,54
Italie	WITIP	715 095,18						331 437,64	43 086,90			374 524,54			340 570,64
Italie (administrateurs auxiliaires)	WITJP	6 113,61													6 113,61
Japon (droit d'auteur)	WJPCR	283 190,28	468 646,00		(780,79)	467 865,21	195 011,75	159 654,38	45 226,50			399 892,63			351 162,86
Japon (propriété industrielle)	WJPIP	4 880 192,60	3 830 000,00		1 314,43	3 831 314,43	762 237,46	3 225 123,48	511 560,70			4 498 921,64			4 212 585,39
Japon (propriété industrielle/Afrique PMA)	WJPAF	1 562 668,63	1 600 000,00		51,54	1 600 051,54	292 196,69	1 086 217,48	177 342,45			1 555 756,62			1 606 963,55
Japon (administrateurs auxiliaires)	WJPOJ	144 172,68	94 884,00			94 884,00	88 650,80		10 638,15			99 288,95			139 767,73
Mexique	WMEXI	215 438,78						34 000,00	2 380,00			36 380,00			179 058,78
Portugal	WPTCH	64 364,25													64 364,25
République de Corée (promotion du respect du droit d'auteur et des droits connexes)	WKRBR	58 349,40	227 115,22		0,01	227 115,23		93 747,91	4 687,39			98 435,30			187 029,33
République de Corée (droit d'auteur)	WKRCR	503 666,84	685 688,82		19,35	685 708,17	65 412,80	361 904,66				427 317,46			762 057,55
République de Corée (droit d'auteur/administrateurs)	WKRPO	320 724,01					139 678,35	2 651,39	17 079,55			159 409,29			161 314,72
République de Corée (propriété industrielle)	WKIPO	1 200 453,76	633 385,52		296,11	633 681,63	85 553,45	598 136,79				683 690,24			1 150 445,15
République de Corée (enseignement de la propriété intellectuelle)	WKRED	503 780,63	450 688,70		54,73	450 743,43		416 666,29	20 830,60			437 496,89			517 027,17
République de Corée (administrateurs)	WKRJP	982 211,90	655 584,00			655 584,00	635 150,30		76 218,00			711 368,30			926 427,60
Espagne	WESCH	92 056,10	180 075,68		0,01	180 075,69		104 700,93	13 611,10			118 312,03			153 819,76
Projet pilote relatif au Service de ressources mondialement accessibles via des intermédiaires de confiance	WTIGA	660,67													660,67
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	WUIP1	45 184,18						41 100,00	3 288,00			44 388,00			796,18
États-Unis d'Amérique (industries de la création)	WUSC1	62 796,34			45,40	45,40		35 326,63	4 586,50			39 913,13			22 928,61
Uruguay	WUYCH	127 950,15						14 596,08				14 596,08			113 354,07
TOTAL		14 427 983,03	10 603 295,55		(765,10)	10 602 530,45	2 397 324,39	7 748 234,97	1 089 940,29	11 235 499,65		276 520,14			13 518 493,69

Communautés autochtones et locales accréditées

I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle

Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Financement de communautés autochtones et locales accréditées	27 février – 3 mars 2017 12 – 16 juin 2017	Suisse/Participation de cinq représentants de communautés autochtones et locales accréditées à l'IGC	Faciliter la participation de représentants de communautés autochtones et locales accréditées à l'IGC conformément au règlement du Fonds adopté par l'Assemblée générale de l'OMPI.

Contributions des donateurs et dépenses

Fonds de dépôt au 31 décembre 2017 (en francs suisses)

Communautés autochtones et locales accréditées	
Solde au début de 2017	623
Recettes	
Fonds reçus	37 835
Recettes totales :	37 835
Dépenses	
Voyages des tiers	15 562
Dépenses totales :	(15 562)
Fonds disponibles à fin 2017	22 896

Australie

I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle

Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Atelier sur la rédaction de demandes de brevet	13 – 17 novembre 2017	Afrique du Sud/34 participants	Dispenser au personnel des universités, des instituts de R-D et des PME, ainsi qu'aux examinateurs de brevets de l'office de la propriété intellectuelle nouvellement recrutés des informations pratiques et des exercices pratiques sur la rédaction de demandes de brevet.

II.1 Utilisation élargie et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet

Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Analyse des besoins en matière de formation à l'examen quant au fond des demandes de brevet	Janvier – novembre 2017	Afghanistan, Afrique du Sud, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Comores, Fidji Indonésie, Îles Cook, Îles Salomon, Kenya, Kiribati, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Nauru, Népal, Nioué, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Samoa, Seychelles, Somalie, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Viet Nam	Élaborer un rapport décrivant la situation et les besoins en matière de formation des offices bénéficiaires potentiels concernant l'examen des demandes de brevet quant au fond. Le rapport a servi de base pour la sélection des offices bénéficiaires pour les activités de formation continue correspondantes.
Atelier sur les demandes entrant dans la phase nationale du PCT (NPE)	16 – 20 octobre 2017	Indonésie	i) présenter un certain nombre de notions (relations au sein des familles de brevets; étapes de l'examen; rapports d'examen (intermédiaire et final); consultation des rapports d'examen; questions liées à l'utilisation des rapports intermédiaires et finaux; initiatives de partage du travail; et questions juridiques soulevées par le partage du travail); ii) souligner le rôle des administrations chargées de la recherche internationale et des

interactions avec celles-ci; et iii) mener des études de cas sur les demandes en instance devant l'office bénéficiaire à prendre en considération dans la formation en cours d'emploi.

II.6 Utilisation élargie et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA

Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Élaboration d'un programme de formation en ligne sur l'adhésion au système de Madrid et le processus de mise en œuvre correspondant	Janvier – décembre 2017 (en cours)	Pays souhaitant adhérer au système de Madrid ou qui viennent de le faire	Proposer différents modules destinés principalement aux directeurs des offices de propriété intellectuelle qui envisagent d'adhérer au système de Madrid ainsi qu'aux examinateurs et au personnel administratif des offices qui viennent de le faire. Le contenu essentiel des modules 1 et 2 a été transféré à l'OMPI à la fin de 2017.

III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux

Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Consultations nationales en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle pour Nioué	27 février – 2 mars 2017	Nioué	Rencontrer les différentes parties prenantes au niveau national et évaluer la législation en matière de propriété intellectuelle ainsi que les préoccupations, besoins et priorités en la matière afin de déterminer comment un régime de propriété intellectuelle pourrait appuyer la réalisation des objectifs de développement de Nioué. La politique nationale de propriété intellectuelle proposée a été finalisée grâce à des contributions de l'ensemble de l'OMPI et soumise au gouvernement pour examen et mise en œuvre éventuelle le 10 août 2017.
Élaboration d'une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle pour la République démocratique populaire lao :		République démocratique populaire lao	
– Réunions de consultation sur l'élaboration et l'ajustement du projet de stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle	15 – 17 mars 2017		Poursuivre l'élaboration et la personnalisation du projet de stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle à Vientiane suite aux travaux préparatoires des experts nationaux en termes de collecte d'information, de tenue d'entretiens et de réunions de consultation individuelles, de recherche et d'élaboration du texte de la stratégie.
– Réunions de consultation sur la finalisation du projet de stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle	7 – 11 août 2017		Mettre la dernière main au projet de stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle.
– Traduction du projet de stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle	Octobre – novembre 2017		Traduire le projet en laotien en vue de sa distribution à tous les ministères, administrations publiques et autres parties prenantes du secteur privé.
– Table ronde au niveau national ²¹⁷	28 décembre 2017		Valider et finaliser le projet de stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle avec la participation de toutes les parties prenantes concernées des secteurs public et privé
Élaboration d'une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle pour le Viet Nam :			Le mémorandum d'accord entre l'OMPI et l'Office national de la propriété intellectuelle du Viet Nam a été signé le 22 mars 2017.

²¹⁷

Le projet de stratégie est en cours d'examen par le Gouvernement laotien pour approbation/adoption (en 2018)

– Réunions préliminaires sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle pour le Viet Nam	20 – 22 juin 2017	Viet Nam	Recenser les aspects pertinents des politiques nationales globales existantes en matière de développement et des plans sectoriels pouvant avoir un lien avec la propriété intellectuelle et explorer les liens fonctionnels entre la propriété intellectuelle et ces aspects dans le contexte d'une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle pour le Viet Nam
– Consultations nationales en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle ²¹⁸	23 – 25 octobre 2017; 27, 30 et 31 octobre et 1 ^{er} et 2 novembre 2017		Présenter et examiner l'avant-projet de la stratégie avec les différents groupes de parties prenantes. Les observations formulées durant les réunions d'octobre ont été utilisées comme base pour l'élaboration des textes de la stratégie lors des réunions de consultation suivantes tenues en novembre. À l'issue des réunions de consultation, une nouvelle version du projet de stratégie a été établie. L'équipe nationale d'experts a adapté la première version du projet de stratégie et l'a soumise à l'examen et à l'approbation du Premier Ministre en décembre 2017.

III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Atelier sous-régional sur le droit d'auteur et le développement pour les décideurs	23 – 25 janvier 2017	Îles Cook/Îles Cook, Fidji Kiribati, Nauru, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu	i) améliorer la perception de la pertinence et de l'importance du droit d'auteur pour le développement national; ii) stimuler l'intérêt pour l'établissement ou le renforcement du système et de l'infrastructure du droit d'auteur dans les pays de la région; iii) accroître l'intérêt pour la participation au cadre international du droit d'auteur et des droits connexes; iv) renforcer leurs capacités en matière d'élaboration de politiques dans le domaine du droit d'auteur; v) partager les pratiques et données d'expérience entre les pays participants et le pays hôte; vi) évaluer la situation actuelle du droit d'auteur dans les pays participants et recenser les domaines prioritaires d'amélioration et de coopération future.
Atelier national sur le droit d'auteur et les droits connexes à l'intention des créateurs	26 et 27 janvier 2017	Îles Cook	Contribuer à maintenir l'élan pris à la suite du premier séminaire sur le droit d'auteur tenu début 2015 et poursuivre les efforts de développement en fonction des besoins du pays, notamment : i) renforcer les capacités des fonctionnaires nationaux en matière d'élaboration de politiques et de stratégies dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes, y compris la participation au système international de protection du droit d'auteur et des droits connexes, en particulier la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; ii) améliorer la compréhension, parmi les créateurs et les autres parties prenantes concernées, de l'utilité et des fonctionnalités d'un système de droit d'auteur, en particulier aux fins de la création de richesse et de la prospérité économique et culturelle; iii) évaluer la mise en œuvre des recommandations adoptées à l'issue du précédent séminaire sur le droit d'auteur; et iv) passer en revue les fonctions et les activités de la Musci Association des Îles Cook et évaluer son rôle potentiel dans la promotion et la gestion du droit d'auteur et des droits connexes dans le pays.
Séminaire national sur les nouvelles tendances en matière de droit d'auteur et son rôle dans le développement durable	9 – 11 mai 2017	Samoa	i) fournir aux participants des informations sur les faits nouveaux survenus dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes aux niveaux national et international, notamment en ce qui concerne les traités internationaux nouvellement adoptés; ii) faire mieux connaître et comprendre la pertinence et l'incidence de ces faits nouveaux parmi les décideurs et les parties prenantes dans un environnement social et technologique en mutation; iii) renforcer les capacités des décideurs au sein des ministères compétents et des principales parties prenantes en matière d'établissement d'un système de droit d'auteur équilibré et moderne qui soit adapté aux besoins de Samoa; et iv) stimuler l'intérêt et la participation en ce qui concerne les traités internationaux dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes nouvellement adoptés.

²¹⁸ Les activités se poursuivront en 2018 en vue de finaliser et valider le projet de stratégie sur la base de la première version approuvée par le Premier Ministre du Viet Nam.

IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité

Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Mémorandum avec une ONG au Bangladesh (Young Power in Social Action) en ce qui concerne l'élargissement de l'accès au matériel didactique pour les aveugles et les déficients visuels	Janvier – juillet 2017 ²¹⁹	Bangladesh	Conformément au mémorandum d'accord, une formation et une assistance technique sur les dernières techniques en matière de livres en format accessible ont été dispensées à l'intention des éditeurs publics et privés. Un financement a également été versé pour la production de 200 supports pédagogiques et la distribution de dispositifs Android 52 aux étudiants souffrant de déficience visuelle. Sept séances de formation d'une journée à l'utilisation des appareils Android ont été dispensées à un total de 112 étudiants. Deux séminaires de sensibilisation d'une journée ont été organisés avec le gouvernement et les ONG (51 participants) sur l'importance du Traité de Marrakech. Deux ateliers de formation de trois jours pour les éditeurs publics et privés sur la production de livres en format accessible ont été organisés à l'intention de 42 participants.
Mémorandum avec une ONG au Népal (Action on Disability Rights and Development) en ce qui concerne l'élargissement de l'accès au matériel didactique pour les aveugles et les déficients visuels	Janvier – juillet 2017 ²²⁰	Népal	Conformément au mémorandum d'accord, une formation et une assistance technique sur les dernières techniques en matière de livres en format accessible ont été dispensées à l'intention des éditeurs publics et privés. Un financement a également été versé pour la production de 140 supports pédagogiques et la distribution de dispositifs Android 100 aux étudiants souffrant de déficience visuelle. Action on Disability Rights and Development (ADRAD) a reçu une formation à l'utilisation du Service d'échange de livres de l'ABC. L'ADRAD a organisé une formation à la production de livres électroniques DAISY à l'intention de 50 représentants d'organisations au service des déficients visuels. Une formation dispensée par le Consortium DAISY sur les techniques de production de livres accessibles à l'intention de 17 représentants d'ONG, de la bibliothèque centrale de l'université et des éditeurs publics et privés a été entreprise. Un atelier de formation à l'utilisation des appareils Android a été organisé à l'intention de 20 formateurs (qui travailleront avec les établissements d'enseignement pour former les étudiants). L'ADRAD a formé 150 étudiants à l'utilisation des appareils Android.
Mémorandum avec une ONG à Sri Lanka (Daisy Lanka Foundation) en ce qui concerne l'élargissement de l'accès au matériel didactique pour les aveugles et les déficients visuels	Janvier – juillet 2017 ²²¹	Sri Lanka	Conformément au mémorandum d'accord, une formation et une assistance technique sur les dernières techniques en matière de livres en format accessible ont été dispensées à l'intention des éditeurs publics et privés. Un financement a également été versé pour la production de 422 supports pédagogiques et la distribution de 50 liseuses DAISY pour les enseignants souffrant de déficience visuelle. Un atelier de sensibilisation pour la commission nationale des services de bibliothèque et de documentation a été organisé à l'intention de 63 participants. Une formation pour les techniciens du Sri Lanka Council of Visually Handicapped Graduates a été organisée à l'intention de 19 participants. Une formation pour les producteurs du Sri Lanka Council for Visually Handicapped Graduates a été organisée à l'intention de 17 participants. Deux sessions de formation ont eu lieu concernant les lecteurs de livres audio au format DAISY à l'intention de 50 enseignants. Cinq séances de formation axées sur la présentation des dernières méthodes d'accès à l'information numérique, y compris la lecture de livres au format texte uniquement sur dispositifs Android et les fonctions avancées de navigation dans les fichiers audionumériques ont été organisées à l'intention de 53 étudiants.
Mise au point de solutions technologiques facilitant la production et la lecture d'ouvrages dans des formats accessibles	Janvier – juillet 2017 ²²²	Sri Lanka	L'ONG srilankaise "Access to Success" a été engagée pour mettre au point deux solutions technologiques facilitant la production, par les organisations, d'ouvrages dans des formats accessibles en vue de : i) permettre aux utilisateurs finaux de lire les ouvrages concernés, soit : un logiciel de reconnaissance optique des caractères (ROC) précis et accessible pour le cingalais et le tamoul en libre accès qui soit disponible en tant qu'application bureautique hors ligne et compatible avec le système d'exploitation Windows; ii) fournir une solution logicielle de soutien en braille (Liblouis) pour le cingalais en libre accès.

t plus efficace des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques

²¹⁹ Suite de l'activité menée en 2016.
²²⁰ Suite de l'activité menée en 2016.
²²¹ Suite de l'activité menée en 2016.
²²² Suite de l'activité menée en 2016.

Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Étude sur le rôle du système de propriété intellectuelle dans la région Asie et Pacifique	Juillet – décembre 2017	Pays de la région Asie et Pacifique	Étudier : i) au moyen d'un ensemble d'études de cas, le rôle de la propriété intellectuelle dans certains secteurs économiques spécifiques des économies en développement sélectionnées; et ii) étudier le contexte particulier aux secteurs dans lesquels les politiques de propriété intellectuelle ont été appliquées, examiner les interactions entre ces politiques et les politiques portant sur l'économie et l'innovation et offrir des conseils concrets sur les réformes de politiques en matière de propriété intellectuelle qui visent à améliorer la croissance.

VII.2 Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux

Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Atelier national sur la commercialisation et l'évaluation de la propriété intellectuelle	10 – 13 juillet 2017	Indonésie	Aider les directeurs techniques nationaux des universités et des instituts de recherche-développement à : i) comprendre le cycle complet de la monétisation des actifs de propriété intellectuelle; ii) acquérir des compétences techniques de base sur l'évaluation de la propriété intellectuelle et des technologies dans le cadre du transfert des connaissances universitaires; iii) comprendre les procédures de commercialisation de la propriété intellectuelle et, dans ce contexte, mieux comprendre l'utilisation des outils en matière de propriété intellectuelle existants tels que la cartographie des brevets; et iv) appliquer les connaissances acquises à l'aide d'exercices pratiques.
Atelier national pour une concession de licences de technologie réussie	25 – 29 septembre 2017	Viet Nam	i) mettre à jour les capacités des directeurs techniques en matière de négociation et de rédaction d'accords de transfert de technologie; et ii) améliorer la compréhension de l'évaluation de la propriété intellectuelle lors de la concession de licences de technologie.
Projet national visant à rapprocher les établissements universitaires et l'industrie	22 et 23 février 2017 (phase I) 20 et 21 septembre 2017 (phase II)	Philippines	La première phase du projet a consisté en une série de consultations avec les principales parties prenantes (l'office de propriété intellectuelle, les administrations et organismes publics concernés, les représentants des PME et les établissements universitaires) visant à : i) établir des critères clairs de sélection des PME qui bénéficieraient du projet; ii) répertorier les secteurs prioritaires pour assurer la mise en œuvre du projet; iii) décrire les idées générales du document de fond concernant le projet et identifier les partenaires potentiels; et iv) rencontrer les établissements bénéficiaires et évaluer leurs besoins prioritaires. Les consultations ont permis de valider le concept du projet, de recevoir l'assentiment du gouvernement et des autres parties prenantes (y compris des PME) et de déterminer les priorités et les secteurs économiques les plus pertinents au niveau national. Concernant la deuxième phase du projet, l'OMPI a participé à un événement d'ampleur au niveau national à l'intention des établissements universitaires et des PME ('Synergy') afin de sélectionner les établissements bénéficiaires du projet. Les bénéficiaires potentiels ainsi que les besoins à l'échelon local ont ainsi pu être déterminés pour créer la base de la mise en œuvre du projet en 2018.
Atelier de rédaction des demandes de brevet	13 – 17 novembre 2017	Afrique du Sud/34 participants	Fournir des informations théoriques et des exercices pratiques de rédaction à l'intention du personnel des universités, des établissements de recherche-développement et des PME, ainsi qu'aux examinateurs de demandes de brevet nouvellement recrutés des offices de propriété intellectuelle.
Traduction d'une boîte à outils sur le transfert de technologie	Janvier – décembre 2017 (en cours)	Indonésie, Viet Nam	Traduire, en indonésien et en vietnamien, une boîte à outils sur le transfert de technologie conçue initialement au titre du premier programme de fonds fiduciaire pour l'Australie. La boîte à outils a été utilisée dans le cadre de l'atelier national pour une concession de licences de technologie réussie, qui s'est tenu au Viet Nam en septembre 2017. La traduction en indonésien est en attente de l'officialisation d'un mémorandum d'accord avec l'Indonésie.
Mise au point d'un ensemble de formation à la boîte à outils	Septembre – décembre 2017 (en cours)	Tous	Afin d'en améliorer l'efficacité, la boîte à outils sur le transfert de technologie a été mise à l'essai au cours de l'atelier national pour une concession de licences de technologie réussie, qui s'est tenu au Viet Nam en septembre 2017. Il en suivra une série de modèles de présentations relatifs aux politiques de propriété intellectuelle et aux accords de transfert de technologie, qui sera ajoutée à l'ensemble de formation et qui intégrera les enseignements tirés au cours de l'atelier.
WIPO GREEN : projet visant à mettre en relation les demandeurs	Janvier – décembre 2017 (en cours)	Philippines/Cambodge, Indonésie, Philippines	Recenser les besoins en technologies vertes du Cambodge, de l'Indonésie et des Philippines et fournir les solutions correspondantes dans le but de contribuer aux mesures prises à plus large échelle pour

et les fournisseurs de technologies vertes en Asie

Accord d'hébergement destiné à un scientifique originaire du Bangladesh

Septembre – novembre 2017

Australie (Université de Melbourne)/Bangladesh (International Center for Diarrheal Disease Research)

relever les défis liés à l'environnement et aux changements climatiques. Les domaines prioritaires du projet concernaient l'agriculture, l'air, l'énergie et l'eau.

Promouvoir : i) l'utilisation efficace du système de la propriété intellectuelle pour relever un défi dans le domaine de la santé mondiale (maladies tropicales négligées), qui touche de nombreux PMA; et ii) transfert des savoirs pour les scientifiques, notamment dans les PMA. Des programmes de recherche personnalisés ont été élaborés pour veiller à ce que les participants mettent à niveau leurs compétences en matière de recherche et soient en mesure d'apporter une contribution significative dans leur pays d'origine sur les maladies tropicales négligées.

Accord d'hébergement destiné à un scientifique originaire de Papouasie-Nouvelle-Guinée

Août – décembre 2017 (en cours)

Australie (Walter and Eliza Hall Institute)/Papouasie-Nouvelle-Guinée (Papua New Guinea Institute of Medical Research)

Promouvoir : i) l'utilisation efficace du système de la propriété intellectuelle pour relever un défi dans le domaine de la santé mondiale (maladies tropicales négligées), qui touche de nombreux PMA; et ii) transfert des savoirs pour les scientifiques, notamment dans les PMA. Des programmes de recherche personnalisés ont été élaborés pour veiller à ce que les participants mettent à niveau leurs compétences en matière de recherche et soient en mesure d'apporter une contribution significative dans leur pays d'origine sur les maladies tropicales négligées.

Contributions des donateurs et dépenses

Fonds de dépôt au 31 décembre 2017 (en francs suisses)

Australie	
Solde au début de 2017	1 163 701
Recettes	
Fonds reçus	696 089
Différence de change	(263)
Recettes totales :	695 826
Dépenses	
Bourses	30 536
Missions de fonctionnaires	69 871
Voyages des tiers	112 105
Conférences	22 420
Services contractuels de personnes	59 866
Autres services contractuels	59 636
Services communs du système des Nations Unies	107 632
Mobilier et matériel	17 484
Frais administratifs	62 376
Dépenses totales :	(541 925)
Fonds disponibles à fin 2017	<u>1 317 603</u>

Brésil Sud

III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Cours régional de formation de l'OMPI sur les demandes d'enregistrement de marques à l'intention des examinateurs des pays lusophones d'Afrique	13 – 17 février 2017	Brésil/15 participants de : Angola, Cabo Verde, Guinée-Bissau, Mozambique, Sao Tomé-et-Principe	i) améliorer les compétences techniques des examinateurs de demandes d'enregistrement de marques originaires des pays lusophones d'Afrique afin de mettre en place un système régional harmonisé et intégré pour l'examen des demandes d'enregistrement de marques; ii) débattre des nouveaux enjeux en rapport avec les marques auxquels les offices de propriété intellectuelle des pays lusophones sont confrontés et relever les nouveaux défis posés.

Contributions des donateurs et dépenses

Fonds de dépôt au 31 décembre 2017 (en francs suisses)

Brésil Sud		
Solde au début de 2017		110 242
Recettes		
Remboursements	(73 663)	
Recettes totales :		(73 663)
Dépenses		
Voyages des tiers	32 371	
Frais administratifs	4 208	
Dépenses totales :		(36 579)
Fonds disponibles à fin 2017		-

Chine

I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle

Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Séminaire de formation de haut niveau sur le système et les politiques de propriété intellectuelle à l'intention des hauts fonctionnaires des pays d'Afrique	24 – 28 juillet 2017	Chine/Angola, ARIPO, Botswana, Égypte, Éthiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho Libéria, Malawi, Maroc, Mozambique, Namibie, Nigéria, Sierra Leone, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Somalie, Afrique du Sud, Soudan, République-Unie de Tanzanie, Ouganda, Zambie, Zimbabwe	i) promouvoir l'échange de données d'expérience en rapport avec la gestion de la propriété intellectuelle; ii) créer une plateforme d'échange de haut niveau à l'intention des hauts fonctionnaires en vue d'examiner les questions relatives au développement de la propriété intellectuelle; iii) permettre aux participants d'acquérir une meilleure connaissance des thèmes en rapport avec la propriété intellectuelle; et iv) donner l'occasion aux participants de démontrer l'étendue des connaissances acquises en ce qui concerne les développements techniques et juridiques en matière de propriété intellectuelle.
Maîtrise en droit de la propriété intellectuelle avec spécialisation en dessins et modèles industriels (maîtrise en dessins et modèles industriels) proposée conjointement par l'OMPI et l'Université de Tongji	Septembre – décembre 2017 (en cours)	Chine/un boursier du Cambodge et un de Hongrie	Accroître les capacités des ressources humaines en matière de propriété intellectuelle, en particulier dans le domaine des dessins et modèles.

II.4 Utilisation élargie et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA

Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Cours de formation visant à promouvoir le renforcement des capacités pour une utilisation efficace de la propriété intellectuelle	13 novembre – 8 décembre 2017	Éthiopie	Améliorer les capacités des fonctionnaires et des examinateurs de l'Office éthiopien de la propriété intellectuelle (EIPO) en matière d'administration et d'examen des demandes de brevet et de dessins et modèles industriels.

Contributions des donateurs et dépenses

Fonds de dépôt au 31 décembre 2017 (en francs suisses)

Chine	
Solde au début de 2017	101 336
Recettes	
Fonds reçus	297 676
Recettes totales :	297 676
Dépenses	
Bourses	28 352
Missions de fonctionnaires	5 557
Voyages des tiers	24 804
Conférences	4 985
Services contractuels de personnes	192
Fournitures	16 880
Dépenses totales :	(80 770)
Fonds disponibles à fin 2017	318 241

Costa Rica

III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Séminaire sous-régional sur la propriété intellectuelle et le transfert de technologie : possibilités, enjeux et partenariats stratégiques entre les secteurs public, universitaire et privé	22 août 2017	Costa Rica/ Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama	i) fournir une plateforme de haut niveau pour favoriser l'échange de données d'expérience aux niveaux politique et sous-régional sur la propriété intellectuelle et le transfert de technologie; et ii) mettre en avant le rôle important des partenariats stratégiques entre les secteurs public, universitaire et privé en vue de faciliter le processus de transfert de technologie et son impact sur le système national d'innovation.
Atelier sous-régional sur l'utilisation d'outils de propriété intellectuelle relatifs au transfert de technologie	23 et 24 août 2017	Costa Rica/ Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama	Proposer une formation pratique aux participants locaux et sous-régionaux concernés des organismes des secteurs public, universitaire, privé et de recherche-développement chargés des questions relatives à la gestion de la propriété intellectuelle et du transfert de technologie.

Contributions des donateurs et dépenses

Fonds de dépôt au 31 décembre 2017

(en francs suisses)

Costa Rica	
Solde au début de 2017	29 002
Recettes	
Recettes totales :	-
Dépenses	
Voyages des tiers	18 406
Dépenses totales :	(18 406)
Fonds disponibles à fin 2017	10 596

Finlande (droit d'auteur)

III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Appui à la traduction de la publication de l'OMPI intitulée "Monetizing of Copyright Assets" (Monétisation des actifs protégés par le droit d'auteur)	Mars 2017	Tous	Fournir un outil, dans les langues officielles des Nations Unies, concernant l'évaluation et la gestion des actifs protégés par le droit d'auteur dans les industries de la création.

Contributions des donateurs et dépenses

Fonds de dépôt au 31 décembre 2017

(en francs suisses)

Finlande (droit d'auteur)	
Solde au début de 2017	3 015
Recettes	
Recettes totales :	-
Dépenses	
Autres services contractuels	940
Frais administratifs	122
Dépenses totales :	(1 062)
Fonds disponibles à fin 2017	1 953

France (propriété industrielle)

III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Programme de formation au certificat d'animateur propriété industrielle (CAPI), session 2016-2017	1 ^{er} janvier – 5 mai 2017 ²²³	Maroc/10 participants de : Algérie, Burkina Faso, Cabo Verde, Congo, Djibouti, Gabon, Mali, Mauritanie, Togo et Tunisie	Un programme de formation certifié à l'intention des entreprises et des professionnels qui souhaitent : i) renforcer leurs compétences en matière de gestion des droits de propriété industrielle; ii) accroître l'efficacité de la gestion et de l'évaluation des actifs incorporels; iii) comprendre les enjeux de la propriété industrielle; et iv) maîtriser l'utilisation de la protection et des outils de recherche.
Programme de formation au certificat d'animateur propriété industrielle (CAPI), session 2017-2018	16 octobre – 31 décembre 2017	Maroc/10 participants de : Algérie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée, Madagascar, Mauritanie, Rwanda, Togo et Tunisie	
Cours de formation sous-régional sur l'examen des demandes de brevet destiné aux États du Conseil de coopération du Golfe (CCG)	12 – 15 mars 2017	Koweït/18 participants des États du Conseil de coopération du Golfe (CCG) : Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman et Qatar	Renforcer les compétences des examinateurs de demandes de brevet en matière de gestion des brevets et des dessins et modèles, avec une attention particulière sur la protection par brevet et sur les règles et procédures en matière de protection des dessins et modèles.
Conférence sur l'innovation et les brevets	3 mai 2017	Émirats arabes unis/100 participants des États du Conseil de coopération du Golfe (CCG) et de : Algérie, Égypte, Liban, Jordanie, Maroc et Palestine	Examiner les questions relatives à la protection des innovations et des inventions par brevet.
Atelier régional sur le droit des brevets à l'intention des magistrats des États du Conseil de coopération du Golfe (CCG) et d'autres États invités	4 mai 2017	Émirats arabes unis/18 juges des Émirats arabes unis, 15 juges des États du CCG et 9 juges d'Algérie, d'Égypte, de Jordanie, du Liban, du Maroc et de Palestine	i) comprendre l'importance économique de la propriété intellectuelle et les répercussions économiques et sociales des produits de contrefaçon; ii) maîtriser les règles aux niveaux national et international ainsi que les notions de la protection par brevet; iii) déterminer les innovations susceptibles d'être protégées par brevet; iv) examiner des affaires d'atteinte au brevet et travailler sur des cas concrets d'affaires civiles et pénales; v) acquérir des connaissances sur les règles de la protection par brevet.
OMPI – Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI) : cours de perfectionnement sur la propriété intellectuelle, le transfert de technologie et la concession de licences	12 – 23 juin 2017	France/20 participants de : Afrique du Sud, Bélarus, Botswana, Cameroun, Colombie, Costa Rica, Cuba, Éthiopie, Fédération de Russie, Ghana, Guatemala, Inde, Kazakhstan, Kenya, OAPI, Pakistan, Philippines, Serbie, Sri Lanka et Viet Nam	i) renforcer les compétences et les connaissances des directeurs techniques et des scientifiques des établissements de recherche-développement et des universités des pays en développement et des pays en transition en ce qui concerne le transfert de technologie; et ii) doter les participants des compétences nécessaires en matière de commercialisation et d'évaluation de la propriété intellectuelle ainsi qu'en matière de négociation pour la concession de licences de propriété intellectuelle.
OMPI – Institut national de la propriété industrielle (INPI) – Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC) : cours de formation sur les marques	3 – 14 juillet 2017	Maroc/16 participants de : Burkina Faso, Cameroun, Cuba, Djibouti, Gabon, Madagascar, Maurice, OAPI, Sénégal, Tunisie, Ukraine et Viet Nam	Renforcer les compétences et les connaissances des fonctionnaires chargés des questions relatives aux marques des offices de propriété intellectuelle et des agences concernées des pays en développement.
Élaboration d'un code de la propriété intellectuelle de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)	1 ^{er} et 2 août 2017	Cameroun/approximativement 20 participants de : Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Niger, OAPI et Togo	Créer un ouvrage constitué d'observations et d'annotations sur l'Accord de Bangui à des fins de promotion et de formation.

²²³

A débuté en septembre 2016.

Atelier de formation sur la propriété industrielle à l'intention des États du Conseil de coopération du Golfe (CCG)	16 – 20 octobre 2017	France/6 participants des États du CCG	i) renforcer les compétences des examinateurs de demandes d'enregistrement de brevet et de marques en ce qui concerne les règles et les procédures relatives à la protection des marques et des dessins et modèles par brevet; ii) renforcer les connaissances en matière de législation et de réglementation de la propriété intellectuelle en Europe; et iii) acquérir des connaissances sur la protection des indications géographiques et du droit d'auteur.
L'innovation et la propriété intellectuelle en tant que moteurs d'un secteur agroalimentaire concurrentiel : favoriser la participation des femmes scientifiques et entrepreneures en Afrique	14 – 16 novembre 2017	Maroc/100 participantes d'Afrique, constituées de femmes scientifiques et entrepreneures du secteur agroalimentaire	i) proposer une plateforme d'échange et de formation destinée aux femmes scientifiques et entrepreneures africaines du secteur agroalimentaire; ii) enseigner aux femmes scientifiques et entrepreneures le rôle que joue la propriété intellectuelle dans l'agriculture et le secteur de l'agroalimentaire ainsi que l'intérêt des outils innovants pour les activités professionnelles et commerciales; iii) donner les moyens aux femmes scientifiques et entrepreneures d'utiliser efficacement le système de la propriété intellectuelle (aux niveaux national, régional et international) afin de favoriser le développement économique et la création de valeur, et leur donner l'occasion d'appliquer leurs connaissances dans leurs domaines professionnels respectifs; et iv) créer un réseau entre femmes scientifiques et entrepreneures du continent africain.

Contributions des donateurs et dépenses

Fonds de dépôt au 31 décembre 2017 (en francs suisses)

France (propriété industrielle)	
Solde au début de 2017	704 634
Recettes	
Fonds reçus	300 000
Différence de change	(1 503)
Recettes totales :	298 497
Dépenses	
Bourses	152 655
Missions de fonctionnaires	4 722
Voyages des tiers	347 639
Conférences	35 749
Services contractuels de personnes	3 954
Frais administratifs	71 009
Dépenses totales :	(615 727)
Fonds disponibles à fin 2017	387 404

Programme ibéro-américain de la propriété industrielle

Résultat	III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition		
Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Création d'une plateforme en espagnol sur les services de propriété industrielle adaptés aux besoins du secteur ibéro-américain des entrepreneurs, l'accent étant mis sur les PME (CIBEPYME)	Janvier – décembre 2017 (en cours)	Tous les pays ibéro-américains	Renforcer la création et la gestion des actifs de propriété intellectuelle du secteur ibéro-américain des entrepreneurs.

III.4 Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement, des PMA et des pays en transition

Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Réunion du Comité intergouvernemental du Programme ibéro-américain sur la promotion de la propriété industrielle et du développement (IBEPI)	1 ^{er} – 4 octobre 2017	Suisse/tous les pays ibéro-américains	Examiner : i) le plan de travail; ii) la mise en œuvre et la progression des projets en cours; et iii) les règles et règlements relatifs au bon fonctionnement du programme de l'IBEPI.
Assemblée générale du Programme ibéro-américain sur la promotion de la propriété industrielle et du développement (IBEPI).	9 et 10 novembre 2017	Pérou/tous les pays ibéro-américains	Échanger des bonnes pratiques entre offices nationaux de propriété intellectuelle en ce qui concerne l'application des droits de propriété intellectuelle (marques et dessins et modèles industriels) et la création de politiques communes.
Élaboration du manuel de procédures du programme de l'IBEPI	Janvier – octobre 2017	Tous les pays ibéro-américains	Faire progresser l'institutionnalisation du programme de l'IBEPI.

Contributions des donateurs et dépenses

Fonds de dépôt au 31 décembre 2017 (en francs suisses)

Programme ibéro-américain de la propriété industrielle		
Solde au début de 2017		237 245
Recettes		
Fonds reçus	19 393	
Recettes totales :		19 393
Dépenses		
Voyages des tiers	47 064	
Conférences	73	
Services contractuels de personnes	16 643	
Frais administratifs	4 465	
Dépenses totales :		(68 245)
Fonds disponibles à fin 2017		188 394

Italie

III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Cours spécialisé de gestion et d'évaluation de la propriété intellectuelle à l'intention des étudiants de premier cycle et de cycles supérieurs proposé conjointement par l'OMPI, la LUISS Business School et l'Office italien des brevets et des marques (UIBM)	2 mai – 19 juillet 2017	Italie/Algérie, Brésil, Chine, Égypte, Inde, Indonésie, République islamique d'Iran, Afrique du Sud	Accroître les compétences des participants pour répondre aux enjeux liés à la protection, à l'amélioration et à l'évaluation stratégique, économique et financière des actifs de propriété intellectuelle.
Atelier national sur les indications géographiques et la gestion de marques à l'intention des associations de producteurs et des administrations nationales	27 – 29 mars 2017	Bolivie	i) sensibiliser les producteurs de produits phares liés à l'origine en Bolivie aux questions de protection des indications géographiques, des appellations d'origine et des marques collectives et de certification aux niveaux national, international et régional (en particulier dans l'Union européenne); ii) échanger des données d'expérience sur l'élaboration et la mise en œuvre de mécanismes de protection des indications géographiques en Bolivie et dans des pays ayant tiré un bilan positif de la promotion des indications géographiques, notamment le Honduras, l'Italie, le Mexique et le Pérou.

Contributions des donateurs et dépenses

Fonds de dépôt au 31 décembre 2017 (en francs suisses)

Italie	
Solde au début de 2017	715 095
Recettes	
Recettes totales :	-
Dépenses	
Voyages des tiers	14 948
Conférences	2 014
Services contractuels de personnes	1 793
Autres services contractuels	312 683
Frais administratifs	43 087
Dépenses totales :	(374 525)
Fonds disponibles à fin 2017	340 571

Japon (droit d'auteur)²²⁴

Résultat	III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition		
Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Atelier national sur le rôle du droit d'auteur et des droits connexes	13 – 15 février 2017	Maldives/60 participants locaux	i) sensibiliser davantage au droit d'auteur et aux droits connexes; et ii) promouvoir une meilleure compréhension du rôle du droit d'auteur dans l'amélioration du développement culturel et économique et l'encouragement de la créativité.
Atelier national sur le rôle du droit d'auteur et des droits connexes dans le développement économique et culturel	5 et 6 juin 2017	Mongolie/plus de 50 participants locaux	i) comprendre davantage l'importance d'un système de droit d'auteur équilibré pour le développement économique et culturel d'un pays; et ii) mettre à jour les connaissances des parties prenantes en matière de droit d'auteur.
Réunion régionale des directeurs des bureaux du droit d'auteur d'Asie et du Pacifique	23 – 26 octobre 2017	Japon/28 participants de : Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, Îles Cook, Fidji, Inde, Indonésie, Kiribati, République démocratique populaire lao, Maldives, Malaisie, Îles Marshall, Mongolie, Myanmar, Népal, Nioué, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Samoa, Singapour, Thaïlande, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Viet Nam	i) échanger des points de vue et des informations sur les difficultés et les enjeux relatifs au droit d'auteur et aux droits connexes; ii) échanger des points de vue et des données d'expérience sur le renforcement des systèmes de droit d'auteur et le renforcement des capacités de formulation des actions à mener, notamment en matière de développement culturel et économique; et iii) explorer les nouveaux domaines possibles de coopération dans la région.

²²⁴ Outre les activités répertoriées, une réunion d'évaluation et de planification a été tenue.

Contributions des donateurs et dépenses

Fonds de dépôt au 31 décembre 2017 (en francs suisses)

Japon (droit d'auteur)		
Solde au début de 2017		283 190
Recettes		
Fonds reçus	468 646	
Différence de change	(781)	
Recettes totales :		467 865
Dépenses		
Postes	98 160	
Fonctionnaires temporaires	96 852	
Missions de fonctionnaires	14 466	
Voyages des tiers	133 443	
Conférences	5 180	
Services contractuels de personnes	6 565	
Frais administratifs	45 227	
Dépenses totales :		(399 893)
Fonds disponibles à fin 2017		351 163

Japon (propriété industrielle)²²⁵

II.6 Utilisation élargie et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA

Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Réunion régionale des fonctionnaires chargés des questions de propriété intellectuelle du système de Madrid	23 et 24 octobre 2017	Japon/26 participants de : Afghanistan, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Inde, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République démocratique populaire lao, Samoa, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam	i) améliorer le fonctionnement des offices de propriété intellectuelle et renforcer leurs capacités; ii) améliorer le fonctionnement du système de Madrid au sein des parties contractantes et évaluer la charge de travail et les tâches qui entrent en jeu dans l'administration du système de Madrid; et iii) promouvoir la compréhension des conditions et avantages de l'adhésion au système de Madrid et donner l'occasion aux parties non contractantes d'en apprendre davantage sur les expériences des membres et sur les modalités relatives à l'adhésion.

III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Atelier sous-régional sur la gestion de la qualité de l'examen des demandes de brevet	21 – 23 juin 2017	Japon/16 participants de : Brunéi Darussalam, Inde, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam	i) donner aux participants l'occasion d'en apprendre davantage sur les initiatives entreprises par les offices de propriété intellectuelle en ce qui concerne la gestion de la qualité de l'examen des demandes de brevet; ii) donner aux participants l'occasion de faire part de la situation actuelle dans leurs offices de propriété intellectuelle respectifs et de présenter les dernières évolutions en matière de gestion de la qualité de l'examen des demandes de brevet; et iii) donner l'occasion d'examiner ces questions avec les fonctionnaires de l'OMPI, du JPO et des autres offices de propriété intellectuelle.
Bourses de formation de courte durée	6 – 17 février 2017 4 – 15 septembre 2017	Japon/2 participants du Népal et des Philippines	Améliorer les capacités des institutions de soutien en matière de propriété intellectuelle par l'acquisition de connaissances sur l'enregistrement et la protection de la propriété intellectuelle au Japon et par l'acquisition d'une expérience pratique.

²²⁵

Outre les activités répertoriées, une réunion d'évaluation et de planification a été tenue.

Bourses	8 mai – 3 août 2017	Japon/Thaïlande	Améliorer les capacités en matière de recherche technologique, de concession de licences et de gestion au sein d'un office dans un cadre universitaire.
---------	------------------------	-----------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

III.6 Renforcement des capacités d'utilisation de la propriété intellectuelle au service de l'innovation dans les PME, les universités et les instituts de recherche

Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Initiatives en ce qui concerne la base de données IP Advantage	Janvier – décembre 2017	Tous	Promouvoir une meilleure compréhension de l'utilisation du système de propriété intellectuelle pour l'innovation. Trois clips vidéo (études de cas de Brunéi Darussalam et de Thaïlande) ont été créés.

IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité

Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Atelier national sur le bureau de transfert de technologie et la gestion de la propriété intellectuelle dans le cadre du projet de mise en place d'un environnement propice à la propriété intellectuelle	Mars – octobre 2017	Philippines, Sri Lanka, Thaïlande, Viet Nam	i) débattre de la stratégie de mise en œuvre et des activités de renforcement des capacités relevant du projet de mise en place d'un environnement propice à la propriété intellectuelle sur le bureau de transfert de technologie et la gestion de la propriété intellectuelle; ii) ajuster les attentes concernant le mandat, les activités, l'organisation, le fonctionnement et les compétences requises du bureau de transfert de technologie de l'université; et iii) fournir une vue d'ensemble des processus de transfert et de commercialisation de technologie axés sur la propriété intellectuelle, ainsi que des dynamiques et subtilités de la concession de licences qui en découlent.
Interventions à l'université dans le cadre de la mise en place d'un environnement propice à la propriété intellectuelle en vue d'accroître la capacité des pays en matière de développement, de gestion et de commercialisation de la technologie	Mai – novembre 2017	Malaisie, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande,	i) débattre de la stratégie de mise en œuvre et des activités de renforcement des capacités relevant du projet de mise en place d'un environnement propice à la propriété intellectuelle sur le bureau de transfert de technologie et la gestion de la propriété intellectuelle; ii) ajuster les attentes concernant le mandat, les activités, l'organisation, le fonctionnement et les compétences requises du bureau de transfert de technologie de l'université; et iii) fournir une vue d'ensemble des processus de transfert et de commercialisation de technologie axés sur la propriété intellectuelle, ainsi que des dynamiques et subtilités de la concession de licences qui en découlent.
Conférence des présidents, vice-présidents et fonctionnaires chargés du transfert de technologie des universités et des instituts de recherche sur la mise en place d'un environnement propice à la propriété intellectuelle aux fins du développement, de la gestion et de la commercialisation de la technologie	13 – 15 décembre 2017	Japon/Indonésie, Malaisie, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande	Favoriser le débat entre les directions des universités et des instituts de recherche sur la marche à suivre pour mettre en place un environnement propice à la propriété intellectuelle aux fins du développement, de la gestion et de la commercialisation de la technologie.
Cours et programme de mentorat au niveau national sur la rédaction des demandes de brevet	13 – 17 février 2017 24 – 28 juillet 2017 2 – 6 octobre 2017	Malaisie Sri Lanka Thaïlande	Améliorer les compétences en matière de rédaction des demandes de brevet du personnel des organismes sélectionnés dans chaque pays.
Réunion régionale sur l'établissement d'un accord de mentorat de recherche destiné aux États membres de l'ASEAN	14 – 15 septembre 2017	Myanmar/14 participants de : Cambodge, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, République démocratique populaire lao, Thaïlande et Viet Nam	Examiner les progrès réalisés et débattre des prochaines étapes de la mise en œuvre du plan d'action relatif à l'établissement d'un réseau régional de CATI de l'ASEAN et examiner la question de l'établissement d'un accord de mentorat de recherche pratique à l'intention des États membres de l'ASEAN.

IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices et les autres institutions de propriété intellectuelle pour fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et de rationaliser l'administration de la propriété intellectuelle

Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Session de formation régionale pour les fonctionnaires des divisions des technologies de l'information dans les offices de propriété intellectuelle des pays émergents	16 – 20 janvier 2017	Japon/13 participants : Arabie saoudite, Cambodge, Chili, Inde, Indonésie, Malaisie, Myanmar, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande et Viet Nam	i) renforcer les capacités des ressources humaines qui se spécialisent dans les technologies de l'information; ii) améliorer l'efficacité opérationnelle par l'utilisation des systèmes informatiques; et iii) accroître les connaissances sur l'utilisation et la gestion opérationnelles des systèmes informatiques dans le cadre de la propriété intellectuelle à l'aide d'études de cas du JPO et de ses institutions de soutien.

	29 novembre – 6 décembre 2017	Japon/12 participants de : Argentine, Brésil, Cambodge, Chili, Inde, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, République démocratique populaire lao, Thaïlande et Viet Nam	
WIPO CASE : Développement et soutien des États membres de l'ASEAN	Avril – décembre 2017	Tous	Le Costa Rica, l'Égypte, et la Géorgie ont rejoint le système WIPO CASE, portant le nombre d'offices de propriété intellectuelle participants à un total de 30 à la fin de 2017, dont 13 participants en qualité d'offices fournisseurs. Actuellement, 9 pays de l'ASEAN participent en qualité d'offices ayant accès (Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam). Le Brunéi Darussalam et Singapour participent également en qualité d'offices fournisseurs. Une version allégée du portail de WIPO CASE pour les examinateurs a été lancée en Égypte afin de faciliter l'accès à WIPO CASE par l'utilisation de comptes d'utilisateurs locaux. Singapour a nouvellement rejoint le système WIPO CASE en qualité d'office fournisseur. L'Inde a confirmé sa participation en qualité d'office fournisseur, la Nouvelle-Zélande en qualité d'office fournisseur le 12 mars 2018, le Pérou en qualité d'office ayant accès et l'Ukraine en qualité d'office ayant accès le 1 ^{er} février 2018. Les informations contenues dans les dossiers des États-Unis d'Amérique ont été mises à disposition sur WIPO CASE en 2016 et mises à la disposition du public sur la base de données PATENTSCOPE de l'OMPI en octobre 2017. L'utilisation en hausse de WIPO CASE a été conforme à l'augmentation du nombre d'offices participants. Le service WIPO CASE a été considérablement amélioré en matière de fonctionnalités et en ce qui concerne la couverture et la qualité des données.
Améliorations du système des offices pour les États membres de l'ASEAN	Avril – décembre 2017	États membres de l'ASEAN	La base de données PATENTSCOPE pour les pays de l'ASEAN a été lancée avec succès et l'accès aux données de l'ASEAN sur les brevets a été considérablement amélioré à l'aide de : i) la création d'une version régionale de WIPO Publish comprenant des interfaces dans de nombreuses langues, des fonctionnalités de recherche améliorées, un accès à l'information sur les familles de brevet et des flux de données automatisés à partir des offices nationaux participants; ii) l'installation et la configuration de WIPO Publish dans les offices nationaux; et iii) la création de flux de données automatisés vers les bases de données régionales et internationales. De cette manière, l'information en matière de brevets (essentiellement de nature bibliographique) de 8 offices de l'ASEAN a été mise à la disposition du public sur les bases de données PATENTSCOPE de l'ASEAN et de l'OMPI (Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam). La facilité d'utilisation de PATENTSCOPE et de WIPO Publish pour les pays de l'ASEAN a été améliorée par l'ajout d'outils de recherche (recherche en texte intégral et catégorisation du domaine technique) et par l'accès aux informations relatives au statut juridique et l'accès aux documents sur WIPO Publish. Le système WIPO File a été lancé au Cambodge et a été renforcé pour intégrer différents systèmes de paiement en ligne gérés par les banques locales ainsi que différents types de taxes. Le système IPAS a été renforcé par l'ajout et l'amélioration de fonctionnalités (échange des notifications de Madrid entre le Bureau international et les offices désignés, utilisation de données standardisées concernant les statuts juridiques dans le dossier de demande d'enregistrement et le flux d'opérations, prototype pour l'évaluation d'une fonctionnalité de recherche phonétique qui s'applique sur la plateforme Solr).
Numérisation, validation des données et optimisation du flux d'opérations	Avril – décembre 2017	Cambodge, Indonésie, Mongolie, Thaïlande	Les travaux préparatoires relatifs au projet de numérisation en Thaïlande (brevets et petits brevets) étaient pratiquement terminés. Le projet d'optimisation du flux d'opérations en Mongolie ainsi que les travaux de suivi au Cambodge se sont achevés avec succès. La qualité des données en matière de brevets, de marques et de dessins et modèles industriels en Indonésie a été partiellement améliorée avec un taux de validation des données de 64%.
Atelier de l'ASEAN sur l'utilisation du système WIPO CASE	6 – 10 mars 2017	Singapour/ Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Papouasie- Nouvelle-Guinée, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour,	i) faciliter les initiatives régionales de répartition des tâches relatives aux brevets au sein de l'ASEAN par l'exploitation du système WIPO CASE avec un accès facilité aux travaux afférents à l'examen des demandes déposées à l'étranger; ii) présenter les possibilités d'amélioration de l'efficacité et de la qualité des demandes de brevet du point de vue de la procédure d'octroi des brevets, du flux d'opérations et des mesures de l'office; iii) débattre des méthodes visant à tirer parti des plateformes techniques et des systèmes électroniques en vue d'améliorer la qualité et la performance des offices de

		Thaïlande, Viet Nam	propriété intellectuelle; iv) échanger des informations sur la qualité des demandes de brevet et des pratiques relatives à l'examen des demandes de brevet des différents offices de propriété intellectuelle en vue d'aider l'ASEAN à déterminer les méthodes grâce auxquelles les offices de propriété intellectuelle pourront améliorer l'efficacité et la qualité de la procédure d'examen des demandes de brevet; et v) donner des recommandations, y compris sur des mesures spécifiques, pour renforcer et améliorer les pratiques relatives à la délivrance de brevet dans les pays de l'ASEAN.
Atelier national sur l'utilisation de WIPO CASE à l'intention des examinateurs de demandes de brevet	3 – 7 avril 2017	Thaïlande	i) améliorer les capacités et les compétences techniques en matière d'utilisation des plateformes techniques, en particulier du système WIPO CASE; ii) accroître les connaissances en matière d'accès aux informations relatives aux dossiers déposés à l'étranger et quant à l'utilisation des résultats du travail lié à l'examen des demandes de brevet; iii) accroître les connaissances relatives au système WIPO CASE au moyen d'une formation pratique et d'un transfert de connaissances; et iv) améliorer les connaissances relatives aux documents de brevet et à l'information en matière de brevets ainsi qu'aux techniques de recherche.
	28 – 30 juin 2017	Viet Nam	
	1 ^{er} et 2 novembre 2017	Malaisie	
Atelier régional de formation aux technologies de l'information à l'intention des pays de l'ASEAN et des pays voisins	18 – 22 septembre 2017	Indonésie/Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Pakistan, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande, Viet Nam	i) améliorer les capacités et les compétences techniques des participants en matière d'utilisation du système IPAS et des produits connexes au moyen d'une formation pratique et d'un vaste transfert de connaissances; ii) améliorer les connaissances sur les nouveaux produits d'appui aux services en ligne de l'OMPI, notamment WIPO Publish et WIPO File; iii) élaborer des programmes nationaux de mise en œuvre visant à assurer l'échange de données et les futures fonctionnalités de service pour le fonctionnement de la plateforme PATENTSCOPE de l'ASEAN; et iv) répertorier les caractéristiques techniques concernant les améliorations futures.
Diagnosics des offices de propriété intellectuelle	18 – 21 juillet 2017	Thaïlande	Évaluer de manière globale l'environnement juridique, l'infrastructure des ressources, les processus, la compétence organisationnelle et l'efficacité des systèmes d'enregistrement des brevets, des marques et des dessins et modèles administrés par l'office de propriété intellectuelle afin de répertorier les domaines d'amélioration possibles.

VI.1 Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement

Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Cours de formation sur l'application des droits de propriété intellectuelle	12 – 20 avril 2017	Japon/12 participants de : Arabie saoudite, Égypte, Indonésie, Thaïlande et Viet Nam	i) promouvoir le respect de la propriété intellectuelle par un examen des normes minimales et des éléments de flexibilité en matière d'application des droits prévus dans la partie III de l'Accord sur les ADPIC; ii) donner l'occasion de démontrer les capacités acquises en matière d'appréciation des éléments et quant à la décision à prendre dans les litiges de propriété intellectuelle; iii) évaluer les tendances récentes dans la jurisprudence ainsi que les questions examinées au sein du Comité consultatif sur l'application des droits de l'OMPI; iv) acquérir une connaissance étendue des questions relatives à la propriété intellectuelle et aux systèmes de règlement des litiges; et iv) approfondir la connaissance des procédures relatives aux litiges de propriété intellectuelle et aux procédures correspondantes et renforcer le niveau de compétence professionnelle en matière de procédure judiciaire contre les atteintes au droit.
Colloque régional pour les juges des tribunaux supérieurs sur l'application des droits de propriété intellectuelle	17 – 18 octobre 2017	Japon/12 participants de : Myanmar, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Singapour et Sri Lanka,	i) promouvoir le caractère important des procès en matière de propriété intellectuelle qui jouent un rôle majeur dans le domaine du droit; ii) acquérir des connaissances pour entreprendre efficacement les procédures judiciaires en matière de propriété intellectuelle et acquérir des compétences techniques; et iii) acquérir des connaissances sur le rôle des tribunaux spécialisés dans les litiges en matière de propriété intellectuelle et échanger des informations sur certaines initiatives spécifiques.

Contributions des donateurs et dépenses

Fonds de dépôt au 31 décembre 2017 (en francs suisses)

Japon (propriété industrielle)		
Solde au début de 2017		4 880 193
Recettes		
Fonds reçus	3 830 000	
Différence de change	1 314	
Recettes totales :		3 831 314
Dépenses		
Postes	662 167	
Fonctionnaires temporaires	100 070	
Bourses	47 699	
Missions de fonctionnaires	190 965	
Voyages des tiers	796 585	
Conférences	138 990	
Publications	22 955	
Services contractuels de personnes	279 610	
Autres services contractuels	1 422 110	
Coûts financiers	19	
Locaux et entretien	311 530	
Communication	10 359	
Fournitures	4 302	
Frais administratifs	511 561	
Dépenses totales :		(4 498 922)
Fonds disponibles à fin 2017		4 212 585

Japon (propriété industrielle/Afrique PMA)²²⁶

III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Troisième atelier de formation et séance de clôture du projet de création de marques fondé sur la propriété intellectuelle pour la vannerie Taita au Kenya	1 ^{er} et 2 mars 2017	Kenya/approximativement 400 participants locaux	i) Harmoniser les pratiques en matière d'évaluation des normes de qualité; ii) renforcer les efforts pour assurer une qualité uniforme des paniers; et iii) promouvoir l'utilisation des marques collectives.
Atelier de validation multipartite : Lignes directrices pour l'élaboration de politiques et de stratégies visant à assurer une utilisation efficace du système de la propriété intellectuelle par les universités et les	30 et 31 octobre 2017	Zimbabwe/20 participants de : Botswana, Eswatini, Ghana, Kenya, Malawi, Mozambique, Namibie, Sierra Leone, Soudan, Ouganda, Zambie et Zimbabwe	Proposer une plateforme pour examiner le projet de lignes directrices pour l'élaboration de politiques de propriété intellectuelle et apporter des améliorations supplémentaires aux lignes directrices en vue de leur validation.

²²⁶

Outre les activités indiquées, une réunion d'évaluation et de planification a également été organisée.

instituts de recherche-développement en Afrique			
L'innovation et la propriété intellectuelle en tant que moteurs d'un secteur agroalimentaire concurrentiel : favoriser la participation des femmes scientifiques et entrepreneures en Afrique	15 – 17 novembre 2017	Maroc/plus 200 participants de plus de 50 pays africains	i) Proposer une plateforme pour promouvoir l'utilisation de la propriété intellectuelle par les chercheuses et les entrepreneures africaines dans les secteurs agricole et agro-industriel; ii) apprendre à travailler et à mener des activités de façon innovante en utilisant efficacement le système de la propriété intellectuelle au service du développement économique et de la création de richesses; et iii) partager des données d'expérience.
Projet de commentaires et d'annotations sur l'Accord de Bangui (OAPI)	1 ^{er} et 2 août 2017	Cameroun/approximativement 20 participants de : Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Niger, OAPI et Togo	Créer un recueil de commentaires et d'annotations sur l'Accord de Bangui à des fins promotionnelles et éducatives.
Master en droit de la propriété intellectuelle (MIP) organisé conjointement par l'OMPI, l'OAPI et l'Université Yaoundé II	Janvier – juin 2017, octobre – décembre 2017 (en cours)	Cameroun/10 bourses destinées à des participants des pays suivants : Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Gabon, Guinée, Niger, Sénégal et Togo	i) Proposer des formations générales et spécialisées en matière de propriété intellectuelle à des fonctionnaires nationaux et des professionnels de la propriété intellectuelle; et ii) offrir des perspectives de renforcement des ressources humaines et des capacités par le biais de formations et de cours consacrés à la propriété intellectuelle et destinés aux personnes chargées de l'enseignement et de la recherche dans ce domaine au sein des universités et autres institutions.
Master en droit de la propriété intellectuelle organisé conjointement par l'OMPI, l'ARIPO et l'Université africaine	Janvier – avril 2017, mai – décembre 2017 (en cours)	Zimbabwe/10 bourses destinées à des participants des pays suivants : Botswana, Cameroun, Eswatini, Éthiopie, Kenya, Lesotho, Malawi, Namibie, Nigéria et République-Unie de Tanzanie	i) Proposer des formations générales et spécialisées en matière de propriété intellectuelle à des fonctionnaires nationaux et des professionnels de la propriété intellectuelle; et ii) offrir des perspectives de renforcement des ressources humaines et des capacités par le biais de formations et de cours consacrés à la propriété intellectuelle et destinés aux personnes chargées de l'enseignement et de la recherche dans ce domaine au sein des universités et autres institutions.
Cours d'été de perfectionnement OMPI-Afrique du sud sur la propriété intellectuelle et le transfert de technologie	27 novembre – 8 décembre 2017	Afrique du Sud/10 bourses destinées à des participants des pays suivants : Cameroun, Ghana, Kenya, Malawi, Nigéria et Zimbabwe	Donner la possibilité aux étudiants titulaires d'un diplôme de deuxième ou de troisième cycle universitaire et aux jeunes cadres : i) d'approfondir leurs connaissances sur l'interface entre la propriété intellectuelle et le transfert de technologie; et ii) de discuter des questions de propriété intellectuelle qui touchent aux négociations de licences par le biais d'études de cas et d'exercices de simulation.
Cours de l'OMPI sur la rédaction des demandes de brevet pour les agents de brevets des États membres et observateurs de l'ARIPO	4 – 8 septembre 2017; 9 octobre – décembre 2017 (en cours)	Zimbabwe/32 participants des États membres et observateurs de l'ARIPO (Botswana, Éthiopie, Ghana, Kenya, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Zambie et Zimbabwe)	Renforcer les capacités en matière de rédaction des demandes de brevet des États membres et observateurs de l'ARIPO.
Atelier sous-régional sur l'examen durant la phase nationale du PCT pour les examinateurs des États membres et observateurs de l'ARIPO	18 – 22 septembre 2017	Zimbabwe/20 participants de l'ARIPO et ses États membres et observateurs (Éthiopie, Ghana, Kenya, Mozambique, Nigéria et Ouganda)	i) Améliorer la compréhension et les connaissances des examinateurs de brevets en ce qui concerne le système international des brevets et le PCT; ii) renforcer les compétences des participants dans l'utilisation des résultats des examens externes effectués dans la phase internationale et dans la phase nationale du PCT; et iii) partager des données d'expérience sur chaque pays et échanger des vues sur l'examen des demandes de brevet, y compris l'examen dans la phase nationale du PCT.
Stage de courte durée au Japon pour un élève de master en droit de la propriété intellectuelle (MIP)	25 septembre – 6 octobre 2017	Japon/1 participant du Ghana	i) Acquérir de nouvelles compétences et connaissances sur la propriété intellectuelle; et ii) bénéficier d'une expérience pratique de travail avec des demandes nationales et internationales de brevet ainsi que des demandes d'enregistrement et des enregistrements de marques et de dessins et modèles.
Séminaire itinérant de l'ARIPO sur la promotion du système de la propriété intellectuelle pour encourager l'innovation et la créativité	20, 21, 23 et 24 mars 2017	Malawi/70 participants à Blantyre; 56 participants à Lilongwe	i) Encourager les États membres à utiliser et à tirer parti du système de la propriété intellectuelle à des fins de développement socioéconomique, technologique et culturel et de création de richesses; et ii) faire connaître le système régional de la propriété intellectuelle et les avantages pouvant découler de son utilisation (ARIPO).
Séminaire itinérant de l'ARIPO sur la promotion du système de la propriété intellectuelle pour encourager l'innovation et	17, 18, 20 et 21 juillet 2017	République-Unie de Tanzanie/plus de 100 participants locaux à Zanzibar et Dar es-Salaam, respectivement	i) Encourager les États membres à utiliser et à tirer parti du système de la propriété intellectuelle à des fins de développement socioéconomique, technologique et culturel et de création de richesses; et ii) faire connaître le système régional de la propriété intellectuelle et les avantages pouvant découler de son utilisation (ARIPO).

la créativité

Formation sur les classifications internationales des marques et des dessins et modèles pour les examinateurs du Bureau des services d'enregistrement de l'Ouganda (URSB)	20 et 21 mars 2017	Suisse/6 participants de l'URSB	Faciliter la gestion des dossiers et améliorer la prestation de services à l'URSB en donnant la possibilité aux examinateurs de se familiariser avec les classifications internationales des marques et des dessins et modèles industriels.
Réalisation d'un film montrant un exemple de réussite – WIPO Re:Search	Janvier – décembre 2017	Ghana	Recueillir des informations sur les différents éléments de WIPO Re:Search et les parties prenantes au projet.

IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité

Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Ateliers sur la création de centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) dans les universités ougandaises	23 – 25 janvier 2017	Ouganda/over 80 local participants	i) Faire connaître le projet CATI dans deux universités pilotes; et ii) apprendre aux participants à accéder à l'information technique et scientifique.
Ateliers CATI sur l'utilisation efficace de l'information technique et scientifique	21 – 23 février 2017	Sénégal/15 participants à Dakar; 10 participants à Bambey; 20 participants à Thiès	i) Dispenser une formation sur les bases de données sur les brevets au personnel des CATI et aux étudiants dans les institutions hébergeant des CATI; et ii) faire le point sur la création du réseau de CATI au Sénégal.

IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices et les autres institutions de propriété intellectuelle pour fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et de rationaliser l'administration de la propriété intellectuelle

Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Projet de saisie de données dans le Registre nigérian des marques, des brevets et des dessins et modèles	Janvier – avril 2017	Nigéria	Aider l'office dans la saisie des données bibliographiques correspondant aux dossiers de marques, brevets et dessins et modèles enregistrés/actifs à partir d'un format papier pour les convertir en format numérique.
Numérisation de dossiers de propriété intellectuelle à l'OAPI	Janvier – décembre 2017 (en cours)	OAPI	i) Optimiser les procédures de saisie des données relatives à la documentation sur la propriété intellectuelle, à savoir les formulaires de demande, les descriptions et les documents cités; et ii) traiter efficacement le travail en souffrance.
Numérisation des dossiers de propriété intellectuelle pour l'ARIPO	Janvier – décembre 2017 (en cours)	ARIPO	i) Alléger les procédures d'examen et de traitement des demandes/enregistrements; ii) sécuriser et protéger les fichiers de propriété intellectuelle en les conservant en format papier et numérique; iii) faciliter l'échange de données sur la propriété intellectuelle à l'échelle nationale et internationale; et iv) améliorer la gouvernance, la transparence et la fiabilité des processus en matière de propriété intellectuelle.
Numérisation des documents de propriété intellectuelle pour l'Institut kényen de la propriété industrielle (KIPI)	Janvier – octobre 2017	Kenya	i) Alléger les procédures d'examen et de traitement des demandes/enregistrements; ii) sécuriser et protéger les fichiers de propriété intellectuelle en les conservant en format papier et numérique; iii) faciliter l'échange de données sur la propriété intellectuelle à l'échelle nationale et internationale; et iv) améliorer la gouvernance, la transparence et la fiabilité des processus en matière de propriété intellectuelle.
Saisie des données bibliographiques sur les marques pour Zanzibar	Octobre – décembre 2017 (en cours)	République-Unie de Tanzanie	i) Renforcer les capacités de l'office de propriété intellectuelle à fournir des services professionnels en matière de propriété intellectuelle; ii) renforcer l'utilisation du système pour les activités d'appui; iii) améliorer la qualité de service de manière rentable; et iv) améliorer la gouvernance, la transparence et la fiabilité des processus en matière de propriété intellectuelle.
Saisie des données sur les brevets et les marques pour la Companies and Intellectual Property Authority (CIPA) du Botswana	Mars – décembre 2017	Botswana	i) Vérifier et valider tous les fichiers de données bibliographiques sur la propriété intellectuelle dans le système IPAS; ii) accélérer les processus administratifs et d'examen au sein de l'office de propriété intellectuelle; iii) améliorer l'accessibilité à l'information en matière de propriété intellectuelle; iv) renforcer les capacités de l'office de propriété intellectuelle à fournir des services professionnels en matière de propriété intellectuelle; v) renforcer l'utilisation du système pour les activités d'appui; vi) améliorer la qualité de service de manière rentable; et vii) améliorer la gouvernance, la transparence

Atelier régional de formation de l'OMPI sur le système d'administration de la propriété industrielle (IPAS) pour les examinateurs de marques

10 – 14 juillet 2017

Botswana/33 participants de : Angola, Botswana, Eswatini, Gambie, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Seychelles, Zanzibar, Zambie, Zimbabwe, ARIPO et OAPI

et la fiabilité des processus en matière de propriété intellectuelle en rendant tous les fichiers facilement accessibles en format numérique.

i) Renforcer les capacités des examinateurs de marques en ce qui concerne l'utilisation du système IPAS pour la recherche et l'examen; ii) faire connaître aux examinateurs les outils et les services de l'OMPI qui existent pour l'examen des marques; iii) sensibiliser les examinateurs au rôle et à la responsabilité d'un office de propriété intellectuelle dans le système de Madrid en ce qui concerne le traitement des demandes internationales, des désignations et des diverses notifications à l'OMPI sur l'étendue de la protection (utilisation de formulaires types); et iv) souligner et rappeler le rôle et la contribution des examinateurs en ce qui concerne l'automatisation et l'optimisation des processus en matière de propriété intellectuelle.

Contributions des donateurs et dépenses

Fonds de dépôt au 31 décembre 2017 (en francs suisses)

Japon (propriété industrielle/Afrique PMA)		
Solde au début de 2017		1 562 669
Recettes		
Fonds reçus	1 600 000	
Différence de change	52	
Recettes totales :		1 600 052
Dépenses		
Postes	235 261	
Fonctionnaires temporaires	56 935	
Bourses	173 837	
Missions de fonctionnaires	53 920	
Voyages des tiers	380 161	
Conférences	26 857	
Services contractuels de personnes	22 961	
Autres services contractuels	426 792	
Fournitures	1 691	
Frais administratifs	177 342	
Dépenses totales :		(1 555 757)
Fonds disponibles à fin 2017		1 606 964

Mexique

III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement national

Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Manifestation promotionnelle dans le cadre des assemblées de 2017 : "Dessins et modèles mexicains contemporains avec une vision vers l'avenir"	5 octobre 2017	Mexique/tous	Montrer l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les dessins et modèles mexicains contemporains.

Contributions des donateurs et dépenses

Fonds de dépôt au 31 décembre 2017 (en francs suisses)

Mexique	
Solde au début de 2017	215 439
Recettes	
Recettes totales :	-
Dépenses	
Frais de représentation et autres frais de fonctionnement	34 000
Frais administratifs	2 380
Dépenses totales :	(36 380)
Fonds disponibles à fin 2017	179 059

République de Corée (promotion du respect du droit d'auteur et des droits connexes)

Résultat	III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition		
Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Atelier interrégional sur l'application du droit d'auteur organisé conjointement par l'OMPI, le Ministère de la culture, des sports et du tourisme (MCST) et l'Agence coréenne chargée de la protection du droit d'auteur (KCOPA)	18 – 21 septembre 2017	République de Corée/18 participants de : Chine, Indonésie, Jordanie, Mexique, Népal, Panama, Philippines, Thaïlande et Viet Nam	i) Prendre la mesure de la valeur de la protection et de l'application du droit d'auteur et des droits connexes en ce qui concerne le développement social, économique et culturel des pays participants; ii) dispenser une formation élémentaire sur les mesures de réparation et les mesures d'application du droit d'auteur et des droits connexes, en mettant l'accent sur l'environnement numérique; iii) débattre des questions d'actualité dans le domaine de la promotion de l'application du droit d'auteur et des droits connexes; et iv) envisager des stratégies nationales et transnationales de coopération efficace pour la promotion de l'application du droit d'auteur et des droits connexes.
Conférence internationale sur le droit d'auteur à l'occasion de l'Asia Song Festival	22 et 23 septembre 2017	République de Corée/18 participants de : Chine, Indonésie, Jordanie, Mexique, Népal, Panama, Philippines, Thaïlande et Viet Nam	Cette conférence a été organisée par l'Association coréenne de l'industrie du contenu musical (KMCIA), avec le concours du Ministère de la culture, des sports et du tourisme (MCST), l'OMPI et la ville de Busan, en vue de débattre des questions d'actualité dans le domaine de la promotion de l'application du droit d'auteur et des droits connexes et de faciliter le dialogue entre le gouvernement et le secteur privé.
Adaptation et traduction du matériel didactique élaboré conjointement par l'OMPI et le MCST sur le respect du droit d'auteur	1 ^{er} janvier – 22 juin 2017	All	Adaptation en français, en espagnol et en arabe du matériel pédagogique sur le droit d'auteur et les droits connexes qui existent en anglais (EN) en vue de favoriser l'application du droit d'auteur et des droits connexes dans les pays francophones, hispanophones et arabophones par la promotion d'une meilleure appréciation par le grand public, notamment les jeunes, du système du droit d'auteur et des droits connexes et de son application. Une brochure a été produite afin de faire connaître les outils de sensibilisation de l'OMPI sur le respect de la propriété intellectuelle.
Élaboration de l'Instrument de l'OMPI relatif à la conduite d'enquêtes auprès des consommateurs sur le respect de la propriété intellectuelle	1 ^{er} janvier – 30 août 2017	All	Aider les États membres de l'OMPI à évaluer les attitudes et comportements des consommateurs et les campagnes de communication destinées à promouvoir le respect de la propriété intellectuelle.

Contributions des donateurs et dépenses

Fonds de dépôt au 31 décembre 2017 (en francs suisses)

République de Corée (promotion du respect du droit d'auteur et des droits connexes)	
Solde au début de 2017	58 349
Recettes	
Fonds reçus	227 115
Recettes totales :	227 115
Dépenses	
Missions de fonctionnaires	13 391
Voyages des tiers	68 512
Conférences	1 266
Services contractuels de personnes	9 514
Frais de représentation et autres frais de fonctionnement	1 066
Frais administratifs	4 687
Dépenses totales :	(98 435)
Fonds disponibles à fin 2017	187 029

République de Corée (droit d'auteur)²²⁷

Résultat	III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition		
Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Élaboration de matériel de sensibilisation au droit d'auteur : "Le b.a.-ba du droit d'auteur en classe"	1 ^{er} janvier – 30 novembre 2017	Tous	Faire connaître le droit d'auteur et accroître la compréhension du droit d'auteur et des droits connexes chez les jeunes au moyen de matériel éducatif de base.
Projet du Consortium pour des livres accessibles (ABC)	1 ^{er} janvier – 30 juillet 2017	Inde	i) Mettre fin à la pénurie d'ouvrages destinés aux élèves du secondaire ayant des difficultés de lecture des textes imprimés dans l'Uttar Pradesh, le Pendjab et le Rajasthan (Inde ²²⁸); et ii) renforcer les capacités des éditeurs officiels de manuels scolaires afin que les futurs manuels soient conçus pour être accessibles.
Aide à la création d'organisations de gestion collective dans les pays en développement pour la promotion de la créativité et de la prospérité culturelle	1 ^{er} juillet – décembre 2017 (en cours)	République de Corée/Cambodge, Myanmar, Mongolie	i) Aider à la création ou au renforcement des organisations de gestion collective dans un cadre efficace de gestion du droit d'auteur; et ii) protéger le droit d'auteur et les droits connexes, afin de promouvoir le développement culturel et économique.
Atelier sous-régional sur le droit d'auteur et les industries de la création	28 et 29 novembre 2017	Philippines/4 participants de : Chine, Indonésie, Malaisie, Viet Nam et 50 participants locaux	i) Partager des informations et des données d'expérience sur la gestion du droit d'auteur dans les jeux vidéo dans les pays participants; et ii) chercher des activités rémunératrices fondées sur l'exploitation du droit d'auteur et des droits connexes pour les développeurs et les éditeurs de jeux.
Résultat	IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices et les autres institutions de propriété intellectuelle pour fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et de rationaliser l'administration de la propriété intellectuelle		
Élaboration de la publication de l'OMPI intitulée "Du papier aux	1 ^{er} janvier – 31 décembre 2017	Tous	Fournir aux petits et moyens éditeurs des pays en développement un outil pratique pour la gestion du droit d'auteur dans l'environnement numérique.

²²⁷

Oltre les activités énumérées, une réunion d'évaluation et de planification a également été organisée.

²²⁸

131 manuels en anglais, en hindi et en pendjabi pour les niveaux 9 à 12 du secondaire ont été produits dans trois États.

plateformes : édition, propriété intellectuelle et révolution numérique"

Séminaire interrégional sur les enjeux émergents du droit d'auteur et les besoins en matière de mise à jour des connaissances et des capacités institutionnelles	10 – 12 avril 2017	République de Corée/27 participants de : Argentine, Cambodge, Chine, Colombie, Costa Rica, Îles Cook, Indonésie, Liban, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Thaïlande, Tunisie et Zambie	i) Mettre à jour les connaissances et procéder à un partage de données d'expérience en ce qui concerne le renforcement des capacités dans le domaine du droit d'auteur; ii) procéder à un échange de points de vue et de méthodologies quant aux divers programmes de renforcement des capacités dans le domaine du droit d'auteur; et iii) débattre des moyens qui permettraient d'améliorer ces programmes aux niveaux national, régional et international.
Atelier sous-régional sur la coopération en matière de droit d'auteur et de droits connexes	21 et 22 juin 2017	Chine/12 participants de : Chine, Fédération de Russie, Mongolie et République de Corée	i) Partager des informations et des données d'expérience entre pays participants en ce qui concerne la mise en place du système de droit d'auteur; et ii) chercher d'autres possibilités de renforcement de la coopération entre ces pays dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes.
Visite d'étude dans des organismes œuvrant dans le domaine du droit d'auteur	30 octobre – 3 novembre 2017	République de Corée/19 participants de : Bahreïn, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Costa Rica, Équateur, Ghana, Indonésie, Jamaïque, Kenya, Malaisie, Malawi, Mongolie, Namibie, Pakistan, Paraguay, République démocratique populaire lao, Sao Tomé-et-Principe et Thaïlande	i) Échanger sur la pratique et l'expérience de la République de Corée dans l'administration du droit d'auteur et des droits connexes; ii) renforcer les capacités en ce qui concerne la formulation de politiques sur le droit d'auteur; moderniser les cadres législatifs et administratifs; et iii) améliorer le fonctionnement des organismes de gestion du droit d'auteur des pays respectifs

Contributions des donateurs et dépenses

Fonds de dépôt au 31 décembre 2017 (en francs suisses)

République de Corée (droit d'auteur)		
Solde au début de 2017		503 667
Recettes		
Fonds reçus	685 689	
Différence de change	19	
Recettes totales :		685 708
Dépenses		
Fonctionnaires temporaires	65 413	
Missions de fonctionnaires	44 498	
Voyages des tiers	234 014	
Conférences	31 710	
Publications	(31)	
Services contractuels de personnes	13 426	
Autres services contractuels	37 881	
Fournitures	406	
Dépenses totales :		(427 317)
Fonds disponibles à fin 2017		762 058

République de Corée (propriété industrielle)²²⁹

Résultat			
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés			
Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Mission d'experts sur les stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle aux Philippines et en République de Corée	30 mai 2017 24 – 26 octobre 2017	Philippines République de Corée	i) Moderniser les systèmes de gestion et rationaliser les procédures administratives dans les offices de propriété intellectuelle; ii) renforcer les capacités aux fins de l'administration et de l'utilisation efficaces du système de la propriété intellectuelle; iii) améliorer la compréhension des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle et en promouvoir l'utilisation; et iv) contribuer à l'élaboration de cadres politiques et réglementaires appropriés dans le domaine de la propriété intellectuelle.
Résultat			
III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux			
Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Conférence régionale à l'intention des universités et des instituts de recherche sur la création d'un cadre de propriété intellectuelle propice au développement, à la gestion et à la commercialisation de la technologie -Phase I	21 – 23 juin 2017	Malaisie, Philippines, République de Corée, Sri Lanka, Thaïlande	Associer la haute direction des universités et des instituts de recherche à une discussion sur un cadre de propriété intellectuelle propice au développement, à la gestion et à la commercialisation de la technologie
Résultat			
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition			
Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Production de nouveaux sujets ("dessins et modèles industriels" et "protection de la propriété intellectuelle") dans les films d'animation Pororo	Janvier – décembre 2017 (en cours) ²³⁰	République de Corée/tous	i) Fournir du matériel convivial sur la propriété intellectuelle à des non-spécialistes de la propriété intellectuelle; ii) augmenter l'intérêt du public sur des sujets de propriété intellectuelle; iii) aider les écoles et autres établissements éducatifs à élaborer des cours favorisant la créativité; et iv) fournir aux utilisateurs de la propriété intellectuelle une meilleure accessibilité au matériel relatif à la propriété intellectuelle dans les langues locales.
Production d'un outil informatique ludo-éducatif "Invention City" (CD et cahier d'exercices)	Janvier – juin 2017 ²³¹	République de Corée/tous	i) Mettre à la disposition du public, notamment des jeunes, un outil simple et ludique afin qu'ils s'intéressent aux questions de propriété intellectuelle; ii) sensibiliser de manière efficace et durable les États membres de l'OMPI aux questions de propriété intellectuelle; et iii) proposer aux personnes rompues aux appareils numériques (la génération numérique) une méthode appropriée d'apprentissage dans le domaine de la propriété intellectuelle.
Production de versions doublées de films d'animation Pororo sur DVD (CD) et Guide (manuel) en arabe	Janvier – avril 2017 ²³²	République de Corée/tous	i) Fournir du matériel convivial sur la propriété intellectuelle à des non-spécialistes de la propriété intellectuelle; ii) augmenter l'intérêt du public sur des sujets de propriété intellectuelle; iii) aider les écoles et autres établissements éducatifs à élaborer des cours favorisant la créativité; et iv) fournir aux utilisateurs de la propriété intellectuelle une meilleure accessibilité au matériel relatif à la propriété intellectuelle dans les langues locales.
Conférence des chefs des offices de propriété intellectuelle (HIPOC) – phase V	12 – 14 avril 2017	République de Corée/Afghanistan, Bangladesh, Cambodge, Inde, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Pakistan, Philippines, République démocratique populaire lao, République islamique d'Iran, Sri Lanka, Viet Nam	i) S'appuyer sur les résultats des précédentes réunions de l'HIPOC en 2015 et 2016; ii) fournir une plateforme d'apprentissage au niveau de la direction, en soulignant les services de propriété intellectuelle axés sur le client; et iii) tenir dûment compte du point de vue des utilisateurs finaux et des parties prenantes de la propriété intellectuelle pour assurer la direction efficace des offices de propriété intellectuelle.

²²⁹ Outre les activités énumérées, une réunion d'évaluation et de planification a également été organisée.

²³⁰ Suite de l'activité menée en 2016.

²³¹ Suite de l'activité menée en 2016.

²³² Suite de l'activité menée en 2016.

Conférence régionale à l'intention des États insulaires du Pacifique – Création d'un environnement propice à la propriété intellectuelle pour donner une valeur ajoutée aux produits locaux au moyen des marques et des dessins et modèles ("Groupe de marques et de dessins et modèles")	24 – 27 avril 2017	Îles Cook/États fédérés de Micronésie, Fidji, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu	i) Sensibiliser les offices de propriété intellectuelle de la région au monde de la propriété intellectuelle et leur dispenser un enseignement visant à améliorer leur compréhension de la propriété intellectuelle et du développement; ii) passer en revue la stratégie de mise en œuvre de l'assistance technique de l'OMPI en mettant l'accent sur la durabilité; iii) fournir une plateforme pour les offices de propriété intellectuelle, pour l'échange de vues et l'apprentissage; et iv) faciliter la coopération Sud-Sud entre les offices de propriété intellectuelle de la région.
Projet sur les semences : programme international d'éducation sur les idées, les inventions, l'innovation et la propriété intellectuelle	22 – 26 mai 2017	République de Corée/Mongolie, Pakistan, Philippines, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République islamique d'Iran, Samoa	i) Permettre aux participants de mieux appréhender le processus d'innovation, la protection des inventions et la gestion des droits de propriété intellectuelle; et ii) partager une méthode d'enseignement élaborée par la République de Corée.

Résultat **IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité**

Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Projet sur l'utilisation de la propriété intellectuelle aux fins de développement et d'utilisation de technologies appropriées	24 – 26 avril 2017 ²³³	Mongolie	Encourager et récompenser les meilleures inventions de technologies agricoles, que les communautés locales pourraient exploiter de manière simple et économique pour satisfaire leurs besoins, et qui contribueraient ainsi au développement durable des communautés locales. L'utilisation efficace d'informations relatives aux brevets lors de la conception des solutions élaborées a été un élément clé du concours.
Concours final et cérémonie de remise des prix et atelier final			
Réunions consultatives, atelier d'orientation	27 février – 7 mars 2017	Costa Rica, El Salvador, Panama, République dominicaine	
Atelier sur la recherche détaillée en matière de brevets	29 mai – 27 juin 2017		
Concours final et cérémonie de remise des prix et atelier final	8 novembre – 6 décembre 2017		
Étude et évaluation des concours de technologies appropriées	Janvier – février 2017 ²³⁴	République de Corée	i) Créer des structures et des mécanismes d'habilitation pour le concours de technologies appropriées; ii) faire du concours de technologies appropriées une initiative durable à long terme; et iii) rechercher de nouvelles méthodologies qui permettraient de tirer un avantage maximal et de réduire le risque de ne pas atteindre le résultat souhaité.

Résultat **VI.2 Coopération et coordination systématiques, efficaces et transparentes entre les travaux de l'OMPI et ceux d'autres organisations internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle**

Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Étude sur une comparaison internationale des stratégies en matière d'atteintes aux marques en ligne	Mars 2017 – décembre 2017	Tous	i) Faire le point sur les différentes stratégies actuellement adoptées dans le monde pour faire respecter le droit d'auteur dans l'environnement en ligne; et ii) améliorer la compréhension des différents cadres juridiques et autres créés pour lutter contre les atteintes à la propriété intellectuelle commises en ligne dans les États membres.

²³³ Suite de l'activité menée en 2016.

²³⁴ Suite de l'activité menée en 2016.

Contributions des donateurs et dépenses

Fonds de dépôt au 31 décembre 2017 (en francs suisses)

République de Corée (propriété industrielle)	
Solde au début de 2017	1 200 454
Recettes	
Fonds reçus	633 386
Différence de change	296
Recettes totales :	633 682
Dépenses	
Postes	49 608
Fonctionnaires temporaires	35 946
Missions de fonctionnaires	84 726
Voyages des tiers	196 836
Conférences	14 006
Services contractuels de personnes	49 569
Autres services contractuels	253 000
Dépenses totales :	(683 690)
Fonds disponibles à fin 2017	1 150 445

République de Corée (enseignement de la propriété intellectuelle)

Résultat	III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition		
Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Participation au programme de maîtrise en droit de l'OMPI – Queensland University of Technology (QUT)	2 février – 27 octobre 2017	Australie/3 participants de : Inde, Indonésie, Thaïlande et 3 participants de République de Corée	Dispenser un enseignement supérieur aux experts de la propriété intellectuelle, y compris aux fonctionnaires nationaux, pour renforcer leurs capacités d'administration des droits de propriété intellectuelle, ainsi que pour accroître leur utilisation de la propriété intellectuelle aux fins de promotion de l'innovation, par le biais de la maîtrise en droit de la propriété intellectuelle de l'OMPI QUT.
Participation au programme de cours d'été OMPI-République de Corée	10 – 21 juillet 2017	République de Corée/12 participants de : Bangladesh, Cambodge, Cameroun, Fédération de Russie, Inde, Namibie, Pologne, Viet Nam, Zambie et Zimbabwe	Permettre aux étudiants titulaires d'un diplôme de deuxième ou de troisième cycle universitaire et aux jeunes cadres d'approfondir leurs connaissances sur chaque domaine de la propriété intellectuelle et sur le rôle du système de la propriété intellectuelle par le biais de conférences, d'études de cas, d'exercices et de discussions de groupe.
Cours internationaux de perfectionnement fondé sur IP Panorama et le Cours sur la gestion de la propriété intellectuelle (DL-450) de l'Académie de l'OMPI	Avril – novembre 2017	République de Corée/824 participants au programme d'enseignement à distance d'IP Panorama et 17 participants de 15 pays au séminaire de formation international en direct	Donner aux participants qui ont peu de moyens la possibilité d'accéder aux programmes d'enseignement de la propriété intellectuelle afin d'approfondir leurs connaissances en ce qui concerne la gestion de la propriété intellectuelle dans une langue spécifique.
Certificat de connaissances générales sur la propriété intellectuelle fondé sur IP IGNITE et le Cours général de propriété intellectuelle (DL-101)	Juin – décembre 2017	Émirats arabes unis, République de Corée/113 participants au programme d'enseignement à distance d'IP IGNITE et 40 participants de 27 pays au séminaire de formation international en direct	Fournir des connaissances générales sur la propriété intellectuelle à un public cible nécessitant une vision d'ensemble des éléments fondamentaux de la propriété intellectuelle dans les pays en développement.
Conférence sur la coopération internationale dans le domaine de la formation aux fins du renforcement des	11 avril 2017	République de Corée/environ 200 participants de pays d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Est et de la République de Corée	i) Examiner la question de la coopération internationale aux fins du renforcement des capacités en matière de propriété intellectuelle dans les pays en développement; et ii) fournir un appui aux experts mondiaux de la propriété intellectuelle pour traiter efficacement différentes questions de propriété intellectuelle au regard de la quatrième révolution

capacités en matière de propriété intellectuelle dans les pays en développement et de la promotion de la collaboration internationale en matière d'examen des brevets

industrielle.

Cours sur le droit et l'examen des brevets dispensé par l'OMPI et le KIPO	15 – 26 mai 2017	République de Corée/17 participants de : Algérie, Égypte, Gabon, Inde, Kenya, Mozambique, Oman, Ouganda, Pérou, République arabe syrienne, Roumanie, Serbie, Sri Lanka et Trinité-et-Tobago	i) Améliorer les connaissances des examinateurs de brevets en ce qui concerne les principes du droit des brevets et les procédures d'examen des demandes de brevet; ii) renforcer les compétences en matière d'examen des demandes de brevet; et iii) donner la possibilité d'échanger des vues sur des questions concernant la qualité de l'examen.
Atelier sur le Traité de coopération en matière de brevets	3 – 7 juillet 2017	République de Corée/16 participants de : Bhoutan, Inde, Malaisie, Oman, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande Turquie et Viet Nam	i) Améliorer les connaissances sur les brevets internationaux et le PCT; ii) renforcer les compétences en matière de recherche et d'examen selon le PCT; et iii) partager les données d'expérience de chaque pays dans des domaines concernant le PCT.
Cours sur le droit et l'examen des marques organisé par l'OMPI et le KIPO	13 – 21 novembre 2017	République de Corée/19 participants de : Bangladesh, Bélarus, Bhoutan, Géorgie, Indonésie, Lettonie, Liban, Nigéria, Oman, Ouzbékistan, Palestine, République de Moldova, République-Unie de Tanzanie et Zambie	i) Améliorer les connaissances des examinateurs de marques en ce qui concerne les principes du droit des marques et les procédures d'examen des demandes d'enregistrement de marques; ii) renforcer les compétences en matière d'examen des demandes d'enregistrement de marques; et iii) donner la possibilité d'échanger des vues sur des questions concernant la qualité de l'examen.

Contributions des donateurs et dépenses

Fonds de dépôt au 31 décembre 2017 (en francs suisses)

République de Corée (enseignement de la propriété intellectuelle)		
Solde au début de 2017		503 781
Recettes		
Fonds reçus	450 689	
Différence de change	55	
Recettes totales :		450 743
Dépenses		
Bourses	315 786	
Missions de fonctionnaires	24 884	
Voyages des tiers	46 028	
Conférences	29 969	
Frais administratifs	20 831	
Dépenses totales :		(437 497)
Fonds disponibles à fin 2017		517 027

Espagne

Résultat			
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition			
Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
OMPI/Agence espagnole pour la coopération internationale au développement (AECID)/Office espagnol des brevets et des marques (OEPM) : 16 ^e séminaire régional sur la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats et de procureurs des pays d'Amérique latine	14 – 17 novembre 2017	Colombie/tous les pays d'Amérique latine et Tribunal de la communauté andine	i) Fournir aux magistrats et aux procureurs œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle un forum de discussion; et ii) proposer des activités de formation et de partage d'informations dans le domaine des brevets, des marques, du droit d'auteur et de l'application des droits.
Résultat			
III.4 Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement, des PMA et des pays en transition			
Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
OMPI/OEPM/AECID : Atelier régional de formation des formateurs en matière de propriété industrielle et de rédaction des demandes de brevet	8 – 12 mai 2017 15 mai – 14 juillet 2017 ²³⁵	Uruguay/tous les pays d'Amérique latine	Renforcer les capacités en matière de rédaction de demandes de brevet dans la région Amérique latine.
Séminaire régional sur le PCT à l'intention des pays d'Amérique latine	5 – 7 juillet 2017	El Salvador/tous les pays d'Amérique latine	i) Tenir les offices nationaux informés des derniers faits nouveaux concernant le système du PCT; ii) partager des données d'expérience sur l'utilisation du PCT dans différents secteurs, en mettant l'accent sur l'utilisation du PCT par les PME.
OMPI/OEPM/AECID : cinquième séminaire régional sur l'utilisation des marques et des dessins et modèles industriels comme facteur d'innovation et atout des entreprises : l'innovation par l'artisanat	20 – 24 mars 2017	Guatemala/tous les pays d'Amérique latine	i) Faciliter et encourager l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle dans le secteur de l'artisanat en Amérique latine; et ii) dispenser une formation pratique et promouvoir l'échange de données d'expérience et de pratiques recommandées.
Projet de sensibilisation des adolescents à la propriété intellectuelle	Janvier – décembre 2017 (en cours)	Tous les pays hispanophones	Fournir des informations sur l'importance de la propriété intellectuelle aux jeunes.

²³⁵

Suite de l'activité menée en 2016.

Contributions des donateurs et dépenses

Fonds de dépôt au 31 décembre 2017 (en francs suisses)

Espagne	
Solde au début de 2017	92 056
Recettes	
Fonds reçus	180 076
Recettes totales :	180 076
Dépenses	
Voyages des tiers	99 296
Services contractuels de personnes	5 405
Frais administratifs	13 611
Dépenses totales :	(118 312)
Fonds disponibles à fin 2017	153 820

Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux – Mettre fin à la pénurie d'ouvrages destinés aux personnes handicapées

Résultat	III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition		
Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Formation pour les organisations représentant les aveugles et pour les éditeurs privés et publics sur la façon de créer des livres électroniques accessibles sous forme numérique	11 et 12 mars 2017; 20 – 22 avril 2017; 29 et 30 avril 2017; 15 – 17 mai 2017; 22 – 24 juin 2017	Inde (États de Gujarat, de Karnataka, de Haryana, de Jharkhand et de Maharashtra)	i) Sensibiliser les éditeurs publics et privés à la façon de rendre leurs publications plus accessibles aux déficients visuels; ii) donner la possibilité aux éditeurs de produire directement des livres accessibles pouvant être lus par des déficients visuels; et iii) donner des instructions aux organisations représentant les aveugles sur la façon de produire des livres selon la norme epub3, et proposer des améliorations pour que leurs flux de travail soient plus efficaces.
Formation à la production de documents en braille à partir de ressources en ligne	8 – 10 juin 2017	Inde	Indiquer aux imprimeries braille comment gagner du temps dans la production de documents en braille à partir de fichiers numériques disponibles en Inde auprès de Sugamya Pustakalaya (une bibliothèque nationale indienne pour les aveugles ou d'éditeurs.
Création d'un manuel de production de documents en braille à partir de ressources en ligne	30 juin 2017	Inde	Fournir aux imprimeries braille en Inde des informations sur la disponibilité de livres électronique en ligne qui pourraient être utilisés pour produire des documents en braille plus rapidement et plus efficacement. Ce manuel contenait des outils et des instructions détaillées pour convertir des fichiers numériques en documents braille prêts à l'emploi, c'est-à-dire des documents pouvant être imprimés sur une imprimante braille.
Appui technique pour le personnel des organisations partenaires chargées de la production de livres dans des formats accessibles	Janvier – 30 juin 2017 ²³⁶	Inde	Aider les imprimeurs braille et les organisations représentant les aveugles à mettre en pratique les acquis de la formation dans la production de documents dans des formats accessibles.

²³⁶

A débuté en 2016.

Contributions des donateurs et dépenses

Fonds de dépôt au 31 décembre 2017 (en francs suisses)

Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux – Mettre fin à la pénurie d'ouvrages destinés aux personnes handicapées			
Solde au début de 2017		45 184	
Recettes			
Recettes totales :			-
Dépenses			
Services communs du système des Nations Unies	41 100		
Frais administratifs	3 288		
Dépenses totales :		(44 388)	
Fonds disponibles à fin 2017			796

États-Unis d'Amérique (industries de la création)

III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Atelier national sur le thème "Comment gagner sa vie avec la musique"	27 – 28 avril 2017	Philippines	Fournir des conseils pratiques aux artistes interprètes ou exécutants sur la gestion du droit d'auteur dans le domaine de la musique.
Contribution au salon international de l'industrie musicale "NAMM (National Association of Music Merchants) 2017"	19 – 22 janvier 2017	États-Unis d'Amérique	Présenter les publications et les services de l'OMPI aux professionnels de la musique et organiser des tables rondes politiques dans le cadre du salon.
Enquête internationale sur la redevance au titre du droit d'auteur sur les œuvres textuelles et visuelles (droit et pratique)	Janvier 2017 ²³⁷	Tous	Fournir des informations actualisées sur les normes et les pratiques dans le monde en matière de redevance au titre du droit d'auteur sur les œuvres textuelles et visuelles.
Enquête internationale sur la redevance pour la copie privée (droit et pratique)	Janvier 2017 ²³⁸	Tous	Fournir des informations actualisées sur les normes et les pratiques dans le monde en matière de redevance pour la copie privée.

²³⁷ Suite de l'activité menée en 2016.

²³⁸ Suite de l'activité menée en 2016.

Contributions des donateurs et dépenses

Fonds de dépôt au 31 décembre 2017 (en francs suisses)

États-Unis d'Amérique (industries de la création)	
Solde au début de 2017	62 796
Recettes	
Différence de change	45
Recettes totales :	45
Dépenses	
Missions de fonctionnaires	11 351
Conférences	2 980
Services contractuels de personnes	996
Autres services contractuels	20 000
Frais administratifs	4 587
Dépenses totales :	(39 913)
Fonds disponibles à fin 2017	22 929

Uruguay

IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices et les autres institutions de propriété intellectuelle pour fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et de rationaliser l'administration de la propriété intellectuelle

Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Modernisation des systèmes informatiques à la Dirección Nacional de Propiedad Industrial (DNPI)	1 ^{er} janvier – 14 avril 2017 ²³⁹	Uruguay/DNPI	Améliorer les systèmes informatiques de la DNPI, avec notamment : i) un site Internet permettant au public d'accéder aux bases de données sur les brevets et les marques; ii) la conception de systèmes informatiques; iii) le développement d'une interface pour la publication d'informations; et iv) le développement et la mise en place de plateformes en ligne dédiées au dépôt électronique de brevets et de marques.

Contributions des donateurs et dépenses

Fonds de dépôt au 31 décembre 2017 (en francs suisses)

Uruguay	
Solde au début de 2017	127 950
Recettes	
Recettes totales :	–
Dépenses	
Services contractuels de personnes	14 596
Dépenses totales :	(14 596)
Fonds disponibles à fin 2017	113 354

²³⁹ Suite de l'activité menée en 2016.

ANNEXE XI Rapport 2017 sur la performance des projets financés par les réserves

Introduction

Dans le cadre des efforts visant à simplifier les rapports à l'échelle de l'Organisation, les rapports sur la performance des projets financés par les réserves mis en œuvre en 2017 sont joints pour la première fois en annexe du Rapport 2016-2017 sur la performance de l'OMPI, au lieu de n'inclure que les rapports sur les projets relevant du plan-cadre d'équipement (PCE).

Ce rapport présente aux États membres un aperçu des progrès accomplis, des étapes franchies et des taux d'utilisation des ressources durant la période allant de janvier à décembre 2017 au titre des projets suivants :

- a) Projets dans le domaine des TIC
 - i) Renforcement de la sécurité : cryptage des données et gestion des utilisateurs
 - ii) Mise en œuvre du système de gestion des contenus de l'Organisation
- b) Projets liés aux bâtiments
 - iii) Rénovation des façades et de la climatisation du bâtiment PCT
 - iv) Bâtiment Arpad Bogsch – phase 1 de la rénovation du sous-sol (redimensionnement du centre informatique et rénovation de l'imprimerie)
- c) Projets liés à la sécurité et à la sûreté
 - v) Mesures de sécurité et de protection anti-incendie
- d) Autres projets financés par les réserves
 - vi) Mise en œuvre d'un système ERP intégré et global
 - vii) Base de données sur les produits et services du système de Madrid (MGS)

Projets financés par les réserves au 31 décembre 2017

(en milliers de francs suisses)

	Budget des projets ¹				Dépenses						Solde		Utilisation du projet en %
	Budget initial	Révisions ¹	Crédit supplémentaire octobre 2014	Budget révisé	Dépenses jusqu'à fin 2015	Ajustements ² jusqu'à fin 2015	Dépenses 2016	Dépenses 2017	Dépenses 2016-2017	Total des dépenses	Montant	%	
Projets en cours													
Renforcement de la sécurité : cryptage des données et gestion des utilisateurs (PCE 1)	700	-	-	700	-	-	129	91	221	221	479	68%	32%
mise en œuvre du système de gestion des contenus de l'Organisation (PCE 2)	2 068	-	-	2 068	75	-	449	814	1 263	1 338	730	35%	65%
Rénovation des façades et de la climatisation du bâtiment PCT (PCE 3)	6 000	-	-	6 000	84	-	353	627	980	1 064	4 936	82%	18%
Bâtiment Arpad Bogsch – phase 1 de la rénovation du sous-sol (redimensionnement du Centre de données et rénovation de l'imprimerie) (PCE 5)	960	-	-	960	5	-	240	547	788	793	167	17%	83%
Mesures de sécurité et de protection anti-incendie (PCE 7)	400	-	-	400	123	-	67	142	210	332	68	17%	83%
Mise en œuvre d'un système intégré et global de planification des ressources de l'Organisation (ERP)	25 341	-	-	25 341	16 257	-	1 852	2 768	4 620	20 876	4 465	18%	82%
Base de données des produits et services du système de Madrid	1 200	-	-	1 200	1 093	-	24	7	30	1 124	76	6%	94%
Sous-total	36 669	-	-	36 669	17 636	-	3 115	4 996	8 111	25 747	10 922	30%	70%
Projets achevés													
Modernisation du système MAPS :													
Phase I	3 569	(292)	-	3 277	3 277	-	-	-	-	3 277	-	0%	100%
Phases II et III (fusionnées)	10 235	292	-	10 527	9 784	-	742	-	742	10 527	-	0%	100%
<i>Total, Modernisation du système MAPS</i>	<i>13 804</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>13 804</i>	<i>13 062</i>	<i>-</i>	<i>742</i>	<i>-</i>	<i>742</i>	<i>13 804</i>	<i>-</i>	<i>0%</i>	<i>100%</i>
Projet d'investissement dans les TIC	5 180	-	-	5 180	4 619	-	386	-	386	5 005	175	3%	97%

(en milliers de francs suisses)

	Budget des projets ¹				Dépenses						Solde		Utilisation du projet en %
	Budget initial	Révisions ¹	Crédit supplémentaire octobre 2014	Budget révisé	Dépenses jusqu'à fin 2015	Ajustements ² jusqu'à fin 2015	Dépenses 2016	Dépenses 2017	Dépenses 2016-2017	Total des dépenses	Montant	%	
Installation du système de refroidissement au moyen de l'eau du lac Léman (projet réseau du lac) pour les bâtiments AB et PCT (PCE 4)	750	-	-	750	263	-	-	-	-	263	487	65%	35%
Bâtiment Arpad Bogsch – remplacement de certaines fenêtres (PCE 6)	300	-	-	300	47	-	47	-	47	94	206	69%	31%
Nouvelle Construction ³⁻⁴	161 743	(4 500)	400	157 643	158 764	(1 412)	93	-	93	157 445	-	0%	100%
Nouvelle salle de conférence (y compris le projet architectural et technique) ⁴⁻⁵	68 200	4 500	2 500	75 200	75 627	(1 809)	294	-	294	74 112	-	0%	99%
Sous-total	249 977	-	2 900	252 877	252 381	(3 221)	1 562	-	1 562	250 722	868	0%	99%
TOTAL	286 646	-	2 900	289 546	270 018	(3 221)	4 677	4 996	9 673	276 470	11 790	4%	95%

Note : les dépenses indiquées pour 2016-2017 sont en montants réels avant ajustements IPSAS.

¹ Les budgets des projets font référence à l'ensemble des enveloppes des projets qui peuvent être financées à partir de différentes sources, telles que les réserves et les prêts bancaires.

² Cela reflète l'autorisation donnée par les États membres d'utiliser pour le projet d'une nouvelle salle de conférence le montant de 4,5 millions de francs suisses "restant disponible au titre du budget", approuvé pour le financement du nouveau projet de construction. Cela reflète également l'ajustement du budget du projet de modernisation du système MAPS.

³ Ces ajustements sont en rapport soit avec l'annulation des engagements non réglés comptabilisés par la suite au titre de recettes accessoires ou de déficits dans les déclarations finales soumises par les fournisseurs, également comptabilisées au titre de recettes accessoires.

⁴ Le solde restant au titre de ces projets était précédemment réaffecté aux excédents accumulés.

⁵ Une provision additionnelle d'un montant maximal de 3,5 millions de francs suisses au titre du budget ordinaire pour 2014-2015 a été approuvée à titre exceptionnel par les assemblées des États membres de l'OMPI en octobre 2015 pour les dépenses liées à l'achèvement et la clôture du projet de nouvelle salle de conférence (document A/55/13). Les dépenses afférentes à cette provision additionnelle ont été déclarées en 2015 au titre du budget ordinaire.

Projets dans le domaine des TIC

PROJET 1 RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ : CRYPTAGE DES DONNÉES ET GESTION DES UTILISATEURS

Chef de projet M. R. Lane

Résultat escompté : *IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes*

Objectifs, portée et approche – Généralités

Ce projet vise trois objectifs principaux : protection des données essentielles, possibilité de recourir à des options de sous-traitance plus économiques et gestion centralisée des droits d'accès.

L'OMPI a déjà pris des mesures variées pour protéger ses informations confidentielles. Ces mesures comprennent les mécanismes traditionnels de défense périphérique, la sécurité informatique et la gestion des événements et la détection et la prévention des intrusions, entre autres. Toutefois, compte tenu de la sophistication croissante des menaces, les pratiques recommandées en matière de sécurité informatique mettent désormais aussi l'accent sur la protection directe des sources.

Par ailleurs, l'accès à des ressources externes plus économiques est une nécessité dans le monde actuel de la gestion informatique, qui suppose, d'une part, des compétences diversifiées et susceptibles d'évoluer rapidement et, d'autre part, la capacité de mobiliser rapidement des ressources humaines en fonction de l'évolution des priorités opérationnelles. Cela étant, la diversification des options en matière de sous-traitance accroît la vulnérabilité de l'information.

Les technologies de cryptage des données sont un moyen de relever ces deux défis. Elles complètent les autres mesures de sécurité informatique en assurant le cryptage des données à la source. Elles offrent également davantage de souplesse pour le choix de prestataires plus économiques en préservant le contrôle du cryptage tout en permettant aux prestataires extérieurs de remplir leurs fonctions d'appui.

La gestion des droits d'accès s'inscrit en complément des investissements consentis par l'Organisation dans les solutions de cryptage des données. Traditionnellement, la gestion des droits d'accès se concentre sur les systèmes. En d'autres termes, à l'intérieur d'un système donné, on doit savoir qui a accès à quoi. Ce mécanisme peut être efficace lorsque le nombre d'utilisateurs et d'applications logicielles est relativement restreint.

Toutefois, alors que l'OMPI continue de renforcer ses services en ligne, le nombre d'utilisateurs devrait augmenter régulièrement dans les années à venir. Il convient d'investir dans des solutions axant la gestion des droits d'accès sur les utilisateurs. En d'autres termes, on doit savoir exactement de quels droits d'accès jouit un utilisateur donné dans tout l'éventail des systèmes.

À terme, la technologie pourrait permettre de gérer les droits d'accès en fonction du rôle des utilisateurs dans un système ou une série de systèmes complexes, tels que l'ERP. Pour l'heure, il est difficile de prévoir quand et comment ces technologies évolueront. En conséquence, cet aspect n'a pas été pris en considération dans le présent projet.

Aperçu des progrès réalisés en 2017 (principales étapes)

En 2017, les progrès suivants ont été accomplis :

- En ce qui concerne la feuille de route définie en 2016 du système d'identification et de gestion des accès ainsi que de cryptage, les travaux ont avancé avec l'élaboration d'architectures de référence pour identifier et uniformiser les modèles d'habilitation dans deux secteurs d'activité essentiels :
 - i. e-PCT : gestion des droits des utilisateurs et le rôle des utilisateurs externes dans le système de dépôt électronique; et
 - ii. Système d'informations financières PeopleSoft : les rôles internes et la ségrégation des droits d'accès dans l'environnement ERP.
- La mise en œuvre de la solution de gestion des accès a été repoussée en raison du retard dans le recrutement d'un architecte principal de la sécurité informatique et suite à la décision interne d'adopter progressivement l'informatique en nuage, il a fallu adapter la feuille de route du système d'identification et de gestion des accès ainsi

que de cryptage et les architectures de référence pour les environnements en nuage publics. Le calendrier du projet et la concrétisation des avantages escomptés ont été modifiés en conséquence.

Concrétisation des avantages

Avantages obtenus en 2017	Avantages escomptés en 2018
La normalisation des architectures de sécurité de référence du système d'identification et de gestion des accès ainsi que de cryptage a été réalisée pour des systèmes et applications limités qui ont réutilisé ces architectures en tant que norme.	La normalisation et la réutilisation des architectures de sécurité de référence du système d'identification et de gestion des accès ainsi que de cryptage dans l'ensemble des systèmes et applications essentiels de l'OMPI. L'amélioration de la protection des données sensibles contre l'accès ou la diffusion non autorisés.

Utilisation des ressources

Utilisation du budget du projet au 31 décembre 2017 (en francs suisses)

Nom du projet	Budget du projet	Dépenses à ce jour	Utilisation du budget	Taux d'avancement de la mise en œuvre du projet
Renforcement de la sécurité : cryptage des données et gestion des utilisateurs	700 000	220 800	31,5%	30%

Utilisation du budget du projet au 31 décembre 2017 (par étape) (en francs suisses)

Étape principale	Budget du projet	Dépenses à ce jour	Utilisation du budget	Taux d'avancement de la mise en œuvre du projet
Évaluation de l'état actuel et élaboration des architectures de sécurité de référence du système d'identification et de gestion des accès ainsi que de cryptage, et de la feuille de route relative à la stratégie et la mise en œuvre.	130 000	129 400	99,5%	100%
Élaboration des modèles d'autorisation de deux importantes applications métiers conformes aux architectures de sécurité de référence du système d'identification et de gestion des accès ainsi que de cryptage.	95 000	91 400	96,2%	100%
Achat et intégration de la solution de gestion des accès	375 000	-	-	-
Solution interne d'infrastructure à clé publique (ICP)	100 000	-	-	-
Total	700 000	220 800	31,5%	30%

Utilisation du budget du projet au 31 décembre 2017 (par catégorie de dépenses) (en francs suisses)

Catégorie de dépenses	Budget du projet	Dépenses à ce jour	Utilisation du budget
Services contractuels de personnes	225 000	220 800	98,1%
Solution de gestion des accès et de cryptage, matériel et support	325 000	-	-
Services contractuels	150 000	-	-
Total	700 000	220 800	31,5%

Risque

Risque	Atténuation	Observations
Absence du budget nécessaire pour la mise en œuvre de la feuille de route pour la gestion de l'identité et des accès ainsi que pour le cryptage.	Classement par ordre de priorité des éléments à haut risque de la feuille de route pour la gestion de l'identité et des accès.	Les coûts associés au projet original ne tenaient pas compte de l'environnement en nuage, des systèmes GIP et PCT RSP, ni des autres changements qui se sont produits depuis 2013-2014.
La stratégie cloud-first aura une incidence sur le choix des méthodes de cryptage et d'identification et pourrait nécessiter plusieurs approches. Elle pourrait également entraîner des retards en raison de l'interdépendance des projets.	Des architectures de sécurité de l'information transversales et des modèles de conception sont en cours d'élaboration et les exigences en matière de sécurité sont prises en compte dans toutes les décisions relatives à la mise en œuvre de l'informatique en nuage. La gouvernance en matière de sécurité et d'assurance informatique est utilisée pour établir les dépendances bidirectionnelles et fournir un cadre décisionnel.	Impact potentiel sur le calendrier, notamment pour éviter les activités qui feraient double emploi et au cas où plusieurs volets de travail seraient nécessaires.

Calendrier du projet par étape

Étape principale	2015				2016				2017				2018			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Évaluation de l'état actuel, architecture de référence et feuille de route de la mise en œuvre				X	X	X	X									
Établir les modèles d'autorisation de deux importantes applications métiers conformes aux architectures de sécurité de référence du système d'identification et de gestion des accès ainsi que de cryptage.								X	X	X	X					
Achat et intégration de la solution de gestion des accès													X	X	X	X
Solution interne d'infrastructure à clé publique (ICP)													X	X	X	X

Projets dans le domaine des TIC

PROJET 2 MISE EN ŒUVRE DU SYSTÈME DE GESTION DES CONTENUS DE L'ORGANISATION

Chef de projet M. G. Beaver

Résultat escompté : *IX.2 Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets*

Objectifs, portée et approche – Généralités

Ce projet vise à établir un répertoire central pour stocker les documents de l'Organisation. Cela permettra aux utilisateurs de travailler ensemble (collaborer) à la création des documents et de rechercher et trouver plus facilement l'information, ainsi que de faire le lien entre les documents et les transactions consignées dans le système ERP, selon que de besoin.

Lors de la phase de planification du projet relatif au système de gestion des contenus de l'Organisation, des modifications ont été proposées quant à l'approche et la portée tout en maintenant les objectifs initiaux. Ces modifications de l'approche et de la portée permettent de continuer à accroître les chances de réussite des changements organisationnels et des éléments de mise en œuvre technique du système de gestion des contenus de l'Organisation. L'approche révisée se fonde sur une mise en œuvre progressive avec un certain nombre de "gains prometteurs" (détaillées par la suite), où les avantages pour l'Organisation seront réalisés par des secteurs organisationnels spécifiques, grâce à l'automatisation d'un certain nombre de leurs processus axés sur les documents, avant le déploiement du système de gestion des contenus au niveau de l'Organisation.

Les objectifs du système de gestion des contenus sont les suivants :

- la mise en œuvre d'un système à l'échelle de l'Organisation pour le stockage, la récupération et la gestion des documents, dossiers et archives de l'OMPI (l'application du système de gestion des contenus);
- la mise en œuvre de configurations spécifiques aux processus du système de gestion des contenus à l'intérieur même de l'application du système de gestion des contenus en vue de soutenir les processus de l'Organisation riches en contenus. Ces processus peuvent être spécifiques à un secteur ou concerner l'ensemble de l'Organisation;
- l'intégration, le cas échéant, avec les sous-composantes du système de planification des ressources, afin de permettre l'association du contenu d'appui (figurant dans le système de gestion des contenus) avec les dossiers relatifs aux transactions (figurant dans le système de planification des ressources) lorsque les processus organisationnels mis en œuvre dans le système de planification des ressources l'exigent;
- l'application du système de gestion des contenus et l'infrastructure d'appui seront hébergées et gérées de manière à répondre aux objectifs de disponibilité et de sécurité des services d'un tel système en fonction de leur importance pour l'Organisation;
- la mise en œuvre des éléments relatifs aux dossiers et archives de l'application du système de gestion des contenus et des processus d'appui seront conformes à la politique de gestion des documents et d'archivage des dossiers de l'OMPI mise à jour;
- les utilisateurs finaux seront formés à l'utilisation du système, ainsi qu'aux processus et procédures (processus du système de gestion des contenus);
- le système mettra en œuvre des contrôles de sécurité suffisants pour assurer la conformité avec la politique en matière de sécurité informatique de l'OMPI; et
- la conception, l'acquisition de licence, la mise en œuvre, la configuration de base, les configurations spécifiques aux différents "gains prometteurs" du projet, les capacités du système de gestion des contenus à l'échelle de l'Organisation tout entière, la formation des utilisateurs à la transition de l'application du système de gestion des contenus seront délivrées dans les limites du budget affecté au projet au titre du Plan-cadre d'équipement (voir le document WO/PBC/21/18 du 31 juillet 2013).

Le projet sera divisé en un certain nombre de phases ou de sous-projets, chacun(e) apportant un ensemble d'avantages opérationnels dans un ou plusieurs domaines. Chaque sous-projet comprendra :

- l'analyse de l'Organisation requise afin de préciser le processus opérationnel et les besoins en matière de gestion de l'information, que la solution du système de gestion des contenus viendra appuyer;

- l'identification et la documentation des interfaces vers les systèmes existants, y compris le système de planification des ressources, le cas échéant;
- la conception de la configuration du système de gestion des contenus reposant sur les processus de l'Organisation et sur les besoins en matière de gestion de l'information;
- la mise en œuvre de la configuration du système de gestion des contenus pour appuyer les processus de l'Organisation et les besoins en matière de gestion de l'information;
- l'essai du système et les tests d'acceptation par les utilisateurs de la configuration du système de gestion des contenus pour appuyer les processus de l'Organisation; et
- la formation des utilisateurs finaux sur la configuration du système de gestion des processus spécifiques aux processus de l'Organisation.

Les sous-projets sont, par ordre de mise en œuvre²⁴⁰ :

Dossiers et archives de l'Organisation : un sous projet visant à améliorer la fonctionnalité du service dédié aux dossiers et aux archives, y compris l'amélioration ou le remplacement de leurs processus de numérisation des documents, ainsi que la mise en œuvre d'un processus d'analyse et de suivi du courrier entrant et sortant (numérisation et flux de travail), et la mise en œuvre de fonctions automatisées de gestion des documents sur la base de la politique de gestion des dossiers de l'OMPI (gestion des dossiers et des archives).

Demande de traduction : l'automatisation d'un flux de travail basé sur un document avec suivi et reddition de comptes, pour l'affectation de documents à traduire par la Division linguistique.

Système de gestion des fournisseurs et des contrats : un "projet aux gains prometteurs" visant à mettre en œuvre une solution ou des processus destinés à gérer les informations relatives aux contrats, permettant la création de documents contractuels (gestion des documents), le stockage des documents relatifs à un contrat (gestion des dossiers), la reddition de comptes et la notification des manifestations pendant le cycle de vie du contrat (flux de travail et gestion des dossiers) ainsi que la recherche par contrat (recherche).

Ressources humaines (Dossier électronique du personnel) : la création de dossiers des ressources humaines sécurisés pour chaque employé devant contenir les documents et dossiers électroniques de l'employé concerné, ainsi que la version numérisée des dossiers existants sur support papier (imagerie et numérisation). Le personnel du DGRH aura la faculté d'effectuer des recherches dans les dossiers électroniques afin de recenser et de récupérer tous les fichiers nécessaires (recherche).

Rapports de mission : la gestion de la création des rapports de mission (gestion de documents), les processus de révision et de publication du rapport de mission (flux de travail) et la recherche des rapports de mission antérieurs (recherche) sur la base de la catégorisation (sites, personnel, thèmes et organisations visitées).

Courrier reçu par le cabinet du Directeur général : la numérisation et le flux d'analyses du courrier reçu par le cabinet du Directeur général, avec les liens vers la réponse qui en découle, le suivi des progrès accomplis afin de s'assurer que la réponse est achevée et envoyée dans les délais appropriés.

Accès au système de gestion des contenus dans toute l'Organisation : l'intégration du système de gestion des contenus sur les ordinateurs standard utilisés au sein de l'OMPI permettant ainsi à tous les utilisateurs de l'OMPI de s'impliquer dans la gestion des documents (stockage, catégorisation, recherche et récupération, vérification de la version) portant sur un contenu créé par des utilisateurs, des services et l'Organisation. Le contenu comprendra le contenu créé sur les ordinateurs des utilisateurs ainsi que les fichiers de traitement de texte (par exemple, les documents Microsoft Word et PDF), les feuilles de calcul (par exemple Microsoft Excel), les présentations (par exemple Microsoft PowerPoint), les diagrammes (par exemple Microsoft Visio), les plans de projets (par exemple Microsoft Project), les courriers électroniques.

Aperçu des progrès réalisés en 2017 (principales étapes)

En 2017, les progrès suivants ont été accomplis :

- L'infrastructure TIC du système de gestion des contenus pour les environnements de formation, d'acceptation et de production a été livrée et acceptée;

²⁴⁰ L'ordre de mise en œuvre a été modifié en tenant compte de l'état de préparation des secteurs d'activité concernés.

- La conception, la mise en œuvre (y compris la mise à jour vers Opentext) et la recette du logiciel de gestion des contenus de base sont achevées;
- La conception, le développement, les essais, le déploiement, l'acceptation et la formation de l'utilisateur final de la capacité opérationnelle initiale pour la configuration des dossiers et archives de l'Organisation ont été complétés, ce qui a permis la mise en service initiale en juillet 2017;
- La conception, le développement et les essais de la configuration de la demande de traduction et du système de gestion des fournisseurs et des contrats ont été complétés.

Au cours de l'année 2017 et suite à la mise en service de la capacité opérationnelle initiale pour le sous-projet dossiers et archives de l'Organisation, un examen de l'approche, des délais d'exécution et de l'ordre de mise en œuvre pour le reste des sous-projets a été effectué. En tenant compte de l'analyse détaillée des activités et de l'affinement des exigences, l'échéancier de concrétisation des avantages et le calendrier du projet ont été mis à jour en conséquence.

Concrétisation des avantages

Avantages obtenus en 2017	Avantages escomptés en 2018	Avantages escomptés en 2019
<p>Consécutivement au déploiement opérationnel de la capacité opérationnelle initiale des dossiers et archives de l'Organisation : Le passage de la gestion des relevés bancaires sur papier (qui étaient scannés) à la numérisation intégrale (les relevés bancaires étant désormais consultables par voie électronique) a permis de réduire le temps de réponse à une demande relative à une transaction individuelle de 4 minutes à 15 secondes.</p>	<p>Consécutivement au déploiement opérationnel de la capacité opérationnelle finale des dossiers et archives de l'Organisation : Un "gain prometteur" consisterait à mettre en place des procédures plus efficaces de numérisation des documents, y compris en ce qui concerne la numérisation du courrier entrant, ce qui permettra de réduire le temps devant être consacré par le personnel à ces tâches.</p> <p>Les avantages à plus long terme se concrétiseront à la suite de la mise en œuvre de la configuration du système de gestion des contenus à l'échelle de l'Organisation en 2018.</p>	<p>Consécutivement au déploiement opérationnel de la configuration du système de gestion des contenus des rapports de mission : Les contenus des rapports de mission, ainsi que les informations relatives aux missions planifiées seront consultables dans toute l'Organisation. Cela entraînera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une réduction du nombre de missions grâce au recensement des voyages et points à l'ordre du jour se chevauchant, réduisant ainsi les coûts; - un renforcement du caractère productif des missions étant donné que le personnel de l'OMPI aura accès à des quantités d'informations plus conséquentes concernant les missions antérieures relatives à un pays ou une institution spécifique et qu'il pourra ainsi être en mesure de répondre aux questions en suspens ayant éventuellement été posées lors d'une précédente mission.
	<p>Consécutivement au déploiement opérationnel de la configuration du système de gestion des contenus des statuts et des flux de traduction : La création d'un système de suivi des flux et du statut des traductions de documents pour la Division linguistique entraînera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une réduction des efforts déployés par le personnel pour rendre compte du statut des demandes de traduction, puisque le système générera des comptes rendus automatiques; - la possibilité de veiller à ce que les niveaux de service de traduction soient atteints par le biais d'un suivi actif et de comptes rendus du statut de chaque demande de traduction. 	<p>Consécutivement au déploiement opérationnel de la configuration du système de gestion des contenus des courriers électroniques : Le cabinet du Directeur général et l'Équipe de haute direction disposeront d'un système unique pour la distribution et le suivi de la création des réponses à la correspondance extérieure, ce qui entraînera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une réduction du temps passé à répondre à la correspondance extérieure dans la mesure où la correspondance et les réponses n'auront pas à être distribuées physiquement sur le campus de l'OMPI, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs en termes de délais de réponse; - le statut et l'état d'avancement de chaque réponse à une correspondance extérieure seront connus par l'intermédiaire d'un tableau de bord de gestion, réduisant ainsi les efforts du personnel consacrés au suivi du statut des réponses pour assurer la réalisation des objectifs, ce qui libérera du personnel administratif afin qu'il se concentre sur d'autres activités.
	<p>Consécutivement au déploiement opérationnel de la configuration du système de gestion des contenus dans le cadre de la gestion des fournisseurs et des contrats : Les Achats disposeront d'une source d'informations consultable unique dédiée aux appels d'offres en cours et conclus, ce qui entraînera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réduction du temps consacré à recenser et à récupérer les informations courantes; - la réduction du nombre d'erreurs et de 	<p>Consécutivement au déploiement opérationnel de la configuration du système de gestion des contenus à l'échelle de l'Organisation : La mise en œuvre du système de gestion des contenus à l'échelle de l'Organisation pour favoriser les changements culturels en matière de partage des connaissances et de gestion des informations au sein de l'OMPI, en sus du "gain prometteur" du sous-projet, entraînera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la possibilité d'effectuer des recherches dans l'intégralité de la base de connaissances de

Avantages obtenus en 2017	Avantages escomptés en 2018	Avantages escomptés en 2019
	<p>remaniements en veillant à ce que la dernière version de chaque document puisse être clairement identifiée.</p> <p>Consécutivement au déploiement opérationnel de la configuration du système de gestion des contenus des dossiers électroniques des ressources humaines sur le personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une meilleure utilisation des tâches de production grâce à une meilleure planification des activités d'achat. <p>Consécutivement au déploiement opérationnel de la configuration du système de gestion des contenus des dossiers électroniques des ressources humaines sur le personnel</p> <p>Le Département de la gestion des ressources humaines disposera d'un répertoire unique pour le stockage des documents relatifs au personnel, englobant les anciens documents, qui seront numérisés, ainsi que la saisie des documents nouvellement créés. Cela entraînera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la saisie, la gestion et la préservation permanente des principaux fichiers des ressources humaines et des documents connexes. Le répertoire d'informations unique réduira le temps consacré et les efforts des ressources humaines requis pour recenser et extraire les documents pertinents afin d'appuyer les processus organisationnels essentiels; - la dernière version de chaque document des ressources humaines relatif au personnel de l'OMPI sera clairement identifiable, réduisant ainsi le temps et les efforts nécessaires pour identifier la dernière version des documents ainsi que le niveau de remaniement. 	<p>l'OMPI, réduisant ainsi le nombre de doublons de créations et d'enregistrements de connaissances grâce au partage des informations;</p> <ul style="list-style-type: none"> - la possibilité d'étendre la conformité à la politique de gestion des dossiers et des archives de l'OMPI à un plus grand nombre d'unités fonctionnelles; - la possibilité de réduire les coûts permanents d'archivage physique des documents puisque ces documents deviennent électroniques; - la possibilité de réduire les coûts de stockage électronique des documents, puisque la recherche dans l'intégralité de la base de connaissances de l'Organisation devrait réduire le niveau de remaniement et la duplication de l'enregistrement des connaissances.

Utilisation des ressources

Utilisation du budget du projet au 31 décembre 2017 (en francs suisses)

Nom du projet	Budget du projet	Dépenses à ce jour	Utilisation du budget	Taux d'avancement de la mise en œuvre du projet
Projet de mise en œuvre du système de gestion des contenus	2 068 000	1 338 318	64,7%	60%

Utilisation du budget du projet au 31 décembre 2017 (par étape)
(en francs suisses)

Étape principale	Budget initial du projet	Budget révisé du projet	Dépenses à ce jour	Utilisation du budget	Taux d'avancement de mise en œuvre par étape
Étude et élaboration de la stratégie, y compris la sélection de la technologie relative au système de gestion des contenus	36 000	36 000	35 170	97,7%	100%
Transformation de la plateforme et mise à niveau de la version existante des dossiers et archives de l'Organisation	42 000	40 000	40 000	100%	100%
Attribution du contrat au gestionnaire du projet pour le client et au spécialiste du système de gestion des contenus	400 000	600 000	363 050	60,5%	90%
Frais d'hébergement et de maintenance du système de gestion des contenus	978 000	587 000	556 876	94,9%	100%
Installation de l'infrastructure		96 000	95 906	99,9%	100%
Configuration des dossiers de l'Organisation et de la base logicielle	205 000	161 000	102 941	63,9%	75%
Mise à jour vers Opentext	-	61 000	60 612	99,4%	100%
Projet n° 1 : gestion des demandes de traduction	58 000	117 000	83 763	71,6%	80%
Projet n° 2 : courrier reçu par le Cabinet du Directeur général	80 000	95 000	-	-	-
Projet n° 3 : gestion des fournisseurs et des contrats	46 000	60 000	-	-	-
Projet n° 4 : rapports de mission	37 000	65 000	-	-	-
Projet n° 5 : dossiers électroniques du personnel	140 000	60 000	-	-	-
Projet n° 6 : accès au système de gestion des contenus de toute l'Organisation	46 000	90 000	-	-	-
Total	2 068 000	2 068 000	1 338 318	64,7%	60%

Utilisation du budget du projet au 31 décembre 2017 (par catégorie de dépenses)
(en francs suisses)

Catégorie de dépenses	Budget initial du projet	Budget révisé du projet	Dépenses à ce jour	Utilisation du budget
Services contractuels de personnes	400 000	600,00	363 050	60,5%
Services contractuels	690 000	881 000	418 392	47,5%
Appui logiciel OpenText (frais de maintenance)	514 000	514 000	513 766	100%
Hébergement (CIC)	144 000	44 000	43 110	98%
Divers et imprévus ²⁴¹	320 000	29 000	-	-
Total	2 068 000	2 068 000	1 338 318	64,7%

²⁴¹ Les coûts déclarés auparavant sous "Divers et imprévus" sont à présent reflétés avec plus de précision sous les rubriques Services contractuels de personnes et Services contractuels

Risque

Risque	Atténuation	Observations
Des modifications pourraient être nécessaires, en raison d'une dépendance à l'égard des résultats escomptés des autres initiatives en cours de l'Organisation, notamment l'élaboration de politiques en matière de gestion des dossiers et des archives ainsi qu'en matière de traitement et de classement de l'information.	L'état d'avancement de l'élaboration de politiques en matière de gestion des dossiers et des archives ainsi qu'en matière de traitement et de classement de l'information est suivi par l'équipe en charge du système de gestion des contenus de l'Organisation. La conception et la mise en œuvre du système de gestion des contenus de l'Organisation seront basées sur les principes convenus des politiques si des directives détaillées de mise en œuvre ne sont pas disponibles.	Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, aucune modification n'a été nécessaire, mais cela reste un risque.

Calendrier du projet par étape²⁴²

Étape principale	2014		2015		2016		2017				2018				2019	
	T3	T4	T3	T4	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2
Étude et élaboration de la stratégie		X														
Technologie du système de gestion des contenus sélectionnée			X													
Transformation et mise à niveau de la plateforme dossiers et archives de l'Organisation existante				X												
Appel d'offres de partenaires de mise en œuvre terminé					X											
Configuration de base du système de gestion des contenus acceptée							X									
Configuration améliorée de la plateforme dossiers et archives acceptée									X ¹	X	X	X ²				
Configuration opérationnelle du système de gestion des contenus des flux et du statut des traductions											X ¹	X ²				
Configuration opérationnelle du système de gestion des contenus en matière de gestion des fournisseurs et des contrats											X ¹	X ²				
Configuration opérationnelle du système de gestion des contenus des rapports de mission															X	
Configuration opérationnelle du système de gestion des contenus du courrier reçu par le cabinet du Directeur général																X
Configuration opérationnelle du système de gestion des contenus des dossiers électroniques des ressources humaines													X			
Configuration opérationnelle du système de gestion des contenus dans toute l'Organisation																X

²⁴² Capacité opérationnelle initiale¹; capacité opérationnelle finale².

Projets liés aux bâtiments

PROJET 3 RÉNOVATION DES FAÇADES ET DE LA CLIMATISATION DU BÂTIMENT DU PCT

Chef de projet M. A. Favero

Résultat escompté : *IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes*

Objectifs, portée et approche – Généralités

L'objectif du projet est double : i) remplacement complet des faux plafonds pour le système de climatisation des étages supérieurs du bâtiment PCT et ii) rénovation majeure des éléments structurels de toutes les façades de ce bâtiment (en d'autres termes, les fenêtres proprement dites ne sont normalement pas visées). Il est apparu ces dernières années que les réparations mineures rendues nécessaires en cas de panne et d'élévation ou d'abaissement excessif de la température dans les bureaux qui sont opérées depuis une dizaine d'années n'étaient plus tenables. Par ailleurs, un certain nombre d'éléments de l'installation de climatisation actuelle ne sont plus commercialisés et les pièces détachées sont introuvables, ce qui compromet à court terme la viabilité de l'ensemble de l'installation de climatisation du bâtiment. La surconsommation d'énergie causée par le caractère défectueux des systèmes et installations ainsi que des éléments structurels des façades est considérable et ne fera qu'augmenter au fil des ans. Un audit technique de l'installation de climatisation a été effectué en 2011 et un audit technique des façades a eu lieu au premier semestre de 2013.

Les résultats escomptés de ces travaux de rénovation sont une installation de climatisation et des façades opérationnelles et fiables, ainsi qu'une réduction significative de la consommation d'énergie grâce à la suppression du gaspillage actuel.

Les objectifs du projet consistent à : i) réduire les déperditions d'énergie (façades); ii) réduire la consommation énergétique (faux plafonds thermiques et façades); iii) améliorer les installations techniques afin de réduire le besoin de maintenance (faux plafonds thermiques et façades); iv) améliorer le confort des occupants; v) utiliser une nouvelle technologie, plus respectueuse de l'environnement; et vi) moderniser en vue de cycles de vie plus longs (faux plafonds thermiques).

Aperçu des progrès réalisés en 2017 (principales étapes)

En 2017, les progrès suivants ont été accomplis :

- Tous les processus d'appel d'offres pour les travaux sont terminés, les entreprises de construction et les fournisseurs ont été sélectionnés et les contrats ont été attribués. Ce processus a pris davantage de temps que prévu, ce qui a entraîné un léger retard dans l'échéancier du projet. Le calendrier du projet a été mis à jour en conséquence;
- Des locaux transitoires pour environ 80 postes de travail ont été aménagés au troisième trimestre de 2017 pour le déploiement des phases successives de la mise en œuvre. Les locaux transitoires serviront à tester des prototypes de faux plafond et divers autres aspects, ainsi qu'à valider la méthodologie d'intervention;
- Des travaux préparatoires ont débuté au cours des troisième et quatrième trimestres de 2017, des installations ont notamment été effectuées au sous-sol et des échafaudages montés sur deux zones du bâtiment.

Dans le cadre de l'examen périodique de la mise en œuvre du projet 3, il a été déterminé qu'au cours de cette phase, d'autres travaux de rénovation du bâtiment PCT pourraient être simultanément menés, ce qui permettrait de réduire au minimum l'interruption des activités des fonctionnaires du PCT, de réduire la nécessité de déplacer temporairement les fonctionnaires au cours de la phase de construction, de tirer parti des possibilités offertes par le chantier, de réaliser des économies et d'éviter des dépenses, et d'intégrer plus efficacement les nouvelles technologies concernant différents appareils et systèmes dans les domaines de la technique, de l'électricité, de la sûreté et de la sécurité afin d'éviter de devoir ouvrir de nouveau un autre chantier de grande envergure dans l'ensemble du bâtiment quelques années seulement après avoir mis en œuvre la rénovation initiale. Cette proposition a été soumise aux assemblées de l'OMPI en octobre 2017 et approuvée comme relevant du Plan-cadre d'équipement de l'OMPI pour la période 2018-2027. En conséquence, la rénovation du bâtiment PCT sera mise en œuvre et fera l'objet d'un rapport dans le PCE°3 (approuvé en 2013) et PCE 4 (approuvé en 2017).

Concrétisation des avantages

Avantages escomptés en 2018	Avantages escomptés en 2019
Améliorations partielles des installations techniques et CVC.	Amélioration complète des installations techniques
Amélioration partielle du confort des occupants	Amélioration complète du confort des occupants
Réduction d'une partie des pertes d'énergie due à l'amélioration des façades	Réduction supplémentaire des pertes d'énergie due à l'amélioration des façades
Réduction partielle de la consommation énergétique grâce aux nouveaux faux plafonds thermiques	Réduction supplémentaire de la consommation énergétique grâce aux nouveaux faux plafonds thermiques.
	Cycle de vie allongé des nouveaux faux plafonds thermiques
	Réduction des coûts de maintenance grâce aux nouveaux faux plafonds thermiques.

Utilisation des ressources

Utilisation du budget du projet au 31 décembre 2017 (en francs suisses)

Nom du projet	Budget du projet	Dépenses à ce jour	Utilisation du budget	Taux d'avancement de la mise en œuvre du projet
Rénovation des façades et de la climatisation du bâtiment PCT	6 000 000	1 063 620	17,7%	25%

Utilisation du budget du projet au 31 décembre 2017 (par étape) (en francs suisses)

Étape principale	Budget initial du projet	Budget révisé du projet	Dépenses à ce jour	Utilisation du budget	Taux d'avancement de mise en œuvre par étape
Attribution du contrat pour le pilote/architecte	124 000	867 890	421 080	48,5%	100%
Attribution des contrats aux agents	900 000	490 110	285 365	58,2%	100%
Engagement ressources internes et externes	867 000	734 000	344 073	46,9%	60%
Travaux et mise en service	4 109 000	3 908 000	13 102	0,3%	10%
Total	6 000 000	6 000 000	1 063 620	17,7%	25%

Utilisation du budget du projet au 31 décembre 2017 (par catégorie de dépenses) (en francs suisses)

Catégorie de dépenses	Budget initial du projet	Budget révisé du projet	Dépenses à ce jour	Utilisation du budget
Dépenses relatives à la construction	3 569 000	3 598 000	955	0,03%
Honoraires	1 024 000	1 358 000	706 445	52%
Ressources internes et externes	867 000	734 000	344 073	46,9%
Taxes	120 000	27 000	12 147	45%
Divers et imprévus	420 000	283 000	-	-
Total	6 000 000	6 000 000	1 063 620	17,7%

Risque

Risque	Atténuation	Observations
Retard dans la mise en route des travaux de rénovation en fonction de la solution technique retenue ou de la logistique interne pour le déménagement des bureaux.		<i>Ce risque n'existe plus, étant donné qu'il n'est plus applicable.</i>
Risque financier dû au coût inconnu de la solution technique à sélectionner. Le coût du projet pourrait aussi être supérieur au budget approuvé en raison de la situation sur le marché de la construction pendant les appels d'offres concernant les entreprises en 2016.	Examen du choix de la solution technique et suivi de la situation sur le marché de la construction – prévoir, le cas échéant, des clauses relatives à une atténuation des risques dans les contrats.	<i>Ce risque n'existe plus, étant donné qu'il n'est plus applicable.</i>
Impossibilité de commencer les travaux avant fin 2017 en raison de l'indisponibilité des entreprises aux dates indiquées dans le calendrier du projet.	Révision du calendrier, des dispositions contractuelles; Évaluation du retard que prendront les étapes de mise en œuvre ainsi que des coûts supplémentaires potentiels.	<i>Ce risque n'existe plus, étant donné qu'il n'est plus applicable.</i>
Difficultés imprévues découvertes au moment de l'ouverture du chantier ou du démontage d'équipements, d'installations ou de conduits existants.	Évaluation de la nécessité d'interrompre les travaux et de l'ampleur de l'interruption des travaux; Évaluation des réparations/remplacements qui pourraient se révéler nécessaires; Exécution de l'ensemble des réparations/remplacements requis; mise à jour du calendrier si nécessaire.	Ce risque subsistera jusqu'à la fin du chantier et la mise en route des travaux.

Calendrier du projet par étape

Étape principale	2014		2015		2016				2017				2018				2019			
	T3	T4	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	
Appel à manifestation d'intérêt Pilote/Architecte		X																		
Appel d'offres et sélection pour Pilote/Architecte et ingénieurs			X	X	X	X	X													
Études détaillées pour exécution						X	X	X												
Choix de la solution technique								X												
Appels d'offres entreprises									X	X	X	X								
Travaux												X	X	X	X	X	X	X	X	X
Mise en service technique progressive, y compris le transfert du personnel des locaux transitoires aux locaux rénovés														X	X	X	X	X	X	X
Mise en service générale finale																				X

Projets liés aux bâtiments

PROJET 5 PHASE 1 DE LA RÉNOVATION DU SOUS-SOL DU BÂTIMENT ARPAD BOGSCH (REDIMENSIONNEMENT DU CENTRE INFORMATIQUE ET RÉNOVATION DE L'IMPRIMERIE)

Chef de projet M. A. Favero

Résultat escompté : IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes

Objectifs, portée et approche – Généralités

Le centre informatique actuel situé au sous-sol du bâtiment AB doit être redimensionné conformément à son nouveau rôle réduit de salle informatique desservant uniquement le bâtiment AB. Ce redimensionnement devrait libérer une superficie importante qui pourra être utilisée pour agrandir l'imprimerie actuelle, qui a besoin d'être rénovée.

Les objectifs du projet consistent à : i) établir la superficie appropriée nécessaire pour l'imprimerie, la salle des archives et la salle informatique en réduisant la surface du centre de données afin de libérer un espace relativement important pour permettre l'extension et la rénovation de l'imprimerie; ii) réduire la consommation énergétique via la suppression de l'équipement technique spécifique du centre de données; et iii) améliorer l'espace de travail du personnel de l'imprimerie et des archives.

Aperçu des progrès réalisés en 2017 (principales étapes)

En 2017, les progrès suivants ont été accomplis :

- Des appels d'offres ont été lancés et des contrats attribués pour toutes les installations techniques;
- Le personnel et les machines de l'imprimerie du bâtiment AB ont été temporairement déplacés ailleurs;
- Le nouvel aménagement a été étudié pour permettre le regroupement des deux imprimeries (AB et PCT) en une seule;
- Les travaux de démontage, de construction et d'installation ont été achevés pour la nouvelle imprimerie;
- Le démantèlement de certaines parties des anciennes installations de la salle des archives a été effectué.
- La nouvelle imprimerie unique a été achevée à la fin de 2017.

Concrétisation des avantages

Avantages obtenus en 2016	Avantages obtenus en 2017	Avantages escomptés en 2018
Une salle informatique adaptée aux besoins en matière d'espace, de climatisation et d'installations techniques diverses.	Meilleure répartition des espaces de l'imprimerie selon les utilisations respectives.	Meilleure répartition des espaces de la salle des archives selon les utilisations respectives
	Réduction partielle des consommations d'énergies dans la zone concernée par les travaux dans le bâtiment AB	Réduction supplémentaire des consommations d'énergies dans la zone concernée par les travaux dans le bâtiment AB
	Amélioration de l'espace de travail du personnel de l'imprimerie.	Amélioration de l'espace de travail du personnel de la salle des archives.
	Regroupement des deux anciennes imprimeries (AB et PCT) en une seule imprimerie entièrement rénovée dans le bâtiment AB, avec des économies d'échelle proportionnelles pour l'infrastructure, l'équipement, la consommation d'énergie, l'entretien, l'occupation des bureaux, etc.	

Utilisation des ressources

Utilisation du budget du projet au 31 décembre 2017 (en francs suisses)

Nom du projet	Budget du projet	Dépenses à ce jour	Utilisation du budget	Taux d'avancement de la mise en œuvre du projet
Bâtiment Arpad Bogsch – phase 1 de la rénovation du sous-sol (redimensionnement du centre informatique et rénovation de l'imprimerie)	960 000	792 686	82,6%	85%

Utilisation du budget du projet au 31 décembre 2017 (par étape) (en francs suisses)

Étape principale	Budget initial du projet	Budget révisé du projet	Dépenses à ce jour	Utilisation du budget	Taux d'avancement de mise en œuvre par étape
Attribution des contrats à l'architecte et aux ingénieurs	144 000	182 000	138 873	76,3%	100%
Travaux et mise en service	816 000	778 000	653 813	84,0%	80%
Total	960 000	960 000	792 686	82,6%	85%

Utilisation du budget du projet au 31 décembre 2017 (par catégorie de dépenses) (en francs suisses)

Catégorie de dépenses	Budget initial du projet	Budget révisé du projet	Dépenses à ce jour	Utilisation du budget
Dépenses relatives à la construction	749 000	778 000	653 813	84,0%
Honoraires	144 000	182 000	138 873	76,3%
Divers et imprévus	67 000	-	-	-
Total	960 000	960 000	792 686	82,6%

Risque

Risque	Atténuation	Observations
Risque financier résultant du coût de déplacement temporaire partiel du personnel de l'imprimerie et de la salle des archives.	Utilisation de la disposition "divers et imprévus" dans le budget approuvé	Compte tenu des travaux mineurs qui restent à réaliser pour la salle des archives, le risque est minime mais restera existant jusqu'à la mise en service complète des travaux pour cette partie restante.
Retard dans l'achèvement des travaux en raison de problèmes techniques découverts lors du démantèlement d'installations existantes ou causés par ce dernier.	Réalisation des réparations éventuelles et réactualisation du calendrier des travaux si nécessaire	Ce risque n'existe plus, étant donné qu'il n'est plus applicable.

Calendrier du projet par étape

Étape principale	2014				2015				2016				2017				2018	
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2
Définition en interne des objectifs avant-projets		X																
Attribution des contrats à l'architecte			X	X	X	X												
Attribution des contrats aux ingénieurs									X	X								
Études détaillées en vue de l'exécution des travaux								X	X	X								
Changements de décision en interne quant au choix entre une future imprimerie et les deux ateliers d'impression existants												X						
Mise à jour des études détaillées en vue de l'exécution des travaux												X	X					
Appels d'offres entreprises et sélection										X	X	X	X	X				
Travaux et mise en service de la partie concernant le centre informatique												X	X					
Travaux (démontage et construction) dans l'imprimerie														X	X	X		
Travaux (démontage et construction) dans la salle des archives																	X	X
Mise en service progressive de l'imprimerie après rénovation																	X	
Mise en service progressive de la salle des archives après rénovation																		X

Projets liés à la sécurité et à la sûreté relevant du PCE

PROJET 7 MESURES DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION ANTI-INCENDIE

Chef de projet M. M. Gibb

Résultat escompté : *IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens*

Objectifs, portée et approche – Généralités

Sur la base d'un audit de la sûreté et de la sécurité effectué par une agence spécialisée à la demande du Secrétariat, plusieurs recommandations relatives aux mesures de sécurité et de protection anti-incendie doivent être mises en œuvre dans les bâtiments les plus anciens de l'OMPI afin de les adapter aux nouvelles normes (à noter que le nouveau bâtiment et la nouvelle salle de conférence de l'OMPI sont exclus de ce projet car ils satisfont déjà aux nouveaux critères). Les mesures de sécurité et de protection anti-incendie à mettre en œuvre dans les bâtiments anciens de l'OMPI consistent : i) à compartimenter les bâtiments entre eux; et ii) à compartimenter également des zones particulières à l'intérieur d'un bâtiment (cloisons coupe-feu). Le but de cette double compartimentation est de mieux isoler un bâtiment ou un secteur donné d'un bâtiment de manière à stopper la propagation des flammes ou de la fumée. Le cloisonnement des bâtiments s'effectuera au moyen de la construction d'éléments d'infrastructures ou de portes en sus ou en remplacement des portes existantes et, dans certains cas, de nouvelles portes seront installées dans les couloirs ou voies de passage existants.

La mise en œuvre du projet devrait entraîner :

- des économies en matière de : i) dommages causés aux locaux ou aux actifs internes grâce à la prévention et à la limitation des incidents éventuels; et ii) réparations, remplacement et nettoyage;
- une amélioration de la protection des données relatives au dépôt des demandes conformément aux différents systèmes d'enregistrement;
- la création d'un environnement de travail plus sûr, par exemple en cas d'incident, renforcement de la sécurité et des mesures de protection du personnel et des autres personnes travaillant dans les bâtiments, et amélioration des procédures d'évacuation;
- une meilleure protection et séparation physique des installations critiques à l'intérieur des bâtiments;
- le respect des normes de sécurité du canton de Genève en matière d'incendie; et
- l'alignement sur la politique de sécurité incendie de l'ONU.

Aperçu des progrès réalisés en 2017 (principales étapes)

En 2017, les progrès suivants ont été accomplis :

- La compartimentation entre le parking souterrain AB et le bâtiment AB (niveaux -3, -4, -5) est terminée;
- La compartimentation entre les bâtiments GBI et AB (rez-de-chaussée) est terminée.

Le projet est achevé et sera terminé officiellement après la clôture de l'exercice annuel de 2017²⁴³. Le solde budgétaire restant, soit 67 884,71 francs suisses, sera réinjecté dans les excédents cumulés.

²⁴³ Pendant le premier trimestre 2018.

Concrétisation des avantages

Avantages obtenus en 2014	Avantages obtenus en 2015	Avantages obtenus en 2016	Avantages obtenus en 2017
Renforcement des mesures de sécurité et de sûreté pour la protection du personnel après l'achèvement de la compartimentation du bâtiment du PCT.	Maintien du niveau de sûreté et de sécurité dans le bâtiment du PCT. Amélioration de la sécurité du personnel et des délégués avec la création d'un sas au niveau des paliers d'ascenseur au niveau -2 du bâtiment AB.	Maintien du niveau de sûreté et de sécurité dans le bâtiment du PCT. Maintien du niveau de sûreté et de sécurité des paliers au niveau -2 du bâtiment AB. Amélioration du niveau de sûreté et de sécurité entre le bâtiment GBI et le bâtiment AB (niveau -1 et 1 ^{er} étage).	Maintien du niveau de sûreté et de sécurité dans le bâtiment du PCT. Maintien du niveau de sûreté et de sécurité des paliers au niveau -2 du bâtiment AB. Amélioration du niveau de sûreté et de sécurité entre le bâtiment GBI et le bâtiment AB (rez-de-chaussée). Amélioration du niveau de sûreté et de sécurité entre le bâtiment AB et le parking souterrain.

Utilisation des ressources

Utilisation du budget du projet au 31 décembre 2017 (en francs suisses)

Nom du projet	Budget initial du projet	Budget révisé du projet	Dépenses à ce jour	Utilisation du budget	Taux d'avancement de la mise en œuvre du projet
Mesures de sécurité et de protection anti-incendie	400 000	335 000	332 115	99,1%	100%

Utilisation du budget du projet au 31 décembre 2017 (par étape) (en francs suisses)

Étape principale	Budget initial du projet	Budget révisé du projet	Dépenses à ce jour	Utilisation du budget	Taux d'avancement de mise en œuvre par étape
Compartimentation du bâtiment du PCT Achèvement des travaux	45 000	45 000	44 394	98,7%	100%
Planification de l'espace améliorée dans la zone réservée aux délégués du bâtiment AB niveau -2/Création- d'un sas au niveau des paliers d'ascenseur du bâtiment AB, niveau -2	55 000	78 200	78 195	100%	100%
Projet relatif à la compartimentation entre les bâtiments GBI et AB	175 000	145 000	144 933	100%	100%
Projet relatif à la compartimentation entre les bâtiments GBI et GBII (tous les niveaux sauf -1) ²⁴⁴	65 000	-	-	-	-
Projet relatif à la compartimentation entre le parking souterrain du bâtiment AB et le bâtiment AB (sauf niveau -2).	60 000	66 800	64 593	96,7%	100%
Total	400 000	335 000	332 115	99,1%	100%

²⁴⁴ Le diagnostic de la sécurité incendie effectué en 2016 a identifié des problèmes techniques relatifs à la faisabilité de la compartimentation entre les bâtiments GBI et GBII, en précisant que l'ampleur des travaux techniques sortirait du périmètre du projet et du budget alloué au projet. Il a donc été décidé que cet élément ne relèverait plus du PCE n° 7 et que le budget alloué au projet serait réduit en conséquence.

Utilisation du budget du projet au 31 décembre 2017 (par catégorie de dépenses)
(en francs suisses)

Catégorie de dépenses	Budget initial du projet	Budget révisé du projet	Dépenses à ce jour	Utilisation du budget
Dépenses relatives à la construction	312 000	247 000	246 250	99,7%
Honoraires	60 000	60 000	58 500	97,5%
Divers et imprévus	28 000	28 000	27 365	97,7%
Total	400 000	335 000	332 115	99,1%

Risque

Risque	Atténuation	Observations
Retard ou interruption pendant le chantier en raison d'un accident de chantier.	Revalidation et renforcement des mesures de sécurité et révision du calendrier des travaux.	Ce risque n'existe plus.
Impossibilité de mettre en œuvre le projet relatif à la compartimentation entre les bâtiments GBI et GBII (tous les niveaux sauf -1) en raison de l'identification de points de non-conformité par rapport à la réglementation suisse lors du diagnostic externe de la sécurité incendie, sachant que ces points de non-conformité nécessitent des actions correctrices immédiates pouvant entraîner un manque de temps et une pénurie de ressources.	Adaptation du périmètre du projet en fonction des résultats du diagnostic externe de la sécurité incendie	Cet événement de risque s'étant produit en 2016, la compartimentation entre les bâtiments GBI et GBII (tous les niveaux sauf -1) ne relève plus du périmètre du PCE n° 7.

Calendrier du projet par étape

Étape principale	2014				2015				2016				2017			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Compartimentation du bâtiment du PCT Achèvement des travaux	X															
Planification de l'espace améliorée dans la zone réservée aux délégués du bâtiment AB niveau -2/Création- d'un sas au niveau des paliers d'ascenseur du bâtiment AB, niveau -2			X	X	X	X										
Projet relatif à la compartimentation entre les bâtiments GBI et AB							X	X	X	X	X	X	X	X		
Projet relatif à la compartimentation entre le parking souterrain du bâtiment AB et le bâtiment AB (sauf niveau -2).												X	X	X	X	X

Autres projets financés par les réserves

PROJET MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTÈME ERP INTÉGRÉ ET GLOBAL

Chef de projet M. R. Lawton

Résultat escompté : *IX.2 Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets*

Objectifs, portée et approche – Généralités

Le système ERP est mis en œuvre au moyen d'un portefeuille de projets interdépendants, évoluant progressivement en un système de gestion administrative intégrée (AIMS Evolution).

La première série de projets visait à mettre en place un ensemble exhaustif d'outils pour consolider la gestion des ressources humaines, comprenant la gestion des postes, les prestations et les avantages, les états de paie, le recrutement, les performances des fonctionnaires, les compétences, ainsi que la formation et le perfectionnement.

La deuxième série de projets prévoyait l'intégration d'un ensemble d'outils pour renforcer et appuyer la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats, à savoir la gestion des performances de l'Organisation, la gestion des risques à l'échelle de l'Organisation et l'analyse des données décisionnelles, comprenant la planification biennale, la programmation annuelle, le suivi de la mise en œuvre, ainsi que l'évaluation des performances et l'établissement de rapports et d'analyses sur celles-ci.

La troisième série de projets visait à perfectionner les outils existants, utilisés par la Division des finances et la Division des achats et des voyages, grâce à des changements de configuration et des mises à jour permettant d'offrir de nouvelles fonctionnalités et d'améliorer certains processus opérationnels.

La quatrième série de projets prévoyait la mise en place d'outils permettant à l'OMPI d'acquérir de l'expérience dans le domaine de la gestion de la relation avec les clients, comprenant des listes de distribution, des bases de données de contacts, la gestion des accès et l'analyse du comportement des clients.

L'OMPI a retenu une approche par phases pour la mise en œuvre de ces projets, afin de pouvoir faire évoluer les capacités de l'ERP et de l'intégrer de manière progressive, cohérente et mesurée. Cette approche dépend aussi des besoins opérationnels et des priorités de l'Organisation et tient compte de la capacité des unités administratives concernées à absorber et à intégrer ces changements.

Aperçu des progrès réalisés en 2017 (principales étapes)²⁴⁵

En 2017, les progrès suivants ont été accomplis :

Le projet de gestion des talents, portant sur les performances du personnel (module ePerformance), le système de gestion de la formation de l'Organisation (ELM) et l'inventaire des compétences, a été mis en œuvre avec succès. Le module ePerformance a été mis en place pour évaluer les performances du personnel temporaire et le système ELM a été installé principalement dans le Département de la gestion des ressources humaines;

Le projet de gestion du temps, prévu pour remplacer le système Flexitime et soutenir l'application de nouvelles modalités de travail flexibles, a été lancé avec un partenaire de mise en œuvre en juillet 2017. Toutefois, en raison de problèmes de qualité identifiés au début du projet et de la difficulté à trouver du personnel de remplacement suffisamment expérimenté, il n'a pas été possible de le mettre en service à la fin 2017. En outre, le temps initialement prévu pour introduire les nouvelles méthodes de travail flexibles a été jugé insuffisant compte tenu de l'ampleur du changement organisationnel. Par conséquent, le projet a été planifié à nouveau avec un objectif de mise en service pour janvier 2019 afin de laisser suffisamment de temps pour trouver un chef de projet de changement ayant l'expérience nécessaire, ainsi que pour élaborer et mettre à l'essai la solution technique;

L'outil et la stratégie de mise en œuvre du projet relatif aux voyages et aux réunions ont été définis, suite aux recommandations d'une étude extérieure indépendante;

²⁴⁵ Depuis le rapport final sur l'état d'avancement présenté au PBC en 2017 (WO/PBC/27/10)

Le projet relatif à la gestion des recettes a apporté un certain nombre d'améliorations aux utilisateurs internes et aux clients externes, conformément aux recommandations de l'étude sur l'architecture en matière de finance et de paiement. La conception et l'élaboration d'un mécanisme d'intégration en temps réel avec tous les systèmes de paiement de frais de l'OMPI sont terminées;

Le projet de base de données de contacts a réussi à déployer la solution en nuage auprès des groupes d'utilisateurs restants qui avaient participé au lancement initial et le projet s'est achevé avec succès;

Une analyse des solutions visant à remplacer les bases de données IP_TAD et IP_ROC, effectuée dans le cadre du projet de transition du DSS, a conclu que les systèmes sources et les outils d'établissement des rapports ERP existants, tels que l'analyse des données décisionnelles, pourraient fournir les données relatives aux activités de développement. Le projet a ensuite été mis en place et la première version d'un tableau de bord du DSS a été lancée avec succès en décembre 2017, plus tôt que prévu. Il n'était donc plus nécessaire de saisir à nouveau manuellement les données dans les bases de données IP_TAD et IP_ROC et cela garantissait que les données provenaient d'une seule source de vérité. Le projet s'est conclu avec succès en décembre 2017 et les améliorations en cours apportées au tableau de bord du DSS sont maintenant traitées dans le cadre des améliorations opérationnelles régulières en marge du portefeuille ERP;

L'analyse des besoins du projet relatif à la transition des services de conférence a été menée avec succès et les résultats remis à la Section des services de conférence pour une mise en œuvre dans le cadre du PCE de l'OMPI (n° 11) en 2018-2019, en marge du portefeuille ERP;

Un projet visant à créer un dépôt pour les documents concernant le projet ERP au sein du système relatif à la gestion des contenus de l'Organisation a été lancé pour répondre aux recommandations d'un audit externe effectué en 2016.

Concrétisation des avantages²⁴⁶

Avantages obtenus en 2017	Avantages escomptés en 2018
Réduction du temps et de l'effort de mise à niveau de PeopleSoft HCM grâce à l'adoption sélective.	Saisie des données facilitée grâce à l'intégration de tous les systèmes de DGRH partageant une unique source de données.
Point de contact fiable et unique avec responsabilités clairement définies, renforçant l'efficacité de la correspondance externe.	Informations de paiement en temps réel fournies aux clients et au personnel de l'OMPI et amélioration de l'efficacité des procédures opérationnelles de paiement et de rapprochement des données.
Réduction importante du temps nécessaire à l'identification des contacts pour les événements.	Fichiers de paiement bancaire plus conformes au règlement (nouvelle norme ISO XML).
Diminution des appels au Centre d'assistance des ressources humaines suite à la mise en place de processus d'approbation automatisés pour les transactions en libre service des ressources humaines.	Réduction des coûts et des efforts de maintenance du système d'informations financières PeopleSoft Finance grâce à l'introduction de processus normalisés.
Élimination des dossiers clients en double (dans la mesure du possible)	Réduction des coûts et de la maintenance du système d'approbation des voyages de l'OMPI (validation de principe).
Amélioration du processus de réconciliation des cartes de crédit.	Meilleures options de paiement pour les clients (PayPal et UnionPay).
Expérience client améliorée suite à la mise à jour de l'interface du portail donnant accès au compte courant de l'OMPI.	Expérience client améliorée suite à la mise à jour conformément à la nouvelle norme de la plateforme mondiale de propriété intellectuelle de l'OMPI pour le portail donnant accès au compte courant de l'OMPI.
Amélioration de l'information aux clients par le biais de notifications automatisées (coordonnées bancaires, avis de rechargement, avis de relance, confirmations de paiement).	Amélioration de la sécurité des clients suite à la mise en conformité avec la nouvelle norme de la plateforme mondiale de propriété intellectuelle de l'OMPI pour le portail donnant accès au compte courant de l'OMPI.
Une Section des recettes plus efficace grâce à la mise en place d'un centre de travail et à l'automatisation des processus.	Amélioration de l'expérience de paiement des clients grâce à la nouvelle plateforme de paiement ePay fondée sur la norme de la plateforme mondiale de propriété intellectuelle de l'OMPI.
Gestion plus efficace des performances du personnel temporaire grâce à un nouveau système électronique d'évaluation.	Évaluation des performances homogène et efficace pour le personnel et les chefs de service.
Meilleures données relatives aux ressources humaines et réduction des efforts manuels nécessaires pour tenir à jour les dossiers de formation grâce au remplacement de l'ancienne base de données autonome par un système intégré de gestion de l'apprentissage.	Amélioration de la formation du personnel grâce à des possibilités aisément identifiables et inscription et participation renforcées aux activités correspondantes.

²⁴⁶ Veuillez vous référer aux rapports sur l'état d'avancement du projet ERP soumis à chaque session du PBC entre 2011 et 2017 pour des avantages obtenus entre 2010 et 2016

Avantages obtenus en 2017

Avantages escomptés en 2018

Plus grande précision et réduction des efforts manuels suite à la mise à jour des bases de données du secteur du développement utilisant les données ERP.

Utilisation des ressources

Utilisation du budget du projet au 31 décembre 2017 (en francs suisses)

Nom du projet	Budget du projet	Dépenses à ce jour	Utilisation du budget	Taux d'avancement de la mise en œuvre du projet
Mise en œuvre d'un système ERP intégré et global	25 341 467	20 876 285	82,4%	91%

Utilisation du budget du projet au 31 décembre 2017 (par grand domaine d'activité) (en francs suisses)

Grand domaine d'activité	Budget initial du projet	Budget révisé du projet	Dépenses à ce jour	Utilisation du budget	Utilisation du budget du projet
Gestion des programmes et du changement	3 830 200	4 626 285	3 980 657	86%	95%
Gestion et mise en valeur des ressources humaines	8 945 755	7 830 000	6 518 545	83,3%	85%
Gestion des performances de l'Organisation	6 017 982	5 996 058	5 996 058	100%	100%
Gestion de la relation avec les clients	1 955 690	427 495	424 455	99,3%	100%
Perfectionnement du système AIMS	4 591 840	4 341 980	3 956 570	91,1%	83%
Provisions pour imprévus	-	2 119 649	-	-	-
Total	25 341 467	25 341 467	20 876 285	82,4%	91%

Utilisation du budget du projet au 31 décembre 2017 (par catégorie de dépenses) (en francs suisses)

Catégorie de dépenses	Budget initial du projet	Budget révisé du projet	Dépenses à ce jour	Utilisation du budget
Hébergement des applications	1 383 360	203 883	203 883	100%
Acquisition de logiciels	3 989 738	2 532 596	2 411 487	95,2%
Personnel affecté au projet	5 564 680	7 192 859	6 787 705	94,4%
Ressources affectées au remplacement des utilisateurs	2 703 800	1 869 024	1 421 818	76,1%
Partenaire d'exécution externe	9 896 109	9 800 457	8 692 896	88,7%
Formation ²⁴⁷	1 253 780	1 149 032	887 569	77,2%
Communications et autres	550 000	473 967	470 927	99,4%
Provisions pour imprévus	-	2 119 649	-	-
Total	25 341 467	25 341 467	20 876 285	82,4%

²⁴⁷ Certains coûts liés à la formation étaient comptabilisés auparavant sous la rubrique "Communications et autres".

Risque

Risque	Atténuation	Incidence sur les performances
Achèvement des projets du portefeuille dans les délais prévus	Prolonger le délai de mise en œuvre du portefeuille jusqu'au début de 2018. Abandonner les projets qui ne satisfont pas les critères spécifiques pour faire partie du portefeuille. Diviser les projets en plusieurs étapes spécifiques pour qu'un projet puisse être achevé avant les délais à la fin d'une étape et déjà fournir des avantages, de sorte qu'il ne faille pas prolonger encore le délai de mise en œuvre du portefeuille.	Tous les projets et les étapes devraient être achevés dans les délais prévus, à l'exception du projet de gestion du temps qui se poursuivra tout au long de 2018, suivi par le DGRH.
Incapacité de tirer parti au maximum des solutions ERP mises en place et d'en maintenir les avantages	Intégrer une procédure d'amélioration continue au sein de l'Organisation afin de tirer parti au maximum du portefeuille pendant sa mise en œuvre et dans le futur. Procéder à des évaluations après l'achèvement de la mise en œuvre du portefeuille pour tirer les enseignements nécessaires et saisir les opportunités futures. Mettre en place une structure de gouvernance améliorée pour assurer en continu la mise en œuvre des avantages après l'achèvement de la mise en œuvre du portefeuille.	Les enseignements retirés sont constamment mis à jour et pris en compte pour les projets futurs. La gouvernance de l'évolution de l'ERP et la réalisation des avantages après l'achèvement de la mise en œuvre du portefeuille se poursuivront après la clôture du portefeuille grâce au maintien du comité chargé de la mise en œuvre du portefeuille AIMS.
Perte de ressources avant l'achèvement de la mise en œuvre du portefeuille	Utiliser les ressources de partenaires qui ensuite fourniront des services d'appui à la Section des applications administratives et de gestion pour assurer la continuité pendant et après l'achèvement de la mise en œuvre du portefeuille.	Ressources débloquées progressivement au fur et à mesure que les projets sont achevés. Certaines ressources seront retenues pour assurer l'achèvement de la mise en œuvre du portefeuille et une transition en douceur vers les opérations.

Calendrier du projet par étape

Grand domaine d'activité	2010-2015			2016				2017				2018				2019
	2010-2011	2012-2013	2014-2015	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1
Gestion des programmes et du changement	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Gestion et mise en valeur des ressources humaines	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Gestion des performances de l'Organisation	X	X	X	X	X	X	X	X								
Gestion de la relation avec les clients	X			X	X	X	X	X	X	X	X					
Perfectionnement du système AIMS	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

PROJET BASE DE DONNÉES SUR LES PRODUITS ET SERVICES DU SYSTÈME DE MADRID

Chef de projet Mme I. Vicedo

Résultat escompté : *II.7 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Madrid*

Objectifs, portée et approche – Généralités

En septembre 2009, l'Assemblée de l'Union de Madrid a approuvé le projet d'une base de données sur les produits et services du système de Madrid (ci-après dénommée "base de données MGS")²⁴⁸, avec un budget de 1,2 million de francs suisses prélevé sur le fonds de réserve de l'Union de Madrid pour une mise en œuvre au cours de l'exercice biennal 2010-2011.

La base de données MGS visait à : i) accélérer le rythme du développement et du déploiement (interne et externe) de la base de données MGS (contenant les indications acceptables des produits et services aux fins des procédures applicables en vertu du système de Madrid), en coopération avec les parties contractantes intéressées; et (ii) préparer le terrain pour la phase I du projet pilote proposé dans le document MM/A/42/1. Dans la phase I, le Bureau international et chaque office intéressé collaboraient aux activités suivantes : i) la traduction de la base de données MGS dans la langue considérée; et ii) l'examen de la possibilité d'élaborer une interface permettant le dépôt des demandes internationales dans la langue considérée.

La base de données MGS améliorée ferait *gagner en productivité, en cohérence et en qualité le traitement des demandes internationales*. Elle pourrait aussi apporter des avantages significatifs aux propriétaires de marques qui voudraient déposer des demandes internationales.

Les résultats escomptés de la mise en œuvre du projet de base de données MGS, tels que définis dans le descriptif du projet²⁴⁹, ont été atteints en janvier 2012 comme suit :

- À la fin de 2011, la base de données MGS contenait 40 000 indications de produits et de services en anglais, validées par le Bureau international de l'OMPI et regroupées autour de plusieurs concepts qui étaient tous associés à leurs traductions française et espagnole respectives. Il était possible de consulter les indications grâce à une nouvelle version du gestionnaire MGS;
- La nouvelle version du gestionnaire MGS, lancée le 1^{er} janvier 2012 sur le site Web public de l'OMPI, prévoyait également un certain nombre de services Web donnant accès aux principales fonctions de la base de données MGS (extraits des intitulés des classes de la classification de Nice, recherche, vérification de l'acceptation par l'OMPI et traduction) aux offices des membres de l'Union de Madrid susceptibles d'intégrer ces services Web à leur propre système de dépôt électronique. Ces services Web permettaient également le développement de l'application de dépôt électronique mise au point dans le cadre du projet pilote IRPI (International Registration Process Integration), qui faisait partie de la phase I du projet de modernisation du système MAPS;
- La base de données MGS était mise à disposition par le biais d'interfaces en 18 langues, à savoir français, allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, espagnol, hébreu, italien, japonais, mongol²⁵⁰, néerlandais, norvégien, portugais, russe, serbe, turc et ukrainien.

Le solde des crédits alloués au projet ont été utilisés pour aider certains offices nationaux, initialement retenus en 2009 ou avec lesquels un mémorandum d'accord a été signé avant 2015, pour la traduction de la base de données MGS dans leur langue nationale. Au 31 décembre 2017, un montant total de 76 359 francs suisses restait disponible pour financer ces traductions.

Aperçu des progrès réalisés en 2017 (principales étapes)

Au début de janvier 2017, une version de la base de données MGS conforme à la version 2017 de la onzième édition de la classification de Nice (NCL11-2017), contenant les notes explicatives, a été publiée dans les 18 langues disponibles

²⁴⁸ Document MM/A/42/3

²⁴⁹ Document MM/A/42/3

²⁵⁰ La traduction en mongol était financée par le budget ordinaire.

en ligne à ce stade. À la fin de 2017, la base de données MGS contenait des indications en anglais (94 000), en espagnol et en français (43 000) validées par le Bureau international.

L'OMPI a collaboré avec plusieurs offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle qui partagent des informations sur leur acceptation des descriptions des produits et services présents dans la base de données MGS. Entre juin 2016 et mai 2017, six nouveaux pays ont rejoint la liste des pays participant à la base de données MGS, ce qui portait à un total de 33 le nombre de parties contractantes du système de Madrid affichant des données relatives à l'acceptation dans le gestionnaire MGS.

Les données relatives à l'acceptation fournies par les pays participants à la base de données MGS ont été utilisées dans la fonction exclusive de l'OMPI intitulée "Vérifier l'acceptation par partie contractante désignée", qui permet aux déposants de savoir non seulement qu'un terme accepté par le Bureau international sera accepté dans une partie contractante désignée mais, ce qui est plus important, que certains termes peuvent être rejetés par certaines parties contractantes et donc entraîner un refus provisoire de leur part.

Enfin, afin de diffuser les données de classement de la base de données MGS, des dispositifs de téléchargement des mises à jour mensuelles de la base de données ont été mis à la disposition des offices de propriété intellectuelle de plusieurs pays, notamment l'Australie, le Canada, la Chine, les États-Unis d'Amérique, l'Italie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et la Suisse, ainsi qu'à l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO). En outre, un groupe de pays d'Amérique centrale, composé du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua, du Panama et de la République dominicaine, a également demandé un accès aux mises à jour mensuelles de la base de données MGS en espagnol, afin de les utiliser comme une partie essentielle de leur base de données commune.

Les chiffres ci-dessous sont représentatifs de l'intérêt croissant du public pour la base de données MGS :

- depuis le lancement de la base de données MGS, le nombre de visites n'a cessé d'augmenter;
- le nombre de visites a doublé en janvier 2012 avec l'introduction de sept langues nationales supplémentaires en plus des trois langues de dépôt du système de Madrid;
- en 2017, il y a eu plus de 20 000 visites par jour;
- la fonction la plus populaire est la fonction de recherche (près de 90% des pages consultées);
- jusqu'en 2016, les langues les plus fréquemment utilisées dans la fonction de recherche étaient dans l'ordre : l'anglais, l'espagnol, le français et le russe. Depuis 2016, l'espagnol est la langue la plus fréquemment utilisée;
- les principaux utilisateurs par pays (en ordre décroissant) étaient la Colombie, la Russie, la France, l'Italie, le Japon, le Pérou, la Chine, l'Algérie, l'Inde et l'Allemagne. Depuis 2016, l'Argentine et l'Indonésie ont remplacé l'Allemagne et l'Inde sur cette liste.

Concrétisation des avantages

Avantages obtenus en 2009-2016	Avantages obtenus en 2017	Avantages escomptés en 2018
La base de données MGS est disponible en 18 langues, toutes les versions ayant été mises à jour conformément à la dixième édition de la classification de Nice.	La base de données MGS a été publiée dans une version conforme à la version 2017 de la onzième édition de la classification de Nice (NCL11-2017) dans les 17 langues.	La base de données MGS sera disponible en arabe, néerlandais et serbe.
La base de données fournit des informations sur l'acceptation des produits et services dans 27 États membres du système de Madrid.	Le nombre d'États membres qui fournissent des informations sur l'acceptation des produits et services est passé de 27 à 35 États membres.	
Le volume de termes acceptables a augmenté. La base de données contenait environ 90 000 termes acceptables en anglais à la fin 2016.	Le volume d'indications acceptables s'élève à 94 000 en anglais et à 43 000 en espagnol et en français.	
Depuis 2016, la base de données a remplacé l'ancienne base de données opérationnelle du Service d'enregistrement de Madrid.		

Utilisation des ressources

Utilisation du budget du projet au 31 décembre 2017 (en francs suisses)

Nom du projet	Budget du projet	Dépenses effectives à ce jour	Utilisation effective du budget	Taux d'avancement de la mise en œuvre du projet
Base de données du système de Madrid répertoriant les indications acceptables des produits et services	1 200 000	1 123 641	94%	95%

Utilisation du budget au 31 décembre 2017 (par étape) (en francs suisses)

Étape principale	Budget du projet	Dépenses effectives à ce jour	Utilisation effective du budget	Taux d'avancement de mise en œuvre par étape
Augmentation de la base de données MGS à 40 000 indications validées par le Bureau international en anglais, français et espagnol.	588 000	588 038	100%	100%
Développement et déploiement du gestionnaire MGS avec de nouvelles fonctionnalités et interface avec la base de données MGS (17 langues).	380 000	386 100	102%	100%
Traduction de la base de données MGS (40 000 indications acceptables) en arabe, chinois, coréen, italien, néerlandais, russe et serbe.	232 000	149 503	64%	74%
Total	1 200 000	1 123 641	94%	95%

Risque

Risque	Atténuation	Incidence sur la performance
La base de données MGS ne parviendrait pas à atteindre son objectif d'amélioration si elle n'est pas traduite de manière exhaustive dans toutes les 17 langues déclarées. Une telle lacune pourrait entraîner le risque secondaire d'une diminution de la valeur perçue de la base de données et une augmentation possible du nombre de pays cherchant des systèmes alternatifs.	Les mesures d'atténuation des risques ont été efficaces au début. Il avait été prévu que les mémorandums d'accord avec les parties contractantes servent à confirmer l'engagement de chaque partenaire envers les demandes de traduction. Toutefois, au cours de l'exercice biennal 2016-2017, il y a eu une absence apparente d'ordre de priorité de la part des parties contractantes pour trois des langues.	Si les exigences linguistiques complètes ne sont pas respectées pour les trois langues restantes, l'universalité de la base de données MSG pourrait être partiellement compromise et la valeur perçue pourrait diminuer en conséquence.

Calendrier du projet par étape

Étape principale	2009-2015				2016				2017				2018			
	2009	2010-2011	2012-2013	2014-2015	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Augmentation de la base de données MGS à 40 000 indications validées par le Bureau international en anglais, français et espagnol.	X	X														
Développement et déploiement du gestionnaire MGS avec de nouvelles fonctionnalités et interface avec la base de données MGS (17 langues).	X	X	X	X	X											
Traduction de la base de données MGS (40 000 indications acceptables) en arabe, chinois, coréen, italien, néerlandais, russe et serbe.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

IV. APPENDICES

APPENDICE A Méthodologie

Le Rapport sur la performance de l'OMPI est le principal outil qui permet de rendre compte aux États membres de la performance de l'Organisation et il fait partie intégrante du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI. Il constitue également un moyen de référence important, car il permet de tirer des enseignements des résultats précédents et d'en tenir dûment compte dans la mise en œuvre future des activités de l'OMPI. Le Rapport sur la performance de l'OMPI est une auto-évaluation par les chefs de programme sur la base du cadre de résultats approuvé par les États membres dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2016-2017. Pour renforcer la validité de ce rapport, la Division de la supervision interne (DSI) procède à une validation des données relatives à l'exécution sur une base biennale. La validation du Rapport sur la performance de l'OMPI en 2016-2017 figure dans le document WO/PBC/28/8.

Le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2016-2017 est un rapport établi à la fin de l'exercice biennal qui permet d'évaluer les progrès accomplis ou la réalisation des résultats escomptés²⁵¹, mesurés au moyen des indicateurs d'exécution et avec les ressources approuvées qui figurent dans le programme et budget 2016-2017. Dans ce cas, la notation pour chaque cible est indiquée, ce qui donne lieu à plusieurs notations. Les critères d'évaluation ci-après ont été utilisés pour le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2016-2017.

Légende (par point) de l'échelle d'évaluation de l'indicateur d'exécution :

- Objectif pleinement atteint ● est utilisé lorsque l'indicateur d'exécution est atteint à au moins 80%;
- Objectif partiellement atteint ● est utilisé lorsque l'indicateur d'exécution est atteint entre 50 et 79%;
- Pas atteint ▲ est utilisé lorsque l'indicateur d'exécution est inférieur à 50%;
- Non évaluable²⁵² ● est utilisé lorsque l'évaluation de la performance n'est pas possible du fait qu'un objectif n'a pas été correctement défini, qu'un niveau de référence n'est pas disponible ou que les données correspondantes ne sont pas suffisantes; et
- Objectif abandonné ◆ est utilisé lorsque l'indicateur est considéré comme n'étant plus approprié pour mesurer l'exécution du programme.

Dans le présent Rapport sur la performance de l'OMPI en 2016-2017, l'exécution de chacun des programmes est évaluée de la manière suivante :

Section I : Tableau de bord du programme

Cette section donne une vue globale, sous forme de tableau, de l'exécution du programme ainsi que de l'utilisation des ressources durant l'exercice biennal.

Section II : Principales réalisations

Cette section met en relief les principales actions réalisées au titre du programme durant l'exercice biennal 2016-2017.

²⁵¹ En opposition au rapport intermédiaire qui porte sur les progrès accomplis par rapport aux résultats escomptés.

²⁵² Conformément aux demandes des États membres, les programmes ont bénéficié de l'opportunité de définir des objectifs qui n'avaient pas été définis dans le programme et budget 2016-2017, à savoir des objectifs "à déterminer", durant l'exercice de mise à jour des niveaux de référence, en se basant sur les chiffres de fin 2015. Les objectifs qui n'avaient pas été définis au cours de cette procédure restaient indéfinis et les données d'exécution étaient par conséquent notées comme "non évaluables". Pour améliorer la présentation de rapports durant la période biennale 2016-2017, l'exercice de mise à jour ou de définition des niveaux de référence et des objectifs a été approfondi pour qu'il soit possible dans les programmes d'actualiser les objectifs, dans les cas où un objectif a déjà été atteint à la fin de 2015, conformément au rapport de validation du Rapport sur la performance de l'OMPI en 2014-2015 établi par la DSI.

Section III : Points essentiels concernant le Plan d'action pour le développement

Cette section rend compte des principales réalisations du programme quant à la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement pendant l'exercice biennal 2016-2017, en particulier concernant : i) la mise en œuvre des projets en cours relevant du Plan d'action pour le développement et des activités approuvées par le CDIP; ii) l'intégration des projets déployés au titre du Plan d'action pour le développement; et iii) la mise en œuvre des principes directeurs.

Section IV : Risques

Dans le cadre de l'engagement de l'OMPI en faveur du renforcement de sa gestion du risque, le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2016-2017 contient une section consacrée au risque.

Un exemple du tableau contenant des informations sur le risque, avec le détail des colonnes, est donné ci-après.



Risque tel qu'il figure dans le programme et budget 2016-2017

Informations sur l'évolution du risque, y compris concernant l'éventuelle matérialisation ou modification du risque au cours de l'exercice biennal

Informations sur l'éventuelle pertinence/réussite des mesures d'atténuation envisagées dans le programme et budget 2016-2017 ou ajoutées durant l'exercice biennal


Informations sur les incidences du risque/des risques et de la stratégie d'atténuation/des stratégies d'atténuation sur l'exécution du programme

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidences sur l'exécution
Les accords au niveau multilatéral restent difficiles à obtenir et la réussite des activités normatives menées au titre du programme 2 dépendra dans une large mesure de la volonté des États membres d'atteindre des objectifs mutuellement convenus.	Le risque porte sur les accords multilatéraux, qui contiennent par nature un facteur d'incertitude comme toute activité liée à l'établissement de normes. L'exposition au risque a légèrement augmenté tout au long de l'exercice biennal, conformément au risque global lié à l'efficacité du multilatéralisme.	Le Secrétariat a contribué à l'atténuation de ce risque en menant ses travaux de manière neutre, équilibrée et transparente et en fournissant des informations de fond, actualisées et précises aux États membres.	Durant la période considérée, ce risque s'est matérialisé du moment que les États membres ne sont pas parvenus à un consensus sur la convocation d'une conférence diplomatique en vue de l'adoption du Traité sur le droit des dessins et modèles. Des progrès ont néanmoins été accomplis concernant les noms de pays et un programme de travail en matière d'indications géographiques.

Section V : Perspectives

Conformément aux demandes des États membres, cette nouvelle section traite des objectifs partiellement atteints ou non atteints. Elle passe en revue les raisons sous-jacentes ainsi que les enseignements tirés et les mesures correctrices qui ont été prises ou qui seront prises à l'avenir.

Section VI : Données relatives à l'exécution

- Le tableau qui figure dans cette section est un récapitulatif des résultats escomptés par programme et des indicateurs d'exécution tels qu'ils ont été approuvés par les États membres dans le programme et budget 2016-2017.
-  Pour la toute première fois, le tableau indique les liens du programme avec les ODD au niveau des indicateurs d'exécution.
- Les niveaux de référence ont été mis à jour, selon les besoins, afin de rendre compte des niveaux réels à la fin de 2015. Les tableaux des données d'exécution continuent de rendre compte non seulement des niveaux de référence initiaux (selon le programme et budget 2016-2017), mais également des niveaux de référence actualisés (selon les chiffres de fin 2015), et les objectifs (selon le programme et budget 2016-2017).

- Conformément aux demandes des États membres, les programmes ont bénéficié de l'opportunité de définir des objectifs qui n'avaient pas été définis dans le programme et budget 2016-2017, à savoir des objectifs "à déterminer", durant l'exercice de mise à jour des niveaux de référence (lancé en juillet 2014), en se basant sur les chiffres de fin 2015. Les objectifs qui n'avaient pas été définis au cours de cette procédure restaient indéfinis et les données d'exécution étaient par conséquent notées comme "non évaluables".

Un exemple du tableau contenant les données relatives à la performance, avec le détail des colonnes, est donné ci-après.

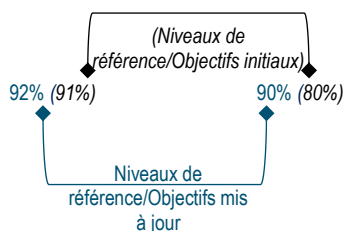


Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	PIE
<p>ODD</p> <p>Indicateur d'exécution tel que publié dans le programme et budget 2016-2017</p>	<p>Niveaux de référence actualisés, selon les besoins, compte tenu de la situation à la fin de 2015 (Niveaux de référence initiaux tels qu'approuvés dans le programme et budget 2016-2017)</p>	<p>Objectifs définis/mis à jour (Objectifs initiaux tels que définis dans le programme et budget 2016-2017)</p>	<p>Données relatives à l'exécution concernant chaque indicateur²⁵³ pour l'exercice biennal 2016-2017</p>	<p>Évaluation de l'exécution moyennant l'échelle d'évaluation de l'indicateur d'exécution (PIE) décrite ci-dessus</p>

III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition



Pourcentage de participants aux activités de l'OMPI ayant fait part d'un renforcement des capacités en ce qui concerne la compréhension des principes, des systèmes et des instruments de propriété intellectuelle et leur utilisation pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, et pour la gestion du lien qui existe entre propriété intellectuelle et ressources génétiques



95% (333 sur 348) des participants ont présenté un rapport positif (questionnaire de satisfaction utilisé dans 15 activités organisées par la Division des savoirs traditionnels en 2016-2017)



Section VII : Utilisation des ressources pour l'exercice biennal 2016-2017


Cette dernière section donne des informations sur le budget approuvé et le budget final après virements pour l'exercice biennal 2016-2017 ainsi que les dépenses réelles et l'utilisation du budget en 2016-2017. Des explications sont fournies sur les différences entre le budget approuvé et le budget final après virements ainsi que sur l'utilisation du budget, compte tenu d'une vue Résultats et d'une vue selon le type de dépenses (personnel et autres).

Les rapports concernant cette section comportent deux tableaux :


- La partie Budget et dépenses effectives (par résultat)²⁵⁴ donne des informations telles qu'indiquées dans l'exemple ci-après.

²⁵³ En règle générale, dans les cas où les données de performance sont calculées en variation en pourcentage (hausses ou baisses), sauf indication contraire, la variation en pourcentage est effectuée par rapport à l'année précédente, c'est-à-dire que la variation en pourcentage en 2015 est mesurée par rapport à 2016, tandis que la variation en pourcentage en 2016 est mesurée par rapport à 2017.

²⁵⁴ En 2014, le système de planification de la gestion des performances (EPM) a été amélioré pour appuyer le mouvement organisationnel de la planification du niveau des postes. Les ajustements dans les résultats du budget après virements 2016-2017 des programmes rendent compte de cette nouvelle méthode d'affectation des ressources en personnel plus précise.

Numéro et description du résultat escompté		Budget approuvé 2016-2017	Budget final après virements 2016- 2017	Dépenses 2016-2017
V.1 Utilisation plus large et plus efficace de l'information statistique de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle		2 677	2 423	2 442
V.2 Utilisation plus large et plus efficace des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques		3 395	4 030	3 958
Total		6 072	6 543	6 399

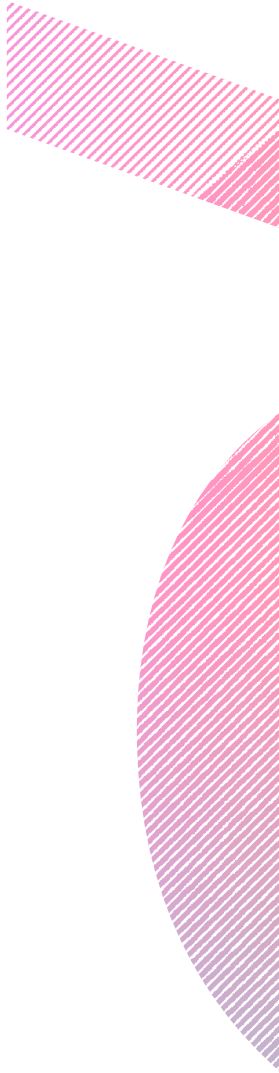
- Le Budget et dépenses effectives (ressources de personnel et autres ressources) fournit des informations tel qu'indiqué dans l'exemple ci-après.

	Budget approuvé 2016-2017	Budget final après virements 2016-2017	Dépenses 2016-2017	Taux d'utilisation (%)
Ressources de personnel	4 997	5 163	5 126	99%
Autres ressources	1 075	1 290	1 274	99%
Total	6 072	6 543	6 399	99%

APPENDICE B Sigles utilisés dans le présent document

ABC	Consortium pour des livres accessibles
ACA	Groupe des activités communes d'achat (ONU)
AIMS	Système de gestion de l'information administrative
AMCS	Assurance maladie après la cessation de service
aRDi	Accès à la recherche pour le développement et l'innovation
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
ASPI	Programme relatif à l'accès à l'information spécialisée en matière de brevets
AUTM	Association of University Technology Managers
CASE	Accès centralisé aux résultats de la recherche et de l'examen
CATI	Centres d'appui à la technologie et à l'innovation
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
ccTLD	domaines de premier niveau qui sont des codes de pays
CDIP	Comité du développement et de la propriété intellectuelle
CEEA	Communauté économique eurasiatique
CEI	Communauté d'États indépendants
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CIB	Classification internationale des brevets
CIC	Centre international de calcul des Nations Unies
CIPPI	Conseil interétatique pour la protection de la propriété industrielle
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
DAES	Département des affaires économiques et sociales de l'ONU
DAS	Service d'accès numérique aux documents de priorité
DGRH	Département de la gestion des ressources humaines DGRH
DNS	Système des noms de domaine
DSI	Division de la supervision interne
EDMS	Système de gestion électronique des documents
ERP	Planification des ressources de l'Organisation
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
gTLD	Domaines génériques de premier niveau
ICANN	Internet Corporation for Assigned Names and Numbers
ICE	Coopération internationale en matière d'examen, anciennement connu sous le sigle CSEI
ICSEI	Programme de coopération internationale pour la recherche et l'examen des inventions
IGC	Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore
IIA	Institut des auditeurs internes
IPAG	Intellectual Property Agreement Guide
IPAS	Logiciel d'automatisation des offices de propriété intellectuelle
IP-DMD	Base de données de mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle
IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
IP-TAD	Base de données de l'assistance technique dans le domaine de la propriété intellectuelle
ISO	Organisation internationale de normalisation
OBPI	Office Benelux de la propriété intellectuelle
OCIS	Organe consultatif indépendant de surveillance
ODD	Objectif de développement durable
OEB	Office européen des brevets
OHMI	Office de l'harmonisation dans le marché intérieur
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Organisation mondiale des douanes
OMS	Organisation mondiale de la Santé

ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PCT	Traité de coopération en matière de brevets
PLT	Traité sur le droit des brevets
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PMSDS	Système de gestion des performances et de perfectionnement du personnel
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PSMT	Plan stratégique à moyen terme
SCCR	Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes
SCP	Comité permanent du droit des brevets
SCT	Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques
SMSI	Sommet mondial sur la société de l'information
SSA	Contrats de louage de services
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UDRP	Principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine
UE	Union européenne
UIT	Union internationale des télécommunications
UN CEB	Conseil des Chefs de secrétariat des Nations Unies
UN H-MOSS	Normes minimales de sécurité opérationnelle recommandées par le siège des Nations Unies
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNOSSC	Office des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud
UPOV	Évaluation de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales
USPTO	Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique
WCT	Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur
WIPO CASE	Accès centralisé aux résultats de la recherche et de l'examen
WPPT	Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes



Organisation Mondiale
de la Propriété Intellectuelle
34, chemin des Colombettes
Case postale 18
CH-1211 Genève 20
Suisse

Tél.: +41 22 338 91 11
Tlcp.: +41 22 733 54 28

Les coordonnées des bureaux extérieurs
de l'OMPI sont disponibles à l'adresse
www.wipo.int/about-wipo/fr/offices/